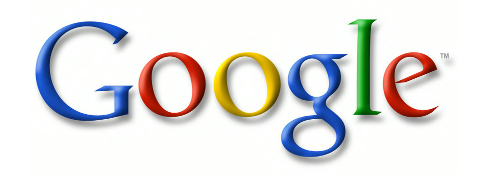


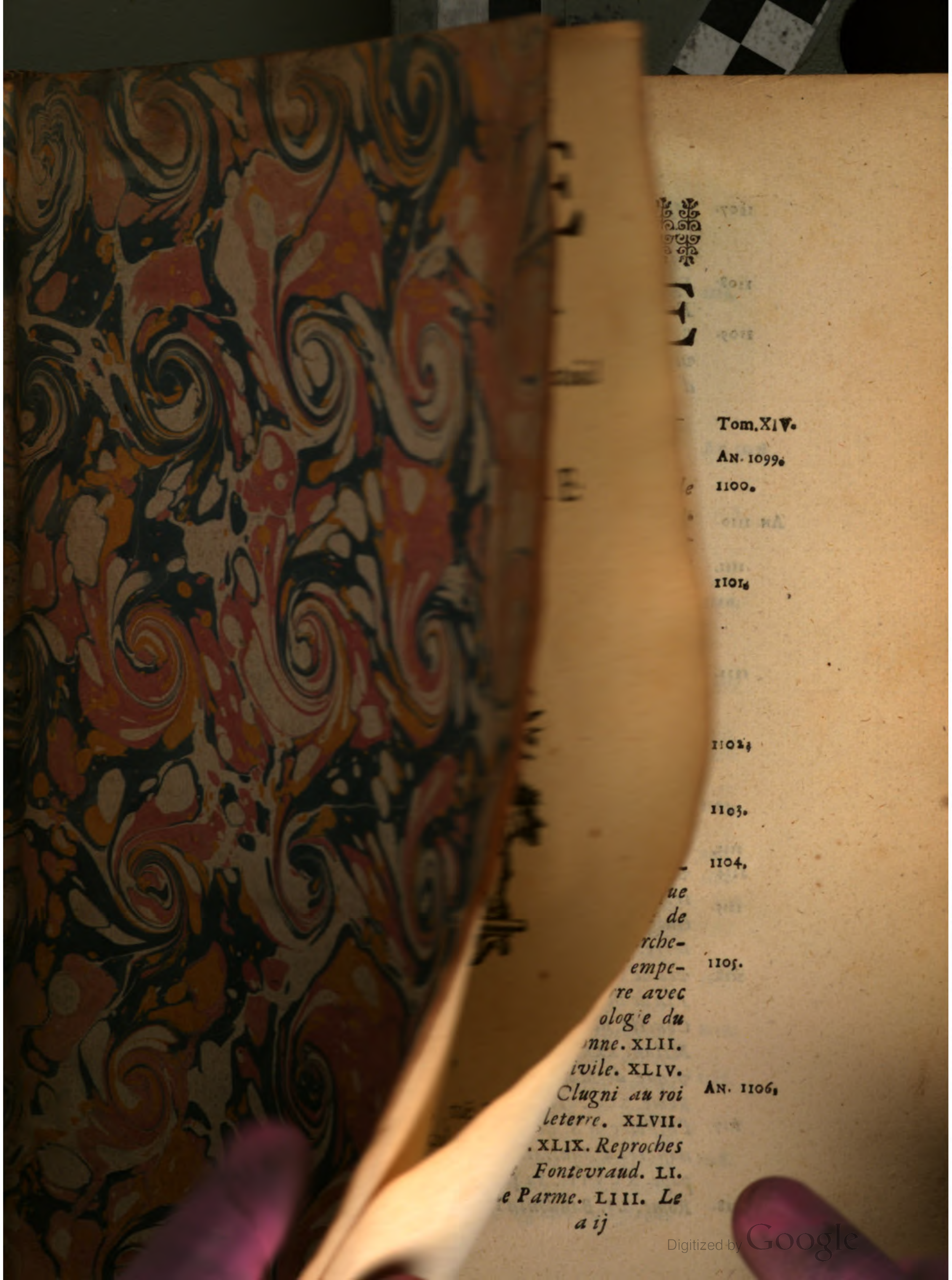




J. J. Durand.
C1826.10.3
KG50
SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS
Harvard College Library
FROM
Mrs Edgar H. Nichols
Cambridge



J. J. Durand.



Tom. XIV.

AN. 1099.

1100.

1101.

1102.

1103.

1104.

ue

de

rche-

empe- 1105.

re avec

ologie du

nne. XLII.

ivile. XLIV.

Clugni au roi AN. 1106.

leterre. XLVII.

. XLIX. Reproches

Fontevraud. LI.

e Parme. LIII. Le

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par Mr. FLEURY, Prestre, Prieur d'Argenteüil & Confesseur du Roy.

TOME QUATORZIEME.

Depuis l'an 1099. jusques à l'an 1153.

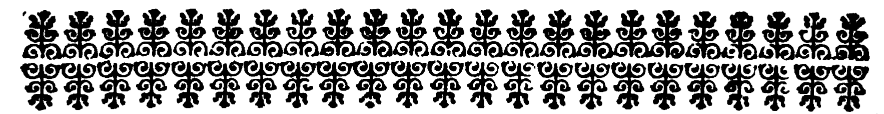


A PARIS,

Chez JEAN MARIETTE, ruë Saint Jacques, aux Colomnes d'Hercules.

M. DCC. XXI.

Avec Privilege du Roy & Approbation des Docteurs.



SOMMAIRE
DES LIVRES.

Tom. XIV.

LIVRE SOIXANTE-CINQUIE'ME.

An. 1099.

I. P*Ascal II. pape.* II. *Mort de Godefroi. Baudoüin roi de Jerusalem.* III. *Concile d'Anse.* IV. *S. Anselme à Lion.* V. *Mort de Guillaume le roux. Henri I. roi d'Angleterre.* VI. *Concile de Valence.* VII. *Mort de l'antipape Guibert.* VIII. *Concile de Poitiers.* IX. *Commencement de S. Bernard de Tiron.* X. *S. Anselme en Angleterre.* XI. *Norgaud évêque d'Austun rétabli.* XII. *Estiene de Garlande élû évêque de Beauvais.* XIII. *S. Anselme soutient le roi Henri.* XIV. *Lettres du pape contre les investitures.* XV. *S. Anselme resiste au roi.* XVI. *Son traité sur la procession du S. Esprit.* XVII. *Ses lettres à Valeran de Naumbourg.* XVIII. *Brunon archevêque de Treves.* XIX. *Fin de S. Bruno.* XX. *Concile de Rome.* XXI. *Suite des investitures en Angleterre.* XXII. *Concile de Londres.* XXIII. *Suite de la croisade.* XXIV. *Donation de Mathilde.* XXV. *S. Otton évêque de Bamberg.* XXVI. *Ses commencemens.* XXVII. *Suite de l'affaire d'Angleterre.* XXVIII. *S. Anselme retourne à Rome.* XXIX. *Galon évêque de Beauvais.* XXX. *Transféré à Paris.* XXXI. *Concile de Troyes.* XXXII. *S. Godefroi évêque d'Amiens.* XXXIII. *Concile de Beaugenci.* XXXIV. *Concile de Paris.* XXXV. *S. Anselme encore à Lion.* XXXVI. *Brunon archevêque de Treves à Rome.* XXXVII. *Revolte de Henri contre l'empereur son pere.* XXXVIII. *Reconciliation du roi d'Angleterre avec S. Anselme.* XXXIX. *Odon évêque de Cambrai.* XL. *Apologie du clergé de Liege.* XLI. *Henri le pere renonce à la couronne.* XLII. *Sa lettre au roi de France.* XLIII. *Suite de la guerre civile.* XLIV. *Mort de Henri IV.* XLV. *Lettre de S. Hugues de Clugni au roi Philippe.* XLVI. *Retour de S. Anselme en Angleterre.* XLVII. *S. Brunon de Segni.* XLVIII. *Boëmond en France.* XLIX. *Reproches contre Robert d'Arbrisselles.* L. *Fondation de Fontevraud.* LI. *Concile de Guastale.* LII. *Bernard évêque de Parme.* LIII. *Le*

1100. 1101. 1102. 1103. 1104. 1105. An. 1106.

LIVRE SOIXANTE-SIXIE'ME.

LIVRE SOIXANTE-SEPTIE'ME.

de Paris. LIX. *S. Bernard, du libre arbitre, &c.* LX. *Conversion*
1129. *de l'abbé Suger.* LXI. *Réünion d'Argenteüil à S. Denis.* LXII. *Suite de l'histoire d'Abailard.* LXIII. *Henri renonce à l'évêché de Verdun.*

LIVRE SOIXANTE-HUITIE'ME.

1130. I. *Mort d'Honorius. Innocent II. pape. Anaclet anti-pape.* II. *Ses lettres.* III. *Roger roi de Sicile, schismatique.* IV. *Fin de S. Hugues de Grenoble.* V. *Concile d'Estampes.* VI. *Innocent en France.* VII. *Reconnu en Allemagne.* VIII. *Vient à*
1131. *S. Denis.* IX. *Concile de Reims.* X. *Sacre de Loüis le jeune.* XI. *Suite du concile de Reims.* XII. *S. Norbert persecuté.* XIII. *Second voyage de S. Otton en Pomeranie.* XIV. *Eglise de Jerusalem.* XV. *Le pape à Clairvaux.* XVI. *Lettres de S. Bernard pour lui.* XVII. *Vulgin archevêque de Bourges pour Innocent.* XVIII. *Traité d'Arnoul de Séez contre les schismatiques.* XIX. *Fin d'Hildebert de Tours.* XX. *Exemption de dismes à Cisteaux.* XXI. *Le pape en*
1132. *Italie.* XXII. *Lothaire couronné empereur.* XXIII. *Thomas de saint Victor tué.* XXIV. *Concile de Pise.* XXV. *S. Bernard à Milan.*
1133. XXVI. *Fin du cardinal Matthieu.* XXVII. *Retour de S. Bernard.*
1134. XXVIII. *L'abbé Rupert & ses écrits.* XXIX. *S. Bernard en Aqui-*
1135. *taine.* XXX. *Conversion du duc Guillaume.* XXXI. *Sermons de saint*
1136. *Bernard sur le Cantique.* XXXII. *Exhortations aux Templiers.* XXXIII. *Penitence de Pons de Laraze.* XXXIV. *Mort de Henri I. Estiene roi d'Angleterre.* XXXV. *L'empereur Lothaire en Italie.*
1137. XXXVI. *Tentative du roi Roger sur le Mont-Cassin.* XXXVII. *Troisiéme voyage de S. Bernard en Italie.* XXXVIII. *Le pape & l'empereur en Campanie.* XXXIX. *L'empereur arbitre entre le pape & les moines du Mont-Cassin.* XL. *Ambassade de CP. près de Lothaire.* XLI. *Rainald abbé du Mont-Cassin déposé.* XLII. *Mort de l'empereur Lothaire.* XLIII. *Mort du roi Loüis le gros.* XLIV. *S. Bernard à Salerne.* XLV. *Mort de l'anti-pape Anaclet.* XLVI. *Mort*
1138. *de Girard frere de S. Bernard.* XLVII. *Election d'un évêque de Langres.* XLVIII. *Lettres de S. Bernard sur ce sujet.* XLIX. *Conrad III. roi des Romains.* L. *Alberic legat en Angleterre.* LI. *Concile de Londres.* LII. *Foucher archevêque de Tyr.* LIII. *Raoul patriarche d'Antioche.* LIV. *Concile general de Latran.* LV. *Arnaud*
1139. *de Bresse condamné.* LVI. *Schismatiques déposez.* LVII. *Le roi*

LIVRE SOIXANTE-NEUVIE'ME.

1149. *gam.* XL. *S. Estienne d'Obasine.* XLI. *Fin de S. Malachie.* XLII.
Conferences d'Anselme d'Havelsberg avec les Grecs. XLIII. *Let-
tre de S. Bernard à l'abbé Suger.* XLIV. *Henri de France évêque*
1150. *de Beauvais.* XLV. *Premier livre de la Consideration.* XLVI. *Dé-
fense de S. Bernard sur la croisade.* XLVII. *Second livre de la Con-
sideration.* XLVIII. *Pierre de Clugni à Rome.* XLIX. *Sa lettre au
roi Roger.* L. *Eglises du Nort.* LI. *Vicelin évêque d'Oldembourg.*
1151. LII. *Patriarches de C P.* LIII. *Chute de Nicolas de Clairvaux.*
1152. LIV. *Mort de l'abbé Suger.* LV. *Le roi Louis séparé d'Alienor.*
LVI. *Mort de Conrad. Frideric I. roi.* LVII. *Guicman transferé
à Magdebourg.* LVIII. *Troisiéme livre de la Consideration, appel-
lations.* LIX. *Exemptions.* LX. *Derniers livres de la Conside-
ration.* LXI. *Jourdain legat en Allemagne.* LXII. *Archevêchez*
1153. *d'Irlande.* LXIII. *Alain évêque d'Auxerre.* LXIV. *Henri Arche-
vêque de Mayence déposé.* LXV. *Mort d'Eugene III. Anastase
IV. pape.* LXVI. *S. Bernard à Mets.* LXVII. *Sa mort.*

Approbation de Monsieur Courcier, Docteur de la Faculté de Sorbonne, & Theologal de Paris.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit, qui est *le quatorziéme volume de l'Histoire Ecclesiastique de Monsieur l'abbé Fleury.* Fait à Paris, le 12. Septembre 1708.

COURCIER, Théologal de Paris.

Approbation de Monsieur Pastel, Docteur & ancien Professeur de Sorbone.

J'Ai lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit, qui a pour titre *le quatorziéme volume de l'Histoire Ecclesiastique de Monsieur l'abbé Fleury.* Je n'y ai rien trouvé qui ne soit conforme à la foi catholique & aux bonnes mœurs; & j'ai continué à y admirer la sincerité & l'exactitude de l'auteur, & le fonds d'érudition qu'on admire dans les volumes precedens. Fait à Paris le 12. Septembre 1708.

PASTEL, Professeur de Sorbone.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE SOIXANTE-CINQUIE'ME.

AN. 1099.

I. Pascal II. pape. Bertold. an. 1099.

E saint siege ne vaqua que quinze jours aprés la mort du pape Urbain II. & on élut pour lui succeder Rainier cardinal prêtre du titre de S. Clement. Il étoit né à Blede en Toscane à huit lieuës de Rome, mais il fut mis dés son enfance à Clugny & y embrassa la profession monastique. Il n'avoit que vingt ans quand son abbé l'ayant envoyé à Rome pour les affaires du monastere : le pape Gregoire VII.

Petr. Pisan ap. Papebr. Conat. p. 202. & ap. Baron. an. 1100.

AN. 1099. connut sa vertu & sa capacité, le retint auprés de lui à Rome, & aprés l'avoir éprouvé quelque tems, l'ordonna prêtre cardinal; ensuite il fut élû abbé de S. Paul hors de Rome.

Aprés la mort du pape Urbain, les cardinaux, les évêques, le clergé de Rome & les principaux de la ville s'assemblerent dans l'église de S. Clement, pour proceder à l'élection. Ayant proposé plusieurs sujets, on convint du cardinal Rainier, qui l'ayant apris s'enfuit & se cacha: mais il fut découvert & ramené par force à l'assemblée. On lui fit des reproches de sa fuite, & malgré les protestations de son indignité, on lui déclara qu'il étoit élû pape, & qu'il devoit se soûmettre à la volonté de Dieu. Alors quelques-uns du clergé lui changeant de nom crierent trois fois: Pascal pape, S. Pierre l'a élû: à quoi l'assemblée répondit de même, ajoûtant plusieurs autres acclamations de loüanges. Ensuite on le revêtit de la chape d'écarlate rouge, qui étoit alors un ornement particulier du pape, car les cardinaux ne portoient encore que le violet: on lui mit la tiare sur la tête, il monta à cheval & fut conduit en chantant & avec une nombreuse suite au palais de Latran. Il descendit de cheval à la porte meridionale de la basilique du Sauveur, & fut mis dans le siége qui y étoit: puis étant monté au palais il vint à l'endroit où étoient deux sieges d'ivoire. Là on lui mit une ceinture où pendoient sept clefs & sept seaux, signifiant les sept dons du S. Esprit: suivant lesquels le pape doit user du pouvoir d'ouvrir & de fermer. On le fit asseoir dans l'un & dans l'autre siege, & on lui mit en main la ferule ou bâton pastoral. C'est ainsi

qu'il prit possession du palais de Latran. AN. 1099.

Le lendemain dimanche quatorziéme jour d'Août 1099. il fut sacré à S. Pierre par Odon évêque d'Ostie assisté de Maurice de Porto, Gautier d'Albane, Boson de Lavici, Milon de Preneste & Oton de Nepi. L'évêque d'Ostie porte le pallium en cette fonction & le remet ensuite au pape. C'est ainsi qu'en parle Pierre Pisan auteur du tems de qui nous tenons ces particularitez. Le pape Pascal II. tint le S. siege plus de dix-huit ans. Il celebra à Rome en grande paix la fête de Noël de cette année 1099. & confirma par ses lettres la légation d'Allemagne donnée par son predecesseur à Gebehard évêque de Constance: comme témoigne Bertold prêtre de la même église qui vivoit alors, & dont la cronique finit l'an 1100.

Sup. liv. LXIII. n. 45 Bertold. an. 1100.

II. Mort de Godefroi Baudoüin R de Jerusalem.

Le pape Pascal reçut bien-tôt des nouvelles de l'armée des croisez, par une lettre adressée, non seulement à lui, mais à tous les évêques & à tous les fideles, qui contenoient en abregé toutes les conquêtes des croisez, depuis la prise de Nicée jusques à celle de Jerusalem. Le pape leur écrivit de son côté une lettre où il les felicite, principalement de la découverte de la sainte lance & d'une partie de la croix trouvée à Jerusalem. Et comme le legat Daïmbert avoit été élû patriarche, il leur envoye pour legat Maurice évêque de Porto, avec pouvoir de regler toutes choses dans les églises nouvellement délivrées. La lettre est du quatriéme de Mai indiction huitiéme qui est l'an 1100.

ap. Dodechin, an. 1100.

Pasch. epist. 1.

Sup. liv. LXIV. n. 67.

Peu de tems aprés les choses changerent de face à Jerusalem par le decés du roi Godefroi, qui mourut le dix-huitiéme de Juillet n'ayant regné qu'un

Guill. Tyr. IX. c. ult.

AN. 1100. an ; & fut enterré dans l'église du S. Sepulchre, où fut aussi la sepulture de ses successeurs. Son frere Baudoüin comte d'Edesse fut reconnu roi de Jerusalem, & on lui manda d'y venir incessamment. Cependant le comte Garnier qui commandoit à Jerusalem, refusa d'en reconnoître le patriarche pour seigneur, & de lui livrer la tour de David & la ville de Joppé suivant la promesse que Godefroi en avoit faite ; & Daïmbert jugeant bien que le nouveau roi Baudoüin ne seroit pas plus facile, écrivit à Boëmond prince d'Antioche en ces termes :

c. 4. Vous savez que vous m'avez élû malgré moi pour être patriarche de Jerusalem ; & je sai ce que j'y ay souffert. A peine le duc Godefroi laissoit à l'église ce que le patriarche avoit tenu sous les Turcs : jusques à ce qu'il s'est reconnu & lui a restitué tous ses droits, se rendant vassal du S. Sepulchre & le nôtre, & remettant en nôtre pouvoir la tour de David, toute la ville de Jerusalem avec ses dépendances & ce qu'il avoit à Joppé. Il a promis tout cela publiquement à pâque & l'a confirmé au lit de la mort. Toutefois aprés son decés le comte Garnier a fortifié contre nous la tour de David, & a mandé à Baudoüin de venir au plûtôt s'emparer violemment des biens de l'église. En cette extremité je n'ay aprés Dieu d'esperance qu'en vous seul. Si vous avez de la pieté, & si vous ne voulez pas dégenerer de la gloire de vôtre pere, qui délivra le pape Gregoire assiegé à Rome, hâtez-vous de venir au secours de cette église, comme vous me l'avez promis. Ecrivez donc à Baudoüin pour lui défendre de venir sans nôtre permission : lui montrant qu'il n'est

Sup. liv LXIII. n. 20.

pas raisonnable d'avoir essuyé tant de travaux & de perils pour délivrer cette église, & la réduire à present sous la servitude de ceux à qui elle doit commander, comme étant leur mere. Que s'il ne veut pas se rendre à la raison : je vous conjure par l'obéïssance que vous devez à S. Pierre, de l'empêcher de venir par tous les moïens possibles, même par force s'il est necessaire.

On voit par cette lettre, qu'il ne tint pas au patriarche d'exciter une guerre civile entre les princes croisez : mais la providence en disposa autrement. Car Boëmond avoit été pris par les Turcs quinze jours avant la mort de Godefroi ; & Baudoüin étant arrivé à Jerusalem, se reconcilia avec le patriarche Daimbert : nonobstant les efforts de l'archidiacre Arnoul, qui avoit prétendu au patriarcat, & qui étoit toûjours puissant par ses richesses & ses artifices. Enfin Baudoüin fut couronné roi par Daïmbert à Bethlehem le jour de Noël de la même année 1100. & regna dix-sept ans.

Sup. liv. LXIV. n. 67.

III. Concile d'Anse.

Chr. Vird. p. 254. tom. X. conc. p. 726.

Hugues archevêque de Lion ayant dessein d'aller à Jerusalem, envoya des députez au pape lui en demander la permission, que le pape lui accorda, lui mandant de venir lui-même à Rome, afin de recevoir la legation d'Asie, comme il avoit eu celle de Bourgogne, dont il s'étoit si dignement aquité. Cependant il le prioit d'instruire autant qu'il lui seroit possible des legats qu'il devoit envoyer. J'entens les deux cardinaux Jean & Benoist, qui vinrent en France cette année. Les deputez de l'archevêque de Lion étant revenu avec cette réponse du pape, il assembla ses suffragans & le clergé de son diocese,

Sup. liv. LXIV. n. 21.

AN. 1100.

afin d'obtenir un subside pour les frais de son voyage. Ce fut le principal sujet du concile d'Anse tenu l'an 1100. où assisterent les quatre archevêques de Lion, de Cantorberi, de Tours & de Bourges; & huit évêques, d'Austun, de Mascon, de Challon, d'Auxerre, de Paris, de Dio, & deux autres. Aprés avoir établi la paix, c'est-à-dire, comme je croi, la treve de Dieu, on parla du voyage de Jerusalem, & ceux qui étoient demeurez aprés avoir promis d'y aller, furent excommuniez, jusques à ce qu'ils eussent accompli leur voeu.

IV. S. Anselme à Lion. *Edmer. 2. Nov. p. 55 Sup. liv. LXIV. n. 62.*

L'Archevêque de Cantorberi qui assista au concile d'Anse étoit S. Anselme, que l'état de ses affaires retenoit à Lion depuis plus d'un an. Le concile de Rome du mois de Mai 1099. étant fini, Anselme partit dés le lendemain, voyant le peu de secours qu'il avoit à esperer du pape. Aprés avoir évité plusieurs perils par le chemin il arriva à Lion, où l'archevêque le reçut avec toute la joye & tout le respect possible; & Anselme resolut de s'y arrêter: ayant perdu toute esperance de retourner en Angleterre du vivant du roi Guillaume le roux. L'Archevêque de Lion lui cedoit par tout la premiere place, & vouloit qu'il fist les ordinations, les dedicaces, & les autres fonctions épiscopales. Plusieurs s'empressoient à recevoir de sa main le sacrement de confirmation: mais il ne le donnoit jamais sans la permission de l'archevêque diocesain. Pendant ce séjour de Lion il écrivit le livre de la conception virginale & du peché originel. Il n'y est pas question de la maniere dont la sainte Vierge a été conçûë, mais comment elle a conçû le Verbe incarné, & l'auteur y montre que quand le fils de la

Edmer 2. vita p. 23. op. Ans. p. 97. c. 8. 13.

vierge auroit été un pur homme, il auroit été tel que le premier homme, sans peché originel. Il traite ici amplement de la nature de ce peché.

III. epist. 40.

Cependant il apprit la mort du pape Urbain II. & la promotion de Pascal, à qui il écrivit une lettre, où il explique ainsi le sujet de sa retraite d'Angleterre : Je voyois plusieurs maux que je ne pouvois corriger, & qu'il ne m'étoit pas permis de tolerer. Le roi vouloit que je consentisse à ses volontez, qu'il appelloit ses droits ; & qui étoient contraires à la loi de Dieu. Car il ne vouloit pas que l'on reconnût le pape en Angleterre sans son ordre, ni que je lui écrivisse ou que j'en reçusse des lettres. Depuis treize ans qu'il regne, il n'a point permis de tenir de concile dans son royaume. Il donnoit les terres de l'église à ses vassaux ; & si je demandois conseil, tous les évêques du royaume, & mes suffragans mêmes refusoient de me le donner, sinon conformément à la volonté du roi. Je demandai permission d'aller consulter le saint siege sur mes devoirs : le roi répondit, qu'il se tenoit offensé de la seule demande de ce congé : que je lui en fisse satisfaction, ou que je sortisse promptement de son royaume. J'aimai mieux sortir, & aussitôt le roi s'empara de tout l'archevêché, laissant seulement aux moines le vivre & le vêtement ; & nonobstant les avertissemens du défunt pape, il continuë encore dans cette usurpation. Voici la troisiéme année que je suis sorti d'Angleterre, j'ai dépensé le peu que j'avois emporté, & beaucoup plus, que j'ai emprunté & que je dois encore ; & je subsiste par la liberalité de l'archevêque de Lion. Je ne le dis pas par le desir de retourner en Angleterre, mais pour vous

AN. 1100. faire connoître mon état; au contraire je vous conjure de ne me pas ordonner d'y retourner : sinon à condition que je puisse observer la loy de Dieu, & que le roi repare le mal qu'il a fait à mon église. Autrement il sembleroit que j'aurois été justement dépouillé, pour avoir voulu consulter le saint siege : ce qui seroit d'un dangereux exemple. Quelques-uns moins éclairez, demandent pourquoi je n'excommunie pas le roi : mais les plus sages me conseillent de n'en rien faire, parce qu'il ne me convient pas de me plaindre & de me venger tout ensemble. Enfin les amis que j'ai auprés du roi m'ont mandé qu'il se moqueroit de mon excommunication.

V. Mort de Guillaume le roux. Henri I. Roi d'Angleterre. Lib. 3. Nov.

Quelque tems aprés Anselme aprit la mort du roi Guillaume le roux; qui fut tué par accident à la chasse le jeudi second jour d'Août l'an 1100. & mourut sur le champ, sans penitence & sans confession. Anselme le pleura amerement; & assûra qu'il auroit mieux aimé que Dieu l'eût retiré du monde lui-même, que de laisser mourir de la sorte ce malheureux prince. Il reçut bien-tôt un député de l'église de Cantorberi, avec des lettres où on le prioit instamment de revenir; & par le conseil de l'archevêque de Lion il se mit en chemin pour l'Angleterre : fort regreté dans le païs qu'il quittoit. Il n'étoit pas encore arrivé à Clugni, quand il reçut un autre député du nouveau roi Henri & des Seigneurs du royaume, pour presser son retour. La lettre du roi portoit, qu'aprés la mort de son frere il avoit été élû roi par le clergé & le peuple d'Angleterre; & que la crainte des ennemis, qui vouloient s'élever contre lui, l'avoit obligé à se faire sacrer sans attendre l'archevêque, à qui

qui il en faisoit excuse, protestant de vouloir se gouverner par ses conseils. Guillaume le roux n'avoit point laissé d'enfans; & comme Robert duc de Normandie son frere aîné n'étoit pas encore revenu de la croisade, Henri, qui étoit le cadet, profita de son absence, & se pressa de se faire reconnoître & couronner roi. Il se maintint nonobstant les efforts de son frere, & regna plus de trente-six ans. Anselme fit telle diligence, qu'il arriva à Douvre le vingt-troisiéme de septembre, & fut reçû avec une extrême joye de toute l'Angleterre : qui esperoit à son retour une espece de resurrection, par la reparation de tous les desordres passez, principalement dans la religion.

AN. 1100.

Edmer. 3. Nev. vor.

En France les deux legats Jean & Benoist tinrent plusieurs conciles : dont le premier qui avoit été indiqué à Autun, fut tenu à Valence. Le principal sujet étoient les plaintes des Chanoines d'Autun contre Norgaud leur évêque, qu'ils accusoient d'être entré dans ce siege par simonie, & d'en dissiper les biens. Par l'autorité des legats il obligea les chanoines de venir au concile de Valence, nonobstant leurs protestations de ne devoir point être traduits hors de leur province : car Valence est celle de Vienne. Le concile commença le dernier jour de Septembre 1100. & il s'y trouva vingt-quatre prelats, tant archevêques & évêques qu'abbez. L'archevêque de Lion étant malade, y envoya des députez; & on disoit qu'il avoit empêché les évêques de Langres & de Challon d'y venir : car il n'étoit pas content, que les legats lui ôtassent le jugement d'un évêque de sa province. L'évêque de Mâcon revenant de Rome avoit été pris par l'anti-pape Guibert, qui le tenoit en prison : ainsi il n'y eut de la

VI.
Concile de Valence.
tom. x. conc. p. 717. ex Hug. Flav. p. 254.

AN. 1100. province de Lion que l'évêque d'Autun qui assista au concile de Valence.

Ses parties étoient treize chanoines de son Eglise, entre lesquels étoient deux archidiacres, le prevôt & le chantre: de plus l'abbé de saint Benigne de Dijon, l'abbé de Flavigny, & les députez de l'abbé de Clugny. Mais il soûtenoit qu'ils n'étoient pas recevables, parce que les oüailles ne doivent point accuser leur pasteur, qu'ils avoient consenti à son élection & à sa consecration, quoiqu'avertis sous peine d'anathême, de proposer leurs reproches. Que l'un d'eux avoit reçû de lui l'ordre de diacre, l'autre la charge de chantre, & lui avoient fait hommage l'un & l'autre. Enfin qu'il n'y avoit qu'un témoin outre l'accusateur. Les legats répondirent, qu'en matiere de simonie, toute personne, fût-elle infame, est reçûë à accuser; & que le Pape Gregoire VII. dans un concile de Rome avoit déposé un évêque simoniaque sur l'accusation d'un abbé son complice. Que d'ailleurs il suffisoit d'un accusateur avec un témoin.

Quand ce vint au jugement il y eut de la contestation entre les évêques & les legats. Les évêques disoient, que l'on devoit obliger l'accusé à se purger, suivant l'usage de l'église Gallicane confirmé au concile de Clermont en presence du Pape Urbain. Les legats répondirent, que suivant les canons, c'étoit aux accusateurs à prouver ce qu'ils avançoient. L'accusé appella au saint siege, mais les legats ne défererent point à son appel: parce que le pape leur avoit donné la plenitude de sa puissance. La séance du concile ayant duré jusques à la fin du jour, on remit la décision de l'affaire. Pendant la nuit Norgaud envoya

des presens aux évêques, dont quelques-uns les prirent, d'autres les refuserent; & ceux-ci en furent remerciez publiquement par les cardinaux legats, dans la séance du lendemain. L'affaire y fut encore agitée; mais non pas terminée; & à la priere de tous les évêques, on donna un délai jusques au concile que les mêmes legats devoient tenir à Poitiers. Cependant Norgaud fut declaré suspens de toute fonction épiscopale & sacerdotale. Et c'est ce qui se passa à son égard au concile de Valence.

VII. Mort de l'anti-pape Guibert. Chr. Virdun. p. 256.

L'anti-pape Guibert mourut pendant la tenuë de ce concile, c'est à dire vers le commencement d'Octobre l'an 1100. la vingtiéme année de son intrusion dans le saint siege, & la vingt-troisiéme de sa revolte contre Gregoire VII. Dés le commencement du pontificat de Pascal, les Romains le pressoient d'abattre l'anti-pape: trouvant honteux qu'il eût resisté à ses trois predecesseurs. Ils lui offroient de l'argent; & les députez du comte Roger venant le complimenter de la part de leur maître, mirent à ses pieds mille onces d'or. Le pape Pascal encouragé par ces secours, commença à agir contre Guibert: le chassa d'Albane, & par là ruina son parti dans Rome. Guibert se retira à Citta-di-Castello; & dans cette fuite il mourut subitement. Toutefois le schisme ne fut pas éteint. Son parti lui substitua un nommé Albert, qui fut pris par les catholiques le jour même de son élection, & enfermé à S. Laurent. Les schismatiques élurent ensuite Theodoric, qui fut pris au bout de trois mois & demi, & enfermé au monastere de Cave. Enfin ils élurent Maginulfe qui seduisoit le peuple par des prédictions & des superstitions magiques: mais il fut

Donnizo.

Petr. Pisan.

aussi chassé de Rome, & mourut en exil reduit à une

AN. 1100. extrême misere.

L'évêque de Mâcon délivré de la prison de Guibert trouva à Rome des deputez de l'Eglise d'Autun, qui en sa presence rapporterent au Pape ce qui s'étoit passé au concile de Valence : & le pape en fut encore informé par les lettres des deux cardinaux Jean & Benoist ses legats, qui prioient les cardinaux qui étoient à Rome de ne pas souffrir que l'on donnât atteinte à ce qui avoit été fait pour l'honneur de l'église Romaine. L'évêque de Mâcon intercedoit pour l'évêque d'Autun son confrere, & le pape le renvoya avec des lettres par lesquelles il exhortoit ses legats à favoriser la justice : promettant en ce cas de ratifier leur jugement. Dés le quatorziéme d'Avril de cette année 1100. le pape avoit accordé à Norgaud la confirmation des privileges de son église, le reconnoissant pour évêque legitime. L'évêque de Mâcon revint ainsi en France, & assista au concile de Poitiers.

Chr. Vird. p. 256.

p. 257.

Pasch. epist.

VIII. Concile de Poitiers.

V. epist. 84.

Avant la tenuë de ce concile, & même de celui de Valence, Ives de Chartres ayant reçû du legat Jean des lettres pleines d'amitié, lui répondit par une lettre où il louë d'abord sa fermeté de s'être abstenu de la communion du roy. En quoi, ajoûte-il, vous avez travaillé pour vôtre réputation & pour l'interêt de la legation dont vous êtes chargé : quoique quelques évêques de la province Belgique ayent couronné le roi à la Pentecôte, contre la défense du pape Urbain d'heureuse memoire, comme s'ils croyoient que la justice fût morte avec lui. J'ai expliqué ailleurs ce que c'étoit que ce couronnement des rois aux grandes fêtes ; & le roi Philippe s'en étoit rendu indigne,

Sup. liv. LXIV. n. 22.

AN. 1100.

étant retombé dans l'excommunication, pour avoir repris Bertrade. Ives de Chartres continuë : Quant à ce que vous proposez de tenir un concile à Poitiers, ou ailleurs dans la Province d'Aquitaine, je l'approuve entierement. Parce que s'il se tenoit dans la province Belgique ou dans la Geltique, il faudroit passer sous silence plusieurs choses, qui étant examinées causeroient du scandale, & étoufferoient presque tout le fruit du concile : mais qui étant dissimulées, diminuëroient beaucoup l'autorité de vôtre legation. Quant au terme du concile que vous avez marqué au vingt-neuviéme de Juillet, les évêques de nos quartiers en prendront pretexte de dire, qu'ils n'ont pas le tems de faire ce voyage & de s'y préparer. Car plusieurs d'entre eux ne pourront arriver au lieu du concile que par des chemins détournez, & aprés avoir obtenu des sauf-conduits de toutes parts. C'est pourquoi il me paroîtroit plus convenable de le remettre à l'entrée de l'automne. Nous en parlerons si Dieu nous fait la grace de nous voir, aussibien que de plusieurs autres choses que je ne veux pas confier au papier.

Le concile de Poitiers fut en effet differé, & ne commença que le jour de l'octave de S. Martin dixhuitiéme de Novembre. Il s'y trouva quatre-vingt prélats évêques ou abbez, entre autres Ives de Chartres, comme il paroît par ses lettres. On y jugea la cause de Norgaud évêque d'Autun commencée au concile de Valence. Norgaud étoit present assisté de l'évêque de Challon & de celui de Die, envoyez pour le défendre par l'archevêque de Lion : qui ne pouvoit souffrir que les legats voulussent juger son suffragant

to. x. pag. 720. 722.

AN. 1100.

hors de sa province. Trente-cinq chanoines d'Autun vinrent à ce concile contre leur Evêque: on repeta ce qui avoit été dit de part & d'autre au concile de Valence; & presque tous les prélats du concile de Poitiers demeurerent fermes pour l'usage de l'Eglise Gallicane, touchant la purgation des accusez, contre la prétention des legats. On accorda donc à l'évêque d'Autun la faculté de se purger, & on ordonna qu'il le feroit sur le champ & avec des personnes capables. On recusa pour cet effet l'évêque de Challon & l'évêque de Die, qui étoient declarez pour lui. L'Archevêque de Tours, l'évêque de Rennes & plusieurs autres qui étoient de la province Lionoise, s'offrirent d'abord pour jurer avec l'évêque d'Autun. Mais les Chanoines d'Autun leur dirent: Vous ne connoissez pas le personnage, & vous vous exposez à un faux serment: comme nous le prouverons par raison, par serment & par le jugement du feu. Cette remontrance retint l'archevêque de Tours & les autres; & l'évêque d'Autun n'ayant pû accomplir de purgation canonique, fut condamné à rendre l'étole & l'anneau pastoral. Il se retira derriere l'autel avec les siens, & ne voulut ni obéir à ce jugement ni rentrer dans l'assemblée. C'est pourquoi il fut déposé de l'épiscopat & du sacerdoce, avec menace d'excommunication s'il n'obéissoit. On excommunia aussi tous ceux qui lui obéïroient comme évêque, ou qui lui prêteroient secours tant qu'il persisteroit dans son opiniâtreté. Il n'obéït point & garda l'étole & l'anneau: mais les Chanoines se mirent en possession des biens de l'évêché, malgré l'archevêque de Lion, qui desapprouvoit le jugement des légats, com-

me rendu au préjudice de son autorité contre les canons. AN. 1100.

En ce concile de Poitiers on fit seize canons, qui portent. Qu'il n'y aura que les évêques qui donneront la tonsure aux clercs & les abbez aux moines ; & C.n. 1.
qu'on n'exigera pour cette fonction ni ciseaux ni serviettes. On défend de même d'exiger aucun repas 2.
pour la collation des prebendes, ni des chapes, des 7.
tapis, des bassins, ou des serviettes pour le sacre des 13.
évêques ou la benediction des abbez. L'évêque seul benira les ornemens sacerdotaux ou les vases sacrez. 4.
Les moines ne porteront point de manipule s'ils ne sont soudiacres. Les abbez ne porteront ni gans, ni 5.
sandales, ni anneaux, sinon par privilege du S. siege. 6.
Défense d'accorder l'investiture d'une prebende ou d'une église du vivant du possesseur. Défense aux 8.
clercs de rendre hommage à aucun laïque, ou de 9.
recevoir de lui aucun benefice ecclesiastique. Il est permis aux chanoines reguliers de batiser, prêcher, 10.
donner la penitence ou la sepulture par ordre de leur évêque ; mais ces fonctions sont défenduës aux moines. On n'admettra point à la prédication ceux 11.
qui portent des reliques pour quêter. Défense aux 12.
avoüez ou à qui que ce soit, de s'attribuer les biens 15.
de l'évêque, soit pendant sa vie, soit aprés sa mort, sous peine d'anathême.

L'affaire la plus importante qui fut traitée au concile de Poitiers, fut celle du Roi Philippe. Aprés le Ivo. ep. 95. 100.
concile de Valence, les deux legats Jean & Benoist l'allerent trouver, & firent tous leurs efforts pour lui Chr. Vird. p. 260.
persuader de se corriger : mais n'en ayant plus aucune esperance, ils prononcerent l'excommunication

AN. 1100. contre lui à la fin du concile. Le duc d'Aquitaine y étoit present. C'étoit Guillaume IX. comte de Poitiers, de Gascogne & de Toulouse : qui s'opposa tant qu'il pût à cette censure, tant pour l'honneur du roi son seigneur que pour son propre interêt : car sa vie étoit encore plus scandaleuse. Il pria donc les legats de n'en pas venir à cette extremité, & plusieues évêques les en prierent avec lui. Ne pouvant l'obtenir il sortit du concile avec ses gens, faisant de grandes menaces : quelques évêques sortirent aussi avec plusieurs clercs & encore plus de laïques, ce qui causa un grand tumulte. Alors les legats & les prélats qui restoient, prononcerent l'excommunication contre le roi Philippe & contre Bertrade. Ensuite on fit les acclamations ordinaires pour la conclusion du concile : pendant lesquelles le tumulte augmentant toûjours, un homme du peuple, qui étoit aux galeries hautes de l'église, jetta une pierre voulant frapper les legats. Mais elle donna sur un clerc qui eut la tête cassée & tomba sur le pavé, où l'on vit couler son sang. Il s'éleva de grands cris dans l'Eglise, & le bruit étoit encore plus grand au dehors. Toutefois les legats demeurerent fermes, & ôterent même leurs mitres, pour montrer combien ils craignoient peu les pierres qui voloient. Leur fermeté arrêta la fureur des seditieux, les comtes même & les autres qui avoient insulté les legats leur firent satisfaction. On remarqua en cette occasion le courage de deux saints abbez Bernard abbé de S. Cyprien de Poitiers, & Robert d'Arbrisselles dont j'ay déja parlé. Cette excommunication du roi fit une telle impression sur les esprits, qu'étant venu quelque

Vita Bern. c. 6. Boll. 14. Apr. to. 10. p. 233. Sup. liv. LXIV. n. 34.

Chr. Vird. p. 360.

que tems aprés à Sens avec la reine Bertrade, pendant quinze jours qu'ils y séjournerent, on tint fermées toutes les églises de la ville, & ils ne furent admis à aucun acte de religion. De quoi Bertrade irritée, envoya rompre la porte d'une église & y fit dire la messe par un de ses chapellains. AN. 1100.

IX. Commencemens de Bernard de Tiron. *Vita per. Gauf. ap. Boll to 10. p. 221. 6. 1.*

Bernard qui avoit été élû la même année abbé de S. Cyprien de Poitiers, nâquit dans le Pontieu prés d'Abbeville de parens vertueux, qui le firent étudier dés la jeunesse; & deslors il montroit tant de modestie & de pieté, que les autres écoliers le nommoient le moine. Aprés la grammaire & la dialectique, il étudia l'écriture sainte, dont il avoit déja une assez grande connoissance à l'âge de vingt ans: quand le desir d'une plus grande perfection lui fit quitter son païs & passer en Aquitaine avec trois compagnons. Ils s'arrêterent au monastere de S. Cyprien prés de Poitiers, attirez par la réputation de l'abbé Rainaud disciple de S. Robert fondateur de la Chese-Dieu; & qui avoit lui-même dans sa communauté plusieurs grands personnages, entre autres Hildebert ou Aldebert depuis archevêque de Bourges, Bernard ayant embrassé la vie monastique à S. Cyprien, & y ayant passé dix ans ou plus avec grande édification: Gervais moine de la même communauté, fut envoyé à S. Savin monastere voisin, pour le reformer en qualité d'abbé: mais il ne voulut point s'en charger s'il n'avoit Bernard pour prieur.

Sup. liv. LXI. n. 78.

c. 2.

Gervais étant allé à la croisade en 1096. & y étant mort, Bernard sut que les moines de S. Savin vouloient l'élire abbé; & se retira secretement, pour executer ce qu'il desiroit depuis long-tems, de mener *c. 3.*

AN. 1100. la vie eremitique & vivre du travail de ses mains. Il communiqua son dessein à un saint ermite nommé Pierre des Estoiles, fondateur du monastere de Font-Gombaud, qui le mena dans un desert aux confins du Maine & de la Bretagne, où vivoient plusieurs ermites sous la conduite de Robert d'Arbrisselles, de Vital de Mortain, & de Raoul de la Fustaye. Pierre des Estoiles recommanda son ami à Vital, mais sans lui dire qui il étoit; & le nommant Guillaume au lieu de Bernard. On lui donna à choisir entre les cellules des ermites, & il choisit celle d'un nommé Pierre, parce qu'elle étoit la plus pauvre, n'étant bâtie que d'écorces d'arbres dans les ruines d'une Eglise. Pierre y enseigna à son nouveau disciple l'art de tourner: ils ne mangeoient que le soir, & leur nourriture étoit un potage d'herbes sauvages, où ils ne mettoient du sel que les fêtes.

Bernard avoit ainsi vêcu trois ans sous le nom de Guillaume: quand les moines de S. Savin à force de le chercher le découvrirent, car ils le vouloient toûjours pour abbé; & il fut averti qu'ils viendroient l'enlever avec des ordres de son abbé & de son évêque. Pour éviter ce peril Bernard resolut de se ca-
c. 4. cher dans une isle, & se retira dans celle de Chaussey entre Jersé & S. Malo, où il vêcut dans une parfaite solitude & dans une extrême pauvreté jusqu'à se nour-
c. 5. rir de racines cruës. Cependant les moines de S. Savin desesperant de le trouver, élûrent un autre abbé. Alors Pierre des Estoiles vint trouver S. Vital, lui demanda où étoit celui qu'il lui avoit recommandé, dont il lui découvrit le vrai nom & le merite, en presence des ermites qui étoient sous sa conduite; & leur

AN. 1100.

conſeilla de le retirer de ſon iſle, pour profiter de ſa doctrine & de ſon exemple. Il ſe chargea lui-même de l'ambaſſade, il alla trouver Bernard, & lui ayant appris que les moines de S. Savin avoient un abbé, il lui perſuada de revenir au deſert du Maine prés de Vital. Là il aſſembla quelques diſciples au tour de ſa cellule & commença à prêcher avec tant de ſuccés, que ſa réputation s'étendit au loin, & vint juſques à Rainaud abbé de S. Cyprien de Poitiers ſon premier maître.

Cet abbé ſe ſentant chargé d'années, & prévoyant ſa fin prochaine, ſouhaitoit depuis long-tems d'avoir Bernard pour ſucceſſeur, & craignoit qu'on ne l'enlevât pour gouverner quelque autre egliſe. Ayant donc appris ſa demeure il l'alla trouver, & ſous un autre pretexte, il l'engagea à revenir avec lui & à rentrer ſous ſon obéïſſance dans le monaſtere. Il y fut reçû avec une extrême joye, mais les moines furent ſurpris de lui voir une grande barbe, un habit heriſſé de poil & rapiecé, ſuivant l'uſage des ermites: ils en avoient horreur & ſe preſſerent de lui faire reprendre leur habit. Ils le firent d'abord prevôt, puis abbé aprés la mort de Rainaud qui arriva l'an 1100. quatre mois depuis ſon retour. Mais Bernard ne demeura pas long-tems paiſible dans ſon abbaye. Car les moines de Clugny prétendant qu'elle étoit de leur dépendance, obtinrent une bulle du pape Paſcal, par laquelle il ordonnoit à Bernard de ſe ſoûmettre à eux ſous peine d'interdiction des fonctions d'abbé. Bernard aima mieux ſubir la peine, & ſuivant ſon inclination il retourna avec ſes amis, Robert d'Arbriſſelles & Vital de Mortain. Ils alloient tous trois nuds c. 2.

AN. 1100. pieds par les villes & les villages, invitant les pecheurs à penitence ; & prêchoient avec un grand zele contre le concubinage des prêtres, qui avoit passé en coûtume dans toute la Normandie : ensorte qu'ils se marioient publiquement, & juroient en presence des parens de ne jamais quitter leurs femmes : ils laissoient leurs églises à leurs fils comme par droit hereditaire, & souvent les donnoient en dot à leurs filles. Nos saints missionnaires mirent leur vie en peril en s'opposant à cet abus.

X. S. Anselme en Angleterre. *Edmer, 3. Nover.*

Peu de jours aprés que S. Anselme fut arrivé en Angleterre, il alla trouver le roi Henri, qui le reçût avec joye, & lui fit goûter la raison qu'il avoit eûë de ne le pas attendre pour être couronné de sa main. Ensuite on lui demanda qu'il fit hommage au roi, comme ses predecesseurs, & qu'il reçût de lui l'investiture de l'archevêché. Anselme répondit, qu'il ne le pouvoit ; & rapporta ce qu'il avoit appris sur ce sujet dans le concile de Rome : puis il ajoûta : Si le roi ne veut pas observer ces reglemens, je ne voi pas que mon séjour en Angleterre puisse être utile ni honête : Car s'il donne des évêchez ou des abbayes, il faudra que je m'abstienne de sa communion, & de ceux qui auront reçû ces dignitez. Je le prie donc de s'expliquer afin que je sache à quoi m'en tenir.

Le roi fut embarassé de ce discours. D'un côté il ne pouvoit se resoudre à abandonner les investitures des églises, il lui sembloit que c'étoit comme perdre la moitié de son royaume ; d'ailleurs il craignoit, que s'il laissoit retirer Anselme, il n'allât trouver le duc Robert son frere, qui étoit en Normandie au retour de la croisade ; & que l'ayant rangé, comme

il seroit facile, à l'obéïssance du saint siege, il ne le fist roi d'Angleterre. Le roi Henri demanda donc à l'archevêque un delai jusqu'à Pâques, pendant lequel on envoyeroit à Rome, pour prier le pape d'avoir égard à l'usage d'Angleterre, toutes choses cependant demeurant en état. Quoiqu'Anselme vît bien que cette députation seroit inutile, il ne laissa pas d'y consentir: pour ne donner au roi ni aux seigneurs aucun soupçon contre sa fidelité. AN. 1100.

Le roi Henri avoit résolu d'épouser Mathilde fille de Malcolme roi d'Ecosse & de la sainte reine Marguerite: mais comme elle avoit été élevée dans un monastere & y avoit porté le voile, plusieurs croyoient qu'elle étoit effectivement religieuse. La princesse alla trouver Anselme & lui dit: Il est vrai que j'ai porté quelque tems sur ma tête un voile noir, mais c'étoit ma tante dont je dépendois qui m'y obligeoit malgré moi, pour me mettre à couvert des insultes des Normans. Quand j'étois hors de sa presence je jettois à terre ce voile & le foulois aux pieds; & le roi mon pere me l'ayant vû sur la tête me l'arracha en colere, maudissant qui me l'avoit mis. Anselme conoissant l'importance de l'affaire, assembla des évêques, des abbez & des seigneurs à Lambet au diocese de Rochestre; où plusieurs témoins dignes de foi assurerent, que la princesse avoit dit la pure verité. La même chose fut confirmée par deux archidiacres, qu'Anselme avoit envoyez s'en informer au monastere où elle avoit été élevée. Tout le concile de Lambet jugea, que Mathilde étoit libre; & rapporta un jugement semblable de l'archevêque Lanfranc en faveur de plusieurs filles, qui

Sup. liv. LXI n. 12.

AN. 1100.

s'étoient voilées de même, pour mettre leur honneur à couvert contre l'insolence des Normans. Avant la ceremonie des épousailles, Anselme dénonça encore publiquement, que si quelqu'un savoit quelque empêchement legitime il eût à le declarer; & ainsi aprés avoir pris toutes les précautions possibles, il permit le mariage entre Henri & Mathilde, & toutefois il fut calomnié sur ce sujet, comme ayant eu trop de complaisance pour le roi. Ce mariage fut celebré le jour de S. Martin onziéme de Novembre 1100.

VvilleMalmesb. lib. 5. p. 156.

La même année vint en Angleterre Gui archevêque de Vienne, disant avoir commission du pape, pour exercer les fonctions de legat dans toute la Grand'-Bretagne. Cette prétention surprit tout le monde, car on n'avoit jamais oüi parler dans le païs, d'autre legat du pape que de l'archevêque de Cantorberi. Aussi personne ne voulut recevoir celui de Vienne en cette qualité, & il s'en retourna comme il étoit venu. Vers le même tems le pape Pascal écrivit à l'archevêque Anselme, se rejoüissant avec lui de son retour en Angleterre; & l'exhortant à travailler efficacement auprés du roi pour l'affectionner au saint siege, & faire payer le denier S. Pierre, dont l'église Romaine avoit alors un tres grand besoin. Il ajoûte: Le duc de Normandie s'est plaint à nous du roi d'Angleterre, qui s'est emparé de ce royaume au prejudice du serment qu'il lui avoit fait; & vous savez que nous lui devons protection, pour avoir travaillé à la délivrance de l'église d'Asie. C'est pourquoi nous voulons, que s'ils n'ont pas encore fait la paix, vous la procuriez entre eux avec l'intervention de nos nonces.

Edmer. 3. Novor.

ap. Ans. III. epist. 42.

Ces nonces étoient Jean évêque de Tusculum, & Tibere domestique du pape. Jean, quoique Romain, fut premierement chanoine regulier à S. Quentin de Beauvais : puis étant revenu dans le monde, il se fit moine au Bec sous la conduite de S. Anselme. Quand le pape Urbain vint en France, Jean gagna ses bonnes graces & le suivit à Rome; il devint abbé, ensuite évêque, & enfin le pape Pascal l'envoya en Angleterre l'an 1101. pour recueillir le denier saint Pierre. Il rencontra en chemin Hugues archevêque de Lion qui alloit à Jerusalem; & qui étoit accompagné de l'évêque de Challon & de celui d'Autun, déposé l'année précedente au concile de Poitiers, par les cardinaux legats Jean & Benoist. Comme l'archevêque n'étoit pas content de ce jugement, & s'en plaignoit publiquement, il persuada à Jean de Tusculum de rétablir l'évêque d'Autun : en recevant sa purgation & le serment que firent l'archevêque de Lion & l'évêque de Challon pour en certifier la verité. Ainsi Jean de Tusculum ramena avec lui Norgaud d'Autun, & le fit rentrer dans son diocese, où il exerça les fonctions épiscopales, comme pleinement justifié.

AN. 1101.

XI.
Norgaud évêque d'Autun rétabli.
Chr. Virdun. p. 241.

L'archevêque de Lion étant arrivé à Rome, y trouva des chanoines d'Autun, qui y avoient porté leurs plaintes contre lui. Car aprés le départ des cardinaux il avoit excommunié ces chanoines, pour s'être pourvûs devant des juges Romains à son préjudice, & pour avoir alienê quelques biens de leur église, afin de fournir aux frais du procés. Ils se justifierent à Rome, le pape les renvoya absous; & l'archevêque de Lion partit pour Jerusalem avec l'évêque de Die.

AN. 1101. Cependant les Cardinaux Jean & Benoist, qui étoient revenus de Rome, & avoient rendu compte de leur legation, se plaignirent hautement que l'évêque de Tusculum eût infirmé leur sentence contre l'évêque d'Autun; & leur mécontentement passa jusques à quitter la cour. Jean se retira à Pavie dans une communauté dont il avoit été tiré; Benoist demeura à Rome dans l'église de son titre.

XII. Estienne de Garlande élû évêque de Beauvais. *Epist.* 87.

Pendant qu'ils étoient en France, Ives de Chartres leur écrivit au sujet d'Estienne de Garlande élû évêque de Beauvais. Cette église, dit-il, est desacoutumée depuis si long tems d'avoir de bons pasteurs, qu'elle semble être en droit d'en élire de mauvais. Elle vient de prendre, suivant la volonté du roi & de sa concubine, un clerc qui n'est point dans les ordres sacrez: ignorant, occupé du jeu & de semblables amusemens, & autrefois chassé de l'église pour un adultere public, par l'archevêque de Lion legat du saint siege. Si jamais il parvient à l'épiscopat par l'autorité du pape, on impose de nôtre tems aux canons un silence pernicieux. Je vous en avertis, afin que vous soyez sur vos gardes: Car cet intrus se pressera d'aller à Rome ou d'y envoyer, de gagner la cour par presens & par promesses, & surprendre le pape par tous les artifices possibles. Nous vous déclarons donc la verité de la chose, afin que vous puissiez pourvoir à l'autorité du saint siege & à vôtre reputation. Car si nôtre attente est frustrée en cette occasion, nous ne saurons plus que répondre à ceux qui parlent contre l'église Romaine.

Epist. 89.

Yves écrivit au pape Pascal sur le même sujet en ces termes: Comme veritable fils de l'église Romaine

ne & forti de son sein, je ne puis m'empêcher d'être sensiblement touché lorsqu'elle est déchirée par la médisance. C'est pourquoi je vous prie que si l'on porte devant vous de nos quartiers des accusations contre des évêques ou d'autres personnes, ou des excuses en leur faveur, vous ne vous pressiez pas d'y ajoûter foy, mais que vous accordiez un delai convenable & long, pour vous faire informer de la verité par des personnes vertueuses du voisinage. Autrement s'il paroît quelque decret indigne de vous, nous garderons le respect, mais nous cesserons de vous donner des avis inutiles. Et que vôtre sainteté ne trouve pas mauvais si je prens cette liberté : c'est que j'ai déja vû plusieurs personnes zelées pour la justice, qui voyant que l'on avoit pardonné ou dissimulé plusieurs crimes, se sont imposé silence, n'esperant presque plus la correction des abus. Il avertit ensuite le pape de l'élection d'Estienne de Garlande, repetant les mêmes reproches qu'il avoit marquez dans sa lettre aux legats. Qu'il n'est pas soûdiacre ; qu'il est sans lettres, joüeur ; adonné aux femmes, & qu'il a été excommunié pour adultere. Le plus grand merite d'Estienne étoit sa noblesse. Il étoit fils de Guillaume de Garlande Sénéchal de France, qui étoit alors la premiere charge de la courone ; & lui-même fut depuis chancelier. Il devoit être jeune, puisqu'il vécut encore quarante ans.

AN. 1101.

Estienne alla trouver le pape pour faire confirmer son élection ; & Ives de Chartres ne put lui refuser une lettre de recommandation, où sans rien dire directement contre la verité, il se joint à l'église de Beauvais sa mere, pour prier le pape de lui accorder

epist. 54.

AN. 1101.

ce qu'elle demande, autant que la justice & l'honneur du saint siege le permettent. Estienne fut refusé, & le pape fit des reproches à Ives de sa recommandation. A quoi il répondit : J'ai reçû une extrême joye & du refus qu'a reçû Estiene qui briguoit l'église de Beauvais, & de la reprimande paternelle que vous me faites à son sujet ; quoique dans ma derniere lettre je n'aye rien écrit de contraire à la premiere. Il a extorqué de moi cette lettre par son importunité, mais j'ai crû qu'étant bien entenduë, elle lui nuiroit plûtôt que de lui servir. La vôtre m'a fait voir clairement combien vous êtes ferme dans l'amour de la justice, & le zele de la maison de Dieu ; & je l'ai fait connoître presque à toutes les églises du royaume.

epist. 95.

Entre les évêques ausquels Ives de Chartres envoya cette lettre du pape, étoient deux des plus vertueux de la province de Reims, Lambert d'Arras & Jean de Teroüanne, qu'il exhorta à faire par obéïssance pour le pape, ce qu'ils avoient fait jusques alors par le seul amour de la justice. Avertissez, ajoûte-t-il, vôtre metropolitain d'assembler le clergé de Beauvais pour faire une élection canonique, afin que son autorité guérisse les foibles & affermisse les forts : qu'il honore son ministere & ne s'expose pas à voir executer par d'autres ce qui le regarde. Ives écrivit aussi au clergé de Beauvais, pour les encourager à élire un bon sujet à la place d'Estiene comme le pape leur ordonnoit : mais il ne leur recommande, dit-il, personne en particulier.

epist. 97.

epist. 98.

XIII. Saint Anselme soûtient le Roi Henri.

Eadmer. 3. Nover.

En Angleterre le délai qui avoit été pris jusques à Pâque 1101. fut prorogé jusqu'au retour des deputez envoyez à Rome touchant l'affaire des investi-

tures. Cependant à la Pentecôte la cour fut extremement troublée par la nouvelle de l'arrivée en Angleterre de Robert Duc de Normandie. Le roi Henri & les seigneurs étoient dans des défiances mutuelles : le roi craignoit qu'ils ne l'abandonnassent pour se joindre à son frere, les seigneurs craignoient que si le roi étoit une fois paisible, il n'exerçât sur eux une autorité trop absoluë. Ils n'avoient confiance de part & d'autre qu'en l'archevêque Anselme ; & il reçût au nom de la noblesse & du peuple, la promesse du roi de les gouverner suivant de justes & saintes loix. AN. 1101.

Mais quand le duc Robert fut effectivement entré en Angleterre, les seigneurs oubliant leur serment, songeoient à passer de son côté ; & le roi Henri craignoit non seulement pour son royaume ; mais pour sa vie. Alors il eut recours à Anselme, & promit de lui laisser un pouvoir absolu, pour exercer tous les droits de l'église en Angleterre ; & d'obéïr toûjours aux ordres du pape. Anselme assembla les seigneurs, & leur parla en presence de toute l'armée, avec laquelle le roi marchoit au devant de son frere. Il leur representa si fortement combien étoient detestables devant Dieu & devant tous les gens de bien, ceux qui manquoient à la foi jurée solemnellement à leur prince : que tous protesterent qu'ils demeureroient fideles au roi, dût-il leur en couter la vie. Le duc Robert de son côté perdit l'esperance qu'il avoit dans la défection des seigneurs, & fut touché de l'excommunication qu'Anselme avoit publiée contre lui comme usurpateur : ainsi il fit la paix avec son frere, & se retira.

AN. 1101.

XIV.
Lettre du pape contre les investitures.
Pasc. épist. 96. tom x. concil. ex Eadmer.

Tout le monde attendoit que le roi Henri donnât à Anselme quelque marque de reconnoissance, quand il lui manda de venir à la cour pour s'expliquer sur l'affaire des investitures. Car les deputez étoient revenus de Rome, & avoient apporté une lettre du pape Pascal au roi où il disoit : Vous demandez que l'église Romaine vous accorde le droit d'établir les évêques & les abbez par l'investiture, & qu'elle attribuë à la puissance royale ce que le Tout puissant témoigne n'appartenir qu'à lui seul. Car le Seigneur dit : Je suis la porte ; & par consequent si les rois s'attribuënt d'être la porte de l'église, ceux qui entrent par eux ne sont pas des pasteurs, mais des larrons. Cette pretention est si indigne, que l'église catholique ne peut l'admettre en aucune maniere. Saint Ambroise auroit plûtôt souffert les dernieres extremitez, que de permettre à l'empereur de disposer de l'église. Car il répondit : Ne vous faites pas ce tort de croire que comme empereur, vous ayez quelque droit sur les choses divines. Les palais appartiennent à l'empereur ; les églises à l'évêque. Qu'avez-vous de commun avec une adultere ? car celle-là est une adultere qui n'est pas unie à J. C. par un mariage legitime. Aprés ces paroles de saint Ambroise, le pape Pascal continuë : Entendez vous prince, l'époux de l'église est l'évêque, & par consequent quelle honte est-ce que la mere soit exposée à l'adultere par ses propres enfans ? Si vous êtes enfans de l'église, permettez-lui de contracter un mariage legitime, dont Dieu soit l'auteur, & non pas l'homme. Car c'est Dieu qui choisit les évêques élus canoniquement. Il raporte ensuite une loi de Justinien, pour montrer

Joan. x. 7.

Ambr. epist. 20. ad soror. n. 19.

que l'évêque doit être élû du consentement de tout le peuple, & non par la seule volonté du prince : puis il ajoûte : Ne croyez pas, Seigneur, que nous voulions rien diminuer de vôtre puissance, ou nous attribuer rien de nouveau dans la promotion des évêques. Vous ne pouvez selon Dieu exercer ce droit, & nous ne pouvons vous l'accorder qu'au préjudice de vôtre salut & du nôtre. AN. 1101.

Le pape avoit raison de vouloir maintenir la liberté des élections, mais presque tous les raisonnemens de cette lettre portent à faux, roulant sur des équivoques. Les princes en donnant l'investiture, supposoient toûjours une élection canonique : nous en avons vû cent exemples, particulierement de l'empereur S. Henri. Par cette cérémonie ils ne prétendoient pas donner à l'évêque la puissance spirituelle qu'il ne devoit recevoir qu'à son sacre : mais seulement le mettre en possession des fiefs & des autres biens temporels relevant de leur couronne. Quant à S. Ambroise, il est évident par les circonstances du fait, que l'adultere dont il parle est l'église des Ariens ; & qu'il ne s'agissoit pas de donner des évêchez, mais de livrer à ces heretiques les lieux destinez aux assemblées des fideles.

Sup. liv. LVIII. n. 34.

Sup. liv. XVIII. n. 41. 42.

XV.
S. Anselme resiste au roi.
Eadmer. 3. Novor.

Le roi d'Angleterre ayant donc reçû cette lettre, fit venir Anselme à la cour, où étoit le duc de Normandie son frere, furieusement animé contre ce prélat, comme lui ayant fait perdre le royaume. Par le conseil du duc & de ses amis, le roi voulut obliger Anselme à lui faire hommage, & à sacrer comme avoient fait les archevêques ses predecesseurs, ceux à qui il donneroit des évêchez & des abbayes : sinon à

AN. 1101. sortir promptement du royaume. Anselme répondit: Je vous ai déja dit comme j'ai assisté au concile de Rome, & ce que j'ai appris du saint siege. Si donc je me soûmets moi-même à l'excommunication que j'ai rapporté en ce royaume, avec qui pourrai-je communiquer? Les députez qui étoient allez demander la revocation de ce decret sont revenus sans rien faire. Le roi repliqua: Que m'importe? Je ne veux pas perdre les droits de mes prédecesseurs, ni souffrir persone dans mon royaume, qui ne soit à moi. J'entens, dit Anselme, à quoi cela tend, cependant je ne sortirai pas du royaume: j'irai à mon diocese faire mon devoir, & je verrai qui entreprendra de me faire violence.

Il n'avoit pas été long-tems chez-lui, quand le roi lui manda de le venir trouver, & qu'il vouloit apporter quelque temperament à sa premiere resolution: Il vint donc à Vincheftre, où dans l'assemblée des évêques & des seigneurs on resolut de prendre un autre délai, & d'envoyer à Rome des personnes plus considerables: pour declarer au pape qu'il falloit qu'il se relâchat, autrement qu'Anselme seroit chassé d'Angleterre avec les siens, & que le pape perdroit l'obéissance de ce royaume & le revenu qu'il en tiroit tous les ans. Anselme envoya de sa part deux moines, Baudoüin du Bec & Alexandre de Cantorberi: non pour persuader au pape de se relâcher, mais pour lui rendre un témoignage non suspect des menaces de la cour d'Angleterre, & pour raporter fidelement à l'archevêque la resolution du pape. De la part du roi furent envoyez trois évêques pour solliciter le pape suivant ses intentions: savoir Girard d'Herford,

Hebert de Tetford & Robert de Chestre, dont deux avoient leurs affaires particulieres à poursuivre à Rome. Girard avoit été chancelier d'Angleterre sous les deux rois précedens, & venoit d'être nommé à l'archevêché d'Yorc, vacant par le decés de Thomas arrivé le dix-huitiéme de Novembre 1100. ainsi Girard alloit demander le pallium. Hebert transfera depuis son siege à Norvic, & il alloit poursuivre la restitution de sa jurisdiction sur l'abbaye de saint Edmond.

AN. 1101.

Godoüin de praesul. Ang.

XVI. Traité de saint Anselme sur la procession du S. Esprit.

Geberon censura. ap. Ansel. III. *ep.* 160. 161. IV. *ep* II. *Sup.*

Depuis qu'Anselme fut de retour en Angleterre, & pendant le séjour qu'il y fit, il composa son traité sur la procession du saint esprit, à la priere de plusieurs personnes, particulierement d'Hildebert évêque du Mans : qui ayant oüi parler de ce qu'il avoit dit sur ce sujet contre les Grecs au concile de Bari, le pria de le rediger par écrit succintement, & le lui envoyer : ce qu'Anselme lui accorda. En ce traité il ne dispute contre les Grecs que sur les principes dont ils convenoient avec les Latins, savoir la foi de la Trinité & les paroles de l'évangile. Il établit premierement la difference entre les attributs essentiels à la divinité, qui sont communs aux trois personnes ; & les dénominations propres à chaque persone, qui sont la suite des relations ; & montre qu'entre les persones divines celle qui ne procede pas d'une autre en est le principe. Ainsi le pere est le principe du Fils & du saint esprit, parce qu'il ne procede ni de l'un ni de l'autre : & par consequent le saint Esprit procede du Fils ; puisque le Fils ne procede pas du saint Esprit. Le saint Esprit est Dieu de Dieu aussi-bien que le Fils, & procede du Pere, non entant que Pere : mais

ap. Ans. p. 49

c. 2.

c. 3.

c. 4.

c. 7.

AN. 1101. entant que Dieu : d'où il s'ensuit qu'il procede aussi du Fils, qui est le même Dieu que le pere.

c. 9. Il prouve encore que le saint Esprit procede du Fils, par ces paroles de l'évangile : Le consolateur le saint Joan. 14. 26. Esprit que le Pere envoyera en mon nom. Et ensuite: XV. 26. Quand le consolateur que je vous envoyerai de la part du Pere sera venu. Ce qui ne peut signifier autre chose, sinon que le saint Esprit est envoyé tout ensemble par le Pere & par le Fils ; & par consequent qu'il c. 11. est autant de l'un que de l'autre. Aussi J. C. dit ensuite: Joan. XVI. 13. 14. 15. Il ne parlera pas de lui-même. Et encore : Il recevra du mien & vous l'annoncera. Les Grecs disoient que c. 15. le saint Esprit procede du Pere par le Fils, & prétendoient le prouver par ces paroles de l'Apôtre : Rom. XI. 36. Toutes choses sont de lui, par lui & en lui. Mais Anselme montre que ce passage regarde les créatures, & ne se peut appliquer aux persones divines. Toutefois le c. 18. Pere & le Fils, ne sont pas deux principes, mais un seul principe du saint Esprit : parce qu'il ne procede pas d'eux entant qu'ils sont deux personnes, mais entant qu'ils sont le même Dieu.

c. 19. Le grand argument des Grecs étoit tiré de ces paroles de l'évangile : Joan. XV. 26. L'Esprit de verité qui procede du Pere ; & de ce que le symbole de C. P. ayant parlé de même, les Latins y avoient ajoûté : Et du Fils, sans leur participation. Anselme répond au texte de l'évangile par plusieurs autres, où ce qui convient aux trois persones divines est attribué à une seule. c. 22. Quant à l'addition au symbole, il dit : Elle étoit necessaire à cause de quelques-uns moins éclairez, qui ne s'apperçoivent pas de ce que toute l'église croit, il s'ensuit que le saint Esprit procede du Fils.

On

On a donc fait cette addition, afin qu'ils ne fissent point difficulté de le croire; & on voit combien elle étoit necessaire, par ceux qui nient cette verité, à cause qu'elle n'est pas exprimée dans ce symbole. Ainsi l'église Latine a declaré hardiment ce qu'elle savoit qu'on devoit croire: voyant que la necessité y obligeoit, & qu'aucune raison ne l'empêchoit. Car nous savons que ceux qui ont composé ce symbole, n'ont pas prétendu y renfermer tout ce que nous devons croire. Il n'y est point dit, par exemple, que N. S. est descendu aux enfers. AN. 1101.

Si les Grecs disent qu'on n'a dû alterer en aucune maniere un symbole prescrit par une si grande autorité: nous ne prétendons pas l'avoir alteré, puisque nous n'y avons rien ajoûté de contraire à ce qu'il contient. Et quoique nous ne puissions soutenir, que cette addition n'est point une alteration: si quelqu'un toutefois s'opiniâtre à le prétendre, nous répondons que nous avons fait un nouveau symbole: car nous gardons en son entier & respectons comme eux le premier traduit fidelement du Grec: mais nous avons composé en Latin avec l'addition, ce symbole que nous employons plus ordinairement devant le peuple. Quand on demande pourquoi nous ne l'avons pas fait du consentement de l'église Greque: nous répondons qu'il nous est trop difficile d'assembler leurs évêques, pour les consulter sur ce sujet; & qu'il n'étoit pas necessaire de mettre en question ce dont nous ne doutons point. Car quelle est l'église, même d'un royaume particulier, à laquelle il ne soit pas permis d'établir quelque proposition conforme à la vraye foi, & la faire lire ou chanter dans l'assem-

blée du peuple pour son utilité?

AN. 1101.

On ne doit pas dire que le S. Esprit procede principalement du Pere, si l'on entend par là qu'il procede du Pere plus que du Fils, ou avant que de proceder du Fils: mais on le peut dire, pour signifier que le Fils tient du Pere cela même, que le S. Esprit procede de lui. Enfin on ne peut douter que le S. Esprit ne procede du Fils: puisque cette vérité est démontrée par une consequence necessaire des autres veritez que les Grecs croyent comme nous touchant le mystere de la Trinité; & que de leur opinion suivent des erreurs qui détruisent ces veritez. C'est la substance du traité de S. Anselme sur la procession du S. Esprit.

c. 4.

c. 26.

XVII. Lettres à Valeran de Naumbourg.

Valeran évêque de Naumbourg en Saxe, voulant répondre à des Grecs venus en Allemagne, apparemment à la cour de l'empereur Henri auquel cet évêque étoit attaché; consulta Anselme sur les deux questions du S. Esprit & des azimes. Anselme lui répondit: Si j'étois certain que vous ne favorisez point le successeur de Neron & de Julien l'apostat contre le successeur de S. Pierre, je vous saluërois comme évêque avec respect & amitié: mais parce que nous ne devons manquer à personne pour la défense de la verité que vous cherchez contre les Grecs, qui sont venus chez-vous: je vous envoye l'ouvrage que j'ai publié contre eux sur la procession du S. Esprit.

De Azimo. &c. p. 135. ap. Dodech. an. 1094.

Il traite ensuite la question de l'usage des azymes au saint sacrifice, & montre premierement, que la foi n'y est point interessée, & que l'essence du sacrifice subsiste également, soit qu'on offre du pain levé ou du pain sans levain: qu'il est toutefois plus convena-

ble d'user du pain sans levain, & qu'en cela nous ne judaïsons point : puisque nous ne le faisons point pour imiter les Juifs ; non plus que celui qui pendant la semaine de pâque mangeroit du pain sans levain, parce qu'il l'aimeroit mieux, ou parce qu'il n'en auroit point d'autre.

AN. 1101.

Valeran écrivit ensuite à S. Anselme, pour le consulter sur la diversité des ceremonies qui s'observoient en divers lieux dans la celebration du saint sacrifice : particulierement les signes de croix que l'on fait sur l'hostie & sur le calice ; & l'usage de couvrir le calice, soit avec le corporal, soit avec un linge plié : ce qu'il prétend n'être pas convenable, parce que J. C. fut exposé nud sur la croix. A la fin de sa lettre il ajoûte : l'église catholique glorifie Dieu de mon changement : d'adversaire de l'église Romaine je suis devenu tres-agréable au pape Pascal & admis dans ses conseils avec les cardinaux. J'étois toutefois à la cour de l'empereur Henri, comme Joseph à celle de Pharaon, sans participer à ses pechez.

ap. Anselm. p. 137.

Anselme dans sa réponse saluë Valeran comme évêque, & le felicite de sa reconciliation avec le pape : puis répondant à ses questions il dit : qu'il seroit bon que l'on celebrât les sacremens d'une maniere uniforme par toute l'église : mais quand ces diversitez ne touchent point à la substance du sacrement, il faut plûtot les tolerer en paix que les condamner avec scandale. Et elles sont venuës des differentes manieres dont les hommes jugent des convenances & des bienséances. Quant à l'usage de couvrir le calice il dit : Quoique J. C. ait été crucifié hors la ville & à découvert ; on a toutefois raison d'offrir le saint sa-

AN. 1101. crifice sous un toit pour éviter le vent ou la pluye : de même quoiqu'il ait été crucifié nud, on fait bien de couvrir le calice, de peur qu'il n'y tombe une mouche ou quelque ordure. C'est plûtôt par nôtre vie que par ces sortes de cérémonies, que nous devons imiter la pauvreté de J. C. & les mépris qu'il a soufferts.

XVIII. Brunon archevêque de Treves. *Hist. Trevir. to. 12. Spicil. p. 240.*

Egilbert archevêque de Treves, mourut dans le schisme le cinquiéme de Septembre 1101. aprés avoir tenu ce siege vingt-deux ans huit mois & trois jours; & il y eut prés de quatre mois de vacance. Entre plusieurs sujets dignes de remplir cette place, qui se trouvoient dans le clergé de Treves, le plus distingué étoit Brunon né en Franconie de la premiere noblesse, & tellement aimé des seigneurs qu'on l'avoit fait prevôt de Treves, de Spire, de S. Florent à Coblens & archidiacre. L'empereur Henri étant venu tenir sa cour à Mayence à la fête de Noël de la même année 1101. les citoyens de Trêves vinrent lui demander Brunon pour archevêque : les seigneurs joignirent leurs prieres, & l'empereur luy donna l'investiture par l'anneau & la crosse, & ordonna qu'il fût sacré. Il le fut à Mayence même le treiziéme de Janvier 1102. par Adalberon de Mets, Jean de Spire, & Richer de Verdun, en presence de Ruthard archevêque de Mayence, Frideric de Cologne & plusieurs autres évêques, qui tous par consequent reconnoissoient Henri pour empereur & communiquoient avec lui. Brunon fit son entrée à Treves le jour de la Purification.

XIX. Fin de S. Bruno. *Vita ap. Sur. 6. Oct.*

L'année précedente 1101. S. Bruno le fondateur des Chartreux, mourut dans son monastere de Squillace en Calabre. Se sentant prés de sa fin, il assembla sa

communauté, & leur raconta toute la suite de sa vie depuis son enfance par forme de confession generale. Ensuite il exposa par un long discours sa foi sur la Trinité & conclut ainsi : Je croi aussi les sacremens que l'église croit & honore ; & nommément que le pain & le vin consacrez sur l'autel sont le vrai corps de N. S. J. C. sa vraie chair & son vrai sang, que nous recevons pour la remission de nos pechez, & dans l'esperance du salut éternel. Il mourut ensuite le dimanche sixiéme jour d'Octobre, & fut enterré derriere le grand autel de l'église de ce monastere dédiée à S. Estienne. Les Chartreux envoyerent selon la coûtume, des lettres en diverses provinces & jusques en Angleterre, pour donner avis de sa mort & demander des prieres pour son ame. On a conservé plusieurs réponses des églises ; qui contiennent des éloges de S. Bruno la plûpart en vers ; où l'on avouë qu'il a moins besoin des prieres des autres qu'ils n'ont besoin des siennes. En ces réponses l'église de Reims le reconnoît pour son éleve, & témoigne qu'il a quitté le monde dans le tems de sa plus grande prosperité, lorsqu'il étoit comblé d'honeur & de richesses. L'église de Paris le nomme la gloire des docteurs, & celle d'Angers le nomme leur maître ; & dit qu'il falloit être habile pour profiter de ses leçons : presque toutes relevent sa doctrine.

AN. 1101.

ibid.

Comme depuis sa retraite il n'avoit songé qu'à se cacher & avoit inspiré à ses disciples le même amour de l'obscurité & du silence, personne n'écrivit alors sa vie ni l'histoire de son ordre ; & ce grand saint ne fut canonisé que plus de quatre cens ans aprés par le pape Leon X. J'ai raporté ce que dit de lui Guibert

Sup. liv. LXII. n. 50.

abbé de Nogent auteur du tems ; & j'ajoûterai ici ce

AN. 1101. qu'en dit Pierre le Venerable abbé de Clugny, dans

II. Mirac. c. 28. un ouvrage composé environ cinquante ans aprés. Il y a, dit-il, dans la Bourgogne un ordre monastique plus saint & plus exact que beaucoup d'autres, institué de nôtre tems par quelques peres doctes & saints, savoir maître Bruno de Cologne, maître Landuin Italien & quelques autres, hommes veritablement grands & craignans Dieu. Instruits par la negligence & la tiedeur de quelques anciens moines, ils ont pris de plus grandes precautions pour eux & pour leurs sectateurs contre tous les artifices du demon. Contre l'orgueil & la vaine gloire, ils ont pris des habits plus pauvres & plus méprisables que ceux de tous les autres religieux : ensorte qu'ils font horreur à voir, tant ils sont courts, étroits, herissez & sales. Pour couper la racine à l'avarice, ils ont borné au tour de leurs cellules une certaine étenduë de terre plus ou moins grande selon la fertilité ou la sterilité des lieux ; & hors cette espace ils ne prendroient pas un pied de terre, quand on leur offriroit tout le monde. Par la même raison ils ont reglé la quantité de leurs bestiaux, bœufs, ânes, moutons ou chévres. Et pour n'avoir point besoin d'augmenter leur terre ou leur bétail, ils ont ordonné que dans chacun de leurs monasteres il n'y auroit à perpetuité que douze moines avec le prieur qui feroit le treiziéme, dix-huit freres convers & quelque peu de serviteurs à gages.

Pour dompter leurs corps ils portent toûjours de rudes cilices sur la chair, & leurs jeûnes sont presque continuels. Ils mangent toûjours du pain de son, & trempent si fort leur vin qu'il n'en a presque pas

AN. 1101.

le gout. Ils ne mangent jamais de viande ni sains ni malades. Ils n'achetent jamais de poisson, mais si on leur en donne par charité ils le reçoivent. Ils peuvent manger du fromage ou des œufs le dimanche & le jeudi seulement : le mardi & le samedi ils mangent des legumes ou des herbes cuites : le lundi, le mercredi & le vendredi ils se contentent de pain & d'eau. Ils ne mangent qu'une fois le jour, excepté les octaves de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, l'Epiphanie, & quelques autres fêtes. Ils logent en des cellules separées comme les anciens moines d'Egypte, & s'y occupent continuellement à la lecture, à la priere & au travail des mains, principalement à écrire des livres. Ils y recitent aussi les petites heures, avertis par la cloche de l'église : mais ils assemblent tous à l'église pour vêpres & pour matines ; & s'en aquitent avec une attention merveilleuse. Les jours de fêtes ausquels ils font deux repas, ils chantent toutes les heures à l'église, & mangent au refectoir aprés sexte & aprés vêpres. Ils ne disent la messe que ces jours-là & les dimanches. Ils font cuire eux-mêmes leurs legumes, qu'on leur donne par mesure, & ne boivent jamais de vin hors les repas. C'est ainsi que Pierre le Venerable décrit la vie des Chartreux, qu'il avoit pour ainsi dire sous ses yeux.

XX. Concile de Rome. *Ab. vesp. an.* 1101.

Le jeune roi Conrad mourut la même année 1101. qui étoit la neuviéme depuis qu'il eut quitté la cour de l'empereur Henri son pere. Il tenoit la sienne en Italie, où il gouvernoit par le conseil du pape & de la princesse Mathilde. Quelques-uns disoient qu'il étoit mort de poison, & qu'il s'étoit fait des miracles à ses funerailles. L'année suivante l'empereur Henri

AN. 1102.

par le conseil des seigneurs, declara qu'il iroit à Rome, & qu'il y assembleroit un concile vers le premier jour de Février, pour y examiner sa cause & celle du pape, & rétablir l'union entre l'empire & le sacerdoce. Toutefois il ne tint point sa promesse, & n'envoya point témoigner sa soumission au pape : au contraire on seut qu'il avoit voulu faire élire un autre pape que Pascal, mais qu'il n'y avoit pas réüssi.

to. x. conc. p. 727.

Aprés la mi-carême, c'est à dire vers la fin du mois de Mars 1102. le pape tint à Rome un grand concile, où se trouverent tous les évêques de Poüille, de Campanie, de Sicile, de Toscane; en un mot de toute l'Italie, & les deputez de plusieurs Ultramontains. On y dressa cette formule de serment contre les schismatiques : J'anathematise toute heresie, & principalement celle qui trouble l'état present de l'église, & qui enseigne qu'il faut mépriser l'anathéme & les censures de l'église; & je promets obéïssance au pape Pascal & à ses successeurs en presence de J. C. & de l'église; affirmant ce qu'elle affirme, & condamnant ce qu'elle condamne. On y confirma l'excommunication prononcée contre l'empereur Henri par Gregoire VII. & Urbain II. & Pascal la publia de sa bouche le jeudi saint troisiéme d'Avril dans l'église de Latran, en presence d'un peuple infini de diverses nations : déclarant qu'il vouloit qu'elle fut connuë de tous, principalement des Ultramontains, afin qu'ils s'abstinssent de sa communion.

On rapporte au serment dressé en ce concile, une lettre de Pascal II. adressée à l'archevêque de Pologne, c'est à dire de Gnesne, où il il dit : Vous nous avez mandé que le roi & les seigneurs s'étonnoient que

epist. 6.

que nos nonces vous ayent offert le pallium, à condition de prêter le serment qu'ils avoient porté d'ici par écrit. Ils disent que J. C. a défendu tout serment dans l'évangile; & qu'on ne trouve point que les apôtres ni les conciles en ayent ordonné aucun : enfin ils ont été d'avis que vous ne deviez point prêter ce serment. Mais c'est la necessité qui nous oblige à exiger ce serment, pour conserver la foi, l'obéïssance & l'unité de l'église : ce n'est pas pour nôtre interêt particulier : c'est seulement pour montrer que vous êtes membre de l'église catholique & uni avec son chef. Les Saxons & les Danois sont plus éloignez que vous, & toutefois leurs métropolitains prêtent le même serment, reçoivent avec honeur les legats du saint siege, & envoyent à Rome non seulement tous les trois ans, mais tous les ans. En cette lettre le pape soûtient que les conciles n'ont point fait de loi pour l'église Romaine, puisque c'est elle qui donne l'autorité aux conciles : mais avant les fausses decretales nous ne voyons point de fondement à cette maxime. On trouve la même lettre mot pour mot, mais plus abregée, adressée à l'archevêque de Palerme.

AN. 1102.

Epist. 5.

XXI. Suite de l'affaire des investitures en Angleterre. *Sup n.* 14. *Eadmer.* 3. *Novor. p.* 61.

Cependant les députez d'Angleterre étant arrivez à Rome, & ayant expliqué au pape le sujet de leur voyage & les intentions du roi, il ne trouva point de paroles pour exprimer son étonnement; & il leur répondit avec indignation, que quand il iroit de sa tête, les menaces d'un homme ne lui feroient jamais abolir les decrets des saints peres. Il écrivit deux lettres sur ce sujet, l'une au roi Henri, l'autre à l'archevêque Anselme. Dans la lettre au roi il commence par le feliciter sur son avenement à la cou-

to. x. *conc. ep.* 97.

ronne, & sur ce qu'il n'imite pas le mauvais exemple du roi son frere sur lequel la vengeance divine a éclaté. Il l'exhorte à fuir les mauvais conseils qui attirent l'indignation de Dieu sur les rois, par les investitures des évêchez & des abbaïes; & lui promet une amitié inviolable s'il renonce à cette prétention. Car, ajoûte-t-il, nous avons défendu à tous les laïques par le jugement du S. Esprit les investitures des églises; & il ne convient pas à un fils de reduire sa mere en servitude, pour lui donner un époux qu'elle n'a pas choisi.

AN. 1102.

to. x. ep. 41. ap. Ans. III. ep. 44. Dans la lettre à l'archevêque, il l'exhorte à continuer dans sa fermeté à resister au roi; & ajoûte: Dans le concile que nous venons de tenir au palais de Latran, nous avons renouvellé les défenses à tout clerc de faire hommage à un laïque, ou de recevoir de sa main des églises ou des biens ecclesiastiques. Car ce desir de plaire aux séculiers pour parvenir aux dignitez de l'église, est la source de la simonie. Il finit en déclarant à Anselme, qu'il veut conserver en leur entier les droits de sa primatie, & que de son vivant il n'y aura point d'autre legat en Angleterre. Ce qui semble être dit à cause de la legation de Gui archevêque de Vienne, qui avoit été si mal reçûë. Cette lettre est du quinziéme d'Avril 1102.

Sup. n. 10.

ep. 42. ap. Ans. 45. Elle fut accompagnée d'une réponse à plusieurs questions qu'Anselme avoit envoyées par les deux moines ses deputez Baudoüin & Alexandre. Les principales décisions du pape sont les suivantes. Un évêque peut recevoir de la main d'un laïque des églises situées dans son diocese, parce que c'est moins une donation qu'une restitution, puisque toutes les

églises d'un diocese doivent être en la puissance de l'évêque. Celui qui est en peril de mort doit recevoir le viatique de la main d'un prêtre concubinaire, plûtôt que de mourir sans viatique. En general le pape permet à Anselme d'user de dispense en cas de necessité contre la rigueur des canons. AN. 1102.

Quand les députez furent de retour en Angleterre, le roi Henri assembla les seigneurs à Londres à la saint Michel 1102. & fit dire à Anselme, de ne lui pas refuser les coûtumes de son pere, ou de sortir du royaume. L'archevêque répondit: Que l'on voye les lettres du pape & j'obéïrai autant que je pourrai: sans blesser mon honneur & le respect du saint siege. Le roi dit: Que l'on voye s'il veut celles qui lui sont adressées: pour les miennes on ne les verra point quant à present. Enfin il n'est point question de lettres: qu'il dise sans détour s'il veut suivre en tout ma volonté. Plusieurs s'étonnerent de ce discours du roi, & disoient: Si ces lettres lui étoient favorables, il les montreroit même malgré l'archevêque. Anselme fit donc voir à tous ceux qui voulurent les lettres qu'il avoit reçûës du pape, principalement une du douziéme Decembre 1101. où Pascal le faisoit souvenir que les investitures avoient été condamnées par Urbain II. au concile de Bari où ils avoient assisté l'un & l'autre.

Eadmer. 3. Nov. Florent. Vigorn. chr.

epist. 99.

Alors les évêques qui avoient été députez de Rome, dirent que le pape leur avoit dit de bouche autre chose, que ne contenoient ces lettres, ni même celles qu'ils avoient aportées au roi; & declarerent foi d'évêques, que le pape les avoit chargez de dire au roi, que tant qu'il vivroit d'ailleurs en bon prince;

AN. 1102. il lui passeroit les investitures des églises, pourvû qu'il les donnât à des persones vertueuses. Or, ajoûtoient-ils, le pape n'a pas voulu faire cette concession par écrit: de peur que si elle venoit à la connoissance des autres princes, ils ne s'attribuassent le même droit, au mépris de l'autorité du pape. Les députez de l'archevêque soûtenoient que le pape n'avoit rien dit à persone de contraire à ses lettres: mais les évêques disoient: Outre ce que nous avons traité avec le pape devant vous, nous en avons eu des audiances secrettes. Les seigneurs se trouverent partagez sur ce sujet: les uns disoient que sans s'arrêter aux paroles, il falloit s'en tenir à l'écriture & aux seaux du pape: les autres soûtenoient qu'il faloit plûtôt croire le raport de trois évêques, que du parchemin & du plomb; & que les moines n'avoient plus droit de porter témoignage depuis qu'ils avoient renoncé au monde.

Le roi encouragé par le discours des évêques, commença à presser Anselme de lui faire hommage, & de sacrer ceux à qui il alloit donner des évêchez. Anselme ne voulant pas démentir ouvertement les évêques, répondit, que pour éviter toute surprise, il étoit d'avis de renvoyer à Rome consulter le pape: que cependant si le roi donnoit l'investiture de quelque église, il ne le regardoit point comme excommunié, ni celui qui l'auroit reçûë: mais qu'il ne le sacreroit ni ne permettroit de le sacrer. Cette proposition fut approuvée, & le roi pour user de son prétendu droit donna aussi-tôt par la crosse l'investiture de deux évêchez: à Roger son chancelier celui de Sarisberi, & celui d'Herford à un autre Roger son

lardier : ainsi nommoit-on celui qui gardoit les provisions de bouche.

AN. 1102.

En ce tems-là, & à l'occasion de cette assemblée, Anselme tint un concile national à Londres dans l'église de S. Pierre d'Oüestminster, par la permission du roi, du consentement des évêques, des abbez & des seigneurs de tout le royaume. Anselme y presida, & avec lui s'y trouverent Gerard archevêque d'Yorc, Maurice évêque de Londres, & onze autres évêques, compris les deux qui venoient de recevoir l'investiture. Il y eut aussi plusieurs abbez ; & les seigneurs y assisterent suivant la priere qu'Anselme en fit au roi : afin d'autoriser par le concours des deux puissances les decrets du concile. Ce qui étoit necessaire, parce que depuis plusieurs années il ne s'étoit point tenu de concile en Angleterre. En celui-ci on commença par condamner la simonie, & on déposa six abbez qui en furent convaincus, trois qui avoient reçû la benediction abbatiale, trois qui ne l'avoient pas encore. On déposa trois autres abbez pour d'autres causes.

XXII. Concile de Londres. to. x. p. 728. ex Eadm.

On fit en ce concile plusieurs reglemens dont il ne nous reste que les sommaires en vingt-neuf articles. Voici les plus remarquables. Défense aux évêques de prendre la charge de tenir les plais pour les affaires temporelles, & de s'habiller comme les laïques. Tous les clercs en general doivent porter des habits d'une couleur. C'est que les laïques les portoient mi-partis ou bigarrez. On ne donnera point à ferme les archidiaconez. Aucun clerc ne sera prevôt ou procureur, c'est à dire, intendant d'un laïque, ni juge de sang. On renouvelle l'ordonnance de la con-

art. 1. 10. 8. 4. 5. 6.

tinence des clercs ; & on déclare que les enfans des
AN. 1102. prêtres ne leur pourront succeder en leurs églises.
7. Défense aux abbez de faire des chevaliers : c'est à dire
17. de leur donner la benediction solemnelle comme les
évêques. Les moines ne donneront la penitence que
18. par la permission de leur abbé, qui ne l'accordera
que pour ceux dont les ames sont à leur charge. Les
20. moines ne tiendront point de fermes, ne recevront
21. des églises que de la main des évêques ; & laisseront
la subsistance necessaire aux prêtres qui les desservent.
22. On déclare nulle la promesse de mariage faite sans té-
23. moins. On défend, même aux laïques, de laisser
croître leurs cheveux à cause des débauches infames
28. des jeunes gens, contre lesquelles on prononce ana-
thême. Défense de rendre à des corps morts, à des
fontaines, ou à d'autres choses, aucun honeur reli-
gieux sans l'autorité de l'évêque. Défense de vendre
les hommes comme des bêtes, ce qui jusques alors
s'étoit pratiqué en Angleterre.

Ces articles furent proposez dans le concile un peu à la hâte, & sans avoir été assez meditez : c'est pourquoi saint Anselme ne voulut point les envoyer aux églises d'Angleterre qu'il ne les eût écrits à loisir & communiquez aux évêques à leur premiere assemblée, pour les arrêter de leur commun consentement.
III. *epist.* 62. C'est ce qu'il dit lui-même dans une lettre à son archidiacre, à qui il explique quelques-uns de ces re-
III. *epist.* 112. glemens. Cet archidiacre ayant excommunié des prêtres qui avoient repris leurs concubines, Anselme
III. *epist.* 109. confirma l'excommunication : mais il s'opposa au roi Henri, qui exigeoit des amendes des prêtres qui n'observoient pas les decrets du concile ; & lui repre-

ſenta reſpectueuſement que ce n'étoit pas au prince à reprimer ces abus, mais aux évêques, ou à leur défaut, à l'archevêque & au primat. AN. 1102.

XXIII. Suite de la Croiſade.

Ab. Urſperg. 1101.

Alb. Aquenſ. lib. VIII.

Le grand ſuccés de la croiſade attira une entrepriſe qui en fut la ſuite, dés la premiere année du regne de Baudoüin, c'eſt à dire l'an 1101. De Lombardie partirent environ cinquante mille hommes conduits par Anſelme archevêque de Milan, Albert comte de Blandraz, Guibert comte de Parme, & pluſieurs autres ſeigneurs, qui ſuivis d'un grand nombre d'Allemans, traverſerent la Hongrie, la Bulgarie & la Thrace; & aprés pâques de l'année 1102. arriverent à Nicomedie. Vers le même tems, c'eſt à dire en 1101. partirent de France Guillaume duc d'Aquitaine, Hugues le grand comte de Vermandois, frere du roi Philippe, qui avoit quitté la croiſade aprés la priſe d'Antioche; Eſtiene comte de Chartres & de Blois, qui voulut reparer la faute qu'il avoit faite en ſe retirant honteuſement à la même occaſion: Eſtienne comte de Bourgogne, & pluſieurs autres ſeigneurs, avec environ trente mille hommes. Ils prirent le même chemin; & étant arrivés à C. P. y trouverent Raimond comte de Toulouſe: qui étoit venu demander du ſecours à l'empereur Alexis, pour retourner en Syrie, où il prétendoit s'établir. Les François le prirent comme pour chef, & ayant paſſé le bras S. George arriverent à Nicée.

Vill. Tyr. x. c. 12.

L'empereur Alexis qui les avoit bien reçûs en apparence, les appellans ſes enfans, & leur faiſant des preſens: envoya ſecretement avertir les Turcs de leur paſſage, les excitant à s'y oppoſer; & les croiſez s'étant diviſez mal à propos, une partie s'engagea dans

AN. 1102.

des montagnes steriles & des défilez où ils perirent pour la plûpart. Quelques-uns arriverent à Tarse en Cilicie, où Hugues le grand mourut le dix-huitiéme d'Octobre 1102. âgé d'environ quarante-cinq ans, & fut enterré dans l'église de saint Paul. Les croisez se rassemblerent à Antioche, d'où le desir de visiter les lieux saints les fit partir les uns par terre, les autres par mer pour Jerusalem. Ils prirent en passant Tortose ville maritime, que l'on croit être l'ancienne Antarade de Phenicie.

c. 19.

Cependant le roi Baudoüin prit Cesarée de Palestine, & y établit un archevêque nommé aussi Baudoüin, qui étoit venu au premier voyage avec Godefroi de Boüillon. Ensuite il alla au devant des croisez nouvellement arrivez, & les amena à Jerusalem, où ils celebrerent ensemble la fête de Pâques de l'année 1103. & peu de tems aprés le duc d'Aquitaine revint en France. Ceux qui resterent se trouverent à une bataille que le roi Baudoüin donna imprudemment contre les infideles avec des troupes trop inégales : la plûpart y perirent ; entre autres Estienne comte de Chartres & Estienne comte de Bourgogne ; & le roi Baudoüin se sauva à grand peine. Ainsi ce second voyage eut peu de succés. Thiemon archevêque de Salsbourg étant pris par les Musulmans, & pressé de renoncer à sa religion, souffrit la mort constamment le vingt-huitiéme de Septembre, & est compté pour martyr.

Vita ap. Tengnag. p. 82.

XXIV. Donation de Mathilde.

Sup liv. LXII. n. 48. ap. Baron. an. 1102.

Sur la fin de la même année 1102. la comtesse Mathilde renouvella la donation qu'elle avoit faite en faveur de l'église Romaine, par un acte où elle parle ainsi : Au tems du pape Gregoire VII. dans la

AN. 1102.

la chapelle de sainte Croix au palais de Latran, en presence de plusieurs nobles Romains, je donnai à l'église de S. Pierre, le pape acceptant, tous mes biens presens & à venir, tant deça que delà les monts; & j'en fis faire une charte. Mais parce que cette charte ne se trouve plus, craignant que ma donation ne soit revoquée en doute, je la renouvelle aujourd'hui entre les mains de Bernard cardinal legat, avec les ceremonies usitées en pareil cas, & me dessaisis de tous mes biens au profit du pape & de l'église Romaine, sans que moi & mes heritiers puissions jamais venir à l'encontre sous peine de mille livres d'or & quatre mille livres d'argent. Fait à Canosse l'an 1102. le dix-septiéme de Novembre. Le cardinal Bernard avoit été abbé de Vallombreuse, & depuis fut évêque de Parme.

XXV. S Otton évêque de Bamberg

Dodech Ursperg. Vita Otton. lib. 1. c. 3. tom. 2. Canis. p. 333.

En Allemagne Rupert évêque de Bamberg étant mort la même année 1102. on porta à la cour, suivant la coûtume, les marques de l'épiscopat, j'entends la crosse & l'anneau, avec la requête pour avoir un évêque: mais l'empereur Henri prit un delai de six mois, au bout desquels il écrivit qu'on lui envoyât des deputez, disant qu'il avoit trouvé un digne évêque pour cette église. C'étoit vers Noël, & les deputez étant arrivez à la cour de l'empereur, il leur dit, que l'affection qu'il avoit pour leur église, lui avoit fait prendre un si long terme, afin de faire un bon choix: puis prenant par la main Otton son chapelain il leur dit: Voilà vôtre maître & l'évêque de Bamberg. Les deputez surpris se regardoient l'un l'autre, & les assistans qui avoient esperé cette place pour eux ou pour les leurs, sembloient les exciter par

AN. 1103. leurs gestes & par leurs murmures à faire quelque remontrance. Ils dirent donc à l'empereur : Nous esperions que vous nous donneriez quelque persone de la cour connuë & bien apparentée : car nous ne connoissons point celui-ci. Voulez-vous sçavoir qui il est, dit l'empereur ? Je suis son pere & l'église de Bamberg doit être sa mere. Nous ne changerons point : nous ne l'avons pas choisi legerement, mais aprés avoir connu son merite par une longue experience, & nous le trouverons bien de manque quand nous ne l'aurons plus.

Otton se jetta aux pieds de l'empereur fondant en larmes, & les députez accoururent pour le relever. Il refusoit disant, qu'il étoit un pauvre homme indigne d'une telle place, & priant que l'on choisît entre ses confreres quelque persone noble & riche. Voyez-vous, dit l'empereur, quelle est son ambition ? c'est la troisiéme fois qu'il refuse. J'ai voulu lui donner l'évêché d'Ausbourg, & ensuite celui d'Halberstat. Je croi que Dieu le reservoit à l'église de Bamberg. En parlant ainsi il lui mit au doigt l'anneau épiscopal & la crosse à la main ; & lui ayant ainsi donné l'investiture, il le mit entre les mains des députez. Otton eut bien de la peine à consentir, à cause de la dispute touchant les investitures ; & déslors il promit à Dieu de ne point demeurer évêque, qu'il ne reçût de la main du pape la consecration & l'investiture du consentement & sur la demande de son église. Il celebra à Mayence la fête de Noël avec l'empereur, & demeura à la cour environ six semaines.

c. 4. L'empereur le fit conduire à Bamberg par les évêques d'Ausbourg & de Virsbourg ; avec d'autres

ſeigneurs & une nombreuſe ſuite; & il y arriva la veille de la Purification premier de Février 1103. Dés qu'il vit l'égliſe cathedrale, il deſcendit de cheval, ſe déchauſſa, & fit le reſte du chemin, marchant à pieds nuds ſur la neige & ſur la glace, au milieu du clergé & du peuple, qui l'étoit venu recevoir ſolemnellement en proceſſion. Peu de jours aprés & avant toute autre affaire il envoya à Rome des députez avec une lettre au Pape Paſcal, où il lui declaroit ſa ſoumiſſion & lui demandoit conſeil. J'ai paſſé, diſoit-il, quelques années au ſervice de l'empereur mon maître, & j'ai gagné ſes bonnes graces: mais me défiant de l'inveſtiture donnée de ſa main, j'ai refuſé deux fois des évêchez, qu'il me vouloit donner. Il m'a nommé pour la troiſiéme fois à celui de Bamberg; mais je ne le garderai point, ſi vôtre ſainteté n'a pour agréable de m'inveſtir & me conſacrer elle-même. Faites moi donc ſavoir vôtre volonté.

AN. 1103.

c. 5. tom. x. conc. p. 688.

Cette lettre fit grand plaiſir au pape, parce qu'il y avoit alors peu d'évêques dans le royaume d'Allemagne, qui rendiſſent à l'égliſe Romaine la ſoumiſſion convenable. Il fit donc réponſe à Otton, le reconnoiſſant pour évêque élû de Bamberg, loüant ſa conduite & l'invitant à venir hardiment à Rome. Otton fit telle diligence qu'il y arriva à l'Aſcenſion, qui cette année 1103. étoit le ſeptiéme de Mai. Le pape étoit à Anagnia où il alla le trouver avec les députez de l'égliſe de Bamberg qui le demandoient pour évêque. Otton raconta fidelement au pape la maniere de ſon élection, & mit à ſes pieds la croſſe & l'anneau: lui demandant pardon de ſa faute ou de ſon imprudence. Le pape lui ordonna de repren-

c. 6. Paſc. ep. 67.

c. 7.

AN. 1103. dre les marques de l'épiscopat; & comme il protestoit toûjours de son indignité, le pape ajoûta: La fête du S. Esprit approche, il faut lui recommander cette affaire.

Otton étant retourné à son logis, pensa toute la nuit & le jour suivant à la difficulté des tems, aux perils des pasteurs, à l'indocilité des peuples; & aprés avoir meurement deliberé, il resolut de tout quitter & vivre en repos comme personne privée. Il declara sa resolution à ceux qui l'accompagnoient, & ayant pris congé du pape, il se mit en chemin pour s'en retourner. Mais le pape lui envoya ordre de revenir, en vertu de la sainte obéïssance: ceux de sa suite le ramenerent; & il fut ordonné évêque de la main du pape, assisté de plusieurs évêques le jour de la Pentecôte dix-septiéme de Mai 1103. Le pape ne lui fit point prêter de serment, quoiqu'il n'en dispensât alors aucun de ceux qu'il consacroit. Les évêques de Bamberg avoient déja le privilege de la croix & du pallium comme les archevêques, mais seulement quatre fois l'année: le pape en ajoûta quatre autres en faveur d'Otton. Dans sa lettre à l'église de Bamberg, il marque qu'il l'a sacré selon leur desir, & sauf le droit du metropolitain.

c. 9. Pasc. epist. 8.

Il faut remarquer dans cette lettre & dans tout ce qui se passa à la promotion d'Otton, qu'il reconoissoit pour seigneur & pour empereur legitime Henri, quoiqu'excommunié & déposé tant de fois par le pape Gregoire VII. & par ses successeurs; & que son scrupule n'étoit point fondé sur le défaut de puissance de la part de Henri, mais sur la ceremonie de l'investiture, & l'abus qu'il en faisoit, empêchant d'au-

torité absoluë les élections legitimes. Otton dans sa lettre au pape, ne lui dissimule pas qu'il a été long-tems au service de ce prince, & que c'est de lui qu'il a reçû l'évêché. Il ne s'en accusa point étant en presence du pape, & le pape ne lui en fit aucun reproche, ni a l'église de Bamberg qui reconnoissoit Henri pour empereur. Cet exemple & plusieurs autres du même tems font voir, qu'on ne laissoit pas d'être catholique & reconnu pour tel par le saint siege, quoiqu'on n'executât pas à la rigueur les condamnations prononcées contre Henri. En un mot, que le pouvoir du pape sur le temporel des souverains, ne passoit pas pour article de foi.

AN. 1103.
Vita. c. 3. p. 336.

XXVI.
Commencement de S. Otton.
Vita c. 1.

Otton qui devint ainsi évêque de Bamberg, nâquit en Suaube de parens nobles, mais dont les biens étoient mediocres. Ils le firent étudier dés sa premiere jeunesse, mais pendant qu'il étoit absent pour ses études ils moururent, & son frere destiné aux armes, lui envoyoit petitement dequoi subsister. Otton aprés les humanitez & la philosophie, n'ayant pas dequoi fournir aux frais des plus hautes études, & ne voulant pas être à charge à sa famille : passa en Pologne où il savoit que les gens de lettre étoient rares. Là il se chargea d'une école, où instruisant les autres & s'instruisant lui-même, il aquit des richesses & de l'honeur : il apprit aussi la langue du païs ; & comme il menoit en même tems une vie pure & frugale, il se fit aimer de tout le monde : à quoi servoit encore sa bonne mine & son exterieur avantageux. Ainsi il s'insinua dans la familiarité des grands, qui l'employerent à porter des paroles & traiter des affaires entre eux ; & par ces députations

AN. 1103. il se fit connoître au duc de Pologne, qui le goûta tellement, qu'il voulut en faire l'ornement de sa cour.

Aprés qu'Otton s'y fut conduit sagement pendant quelques années, le duc perdit sa femme & on parla de le remarier. Otton proposa la sœur de l'empereur, & fut choisi lui-même pour en aller faire la demande: l'affaire réüssit, le credit d'Otton en augmenta, & il devint le mediateur entre l'empereur & le duc de Pologne. L'empereur ayant ainsi conu son merite, le voulut garder pour lui-même & le demanda à sa sœur & au duc, qui le lui accorderent quoiqu'à regret. D'abord l'empereur l'occupa à de moindres emplois, comme de reciter avec lui des pseaumes & des prieres: en sorte qu'Otton étoit toûjours prêt à lui donner son psautier. Le chancelier de l'empereur ayant été élevé à l'épiscopat, l'empereur lui donna cette charge; & comme le bâtiment de l'église de Spire n'avançoit point, il lui en donna le soin, & le chancelier fit notablement avancer l'ouvrage avec une grande diminution de dépense. Tel étoit Otton quand il fut promû à l'évêché de Bamberg.

c. 2.

XXVII. Suite de l'affaire d'Angleterre. *Eadmer. 3. Novor.*

En Angleterre, incontinent aprés le concile de Londres, Roger nommé à l'évêché d'Herford tomba malade; & se voyant à l'extremité, il envoya prier Anselme de le faire sacrer par deux évêques avant qu'il mourut. Anselme soûrit de l'impertinence du personage, & ne répondit rien. Roger étant mort, le roi donna l'investiture de l'évêché à Reinelme chancelier de la reine: & envoya prier Anselme de le sacrer avec Roger nommé pour Salisberi, & Guillaume élû depuis long-tems pour Vinchestre. Anselme répondit: Je sacrerai volontiers Guillaume;

mais pour les deux autres, je ne changerai point ce dont je suis convenu avec le roi. Le roi dit en colere & avec serment : Il ne sacrera point l'un sans les autres de mon vivant. Guillaume avoit été élû pendant l'exil d'Anselme : mais il ne vouloit ni consentir à l'élection, ni recevoir la crosse de la main du roi, ni s'ingerer au gouvernement de l'église. Anselme étant de retour lui donna la crosse à la priere du clergé & du peuple & du consentement du roi. An. 1103.

Sur le refus que faisoit Anselme de sacrer les deux autres, le roi ordonna à Girard archevêque d'Yorc de les sacrer tous trois : mais Reinelme nommé à Herford rapporta au roi la crosse & l'anneau, se repentant de les avoir pris de sa main, de quoi le roi irrité le chassa de la cour. Girard prit jour avec tous les évêques d'Angleterre pour sacrer les deux autres Guillaume & Roger : on commença la ceremonie & on en vint à l'examen des deux élûs : quand Guillaume saisi d'horreur, déclara qu'il aimoit mieux être dépoüillé de tout, que de consentir à une ordination si irreguliere. Les évêques chargez de confusion & des reproches du peuple se retirerent, on mena Guillaume au roi ; & ce prélat demeurant ferme dans sa resolution, fut chassé du royaume & dépoüillé de tous ses biens. Anselme en demanda justice au roi, mais inutilement.

Vers la mi-Carême de l'an 1103. le roi vint à Cantorberi sous pretexte d'aller à Douvres traiter quelque affaire avec le comte de Flandres, mais en effet, pour presser l'archevêque de ne lui plus contester ses anciens droits. Anselme répondit : Ceux que j'ai envoyez à Rome pour s'informer du raport des évê- *Sup. n. 21.*

AN. 1103. ques sont revenus, & ont raporté des lettres : je prie qu'on les lise, pour voir s'il s'y trouvera quelque chose qui me permette de condescendre à la volonté du roi. Le roi répondit : Je ne souffrirai plus de ces détours, je veux une décision : qu'ai-je affaire du pape pour regler mes droits ? quiconque me les veut ôter est mon ennemi. Enfin il fit dire à l'archevêque qu'il le prioit d'aller lui-même à Rome, & de s'efforcer d'obtenir pour lui ce que les autres n'avoient pû. Anselme vit bien où tendoit cette proposition, c'est-à-dire à le faire sortir du royaume ; & il fit convenir le roi de differer jusques à Pâques, pour prendre l'avis des évêques & des seigneurs. Pâques cette année fut le vingt-neuviéme de Mars. Anselme vint à la cour ; & d'un commun avis on le pria de faire le voyage de Rome. Puisque vous le voulez, dit-il, je le ferai nonobstant mon âge & la foiblesse de ma santé : mais sachez que je ne demanderai rien au pape qui puisse nuire à mon honeur ou à la liberté des églises. On convint que le roi envoyeroit un député de sa part.

XXVIII. S. Anselme retourne à Rome.

Anselme quitta donc la cour aprés les fêtes, voulant sortir au plûtôt d'Angleterre, & s'embarqua le vingt-septiéme d'Avril 1103. Il arriva à Guissand, passa à Boulogne, entra en Normandie & vint au Bec ; où il ouvrit la derniere lettre qu'il avoit reçûë du pape, & qu'il n'avoit pas voulu ouvrir plûtôt, pour ne pas donner pretexte au roi de la contester. Elle étoit dattée du douziéme de Decembre 1102. & portoit un desaveu formel, de ce que les évêques envoyez par le roi d'Angleterre lui avoient raporté. C'est-à-dire, que le pape ne condamnoit point les investitures,

to. x conc, ep. 3.

investitures, mais qu'il n'avoit pas voulu le declarer par écrit, de peur de s'attirer les plaintes des autres princes. Le pape ajoûte : Nous prenons à témoin Jesus qui sonde les cœurs, que jamais une pensée si criminelle ne nous est tombée dans l'esprit ; & Dieu nous garde d'avoir autre chose à la bouche que dans le cœur. Et ensuite : Quant aux évêques qui ont changé la verité en mensonge, nous les excluons de la grace de saint Pierre & de nôtre societé, jusques à ce qu'ils satisfassent à l'église Romaine : & nous déclarons excommuniez ceux qui pendant ce délai ont reçû l'investiture ou l'ordination, & ceux qui les ont ordonnez.

Anselme étoit à Chartres à la Pentecôte, & vouloit passer outre, quand l'évêque Ives & d'autres personnes sages lui conseillerent de ne pas s'exposer aux chaleurs d'Italie en cette saison. Il retourna donc au Bec, où il demeura jusques à la mi-Aoust, s'appliquant infatigablement à l'édification des moines. Enfin il arriva heureusement à Rome, & y trouva l'envoyé du roi qui l'avoit prévenu de quelques jours. C'étoit Guillaume de Varelvast, depuis évêque d'Excestre, le même que le roi Guillaume le roux avoit envoyé à Rome pour la même affaire quelques années auparavant. Anselme fut logé au palais de Latran dans le même appartement que le pape Urbain II. lui avoit donné. Le pape Pascal ayant marqué le jour pour examiner l'affaire, Guillaume de Varelvast plaida la cause du roi avec beaucoup d'éloquence : représentant l'état du royaume d'Angleterre, les bienfaits des rois envers la cour de Rome, qui leur avoient attiré des privileges particuliers du saint siege : qu'il

Sup. liv. XXV. c. 24.

AN. 1103. seroit dur & honteux au roi son maître de perdre les avantages de ses predecesseurs ; & que les Romains mêmes en souffriroient un préjudice notable, qu'ils ne repareroient pas quand ils le voudroient.

Ce discours toucha quelques-uns des Romains qui se déclarerent hautement pour le roi. Anselme gardoit le silence attendant le jugement du pape ; & Guillaume croyant qu'il alloit prononcer en sa faveur, ajoûta : Quoi que l'on dise de part ou d'autre, je veux que tous les assistans sachent que le roi mon maître ne souffrira point qu'on lui ôte les investitures, quand il en devroit perdre son royaume. Alors le pape dit : Sachez aussi, je le dis devant Dieu, que le pape Paschal ne lui permettra jamais de les garder impunément, lui en dût-il coûter la tête. Les Romains applaudirent à ce discours ; & par leur conseil le pape accorda au roi d'Angleterre quelques usages de ses predecesseurs, lui défendant absolument les investitures des églises, & le déchargea de l'excommunication prononcée par le pape Urbain sans toutefois en décharger ceux qui avoient reçû de lui les investitures, ou qui les recevroient à l'avenir. Anselme prit ensuite congé du pape, qui lui donna une lettre confirmative des droits de sa primatie, dattée du seiziéme de Novembre 1103.

tom. x. conc. ep. 45

Mais Guillaume de Varelvast demeura à Rome, sous pretexte d'un vœu qu'il disoit avoir fait d'aller à saint Nicolas de Bari : & en effet, pour essayer si en l'absence d'Anselme il pourroit faire changer au pape de resolution. Il n'y réüssit pas, & obtint seulement une lettre pour le roi d'Angleterre dattée du vingt-troisiéme de Novembre, où le pape témoi-

ap. Eadmer. 3. Novor. p. 67.

gnant à ce prince une amitié singuliere, l'exhorte par les motifs les plus pressans, principalement par sa propre gloire, à renoncer aux investitures, & à rappeller Anselme, lui demandant une promte réponse. Guillaume de Varelvast rejoignit Anselme à Plaisance, & vint avec lui jusques à Lion : où ils arriverent vers Noël, & Anselme s'y arrêta pour celebrer la fête. Mais Guillaume voulut passer outre, & lui dit en partant : Comme j'esperois que nôtre affaire auroit à Rome un autre succés, j'ai differé jusques ici de vous déclarer les ordres du roi. Sachez donc que si vous retournez en Angleterre dans le dessein de vivre avec lui comme vos predecesseurs, il vous y recevra volontiers. Anselme répondit : N'en dites pas davantage, je vous entens. Ils se separerent ainsi ; & Anselme demeura à Lion, honoré par l'archevêque Hugues, comme s'il eût été lui-même l'archevêque & le seigneur de la ville. AN. 1103.

XXIX. Galon évêque de Beauvais.

En France l'élection d'Etiene de Garlande pour l'évêché de Beauvais ayant été cassée, comme j'ai dit, on élut à sa place Galon abbé de Saint Quentin de la même ville. Sur quoi Ives de Chartres, qui comme enfant de l'église de Beauvais, prenoit toûjours ses interêts, écrivit à Manassés archevêque de Reims, pour le presser de sacrer Galon : dont il savoit que la cour vouloit traverser l'élection. Vous savez, dit-il, que le huitiéme concile approuvé par l'église Romaine, a défendu aux rois de se mêler de l'élection des évêques ; & que les rois de France Charles & Loüis, ont accordé aux églises ces élections, comme ils l'ont écrit dans leurs capitulaires, & ont permis aux évêques de l'ordonner dans les conciles provinciaux.

Sup. n. 11.

Iv. epist. 102.

AN. 1103. Et ne vous arrêtez pas à ce que l'on a dit malicieusement au roi de la condition servile des parens de Galon : car sa naissance est honête quoique mediocre, & il n'y a homme vivant qui puisse prouver qu'elle soit servile.

epist. 104. Ives écrivit aussi sur ce sujet au pape Pascal en ces termes : La plus saine partie du clergé de Beauvais, de l'avis des seigneurs & du consentement du peuple, a élû pour évêque Galon, homme d'une vie exemplaire, instruit des bonnes lettres & de la discipline de l'église. Quelques-uns toutefois du parti d'Estiene qui a été refusé, & qu'il avoit gagnez par des fourrures précieuses, & d'autres presens semblables, n'ont pas voulu consentir à cette élection : quoiqu'ils ne puissent alleguer aucune cause canonique. Ils se sont adressez au roi, & lui ont fait entendre que Galon est mon disciple & mon éleve ; & que ce lui seroit un grand adversaire, si jamais il étoit évêque dans son royaume. Le roi ainsi prevenu, ne veut point consentir à l'élection, ni délivrer à l'élû les biens de l'évêché. C'est que le roi étoit en possession de ces biens pendant la vacance du siege. Ives continuë : Les électeurs auroient déja eu recours à vôtre sainteté, si leur metropolitain ne les retenoit, leur ayant donné jour avec les opposans pour les accorder à ce que l'on dit : mais peut-être veut-il adroitement empêcher la chose suivant l'intention du roi. C'est à vous, saint pere, à employer vôtre autorité pour soûtenir ces clercs suivant la justice de leurs demandes, & continuer avec fermeté comme vous avez commencé. Dans une autre lettre au pape il ajoûte que

epist. 105. le roi avoit fait serment, que jamais de son vivant

Galon ne seroit évêque de Beauvais. Si un tel serment, dit-il, peut annuller une élection canonique, il n'y aura plus en France que des intrusions simoniaques ou violentes. AN. 1103.

Anselme écrivit aussi au pape en faveur de Galon, à la priere de l'église de Beauvais, dont il avoit connu le triste état du tems qu'il étoit au Bec ; & il rendit témoignage qu'on ne pouvoit trouver pour ce siege un meilleur sujet. Galon fut en effet sacré évêque de Beauvais, mais le roi trop fidele à son serment, ne voulut jamais l'y souffrir. Ce prélat alla à Rome, comme il paroît par une lettre d'Ives de Chartres au pape Pascal, où il parle ainsi : Il y a des pecheurs qui lorsque nous les voulons corriger & les tirer de leurs habitudes criminelles, nous aportent des lettres du saint siege, surprises par je ne sai quels artifices pour se défendre de nous obéïr : ce qui produit dans l'église un mépris des commandemens de Dieu & une corruption de mœurs, qui ne se peut exprimer. Et ce qui est de plus triste, c'est que ces hommes corrompus sont écoutez favorablement par les colomnes mêmes de l'église, quand ils veulent calomnier les gens de bien. Ainsi desesperant presque de faire aucun fruit, nous pensons souvent à nous décharger de l'épiscopat ; & dans le dessein de vous entretenir sur ce sujet & sur plusieurs autres, nous sommes venus quasi jusques aux Alpes. Mais sachant qu'on nous y dressoit des embûches, nous avons sursis nôtre voyage ; & nous vous envoyons nôtre confrere l'évêque Galon, qui est plus propre à se cacher dans les lieux dangereux. Nous avons mis nos paroles en sa bouche, afin qu'aprés l'avoir écouté tant sur ses besoins

III. epist. 69.

epist. 110.

AN. 1103. que sur les nôtres, vous ordonniez ce que vous jugerez convenable.

Longin. an 1104. lib. 4. Galon fit quelque sejour à Rome; & l'histoire de Pologne porte que le pape Pascal l'y envoya en qualité de légat: que soûtenu par l'autorité du duc Boleslas, il y condamna & déposa deux évêques; & que Ladislas fils du duc étant né pendant le tems de sa legation, il le leva des fonts avec des évêques du païs dans l'église de Cracovie.

Cependant l'église de Paris étant vacante par le decés de Guillaume de Montfort, arrivé comme on croit en 1101. une partie du clergé élut Foulques doyen du chapitre, ce qui produisit une division scandaleuse; & Ives de Chartres consulté par deux archidiacres, répondit qu'il ne donneroit son consentement ni à cette élection ni à aucune autre, si elle n'étoit faite d'un commun accord du clergé & du peuple, avec l'approbation du metropolitain & de ses suffragans, aprés un examen legitime. Ives étant invité à cet examen par le roi Philippe, attendit qu'il y fût appellé canoniquement par Daïmbert archevêque de Sens; & lui en écrivit ainsi: Si le roi me donne le sauf-conduit qu'il m'a promis, je ferai en sorte de m'y rendre: si je ne puis y venir, ou si nos confreres n'y viennent pas en nombre suffisant, pour terminer une affaire de cette importance: ou remettez-la à un autre tems, ou permettez aux deux parties d'aller à Rome. Aussi bien Foulques est resolu d'y aller, soit que son élection soit confirmée ou non. Il y alla en effet avec le témoignage de l'archevêque & de ses suffragans, & la réquête de l'église de Paris portée par ses deputez. Sur quoi le pape ayant égard

epist. 138.

epist. 139.

à la maturité de son âge, à la gravité de ses mœurs, & au besoin de cette église, le sacra évêque, sans préjudice des droits de la metropole : comme il paroît par sa lettre adressée à l'archevêque de Sens. Foulques ne tint le siége de Paris que deux ans ou environ, & mourut le huitiéme d'Avril l'an 1104.

AN. 1104.

Pasch. epist. 33

Necrolog. Paris. ap. Dubois. XI. hist. c 4 n. 7.

XXX. Galon transferé a Paris.

Alors le clergé & le peuple de Paris élut tout d'une voix Galon déja évêque de Beauvais, comme Ives de Chartres le témoigne dans une lettre à Daïmbert archevêque de Sens, où il ajoûte : Mais parce que les translations d'évêques, quand elles sont necessaires, se doivent faire par l'autorité du metropolitain & la dispense du pape : nous vous conseillons de demander au pape qu'il ordonne que cet évêque soit transferé par vos mains, puisqu'il ne peut garder le siege auquel il étoit destiné. Galon étant à Rome, obtint du pape Pascal, que le roi Philippe seroit absous de l'excommunication, à certaines conditions ; & le roi consentit qu'il fût transferé à l'évêché de Paris. Il revint à Rome en 1104. & passant à Lion il vit S. Anselme de Cantorberi. En même tems le pape envoya Richard évêque d'Albane legat en France pour l'absolution du roi.

epist. 146.

Ivo. ep. 144.

Eadmer. 4. Novor. p. 70.

XXXI. Concile de Troyes.

Il indiqua un concile à Troyes, où Ives de Chartres étant invité lui écrivit : Autant que j'ai été affligé de l'excommunication du roi, autant me réjoüirois-je de son absolution, si elle se pouvoit faire à l'honeur de Dieu & du saint siege. Si Dieu lui touche le cœur, je suis d'avis que vous la lui donniez solemnellement en présence du plus d'évêques qu'il sera possible : afin que sa conversion soit aussi connuë que sa faute. Au reste je desire d'aller au concile mar-

epist. 141.

AN. 1104.

qué : mais je ne sai par où je pourrai arriver à Troyes contre la volonté du roi, dont je souffre l'indignation depuis dix ans. Toutefois il trouva moyen d'y venir.

Sup. liv. LXIV. n. 6.

Ce concile fut nombreux : on y voit l'archevêque de Reims Manassés, avec Manassés évêque de Soissons & Hugues de Chaalons : Daïmbert de Sens avec Ives de Chartres, Jean d'Orleans, Humbaud d'Auxerre, Hervé de Nevers & Milon, autrement Philippe de Troyes : Raoul de Tours avec Marbode de Rennes : de la province de Lion Robert de Langres & Norgaud d'Austun ; & plusieurs autres qui ne sont pas nommez. Ce concile se tint au commencement d'Avril l'an 1104. indiction douziéme. Hubert évêque de Senlis ayant été accusé de vendre les ordres sacrez : les évêques ne jugerent pas la preuve suffisante, & il se purgea par serment. En ce même concile vinrent des députez de l'église d'Amiens pour faire confirmer l'élection qu'elle avoit faite de Godefroi abbé de Nogent pour être leur évêque, avec l'agrément du roi. Tous ceux qui connoissoient Godefroi loüerent Dieu d'un si bon choix : mais il s'y attendoit si peu, qu'il s'étoit chargé de demander au concile la confirmation d'une autre élection pour le siege d'Amiens faite en faveur d'un archidiacre. Il songeoit à s'enfuir : quand on l'arrêta, on l'amena au milieu de l'assemblée par ordre du legat & des évêques ; & son élection fut confirmée avec l'applaudissement de tout le monde.

tom. x. conc. p. 704.

Ivo. ep. 258.

Vita Godefr. ap. Sur. 8. Nov. lib. 1. c. 30.

XXXII. S Godefroi évêque d'Amiens.

Vita lib. 1 c. 1. 2. &c.

Godefroi étoit de la noblesse du païs, & fut offert à Dieu dés l'âge de cinq ans au monastere du mont S. Quentin prés de Perone : pour être élevé par l'abbé Godefroi

defroi son parain, par les prieres duquel ses parens croyoient l'avoir obtenu de Dieu. Quand il eut vingt-cinq ans, l'abbé le fit ordonner prêtre par Ratbod évêque de Noyon : ensuite de l'avis du seigneur de Couci, de l'évêque de Laon, de l'archevêque de Reims & des évêques de la province, il fut choisi pour être abbé de Nogent sous Couci. Le roi même approuva ce choix, & donna ses lettres pour tirer Godefroi du mont S. Quentin, au grand regret de l'abbé, qui le regardoit comme le bâton de sa vieillesse & le destinoit à être son successeur. Godefroi resistoit tout le premier, alleguant sa jeunesse & son incapacité : toutefois son abbé le conduisit à Laon, où l'évêque Helinand lui donna la benediction abbatiale.

AN. 1104.

c. 17.

c. 18.

Il trouva la communauté de Nogent réduite à six moines & les bâtimens en ruine : mais il les releva & établit une si bonne discipline, qu'il attira bientôt un grand nombre de sujets, & que deux abbez quitterent leurs monasteres, pour vivre sous sa conduite. Il n'entendoit pas moins les affaires du dehors, que la discipline intérieure ; & il se faisoit tellement aimer, qu'il augmenta considerablement les biens du monastere par les bienfaits de divers particuliers : ainsi on lui offrit des abbayes plus considerables, qu'il refusa, & enfin on le jugea digne de l'épiscopat. Il fut sacré à Reims par l'archevêque Manassés avec les évêques de la province, entre autres Lambert d'Arras & Jean de Teroüane, qui lui étoient unis d'une amitié particuliere, & qui l'accompagnerent à son entrée dans Amiens.

Gulbert. Novig. 11. de vita S. c. 12.

Vita 1. c. 32. c. 2.

XXXIII. Concile de Baugenci.

L'absolution du roi se fit en un autre concile, que

AN. 1104. le legat Richard tint la même année 1104. à Baugenci, & dont nous ne savons que ce qu'Ives de Chartres en écrivit au pape en ces termes : Nous faisons savoir à vôtre paternité, que le trentiéme de Juillet plusieurs évêques, tant de la province de Reims que de celle de Sens entre lesquels j'étois, invitez par Richard vôtre legat, se sont assemblez à une ville du diocese d'Orleans nommée Baugenci : pour donner au roi l'absolution suivant la teneur de vos lettres. Le roi s'y est aussi trouvé avec sa compagne, & conformément à vôtre ordre ils ont offert de jurer sur les saints évangiles, qu'ils renonçoient à tout commerce nuptial, & même à se parler, sinon en presence de témoins non suspects, jusques à vôtre dispense. Mais parce que vos lettres portoient, que le legat prendroit le conseil des personnes prudentes pour donner cette absolution : il a remis le tout à la discretion des évêques ; & les évêques, nous ne savons par quel motif, disoient toûjours, qu'ils ne devoient que le suivre & non le conduire en cette affaire. Quelques-uns toutefois d'entre nous croyoient, que l'absolution pouvoit être donnée à ces conditions, & qu'elle ne devoit pas être retardée par l'animosité de quelques particuliers. La chose demeurant ainsi indécise, le roi crioit, qu'il étoit mal-traité ; & il vous prie encore de regler son affaire suivant le temperament porté par vos lettres, & l'ordre que vous avez donné de bouche à l'évêque Galon. Enfin nous vous prions de condescendre à la foiblesse de ce prince, autant qu'il se peut sans préjudice de son salut ; & de délivrer le royaume du peril où il est exposé par son excommunication.

epist. 144.

Au reste nous vous supplions d'ordonner, que l'évê-

que Galon nôtre confrere, soit transferé par l'archevêque de Sens, de l'évêché de Beauvais, qu'il ne peut garder à cause du serment du roi, à celui de Paris, que le roi & son fils lui accordent volontiers pour l'amour de vous. Le porteur des présentes, chanoine de l'église de Paris, vous dira comme il a les sufrages unanimes du clergé & du peuple, afin que vous voyiez que sa translation est canonique. Galon fut en effet transferé à l'évêché de Paris en 1104. & Geofroi pourvû en sa place à celui de Beauvais. AN. 1104.

XXXIV. Concile de Paris.

to. x. conc. ep. 35.

En consequence de cette lettre d'Ives de Chartres, le pape Pascal écrivit aux évêques des trois provinces de Reims, de Sens & de Tours, que si le legat Richard n'étoit plus en France, il commettoit l'affaire de l'absolution du roi à Lambert évêque d'Arras; pour la terminer avec eux aux conditions du serment, qui avoit été proposé. La lettre est du cinquiéme d'Octobre, & fut executée le second de Decembre à Paris, où se trouverent Daïmbert archevêque de Sens, Raoul de Tours, Ives évêque de Chartres, Jean d'Orleans, Humbaud d'Auxerre, Galon de Paris, Manassés de Meaux, Baudri de Noyon, Lambert d'Arras & Hubert de Senlis, dix en tout, & quatre abbez, Adam de S. Denis, Rainald de S. Germain des prez, Olric de S. Magloire & Rainold de la Trinité d'Estampes: avec plusieurs autres clercs & laïques de distinction.

Ibid. p. 742.

Aprés avoir lû les lettres du pape, on envoya au roi, Jean évêque d'Orleans & Galon de Paris, lui demander s'il vouloit prêter serment: à quoi il répondit, qu'il vouloit satisfaire à Dieu & à l'Eglise Romaine, à l'ordre du pape & au conseil des évêques.

AN. 1104. Il vint donc dans l'assemblée nuds pieds & avec de grandes démonstrations d'humilité ; & reçut l'absolution de l'excommunication. Puis ayant touché les évangiles, il fit le serment, où adressant la parole à l'évêque d'Arras comme delegué du saint siege, il renonça à tout commerce criminel avec Bertrade, & à se trouver avec elle, sinon en presence de témoins non suspects. Bertrade fit le même serment ; & Lambert d'Arras les ayant absous, envoya au pape la relation de ce qui s'étoit passé.

Pendant que le legat Richard étoit en France, on lui donna des avis contre Ives de Chartres : l'accusant de permettre que l'on exerçât publiquement la simonie dans son église. Le legat lui en ayant fait une severe reprimande, il répondit ainsi : J'ai toûjours eû horreur de ce crime dés le commencement de ma clericature, & depuis que je suis venu à l'épiscopat, je l'ai retranché autant qu'il m'a été possible. Que s'il y a encore quelques droits que le doyen, le chantre & d'autres officiers exigent de ceux qui sont reçus chanoines, malgré mes oppositions : ils se défendent par l'usage de l'église Romaine, ou ils disent que les cameriers & les ministres du palais, exigent plusieurs choses à la consecration des évêques & des abbez, sous pretexte d'offrande ou de benediction : & que l'on n'y donne rien gratis jusques à la plume & au papier. A quoi je n'ai autre chose à répondre que cette parole de l'évangile : Faites ce qu'ils disent & non ce qu'ils font.

epist. 133.

Math. XXIII. 3.

XXXV. S. Anselme encore à Lion. *Eadmer. 3. Novor.*

Cependant S. Anselme étoit à Lion, où il demeura seize mois, c'est à dire toute l'année 1104. & les premiers mois de 1105. Dés le commencement

du séjour qu'il y fit, c'est-à-dire, quand Guillaume de Varelvast l'eût quitté, il écrivit au roi d'Angleterre, une lettre, où aprés lui avoir rendu compte de ce qui s'étoit passé à Rome, & de ce que Guillaume lui avoit dit en le quittant, il ajoûte : Je ne puis être avec vous comme mon predecesseur a été avec vôtre pere : car je n'ose, ni vous rendre hommage, ni communiquer avec ceux qui auront reçu de vous les investitures des églises, à cause de la défense que le pape en a faite en ma presence. C'est pourquoi je vous prie de me mander vôtre volonté, afin que je sache si je puis retourner en Angleterre. Ayant envoyé cette lettre il demeura en repos à Lion en attendant la réponse.

AN. 1104.

Mais quand Guillaume de Varelvast fut arrivé en Angleterre, & eut rendu compte au roi Henri de ce qui s'étoit passé : le roi fit aussi-tôt saisir à son profit tous les revenus de l'archevêché de Cantorberi ; & quelques tems aprés il écrivit à l'archevêque, qu'il ne revinst point, s'il ne promettoit auparavant de lui garder tous les usages de son pere & son frere. Sur quoi Anselme résolut de demeurer à Lion. Il y reçut plusieurs lettres d'Angleterre, qui lui marquoient les maux que produisoit son absence : une entre autres, qui portoit : On éleve aux dignitez ecclesiastiques des courtisans indignes, on pille les églises, on opprime les pauvres, on enleve les vierges & on les corrompt ; les prêtres se marient & il se commet quantité d'autres désordres, que vous auriez pû prévenir, si vous aviez bien consideré l'ancienne coûtume & les regles de la condescendance ecclesiastique. Vous ne deviez pas vous retirer, quand on auroit dû

lib. 4. Nov.

AN. 1105. vous emprisonner & vous arracher les entrailles ; & vous avez fui pour une parole de l'envoyé du roi, laissant vos brebis exposées aux loups. Vôtre retraite a fait perdre courage à ceux qui auroient pû resister au mal, & qui se sont trouvez sans chef. Revenez donc promptement, il y a encore du remede, & vous trouverez bien des gens prêts à vous soûtenir.

La seconde année depuis qu'Anselme fût revenu de Rome à Lion, c'est-à-dire l'an 1105. le pape tint un concile au palais de Latran pendant le carême, où il excommunia le comte de Meulan & ses complices, que l'on accusoit d'être cause que le roi d'Angleterre s'opiniâtroit à soûtenir les investitures : il excommunioit aussi ceux qui les avoient reçûës. Mais on ne prononça point de censure contre le roi, parce qu'il devoit envoyer des deputez à Rome aprés pâques, qui cette année 1105. fut le neuviéme d'Avril. Le pape écrivit à Anselme ce qui s'étoit passé en ce concile.

Pasc. epist. 100.

XXXVI. Brunon archevêque de Treves à Rome. *Hist. Trevir. to. 12. Spicil. p. 241.*

En ce même concile ou en un autre tenu l'année précedente au même mois, Brunon archevêque de Treves se presenta au pape, la troisiéme année de son ordination, pour lui en demander la confirmation. Le pape le reçut avec honneur, comme metropolitain de la premiere province Belgique : mais il lui fit une reprimande severe, de ce qu'il avoit reçu l'investiture par l'anneau & la crosse de la main d'un laïque, c'est-à-dire de l'empereur Henri ; & de ce qu'il avoit dédié des églises & ordonné des clercs avant que d'avoir obtenu le pallium. Brunon, de l'avis des évêques qui composoient le concile de Rome, renonça au pontificat : mais trois jours aprés il

AN. 1105.

fut rétabli à leur priere, témoignant se repentir du passé : parce qu'il parut propre à servir l'église dans la circonstance du tems, à cause de sa discretion & de sa prudence. On lui imposa pour penitence, de ne point porter de dalmatique à la messe pendant trois ans. Le pape lui donna le pallium avec l'instruction touchant la foi & la conduite pastorale : ainsi il retourna chez lui plein de joye.

Il ne paroît point que le pape lui ait fait aucun reproche de son attachement à l'empereur Henri tout excommunié qu'il étoit, non plus qu'à Otton de Bamberg. Cependant il est certain, que Brunon de Treves reconnut toûjours ce prince pour son souverain. L'historien remarque même, qu'aucun seigneur n'avoit plus d'autorité dans les conseils, & que l'empereur l'appelloit son pere. Ensuite il ajoûte, parlant de Brunon : Il embrassa la communion des catholiques, sans manquer au service qu'il devoit à l'empereur, & ne se soüilla point de la communion des imperiaux, en telle sorte que les catholiques en fussent choquez.

Sup. n. 25.
p. 242.
p. 243.

XXXVII. Revolte de Henri contre l'empereur son pere.

Toutefois l'excommunication de l'empereur fut le pretexte de la revolte de son fils Henri ; & ce jeune prince y fut excité artificieusement par les lettres du pape Pascal, qui l'exhortoit à secourir l'église de Dieu. C'est ainsi qu'en parle un moine auteur du tems ; qui ajoûte, que le fils ambitieux & ravi de se voir autorisé, s'arma fierement contre son pere. Cette revolte étoit d'autant plus odieuse, que dés la fin de l'année 1102. l'empereur Henri avoit designé roi le même prince à Mayence où il celebroit la fête de Noël. Là même il déclara publiquement qu'il

Herman. marat. Tonnac to. 12. Spicil. 446.

ab Ursperg. 1103.

AN. 1105.
Otto Frising. VII. Chr. c. 8.

iroit visiter le saint sepulcre : ce qui lui attira une grande affection du peuple, du clergé & des seigneurs ; & plusieurs persones de toutes les parties du royaume se preparerent à l'accompagner en ce voyage. Mais il se passa deux années sans que l'empereur

Ursperg. 1105.

executât sa promesse. Il celebra encore à Mayence la fête de Noël de l'année 1104. & ce fut alors que son fils qui étoit en Baviere se revolta, & prit le titre de roi Henri cinquiéme du nom, excité par quelques seigneurs, à l'aide desquels il s'étoit retiré d'auprés de l'empereur son pere quelques jours auparavant.

Il déclara d'abord qu'il condamnoit le schisme, & qu'il vouloit rendre au pape l'obéïssance qui lui étoit duë : puis ayant fait entrer dans son parti les seigneurs de la Baviere & quelques nobles de la haute Allemagne & de la Franconie : il passa en Saxe, où il fut reçu avec honeur, celebra la Pâque de l'année 1105. à Quedlimbourg, se soûmit toutes les villes, & fut reconnu roi par les seigneurs. Suivant le conseil de Rothard archevêque de Mayence & de Gebehard évêque de Constance legats du pape, il réünit toute la Saxe à la communion de l'église Romaine ; & indiqua un concile à la maison royale de Northus en Thuringe pour le vingt-neuviéme de Mai. Là renouvellant les decrets des con-

tom. x. Conc. p. 744.

ciles precedens, on condamna la simonie & l'heresie des Nicolaïtes, c'est-à-dire le concubinage des prêtres : on ordonna que le jeûne du mois de Mars seroit celebré la premiere semaine de carême, & celui du mois de Juin la semaine de la Pentecôte suivant l'usage de Rome. On confirma la paix de Dieu.

On

On promit de reconcilier à l'église par l'imposition AN. 1105.
des mains aux quatre-tems prochains, ceux qui avoient été ordonnez par les faux évêques : c'est-à-dire par les schismatiques ; & on ordonna que ces évêques intrus seroient déposez, & ceux d'entre ceux qui étoient morts, déterrez.

Le jeune roi Henri étoit à Northus, mais il ne venoit au concile que quand il y étoit appellé. Il y parut un jour en habit tres-simple debout en lieu élevé, & renouvella à chacun ses droits suivant les decrets des princes ; refusant toutefois avec fermeté ce qu'on lui demandoit de déraisonnable. Il faisoit paroître une modestie convenable à son âge, & un grand respect pour les évêques ; & dit les larmes aux yeux, prenant Dieu à témoin & toute la cour celeste, qu'il ne s'attribuoit la souveraine puissance par aucun desir de regner, & ne souhaitoit point que son seigneur & son pere fût déposé de l'empire : au contraire, ajoûta-t-il, j'ai toûjours compassion de sa désobéïssance & de son opiniâtreté ; & s'il veut se soûmettre à saint Pierre & à ses successeurs, je suis prest à ceder le royaume & lui obéïr comme le moindre de ses serviteurs. Ce discours fut approuvé de toute l'assemblée : qui commença à prier avec larmes pour la conversion du pere & la prosperité du fils, chantant *Kyrie eleison* à haute voix. En même tems Uton évêque d'Hildesheim, Henri de Paderborn, & Frideric d'Halberstat, se prosternerent aux pieds de l'archevêque de Mayence leur metropolitain, prenant à témoin le roi & tout le concile, qu'ils se soûmettoient à l'obéïssance du pape : le concile reserva au pape de

AN. 1105. les juger, les déclarant cependant suspens de leurs fonctions.

Ursperg. Otto Frising.

Ensuite le jeune roi alla celebrer la Pentecôte à Mersbourg, où il fit sacrer Henri élû depuis long-tems archevêque de Magdebourg, mais réjetté par les partisans de l'empereur. Peu de tems aprés il marcha vers Mayence pour y rétablir l'archevêque Rothard : qui étant abbé de S. Pierre d'Erford, fut élevé au siege de Mayence en 1088. aprés la mort du schismatique Vezilon. Dix ans aprés, ne voulant pas être complaisant pour l'empereur excommunié, il perdit ses bonnes graces, & se retira en Thuringe, où il demeuroit depuis sept ans. Cependant l'empereur joüissoit des revenus de l'église de Mayence. Le fils marcha donc avec des troupes à cette grande ville : mais comme le pere l'y attendoit bien armé de son côté, il fut obligé de se retirer, & vint à Virsbourg, d'où il chassa l'évêque Erlong que son pere y avoit mis, & y établit Robert prevôt de la même église. Mais quand il en fut parti le pere chassa Robert, & rétablit Erlong.

Serar. v. Mogunt arch. 24.

Sup. liv. LXIII. n. 45.

Les deux armées du pere & du fils se rencontrerent prés de Ratisbone, des deux côtez de la riviere de Regen, qui entre là dans le Danube. Pendant trois jours qu'ils demeurerent en presence, le fils gagna le duc de Boheme & le Marquis Leopold, dont les troupes faisoient la principale force du pere : en sorte que la veille du combat ils lui déclarerent que les seigneurs n'étoient point d'avis de donner bataille, & se retirerent. L'empereur se voyant abandonné, fut reduit à se sauver secretement avec tres-peu de suite.

Alors le jeune roi fit rentrer l'archevêque Rothard dans Mayence, la huitieme année aprés qu'il en eût été chassé. Enfin le treiziéme de Decembre le pere & le fils se virent à Bingen sur le Rein ; & convinrent que pour terminer leurs differends, on tiendroit à Noël une diette ou assemblée generale à Mayence. AN. 1105.

Comme le pretexte de la revolte du jeune Henri étoit de ramener tout le royaume Teutonique à l'obéïssance du saint siege, l'empereur son pere fut conseillé d'envoyer au pape Paschal pour protester de sa soûmission. C'est ce qu'il fit par une lettre, où d'abord il se louë de l'amitié des papes Nicolas & Alexandre, & se plaint de la dureté de leurs successeurs, qui ont soulevé son royaume contre lui. Encore à present, ajoûte-t-il, nôtre fils que nous avons aimé jusques à élever sur le trône, infecté du même poison, s'éleve contre nous, au mépris de ses sermens & de la justice : entraîné par le conseil des méchans, qui ne cherchent qu'à piller & partager entr'eux les biens des églises & du royaume. Plusieurs nous conseillent de les poursuivre sans délai par les armes : mais nous avons mieux aimé differer, afin que persone, soit dans l'Italie, soit dans l'Allemagne, ne nous impute les malheurs qui en pourront suivre. D'ailleurs ayant apris que vous êtes un homme sage & charitable, & que vous desirez sur tout l'unité de l'église : nous vous envoyons ce député pour savoir si vous voulez que nous nous unissions ensemble, sans préjudice de ma dignité, telle que l'ont euë mon pere mon ayeul, & mes autres predecesseurs : à la charge aussi de vous conserver la dignité apostolique

ap. Urstit. p. 395.

AN. 1105. comme mes predecesseurs ont fait aux vôtres. Si vous voulez agir paternellement avec nous, & faire sincerement la paix, envoyez-nous avec ce député un home de confiance chargé de vos lettres secretes : afin que nous puissions savoir sûrement vôtre volonté, & vous envoyer ensuite une ambassade solemnelle pour terminer cette grande affaire.

XXXVIII. Reconciliation du roi d'Angleterre avec saint Anselme. *Eadmer. 4. Novor.*

Saint Anselme ayant reçû la lettre par laquelle le pape lui marquoit ce qu'il avoit fait au concile de Rome, comprit qu'il étoit désormais inutile qu'il attendist à Lion, & resolut de retourner en France. Il vouloit aller à Reims comme l'archevêque Manassés l'en prioit instament, mais étant à la Charité sur Loire, il apprit que la comtesse de Blois étoit malade à l'extrémité. C'étoit Adele sœur du roi d'Angleterre, à qui Anselme avoit de grandes obligations. Il crut donc ne pouvoir se dispenser d'aller la consoler en cet état : mais étant arrivé à Blois, il la trouva presque güerie. Dans le sejour qu'il y fit, il ne put lui dissimuler le sujet de son retour en France ; & qu'aprés avoir souffert plus de deux ans, il avoit resolu d'excommunier le roi d'Angleterre. La princesse affligée de la condamnation de son frere, entreprit de le reconcilier avec le prélat ; auquel elle persuada de venir à Chartres avec elle. Le roi d'Angleterre qui étoit alors en Normandie, convint d'une conference avec Anselme à l'Aigle entre Sées & Mortaigne. La comtesse l'y amena : ils trouverent le roi fort adouci ; & aprés avoir conferé ensemble, il rendit au prelat ses revenus, & ils se reconcilierent. Quelques-uns le pressoient de repasser aussi-tôt en Angleterre, & le roi y consentoit : mais à condition qu'Anselme

ne refuseroit point sa communion à ceux qui avoient reçû de lui l'investiture : ce qu'Anselme ne voulut point accorder ; & resolut de demeurer jusques au retour de ceux qu'ils avoient envoyez à Rome pour cet article & pour d'autres dont ils n'avoient pû convenir. Cet accord se fit à l'Aigle le vingt-deuxiéme de Juillet 1105.

Le roi en eut d'autant plus de joye, que le bruit s'étoit déja répandu en Angleterre, en France & en Normandie, qu'il alloit être excommunié par Anselme, & cette opinion encourageoit ceux qui ne l'aimoient pas à remuer contre lui. Ainsi pour témoigner combien il souhaitoit le retour d'Anselme en Angleterre, il promit d'envoyer si promptement à Rome, que l'archevêque pourroit assister à sa cour à Noël prochain : mais il ne tint pas sa parole ; & il tarda tant à faire partir ses envoyez, que l'on vit bien qu'il ne souhaitoit pas le retour du prélat. Ainsi se passa le reste de cette année ; & Anselme eut tout le tems d'aller à Reims, & de satisfaire au desir de l'archevêque & de ses chanoines.

XXXIX. Odon évêque de Cambrai.

Narrat tom. 12. Spicil. p. 444. Sup. liv. LXIII. n. 60.

Manassés tint cette même année un concile à Reims où il appella en general tous les abbez de la province, & en particulier Odon abbé de S. Martin de Tournai, qui fut élû évêque de Cambrai, & aussi-tôt sacré par l'archevêque & les évêques de la province. C'étoit en execution des ordres du pape Pascal II. qui étoit indigné de ce que Gaucher déposé au concile de Clermont par le pape Urbain dix ans auparavant, se maintenoit dans le siege de Cambrai, par la protection de l'empereur Henri ; & apparemment Pascal voulut profiter de la foiblesse où se trouvoit ce prince

Sup. liv. LXIV. n. 29.

AN. 1105. depuis la revolte de son fils. Il écrivit donc à Manassés archevêque de Reims, lui ordonnant d'assembler ses suffragans, d'élire un évêque de Cambrai, & le sacrer sans délai. Mais l'autorité de l'archevêque ne fut pas suffisante pour mettre Otton en possession : Gaucher se maintint à Cambrai encore un an, c'est-à-dire jusques à la mort de l'empereur ; & Odon fut renvoyé à son abbaye de Tournai, exerçant par tout ailleurs qu'à Cambrai les fonctions épiscopales.

Narr. p. 446.

X.L. Apologie du clergé de Liege.

epist. 7.

Robert comte de Flandres s'étoit déclaré contre les schismatiques du diocese de Cambrai : comme il paroît par une lettre du pape Pascal, où il l'en remercie, & l'exhorte à faire de même à l'égard du clergé de Liege excommunié. Il l'excite ensuite contre l'empereur en ces termes : Poursuivez par tout selon vos forces, Henri chef des hérétiques & ses fauteurs. Vous ne pouvez offrir à Dieu de sacrifice plus agreable, que de combattre celui qui s'est élevé contre Dieu, qui s'efforce d'ôter le royaume à l'église, qui a élevé l'idole de Simon dans le lieu saint, & qui a été chassé de l'église par le jugement du saint Esprit, que le prince des apôtres & leurs Vicaires ont prononcé. Nous vous ordonnons cette entreprise à vous & à vos vassaux pour la remission de vos pechez, & comme un moyen d'arriver à la Jerusalem celeste.

tom. X. conc. p. 630.

Le clergé de Liege répondit à cette lettre par un long écrit adressé à tous les hommes de bonne volonté, qui est l'apologie de tous ceux qui reconnoissoient Henri le pere pour empereur legitime. Dés le titre ils se déclarent catholiques, & attachez inviola-

blement à l'unité de l'église : & ils le montrent encore mieux dans le corps de la piece où ils nomment l'église Romaine leur mere, le pape Pascal leur pere, l'apostolique, l'évêque des évêques, l'ange & l'oint du Seigneur ; à qui apartient la sollicitude de toutes les églises. Ils reconnoissent aussi pour vrai pape, Hildebrand ou Gregoire VII. & déclarent qu'ils n'adhererent jamais à aucun anti-pape : ainsi il n'y a aucun sujet de les traiter de schismatiques. AN. 1105.

Au fonds ils soûtiennent qu'ils ne doivent point être réputez excommuniez, pour rendre à Cesar ce qui est à Cesar suivant l'évangile, contre les nouvelles traditions. Ils rapportent les preceptes de S. Pierre & de S. Paul touchant l'obéïssance dûë aux souverains : puis ils concluënt : C'est donc parce que nous honorons le roi, parce que nous servons nos maîtres, non seulement sous leurs yeux, mais en simplicité de cœur : c'est pour cela qu'on nous traite d'excommuniez. Ils insistent sur la validité du serment, que les évêques comme les autres ont fait aux princes depuis un tems immemorial, en recevant d'eux les regales, c'est-à-dire, les domaines dépendans de leur courone. Ils soûtiennent que c'est une tres ancienne coûtume, sous laquelle sont morts plusieurs saints évêques ; & que ce serment étant legitime, ne peut être violé sans parjure. Ils ajoûtent que la prétention de dispenser de ces sermens est une nouveauté introduite par Hildebrand.

p. 634. E. 1. pet. II. 13. Rom. XIII. 1. p. 636.

Ils disent ensuite : Si on lit avec l'esprit de Dieu les saintes écritures & les histoires, on trouvera que les rois & les empereurs ne peuvent point ou difficilement être excommuniez ; & la question est en- p. 637. B.

AN. 1105. core indécise : quoiqu'ils puissent être avertis & repris avec discretion. Et encore : Il ne faut pas trop s'alarmer de ce qu'on nous traite d'excommuniez. Nous croyons que Rome même nous exceptera de l'excommunication. Le pape Hildebrand qui est l'auteur de ce nouveau schisme, qui le premier a levé la lance sacerdotale contre le diadême, excommunia d'abord indifferemment tous ceux qui favorisoient Henri : mais ensuite corrigeant cet excés, il excepta de l'excommunication ceux qui étoient attachez à l'empereur par devoir & par necessité, non pour executer volontairement ses ordres, ou lui donner de mauvais conseils ; & il en fit un decret.

p. 638. B.

Sup. liv. LXII, n. 51.

Sur ce que le pape Pascal traitoit l'empereur Henri d'heretique, ils répondent : S'il l'est, nous en sommes affligez pour lui & pour nous. Nous ne disons rien maintenant pour sa défense : nous disons seulement que quand il seroit tel, nous ne laisserions pas de souffrir qu'il nous commandast, parce que nous croirions meriter par nos pechez d'avoir un tel maître ; & nous ne devrions pas même en ce cas, chercher à nous en délivrer en prenant les armes contre lui, mais en adressant à Dieu pour lui nos prieres. Les rois pour qui saint Paul conjuroit les fideles de prier n'étoient pas chrétiens ; & il dit pourquoi on doit prier pour les mauvais princes : afin que nous menions une vie tranquille. Ce seroit une conduite apostolique d'imiter l'apôtre : mais pour nos pechez, l'apostolique, le pape au lieu de prier pour le roi pecheur, excite la guerre contre lui, & empêche que nôtre vie ne soit tranquille. D'où vient cette autorité au pape de tirer un glaive

p. 639. A.

1. Tim. II. 2.

glaive meurtrier outre le glaive spirituel ? Le pape Gregoire premier dit, que s'il eût voulu se mêler de faire mourir des Lombards, ils n'eussent plus eû ni roi ni ducs. Mais, ajoûte-t-il, parce que je crains Dieu, je ne veux participer à la mort d'aucun homme quel qu'il soit. A cet exemple tous les papes suivans se contentoient du glaive spirituel : jusques au dernier Gregoire, c'est-à-dire Hildebrand, qui le premier s'est armé contre l'empereur du glaive militaire, & en a armé les autres papes par son exemple.

AN. 1105.

VII. epist. I. Sup. l. XXXVI. n. 4.

Sur la derniere clause de la lettre, où le pape ordonne au comte de Flandre, de faire la guerre à l'empereur pour la remission de ses pechez, le défenseur de l'église de Liege dit : J'ai beau feüilleter toute l'écriture & tous ses interpretes, je n'y trouve aucun exemple d'un tel commandement. Hildebrand est le seul, qui mettant la derniere main aux saints canons, a enjoint à la comtesse Mathilde, pour la remission de ses pechez, de faire la guerre à l'empereur Henri. Or nous avons apris, qu'on ne peut lier ni délier personne sans examen. C'est la regle qu'avoit suivie jusques à present l'église Romaine. D'où vient donc cette nouvelle maxime, suivant laquelle on accorde aux coupables, sans confession & sans penitence l'impunité des pechez passez & la liberté d'en commettre d'autres ? Quelle porte ouvre-t-on par-là à la malice des hommes.

p. 641. I.

p. 642.

XLI. Henri le pere renonce à la couronne.

Ursperg. an. 1106. Otto Frising. VII. Chr. c. II.

La diette ou assemblée generale du royaume Teutonique indiquée à Mayence pour la fête de Noël 1105. fut la plus nombreuse que l'on eût vûë depuis plusieurs années ; & il s'y trouva plus de cinquante seigneurs. Richard évêque d'Albane & Gebehard

AN. 1106. évêque de Constance, legats du pape y vinrent & y confirmerent l'excommunication contre l'empereur Henri. Ce prince étoit gardé à Bingue où son fils l'avoit arrêté par surprise, & il demandoit la liberté d'aller à Mayence, pour y être oüi : mais les seigneurs, qui craignoient que le peuple ne s'émût en sa faveur, allerent au devant de lui à Ingelheim ; & firent si bien par leurs conseils & leurs artifices, qu'ils lui persuaderent au même lieu de se reconnoître coupable & de renoncer au royaume & à l'empire. On lui demanda si sa renonciation étoit volontaire. Il répondit qu'oüi, & qu'il ne vouloit plus songer qu'au salut de son ame. Il se jetta aux pieds du legat Richard, demandant l'absolution des censures : mais le legat répondit qu'il n'en avoit pas le pouvoir, & que son absolution étoit reservée au pape & à un concile general. Henri renonça donc à l'empire, remettant à son fils toutes les marques de sa dignité, savoir la croix, la lance, le septre, la pomme & la couronne ; & Henri le fils fut élû pour la seconde fois roi de Germanie cinquiéme du nom, par tous les seigneurs du royaume l'an 1106. aprés que son pere eût regné prés de cinquante ans. Il reçût le serment des évêques & des seigneurs laïques, & les legats confirmerent son élection par l'imposition des mains. Si tout cela se fit licitement ou non, c'est ce que nous ne décidons point, dit Otton de Frisingue.

Vita Hen. IV. ap. Urstit. p. 389.

Aprés que l'on eût representé au nouveau roi & à toute l'assemblée la corruption inveterée des églises Germaniques, tous promirent unanimement d'y remedier ; & pour cet effet il fut résolu d'envoyer à Rome des deputez capables de consulter le saint sie-

ab Ursp.

ge, de répondre aux plaintes & de pourvoir en tout à l'utilité de l'église. On choisit pour cet effet de Lorraine Brunon archevêque de Treves, de Saxe Henri de Magdebourg, de Franconie Otton évêque de Bamberg, de Baviere Eberard d'Eistet, d'Allemagne Gebehard de Constance, de Bourgogne l'évêque de Coire : avec quelques seigneurs laïques pour les accompagner. Ils étoient chargez entre autres choses, d'obtenir, s'il étoit possible, que le pape passât au deça des Alpes. AN. 1106.

XLII. Lettre de Henri le pere au roi de France. *Otto VII. c. 11.*

Henri le pere se retira cependant vers le bas Rein, à Cologne, puis à Liege, & en l'une & l'autre de ces villes il fut reçû comme empereur. Il se plaignoit de la fraude & de la violence qu'on lui avoit faite pour exiger sa renonciation ; & il écrivit sur ce sujet une lettre au roi de France, où il se plaint premierement du siege apostolique, comme de la source de la persecution qu'il souffre : encore, dit-il, que j'aye souvent offert de rendre à ce siege toute sorte d'obéïssance & de soûmission, à condition que l'on me rendroit aussi le même honeur qu'à mes predecesseurs. Leur haine, il parle des papes, les a portez jusques à violer le droit de la nature, & armer mon fils contre moi : ensorte qu'au préjudice de la foi qu'il m'avoit jurée comme mon vassal, il a envahi mon royaume, déposé mes évêques & mes abbez, soûtenu mes ennemis ; & ce que je voudrois pouvoir cacher, il a même attenté à ma vie. *ap. Urstit. p. 396.*

Dans cette vûë, comme j'étois à Coblens en quelque sûreté pendant le saint tems de l'avent, il m'appella à une conference, où parfaitement instruit en l'art de feindre, il se jetta à mes pieds me deman-

AN. 1106. dant pardon du passé, & me promettant avec larmes de m'obéïr en tout à l'avenir; pourvû que je voulusse bien me reconcilier avec le saint siege. J'y consentis, me remettant au conseil des seigneurs, pour une affaire de cette importance? & il me promit de me conduire pour cet effet à Mayence à Noël, & m'en ramener en sûreté. Sur la foi d'une telle promesse, qu'un payen même observeroit, je marchois avec confiance, quand nous approchâmes de Bingue le vendredi avant Noël: les troupes de mon fils augmentoient & la fraude commençoit à se découvrir quand il me dit: Mon pere il faut nous retirer dans ce château voisin, car l'archevêque de Mayence ne vous recevra point dans sa ville tant que vous serez excommunié. Faites-y la fête en paix avec telle suite qu'il vous plaira, je travaillerai cependant pour vous. Et il me jura pour la troisiéme fois, que si je me trouvois en peril sa vie répondroit de la mienne.

Mais quand je fus entré je me trouvai enfermé moi quatriéme de tous mes gens, on me donna des gardes qui étoient mes ennemis mortels, outre les injures, les menaces, les épées levées sur ma tête, la faim, la soif; ce que je n'oublierai jamais, c'est que je passai ces saints jours dans cette prison sans aucune communion chrétienne, c'est-à-dire, sans assister à la messe ni à l'office divin. Alors un seigneur nommé Guibert, vint de la part de mon fils me dire, que pour sauver ma vie il n'y avoit point d'autre moyen que de rendre les ornemens imperiaux. Moi qui n'aurois pas donné ma vie pour mon royaume, quand il se seroit étendu par toute la terre: voyant que c'étoit une necessité, j'envoyai à Mayence la couronne, le

ſceptre, la croix, la lance & l'épée. Alors mon fils de concert avec mes ennemis, laiſſant à Mayence mes ſerviteurs & mes amis, en ſortit avec grand nombre de ſes gens en armes, ſous pretexte de m'y amener : mais il me fit conduire à Ingelheim, où je le trouvai avec une grande multitude des mes ennemis. Et parce qu'ils croyoient plus ſûr que je renonçaſſe au roiaume en perſone, ils me menaçoient tous de perdre la vie, ſi je ne faiſois tout ce qu'on m'ordonneroit. An. 1106.

Je dis que je le ferois pour avoir le tems de faire penitence; & comme je demandois ſi j'étois au moins ainſi aſſûré de ma vie, le legat, qui étoit préſent répondit, que je ne pouvois me délivrer qu'en confeſſant que j'avois agi injuſtement, en perſecutant Hildebrand & mettant Guibert à ſa place, & en tout ce que j'avois fait juſques-là, contre le ſaint ſiege & contre l'égliſe. Alors je me proſternai & demandai au nom de Dieu, que l'on m'accordât un lieu & un tems propre pour me juſtifier en préſence de tous les ſeigneurs : ou, s'ils me trouvoient coupable, faire telle ſatisfaction qu'ils jugeroient neceſſaire. Mais le legat me déclara, qu'il falloit terminer tout au même lieu, autrement que je ne devois avoir aucune eſperance d'en ſortir. En cette extremité je demandai ſi j'obtiendrois l'abſolution en confeſſant tout ce que l'on m'ordonnoit. Le legat répondit, qu'il n'en avoit pas le pouvoir; & que ſi je voulois être abſous, j'allaſſe à Rome ſatisfaire au ſaint ſiége. Ils me laiſſerent ainſi à Ingelheim. J'y demeurai quelque tems, & mon fils m'avoit mandé de l'y attendre : mais je fus averti, que ſi j'y demeurois, je ſerois emmené en priſon perpetuelle, ou décollé au lieu même. Je

AN. 1106.

m'enfuis aussi-tôt & je vins à Cologne & quelques jours aprés à Liege. Je vous prie donc, par la parenté & l'amitié qui est entre nous, & par l'interêt commun de toutes les couronnes, de vanger l'injure que j'ai soufferte, & ne pas laisser sur la terre l'exemple d'une si noire trahison. L'empereur Henri écrivit une lettre semblable à Hugues abbé de Clugni & à toute sa communauté. Il y raconte tout au long la trahison de son fils & la maniere dont on l'a forcé à renoncer à l'empire, avec quelques differences de la lettre precedente dans les circonstances; & il conclut en priant l'abbé de lui donner conseil, & promettant d'executer tout ce qu'il jugera à propos pour le reconcilier avec le pape. Il avoit une confiance particuliere en cet abbé qui étoit son parrain.

to. 2 Spicil. p. 391. epist. 10. 12. 13.

XLIII. Suite de la guerre civile.

ab Ursperg.

Mais Henri avoit beau protester de sa soûmission envers le pape, le parti de son fils le tenoit toûjours pour schismatique lui & tous ses adherans; & sur ce fondement, aussi-tôt qu'il eût renoncé à la couronne, l'assemblée de Mayence commença à proceder contre eux. Plusieurs évêques furent chassez de leurs sieges & d'autres comme catholiques envoyez à leurs places; & on en sacra quelques-uns dés les fêtes de Noël 1105. Le zele de ces catholiques alla plus loin. Ils déterrerent les évêques schismatiques, & jetterent leurs corps hors des églises; entre autres celui de l'anti-pape Guibert fut tiré de la sepulture où il reposoit depuis cinq ans dans l'église de Ravenne. On déclara nul tout ce qu'il avoit fait; & en general on suspendit de leurs fonctions tous les clers ordonnez par des évêques schismatiques, jusques à l'examen general.

En Italie cependant un officier de Henri le pere, nommé Verner, qui commandoit à Aquin, ayant assemblé des troupes de tous côtez & gagné quelques Romains par de grandes sommes d'argent : fit élire pape l'abbé de Farfe sous le nom de Silvestre, tandis que le pape Pascal étoit du côté de Benevent. Mais peu de tems aprés cet antipape fut honteusement chassé par les catholiques. AN. 1106.

Les évêques députez vers le pape par l'assemblée de Mayence, étant arrivez à Trente vers la mi-carême, furent arrêtez par un jeune seigneur nommé Albert, qui en avoit eu le gouvernement, & qui disoit avoir cet ordre de l'empereur Henri le pere. Il n'y eut que Gebehard évêque de Constance, qui ayant pris des chemins détournez dans les montagnes, passa en Italie & arriva auprés du pape par le secours de la comtesse Mathilde. Les autres furent traitez indignement par Albert qui les avoit pris : excepté Otton évêque de Bamberg dont il étoit vassal. Ce prélat obtint même la liberté de Brunon archevêque de Treves & du comte Guibert, à la charge qu'ils iroient trouver l'empereur pour traiter la paix avec lui, & rapporter ses ordres touchant les autres prisonniers. Mais Guelfe duc de Baviere vint trois jours aprés avec des troupes de la part du jeune roi, pour mettre en possession du siege de Trente le nouvel évêque Gebehard, que les habitans ne vouloient point recevoir. Il les y contraignit ; & intimida tellement Albert, qu'il relâcha ses prisonniers & leur demanda pardon.

Le jeune roi celebra à Bonne la fête de Pâques, qui cette année 1106. étoit le vingt-cinquiéme de Mars : puis vers la mi-Juin il assiega Cologne, que son pere

AN. 1106. avoit fortifiée aprés en avoir chassé l'archevêque. Pendant ce siege qui dura environ un mois, son pere qui étoit à Liege lui envoya des deputez avec des lettres, tant pour lui que pour les seigneurs. Dans la lettre à son fils, il lui reprochoit sa détention à Bingue, & les autres mauvais traitemens qu'il avoit soufferts, puis il ajoûtoit : Il ne vous reste aucun pretexte de la part du pape & de l'église Romaine : puisque nous avons déclaré au légat en vôtre présence, que nous étions prêts à lui obéïr en tout, suivant le conseil des seigneurs, de nôtre pere Hugues abbé de Clugni & d'autres persones pieuses. Il prie son fils de lui faire justice & le laisser vivre en paix ; & finit en déclarant, qu'il appelle au pape & à l'église Romaine. La lettre aux seigneurs contenoit les mêmes plaintes & les mêmes protestations. Aprés que ces deux lettres eurent été lûës publiquement, le jeune roi, par le conseil des seigneurs, envoya aussi des deputez à son pere, avec un manifeste qu'il fit auparavant lire aussi en public par Henri archevêque de Magdebourg ; & qui portoit en substance. Aprés un schisme d'environ quarante ans, qui a désolé l'empire & l'a reduit à l'apostasie & presque au paganisme : Dieu nous a regardé en pitié, nous sommes revenus à l'unité de l'église, nous avons rejetté le chef incorrigible du schisme Henri, qui portoit le nom d'empereur, & nous avons élû un roi qui est catholique quoique son fils. Le pere a témoigné lui-même approuver cette élection, il a rendu les ornemens imperiaux, nous a recommandé son fils avec larmes, & a promis de ne plus songer qu'au salut de son ame.

ap. Urstit. p. 398.

p. 399.

ap. Ursperg.

Maintenant il revient à ses premiers artifices, il se plaint

plaint par toute la terre qu'on lui a fait injure ; il s'efforce d'attirer contre nous les armes des François, des Anglois, des Danois & des autres nations voisines : il demande justice, & promet de suivre désormais nos conseils. Mais en effet il ne cherche qu'à dissiper cette armée catholique, ravager l'église & nous replonger dans l'anathême. C'est pourquoi la volonté du roi, de tous les Seigneurs & de toute l'armée catholique, est qu'il se présente en tel lieu & avec telle sûreté qu'il désirera : afin que l'on examine de part & d'autre ce qui s'est passé depuis le commencement du schisme, que l'on fasse justice au fils & au pere ; & que l'on termine sans plus differer, les contestations qui agitent l'église & l'état. Les députez porteurs de ce manifeste ayant eu audiance de l'empereur, furent maltraitez par ceux de sa suite, avec lesquels ils ne vouloient pas communiquer, les regardant comme excommuniez ; & rapporterent pour réponse, que l'on quittast les armes & que l'on indiquast une conference. AN. 1106.

XLIV. Mort de Henri IV.

ap. Urstit. p. 399.

Henri le fils ayant été obligé à lever le siege de Cologne, envoya encore proposer à son pere une conference à Aix-la-Chapelle dans huit jours. Le pere s'en plaignit par une derniere lettre adressée aux évêques & aux Seigneurs du Royaume : disant qu'on n'avoit jamais donné un terme si court pour la moindre affaire ; & déclarant qu'il appelle pour la troisiéme fois au pape Pascal & à l'église Romaine. Mais peu de tems aprés la guerre civile fut terminée par sa mort, qui arriva le mardi septiéme d'Aoust 1106. Il n'avoit pas encore cinquante-cinq ans, étant né le onziéme de Novembre 1051. & toutefois il est sou-

AN. 1106.

vent nommé Henri le vieux par rapport à son fils. Il avoit regné cinquante ans ; & Henri V. son fils en regna dix-neuf. Il fut alors reconnu de tous pour roi d'Allemagne ; & le schisme, ou le prétexte d'en accuser ceux du parti contraire, cessa entierement. L'évêque de Liege fut reçû comme les autres à la communion : mais parce que l'empereur étoit mort chez lui, & qu'il l'avoit enterré dans son église, on l'obligea à le déterrer comme excommunié, & le mettre en un lieu prophane : d'où le roi permit qu'on le transferast à Spire ; & il y demeura cinq ans dans un cercueil de pierre hors de l'église.

Sup. liv. LX. n. 22

Ursperg.

XLV. Lettre de saint Hugues de Clugni au roi Philippe.

Spicil. tom. 2. epist. 18. p. 401.

Hugues abbé de Clugni prit occasion de cette mort pour exciter le roi de France Philippe à faire penitence. Ce prince lui avoit témoigné qu'il vouloit passer le reste de ses jours en union avec lui, & lui offroit ses bonnes graces, lui demandant une amitié reciproque : ce qui donna lieu à l'abbé de lui écrire en ces termes : Puisque Dieu me donne une ouverture pour vous parler familierement, je vous dirai ce que je pense & que je désire depuis long-tems : c'est que vous ayez désormais plus d'inclination & d'affection pour le bien, je dis pour le vrai & souverain bien qui est Dieu. Souvenez-vous, que vous m'avez une fois demandé si jamais quelque roi s'étoit fait moine, je vous ai répondu qu'oüi ; & quand il n'y auroit que le roi Gontran, son exemple suffiroit. Nous ne trouvons point ailleurs que dans cette lettre, que le roi Gontran se soit fait moine. Hugues continuë : La triste fin des princes vos voisins & vos contemporains doit vous toucher & vous épouvanter : je parle de Guillaume roi d'Angleterre & de l'empe-

reur Henri : l'un a été tué dans un bois d'un coup de fléche, l'autre vient de mourir au milieu des afflictions dont il étoit accablé, comme je croi que vous l'avez déja appris. Qui peut savoir en quel état ils sont à présent l'un & l'autre ? Prenez donc, cher prince, un bon conseil pour vôtre ame : changez de vie, corrigez vos mœurs, approchez-vous de Dieu par une vraïe pénitence & une parfaite conversion. Or vous n'en trouverez point de chemin plus facile & plus sûr que la profession monastique. Nous sommes prests à vous recevoir, à vous traiter en roi, & à prier pour vous le roi des rois, afin que de l'état monastique il vous fasse passer au royaume éternel.

XLVI. Retour de saint Anselme en Angleterre.

Edmer. 4 Novor.

Saint Anselme étoit toûjours à l'abbaye du Bec, où il attendoit le retour des députez que le roi d'Angleterre, & lui avoient envoyez à Rome. Cependant il aprenoit de tristes nouvelles des éxactions que ce prince faisoit dans son royaume, non seulement sur le peuple, mais sur le clergé. Le prétexte étoit de faire observer les decrets du dernier concile de Londres, touchant la continence des prêtres. Car comme pendant l'absence d'Anselme, plusieurs avoient repris ou gardé leurs concubines, on les punissoit par des amendes au profit du roi. Mais le produit s'en trouvant moindre que ses officiers n'esperoient : on étendit l'imposition sur les innocens, comme sur les coupables, & on taxa généralement tous les curez. Ceux qui ne vouloient ou ne pouvoient payer, étoient pris avec scandale, emprisonnez & tourmentez. Environ deux cens se présenterent au roi pour s'en plaindre, revêtus de leurs habits sacerdotaux, mais il ne voulut pas les écouter, & les fit chasser honteusement. An-

AN. 1106. selme en écrivit au roi, lui representant qu'il étoit inoüi qu'un prince voulût faire executer les loix de l'église contre les ecclesiastiques par des peines temporelles. C'est aux évêques, dit-il, à punir ces crimes, & à leur défaut c'est à l'archevêque & au primat. Le roi lui manda qu'il passeroit bien-tôt en Normandie, & le satisferoit sur cet article.

Cependant les deputez revinrent de Rome, & raporterent entre autres choses, une commission du pape à Anselme, pour juger la cause de Guillaume archevêque de Roüen. Ce prelat avoit été moine au Bec, puis à S. Estiene de Caën, dont il fut le second abbé, & succeda en 1079. à Jean d'Avranches dans le siége de Roüen, qu'il tint pendant trente-deux ans. Guillaume nonobstant son merite singulier, avoit été depuis long-tems suspendu de ses fonctions par le pape; & Anselme avoit intercedé pour lui par ces derniers deputez. Le pape lui manda donc de faire en son nom tout ce qu'il jugeroit à propos en cette affaire. Il alla à Roüen, & exposa la cause de sa venuë dans un synode où Guillaume de Varelvast deputé du roi présenta les lettres du pape qu'il avoit apportées de Rome: l'une adressée à l'archevêque de Roüen, où le pape l'exhortoit à éloigner de lui ceux dont les mauvais conseils lui avoient fait commettre plusieurs fautes; l'autre à Anselme, où il marquoit qu'ayant égard à la soûmission du roi d'Angleterre, il usoit de condescendance, & donnoit à Anselme le pouvoir d'absoudre ceux qui avoient reçû les investitures, ordonné ceux qui les avoient reçûës, ou fait hommage au roi. Puis il ajoûtoit: Si quelques-uns désormais reçoivent les prélatures sans investi-

Gall. Chr.

to. x. Conc. p. 101.

ap. Edmer.

ture, quoiqu'ils ayent fait hommage au roi, vous ne laisserez pas de les ordonner : jusques à ce que vous persuadiez au roi de s'abstenir de cet hommage. Il permet ensuite à Anselme de recevoir à sa communion les trois évêques qui avoient fait un faux raport au roi en 1102. & d'absoudre le roi & les seigneurs qui avoient travaillé auprés de lui par ordre du pape pour l'affaire des investitures. Enfin il lui commet celle de l'archevêque de Roüen. La lettre est du vingt-troisiéme de Mars. AN. 1106.

Sup. n. x.

Quand Guillaume de Varelvast fut arrivé auprés du roi en Angleterre, & lui eût rendu compte de ce qu'il avoit négocié à Rome : le roi tres-content le renvoya prier Anselme de revenir au plûtôt à son église. Mais Guillaume trouva le prelat malade, & en fut sensiblement affligé : car il désiroit alors sincerement son retour & la liberté de l'église. Il l'assûra que le roi étoit absolument disposé à suivre tous ses conseils, & à être toûjours d'accord avec l'église Romaine. Enfin il le pressa tant qu'il le fit partir du Bec tout malade qu'il étoit : mais quand il fut à Jumieges, son mal augmenta de telle sorte qu'il ne put passer outre. Il manda au roi la cause de son retardement ; & le roi jura qu'aucune perte ne lui seroit si sensible que la mort d'Anselme, à qui il manda de se tenir en repos & songer à sa santé, l'assûrant qu'il passeroit incessamment en Normandie.

Anselme retourna donc au Bec attendre le roi, qui y vint à l'Assomption de Nôtre Dame, quinziéme d'Aoust 1106. Alors le prelat entierement gueri celebra solemnellement la messe, puis le roi & lui s'assemblerent, & convinrent de tous les articles qui les

AN. 1106. avoient divisez. Le roi déchargea les églises d'Angleterre du cens que Guillaume le roux leur avoit imposé le premier ; & promit que tant qu'il vivroit ; il ne prendroit rien des églises vacantes. Quant à la taxe des curez, il promit, que ceux qui n'avoient pas encore payé ne payeroient rien, & que ceux qui avoient payé seroient quites de toute imposition pour trois ans. Il promit encore sous caution la restitution de tout ce qu'il avoit pris des biens de l'église de Cantorberi pendant l'absence de l'archevêque. Aprés cet accord Anselme retourna en Angleterre, où il fut reçû avec une joye incroyable, particuliérement de la reine, qui marchoit devant lui sur la route & lui préparoit les logemens.

En ce voyage Henri roi d'Angleterre, gagna la bataille de Tinchebrai, qui le rendit maître de la Normandie, & il envoya le duc Robert son frere prisonier en Angleterre où il mourut. A la mi-Octobre 1106. Henri assembla à Lisieux les évêques & les seigneurs de Normandie, pour regler les besoins de l'église & de l'état. On y établit la paix contre les usurpations des biens ecclesiastiques, les pillages & les violences.

to. x. Conc. p. 747. ex Order. lib. XI. p. 822.

XLVII. S. Brunon de Segni.

Guill. Tyr. XI. c. 1.

La même année Boëmond prince d'Antioche vint en France : cherchant à s'aquiter des dettes dont il étoit chargé, & esperant amener des recruës de nouvelles troupes. Ayant donc laissé le gouvernement de sa principauté à son cousin Tancrede, il partit d'Antioche dans l'automne de l'année 1104. amenant avec lui Daïmbert patriarche de Jerusalem, qui venoit se plaindre au pape de ce que le roi Baudoüin l'avoit injustement chassé de son siege, & mis à sa

place un prêtre nommé Ebremar. Boëmond étant arrivé en Poüille y fit peu de séjour, puis il alla trouver le pape Pascal, auprés duquel il laissa Daïmbert; & passa en France avec Brunon évêque de Segni, que le pape y envoyoit en qualité de légat, pour solliciter le secours de la terre sainte. Brunon étoit d'une famille tres-noble d'Aste en Piémont, comptée alors entre les villes de Ligurie; & fut élevé dés l'enfance dans le monastere de sainte Perpetuë prés d'Aste: puis il fut chanoine de Siene. Delà il alla à Rome pour passer au mont Cassin, où il désiroit depuis long-tems d'embrasser la vie monastique. Il trouva à Rome Pierre Ignée évêque d'Albane, qui le reçut chez lui en 1079. Dans le concile qui fut tenu la même année, Brunon fit paroître sa doctrine & la force de son genie, en refutant l'hérésie de Berenger: ce qui fut cause que l'évêché de Segni en Campanie étant venu à vaquer, le pape Gregoire VII. l'en pourvût malgré toute sa résistance. Il accompagna Urbain II. en son voyage de France & assista au concile de Clermont: mais quelques années aprés il quitta son église & vint au mont-Cassin, où il se rendit moine sous l'abbé Odorise. Le peuple de Segni en porta ses plaintes au pape Pascal II. qui envoya ordonner à Brunon de revenir prendre soin de son troupeau, & se tenir auprès du pape pour l'assister dans les affaires de l'église: lui faisant des reproches d'être entré dans un monastere sans la permission du saint siege. Brunon répondit: Toute l'église Romaine sait, que j'aurois executé ce dessein il y a plusieurs années, si je n'avois vû l'église attaquée violemment par les schismatiques; maintenant qu'elle est en paix, j'ai

Dissert. Marches. init. op. S. Bruno.

Sup. liv. LXIII. n. 60.

Sup. liv. LXIV n. 28.

Chr. Cass. IV. c. 31.

AN. 1106. cru devoir accomplir mon vœu. Et je ne manque pas d'exemples de ſaints évêques, qui ont quitté le tumulte des affaires pour vivre en repos. Comme le pape ne ſe laiſſoit point fléchir, l'abbé Odoriſe le pria de trouver bon, que Brunon demeurât dans le monaſtere, à la charge d'aller de tems en tems à Rome pour le ſervice de l'égliſe; & il étoit en cet état quand le pape l'envoya avec Boëmond.

XLVIII. Boëmond en France.

Orderic. XI. p. 816.

Ce prince arriva en France au mois de Mars 1106. & alla d'abord en Limoſin, acquiter un vœu qu'il avoit fait à S. Leonard lors qu'il étoit priſonier des infidéles. Pendant le reſte du carême il viſita les villes de France, & fut reçû par tout avec un grand reſpect par le clergé & par le peuple: à qui il racontoit les actions auſquelles il s'étoit trouvé. Il donnoit aux égliſes des reliques, des draps de ſoye & d'autres offrandes précieuſes; & trouvoit un accueil favorable dans les monaſteres & les évêchez. Il menoit avec lui le fils de Romain Diogene autrefois empereur de C.P. & d'autres nobles Grecs, dont les plaintes contre l'empereur Alexis, qu'ils traitoient d'uſurpateur, augmentoient contre lui l'animoſité des François. Pluſieurs nobles offroient leurs enfans à Boëmond pour les tenir ſur les fonds; & il leur donnoit ſon nom de batême qui étoit Marc.

Suger. vita Lud. c. 6.

Un des motifs de ſon voyage étoit de ſe marier, & il épouſa Conſtance fille du roi de France Philippe & de la reine Berte: qui aprés avoir épouſé Hugues comte de Troyes & en avoir eu des enfans, avoit été

Ivo epiſt. 158.

ſeparée de lui pour parenté, ſuivant le conſeil d'Ives de Chartres. Boëmond traita en même tems le mariage de ſon couſin Tancrede avec Cecile fille natu-

relle

relle du même roi Philippe & de Bertrade. Les nôces de Boëmond furent célébrées à Chartres aprés Pâques cette année 1106. Et au même lieu, étant entré dans l'église, il monta sur une tribune devant l'autel de la Vierge & harangua l'assemblée : excitant par le recit de ses avantures, tous les guerriers à venir avec lui, & leur promettant des châteaux & des villes opulentes pour récompense de leurs travaux. Il y en eut grand nombre qui se croisérent, & entreprirent le voyage de Jerusalem avec la même joye que s'ils alloient à un festin. La croisade fut encore plus solemnellement prêchée par le légat Brunon de Segni, dans le concile qu'il tint à Poitiers le vingt-sixiéme Mai de la même année 1106. & où Boëmond fut présent. On y traita aussi diverses matieres ecclésiastiques.

AN. 1106.

Chr. Mall. an. 1106. to. x. conc. p 7,6.

XLIX. Reproches contre Robert d'Arbrisselles.

Vita c. 3. ap. Boll. 25 Fevr. to 5 p. 606. Sup. liv. LX. v. n. 33.

La même année & dans le même diocése de Poitiers, fut fondé le célébre monastere de Fontevraud. Robert d'Arbrisselles continuoit de prêcher, suivant l'ordre qu'il en avoit reçû dix ans auparavant du pape Urbain II. & en peu de tems il fut suivi de grandes troupes de l'un & de l'autre sexe, n'osant rejetter persone de ceux qu'il croyoit touchez de Dieu. Depuis qu'il eût quitté l'abbaye de la Roüe, il n'avoit voulu se fixer nulle part, pour être plus libre à prêcher de tous côtez : mais voyant que la multitude de ses disciples augmentoit, & qu'en marchant toûjours, les femmes ne pouvoient éviter de loger avec les hommes : il chercha un lieu où ils pussent demeurer avec bienséance, & peut-être y fut-il déterminé par les mauvais discours ausquels sa conduite extraordinaire donnoit occasion.

AN. 1106.

lib. IV. ep. 47. C'eſt ce qui paroît par deux lettres de ſes amis, l'une de Geoffroi abbé de Vendôme, où il l'accuſe d'indiſcretion dans la trop grande familiarité avec les femmes qu'il gouvernoit. Le bruit court, dit-il, que vous leur parlez ſouvent en particulier, & que la nuit vous ne faites pas difficulté de dormir entre elles, prétendant mieux combattre ainſi les tentations. Si vous le faites, c'eſt un genre de martyre nouveau & infructueux; & vous ne devez jamais avoir tant de confiance en vôtre vertu, que vous penſiez ne pouvoir tomber, ſi vous ne marchez avec précaution. Ainſi parle Geoffroi: mais il ne faut pas douter que Robert & ſes diſciples ne couchaſſent tout-vêtus ſuivant l'uſage monaſtique.

Marb. ep. 6. L'autre lettre eſt d'un évêque que l'on croit être Marbode de Rennes, & elle commence par ce même reproche de la familiarité exceſſive avec les femmes, & en fait mieux entendre l'occaſion. On prétend, dit-il, que vous paſſez la nuit entre elles & vos diſciples, pour leur preſcrire à eux & à elles, quand ils doivent veiller ou dormir. C'eſt-à-dire, qu'ils paſſoient une partie de la nuit en prieres. Il ajoûte que pluſieurs de ces femmes étoient diſperſées dans des hôpitaux, & des hoſpices pour ſervir les pauvres & les étrangers, & que de ce mélange avec les hommes, il étoit arrivé des accidens ſcandaleux. Le ſecond reproche de Marbode eſt l'exterieur ſingulier de Robert, ſa grande barbe, ſes pieds nuds, ſon habit pauvre & déchiré, qui ne convenoit ni à ſa profeſſion de chanoine, ni à la prêtriſe dont il étoit honoré. Cet habit, dit-il, n'eſt pas ſi propre à vous donner autorité parmi les ſimples, comme vous prétendez,

qu'à vous faire soupçonner de folie par les gens sages. Il l'accuse encore de declamer contre les prêtres & les superieurs ecclesiastiques, ce qui faisoit que plusieurs curez se trouvoient abandonnez de leurs troupeaux. Il blâme la facilité avec laquelle il recevoit ceux qui paroissoient se convertir à ses sermons, & leur faisoit aussi-tôt faire profession ; & l'exhorte par toute la lettre à regler son zele avec plus de discretion.

L.
Fondation de Fontevraud.

Quelques auteurs modernes se sont inscrit en faux contre ces deux lettres, ne croyant pas les pouvoir accorder avec la sainteté de Robert d'Arbrisselles reconnuë de toute l'église. Mais quoiqu'il en soit de ces lettres & des reproches qu'elles contiennent, il est certain que Robert reconnut lui-même l'inconvenient de la vie errante des grandes troupes qui le suivoient de l'un & de l'autre sexe ; & qu'il résolut de chercher quelque desert où ils pussent vivre sans donner aucun pretexte de scandale. Il en trouva un à l'extremité du diocese de Poitiers à deux lieuës de Cande en Touraine. Ce lieu nommé Fontevraud étoit inculte, couvert d'épines & de ronces ; & Robert l'ayant obtenu des proprietaires, y établit la nouvelle famille que Dieu lui avoit donnée. *Vita Rob.*

Ils y firent d'abord des cabanes pour se garantir des injures de l'air, & un oratoire. Robert separa les femmes d'avec les hommes & les enferma : les destinant principalement à la priere & les hommes au travail. Les clercs & les laïques vivoient ensemble, les clercs chantoient les pseaumes & celebroient la messe, les laïques travailloient, & tous gardoient le silence en certains tems. Ils vivoient dans une grande

AN. 1106. modestie & une grande union entre eux ; & ne nommoient Robert que leur maître, car il ne vouloit pas souffrir le nom de Dom ni d'abbé. Il étoit véhement contre les pecheurs & ses discours avoient une merveilleuse énergie : mais il étoit doux pour les pénitens : indulgent aux autres, dur à lui-même, ennemi de l'hypocrisie. Il ne vouloit point que ses disciples portassent d'autre nom que de pauvres de J. C. En effet ils vécurent quelque tems de ce que leur envoyoient volontairement les habitans des lieux circonvoisins : mais bien-tôt on leur donna en fonds de terres de quoi subsister abondamment.

Gall. Chr. to. 4. p. 409. Pierre évêque de Poitiers favorisa cet établissement, comme il paroît par une charte où il dit : Un homme apostolique nommé Robert d'Arbrisselles, ayant par ses exhortations retiré de la vie mondaine grand nombre d'hommes & de femmes : a fondé dans nôtre diocése une église en l'honneur de la sainte Vierge, au lieu nommé Fontevraud, que lui ont donné Aremburge femme de Gui, & Rivarie sa fille avec la terre du labour de quatre bœufs ; & il y a assemblé plusieurs religieuses pour y vivre réguliérement. Peu de tems aprés j'ai été trouver le pape Pascal, & j'ai obtenu de lui un privilege en faveur de cette église, conformément auquel je confirme aussi cette fondation : ensorte qu'il ne soit permis à personne d'inquieter ces religieuses, sous peine de malediction perpetuelle. Cette charte fut donnée du consentement du chapitre de Poitiers & souscrite par le doyen, les autres dignitez & les chanoines : la date est de l'an 1106. La bulle du pape dont elle fait mention est du vingt-cinquiéme d'Avril de la même an-

née, & reserve expressément la révérence dûë à l'évêque selon les canons : c'est-à-dire, sa jurisdiction : comme il paroît par plusieurs actes semblables. En cette bulle sont nommées quatre terres, que l'on avoit déja données au monastere ; & tels en furent les commencemens.

Pænit. Theod. to. 2 p. 62

LI. Concile de Guastalle.

vita per P. Pisan. n. 10.

Sup. n. 40.

Le Pape Pascal II. avoit résolu de passer en Allemagne, suivant la priere que lui en avoient faite les deputez de l'assemblée de Mayence, au nom de toute la nation. S'étant donc mis en chemin il vint à Florence & y tint un concile, où l'on disputa beaucoup avec l'évêque du lieu, qui disoit que l'Antechrist étoit né. Mais la nouveauté du sujet attira une si grande foule de peuple, pour entendre cette dispute, & le tumulte fut tel, qu'on ne pût ni décider la question ni terminer le concile.

to. X. conc. p. 748.

Le pape continuant son voyage vint en Lombardie, & tint un concile général à Guastalle sur le Pô, le lundi vingt-deuxiéme d'Octobre 1106. Il s'y trouva un grand nombre d'évêques tant de deça que de delà les monts, & une grande multitude de clercs & de laïques : même les ambassadeurs de Henri roi d'Allemagne & la princesse Mathilde en persone. On y ordonna que la province entiere d'Emilie avec ses villes savoir, Plaisance, Parme, Rege, Modene & Boulogne, ne seroit plus soûmise à la metropole de Ravenne : ainsi il ne lui resta que la province Flaminie. On le fit pour humilier cette église, qui, depuis environ cent ans s'étoit élevée contre l'église Romaine ; & en avoit usurpé non seulement les terres, mais le siége même par l'antipape Guibert. En ce concile le roi Henri fit demander au pape, de

AN. 1106. lui confirmer sa dignité, lui promettant fidelité & obéïssance filiale.

Vers la fin du concile on lût les passages des peres touchant la reconciliation de ceux qui ont été ordonnez hors l'église catholique : savoir de la lettre de S. Augustin à Boniface, de S. Leon aux évêques de Mauritanie, & le troisiéme canon du concile de Carthage. Sur quoi l'on forma le decret suivant : Depuis plusieurs années le royaume Teutonique a été separé de l'unité du saint siége, d'où il est arrivé qu'il s'y trouve peu d'évêques ou de clercs catholiques. Etant donc necessaire d'user d'indulgence à l'exemple de nos peres, nous recevons à leurs fonctions les évêques de ce royaume ordonnez dans le schisme, pourvû qu'ils ne soient ni usurpateurs, ni simoniaques, ni coupables d'autres crimes. On fit un second decret qui porte, que les auteurs du schisme n'étant plus au monde, l'église doit rentrer dans son anciene liberté : par où l'on marque la mort de l'empereur Henri. Pour retrancher donc la cause du schisme, on renouvelle les défenses faites aux laïques de donner les investitures.

Leo. ep. 1. al. 87. Sup. liv. XXVI. n. 52.

A ce concile de Guastalle vinrent des députez de l'église d'Ausbourg, pour accuser Herman leur évêque, qu'ils soûtenoient avoir acheté cet évêché du défunt empereur. Il avoit été compris dans l'absolution générale, que le légat Richard donna aux schismatiques aprés la cession de ce prince, mais sa cause n'avoit pas été examinée. Ensuite le légat étant venu à Ausbourg, le clergé & le peuple lui porterent leurs plaintes contre Herman, tous les chanoines se déclarerent ses accusateurs ; & l'affaire fut remise au ju-

gement du pape. Les parties se presenterent donc au concile de Guastalle, l'évêque d'un côté, de l'autre les deputez de son église : le légat Richard fit son raport de ce qui s'étoit passé. On réitera l'accusation, & il ne parut point de défense légitime : ainsi tous étoient d'avis qu'Herman devoit être déposé ; & il l'eût été, si Gebehard évêque de Constance n'eût remontré qu'il étoit plus à propos de le faire dans l'église même d'Ausbourg quand le pape y seroit. On prononça seulement une suspense contre l'évêque, & on prescrivit un terme pour le jugement de sa cause : mais il eut ensuite l'adresse de le faire encore differer. En consequence du decret de ce concile, le pape écrivit une lettre adressée à Gebehard évêque de Constance, à Oderic de Passau & à toute la nation Teutonique : où il reprend le zele excessif de ceux qui vouloient quitter le païs pour éviter les excommuniez ; & permet de recevoir à la communion de l'église ceux qui n'ont communiqué avec les excommuniez que malgré eux, par la necessité du service ou de l'habitation commune. Sur quoi il cite la constitution de Gregoire VII.

AN. 1106.

Pasc. epist. 12.

Sup. liv. LXII. n. 51.

LII. Bernard évêque de Parme.

De Guastalle le pape Pascal vint à Parme, où suivant la priere que lui en avoient faite les habitans, il dédia l'église cathedrale en l'honneur de la sainte Vierge, au lieu de S. Herculan qu'elle avoit pour patron ; & il déclara cette église immediatement soûmise au saint siege. Il y sacra évêque le cardinal Bernard, que les Parmesans demandoient alors, aprés l'avoir refusé avec outrage deux ans auparavant : & il le déclara son légat. Bernard étoit noble Florentin de la famille des Uberti : ayant embrassé la vie mo-

Domnizo. Ital. sac. to. 2. p. 181.

ibid. p. 215.

AN. 1106. naſtique, il fut le premier abbé de S. Salvi à Florence, puis le ſeptiéme général de la congregation de Vallombreuſe. Le pape Urbain II. le fit prêtre cardinal du titre de S. Chryſogone, & l'employa en diverſes légations. Le pape Paſcal l'envoya en cette qualité de légat auprés de la comteſſe Mathilde pour l'aider de ſes conſeils; & comme il y étoit, quelques Parmeſans catholiques & pieux, vinrent le prier de venir chez eux, & de ramener par ſes inſtructions les ſchiſmatiques qui y reſtoient depuis l'antipape Cadaloüs, qui en avoit été évêque. Bernard alla donc à Parme en 1104. y étant exhorté par Mathilde même, & le jour de l'Aſſomption de la ſainte Vierge célébrant la meſſe ſolemnellement dans ſon égliſe, il prêcha ſelon la coûtume aprés l'évangile. Mais comme il parloit aſſez librement contre l'empereur Henri, le peuple attaché à ce prince ſe jetta ſur lui l'épée à la main: on l'arracha de l'autel & on le tira hors de l'égliſe pour le mettre en priſon, on pilla les vaſes ſacrez qui étoient ſur l'autel, & que Mathilde avoit donnez. La princeſſe ayant apris ce deſordre vint à Parme avec des troupes: les ſeditieux effrayez laiſſerent Bernard en liberté, rendirent les vaſes ſacrez; & Mathilde leur pardonna à l'inſtante priere du cardinal. Enfin cette année 1106. voyant les affaires changées de face par le décés de l'empereur, ils demanderent d'eux-mêmes Bernard pour évêque.

Domnizo.

Sup. liv. LX. n. 47.

LIII. Le pape en France.

Ab. Urſperg.

Les Allemans tenoient pour aſſuré que le pape célébreroit à Mayence la fête de Noël avec le nouveau roi & tous les ſeigneurs du royaume. Le roi l'ayant attendu quelque tems à Auſbourg & en d'autres lieux de la haute Allemagne, paſſa la fête à Ratiſbonne

avec

avec les legats. Mais le pape par le conseil des siens avoit changé de dessein, craignant la ferocité des Allemans, qu'il avoit éprouvé à Verone, dans une sedition qui s'émût lorsqu'il y étoit logé. On lui disoit qu'ils n'étoient pas disposez à recevoir le decret contre les investitures, & que l'esprit fier du jeune roi n'étoit pas encore assez docile. C'est-à-dire que ce prince voyant sa puissance affermie par la mort de son pere, croyoit n'avoir plus besoin du pape. Par toutes ces considerations le pape dit en soûpirant, que la porte ne lui étoit pas encore ouverte en Allemagne, & prit son chemin par la Bourgogne pour passer en France. Le sujet de ce voyage étoit pour consulter le Prince Loüis désigné roi, & l'église Gallicane, sur quelques difficultez touchant l'investiture ecclesiastique, qui lui étoient faites par le roi Henri prince inhumain, qui avoit cruellement persecuté son pere; & le tenant en prison, l'avoit forcé, à ce que l'on disoit, à lui ceder le royaume & les ornemens imperiaux. Ce sont les paroles de l'abbé Suger auteur du tems. On resolut donc à Rome qu'à cause de la perfidie des Romains faciles à corrompre, il étoit plus sûr de déliberer en France sur ces questions. Ainsi le pape vint à Clugni accompagné d'évêques, de cardinaux & de nobles Romains, & y celebra la fête de Noël l'an 1106. De-là il passa à la Charité, dont il dédia solemnellement l'église avec une grande assemblée d'archevêques, d'évêques, d'abbez & de moines. Là se trouverent les plus grands seigneurs du royaume; entre autres le comte de Rochefort, sénéchal du roi de France, envoyé de sa part pour

AN. 1106.

Suger. vita Lud. c. 9.

An. 1107. ſervir le pape par tout le royaume comme ſon pere ſpirituel.

Le pape celebra à S. Martin de Tours le dimanche *Lætare* quatriéme de Carême ; qui cette année 1107. fut le vingt-quatriéme de Mars ; & il portoit la tiare pontificale ſuivant l'uſage de Rome. Enſuite il vint à S. Denis en France où il fut reçû par l'abbé Adam avec les honeurs convenables. Mais ce qu'il y eut de memorable, ajoûte Suger qui étoit preſent, c'eſt que contre la coûtume des Romains, il ne deſira ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries de ce monaſtere, comme on le craignoit : il ne daigna pas même les regarder. Il ſe proſterna humblement devant les reliques, priant avec larmes, & demanda quelque petite partie des ornemens épiſcopaux de ſaint Denis teints de ſon ſang, en diſant : Ne faites pas difficulté de nous rendre quelque peu de vêtemens de celui que nous vous avons envoyé gratuitement pour apôtre.

A S. Denis le roi Philippe & le prince Loüis ſon fils, vinrent trouver le pape & ſe proſternerent à ſes pieds. Le pape les releva de ſa main, & confera familierement avec eux des affaires de l'égliſe : les priant tendrement de la proteger, à l'exemple de Charlemagne & des autres rois ſes predeceſſeurs : de reſiſter hardiment aux tyrans, aux ennemis de l'égliſe, & en particulier au roi Henri. Les deux rois, car le prince en avoit déja le titre, lui promirent amitié, aide & conſeil, & lui offrirent leur royaume. Et comme il devoit aller à Chaalons ſur Marne conferer avec les Ambaſſadeurs du roi d'Allemagne, ils lui donnerent pour l'accompagner en ce voyage des

archevêques, des évêques, & l'abbé de S. Denis avec lequel étoit Suger. AN. 1107.

Le pape attendit quelque tems à Chaallons les Ambassadeurs du roi Henri, qui étant arrivez, furent logez à S. Menge. C'étoit l'archevêque de Trêves, l'évêque d'Halberstat, l'évêque de Munster, plusieurs comtes & le duc Guelfe, qui faisoit toûjours porter une épée devant lui, étant d'ailleurs terrible par la hauteur & la grosseur de sa taille, & le ton élevé de sa voix: tous ces ambassadeurs sembloient être venus plûtôt pour intimider que pour raisonner.

LIV. Conference de Chaalons.

Ils laisserent à leur logis le chancelier Albert en qui l'empereur avoit une entiere confiance, & vinrent à la cour du pape en grande troupe & avec un grand appareil. L'archevêque de Trêves le plus éloquent & le plus poli de tous, & qui parloit bien françois, porta la parole; & salüa le pape & la cour Romaine avec offre de services de la part de l'empereur, sauf le droit de sa couronne. Puis il ajoûta: Telle est la cause de l'empereur nôtre maître, pour laquelle nous sommes envoyez. Dés le tems de nos predecesseurs hommes saints & apostoliques, de saint Gregoire le grand & des autres, le droit de l'empereur est qu'avant que l'élection d'un évêque soit publiée, elle doit être portée à sa connoissance: si la personne est convenable, il y donne son consentement: puis l'élection faite par le clergé sur la demande du peuple est renduë publique; & l'élû étant sacré librement & sans simonie, revient à l'empereur pour recevoir l'investiture des régales par la crosse & l'anneau, & lui porte foi & hommage. Et il ne faut pas s'en étonner; car il ne doit point posseder autrement

AN. 1107. les villes, les châteaux, les peages & les autres droits qui appartiennent à la dignité imperiale. Si le pape le souffre, l'état & l'église demeureront heureusement unis pour la gloire de Dieu. Ce que l'on nomme ici regales sont les biens temporels & les droits que l'église possede par concession des souverains.

Aprés que l'archevêque de mayence eût ainsi parlé, l'évêque de Plaisance répondit au nom du pape: L'église rachetée par le précieux sang de Jesus-Christ, & mise en liberté, ne doit plus être remise en servitude; & elle seroit esclave du prince, si elle ne pouvoit choisir un prelat sans le consulter. C'est un attentat contre Dieu, si le prince donne l'investiture par la verge & l'anneau qui appartiennent à l'autel; & les prelats dérogent à leur onction, s'ils soûmettent leurs mains consacrées par le corps & le sang de N. S. aux mains d'un laïque ensanglantées par l'épée. A ce discours les Ambassadeurs Allemans murmuroient avec emportement, & n'eussent épargné ni les injures ni les mauvais traitemens, s'ils eussent pû le faire impunément. Ils se contenterent de dire: Ce ne sera pas ici mais à Rome, que cette question se décidera, & à coups d'épée. Mais le pape envoya au chancelier plusieurs personnes de confiance & de capacité pour s'expliquer avec lui paisiblement; & le prier instamment de travailler à la paix du royaume. C'est ainsi que Suger rapporte cette conference de Chaalons. Un auteur Alleman ajoûte que Henri ne voulant pas que l'on décidast rien sur cette question dans un Royaume étranger, obtint un délai de toute l'année suivante pour aller à Rome, & y examiner l'affaire dans un concile general.

Ab. Ursperg.

Les Allemans s'étant retirez, le pape vint à Troyes, où il avoit indiqué un concile depuis long-tems. Il le tint vers l'Ascension, qui cette année 1107. étoit le vingt-troisiéme de Mai ; & sa principale intention étoit d'exciter au voyage de la terre sainte, & affermir la trêve de Dieu. Aussi y excommunia-t-on ceux qui la violeroient, & principalement les usurpateurs des biens d'église. On y défendit encore de brûler les maisons en aucune guerre, ni enlever les brebis ou les agneaux : ce que j'entens des guerres particulieres. On y rétablit la liberté des élections, & on confirma la condamnation des investitures. Plusieurs évêques d'Allemagne y furent suspendus de leurs fonctions pour diverses causes.

AN. 1107.

LV. Concile de Troyes.

tom. x. p. 754.

Pendant ce concile l'église de Dol en Bretagne envoya au pape des deputez, qui en sa presence élûrent pour leur évêque Vulgrin chancelier de l'église de Chartres ; & le pape y donna son consentement, sans avoir égard aux excuses de Vulgrin qui étoit present. Il s'en plaignit fortement à Ives son évêque, qui en écrivit au pape en ces termes : Quoiqu'il soit homme de lettres & de bonnes mœurs, il allegue toutefois plusieurs raisons de son insuffisance ; & dit qu'il n'y a rien qu'il ne soit prest à souffrir, plûtôt que de subir en ce tems-ci la charge de l'épiscopat. Vous savez que les loix seculieres ne permettent pas de marier un fils de famille sans son consentement ; combien est-il plus necessaire pour donner un époux à l'église ? & quel bien pourra-t-il faire en agissant par contrainte ? Je vous prie donc à genoux, de ne l'y pas engager par vôtre autorité. Je suis obligé de pourvoir à son salut autant qu'il m'est possible, puisque

Ivo. ep. 176.

l. 12. Cod. de nupt.

AN. 1107.

je l'ai levé des fonts. L'église de Dol ayant écrit à Ives de Chartres afin qu'il obligeast Vulgrin à accepter : Ives répondit, qu'il n'en avoit pas le pouvoir. Il n'y a que le pape, ajoûte-t-il, qui puisse donner à l'église des évêques même malgre eux : ainsi je ne contraindrai nôtre frere en ceci, qu'entant que le pape m'y contraindra.

ep. 178.

Poenit. Theod. tom. 2. p. 536. Sup. liv. LXIV. n. 21.

Pendant que le pape Pascal étoit deça les monts, il termina la contestation qui duroit depuis si longtems entre Gui archevêque de Vienne & Hugues évêque de Grenoble, au sujet du territoire de Salmoriac, les faisant convenir d'un partage entre les deux églises. L'accord fut fait à Lion dés le vingt-neuviéme de Janvier en presence des évêques d'Albane, de Plaisance, du Pui, de Viviers, de Geneve, de Valence & de Maurienne : mais la bulle n'en fut expediée que le second jour d'Aoust de cette année 1107. Indiction quinziéme. Le pape aprés le concile de Troyes retournoit lentement en Italie, & il fut reçû à Rome avec une joye incroyable.

Ab Ursperg.

LVI.
Concile de Londres.

Edmer. 4. Novor.

Le roi d'Angleterre ayant assemblé sa cour à Pâques, qui cette année 1107. fut le quatorziéme d'Avril : les réglemens qu'il avoit résolu d'y faire touchant les églises, furent differez jusques à la Pentecôte, parce que le pape avoit mandé de lui envoyer au concile de Troyes Guillaume de Varelvast & le moine Baudoüin, qui avoient été auparavant deputez à Rome ; & le roi esperoit aprendre à leur retour quelque chose de nouveau touchant les intentions du pape. Mais l'archevêque Anselme étant tombé dangereusement malade entre Pâques & la pentecôte, le concile qui se devoit tenir à cette fête fut remis au-

premier d'Aoust. Cependant il reçut une lettre du pape, par laquelle il lui permettoit de promouvoir aux ordres sacrez les enfans des prêtres, qui seroient recommandables par leur science & leur vertu : attendu la grande multitude d'hommes de cette naissance qui se trouvoient en Angleterre. Ce que le pape n'accordoit toutefois qu'à cause de la necessité du tems & pour l'utilité de l'église, sans préjudice de la discipline pour l'avenir. En general il permet à Anselme d'accorder pour ces mêmes causes toutes les dispenses qu'il jugera necessaires, suivant la barbarie de la nation. Ce sont ses termes. AN. 1107. *Pas. ep. 102.*

Au commencement du mois d'Aoust l'assemblée des évêques & des seigneurs se tint à Londres au palais du roi ; & pendant trois jours de suite la question des investitures fut agitée entre le roi & les évêques en l'absence d'Anselme. Quelques-uns vouloient que le roi les donnast, suivant que son pere & son frere en avoient usé, mais l'autre avis l'emporta, qui étoit de se conformer à ce que le pape avoit reglé, en accordant au roi les hommages que le pape Urbain avoit défendu ; & lui défendant seulement les investitures. Ensuite le roi s'y soûmit publiquement en presence d'Anselme ; & ordonna qu'à l'avenir persone en Angleterre ne recevroit l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye par la crosse & l'anneau de la main du roi ou de quelque laïque que ce fût ; & Anselme déclara de son côté, qu'on ne refuseroit la consecration à aucun prélat pour avoir fait hommage au roi. Ce qui étant ainsi reglé, le roi par le conseil d'Anselme & des seigneurs donna des pasteurs aux églises d'Angleterre, qui presque toutes étoient va- *tom. x. Conc. p. 755.*

AN. 1107.

cantes depuis long-tems : mais sans leur donner aucune investiture. Il remplit aussi quelques églises de Normandie.

Cependant Anselme en presence du roi, des évêques & des seigneurs, demanda à Gerard archevêque d'Yorc, la soûmission qu'il ne lui avoit point encore faite depuis sa translation d'Erfort à Yorc. Le roi dit, qu'il ne lui paroissoit pas necessaire que Gerard fist une autre soûmission, que celle qu'il avoit faite à son ordination ; & Anselme y consentit pour lors, à condition que Gerard lui touchant dans la main, promettroit de lui rendre comme archevêque, la même obéïssance qu'il lui avoit promise comme évêque. Ensuite ceux qui avoient été élûs évêques allerent à Cantorberi, & y furent ordonnez le dimanche onziéme d'Aoust par Anselme assisté de ses suffragans. Ces nouveaux évêques étoient cinq, dont le plus remarquable étoit Guillaume de Varelvast, qui fut ordonné évêque d'Exceftre. Anselme écrivit au pape pour l'assûrer que le roi d'Angleterre avoit renoncé aux investitures ; & ne disposoit pas des églises par sa seule volonté, mais s'en rapportoit entierement au conseil des gens de bien. Il marque aussi le service que Robert comte de Meulan, qui étoit le principal confident du roi, avoit rendu à l'église en cette occasion.

LVII. Mort de Daïmbert Gibelin patriarche de Jerusalem.

to. x. Conc. p. 752. ex Guill. Tyr. XI. c. 4.

Depuis plus de deux ans Daïmbert patriarche de Jerusalem étoit à la suite du pape Pascal, qui le retenoit pour voir si ceux qui l'avoient chassé allegueroient des causes raisonables de leur conduite. Mais persone n'ayant comparu, & ne se trouvant autre chose contre lui, sinon qu'il avoit été chassé par la pure violence du

du roi : il fut renvoyé à son siege avec des lettres du pape, qui témoignoient qu'il étoit en ses bonnes graces. Il passa en Sicile, & fut obligé de sejourner à Messine pour attendre l'occasion de s'embarquer : mais il y tomba malade, & mourut le vingt-septiéme de Juin cette année 1107. ayant tenu le siege de Jerusalem pendant sept ans ; quatre ans paisiblement, trois en exil. Ebremar, qui avoit été intrus à sa place, ayant apris qu'il revenoit avec l'approbation du pape, & ne sachant pas encore sa mort : résolut d'aller à Rome se justifier & representer comme on l'avoit mis malgré lui sur le siege de Jerusalem. Mais étant arrivé à Rome il ne put obtenir autre chose sinon, qu'on envoyast avec lui un légat, pour prendre sur les lieux une plus ample connoissance de l'affaire.

On y envoya Gibellin archevêque d'Arles, homme fort avancé en âge : qui étant arrivé à Jerusalem, y assembla un concile des évêques du royaume, & y examina pleinement la cause d'Ebremar. Il reconnut par des témoins au dessus de tout reproche, que Daïmbert avoit été chassé sans cause legitime, par la faction d'Arnoul & la violence du roi ; & qu'Ebremar avoit usurpé le siege d'un évêque vivant & demeurant dans la communion de l'église : c'est pourquoi il le déposa du patriarcat par l'autorité du pape. Mais en consideration de sa pieté & de sa simplicité, il lui donna l'église de Cesarée qui étoit vacante. Ensuite comme le clergé & le peuple contestoient sur l'élection d'un patriarche de Jerusalem : on prit jour pour traiter de cette affaire à la maniere accoutumée ; & aprés une grande déliberation, ils s'accorderent

AN. 1107.

tous à choisir le legat Gibellin, & l'installerent dans le siege patriarcal. On prétendoit que ç'avoit été encore un artifice d'Arnoul, de mettre en cette place un vieillard, qui par son grand âge ne pouvoit vivre long-tems. Gibellin toutefois tint le siege de Jerusalem pendant cinq ans.

LVIII. Jurisdiction de l'église de Jerusalem. *Guill. Tyr. lib. XI. c. 28.*

De son tems le roi Baudoüin, peut-être à la suggestion du clergé, envoya des deputez à Rome demander au pape que toutes les villes & les provinces qu'il pourroit conquerir sur les infideles, fussent soûmises à la jurisdiction de l'église de Jerusalem. Ce que le pape Pascal lui accorda, par une bulle où il lui dit : Les limites des églises de vos quartiers ont été confonduës par la longue possession des infideles. C'est pourquoi ne leur pouvant assigner de bornes certaines, nous avons crû devoir accorder à vôtre priere, que comme vous avez fait vœu d'exposer vôtre personne aux plus grands perils pour la gloire de l'église de Jerusalem : toutes les villes des infideles que vous prendrez, ou que vous avez prises, soient soûmises à la jurisdiction de cette église, & que leurs évêques obéïssent au patriarche comme à leur metropolitain. Le pape adressa une autre bulle au patriarche Gibellin portant la même concession à lui & à ses successeurs.

Pasc. ep. 18.

epist. 19.

Mais Bernard patriarche latin d'Antioche, voyant le préjudice que cette concession faisoit à son siege, envoya des députez à Rome en porter ses plaintes. Pour l'appaiser le pape lui écrivit une lettre, où il releve la dignité de l'église d'Antioche honorée comme celle de Rome par la présence de saint Pierre ; & ajoûte : Si par hazard nous avons écrit quelque chose

epist. 20.

AN. 1108.

autrement qu'il ne falloit à l'église d'Antioche, ou à celle de Jerusalem touchant les limites des dioceses; il ne faut l'attribüer ni à la legereté ni à la malice, ni exciter du scandale pour ce sujet. Car le grand éloignement des lieux & le changement des anciens noms des villes & des provinces, nous ont aporté beaucoup d'incertitude ou d'ignorance : mais nous prétendons conserver les droits de toutes les églises. On voit ici l'inconvenient de vouloir regler les affaires de trop loin & sans connoissance suffisante.

LIX. Eglise d'Angleterre. *Eadmer. 4. Novor. n. 43. to. x. Conc. p. 756.*

En Angleterre l'incontinence des clercs continuoit : en sorte que plusieurs prêtres gardoient leurs femmes, ou se marioient de nouveau. Pour y remedier, le roi tenant sa cour de la Pentecôte, qui en 1108. étoit le vingt-quatriéme de Mai, assembla à Londres les seigneurs & les évêques avec Anselme à leur tête, & Thomas élû archevêque d'Yorc : car Girard étoit mort en venant à cette cour. En ce concile on fit dix canons, qui portent entre autres choses : que les prêtres qui n'ont pas observé la défense du premier concile de Londres, c'est celui de 1182. s'ils veulent encore celebrer la messe, quitteront leurs femmes ; & ne pourront plus leur parler que hors de leurs maisons & en présence de deux témoins. Que s'ils aiment mieux renoncer au service de l'autel qu'à leurs femmes, ils seront interdits de toutes fonctions, privez de tout benefice ecclesiastique, & declarez infames. Les archidiacres & les doyens jureront de ne point tolerer les prêtres concubinaires dans l'exercice de leurs fonctions : ceux qui quitteront leurs femmes seront interdits pendant quarante jours pour faire penitence ; & les coupables

c. 2. *c. 3.* *c. 5.* *c. 8.* *c. 9.*

AN. 1108. perdront leurs meubles, qui seront donnez à l'évêque, aussi-bien que les concubines avec leurs biens.

c. 17. n. 44. Dans le même tems on parla d'ériger un nouvel évêché au diocese de Lincolne qui étoit trop étendu; & le roi, l'archevêque & les seigneurs jugerent à propos d'en mettre le siege dans l'abbaye d'Eli. Mais Anselme sachant, dit Edmer, qu'on ne peut ériger un nouvel évêché sans l'autorité du pape: en écrivit à Paschal II. lui marquant les raisons de cette érection, le consentement du roi, des évêques & des seigneurs & en particulier, de l'évêque de Lincolne, à qui on donnoit un dédommagement convenable. Le pape accorda cette érection, mais elle ne fut executée qu'aprés la mort d'Anselme.

Cependant Turgot moine de Dunelme ayant été élû évêque de saint André en Ecosse, ne pouvoit être sacré par son metropolitain Thomas archevêque d'Yorc, qui n'étoit pas encore sacré lui-même. Sur quoi l'évêque de Dunelme proposa de sacrer Turgot à Yorc en presence de Thomas, & des évêques d'Ecosse & des Orcades. Mais Anselme s'y opposa, & soûtint qu'il n'y avoit que lui qui pût le sacrer tant que les choses seroient en cet état. Ensuite il pressa Thomas de se faire sacrer; & sachant qu'il envoyoit à Rome pour demander le pallium par avance, il écrivit au pape pour le prier de ne le lui pas accorder qu'il ne fût sacré. Car il croiroit, dit-il, me pouvoir refuser l'obéïssance qu'il me doit comme à son primat: ce qui feroit un schisme en Angleterre. Il ajoûte: Nôtre roi se plaint que vous souffrez que le roi d'Allemagne donne les investitures des églises, sans l'excommunier: c'est pourquoi il menace de re-

commencer aussi à les donner. Voyez donc incessamment ce que vous devez faire, pour ne pas ruiner sans ressource ce que vous avez si bien établi. Car nôtre roi s'informe soigneusement de ce que vous faites à l'égard de ce prince.

AN. 1108.

Le pape assûra Anselme par sa réponse, qu'il ne feroit rien au préjudice de l'église de Cantorberi : puis il ajoûta : Quant à ce que vous dites, que quelques-uns sont scandalisez de ce que nous souffrons au roi d'Allemagne de donner les investitures : sachez que nous ne l'avons jamais souffert, ni ne le souffrirons. Il est vrai que nous attendons que la ferocité de cette nation soit domptée : mais si le roi continuë de suivre le mauvais chemin de son pere, il sentira sans doute le glaive de S. Pierre, que nous avons déja commencé de tirer. La lettre est datée du douziéme d'Octobre à Benevent, où le pape étoit venu tenir un concile. Il y renouvella l'excommunication contre les laïques qui donneroient des benefices ecclesiastiques, & ceux qui les recevroient de leur main ; & il défendit aux clercs les habits seculiers & précieux.

Pasc. ep. 44.

Chr. Cass. IV. *c.* 33.

LX. Mort de Philippe I. Loüis le gros roi de France.

Orderic lib. XI. *p* 836. *Suger. vita Lud. c*, 12.

En France le roi Philippe mourut la même année 1108. le mercredi vingt-neuviéme de Juillet âgé de cinquante-cinq ans, dont il avoit regné quarante-neuf. Il mourut à Melun, & fut enterré comme il l'avoit ordonné à S. Benoist sur Loire. Loüis son fils déja reconnu roi, étoit présent à sa mort & à ses funerailles, où se trouverent trois évêques, Galon de Paris, Hubert de Senlis, & Jean d'Orleans, & Adam abbé de S. Denis. Comme Loüis en réprimant les violences de quelques seigneurs, s'étoit attiré leur

AN. 1108. haine, on résolut de le sacrer au plûtôt ; & le principal auteur de ce conseil fut Ives de Chartres, à qui son âge & sa doctrine donnoient une grande autorité. Pour cet effet on invita Daïmbert archevêque de Sens de se rendre à Orleans avec ses suffragans, Galon de Paris, Manassés de Meaux, Jean d'Orleans, Ives de Chartres, Hugues de Nevers, Humbauld d'Auxerre ; & le dimanche second jour d'Aoust, l'archevêque sacra Loüis pendant la messe ; & au lieu de l'épée de chevalier, lui ceignit celle de roi, puis il lui mit la couronne sur la tête, lui donna le sceptre, la verge & tous les ornemens royaux. La ceremonie étoit à peine achevée, & le roi n'avoit pas encore changé d'habit : quand des députez de l'église de Reims arriverent avec des lettres portant opposition au sacre, & défense de la part du pape de passer outre. Car ils disoient que le droit de couronner le roi pour la premiere fois appartenoit à l'église de Reims : à laquelle cette prérogative avoit été accordée par Clovis premier roi de France, que S. Remi baptisa.

LXI. Raoul le verd archevêque de Reims. *Sup. liv.* LXIII. *n.* 50. *Marlot. lib.* II. *c.* 24.

L'archevêque de Reims étoit alors Raoul le verd ; auparavant prevost de cette église, homme de mérite & ami de S. Bruno. L'archevêque Manassés II. étant mort le dix-neuviéme septembre 1106. Raoul fut élû par une partie du clergé & du peuple ; & l'autre partie plus attachée au roi élût suivant ses intentions, Gervais archidiacre, fils de Hugues comte de Retel. Mais le pape Pascal qui tenoit alors le concile de Reims, y cassa l'élection de Gervais ; & ordonna Raoul archevêque de Reims, sans attendre le consentement du roi ; & comme le parti de Gervais soûtenu par l'au-

torité du prince empêcha Raoul de prendre possession, AN. 1108.
le pape persista à le soûtenir, & mit la ville de Reims en interdit.

Tel étoit l'état des choses à la mort du roi Philippe ; & ce fut le parti de Raoul qui envoya à Orleans, pour s'opposer au sacre de Loüis : esperant l'obliger à reconnoître cet archevêque, ou l'empêcher lui-même d'être couronné. Mais étant venus trop tard, ils furent contraints de s'en retourner sans rien faire. Loüis avoit alors vingt-sept ans, & en regna vingt-neuf. Il est connu sous le nom de Loüis le gros ; & on le compte pour le sixiéme du nom, en commençant à Loüis le debonnaire.

Pour justifier son sacre, Ives de Chartres écrivit une lettre circulaire adressée à l'église Romaine, & à toutes celles qui avoient connoissance de la plainte du clergé de Reims : où il soûtient que l'on ne peut attaquer ce sacre, ni par la raison, ni par la coûtume, ni par la loi. Suivant la raison, dit-il, on a dû sacrer celui à qui le royaume appartenoit par droit héréditaire ; & qui avoit été élû depuis long-tems par le commun consentement des évêques & des seigneurs. D'ailleurs comme la province Belgique prétend faire son roi, quoiqu'il doive regner sur les autres provinces : par la même raison la province Celtique & l'Aquitaine, qui ne doivent rien à la Belgique, peuvent élire leur roi, quoiqu'il doive aussi regner en Belgique. Quant aux exemples, Ives, raporte premierement celui des enfans du vieux Clotaire, dont l'un résidant à Paris, l'autre à Orleans, ne recevoient ni benediction ni couronne de l'archevêque de Reims. Pour la seconde race, il cite Loüis fils de Loüis le epist. 189.

AN. 1108. Begue, qui fut couronné à l'abbaye de Ferrieres : Eude sacré par Gautier archevêque de Sens, Raoul sacré à Soissons, Loüis d'outremer à Laon ; & dans la troisiéme race, Robert à Orleans, & Hugues son fils à Compiegne. Les gestes des Francs qu'il cite pour les exemples de la seconde race, sont ce que nous

lib. v. c. 39. 41. 42. appellons la continuation d'Aimoin. Ives montre ensuite qu'en cette occasion les évêques de la province de Sens n'ont rien fait contre la loi, puisqu'ils n'ont connoissance d'aucune loi ni d'aucun privilege, qui accorde ce droit à l'église de Reims. Que quand il y en auroit, il n'eût pas été possible alors de l'executer : parce que l'archevêque de Reims n'étoit pas encore intronisé, & que la ville étoit en interdit : d'ailleurs si l'on eût differé, l'état du royaume & la paix de l'église étoit en trés-grand peril.

Quelque tems aprés Ives de Chartres & Thibaud prieur de S. Martin des champs à Paris, touchez de la désolation de l'église de Reims, firent de si fortes instances auprés du roi Loüis, qu'ils lui persuaderent de chasser l'usurpateur Gervais, & de consentir que Raoul demeurast archevêque. Le roi trouva bon qu'ils l'amenassent à Orleans à sa cour de Noël, apparemment la même année 1108. mais les seigneurs ne consentirent point que Raoul fût reçû en grace, s'il ne faisoit au roi serment de fidelité comme tous ses predecesseurs & les autres évêques du royaume. Or comme ces sermens étoient défendus par les decrets des derniers conciles, Ives écrivit au pape Pascal de

epist. 190. leur pardonner en consideration de la paix & de la charité, cette faute qui n'étoit pas contre la loi divine, mais seulement contre une loi positive. Car, ajoûte-

ajoûte-t-il, si vous voulez juger à la rigueur tout ce qui se fait par condescendance, presque tous les ministres de l'église seront obligez de renoncer à leurs fonctions, ou de sortir du monde; & ils ne trouveront point où semer les biens spirituels, si on ne leur permet de tolerer quelque chose de ce qui se fait selon la chair. Raoul le Verd tint le siege de Reims pendant seize ans.

LXII. Fin de S. Anselme de Cantorberi.

Eadmer. 4. Novor. n. 33.

Thomas archevêque d'Yorc, differoit toûjours son sacre, se laissant séduire aux mauvais conseils de ses chanoines: qui jugeant qu'Anselme n'avoit plus guere à vivre, à cause de son grand âge & de sa mauvaise santé, lui écrivirent que l'église d'Yorc étoit égale à celle de Cantorberi, & défendirent à Thomas de la part du pape de lui promettre obéïssance. Enfin l'affaire traînant en longueur, & Anselme sentant sa maladie augmenter de jour en jour, écrivit à Thomas en ces termes: Je vous déclare en présence de Dieu tout puissant & de sa part, que je vous interdis de toute fonction de prêtre, & vous défends de vous ingerer au ministere pastoral, jusques à ce que vous cessiez de vous révolter contre l'église de Cantorberi; & que vous lui promettiez obéïssance, comme ont fait vos prédécesseurs Thomas & Girard. Que si vous perseverez dans vôtre révolte, je défends sous peine d'anathême perpetuel à tous les évêques de la grand'Bretagne de vous imposer les mains: ou de vous reconnoître pour évêque & vous recevoir à leur communion, si vous vous faites ordonner par des étrangers. Il envoya cette lettre à tous les évêques d'Angleterre, leur en recommandant l'exécution en vertu de sainte obéïssance.

AN. 1109.

Vita per Edmer. c. 7. n. 72.

La maladie d'Anselme étoit un dégoût de toute nourriture, qui le tint pendant environ six mois, & quoiqu'il se fist violence pour manger, ses forces diminuoient insensiblement. Ne pouvant plus marcher, il se faisoit porter tous les jours au saint sacrifice, pour lequel il avoit une dévotion singuliere. Ceux qui le servoient voyant que ce mouvement le fatiguoit extrémement, vouloient l'en détourner : mais à peine purent ils l'obtenir cinq jours avant sa mort. Le mardi de la semaine sainte vers le soir il perdit la parole : la nuit pendant que l'on chantoit matines à l'église, on lui lut la passion que l'on devoit lire à la messe, c'est-à dire selon S. Luc : pendant laquelle comme on vit qu'il alloit passer, on le tira de son lit & on le mit sur le cilice & la cendre. Il rendit ainsi l'esprit au point du jour du mercredi saint vingt-uniéme d'Avril 1109. la seiziéme année de son pontificat & la soixante & seiziéme de sa vie. Il mourut à Cantorberi & fut enterré dans sa cathedrale prés de Lanfranc son prédecesseur. L'église honore la mémoire de S. Anselme le jour de sa mort : aprés laquelle le siege de Cantorberi vaqua cinq ans.

Martyr R. 21. Apr.

LXIII. Ecrits de S. Anselme.

p. 109. Proleg. c. 6. p. 117.

Outre les écrits de S. Anselme dont j'ai parlé, il nous en reste grand nombre d'autres, tant dogmatiques que moraux. Il y en a trois qu'il fit pour l'intelligence de l'écriture sainte en forme de dialogues. Le premier de la verité : ce que c'est, en quels sujets elle se trouve, & ce que c'est que la justice. Il y montre entre autres choses, que les sens nous rapportent toûjours la verité, & que l'erreur que nous attribuons aux sens, n'est que dans le jugement précipité. Le second traité est du libre arbitre, qu'il définit ainsi :

C'est le pouvoir de garder la droiture de la volonté, à cause de cette droiture même. Il montre que le pouvoir de pecher ne lui est point essentiel : que la creature aprés avoir peché n'a pas laissé d'avoir encore le libre arbitre : qu'elle ne peche jamais que librement, & que la violence de la tentation rend seulement la resistance plus difficile, mais non pas impossible : ensorte que celui qui ment pour éviter la mort, choisit le mensonge, & c'est improprement que l'on dit, qu'il ment malgré lui. Que Dieu fait un plus grand miracle en rendant la droiture de la volonté à celui qui l'a perduë par le peché, qu'en ressuscitant un mort.

AN. 1109.

c. 3.

c. 1.

c. 5.

Le troisiéme traité est de la chûte du diable. S. Anselme y examine principalement cette question. En quoi le diable a peché de n'être pas demeuré dans la verité : puisque Dieu ne lui a pas donné la perseverance, qu'il ne pouvoit avoir autrement, & qu'il auroit eûë, si Dieu la lui eût donnée comme aux bons anges. Dans ce dialogue il traite aussi par occasion de la confirmation des bons anges dans l'état de grace. Il y traite à fonds de la nature du mal & de son origine ; & montre comment on peut dire, que Dieu fait la mauvaise volonté de la creature, en tant qu'elle est volonté, non en tant qu'elle est mauvaise. Quoique ces trois traitez soient separez, l'auteur recommandoit qu'on les écrivît de suite à cause de la conformité des matieres. Il les composa tous trois étant prieur du Bec ; & fit dans le même tems un autre dialogue intitulé du Grammairien, à cause du mot qu'il prend pour exemple ; & c'est un traité de Dialectique.

p. 62.

c. 20.

Prolog. de verit.

p. 143.

AN. 1109. Le dernier de ses ouvrages dogmatiques fut le traité de la concorde de la prescience, de la prédestination & de la grace de Dieu avec le libre arbitre : qu'il composa lentement contre sa coûtume, à cause de sa maladie. La prescience de Dieu semble repugner au libre arbitre, parce que ce que Dieu a prévû arrive necessairement, & le libre arbitre exclut toute necessité : mais cette necessité que nous concluons de la prescience de Dieu, n'est qu'une necessité subsequente & non antecedente : autrement il ne feroit rien librement lui même. Or la science de Dieu ne dépend pas des choses, mais elles sont par sa science. La prédestination semble apporter une plus grande necessité, parce qu'elle enferme un decret : mais en effet elle n'impose pas plus de necessité que la prescience, parce que Dieu ne prédestine pas en contraignant la volonté, mais la laissant libre. Ce qui fait la difficulté touchant la grace, c'est ce que l'écriture dit avec une égale force, que nous ne pouvons rien sans la grace, & nous agissons librement : d'où vient que quelques esprits superbes ont attribué toute la vertu au libre arbitre, & plusieurs de nôtre tems, dit l'auteur, doutent que le libre arbitre soit quelque chose. Mais nous ne pouvons avoir que par la grace la droiture de volonté, qui nous fait aimer la justice & qui est essentielle au mérite ; & l'écriture en établissant la grace n'exclut point le libre arbitre, comme en établissant le libre arbitre elle n'exclut point la grace. Il n'est jamais impossible d'avancer dans le bien ou de n'en pas décheoir, mais la grande difficulté paroît quelquefois impossibilité.

Eadmer. 2. vita p. 24.
p. 123.
q. 1. c. 1.
c. 2.
c. 4.
c. 7.
q. 2. c. 1.
c. 3.
q. 3. c. 2.
c. 3.
c. 5.
c. 10.

Outre les ouvrages dogmatiques de S. Anselme,

nous avons de lui plusieurs homelies, plusieurs méditations, & grand nombre d'oraisons, qui respirent une tendre pieté ; & enfin plus de quatre cens lettres. Sa vie a été écrite en deux livres par le moine Eadmer son disciple & son compagnon inséparable, qui dans cet ouvrage s'est attaché particulierement à décrire ses mœurs, son esprit & ses miracles. Mais il a laissé une autre histoire sous le nom de Nouvelles, où il rapporte exactement & suivant l'ordre des tems tout ce qui s'est passé entre S. Anselme & les rois d'Angleterre, depuis le commencement du regne de Guillaume le conquerant jusques à la mort du prélat ; & la suite de quelques affaires ecclesiastiques jusques à l'an 1122.

AN. 1109.

LXIV. Thomas archevêque d'Yorc. *Eadm. 4 Nov. n. 58.*

Peu de jours aprés la mort de S. Anselme, arriva en Angleterre un cardinal envoyé par le pape Pascal avec le pallium pour l'archevêque d'Yorc, qu'il étoit chargé de remettre à S. Anselme, afin d'en disposer suivant son avis. A la Pentecôte suivante treiziéme de Juin 1109. le roi tenant sa cour pleniere à Londres, fit examiner l'affaire de l'archevêque d'Yorc. On lut la derniere lettre que S. Anselme lui avoit écrite, & onze évêques qui étoient présens resolurent d'y obéïr, quand ils devroient être dépoüillez de leurs dignitez. Ils firent venir Samson évêque de Vorchestre, dont l'archevêque Thomas étoit fils légitime ; & il déclara qu'il étoit du même avis, & qu'il vouloit aussi obéïr à la défense d'Anselme. Le roi fut du même sentiment, & déclara à Thomas, qu'il promettoit à l'église de Cantorberi la même obéïssance que ses prédecesseurs, ou qu'il renonceroit à l'archevêché. Il se soûmit & fut sacré le dimanche vingt-

AN. 1109. septiéme de Juin par Richard évêque de Londres, qui lui fit auparavant prêter ce serment : le cardinal lui donna ensuite le pallium. Mais Thomas eut regret toute sa vie de n'avoir pas été sacré de la main de S. Anselme. Au reste l'évêque de Londres fit cette fonction, comme le doyen de l'église de Cantorberi.

LXV. Fin. de S. Hugues de Clugni. *Sup. liv. LX. n. 58. Boll. 29. Apr. to. II. p. 629. Bibl. Clun. p. 414.*

La même année & huit jours aprés S. Anselme, mourut S. Hugues qui gouvernoit depuis soixante ans l'ordre de Clugni. Il avoit eu pour disciples, comme j'ai marqué, le pape Urbain II. S. Ulric qui écrivit les coûtumes du monastere, & plusieurs autres grands personages. Il fut ami de S. Pierre Damien, de Didier abbé du mont-Cassin, & de tous les plus grands saints de son tems. Il fut cheri & respecté par l'empereur Henri le Noir, l'imperatrice Agnés son épouse, Henri IV. leur fils, qui dans ses dernieres années le demandoit pour juge, Philippe roi de France, Alfonse VI. roi de Castille : par les liberalitez duquel il bâtit cette église magnifique de Clugni qui subsiste encore. Enfin l'ordre de Clugni fut de son tems au plus haut point de sa splendeur, dont il commença à décheoir depuis sa mort. Elle arriva le vingt-neuviéme d'Avril 1109. qui étoit la quatre-vingt-cinquiéme année de son âge. Sa vie fut écrite environ six ans aprés par Hildebert évêque du Mans, qui s'est plus appliqué à relever ce qu'il a crû miraculeux, que le détail de ses actions. S. Hugues fut canonisé peu de tems aprés par le pape Callixte II. & l'église honore sa memoire le jour de sa mort. Son Successeur fut Pons, qui du monastere de S. Pons de Tomiers avoit passé à celui de Clugni, il en fut le septiéme abbé & le gouverna paisiblement pendant douze ans.

Sup. n. 42. lib. LXIII. n. 6. *Bibl. Clun. p. 551.*

Alfonse VI. roi de Castille, qui avoit tant aimé l'abbé S. Hugues, ne le survéquit que de trois mois, & mourut le jeudi premier de Juillet Ere 1147. qui est la même année 1109. Il vécut soixante & dix ans & en regna trente-six: il fut enterré dans l'église de S. Fagon. Il laissa la couronne à sa fille Urraque qu'il avoit remariée malgré elle & malgré les seigneurs de Castille à Alfonse roi d'Arragon, quoiqu'elle eût un fils nommé aussi Alfonse de son premier mariage avec Raimond de Bourgogne fils de Guillaume comte de Vienne. Le second mariage d'Urraque se fit par le conseil de Bernard archevêque de Tolede & des évêques de Castille, mais aprés la mort d'Alfonse VI. les seigneurs & la princesse elle-même soûtinrent, que son mariage avec le roi d'Aragon étoit nul pour cause de parenté, car ils descendoient l'un & l'autre de Sanche le grand roi de Navarre. On envoya au pape Pascal, qui commit Diegue évêque de Compostelle pour prendre connoissance de l'affaire: lui ordonnant d'obliger la princesse à se separer, sous peine d'être excommuniée & de perdre sa puissance temporelle. On ne voit pas ce qui fut jugé: mais il est certain qu'Alfonse d'Arragon, fit sentir son indignation aux prélats. L'évêque de Burgos & celui de Leon furent chassez, celui de Palence pris, l'abbé de S. Fagon dépoüillé & le moine Ramir frere du roi mis à sa place. Bernard archevêque de Tolede, quoique legat du saint siege, fut banni de son diocese pendant deux ans.

AN. 1109.

LXVI.
Mort d'Alfonse VI. R. de Castille.

Sup. liv. LXIII. *n.* 6.

Pelag. chrot. p. 77.

Roder. VI. *c.* 35.

Id. VII. *c.* I.

Mariana. X. *hist. c.* 8.

AN. 1110.

LIVRE SOIXANTE-SIXIE'ME.

I.
Le R. Henri V. en Italie.

to. x. conc. p. 764.

A Rome le pape Pascal II. tint un concile dans l'église de Latran le septiéme jour de Mars l'an 1110. indiction troisiéme : où il renouvella les decrets contre les investitures, & les canons qui défendent aux laïques de disposer des biens des églises. On y excommunia aussi ceux qui pilleroient les debris des naufrages. La même année Richard évêque d'Albane légat du pape tint trois conciles en France : l'un à Clermont en Auvergne à la Pentecôte, qui fut le vingt neuviéme de Mai, le second à Toulouse, le troisiéme à S. Benoist sur Loire le premier jour d'Octobre. A ce dernier concile se trouverent quatre archevêques, Daïmbert de Sens, Raoul de Reims Raoul de Tours & Leger de Bourges. Il ne se tenoit plus guere de conciles sans légats du pape.

t. 765. 766.

Chr. Cass. IV. c. 35.

Au mois de Juin le pape sortit de Rome & alla en Poüille, où il assembla le duc, le prince de Capoüe & les comtes du païs & leur fit promettre de l'aider contre le roi Henri d'Allemagne, s'il en étoit besoin & s'ils en étoient requis. Il revint ensuite à Rome où il fit faire le même serment à tous les grands. C'est qu'il savoit la résolution du roi de venir en Italie & en prévoyoit les suites. En effet dés le jour de l'Epiphanie de la même année 1110. le roi avoit tenu avec les seigneurs une conference à Ratisbone, où il leur avoit déclaré son dessein de passer les Alpes, pour aller à Rome recevoir la couronne imperiale de la main du pape ; & réünir l'Italie à l'Allemagne, suivant

Ab. Ursperg.

vant les anciennes loix. La propoſition fut tres-bien reçûë, les Seigneurs promirent de ſuivre le roi, & ſe préparerent au voyage, nonobſtant la terreur que jetta dans les eſprits une comete qui parut le ſixiéme de Juin. Le roi commença à marcher vers le mois d'Aouſt ſuivi d'une armée immenſe, & accompagné de gens de lettres capables de ſoûtenir ſes droits: entre autres d'un Ecoſſois nommé David, qui avoit gouverné les écoles de Virſbourg; & que le roi à cauſe de ſa vertu avoit fait ſon chapelain. Il écrivit la relation de ce voyage, mais plûtôt en panegyriſte qu'en hiſtorien. La prétention du roi étoit de ſe maintenir dans la poſſeſſion aquiſe par privilege & par coûtume à ſes prédéceſſeurs depuis Charlemagne, & conſervée pendant trois cens ans ſous ſoixante-trois papes, de donner les évêchez & les abbayes par l'anneau & la croſſe. Au contraire, les papes depuis Gregoire VII. prétendoient qu'aucun laïque ne pouvoit donner l'inveſtiture d'un évêché ou d'une autre dignité eccléſiaſtique; & ils l'avoient ſouvent ainſi décidé dans des conciles. C'étoit donc le principal ſujet du voyage de Henri, de finir cette diviſion ſcandaleuſe entre l'empire & le ſacerdoce. C'eſt ainſi qu'en parle Robert de Torigni abbé du mont S. Michel, qui vivoit dans le même ſiecle, & a continué la cronique de Sigebert moine de Gemblous, qui l'avoit conduite juſques à l'an 1100. & mourut en 1113.

AN. 1110.

Guill Malm. lib. v. p. 166.

Rob. an. 1111.
Id. prolog.
Id. an. 1113.

II.
Conventions entre le pape & le roi.

Le roi Henri ayant traverſé la Lombardie & pris Novare qui vouloit lui réſiſter, vint en Toſcane & célebra la fête de Noël à Florence en grande ſolemnité. Enſuite il envoya des députez à Rome pour

AN. IIII. regler avec ceux du pape les conditions de son couronnement. Ils s'assemblerent le cinquiéme de Février IIII. au parvis de saint Pierre en l'église de N. Dame de la tour, & convinrent des articles suivans. L'empereur renoncera par écrit à toutes les investitures des églises, entre les mains du pape en présence du clergé & du peuple, le jour de son couronnement. Et aprés que le pape aura de même renoncé aux regales, l'empereur jurera de laisser les églises libres, avec les oblations & les domaines qui n'appartenoient pas manifestement au royaume avant que l'église les possédât ; & il déchargera les peuples des sermens faits contre les évêques. Il restituëra les patrimoines & les domaines de S. Pierre, comme ont fait Charles, Loüis, Henri & les autres empereurs, & aidera selon son pouvoir à les garder. Il ne contribuëra ni de son fait ni de son conseil à faire perdre au pape le pontificat, la vie ou les membres: ou le faire prendre par mauvaise voye par soi-même, ou par personne interposée. Et cette promesse comprend non seulement le pape, mais ses fideles serviteurs, qui auront promis sûreté à l'empereur, en son nom : c'est-à-dire Pierre de Leon avec ses enfans & les autres qu'il déclarera à l'empereur ; & si quelqu'un leur fait du tort, l'empereur les secourera fidelement. L'empereur donnera au pape pour médiateurs Frideric son neveu & d'autres seigneurs qui sont nommez au nombre de douze. Ils jureront au pape sa sûreté, & demeureront prés de lui pour ôtages de l'observation de ces conditions. C'est ce qui fut promis de la part du roi Henri.

Acta ap. Baron. an. IIII.

La convention de la part du pape fut telle. Si le

roi observe ce qu'il a promis, le pape ordonnera aux évêques présens au jour de son couronnement, de laisser au roi tout ce qui apartenoit à la couronne au tems de Loüis, de Henri & de ses autres prédécesseurs ; & il défendra par écrit sous peine d'anathême, qu'aucun d'eux, soit des présens, soit des absens, n'usurpe les régales ; c'est-à-dire les villes, les duchez, marquisats, comtez, monoyes, marchez, avoüëries & terres qui appartenoient manifestement à la couronne, les gens de guerre & les châteaux, & qu'on n'inquiete plus le roi sur ce sujet. Le pape recevra le roi avec honeur, le couronnera comme ses prédécesseurs, & lui aidera à se maintenir dans le royaume. Pierre de Leon promit de demeurer auprés du roi si le pape n'observoit pas ces conventions ; & cependant de donner pour ôtages son fils Gratien & le fils de Hugues son autre fils. C'est ce qui fut convenu à Rome de part & d'autre le cinquiéme de Février.

Les députez du roi lui en ayant apporté la nouvelle, il s'avança jusques à Sutri, où le neuviéme du même mois il fit en présence des députez du pape le serment dont on étoit convenu, à condition que le pape accompliroit sa promesse le dimanche suivant. Dix seigneurs & le chancelier Albert firent le même serment pour la sûreté du pape. Ces précautions marquoient une grande défiance de part & d'autre, & ce n'étoit pas sans fondement.

III.
Le roi fait arrêter le pape.
Chr. Cass. IV. c. 37.

Le Roi arriva prés de Rome l'onziéme de Fevrier, & le lendemain, qui étoit le dimanche de la Quinquagesime le pape envoya au devant de lui divers officiers de sa cour avec plusieurs sortes d'enseignes : des

AN. 1111. croix, des aigles, des lions, des loups, des dragons. Il y avoit cent religieuses portant des flambeaux, avec une multitude infinie de peuple portant des palmes, des rameaux & des fleurs. Hors la porte il fut reçû par les Juifs, & dans la porte par les Grecs en chantant. Là par ordre du pape se trouva tout le clergé de Rome ; & le roi étant descendu de cheval, ils le menerent avec des acclamations de loüange aux degrez de saint Pierre. Les ayant montez, il trouva le pape qui l'attendoit accompagné de plusieurs évêques, des cardinaux prêtres, diacres & soudiacres, & du reste des chantres. Le roi se prosterna & baisa les pieds du pape, puis ils s'embrasserent & se baiserent trois fois ; & le roi tenant la main droite du pape selon la coûtume, vint à la porte d'argent avec des grandes acclamations du peuple. Là il lut dans un livre le serment ordinaire des empereurs, & le pape désigna Henri empereur, le baisa encore, & l'évêque de Lavici dit sur lui la premiere oraison.

Aprés être entrez dans l'église, ils s'assirent dans la salle appellée la roue de porphyre, à cause du pavé figuré en rond. Le pape demanda que le roi rendît à l'église ses droits, & renonçât aux investitures, comme il avoit promis par écrit. Le roi se retira à part vers la sacristie avec les évêques & les seigneurs de sa suite, où ils confererent long-tems. Avec eux étoient trois évêques Lombards, dont l'un étoit Bernard de Parme. Comme le tems se passoit, le pape envoya demander au roi l'execution de la convention; & peu aprés les gens de la suite du roi commencerent à dire que l'écrit qui avoit été fait ne pouvoit subsister, comme étant contraire à l'évangile, qui or-

donne de rendre à Cesar ce qui est à Cesar ; & au precepte de l'apôtre, que celui qui sert Dieu ne s'engage point dans les affaires du siecle. On leur répondit par d'autres autoritez de l'écriture & des canons : mais ils demeurerent aheurtez à leur prétention.

Cependant le roi dit au pape : Je veux que la division qui est entre vous & Estienne le Normand finisse maintenant. C'étoit un seigneur Romain qui fut en grande consideration sous les papes suivans. c. 3. Le pape répondit : La plus grande partie du jour est passée & l'office sera long, commençons s'il vous plaît par ce qui vous regarde. Aussi-tôt un de ceux qui étoient venus avec le roi se leva & dit : A quoi bon tant de discours : sachez que l'empereur nôtre maître veut recevoir la courone comme l'ont reçûë Charles, Loüis & Pepin. Et le pape ayant déclaré qu'il ne pouvoit la donner ainsi, le roi entra en colere, & par le conseil d'Albert archevêque de Mayence & de Burchard évêque de Saxe, il fit environner le pape de gens armez. Comme le jour baissoit déja, les évêques & les cardinaux conseillerent au pape de couronner l'empereur, & remettre au lendemain l'examen du reste : mais les Allemans rejetterent encore cette proposition.

Le pape & tous ceux qui l'accompagnoient étoient toûjours gardez par des gens armez. A peine purent-ils monter à l'autel de S. Pierre pour oüir la messe, & à peine put-on trouver du pain, du vin & de l'eau pour la celebrer. Aprés la messe on fit descendre le pape de sa chaire, il s'assit avec les cardinaux en bas devant la confession de S. Pierre, & y fut gardé jusques à la nuit fermée : puis on les mena à un logis

AN. 1111. hors l'enceinte de l'église. Les Allemans pillerent dans le tumulte tous les meubles précieux exposez pour honorer l'entrée du roi. On prit avec le pape une grande multitude de clercs & de laïques, des enfans & des hommes de tout âge, qui avoient été au devant de l'empereur avec des palmes & des fleurs. Il fit tuer les uns, dépoüiller, battre, ou emprisonner les autres. Jean évêque de Tusculum & Leon d'Ostie, voyant le pape pris, se retirerent à Rome habillez en laïques. Tout cela se passa le dimanche de la Quinquagesime, douziéme jour de Février l'an 1111. & le pape demeura prisonnier jusques au treiziéme d'Avril pendant deux mois entiers. Le prétexte de sa détention fut, qu'il n'accomplissoit pas ce qu'il avoit promis, d'obliger les évêques à ceder au roi les régales : parce qu'en effet ils reclamerent contre cette promesse.

IV. Resistance des Romains. Chr. Cass. c. 30.

Quand les Romains eurent apris que le pape étoit arrêté : ils en furent tellement indignez, qu'ils commencerent à faire main basse sur tous les Allemans qui se trouverent dans Rome, pelerins ou autres. Le lendemain ils sortirent de la ville, attaquerent les gens du roi Henri, en tuerent plusieurs dont ils prirent les dépoüilles ; & revenant à la charge ils penserent les chasser de la gallerie de S. Pierre, abatirent le roi lui-même de son cheval & le blesserent au visage. Otton comte de Milan lui donna son cheval pour le faire sauver : mais il fut pris lui-même par les Romains, qui l'ayant mené dans la ville le hacherent en piéces & le laisserent manger aux chiens. Le combat dura jusques à la nuit, & les Romains eurent l'avantage, en sorte que les Allemans s'étant

retirez dans leur camp furent deux jours sous les armes.

Vers la nuit l'évêque de Tusculum assembla le peuple Romain, & leur dit: Mes chers enfans, quoique vous n'ayez pas besoin d'exhortation, considerez que vous combattez pour vôtre vie & vôtre liberté, pour la gloire & la défense du saint siege. Vos enfans sont mis aux fers contre toute sorte de droit: l'église de S. Pierre respectée par toute la terre, est pleine d'armes, de sang & de corps morts. De quel plus grand désastre a-t-on jamais oüi parler? le pape est aux fers entre les mains des barbares: tout ce qu'il y a de plus grand dans l'église est condamné à la prison & aux tenebres: l'église vôtre mere gemit & implore vôtre secours. Employez-y donc toutes vos forces: les ennemis sont plus disposez à s'enfuir qu'à tenir ferme, s'ils trouvent de la resistance. Enfin pour vous encourager à venger un tel crime, par la confiance que nous avons en la misericorde de Dieu & des bienheureux apôtres S. Pierre & S. Paul, nous vous donnons l'absolution de tous vos pechez. Les Romains encore plus animez par ce discours, s'engagerent par serment à résister au roi Henri, & résolurent de tenir pour leurs freres tous ceux qui les aideroient.

Le roi ayant appris cette disposition des Romains, quitta la même nuit avec précipitation l'église de S. Pierre: emmenant avec lui le pape, qu'il fit deux jours aprés dépoüiller de ses ornemens & lier de cordes, comme plusieurs autres tant clercs que laïques que l'on traînoit avec lui: sans permettre à persone des Latins de lui parler: mais il étoit gardé & servi

AN. IIII. avec honeur par les ſeigneurs Allemans, à la tête deſquels étoit Ulric patriarche d'Aquilée. Conrad archevêque de Salſbourg déſaprouva ouvertement la capture du pape, ce qui lui attira la diſgrace du roi, & une telle perſecution, qu'il fut obligé de fuir pendant pluſieurs années & ſe cacher en divers lieux. Cependant l'évêque de Tuſculum ne ceſſoit point d'écrire des lettres de tous côtez, pour exciter les fideles à ſecourir l'égliſe. Quoique le roi pillât les terres des Romains, & s'éforçât de les gagner eux-mêmes par argent & par divers artifices, ils demeurerent toûjours fideles au pape ; & le roi ne ſachant quel parti prendre, jura que ſi le pape ne ſe rendoit à ſa volonté, il lui feroit ſouffrir à lui & aux autres priſonniers la mort, ou du moins la mutilation des membres. Enfin il convint de les délivrer tous, pourvû que le pape lui relâchât les inveſtitures : aſſûrant qu'il ne prétendoit donner ni les droits ni les fonctions de l'égliſe, mais ſeulement les régales, c'eſt-à-dire les domaines & les droits dépendans de la courone.

V. Le pape accorde les inveſtitures.

Le pape réſiſta long-tems, diſant qu'il aimoit mieux perdre la vie que de donner atteinte aux droits de l'égliſe. Mais on lui répreſenta la miſere des priſonniers qui étoient aux fers, hors de leur patrie, ſéparez de leurs femmes & de leurs enfans : la déſolation de l'égliſe Romaine, qui avoit perdu preſque tous ſes cardinaux : le peril du ſchiſme dont toute l'égliſe Latine étoit menacée. Enfin le pape vaincu par leurs larmes & fondant en larmes lui-même, dit : Je ſuis donc contraint de faire pour la paix & la liberté de l'égliſe, ce que j'aurois voulu éviter aux dépens

dépens de mon ſang. On dreſſa le traité, portant que le pape accordera les inveſtitures à l'empereur & lui en donnera ſes lettres ; puis on ajoûtoit : Le pape n'inquietera point le roi Henri pour ce ſujet, ni pour l'injure qui lui a été faite à lui ou aux ſiens, & ne prononcera jamais d'anathême contre le roi : il ne ſera point en demeure de le couronner, & l'aidera de bonne foi à conſerver ſon royaume & ſon empire. Cette promeſſe fut ſouſcrite par ſeize cardinaux, dont les deux premiers étoient les évêques de Porto & de Sabine.

La promeſſe de l'empereur portoit : Je mettrai en liberté mercredi ou jeudi prochain le pape Paſcal, les évêques, les cardinaux, tous les priſoniers & les ôtages qui ont été pris pour lui & avec lui. Je ne prendrai plus ceux qui ſont fideles au pape, & je garderai au peuple Romain la paix & la ſûreté. Je rendrai les patrimoines & les domaines de l'égliſe Romaine que j'ai pris, je l'aiderai de bonne foi à recouvrer & poſſeder tout ce qu'elle doit avoir ; & j'obéïrai au pape Paſcal, ſauf l'honneur du royaume & de l'empire, comme les empereurs catholiques ont obéï aux papes catholiques. Cette promeſſe fut jurée par quatre évêques & ſept comtes, & datée du mardi aprés l'octave de Pâques onziéme d'Avril, indiction quatriéme qui eſt l'an 1111.

Avant que de délivrer le pape, l'empereur voulut avoir la bulle touchant les inveſtitures, ſans attendre qu'il fût rentré dans Rome, où ſon ſeau étoit demeuré. Le lendemain donc on fit venir de la ville un ſcriniaire ou ſecretaire, qui écrivit cette bulle pendant la nuit ; & le pape y ſouſcrivit quoique bien à regret.

AN. IIII. Elle portoit : Nous vous accordons & confirmons la prérogative que nos prédecesseurs ont accordée aux vôtres, savoir que vous donniez l'investiture de la verge & de l'anneau aux évêques & aux abbez de vôtre royaume élus librement & sans simonie ; & qu'aucun ne puisse être consacré sans avoir reçû de vous l'investiture. Car vos prédecesseurs ont donné de si grands biens de leur domaine aux églises de vôtre royaume ; que les évêques & les abbez doivent contribuer les premiers à la défense de l'état ; & vôtre autorité doit reprimer les dissensions populaires qui arrivent dans les élections. Si quelque personne ecclesiastique ou séculiere ose contrevenir à cette présente concession, il sera frapé d'anathême & perdra sa dignité.

Ensuite l'empereur fut couronné par le pape dans l'Eglise de S. Pierre, toutes les portes de Rome étant fermées, afin que personne ne pût assister à cette cérémonie. A la messe le pape en étant venu à la fraction de l'hostie, en prit une partie & donna l'autre à l'empereur en disant : Comme cette partie du corps vivifiant est separée, ainsi soit separé du royaume de J. C. celui qui violera ce traité. Si tôt que la messe fut finie, le roi retourna à son camp, & le pape enfin délivré avec les évêques & les cardinaux, rentra dans Rome où le peuple vint au devant de lui avec un tel empressement, qu'il ne pût arriver que le soir à son logis. C'étoit le jeudi treiziéme d'Avril.

Ab. Ursperg. L'empereur fit de grands présens au pape, aux évêques, aux cardinaux & au reste du clergé, & s'en retourna en Allemagne par la Lombardie. Au mois

d'Août il assembla à Spire un grand nombre d'évêques & quelques seigneurs, pour célébrer les funerailles de l'empereur son pere, qui depuis sa mort arrivée cinq ans auparavant, étoit demeuré sans sépulture ecclesiastique, & sans que l'on eût fait pour lui de prieres. L'empereur avoit obtenu du pape la permission de lui rendre ses devoirs, sur le témoignage des évêques, qui assûrerent qu'il étoit mort penitent, & l'empereur lui fit faire des funerailles aussi magnifiques qu'en eût eu aucun de ses prédecesseurs : ainsi il fut enterré prés de ses ancêtres. L'empereur tint ensuite sa cour à Mayence, & donna l'investiture de cet archevêché à Albert son chancelier, élû depuis long-tems à la place de Ruthard, mort le second jour de mai 1110.

AN. IIII.

Sup. liv. LXV. *n.* 44.

VI. Le pape blâmé par son église.

Le schisme qui duroit depuis trente-cinq ans sembloit terminé & la paix rétablie entre le pape & l'empereur : mais à Rome il pensa se former un nouveau schisme. Car les cardinaux qui y étoient demeurez pendant la prison du pape & plusieurs autres prélats, condamnerent ouvertement la concession des investiures qu'il avoit donnée à l'empereur, comme contraire aux decrets de ses prédecesseurs, & le pape étant sorti de Rome, ils s'assemblerent, ayant à leur tête Jean évêque de Tusculum & Leon de Verceil, & firent un decret contre le pape & contre sa bulle. Le pape en ayant eu avis, leur écrivit de Terracine le cinquiéme de Juillet, reprenant l'indiscretion de leur zele, & promettant toutefois de corriger ce qu'il n'avoit fait, que pour éviter la ruine de Rome & de toute la province.

Pasc. ep. 23. *ap. Baron. an.* IIII.

Un autre chef de ceux qui blâmoient la conduite

AN. IIII.

Chr. Caff. IV. c. 42.

du pape, étoit Brunon évêque de Segni & abbé du Mont Caffin. Il avoit avec lui deux évêques & plusieurs cardinaux; & ils pressoient le pape de casser sa bulle & d'excommunier l'empereur. Ceux qui avoient été prisonniers avec le pape étoient partagez : les uns disoient qu'ils n'avoient point changé de sentiment, & qu'ils condamnoient les investitures comme auparavant : les autres s'efforçoient de soûtenir ce qui avoit été fait. Brunon ayant appris qu'on l'avoit dénoncé au pape comme chef de cette division, lui écrivit une lettre où il disoit : Mes ennemis vous disent que je ne vous aime pas, & que je parle mal de vous, mais ils mentent. Je vous aime comme mon pere & mon seigneur, & je ne veux point avoir d'autre pape de vôtre vivant, comme je vous l'ai promis avec plusieurs autres. Mais je dois plus aimer encore celui qui nous a faits vous & moi. Je n'approuve point ce traité si honteux, si forcé, si contraire à la religion; & j'aprens que vous ne l'aprouvez pas même. Qui peut approuver un traité qui ôte la liberté de l'église, qui ferme l'unique porte pour y entrer, & en ouvre plusieurs autres pour y faire entrer les voleurs ? Nous avons les canons depuis les apôtres jusques à vous : c'est le grand chemin dont il ne faut point se détourner. Les apôtres condamnent tous ceux qui obtiennent une église par la puissance séculiere, car les laïques, quelques pieux qu'ils soient, n'ont aucun pouvoir de disposer des églises. Vôtre constitution condamne de même tous les clercs qui reçoivent l'institution de la main d'un laïque. Ces constitutions sont saintes, & quiconque y contredit n'est pas catholique. Confirmez les donc, & condam-

Can. apost. 31.

AN. IIII.

nez l'erreur contraire que vous avez ſouvent vous-même qualifiée d'héreſie : vous verrez auſſi-tôt l'égliſe paiſible & tout le monde à vos pieds. Pour moi je fais peu de cas du ſerment que vous avez fait ; & quand vous l'auriez violé, je ne vous en ſerois pas moins ſoûmis.

VII.
Brunon de Segni retourne à ſon évêché.

Le pape ne laiſſa pas d'être piqué de cette lettre, & de craindre que Brunon ne voulût le faire dépoſer : c'eſt pourquoi il réſolut de lui ôter l'abbaïe du Mont-Caſſin qui lui donnoit un grand crédit. C'étoit la quatriéme année qu'il la gouvernoit. Car aprés qu'il fut revenu de ſa légation en France, il rentra dans ce monaſtere ; & l'abbé Otton étant mort le premier d'Octobre 1107. il fut élû par les moines pour lui ſucceder. Le pape Paſcal étant venu enſuite au Mont-Caſſin, dit en plein chapitre que Brunon n'étoit pas ſeulement digne de remplir cette place, mais d'être à la ſienne dans le ſaint ſiege. Toutefois ayant reçû ſa lettre touchant les inveſtitures, il lui écrivit qu'il ne pouvoit plus ſouffrir qu'il fût évêque & abbé. Car Brunon étoit toûjours évêque de Segni ; & quelque inſtance qu'il eut faite pour être déchargé de cette égliſe, le pape n'avoit jamais voulu admettre ſa renonciation. Le pape écrivit auſſi aux moines du Mont-Caſſin, & chargea de la lettre Leon évêque d'Oſtie, tiré de ce monaſtere : leur défendant de plus obéïr à Brunon, & leur ordonnant d'élire un autre abbé. Alors Brunon aſſembla la communauté, & voulut leur donner pour abbé un de leurs confreres nommé Peregrin ſon compatriote : mais ils lui dirent : Tant que vous voudrez nous gouverner nous vous obéïrons comme à nôtre pere :

Chr. Caſſ. IV. c. 31.
Sup. liv. LXV. n. 45.

c. 42.

AN. 1111.

mais si vous voulez quitter. laissez-nous l'élection libre. Brunon crut pouvoir se faire obéïr par force, & fit venir des gens armez, qui surprirent les moines comme ils entroient à la messe, demandant en furie qui étoient ceux qui ne vouloient pas faire la volonté de l'abbé. Les moines indignés les mirent dehors; & l'abbé l'ayant apris, assembla les freres & leur dit: Je ne veux pas être cause d'un scandale entre vous & l'église Romaine: c'est pourquoi je vous rends le bâton pastoral que vous m'avez donné. Aussi-tôt il le remit sur l'autel; & prenant congé des moines, il retourna à son évêché, où il passa les quatorze ans qu'il vécut encore. Il avoit gouverné l'abbaye du Mont-Cassin trois ans & dix mois; & son successeur fut Girard qui la gouverna onze ans.

VIII. Leon de Marsique évêque d'Ostie.

Vghel. to. 1. p. 76. n. 34.

Leon évêque d'Ostie que le pape employa en cette affaire, étoit de Marsique en Campanie, & entra dés l'enfance au Mont-Cassin, où il embrassa la vie monastique; & s'étant distingué par sa doctrine & par sa vertu, il devint Bibliothequaire & doyen du monastere. L'abbé Oderise lui ordonna d'écrire la vie de l'abbé Didier son predecesseur, qui fut le pape Victor III. & lui ayant demandé quelque tems aprés s'il l'avoit fait, Leon lui avoüa qu'il n'avoit pas commencé; & lui représenta que diverses occupations l'en avoient détourné. Oderise promit de lui donner du loisir, & lui ordonna d'écrire l'histoire entiere du Mont-Cassin depuis S. Benoist: marquant non seulement la suite des abbez & leurs actions, mais les acquisitions des domaines du monastere par les donations des empereurs & des princes ou autrement. Leon executa cet ordre, se servant de quelques

memoires écrits grossierement par les moines précedens ; des histoires des Lombards & de celles des empereurs & des papes, avec les anciens titres du monastére, qu'il rechercha soigneusement. De tous ces materiaux il composa la cronique du Mont-Cassin, & la divisa en trois livres : dont le premier commença à S. Benoist ; le second à l'abbé Aligerne vers l'an 950. le troisiéme ne contient que l'histoire de l'abbé Didier. En 1101. Leon de Marsique fut tiré du Mont-Cassin par le pape Pascal II. qui le fit cardinal évêque d'Ostie : il vécut au moins jusques en 1115. & eut pour successeur Lambert de Fagnan, depuis pape sous le nom d'Honorius II.

Sup. liv. LVII. *n.* II.

La cronique du Mont-Cassin fut continuée aprés la mort de Leon, par le moyen de Pierre, diacre & bibliothequaire du même monastere, né à Rome de la premiere noblesse, & offert à la maison dés l'âge de cinq ans en 1115. Il ajoûta à cette cronique un quatriéme livre qui commence à l'abbé Oderise en 1087. & finit à Rainald II. & à la mort de l'anti-pape Anaclet en 1138. mais ce quatriéme livre n'est pas écrit avec la même fidelité que les précedens.

Prolog. lib. 4. *cum. not.*

IX.
Mort de Nicolas le Grammairien. Jean patriarche de C.P.

Sup. liv. LXIII *n.* 35.
Zonar. XVIII. *n.* 13.
Jus G. Rom. lib. 3. *p.* 215.

A Constantinople le patriarche Nicolas le Grammairien mourut cette année 1111. aprés avoir tenu ce siege ving-sept ans, & être arrivé à une extrême vieillesse. Nous avons deux constitutions de ce patriarche, toutes deux de l'année 1092. indiction quinziéme. La premiere du quatorziéme de Juin, fut faite dans un concile de treize métropolitains avec quelques officiers de l'empereur. On y décida la question proposée un mois auparavant dans une assemblée plus nombreuse, savoir si l'oncle & la niece, le neveu

AN. IIII.

& la tante d'alliance seulement, pouvoient se marier ensemble, & ces mariages furent déclarez valables. La seconde constitution du mercredi vingt-uniéme de Juillet, déclare valable un mariage contracté en consequence de fiançailles, qui étoient illégitimes, parce que la fille n'avoit que sept ans: mais les nôces n'avoient été célebrées que huit ans aprés. Les assemblées où furent faites ces constitutions, se tenoient au palais patriarcal, dans la salle nommée Thomaïte.

p. 2116.

X. Bogomiles heretiques.

Euthym. Zigab. Panopl tit. 23. Anna Comm. lib. XV. 486. Sup. liv. XIX. n. 25.

Du tems du patriarche Nicolas, l'empereur Alexis fit brûler Basile chef des Bogomiles. C'étoit des heretiques Bulgares ainsi nommez, comme qui diroit ceux qui implorent la misericorde divine; car *Bog* en leur langue, la même que la Sclavone, signifie Dieu, & *Miloüi*, ayez pitié de nous. Or ils vantoient extrêmement la priere, comme les anciens Massaliens, dont ils tenoient plusieurs erreurs: mais au fonds ils étoient Manichéens, ou plûtôt une branche des Pauliciens dont j'ai parlé. Ceux-ci affectoient un grand exterieur de pieté, coupoient leurs cheveux & portoient des manteaux & des cuculles abaissées jusques sur le nez, marchant la tête panchée, & marmotant quelques prieres: on les eût pris pour des moines. Comme de tous côtez on parloit beaucoup de cette secte, l'empereur Alexis s'en informa; & fit amener à son palais quelques-uns de ceux qui la professoient. Ils dirent tous que leur chef étoit Basile, qui suivi de douze disciples qu'il nommoit ses apôtres & de quelques femmes, alloit par tout semant sa doctrine. Il étoit medecin de profession, avoit été quinze ans à aprendre cette doctrine, & l'enseignoit

Sup. liv. XLV. n. 58. LII. n. 18.

Zonar. lib. XVII. n. 23.

ſeignoit depuis cinquante deux ans.

L'empereur le fit ſi bien chercher, qu'on le trouva, & il lui fut préſenté. C'étoit un vieillard de grande taille, le viſage mortifié, la barbe claire, vêtu en moine comme les autres. L'empereur ſe leva de ſon ſiege pour le recevoir, le fit aſſeoir & même manger à ſa table, feignant de vouloir être ſon diſciple, lui & ſon frere Iſaac Comnene ; & diſant qu'ils recevroient tous ſes diſcours comme des oracles, pourvû qu'il voulût bien prendre ſoin du ſalut de leurs ames. Baſile trés-exercé à diſſimuler, reſiſta d'abord, mais enfin il ſe laiſſa ſurprendre aux flateries des deux princes, qui joüoient enſemble cette comedie. Il commença donc à expliquer ſa doctrine & à répondre à leurs queſtions. C'étoit dans un apartement reculé du palais ; & l'empereur avoit placé derriere un rideau un ſecretaire, qui écrivoit tout ce que diſoit le vieillard. Il ne diſſimula rien & expliqua à fonds toutes ſes erreurs.

Alors l'empereur leva le maſque, il fit aſſembler le ſenat & les officiers militaires : il appella le clergé & le patriarche Nicolas ; & fit lire l'écrit contenant la doctrine de Baſile. Celui-ci ſe voyant convaincu, ne la nia pas ; il offrit de la ſoûtenir, & déclara qu'il étoit preſt à ſouffrir le feu, les tourmens & la mort. Car une des erreurs des Bogomiles étoit, qu'ils ne ſouffriroient point dans les tourmens, & que les anges les délivreroient même du feu. Baſile demeura donc inflexible, nonobſtant les exhortations des catholiques, de ſes propres diſciples, & de l'empereur qui le faiſoit ſouvent venir de ſa priſon pour lui parler. Ce prince fit chercher de tous côtez les diſci-

AN. 1111. ples de Basile, principalement ses douze apôtres ; & s'efforça de les convertir, mais inutilement : seulement on trouva que le mal s'étendoit loin, & qu'il avoit gagné de grandes maisons & beaucoup de peuple. Enfin l'empereur les condamna tous au feu.

p. 41.

Mais entre ceux qui avoient été pris comme Bogomiles, un grand nombre nioient qu'ils le fussent, & détestoient cette hérésie : c'est pourquoi l'empereur, qui connoissoit leur dissimulation, s'avisa d'un stratagême, pour discerner les vrais catholiques. Il s'assit sur son trône en public accompagné du senat, du clergé & des moines les plus estimez : puis il fit amener tous ceux que l'on accusoit d'être Bogomiles, & dit : Il faut allumer aujourd'hui deux fournaises : devant l'une on plantera une croix, & celle-là sera pour ceux qui se prétendent catholiques ; car il vaut mieux qu'ils meurent innocens, que de vivre avec la réputation d'héretiques & causer du scandale. L'autre fournaise sera pour ceux qui se confessent Bogomiles, allez donc chacun à la vôtre. L'empereur parloit ainsi, parce qu'il savoit que les Bogomiles avoient la croix en horreur. Les deux fournaises furent allumées ; & il accourut un grand peuple à ce spectacle. Les accusez croyant qu'il n'y avoit pas moyen d'échaper, prirent chacun leur parti ; & le peuple murmuroit contre l'empereur, dont il ne connoissoit pas l'intention. Mais on arrêta par son ordre tous ceux qui se présentoient à la fournaise de la croix, & il les renvoya avec beaucoup de loüanges. Il fit mettre en prison les autres, & les apôtres de Basile separément : chaque jour il en faisoit venir quelques-uns pour les instruire, soit par lui-même, soit par des ec-

clesiastiques choisis. Il y en eut qui se convertirent, & furent mis en liberté : d'autres moururent en prison dans leur heresie. AN. IIII.

Basile comme héresiarque impenitent, fut jugé digne du feu par le clergé, les moines choisis, & le patriarche même. L'empereur y consentit, & aprés lui avoir encore parlé plusieurs fois inutilement, il fit allumer un grand bûcher au milieu de l'hipodrome : on planta une croix de l'autre côté, & on donna le choix à Basile de s'approcher de l'un ou de l'autre. Quand on l'eut amené, voyant le bûcher de loin il s'en moquoit, & disoit que des anges l'en retireroient : citant ces paroles du pseaume : Il n'approchera pas de toi ; seulement tu le verras de tes yeux. Mais quand il vit de plus prés cette flamme horrible s'élever aussi haut que la pyramide de l'hippodrome ; & quand il sentit la chaleur : il regarda plusieurs fois en arriere, battit des mains & se frappa la cuisse, comme étonné & éperdu : sans toutefois revenir de son endurcissement. Il regardoit tantôt le bûcher, tantôt les assistans ; sans avancer ni reculer, & sembloit avoir perdu le sens. Alors les bourreaux craignant que peut-être les démons ne l'enlevassent par la permission divine, voulurent faire une épreuve. Et comme il continuoit de se vanter qu'il sortiroit du feu sain & sauf, ils y jetterent son manteau. Ne voyez-vous pas, leur dit-il, comme mon manteau s'envole en l'air ? A ces mots ils le prirent lui-même tout vêtu, & le jetterent au milieu du feu : où il fut tellement consumé, que l'on ne sentit aucune odeur ; & on ne vit point de fumée nouvelle, sinon comme un petit trait. Le peuple vouloit jetter dans le même

Ps. xc. 7. 8.

AN. IIII. feu ses sectateurs, dont un grand nombre assistoit à ce spectacle : mais l'empereur ne le permit pas : il se contenta de les faire mettre dans une prison, où ils demeurerent assez long-tems, & moururent dans leur impieté.

XI. Erreurs des Bogomiles. *Anne. p. 490.* L'empereur Alexis fit écrire les erreurs des Bogomiles par un moine nommé Euthymius Zigabene, connu de la mere de l'imperatrice Irene & de tout le clergé. Il étoit parfait grammairien, n'ignoroit pas la rhetorique, & savoit mieux qu'aucun autre la doctrine de l'église. Il composa par ordre de l'empereur une exposition de toutes les héresies, avec la refutation de chacune, tirée des peres ; & l'empereur nomma ce livre Panoplie dogmatique, c'est-à-dire, *Eutym. Panopl. tit. 23.* armure complete de doctrine. Euthymius y raporte l'heresie des Bogomiles, suivant ce que l'empereur en avoit appris de la bouche de Basile, & qu'il avoit fait écrire à mesure, comme il a été dit. En voici la *num. 1.* substance. Ils rejettoient les livres de Moïse & le reste de l'ancien testament, à la reserve du psautier & des seize prophetes : mais ils recevoient tous le *n. 2.* nouveau testament. Ils confessoient la Trinité, mais de parole seulement ; attribuant au Pere seul tous les trois noms, & disant que le Fils & le saint Esprit *n. 3. 4.* n'avoient été que depuis l'an du monde 5500. qui revient à peu prés à la naissance de Jesus-Christ, & s'étoient confondus avec le Pere trente-trois ans aprés. *6.* Dieu avoit auparavant un autre fils nommé Satanaël, qui s'étant revolté, & ayant attiré les anges à son parti, fut chassé du ciel avec eux : puis il fit un second ciel, & tout le reste des créatures visibles, trom-*7.* pa Moïse, & lui donna l'ancienne loi. C'est lui dont

Jesus-Christ est venu détruire la puissance ; & l'ayant enfermé dans l'enfer, a retranché la derniere syllabe de son nom qui étoit angelique ; en sorte qu'il ne se nomme plus que Satanas. AN. IIII. 8.

Ils disoient que l'incarnation du verbe, sa vie sur la terre, sa mort, sa resurrection, tout cela n'avoit été qu'une apparence & un jeu joüé pour confondre Satanaël : c'est pourquoi ils rejettoient la croix avec horreur. Ils rejettoient nôtre batême, comme n'étant 14. 15.
que celui de Jean, parce qu'il se fait avec l'eau, & 16.
rebaptisoient ceux qu'ils pervertissoient, d'un batême 13.
qu'ils prétendoient être celui de l'esprit. Ils disoient que les démons s'enfuïoient d'eux, mais que les autres hommes avoient chacun le leur qui leur faisoit commettre toutes sortes de pechez, & ne les quittoit pas même à la mort. Ils rejettoient aussi l'eucharistie, l'appelant le sacrifice des démons ; & ne reconnoissoient d'autre communion, ni d'autre cene, que de demander le pain quotidien en disant le *Pater*. Ils ne 17.
recevoient point d'autre priere : traitant tout le reste 19.
de multitude de paroles qui ne convient qu'aux gen- *Math.* VI. 7.
tils. Ils disoient le *Pater* au moins sept fois le jour & cinq fois la nuit. Ils condamnoient tous les temples materiels, disant que c'étoit l'habitation des démons, 18.
à commencer par le temple de Jerusalem : ainsi ils ne prioient jamais dans les églises. Ils rejettoient les 42.
saintes images, & les traitoient d'idoles : ne recon- 11.
noissoient pour saints que les prophetes, les apôtres & les martyrs ; & comptoient pour reprouvez, les évêques & les peres de l'église, comme adorateurs des images. Ainsi ils traitoient de faux prophetes, 45. 46.
saint Basile, saint Gregoire de Nazianze & les au-

AN. IIII. tres. Entre les empereurs ils ne tenoient pour ortho-
doxes que les Iconoclastes, particulierement Copro-
nyme.
Ils traitoient tous les catholiques de Pharisiens &
31. de Sadducéens; & les gens de lettres de scribes, à qui
47. *Matt.* VIII. 28. il ne falloit pas communiquer leur doctrine. Les deux
46. demoniaques qui habitoient dans des sepulcres, si-
gnifioient selon eux les deux ordres du clergé & des
moines, logez dans les églises où on garde les os des
morts, c'est-à-dire les reliques. Les moines étoient
Luc. IX. 58. encore les renards qui ont leurs tanieres; & les sty-
27. 28. &c. lites logez en l'air sur des colomnes, étoient les oi-
seaux qui ont leurs nids, & que Dieu nourrit. Car
c'est ainsi que les Bogomiles prouvoient leur doc-
trine par des passages de l'écriture tournez en allego-
21. ries arbitraires. Ils se croyoient permis de dissimu-
ler leur doctrine, & d'user de tous les moyens possi-
bles pour sauver leur vie: ce qui les rendoit tres-diffi-
24. ciles à découvrir. Leur habit semblable à celui des
moines, servoit encore à les cacher; & leur donnoit
moyen de s'insinuer plus facilement pour communi-
37. quer leurs erreurs. Ils condamnoient le mariage, &
défendoient toute union de sexes, comme s'ils n'a-
voient point de corps. Ils défendoient de manger de
la chair ni des œufs, & ordonnoient de jeûner tous
25. les mercredis & les vendredis: mais si on les prioit à
manger, ils mangeoient plus que d'autres, ce qui
faisoit juger qu'ils n'étoient pas plus retenus dans le
Alex. lib. 15 *p.* reste. La princesse Anne Comnene dit qu'elle eût
490. voulu exposer leur heresie, mais que la pudeur & la
bienséance de son sexe l'en empêche pour ne pas soüil-
ler sa langue; & elle renvoye au livre d'Euthymius.

AN. 1111.

Auct. bibl. PP. 1624. to. 2. p. 252.

Aprés les Bogomiles, Euthymius refute aussi les Ismaëlites, c'est-à-dire les Musulmans. D'abord il raporte sommairement l'histoire de Mahomet, & montre qu'il n'a été promis par aucune prophetie, & n'a donné aucune preuve de sa prétenduë mission. Il raporte ses principaux dogmes tirez de l'Alcoran, dont il cite les chapitres & les paroles; & releve les absurditez contenuës en ce livre: comme d'avoir confondu Marie sœur de Moïse avec la Vierge mere de Jesus, & d'avoir mêlé à des discours qu'il donne pour divins plusieurs fables impertinentes.

Le successeur de Nicolas le Grammairien fut Jean, diacre & hieromnemon de l'église de C. P. & frere de l'évêque de Calcedoine: c'est pourquoi le surnom de cette ville lui demeura: il étoit nourri dans l'étude des lettres sacrées & profanes. Il fut nommé patriarche par l'empereur Alexis, qui vint lui même le déclarer dans l'église; & il tint le siége vingt-trois ans.

XII. Concile de Latran contre les investitures.

tom. x. Conc. p. 757. Baluz. ad concord. P. de Marca p. 1192.

A Rome le pape Pascal voulant se justifier au sujet des investitures, & prévenir le schisme dont l'église étoit menacée, assembla un concile dans l'église de Latran: où se trouverent environ cent évêques; entre autres, Cencius de Sabine, Pierre de Porto, Leon d'Ostie, Conon de Palestrine, évêques cardinaux: Jean patriarche de Venise, Sennes archevêque de Capouë, Landulfe de Benevent, Maur d'Amalfi, Guillaume de Syracuse, Geofroi de Sienne. Il n'y avoit que deux évêques de deça les monts, Girard d'Angoulesme & Galon de Leon en Bretagne, député des archevêques de Bourges & de Vienne. Il y avoit plusieurs abbés, & une multitude innombrable

AN. 1112. de clercs & de laïques. Le concile commença le dix-huitiéme jour de Mars 1112. Le quatriéme jour on parla des Guibertins, qui faisoient leurs fonctions nonobstant l'interdiction, prétendant en avoir permission du pape. Le pape dit : Je n'ai point absous generalement les excommuniez comme disent quelques-uns : car il est certain que personne ne peut être absous sans penitence & satisfaction. Je n'ai point rétabli les Guibertins : au contraire, je confirme la sentence que l'église a prononcée contre eux.

Le cinquiéme jour le pape raconta à tout le concile, comment il avoit été pris par le roi Henri, avec des évêques, des cardinaux, & plusieurs autres ; & forcé contre sa résolution pour la délivrance des prisonniers, la paix du peuple & la liberté de l'église, de donner au roi par écrit une concession des investitures qu'il avoit souvent défenduës. J'ai fait jurer, ajoûta-t-il, par les évêques & les cardinaux, que je n'inquieterois plus le roi à ce sujet, & que je ne prononcerois point d'anathême contre lui. Or quoique le roi Henri ait mal observé son serment, toutefois je ne l'anathematiserai jamais, & ne l'inquieterai jamais au sujet des investitures : lui & les siens auront Dieu pour juge d'avoir rejetté nos avertissemens. Mais quant à l'écrit que j'ai fait par contrainte sans le conseil de mes freres & sans leurs souscriptions, je reconnois qu'il a été mal fait, & je desire qu'il soit corrigé : laissant la maniere de la correction au jugement de cette assemblée, afin que ni l'église ni mon ame n'en souffre aucun préjudice. Tout le concile résolut que les plus sages & les plus savans d'entre eux délibereroient

bereroient mûrement ſur ce ſujet pour rendre leur réponſe le lendemain.

Le ſixiéme jour du concile qui fut le dernier, le pape commença par ſe purger du ſoupçon d'hereſie, dont-on accuſoit ceux qui approuvoient les inveſtitures ; & pour cet effet il fit ſa profeſſion de foi en préſence de tout le concile. Il y déclara qu'il recevoit toutes les ſaintes écritures tant de l'ancien que du nouveau teſtament : les quatre premiers conciles géneraux & le concile d'Antioche ; les decrets des papes, & principalement de Gregoire VII. & d'Urbain II. J'approuve, ajoûta-t-il, ce qu'ils ont approuvé, je condamne ce qu'ils ont condamné, je défends tout ce qu'ils ont défendu ; & je perſevererai toûjours dans ces ſentimens.

Enſuite Girard évêque d'Angoulesme, légat en Aquitaine, ſe leva au milieu de l'aſſemblée, & du conſentement du pape & du concile, lut un écrit en ces termes : Nous tous aſſemblez en ce ſaint concile, condamnons par l'autorité eccleſiaſtique & le jugement du ſaint Eſprit, le privilege extorqué du pape Paſcal par la violence du roi Henri : nous le jugeons nul & le caſſons abſolument ; & défendons ſous peine d'excommunication, qu'il ait aucune autorité. Ce que nous faiſons à cauſe de ce qui eſt contenu dans ce privilege, qu'un évêque élû canoniquement par le clergé & le peuple, ne ſera point ſacré qu'il n'ait reçû auparavant l'inveſtiture du roi : ce qui eſt contre le ſaint Eſprit & l'inſtitution canonique. Aprés cette lecture tous s'écrierent : *Amen*, *amen* : ainſi ſoit-il, ainſi ſoit-il. Cet écrit avoit été dreſſé par Girard évêque d'Angoulesme, Leon d'Oſtie, Gregoire de

AN. 1112. Terracine, Galon de Leon; & par Robert cardinal du titre de S. Eusebe, & Gregoire du titre des saints apôtres. Il fut souscrit par ceux qui assistoient au concile. Deux évêques, Brunon de Segni, & Jean de Tusculum, & deux cardinaux, Pierre de S. Sixte, & Alberic de sainte Sabine, quoiqu'ils fussent à Rome, n'assisterent pas au concile : mais ensuite ayant lû la condamnation du privilege, ils l'approuverent comme les autres.

Pasc. ep. 22. On rapporte à ce concile une lettre du pape Pascal au roi Henri & aux empereurs ses successeurs, où il dit : La loi divine & les saints canons défendent aux évêques de s'occuper d'affaires seculieres, ou d'aller à la cour, si ce n'est pour délivrer les condamnez & les autres qui soufrent oppression. Mais dans vôtre royaume on contraint les évêques & les abbez même à porter les armes : ce qui ne se fait gueres sans commettre des pillages, des sacrileges, des incendies & des homicides. Les ministres de l'autel sont devenus les ministres de la cour : parce qu'ils ont reçû des rois des villes, des tours, des duchez, des marquisats, des droits de monoye & d'autres biens apartenans à l'état : d'où est venuë la coûtume de ne point sacrer les évêques qu'ils n'ayent reçû l'investiture de la main du roi. Ces désordres ont excité nos prédécesseurs Gregoire VII. & Paschal II. à condamner en plusieurs conciles ces investitures, sous peine d'excommunication ; & nous confirmons leur jugement dans ce concile.

Nous avons donc ordonné qu'on vous laissast à vous nôtre cher fils Henri, qui êtes maintenant par nôtre ministere empereur Romain, & à vôtre royau-

me, tous les droits royaux qui manifestement appartenoient au royaume du tems de Charles, de Loüis, d'Otton, & de vos autres prédecesseurs. Nous défendons aussi aux évêques & aux abbez d'usurper les droits royaux, ni les exercer que du consentement des rois : mais les églises avec leurs oblations & leurs domaines demeureront libres, comme vous avez promis à Dieu au jour de vôtre couronnement. Le pape raconte ensuite la maniere dont il fut arrêté par les gens de l'empereur, & la lettre semble imparfaite. AN 1112.

Godefroi de Viterbe, auteur du même siecle, dit qu'en ce concile de Latran le pape Pascal voulut renoncer au pontificat, s'en jugeant indigne, à cause de cette concession faite à l'empereur : qu'il quitta la mitre & la chape, & pria le concile d'ordonner sans lui ce qu'il jugeroit à propos : mais que le concile ne voulut point recevoir sa démission, & l'obligea à garder sa dignité, tournant toute son indignation contre Henri V. qui fut déclaré ennemi de l'église comme son pere. *Godefr. chr. par. 17. p. 508.*

Entre plusieurs lettres que le pape Pascal écrivit sur ce sujet, nous en avons une à Gui archevêque de Vienne, & légat du saint siege, où il l'exhorte à demeurer ferme, en cas que les barbares, c'est-à-dire les Allemans, veulent ébranler sa constance, soit par menaces, soit par caresses. Puis il ajoûte : Quant à ce que vous désirez savoir, voici ce qui en est. Je déclare nuls & je condamne à jamais les écrits faits au camp, où j'étois retenu prisonnier, touchant les investitures ; & je me conforme sur ce sujet à ce qu'ont ordonné les canons des apôtres, les conciles & nos *epist. 24.*

AN. 1112.

prédecesseurs, principalement Gregoire & Urbain.

XIII. Concile de Vienne.

to. x. Conc. p. 784. Vita ap. Boll 1. Apr to. 9 p. 44. Vita lib. III c. 7. ap. Sur. 8. Nov.

L'archevêque de Vienne tint un concile le seiziéme de Septembre la même année 1112. où se trouverent entre autres évêques, S. Hugues de Grenoble & S. Godefroi d'Amiens : que l'archevêque avoit prié d'y venir pour tenir sa place, parce qu'il n'avoit pas la parole libre. Ce concile fit un décret en ces termes : Nous jugeons suivant l'autorité de la sainte église Romaine, que l'investiture des évêchez, des abbayes & de tous les biens ecclesiastiques reçûë de la main laïque est une héresie. Nous condamnons par la vertu du saint Esprit, l'écrit ou privilege que le roi Henri a extorqué par violence du pape Pascal, nous le déclarons nul & odieux. Nous excommunions ce roi, qui venant à Rome sous ombre d'une paix simulée, aprés avoir promis au pape par serment la sureté de sa personne, & la renonciation aux investitures, aprés lui avoir baisé les pieds & la bouche, l'a pris en trahison comme un autre Judas, dans le saint siége, devant le corps de S. Pierre, avec les cardinaux, les évêques & plusieurs nobles Romains : l'ayant enlevé dans son camp, l'a dépoüillé des ornemens pontificaux ; traité avec mépris & dérision, & extorqué de lui par violence cette écrit détestable. Nous l'anathématisons & le séparons du sein de l'église, jusques à ce qu'elle reçoive de lui une pleine satisfaction. Saint Hugues de Grenoble fut le principal auteur de cete excommunication.

Le concile écrivit ensuite au pape une lettre synodale qui porte : Nous nous sommes assemblez à Vienne suivant l'ordre de vôtre sainteté. Il s'y est trouvé des députez du roi avec des lettres bullées,

où vous témoignez désirer la paix & l'union avec lui, & le roi disoit qu'elles lui avoient été envoyées de vôtre part depuis le concile que vous avez tenu à Rome au Carême dernier. Quoique nous en fussions surpris : toutefois nous souvenant des letrres que nous avons reçûës de vous, Girard d'Angoulesme & moi touchant la perseverance dans la justice : pour éviter la ruine de l'église & de nôtre foi, nous avons procedé canoniquement. Ils rapportent ensuite sommairement le décret du concile de Vienne, & en demandent la confirmation par des lettres patentes que les évêques se puissent envoyer l'un à l'autre : puis ils ajoûtent : Et parce que la plûpart des seigneurs du païs & presque tout le peuple est de nôtre sentiment sur ce point : enjoignez-leur pour la remission de leurs pechez, de nous prêter secours s'il est besoin. Nous vous représentons encore avec le respect convenable ; que si vous confirmez nôtre décret, & vous abstenez désormais de recevoir de ce cruel tyran, ou de ses envoyez, des lettres ou des présens, & même de leur parler : nous serons, comme nous devons, vos fils & vos fideles serviteurs. Mais si vous prenez un autre chemin, ce que nous ne croyons pas : ce sera vous, Dieu nous en préserve, qui nous rejetterez de vôtre obéïssance. Nonobstant cette menace, le pape confirma les décrets du concile de Vienne par une lettre datée du vingtiéme d'Octobre. *tom. x. conc. p. 786.*

XIV. Lettres d'Ives de Chartres sur les investitures.

Joceran archevêque de Lion, indiqua la même année un concile à Anse pour traiter de la foi & des investitures ; & y appella Daïmbert archevêque de Sens & ses suffragans : mais ils s'en excuserent par une lettre qu'Ives de Chartres écrivit au nom de *epist. 236.*

AN. 1112. toute la province, où il parle ainsi : Nos peres n'ont point ordonné que l'évêque du premier siege pût appeller les évêques à un concile hors de leur province : si ce n'étoit par ordre du saint siege, ou qu'une église particuliere appellât au premier siege, pour des causes qu'elle ne pouvoit terminer dans la province. Il apporte sur ce sujet les autoritez des papes, puis il ajoûte :

Quant aux investitures dont vous voulez parler en ce concile, vous découvrirez la honte de vôtre pere au lieu de la cacher. Car ce que le pape a fait pour éviter la ruine de son peuple, il y a été contraint par la necessité, mais sa volonté ne l'a point approuvé. Ce qui paroît en ce que si-tôt qu'il a été hors du péril, comme il l'a écrit à quelques-uns de nous, il a ordonné & défendu ce qu'il ordonnoit & défendoit auparavant : quoique dans le péril il ait permis de dresser quelques écrits détestables. Ainsi Pierre répara ces trois reniemens par trois confessions : ainsi le pape Marcellin séduit par les impies, offrit de l'encens devant l'idole ; & peu de jours aprés reçût la couronne du martyre, sans avoir été jugé par ses freres. Dieu a permis ces chutes dans les plus grands hommes, afin que les autres connoissent leur foiblesse, qu'ils craignent de tomber de même, ou se relevent promptement.

Que si le pape n'use pas encore contre le roi d'Allemagne de la séverité qu'il merite : nous croyons qu'il differe exprés, suivant le jugement de quelques docteurs, qui conseillent de s'exposer à de moindres périls, pour en éviter de plus grands. Ives raporte ici un grand passage du troisiéme livre de S. Augustin

III. cont. Parm. c. 2.

contre Parmenien : où il dit, que suivant la saine discipline de l'église on ne doit employer l'anatême que contre les particuliers, & quand il n'y a aucun péril de schisme. Mais quand le coupable est assez puissant pour entraîner la multitude, ou quand tout le peuple est coupable, il ne reste aux gens de bien que de gemir devant Dieu. Car les conseils de séparation sont inutiles & pernicieux. Ives de Chartres continuë : D'ailleurs il ne nous paroît pas utile d'aller à un concile, où nous ne pouvons condamner les accusez, parce qu'ils ne sont soûmis au jugement d'aucun homme. Le Sauveur lui-même nous ordonne d'obéïr à ceux qui sont en de telles places, quand même ils seroient semblables aux Pharisiens, pourvû qu'ils enseignent bien, quoiqu'ils fassent mal. Il faut donc couvrir l'opprobre du sacerdoce, de peur de nous exposer à la risée de nos ennemis, & d'affoiblir l'église en voulant la fortifier. Ainsi nous croyons être excusables si nous nous abstenons de déchirer le pape par nos discours, & si nous excusons avec une charité filiale ce qu'il a accordé au roi d'Allemagne. Car le prévaricateur de la loi n'est pas celui qui peche par surprise ou par necessité : mais celui qui combat la loi de dessein formé, & qui ne veut pas reconnoître sa faute. Nous approuvons même la conduite du pape, si voyant le peuple menacé de sa ruine, il s'est exposé au péril, pour remedier à de plus grands maux. Il n'est pas le premier qui a usé de temperament & d'indulgence selon les occasions.

AN. 1112.

Enfin quant à ce que quelques-uns appellent heresie l'investiture, l'heresie n'est que l'erreur dans la foi. La foi & l'erreur procedent du cœur, & cette investi-

AN. 1112. ture qui excite un si grand mouvement, n'est que dans les mains de celui qui la donne & de celui qui la reçoit. De plus, si cette investiture étoit une héresie, celui qui a renoncé ne pourroit plus y revenir sans peché. Or nous voyons en Germanie & en Gaule plusieurs personnes respectables, qui ayant effacé cette tache par quelque satisfaction & rendu le bâton pastoral: ont reçû de la main du pape l'investiture à laquelle ils avoient renoncé. Les papes ne l'auroient pas donnée s'ils avoient crû qu'elle enfermât une heresie. Quand donc on se relâche pour un tems, de ce qui n'est point ordonné par la loi éternelle, mais établi ou défendu pour l'honneur & l'utilité de l'église: ce n'est pas une prévarication, mais une loüable & salutaire œconomie.

Que si quelque laïque est assez insensé pour s'imaginer, qu'avec le bâton pastoral il peut donner un sacrement ou l'effet d'un sacrement: nous le jugeons absolument héretique, non à cause de l'investiture manuelle, mais à cause de cette erreur diabolique. Et si nous voulons donner aux choses des noms convenables, nous pouvons dire que cette investiture des laïques est une entreprise & une usurpation sacrilege: que l'on doit absolument retrancher pour la liberté de l'église, si on le peut faire sans préjudice de la paix. Mais quand on ne le peut sans faire schisme, il faut diferer & se contenter de protester contre avec discretion. L'archevêque de Lion répondit à cette lettre: insistant principalement sur le droit de sa primatie, en vertu duquel il prétend pouvoir convoquer les évêques de toutes les provinces Lionoises: sans qu'ils ayent sujet de se plaindre qu'on les tire hors de leur province

Ap. Ivon. ep. 237.

province. Il avouë que l'investiture en soi n'est pas une hérésie, mais il dit que l'hérésie consiste à soûtenir qu'elle est permise. AN. 1112.

Ives de Chartres écrivit de même à Henri abbé de S. Jean d'Angeli, qui lui avoit demandé son avis sur les investitures. J'approuve, dit-il, & je confirme autant qu'il est en moi le jugement des papes Gregoire & Urbain; & quelque nom qui convienne proprement à cette usurpation, je juge schismatique l'opinion de ceux qui la veulent soûtenir. Ce que je ne dis pas contre le pape, qui m'a écrit, qu'il a été contraint de faire ce qu'il a fait, & qu'il est toûjours dans les mêmes sentimens. J'estime donc qu'il faut l'avertir par des lettres familieres & charitables, de se juger lui-même & de se retracter. S'il le fait nous en rendrons graces à Dieu, & toute l'église s'en réjoüira avec nous: si sa maladie est incurable, ce n'est pas à nous de le juger; puisque l'évangile nous ordonne d'obéïr à ceux qui sont assis dans la chaire, sans faire des conspirations factieuses pour les en chasser. Que s'ils commandent quelque chose contre l'évangile, nous ne devons point leur obéïr, suivant l'exemple de S. Paul, qui résista en face à S. Pierre son superieur. Car quand les jugemens humains sont à bout, il faut implorer la misericorde de Dieu pour ceux qui se sont séparez de l'unité de l'église.

Ives avoit écrit dans le même sens à Brunon archevêque de Trêves, à qui il disoit: Nous voyons la division du royaume & du sacerdoce, qui sont les principaux appuis de l'église de Dieu; & nous devons tous travailler à les réünir, soit en retranchant les membres corrompus, soit en employant des remedes *epist.* 114.

AN. 1112. plus doux. Car dans un si grand péril, il ne faut pas s'en tenir à la seule rigueur, il faut user de condescendance; & faire comme dans la tempête, où l'on jette une partie des marchandises pour sauver le reste. C'est ainsi que la charité se rend foible avec les foibles, & se fait tout à tous, & les particuliers ne doivent pas blâmer la conduite des pasteurs, si sans préjudice de la foi & des mœurs ils font ou soufrent quelque chose d'imparfait, pour conserver la vie de leurs oüailles.

XV. Geofroi de Vendôme blâme le pape. 1. epist. 7. p. 15.

Geofroi abbé de Vendôme n'étoit pas si moderé; & voici comme il écrivit au pape Pascal sur ce sujet: Celui qui étant assis sur la chaire des saints apôtres, s'est privé de leur bienheureux sort agissant autrement qu'eux, doit casser ce qu'il a fait & le corriger en pleurant comme un autre Pierre. Si la crainte de la mort l'a fait broncher, ce n'est point une excuse pour avoir fait ce qu'il pouvoit éviter en acquerant l'immortalité. S'il dit que ce n'est pas la crainte de sa mort, mais de la mort de ses enfans: c'est encore une mauvaise excuse, puisque loin de les sauver, il a mis un obstacle à leur salut. Car il n'y a point d'exemples des saints, qui nous autorisent à differer une mort utile au prochain, & qui nous feroit aussi-tôt entrer dans la vie éternelle. Si S. Paul évita la mort pour un tems, il ne blessa point la foi & n'abandonna pas la verité. Ce n'est donc point par un conseil de justice ou de misericorde, mais par une suggestion du démon que l'on a soustrait à la mort des hommes, qui étant mortels ne peuvent l'éviter long-tems; & qui pouvoient entrer aussi-tôt dans la vie éternelle avec utilité pour toute l'église. Quand même ils auroient été

assez lâches pour se retirer de la porte du paradis en renonçant à la vérité : c'étoit à vous de les soutenir par vos exhortations & vôtre exemple, en mourant le premier pour la bonne cause. Et comme cette faute est inexcusable, il faut la corriger sans délai : de peur que l'église qui semble prête à rendre le dernier soûpir ne périsse entierement. Il soûtient que l'investiture est une hérésie suivant la tradition des peres, & que celui qui l'autorise est herétique. Or, ajoûte-t-il, on peut tolerer le pasteur s'il est de mauvaises mœurs, mais non s'il erre dans la foi. En ce cas le moindre des fidéles a droit de s'élever contre lui : fût-ce un pécheur public, fût-ce une personne infâme.

Eadmer. l. 4. p. 24.

XVI. Ambassade de l'empereur Alexis à Rome.

Chr. Cass. IV. c. 46.

Cependant Alexis empereur de C. P. ayant appris ce qui s'étoit passé entre le pape & l'empereur Henri, envoya à Rome une ambassade de personnes considérables, pour témoigner qu'il étoit sensiblement affligé de la prise du pape & des mauvais traitemens qu'il avoit soufferts. Il loüoit & remercioit les Romains d'avoir résisté à Henri; & ajoûtoit, que s'il les trouvoit aussi bien disposez qu'on lui avoit mandé, il iroit à Rome lui-même ou son fils Jean, recevoir la couronne de la main du pape comme les anciens empereurs. Les Romains lui mandérent par ses ambassadeurs, qu'ils étoient prêts à le recevoir ; & au mois de Mai de la même année 1112. ils choisirent environ six cens hommes qu'ils envoyerent à l'empereur pour le conduire. On ne sait à quel dessein Alexis fit cette démarche, & on n'en voit aucune suite.

Rom. Salern. ap. Peregr.

La mort de Boëmond arrivée l'année précédente, avoit délivré l'empereur Alexis d'un redoutable ennemi. Il mourut en Poüille comme il se préparoit à

AN. 1112.

& ap. Baron. an. 1111. *Guill. Tyr. lib.* XI. *c.* 6. *c.* 18.

retourner en Orient, & fut enterré à Canosse dans l'église de S. Sabin, où l'on voit son épitaphe en vers latins du tems. Comme son fils Boëmond étoit encore enfant, Tancrede lui succeda dans la principauté d'Antioche : mais il ne la posseda qu'un an & mourut en 1112.

XVII. Eglise de Jerusalem.

c. 15

La même année mourut Gibelin patriarche de Jerusalem ; & il eut pour successeur l'archidiacre Arnoul surnommé Male-couronne, qui aspiroit depuis si long-tems à ce siege. Il maria sa niéce à Eustache Grener seigneur de Sidon & de Césarée, & lui donna le meilleur domaine de son église, savoir Jerico & ses dépendances. Sa vie ne fut pas moins scandaleuse dans son pontificat qu'auparavant ; mais pour en diminuer le reproche, il introduisit des chanoines reguliers dans l'église de Jerusalem. Conon évêque de Preneste y étoit alors en qualité de légat du saint siege, & ayant apris comment le roi Henri avoit pris le pape à Rome, & le desordre qu'il y avoit fait : il prononça contre lui une sentence d'excommunication par le conseil de l'église de Jerusalem, & la renouvella ensuite en diverses provinces.

Chr. Ab. Ursp. an. 1116.

G. Tyr. XI. *c.* 21.

Ce fut par le conseil du patriarche Arnoul que le roi Baudoüin épousa Adelaïde comtesse de Sicile, quoiqu'il eût épousé à Edesse une femme légitime qui vivoit encore. Adelaïde veuve de Roger, frere de Robert Guischard, étoit une princesse riche & puissante ; & Baudoüin rechercha son alliance, pour remedier à son indigence qui étoit extrême. Il lui envoya en 1112. des ambassadeurs, qui lui persuaderent ce mariage, lui dissimulant que Baudoüin fût marié, & lui promettant la succession du royaume de Jeru-

salem pour le fils qu'elle auroit de lui, ou en cas qu'elle n'en eût point d'enfans, pour celui qu'elle avoit déja; savoir Roger II. comte de Sicile. La comtesse arriva en Palestine en 1113. aportant avec elle des richesses immenses; & le roi Baudoüin l'épousa; comme s'il eût été libre. AN. 1112.

Cependant Bernard patriarche d'Antioche, renouvella ses plaintes auprés du pape, de la concession qu'il avoit faite à l'église de Jerusalem; & le pape déclara qu'il n'avoit prétendu attribuer au patriarche de Jerusalem, que les églises dont les limites avoient été confonduës par la longue domination des barbares; mais qu'à l'égard de celles dont les bornes étoient demeurées certaines, il faloit s'en tenir à l'ancienne possession. Le pape écrivit de même au roi Baudoüin, lui ordonnant d'empêcher que sous prétexte de la concession faite en sa faveur, le patriarche de Jerusalem n'usurpât la jurisdiction sur les églises, qui sous les Turcs & les Sarrasins avoient incontestablement relevé du patriarche d'Antioche. *Pasc. epist. 28.*

XVIII. Gaudri évêque de Laon massacré. *Guib. Novig. III. de vita c. 5.*

Gaudri évêque de Laon s'étoit rendu odieux, principalement par l'assassinat de Gerard de Creci, un des premiers seigneurs de la ville, que Roricon frere de l'évêque tua dans l'église cathedrale comme il faisoit sa priere. Il est vrai que l'évêque étoit cependant à Rome: mais on fut persuadé qu'il y étoit allé exprés, pour détourner de lui le soupçon de ce meurtre, aprés l'avoir commandé. Une cause encore plus grande de haine, fut qu'aprés avoir juré la commune de la ville, il s'efforça de l'abolir. On appelloit Communes les nouvelles societez, que formoient entre eux les habitans des villes par la concession de *V. Cang. gloss. Communia.*

An. 1112. leurs seigneurs, pour se défendre contre les violences des nobles, & se rendre justice entre eux. Ceux qui juroient ces societez se nommoient proprement bourgeois; & ils élisoient de leurs corps des officiers pour les gouverner sous les noms de Maires, Jurez, Eschevins, ou autres semblables; & c'est l'origine des corps de villes. Or comme les habitans des villes & des villages étoient encore serfs pour la plûpart: ils rachetoient leur liberté par de grosses sommes qu'ils donnoient au roi ou au principal seigneur, pour obtenir ce droit de commune, & réduire à une seule taxe toutes les redevances qu'ils payoient auparavant. Mais c'étoit souvent au préjudice des seigneurs particuliers, sur tout des ecclesiastiques: à qui les bourgeois devenus plus forts, refusoient de payer les anciennes redevances qu'il prétendoient mal fondées; & c'est ce qui rendit ces communes odieuses.

Celle de Laon est une des premieres dont il soit
c. 7. fait mention: elle fut accordée par le roi seigneur particulier de la ville, & l'évêque jura de la maintenir: l'un & l'autre moyennant des sommes considérables que donnerent les bourgeois. Toutefois l'évêque entreprit peu de tems aprés de la faire casser: de quoi les bourgeois avertis offrirent au roi & à son conseil quatre cens livres d'argent, pour maintenir leur commune: mais l'évêque en promit sept cens pour l'abolir & l'emporta. Car ce prince entre plusieurs bonnes qualitez, avoit ce foible de se trop confier à des personnes interessées. Cette convention fut faite le jeudi saint dix-huitiéme d'Avril l'an 1112. Le roi partit de Laon le vendredi matin, & l'évêque commença ce jour-là à faire lever sur les bourgeois une

taxe, d'autant que chacun avoit donné pour obtenir la commune; ce qui continua le lendemain.

Ce procedé les mit en telle fureur, qu'ils resolurent la mort de l'évêque; & il y en eut quarante qui la jurerent. Le fameux docteur Anselme doyen de l'église de Laon, en avertit le prélat le samedi au soir comme il étoit prêt à se coucher: il témoigna d'abord mépriser cette populace; & toutefois il profita de l'avis, & n'alla point à matines la nuit de Pâques. Le lendemain à la procession il fit prendre à ses domestiques & aux gentilshommes des épées sous leurs habits, & fit venir des païsans des terres de l'évêché pour garder les tours de l'église & son palais: mais le mardi s'étant rassuré il les renvoya. Le jeudi vingt-cinquiéme d'Avril jour de saint Marc aprés midi, comme l'évêque étoit occupé avec l'archidiacre Gautier des moyens d'exiger de l'argent, il s'éleva par la ville un grand tumulte de gens qui crioient: La commune. Alors les bourgeois armez d'épées, d'arcs, de cognées, de haches, de massuës & de lances, traverserent l'église cathedrale, & entrerent à l'évêché en grande troupe. A ce bruit les seigneurs accoururent de toutes parts, car ils avoient promis à l'évêque avec serment de le secourir; & il y en eut quelques-uns de tuez par les bourgeois.

L'évêque se défendit quelque tems à coups de pierres & de fléches: car il avoit porté les armes, & étoit plus guerrier qu'ecclesiastique. Enfin ne pouvant plus soûtenir les assauts du peuple, il prit l'habit d'un de ses valets, se refugia dans le cellier de l'église, & se cacha dans un tonneau qu'on referma. Les bourgeois le cherchant par tout, un des siens le dé-

AN. 1112. couvrit : on le tira du tonneau par les cheveux, & on le traîna dans le cloître des chanoines. Il demandoit misericorde aux bourgeois, leur promettant une infinité d'argent, & les assûrant avec serment qu'il ne seroit plus leur évêque, & qu'il sortiroit du païs : mais un d'eux leva une cognée dont il lui fendit la tête, & comme il tomboit, un autre lui tailla le visage par le milieu au-dessous des yeux. On lui coupa les jambes, & on lui fit plusieurs autres playes : un des meurtriers lui coupa le doigt, pour avoir sa bague : enfin on le jetta tout nud dans un coin de la ruë, où les passans lui insultoient encore par des moqueries, & lui jettoient des pierres & de la terre. Il demeura ainsi jusques au lendemain matin, que le doyen Anselme le fit enterrer sans céremonie à la hâte dans l'église de S. Vincent.

c. 10.

c. 9. Append. ad Sigeb. an. 1112.

Cependant on mit le feu à la maison de l'évêque, d'où il prit à l'église cathédrale, à celle de S. Jean, alors abbaye de filles, & à d'autres, qui furent brûlées environ au nombre de douze. Les bourgeois les plus coupables craignant la vengeance du roi, se retirerent sous la protection de Thomas de Marle, le plus cruel tyran du pays : la ville abandonnée fut exposée au pillage : mais les deux freres Anselme & Raoul, autant recommandables par leur vertu que par leur doctrine, y demeurerent pour la consolation de ceux qui restoient : les exhortant par les sentences de l'écriture sainte à ne pas succomber aux afflictions. Quelque tems aprés Raoul archevêque de Reims, vint à Laon reconcilier l'église cathédrale prophanée, c'est-à dire, ce qui en restoit : il alla aussi à saint Vincent où il dit une messe solemnelle pour l'évêque Gaudri,

c. 11.

Herm. de mirac. c. 1.

c. 10.

Gaudri, pour lequel on n'en avoit point dit encore. En cette messe il prêcha fortement contre les communes, qui servoient de prétexte aux serfs pour se soustraire à la puissance de leurs seigneurs : alleguant l'autorité de S. Pierre, qui leur ordonne d'être soûmis à leurs maîtres quoique facheux ; & les canons qui défendent de détourner les esclaves de l'obéïssance de leurs maîtres sous pretexte de religion. Il en parla souvent aussi à la cour du roi & en diverses assemblées.

AN. 1112.

1. Pet. 11. 18.
Gangr. c. 3.

Aprés la mort de Gaudri on demanda permission au roi d'élire un évêque de Laon : mais il nomma sans élection Hugues doyen d'Orleans, pour donner le doyenné à Etienne son chancelier, qui ne pouvoit être évêque. Hugues ne tint le siege de Laon que sept mois, aprés lesquels par le conseil d'Anselme, de Raoul, & des plus gens de bien, on élut Barthelemi chanoine & trésorier de N. D. de Rheims, recommandable par sa noblesse & par sa vertu. Il fut élû légitimement, mais malgré lui, & tint ce siege pendant trente huit ans. Guibert de Nogent marque qu'au sacre de ces évêques on consultoit l'écriture sainte pour trouver le pronostique de leur pontificat : qui est la superstition que les anciens appelloient le sort des saints.

Guib. c. 141.

Herman. mirac. 1. c. 2.

Sup liv. XXXI. n. 1. Conc. Agath. c 42. Guib 1. .2. Herm. c. 3.

Pour rebâtir l'église cathédrale de N. Dame de Laon, on résolut de faire une quête par les provinces de France, en portant la châsse des reliques que l'on avoit sauvée de l'incendie : car c'étoit l'usage de quêter ainsi en pareilles occasions. On choisit pour accompagner les reliques, sept chanoines & six laïques : qui partirent à l'octave de l'Ascension, & re-

Guib. 1. de Pign. S S. c. 2. §. 6.

AN. 1112. vinrent vers la ſaint Matthieu raportant de grandes aumônes. Auſſi racontoit-on pluſieurs miracles faits en ce voyage : en Berri, en Touraine, en Anjou, au Mans & à Chartres. L'année ſuivante 1113. ils paſſerent en Angleterre avec les reliques, & les miracles continuerent : comme on voit dans l'hiſtoire que le moine Herman en écrivit peu de tems aprés par ordre de l'évêque Barthelemi. On amaſſa ainſi des aumônes ſi abondantes, que l'égliſe de N. Dame de Laon fut rebâtie en deux ans & demi, & dédiée le ſixiéme de Septembre 1114.

Herm. lib. II.

II. c. I.

XVIII. Fondation de Savigni en Normandie.

Mem. M. S.

En Normandie le monaſtere de Savigni depuis chef de congregation, fut fondé vers le même tems par S. Vital, dont il eſt à propos de reprendre l'hiſtoire dés l'origine. Il nâquit vers le milieu du ſiecle precédent, au village de Tierceville à trois lieuës de Bayeux. Son pere ſe nommoit Reinfroi, ſa mere Roharde : ils avoient du bien qu'ils faiſoient cultiver, & en employoient la meilleure partie en charitez, particulierement à exercer l'hoſpitalité. Dés que Vital fut en état d'étudier, ils lui donnerent un maître qui l'inſtruiſit dans la pieté & les lettres ; & dés lors il étoit ſi grave, que ſes compagnons l'appelloient le petit abbé. Aprés les humanitez il quitta ſes parens pour chercher d'autres maîtres & fit un grand progrés dans les ſciences : puis étant revenu chez lui il fut ordonné prêtre, & devint chapelain de Robert comte de Mortain, frere uterin du Roi Guillaume le conquerant. Le comte donna à Vital une prébende de la collégiale qu'il venoit de fonder dans ſa ville en 1082.

Environ dix ans aprés Vital quitta ſon benefice,

vendit son bien, le donna aux pauvres, & se retira dans les rochers de Mortain, où il reçut avec lui d'autres ermites, mais il y demeura peu ; & en 1093. il alla trouver Robert d'Arbrisselles dans la forêt de Craon en Anjou. Ils y assemblerent grand nombre d'ermites ; mais s'y trouvant trop resserrez, ils passerent dans la forêt de Fougeres à l'entrée de la Bretagne. Raoul qui en étoit seigneur les y souffrit quelques années ; mais comme il aimoit passionnément la chasse, il craignit que ces ermites ne dégradassent sa forêt, & aima mieux leur abandonner celle de Savigni vers Avranches ; & ce fut-là qu'ils se fixerent. Raoul de la Fustaye se joignit à eux, & ensuite Bernard d'Abbeville, auparavant abbé de saint Cyprien de Poitiers. Ces quatre saints personages, Vital Raoul, Robert & Bernard, s'appliquerent avec un grand zele à la conversion des ames, tantôt tous ensemble, tantôt séparément. Ils parcoururent plusieurs provinces, marchant pieds nuds, & vivant tres-austerement : particulierement Vital, qui ne mangeoit point de chair, bûvoit rarement du vin ; se nourrissoit de pain d'avoine, de legumes, de miel, de fromage : couchoit sur la paille & dormoit peu. Ils fonderent tous quatre des monasteres ; Robert, celui de Fontevraud ; Bernard, celui de Tiron ; Vital, Savigni ; & Raoul, S. Sulpice prés de Rennes : les trois premiers monasteres furent chefs de congregations. Fontevraud fut fondé en 1106. comme j'ai dit, Savigni en 1112. Tiron en 1114.

AN. 1112.

Sup. liv. LXV. *n.* 34.

Vita Bern. Tiron. c. 7. *n.* 62.

Sup. liv. LXV. *n* 9.

Sup. liv. LXV. 46.

Vital s'étoit retiré dans la forêt de Savigni dés l'an 1105. ses ermites vivoient chacun selon le don qu'il avoit reçû de Dieu : mais s'étant multipliez jusques

AN. 1112.

au nombre de cent quarante & plus ; ils desirerent vivre en commun ; & engagerent Vital à demander à Raoul de Fougeres quelques restes d'un vieux château prés du bourg de Savigni. Ce seigneur lui donna non seulement les ruines qu'il demandoit, mais toute la forêt pour y bâtir un monastere sous l'invocation de la sainte Trinité ; & l'acte de donation fut passé au mois de Janvier 1112. Turgis évêque d'Avranches y souscrivit avec les seigneurs du païs ; Henri roi d'Angleterre étant à Avranches confirma la donation par ses lettres du second jour de Mars ; & Pascal II. par sa bulle du vingt-troisiéme, où il accorde à cette église le privilege de n'être point comprise dans l'interdit général jetté sur tout le diocese. Vital donna à sa nouvelle communauté la regle de S. Benoît avec quelques constitutions particulieres, & ils prirent l'habit gris. Le nombre des moines & la quantité des biens augmenta bien-tôt ; & Savigni devint un des plus célebres monasteres de France.

Chr. Savign. to. 2. Miscell. Baluz. p. 310.

XIX. Fondation de Tiron.

Sup. liv. LXV. n. 9. Vita bern. c. 7. ap. Boll. to. 10. p. 225.

Quant à l'abbaye de Tiron, il faut reprendre l'histoire de Bernard son fondateur. Aprés qu'il eut quitté son abbaye de S. Cyprien de Poitiers, pour ne se pas soûmettre à Clugny, les moines de S. Cyprien travaillerent pendant environ quatre ans à défendre leur liberté, & ne pouvant y réüssir, ils eurent recours à l'évêque de Poitiers ; & avec ses lettres ils allerent trouver leur abbé dans le desert où il s'étoit retiré avec Vital & Robert d'Arbrisselles. Bernard revint avec eux, & entreprit même le voyage de Rome monté sur un âne avec son méchant habit d'ermite ; & fut tres-bien reçû du pape Pascal, instruit

de son mérite par les cardinaux Jean & Benoît, qui avoient été légats en Aquitaine. Le pape le rétablit dans ses fonctions d'abbé, & il gouverna son monastere en paix pendant quelques années : aprés lesquelles quelques moines indociles de S. Cyprien exciterent ceux de Clugny à renouveller leurs poursuites, & Bernard fut obligé d'aller une seconde fois à Rome.

AN. 1112.

Sup. liv. LXV. *n.* 3.

Il n'y fut pas si bien reçû que la premiere ; & se croyant injustement condamné, il cita le pape & son conseil au jour du grand jugement. Le pape offensé de cette liberté, lui ordonna de se retirer : mais par l'avis de son conseil il le rappella. Il fut écouté dans un concile, où il representa que le monastere de saint Cyprien de Poitiers étoit plus ancien que celui de Clugny, & que la dignité d'archi-abbé que l'abbé de Clugny vouloit s'attribuer étoit inconnuë dans l'église. Enfin il plaida si bien sa cause, que son monastere fut déclaré libre ; & le pape voulant retenir à Rome un homme d'un si grand mérite, le pria d'accepter la dignité de cardinal. Mais Bernard loin d'y consentir, suplia le pape de le décharger même de son abbaïe, & fit si bien qu'il l'obtint. Le pape lui donna donc commission de prêcher, batiser, recevoir les confessions, & imposer des penitences en parcourant divers païs : l'exhortant à recevoir la nourriture corporelle de ceux à qui il administreroit la spirituelle ; & il commença par l'admettre lui-même à sa table tant qu'il demeura à Rome.

Bernard étant de retour à Poitiers, quitta pour toûjours le monastere de S. Cyprien, où il fit élire un autre abbé ; & se retira avec quelques disciples à

AN. 1112. l'isle de Chaussey où il avoit déja demeuré. Mais peu de tems aprés il y vint des pirates qui pillerent sa chapelle, & en prophanerent à ses yeux les vases sacrez : ce qui lui fit tant d'horreur, qu'il renonça pour toûjours à cette habitation. Il revint donc en terre ferme sur la côte de Normandie avec son ami Vital ; & sa réputation lui attira plusieurs disciples. Mais comme ils ne pouvoient subsister que du travail de leurs mains, ils ne savoient où trouver du tems pour cette multitude de pseaumes que l'on recitoit alors dans la plûpart des monasteres. J'entens ces pseaumes de surerogation, outre l'office canonial dont il est parlé dans les coûtumes de Clugni. Bernard aprés avoir consulté Dieu ; crut que sa volonté étoit que l'on retranchât ces pseaumes en faveur du travail.

Sup. liv. LXIII. *n.* 60.

c. 8.

Vital ayant fondé le monastere de Savigni, Bernard & ses disciples allerent d'un autre côté chercher un lieu pour s'établir ; & s'adresserent à Rotrou comte de Perche, qui leur donna d'abord un lieu commode & agréable prés son château de Nogent : mais ensuite par le conseil de sa mere il revoqua cette donation, pour ne pas faire de peine aux moines de Clugni qu'il avoit établis dans la même ville. Il donna donc à Bernard & à ses disciples un lieu plus écarté dans les bois nommé Tiron, du ruisseau qui y passe : ils y bâtirent un monastere de bois ; & Bernard ayant reçû la benediction d'Yves de Chartres évêque diocésain, y celebra la premiere messe le jour de Pâques 1109. Les habitans du païs gens grossiers, voyant ces nouveaux venus vêtus d'habits pauvres & herissez de poil tres-differens des autres moines, allerent s'imaginer que c'étoient des Sarrasins espions ve-

nus par ſous terre ; & ce bruit s'étant répandu, on envoya les reconnoître. Mais quand on vit des hommes paiſibles & ſans armes, qui bâtiſſoient de petites cellules & chantoient des pſeaumes, on publia que c'étoit de nouveaux prophetes : ce qui attira le peuple en foule pour les voir : & Bernard profitant de l'occaſion, leur prêcha les veritez éternelles, & en convertit pluſieurs qui embraſſerent la vie monaſtique ſous ſa conduite. Il lui vint des moines de differentes maiſons & des nobles : d'autres lui offroient leurs enfans & leurs parens, & pluſieurs de ſes diſciples gouvernerent enſuite divers monaſteres. AN. 1112.

Cependant les moines de Clugni du prieuré de ſaint Denis de Nogent, prétendirent avoir droit de dîmes & de mortuaires dans le lieu où étoit bâti le nouveau monaſtere. Bernard ne voulut point le leur diſputer, & aima mieux quitter les bâtimens que ſes diſciples avoient élevez avec bien de la peine. Il s'adreſſa à Yves de Chartres, & lui demanda une portion de terre appartenante à ſon égliſe, & contiguë à celle que le comte Rotrou leur avoit donnée. L'évêque & le chapitre la leur accorderent volontiers : la charte de cette donation eſt dattée du troiſiéme de Fevrier 1113. & porte réſerve expreſſe à la juriſdiction épiſcopale. Cette terre étoit ſur le ruiſſeau de Tiron ; & le nouveau monaſtere que l'on y bâtit, s'accrut conſidérablement en peu de tems, principalement par les liberalitez du comte Rotrou ; & devint chef d'une grande congregation, dont dépendoient douze abbayes, quarante-huit prieurez & vingt-deux paroiſſes. c. 9. Gall. Chr. to. 4. p. 864.

XX. Obſervance de Cîteaux.

Le monaſtere de Ciſteaux avoit fait peu de pro-

AN. 1112. grés depuis quatorze ans qu'il étoit fondé ; & pour en affermir l'état, l'abbé Alberic, par le conseil de la communauté, envoya à Rome deux de ses moines : avec des lettres de recommandation de Jean & Benoît cardinaux alors légats en France, de Hugues archevêque de Lion & de Gaultier évêque de Châlon diocésain de Cîteaux. Cette députation tendoit à demander au pape sa protection pour le nouveau monastere, contre toutes sortes de personnes ecclesiastiques & séculieres, principalement contre les moines de Molesme : afin que ceux de Cîteaux pussent pratiquer en repos leur saint institut. C'est ce que le pape Pascal leur accorda par sa bulle, donnée à Troye en Poüille le dix-neuviéme de Mars indiction huitiéme l'an 1100. Cîteaux n'y est point autrement nommé, que le nouveau monastere du diocese de Châlon ; & le pape en lui donnant sa protection, réserve la révérence canonique ; c'est-à-dire la jurisdiction épiscopale de l'évêque diocésain, & confirme tout ce qu'avoit fait l'archevêque de Lion, pour mettre la paix entre Cîteaux & Molesme.

Sup liv. LXIV. n. 54. Exord Cist. c. 10 11. 12. &c.

c. 15. Alors Alberic & ses confreres resolurent de pratiquer exactement la regle de S. Benoît, & de rejetter tout ce qui y étoit contraire : savoir les frocs, les pellices, les sergettes, les chaperons & les femoraux ; les couvertures & les draps d'étamine pour les lits : la diversité des mets dans le réfectoire & la graisse. Ils ne trouvoient ni dans la régle, ni dans la vie de S. Benoît, qu'il eût possedé des églises, des autels, ni des oblations ou des dîmes : ni des fours ou des moulins bannaux, des Villages & des serfs ; qu'il eût enterré des morts dans son monastere, ou qu'il y eût

ib.

laissé

laissé entrer des femmes. C'est pourquoi les moines de Cisteaux retrancherent toutes ces pratiques : disant que dans l'ancienne distribution des dîmes en quatre parties, ils ne trouvoient point que l'on eût compris les moines : qui possedent des terres & des bestiaux dont ils peuvent vivre en travaillant. Seulement ils résolurent d'ajoûter à la regle, en prenant, avec la permission de leur évêque, des freres convers laïques, qu'ils traiteroient comme eux-mêmes, & des serviteurs à gages : parce qu'ils ne voyoient pas comment ils pourroient sans ce secours observer entierement ce que la regle prescrit pour le jour & pour la nuit. Ils résolurent encore de recevoir des terres éloignées de l'habitation des hommes, de recevoir des vignes, des prez, des bois & des eaux, pour faire des moulins à leur usage seulement & pour la pêche : des chevaux & d'autres bestiaux pour les nécessitez de la vie. Et quand ils auroient établi quelque part des métairies pour le labourage, ils résolurent qu'elles seroient gouvernées par des freres convers & non par des moines : parce que les moines selon la regle, ne doivent habiter que dans leur cloître. Ils vouloient imiter S. Benoist, qui n'avoit bâti ses monasteres ni dans les villes, ni dans les villages, mais dans des lieux écartez, & n'avoir comme lui en chaque monastere que douze moines avec l'abbé. AN. 1112.

Alberic & ses confreres étoient affligez de ce qu'il ne leur venoit presque personne pour embrasser leur institut. Car ceux qui voyoient leur maniere de vie ou qui en entendoient parler, en trouvoient l'austerité si extraordinaire, qu'ils ne cherchoient point à se joindre à eux, & doutoient même de leur perse-

AN. 1112. verance. Alberic laissa les choses en cet état quand

c. 17. il mourut le vingt-sixiéme de Janvier 1109. aprés avoir gouverné le monastere neuf ans & demi. L'année suivante 1110. le vingt-neuviéme d'Avril mourut Robert abbé de Molesme & fondateur de Cîteaux, & l'église l'honore comme saint le même jour. Le successeur d'Alberic & le troisiéme abbé de Cisteaux fut Etienne Harding noble Anglois, auparavant prieur, & un de ceux qui étoient sortis de Molesme.

Martyr. R. 29. Apr.

De son tems on défendit à Cisteaux qu'aucun seigneur du païs vinst y tenir sa cour, comme ils faisoient auparavant aux fêtes solemnelles ; ensuite on bannit de cette église tout ce qui n'étoit pas conforme à l'humilité & à la pauvreté. Ils résolurent donc de n'avoir point de croix d'or ou d'argent, mais seulement de bois peint, ni de chandeliers sinon un de fer, ni d'encensoirs que de fer ou de cuivre : ni de chasubles que de futaine ou de toile, sans soïe, or ni argent ; les aubes & les amicts de simple toile sans broderie. Ils garderent seulement les étoles & les manipules de soïe : mais ils quitterent les chapes, les dalmatiques & les tuniques. Les calices avec le chalumeau pour la communion, étoient seulement d'argent doré : les burettes sans or ni argent.

XXII. Commencemens de S. Bernard.

Aprés qu'ils eurent été plusieurs années à gemir devant Dieu de leur petit nombre, & lui demander avec larmes qu'il leur donnât des successeurs : il exauça enfin leurs prieres, & leur envoya tout à la fois trente novices, dont le chef étoit un jeune gentilhomme nommé Bernard. Il nâquit l'an 1091. prés de Dijon au bourg de Fontaines, dont Tescelin son pe-

Guill. 1. vita Bern.

re étoit ſeigneur : ſa mere Alethe étoit fille de Bernard ſeigneur de Montbar. L'un & l'autre étoient vertueux : Teſcelin brave, fidele à ſes ſeigneurs, juſte & de bon conſeil : Alethe ſoumiſe à ſon mari, appliquée au gouvernement de ſa maiſon & aux œuvres de charité. Ils eurent ſept enfans, ſix fils & une fille. La mere les offrit tous à Dieu de ſes propres mains auſſi-tôt aprés leur naiſſance, les nourrit de ſon lait ; & tant qu'ils étoient ſous ſa main, elle ne ſouffroit point qu'ils s'accoutumaſſent aux viandes trop délicates. Elle ſembloit les préparer de loin à la vie monaſtique, qu'ils embraſſerent en effet tous ſept dans la ſuite. AN. 1112.

Bernard vint au monde le troiſiéme, & ſa mere étant groſſe de lui, ſongea qu'elle portoit un petit chien blanc qui aboyoit dans ſon ſein. Effrayée de ce ſonge elle conſulta un homme pieux qui lui dit : Ne craignez point, ce ſera un fidele gardien de la maiſon du Seigneur, un prédicateur vehement contre les ennemis de la foi, & la douceur de ſa langue guerira les ames malades. La vertueuſe dame conſolée par cette prédiction, ne ſe contenta pas d'offrir à Dieu cet enfant comme les autres : elle le deſtina entierement à ſon ſervice, & dans cette vûë le fit étudier le plûtôt qu'il fut poſſible. Ce fut à Chatillon ſur Seine qu'il fit ſes premieres études ſous des eccleſiaſtiques ſéculiers, à la place deſquels il procura depuis l'établiſſement d'une communauté de chanoines réguliers. Comme il avoit l'eſprit excellent, il avança bien-tôt au delà de ſon âge & paſſa de loin ſes compagnons : il aimoit deſlors la retraite, méditoit beaucoup, parloit peu : étoit ſimple, doux &

AN. 1112. ſingulierement modeſte. Il demandoit à Dieu de conſerver ſa jeuneſſe dans la pureté; & étudioit les lettres humaines pour lui ſervir à l'intelligence des ſaintes écritures.

c. 5. Il étoit encore enfant quand un violent mal de tête l'obligea à garder le lit: on lui fit venir une femme qui prétendit le guerir par des charmes, mais ſi tôt qu'il s'en aperçut il la repouſſa avec de grands cris, qui marquoient ſon indignation, & auſſi tôt il ſe leva parfaitement gueri. Il n'avoit guere que quatorze ans quand il perdit ſa mere, qui mourut ſaintement comme elle avoit vécu. Bernard commença deſlors c. 7. à être maître de ſa conduite, & comme il avoit toutes les graces exterieures du corps avec un eſprit excellent & un grand talent pour la parole: on le regardoit comme un jeune homme de grande eſperance. Tout lui rioit à ſon entrée dans le monde, & quelque chemin qu'il ſuivît, il n'y avoit aucun avantage qu'il ne ſemblât ſe pouvoir promettre. Il étoit aſſiegé d'amis dangereux qui cherchoient à le corrompre comme eux: mais il eut toûjours un attrait particulier pour la pureté. Ayant un jour arrêté ſes yeux quelque tems ſur une femme avec trop de curioſité, il en eut une telle confuſion, qu'il ſe jetta dans un étang glacé qui ſe trouva proche, & y demeura juſques au cou aſſez long-tems pour être pénetré de froid. Il réſiſta en deux occaſions diférentes aux plus violentes & plus preſſantes tentations, où la chaſteté d'un jeune homme puiſſe être expoſée.

Ces périls dont il trouvoit le monde rempli, le firent penſer ſérieuſement à chercher une retraite, & il n'en trouva point de plus ſure que le nouveau mo-

naſtere de Ciſteaux. Ses freres & ſes amis s'en étant apperçûs, firent tous leurs efforts pour l'attacher au monde par l'étude des ſciences profanes, & il penſa donner dans ce piege. Mais le ſouvenir de ſa mere le ramena ; & il s'imaginoit la voir, qui lui reprochoit qu'elle ne l'avoit pas élevé avec tant de ſoin pour un amuſement ſi frivole. Enfin il s'affermit dans ſa réſolution en priant avec larmes dans une égliſe ; & deſlors il travailla même à gagner les autres. Il commença par ſes freres, laiſſant ſeulement le dernier encore trop jeune & neceſſaire à la conſolation du pere qui étoit avancé en âge : enſuite il s'adreſſa à ſes autres parens & à ſes amis, où il vit quelque eſperance de converſion. AN. 1112.

XXIII. S. Bernard raſſemble pluſieurs compagnons.

Le premier qu'il perſuada fut ſon oncle Gaudri ſeigneur de Toüillon en Auſtunois, puiſſant dans le monde & renommé par ſa valeur : enſuite Barthelemi le penultiéme des freres de Bernard qui n'étoit pas encore chevalier. Ces deux ſe rendirent d'abord ſans réſiſtance. André plus jeune que Bernard, & nouvellement armé chevalier, étoit plus difficile à perſuader, quand il s'écria tout d'un coup : Je voi ma mere, & donna les mains. Gui l'aîné des ſix freres étoit déja marié, homme puiſſant & plus engagé dans le monde que les autres. Il héſita un peu d'abord, mais enſuite y ayant fait reflexion, il promit d'embraſſer la vie monaſtique ſi ſa femme y conſentoit : ce qui ne ſembloit pas être à eſperer d'une jeune dame qui avoit de petites filles qu'elle nourriſſoit. Bernard promit qu'elle conſentiroit ou qu'elle mourroit bien-tôt ; & comme elle continuoit de réſiſter, ſon mari réſolut, ſans la quitter, de mener une vie pauvre à la

AN. 1112. campagne, & vivre du travail de ses mains. Elle tomba grievement malade ; & ayant fait venir Bernard, elle le pria de lui pardonner, & fut la premiere à demander la séparation, puis elle se fit religieuse à Lairé prés de Dijon.

Le second des freres étoit Gerard homme de merite, aimé de tout le monde pour sa valeur, sa conduite & sa bonté. Il résistoit fortement, traitant de legereté la facilité de ses freres à prendre un tel engagement. Mais Bernard transporté du zele qui l'animoit : Je sai, lui dit-il, qu'il n'y aura que l'affliction qui vous rendra sage ; & portant le doigt à son côté, il ajoûta : Le jour viendra, & bien-tôt, qu'une lance perçant ce côté, fera passer à vôtre cœur le conseil salutaire que vous méprisez : vous craindrez, mais vous n'en mourrez pas. Peu de jours aprés Gerard enveloppé par ses ennemis, fut pris & blessé d'une lance au même endroit. Se croyant prest à mourir il crioit : Je suis moine, je suis moine de Cîteaux. Il fut mis dans une étroite prison où il guerit contre son esperance, & en fut délivré comme par miracle.

Entre ceux que Bernard gagna à Dieu, étoit Hugues de Mascon, depuis évêque d'Auxerre, jeune seigneur considerable par sa noblesse, ses grands biens & la pureté de ses mœurs. Ayant appris la conversion de Bernard son cher ami, il le pleuroit comme perdu pour le monde ; & à la premiere occasion qu'il eut de lui parler, d'abord ils pleurerent par des motifs bien differens ; mais lorsqu'ils commencerent à s'expliquer, l'esprit de verité s'insinua avec les paroles de Bernard, & la conversation changea de face.

Ils se donnerent parole d'embrasser ensemble ce nouveau genre de vie, & d'être plus unis qu'ils n'avoient été dans le monde. Peu de jours aprés Bernard aprit que de mauvais amis avoient détourné Hugues de sa bonne résolution : mais il alla le chercher, & le ramena au bon chemin, ensorte qu'il ne s'en écarta plus. AN. 1112.

Bernard parloit en public & en particulier pour gagner les ames ; & ses discours avoient une telle énergie, qu'on ne pouvoit lui resister : en sorte que les meres cachoient leurs enfans, les femmes retenoient leurs maris, les amis détournoient leurs amis. Ceux qu'il avoit rassemblez n'étoient qu'un cœur & qu'une ame : ils demeuroient ensemble dans une maison qu'ils avoient à Chatillon ; & à peine quelqu'un osoit-il y entrer, s'il n'étoit de leur compagnie. Si quelqu'autre venoit, il glorifioit Dieu de ce qu'il voyoit & se joignoit à eux, ou se retiroit en déplorant sa misere & les estimant heureux. Ils demeurerent environ six mois en habit séculier depuis leur premiere résolution, attendant qu'ils fussent en plus grand nombre, & que quelques-uns d'entr'eux eussent terminé leurs affaires. Le jour étant venu d'accomplir leur vœu, les cinq freres sortirent ensemble de la maison de leur pere dont ils étoient venus recevoir la benediction, & l'aîné voyant dans la ruë leur jeune frere avec d'autres enfans, lui dit : Mon frere Nivard, c'est vous seul que regarde toute nôtre terre. Nivard répondit : Oüi le ciel pour vous & la terre pour moi : le partage n'est pas égal. Il demeura pour lors avec le pere, mais il suivit ses freres peu de tems aprés, sans que son pere ni ses amis pussent le retenir.

AN. 1112.
XXIV.
S. Bernard à Cisteaux.
c. 4.

Ce fut l'an 1113. quinze ans aprés la fondation de Cisteaux, que Bernard âgé de vingt-deux ans y entra avec plus de trente compagnons, pour vivre sous la conduite de l'abbé Etienne. Et comme quelques-uns d'entr'eux avoient été mariez : il fit bâtir par ses soins un monastere pour leurs femmes, nommé Julli dans le diocese de Langres, qui deux ans aprés fut mis sous la conduite de l'abbé de Molesme. La maison de Cisteaux étoit alors encore tres peu connuë ; aussi Bernard y entra à dessein de se cacher & de se faire oublier ; & pour s'affermir dans ses bonnes résolutions, il se disoit souvent à lui-même : Bernard qu'es-tu venu faire ici ? Quand il eut commencé à goûter la douceur de l'amour divin, il craignoit tellement d'être détourné de ce sentiment interieur par les sens, qu'il leur permettoit à peine ce qui étoit necessaire pour converser avec les hommes. Il s'en fit une habitude qui tourna comme en nature : en sorte qu'étant tout absorbé en Dieu, il voyoit sans voir, entendoit sans entendre, & goûtoit sans savourer. Il avoit passé un an dans la chambre des novices, & en sortit sans savoir si le toit en étoit lambrissé ou non. Il fut long-tems sans s'apercevoir qu'il y avoit trois fenêtres au chevet de l'église où il entroit plusieurs fois le jour : il croyoit qu'il n'y en eut qu'une. Il avoit tellement fait mourir en lui toute curiosité, qu'il ne remarquoit point ces sortes de choses, ou les oublioit aussi-tôt.

Son beau naturel aidé de la grace, luy faisoit trouver un goût merveilleux dans la contemplation des choses spirituelles : & comme ses passions n'étoient ni violentes, ni fortifiées par de mauvaises habitudes,

la

la chair n'étoit point rebelle à l'esprit : au contraire il prenoit tellement le dessus, qu'elle succomboit sous le poids des austeritez. Ce jeune homme veilloit dés lors au-delà des forces de la nature, comptant pour perdu le tems du someil, croyant dormir assez pourvû qu'il ne veillât pas toute la nuit. Il ne mangeoit que par la crainte de tomber en défaillance : la seule pensée de la nourriture le rassasioit, & il s'en aprochoit comme d'un tourment. Aussi dés son noviciat la délicatesse de sa complexion ne pouvant porter l'austerité de sa pénitence, lui causa un vomissement qui dura toute sa vie. Mais il eut toûjours autant de vigueur d'esprit & de ferveur, que de foiblesse de corps ; & ne vouloit aucune indulgence ni aucune dispense du travail ni des autres observances : disant qu'il étoit novice & imparfait, & qu'il avoit besoin de toute la rigueur de la discipline. AN. 1115.

C'est pourquoi dans le travail commun, quand les autres faisoient quelque ouvrage qu'il ne pouvoit faire faute de l'avoir apris, ou d'y être accoûtumé : il s'en récompensoit en remuant la terre, coupant du bois, le portant sur ses épaules, ou faisant quelque chose de semblable ; ausi les forces lui manquoient, il s'en humilioit en prenant les occupations les plus viles. Les freres étant occupez à la moisson, comme il ne savoit pas manier la faucille, on lui ordonna de s'asseoir & demeurer en repos. Il en fut extrémement affligé ; & ayant recours à la priere, il demanda à Dieu avec larmes de lui donner la grace de moissonner. La simplicité de sa foi fut exaucée, & dés-lors il s'en acquitta mieux qu'aucun autre. Le travail ne lui causoit point de distraction : il étoit cépendant

AN. 1113. tout occupé de Dieu intérieurement, il prioit & il méditoit l'écriture sainte; & disoit depuis, que c'étoit principalement dans les champs & dans les bois qu'il en avoit apris les sens spirituels, & que ses maîtres avoient été les chênes & les hêtres. Dans les intervalles du travail il étoit continuellement appliqué à prier, à lire, ou à méditer. Il étudioit l'écriture sainte; en la lisant simplement de suite, & la relisant plusieurs fois: & il disoit qu'il ne trouvoit rien qui la lui fist mieux entendre que ses propres paroles, & que toutes les veritez qu'elle enseigne ont plus de force dans la source que dans les discours des interprétes. Il ne laissoit pas de lire avec humilité & soûmission les explications des docteurs catholiques, & de suivre fidellement leurs traces. Tels furent les commencemens de S. Bernard.

La même année de sa conversion, c'est-à-dire en 1113. fut fondée l'abbaye de la Ferté, la premiere fille de Cisteaux. Elle fut fondée dans le diocese de Challon par Savari & Guillaume son fils, seigneurs de Vergy & comtes de Challon. Le premier abbé se nommoit Bertrand, & y fut envoyé avec douze moines par l'abbé Estienne, pour soulager la maison de Cisteaux déja trop peuplée.

XXV. Guillaume de Champeaux. *Dubois Hist. Paris. lib. XI. c. 7. 6. 9.*

Dans le même tems commença l'abbaye de saint Victor de Paris par les soins de Guillaume de Champeaux, le plus fameux docteur de ce tems. On lui avoit donné ce nom du lieu de sa naissance, comme c'étoit alors l'usage; car Champeaux est un bourg dans la Brie prés de Melun. Guillaume avoit été disciple d'Anselme de Laon, si fameux pour sa doctrine & sa pieté; & étant venu à Paris, il y enseigna

long-tems la réthorique, la dialectique & la théologie. L'évêque Galon lui donna le premier archidiaconé de son église ; & il enseigna dans le cloître de la cathedrale, jusques à l'an 1108. que désirant mener une vie plus parfaite, il prit l'habit de chanoine regulier ; & avec quelques-uns de ses disciples, alla se retirer à une ancienne chapelle dédiée à saint Victor assez éloignée de Paris, qui n'étoit guere encore que ce que nous appellons la cité. Guillaume de Champeaux forma donc en ce lieu une communauté de chanoines réguliers ; & nonobstant sa retraite, continua d'y enseigner publiquement à la priere de ses amis.

En 1113. il fut élû & ordonné évêque de Chaalons sur Marne, & laissa à sa place pour gouverner la communauté de S. Victor, un de ses disciples nommé Gilduin. Le roi Loüis confirma cet établissement dans une assemblée de plusieurs évêques & autres seigneurs, tenuë à Chaalons, & donna de grands biens à la nouvelle communauté : ordonnant qu'elle éliroit librement son abbé sans attendre le consentement du roi, ni d'aucune autre personne que de l'évêque de Paris, à qui il seroit présenté pour recevoir la benediction abbatiale. C'est ce qui paroît par les lettres patentes dattées de l'an 1113. & souscrites par Raoul archevêque de Reims, Lisiard évêque de Soissons, Ives de Chartres, Galon de Paris, Manassés de Meaux, Jean d'Orleans, Godefroi d'Amiens, Humbaud d'Auxerre, Philippe de Troyes, Humbert de Senlis. L'année suivante le pape Pascal à la priere du roi, confirma cette fondation par sa bulle du premier de Decembre 1114. & Gilduin qui jusques-là avoit

AN. 1114. gouverné ce monastere en qualité de prieur, en fut le premier abbé. Les chanoines y célebroient avec grande exactitude l'office divin à toutes les heures du jour & de la nuit : ils travailloient de leurs mains, gardoient un grand silence, & ne laissoient pas d'étudier & d'enseigner : en sorte que cette maison devint une des plus fameuses écoles de la Chrétienté. Elle fut chef de congregation, & plusieurs monasteres de chanoines réguliers suivoient la même observance.

XXVI. Raoul archevêque de Cantorberi. *Ea imer. 5. Nover. p. 86.*

Il y avoit cinq ans que le siege de Cantorberi étoit vacant depuis la mort de saint Anselme ; & cependant le roi Henri, à l'exemple du roi Guillaume son frere, s'étoit mis en possession de tous les biens de cet archevêché, à la réserve de la mense monacale. C'étoit Raoul évêque de Rochester, qui faisoit à Cantorberi les fonctions épiscopales. Enfin le roi Henri pressé par les admonitions du pape & les prieres des moines de Cantorberi & de plusieurs autres personnes, assembla les évêques & les seigneurs d'Angleterre à Oüindsor, pour les consulter sur le choix d'un archevêque. Quand la Cour fut assemblée, l'opinion commune étoit, que ce seroit Farice abbé d'Abendon ; & en effet c'étoit là pensée du roi. Farice étoit un Italien homme d'un grand mérite : mais les évêques & quelques-uns des seigneurs vouloient que l'on prist un évêque d'entre le clergé, ou un clerc de la chapelle du roi. On leur objecta que depuis S. Augustin, tous les archevêques de Cantorberi avoient été tirez de l'ordre monastique ; & qu'il n'y avoit aucune raison de changer une coûtume si ancienne : à quoi ils furent obligez d'acquiescer. Tous les évêques donnerent

donc leurs suffrages à Raoul évêque de Rochester, & le roi y consentit, pourvû que les moines & le peuple de Cantorberi en fussent d'accord. Ainsi il fut élû avec une aprobation génerale le vingt-sixiéme d'Avril 1114. & prit possession à Cantorberi le dix-septiéme de Mai. AN. 1114.

Raoul étoit né en Normandie, & étant moine à saint Estienne de Caën, il avoit étudié sous Lanfranc. Ensuite il fut abbé de saint Martin de Sées, & à l'occasion d'un differend qu'il eut avec Robert seigneur de Bellesme, il passa en Angleterre, où il s'attacha à saint Anselme qui le fit évêque de Rochester en 1108. Il étoit déja vieux & valetudinaire quand il fut élevé sur le siege de Cantorberi, qu'il remplit pendant huit ans. Ses mœurs étoient sans reproche, on l'accusoit seulement d'aimer trop la plaisanterie. Au mois de Novembre 1114. il envoya trois députez à Rome pour lui aporter le pallium; & Ives de Chartres écrivit ainsi au pape Pascal en sa faveur: Vous savez combien de tems l'église de Cantorberi est demeurée sans pasteur depuis la mort de l'archevêque Anselme: comme le roi d'Angleterre en a employé les biens en des usages profanes, & quel soin il a eu de ne pas permettre que l'on y fist d'élection. Maintenant aprés vos reproches, aprés les avertissemens des évêques du pays, cette église a enfin élû, du consentement du roi, Raoul évêque de Rochester, homme recommandable par sa science & sa vertu. Il auroit voulu visiter en personne le saint siege, selon la coûtume: mais il en a été empêché, tant par la foiblesse de sa santé que par le péril du voyage. Ives exhorte ensuite le pape à user de condescendance,

Godwin. Malmesb. 1. Pontif. p. 230.

epist. 250.

AN. 1114. en confirmant l'élection de Raoul, & lui accordant le pallium : de peur que l'église d'Angleterre ne retombe dans son ancienne confusion.

XXVII. Concile de Ceperan.

Chr. Benevent. ap. Baron. an 1114.

Cependant le pape tint un concile à Ceperan petite ville sur le Garillan, à l'occasion du désordre arrivé à Benevent. Landulfe archevêque de cette ville, au lieu de procurer la paix avec les Normans, comme le pape lui avoit ordonné : y excita une sédition contre le conêtable que le pape y avoit mis, nommé aussi Landulfe, en sorte qu'il fut blessé & contraint de renoncer à sa charge & se retirer. Le pape en fut indigné jusques à répandre des larmes ; il déposa l'archevêque de Benevent & excommunia tous ceux de son parti jusques à ce qu'ils satisfissent. Ensuite il envoya à Benevent le cardinal Anastase évêque d'Albane, qui calma le peuple & le ramena à l'obéïssance du pape.

tom. x. conc. p. 754.

Au retour de ce cardinal, le pape tint le concile de Ceperan au mois d'Octobre 1114. A ce concile vinrent Guillaume duc de Calabre, Robert comte de Capoüe & le conêtable Landulfe qui avoit été chassé. L'archevêque de Benevent y vint avec le comte Robert & y apporta une grande quantité d'or & d'argent. Le pape confirma à Guillaume le duché d'Italie, de Calabre & de Sicile. A l'ouverture du concile le pape se plaignit de l'archevêque de Benevent, qui n'osant se présenter se tenoit dans une isle prés de Ceperan ; & il fit prier le pape par le prefet de Rome & quelques autres Romains, de le rétablir en levant la sentence de déposition prononcée contre lui : ce que le pape lui accorda. Il vint donc prendre sa place au concile, & le pape le fit appeller par un

diacre pour faire justice. L'archevêque se leva & commença par demander grace, de ce qu'ayant été apellé par des lettres du pape, il n'étoit pas venu à sa cour. AN. 1114.

Il proposa des excuses, que le pape fit examiner par des cardinaux & des archevêques établis juges par le saint siege. Ils se retirerent à part; & aprés avoir long-tems conferé ensemble, ils dirent à l'archevêque de Benevent en présence de tout le concile: Puisque vous dites que ce n'est pas par mépris, mais par crainte que vous n'êtes pas venu à la cour, y étant appellé, nous jugeons que cette excuse n'est pas canonique. On lut ensuite les Canons sur ce sujet. Ce préliminaire étant jugé, le diacre appella une seconde fois l'archevêque de Benevent pour faire justice. Il se leva & demanda: Sur quoi? Sur ce, dit le pape, que vous avez pris les regales de saint Pierre contre nôtre volonté: vous vous êtes saisi des clefs des portes, vous avez envahi le palais & chassé Landulfe, vous avez porté un casque & un bouclier: vous avez obligé Foulques à prêter serment, introduit les Normans & le reste. L'archevêque répondit: Je n'ai pris les regales de saint Pierre que pour vôtre service: car quand vous étiez à Benevent vous m'avez recommandé la ville. Je n'avois pas pris les clefs; & nous savons tous que celui qui les garde vous est fidele. Je n'ai point pris de bouclier: il est vrai que j'ai porté un casque pour me garantir des coups de pierre. Je n'ai point fait entrer de Normans dans la ville, mais seulement seize Lombards pour secourir le peuple. Le serment de Foulques & celui du peuple n'ont point été faits par mon ordre.

AN. 1114.

Alors le pape commanda encore aux cardinaux & aux autres juges de dire leurs avis sur ces faits. Ce que voyant l'archevêque de Benevent, il pria le duc Guillaume, le comte Robert, Pierre de Leon & les évêques de prier le pape de ne les pas deshonorer publiquement; offrant d'aller en exil, même outre mer. Ils se jetterent aux pieds du pape, mais ils n'en pûrent rien obtenir. Les juges eux-mêmes aprés avoir déliberé ne pouvoient se résoudre à prononcer: mais le pape leur ordonna par la foi qu'ils devoient à saint Pierre & à lui, de dire ce qui étoit conforme aux canons. Alors l'évêque de Porto parla le premier, & dit avec de grands sentimens de douleur: Parce que vous avez pris les regales de S. Pierre, gardé les clefs des portes, envahi le palais, chassé Landulfe, & méprisé de venir à la cour, y étant appellé: nous prononçons contre vous la sentence de déposition. L'archevêque de Capouë & le cardinal Gregoire prononcerent de même; & comme les autres juges vouloient parler en conformité, l'archevêque de Benevent se leva pâle & défait: on ôta son siege, & il sortit du concile comme hors de lui. Cette affaire au fonds étoit purement temporelle, mais on y voit encore la forme des jugemens canoniques.

Chr. Cass. IV. c. 49.

En ce même concile l'archevêque de Cosence accusa Roger comte de Sicile, de l'avoir chassé de son siege, & contraint de se rendre moine au Mont-Cassin. Sur quoi le pape dit: Ce n'est pas moi que regarde cette affaire, c'est l'abbé du Mont-Cassin, suivant le pouvoir que lui en ont donné mes prédécesseurs. L'abbé dit: Dieu ne veut point de services forcez: c'est pourquoi si vous avez pris l'habit monastique,

nastique contre vôtre volonté, mettez-le aux pieds du pape : vous pourrez ensuite le reprendre ou le laisser. L'archevêque de Cosence mit aussi-tôt son habit monastique aux pieds du pape, & jamais on ne put lui persuader de le reprendre. AN. 1114.

XXVIII. Retraite de S. Godefroi d'Amiens.

Godefroi évêque d'Amiens étoit fatigué depuis long-tems de l'indocilité de son peuple, & des violences exercées par les nobles, au mépris de la treve de Dieu. Celui dont il eut le plus à soufrir, fut Guermond vidame de Piquigny, qui, bien que son vassal, prit à ses yeux un autre de ses vassaux nommé Adam, contre la paix qu'il avoit jurée, & le tint dans une dure prison : sans être touché ni de l'excommunication de l'évêque, ni de son humilité, qui le porta jusques à aller trouver Guermond chez lui, & se jetter publiquement à ses pieds. Enfin Guermond étant pris lui-même, le saint évêque eut encore la charité de le délivrer. Les bourgeois d'Amiens ayant obtenu du roi le droit de commune, à l'exemple de ceux de Laon, l'évêque en favorisa l'établissement : mais Enguerran comte de la ville voyant diminuer par là ses anciens droits, s'y opposa comme à une rebellion, & attaqua les bourgeois à main armée. Ils le chasserent de la ville & lui firent la guerre, soûtenus par l'évêque & par le vidame. Mais ayant été abandonnez par Thomas de Marle, qu'ils avoient appellé à leur secours, ils ne pûrent se maintenir.

Vita lib. 2. c. 30.

lib. III. c.

c. 5.

Guibert. III. de vita S. c. 14.

Godefroy ne pouvant donc plus soufrir les désordres dont son diocese étoit agité, résolut de tout quiter ; & ayant oüi parler de la sainte vie des ermites de la Chartreuse, il s'y retira. Guigues homme distingué par sa science & par sa vertu, en

c. 6.

An. 1114.

étoit alors prieur. Quand il vit la sainte simplicité du prélat, il en rendit graces à Dieu, & l'auroit aussitôt reçû dans sa communauté, s'il n'avoit craint que le pape, l'archevêque de Reims & les autres évêques de France ne l'eussent obligé à en sortir. Il lui donna toutefois une cellule, où le saint évêque ravi de se trouver en liberté s'appliquoit à tous les exercices spirituels avec la même ferveur, que s'il n'eût fait que commencer de se donner à Dieu.

XXIX. Concile de Beauvais. *tom. x. p. 797.*

Cependant Conon évêque de Palestrine, cardinal & légat du pape, tint un concile à Beauvais avec les archevêques de Reims, de Bourges & de Sens, & leurs suffragans le sixiéme de Décembre 1114. En ce concile on excommunia l'empereur Henri; & on renouvella plusieurs decrets des derniers papes touchant la conservation des biens ecclesiastiques, & les autres points de discipline les plus nécessaires alors. On y fit de grandes plaintes contre Thomas seigneur de Marle, qui désoloit par ses pillages les dioceses de Laon, de Reims & d'Amiens: sans épargner les églises, les monasteres, ni les pauvres. Il tuoit de sang froid ses prisonniers, ou les faisoit pendre par les poûces, & mourir sous les coups, ou les laissoit périr en prison. Le légat prononça contre lui, bien qu'absent, sentence d'excommunication, & le déclara infâme, déchû de l'ordre de chevalerie & de toute dignité.

Guib. vita S. III. c. 17.

Lisiard évêque de Soissons, alla consulter ce concile touchant des heretiques qu'il avoit decouverts dans son diocese. Un païsan nommé Clementius avec son frere Ebrard, passoient pour être des premiers de la secte, & l'enseignoient secretement &

avec une extrême dissimulation. Ils disoient que l'incarnation du fils de la Vierge n'avoit été qu'un fantôme. Ils tenoient pour nul le baptême des enfans avant l'âge de raison ; & appelloient leur baptême la parole de Dieu, y employant un long circuit de discours. Ils avoient tellement en horreur le mystere de nos autels, qu'ils nommoient bouche d'enfer la bouche des prêtres. Ils condamnoient le mariage & tout fruit de l'union de sexes : d'où vient qu'ils ne mangeoient rien de ce qui est produit par cette voye, comme la chair & le lait. Ils tenoient leurs assemblées dans des soûterrains & d'autres lieux cachez, où on les accusoit de commettre des abominations inoüies. Guibert abbé de Nogent qui rapporte cette histoire, ajoûte : Si vous relisez les heresies rapportées par S. Augustin, vous n'en trouverez point de plus conforme que celle des Manichéens.

AN. 1114.

L'évêque de Soissons ayant interrogé les deux freres, ne put en tirer la confession de leurs erreurs ; & les deux témoins qui avoient déposé contre eux étoient absens ; savoir, une femme que Clementius avoit séduite pendant un an, & un diacre qui avoit oüi de sa bouche quelques heresies. L'évêque faute de preuve les condamna au jugement de l'eau exorcisée. Il dit la messe où il les communia, en disant : Que le corps & le sang de N. S. vous soit aujourd'hui une épreuve : puis il fit l'exorcisme de l'eau, où Clementius étant jetté n'alla point au fonds. Ainsi il fut tenu pour convaincu, & mis en prison avec son frere, qui avoit confessé ses erreurs, mais sans y renoncer. On arrêta aussi deux autres heretiques tres-connus, qui étoient venus de Dormans à ce specta-

AN. 1114. cle. L'évêque & l'abbé de Nogent allerent à Beauvais consulter les évêques du concile sur ce qu'il y avoit à faire. Mais cependant le peuple de Soissons craignant la douceur des ecclesiastiques, courut à la prison, en tira les heretiques, & les brûla hors de la ville.

Vita c. 9.

Au concile de Beauvais se présenterent des députez d'Amiens, se plaignant que leur évêque les avoit abandonnez. Raoul archevêque de Reims leur dit: De quel front osez-vous nous porter cette plainte, vous qui par vôtre indocilité avez chassé de son siege un homme orné de toutes sortes de vertus? L'avez-vous jamais trouvé attaché à son interêt ou à son plaisir? Allez donc le chercher & le ramenez avec vous: car je prens à témoin le Seigneur Jesus, que tant que Godefroi vivra, vous n'aurez point d'autre évêque. Cependant il vint aussi des deputez de la part de Godefroi, avec des lettres par lesquelles il déclaroit qu'il avoit renoncé à l'évêché, & exhortoit ses diocésains à chercher un autre pasteur: assûrant qu'il ne reviendroit point, & qu'il se sentoit incapable des fonctions de l'épiscopat: qu'à la verité il les avoit instruits par ses discours, mais qu'il les avoit perdus par son mauvais exemple. Cette lettre tira des larmes des evêques du concile; & ils remirent à déliberer sur cette affaire dans le concile qu'ils devoient tenir à Soissons à l'Epiphanie de l'année suivante 1115.

Sup. liv. LXV. n. 32.

A ce concile fut appellé par ordre du roi, Henri abbé de S. Quentin, où Godefroi avoit été élevé dés l'enfance, & Hubert moine de Clugny, homme de grande autorité; & le concile les envoya aux freres

de la Chartreuse, pour les prier & leur ordonner de renvoyer au plûtôt l'évêque Godefroi à son siege. Les peres du concile lui écrivirent aussi à lui-même, lui représentant qu'il n'avoit pas dû quitter son troupeau sous pretexte de sa perfection particuliere ; & que du vivant d'un évêque, les canons ne permettent pas d'en mettre un autre à sa place, s'il n'est incapable par maladie, ou déposé pour crime. Godefroi ayant reçû cette lettre, fut sensiblement affligé, & se jetta aux pieds des Chartreux, les priant avec larmes de ne pas souffrir qu'on l'arrachât d'avec eux. Ils pleuroient de leur côté, & ne laissoient pas de le consoler : mais ne pouvant résister à l'autorité du roi & des évêques, ils le renvoyerent en paix. Godefroi sortant de la Chartreuse se retournoit souvent pour la regarder les yeux baignez de larmes, plaignant son malheur de n'avoir pû y finir ses jours. Il y demeura environ trois mois, depuis le jour de S. Nicolas sixiéme de Decembre, jusques au commencement du Carême.

AN. 1115.

c. 11.

Il vint d'abord à Reims où le légat Conon tenoit un autre concile, qui commença le quatriéme dimanche de Carême vingt-huitiéme de Mars 1115. & il y excommunia encore l'empereur Henri. Raoul archevêque de Reims y amena l'évêque Godefroi tellement attenué de jeûnes, de veilles & d'autres exercices de pieté, qu'à peine pouvoit-il se soûtenir. Le légat Conon lui reprocha un peu durement d'avoir quité son troupeau, & lui enjoignit de préferer le salut de plusieurs à son utilité particuliere. Ainsi Godefroi retourna à son église, où il fut reçû comme étant extrémement desiré : mais il ne vécut gueres depuis

AN. 1115.

son retour ; & comme il alloit à Reims il mourut le huitiéme de Novembre 1115. à Soissons dans l'abbaye de S. Crespin où il fut enterré. Il étoit dans sa cinquantiéme année, & l'onziéme de son épiscopat. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort, & sa vie fut écrite par Nicolas moine de la même abbaye, qui avoit vû le S. évêque.

Martyr. Rom. 8. Nov.

Le légat Conon tint deux autres conciles cette année 1115. l'un à Cologne dans l'église de S. Gereon, le lundi de Pâque, qui étoit le dix-neuviéme d'Avril : l'autre à Châlons le douziéme de Juillet ; & dans l'un & l'autre de ces conciles, il reïtera l'excommunication contre l'empereur. D'un autre côté les Saxons révoltez contre ce prince, appellerent le cardinal Thieri légat en Hongrie, qui publia chez eux les decrets du concile de Latran de l'an 1112. & réconcilia à l'église Romaine l'archevêque de Magdebourg & les autres évêques du païs.

tom. x. conc. p. 797.

ab. Ursperg. an. 1115.

XXX. Guigues prieur de la Chartreuse.

Sup. liv. LXIII. n. 50. De instit. Cartr. tom. I. bibl. Lab. p. 639.

Guigues qui reçût S. Godefroi à la Chartreuse, en étoit le cinquiéme prieur. Le second fut Landuin, qui succeda à S. Bruno en 1090. & mourut en 1100. Le troisiéme fut Pierre surnommé François, qui aprés avoir gouverné un an demanda misericorde, c'est-à-dire permission de renoncer à la superiorité, & l'obtint. Le quatriéme prieur fut Jean né en Toscane, qui gouverna sagement pendant huit ans, & mourut l'an 1109. vingt-cinq ans aprés la fondation de la Chartreuse.

Son successeur fut Guigues, surnommé de S. Romain, du château où il nâquit dans le diocése de Valence. Ses parens étoient nobles ; & il fut tres-bien instruit des lettres humaines & divines ; il avoit l'es-

prit vif, la memoire sûre, beaucoup d'éloquence & de force à persuader: en sorte qu'aucun de ses prédecesseurs n'eut plus d'autorité & de reputation que lui. De son tems furent fondées plusieurs maisons du même institut: entre autres, la Chartreuse des Portes au diocese de Lion, en 1115. & celle du Mont-Dieu au diocese de Reims en 1134. car Guigues gouverna la Chartreuse vingt-sept ans. AN. 1115.

XXXI. Anselme légat en Angleterre. Sup. n. 25 Edmer. 5. Nov. p. 87.

Les députez que Raoul archevêque de Cantorberi avoit envoyez à Rome demander son pallium, demeurerent quelque tems sans obtenir de réponse favorable, & ne savoient à qui s'adresser. Il y avoit à Rome un neveu de saint Anselme nommé Anselme comme lui, & aimé du pape, qui l'avoit fait abbé de S. Sabas. Il avoit demeuré long tems en Angleterre du vivant de son oncle, & il y étoit aimé comme s'il eût été du païs. Quand il sçût que ces députez étoient à Rome, il vint les trouver au palais de Latran, & leur rendit tous les offices d'un véritable ami. Il leur concilia tellement le pape & ceux de son conseil, qu'on leur accorda gratuitement ce qu'ils demandoient; & le pape leur donna Anselme lui-même pour porter de sa part le pallium à Cantorberi. Les députez partirent devant; & étant arrivez en Normandie, ils rendirent compte au roi de leur voyage, & attendirent au prés de lui le légat Anselme, qui fut reçû avec honneur, & passa avec eux en Angleterre.

Il apporta au roi une lettre du pape en datte du trentiéme de Mars, où il se plaignoit de lui en ces termes: Les nonces ou les lettres du saint siége ne sont point reçûs dans vos états sans vôtre ordre. Il n'en vient ep. 105.

AN. 1115. aucune plainte ni aucune affaire pour être jugée par le saint siége : c'est pourquoi il se fait chez vous plusieurs ordinations illicites ; & ceux-là pechent impunément, qui devroient corriger les autres. Il se plaint encore à la fin, que l'aumône de S. Pierre, c'est ainsi qu'il la nomme, a été levée si négligemment, que l'église Romaine n'en a pas reçû la moitié. Il y avoit aussi une lettre à l'église de Cantorberi, datée du dixhuitiéme de Février, & apportée par les deputez, où le pape se plaint de la translation de l'évêque de Rochester. Ce qui ne devoit point, dit-il, se faire sans nôtre consentement, suivant les saints decrets : toutefois nous le tolerons à cause du mérite de la personne.

epist. 106.

L'archevêque Raoul reçut solemnellement le pallium le dimanche vingt-septiéme de Juin 1115. ce qui se fit ainsi. Les évêques, les abbez & les nobles s'assemblerent dans l'église metropolitaine de Cantorberi, avec une multitude innombrable de peuple. Le legat Anselme aportant le pallium dans un vase d'argent, fut reçû à la porte de la ville, par les deux communautez de moines de l'église métropolitaine & de S. Augustin. L'archevêque vint aussi au devant accompagné des évêques & revêtu de ses ornemens, mais nuds pieds. Le pallium fut mis sur l'autel, où il le prit aprés avoir fait serment de fidelité & d'obéïssance au pape. Il fit baiser son pallium à tous les assistans ; & s'en étant revêtu, il fut intronisé dans la chaire patriarchale.

p. 89.

La même année le roi d'Angleterre ordonna à tous les évêques & les seigneurs de se rendre à sa cour : ce qui fit courir le bruit que l'archevêque devoit tenir

un

un concile general en présence du legat, & y publier de nouveaux réglemens pour la réformation de l'église. L'assemblée se tint en effet le dix-septiéme de Septembre à Oüestminster : mais ce ne fut point un concile : seulement le légat Anselme y présenta une lettre du pape adressée au roi & aux évêques d'Angleterre, datée du premier d'Avril de la même année 1115. indiction huitiéme. Le pape y demande comment il peut confirmer dans leur dignité les évêques d'Angleterre, dont il ne connoît ni les mœurs ni la science : ce qui veut dire qu'ils devoient aller à Rome, ou être examinez par ses légats. Il ajoûte que N. S. distribuant tout le monde à ses disciples, a singulierement commis l'Europe à S. Pierre & à saint Paul. Cependant, ajoûte-t-il, vous terminez même les affaires des évêques, quoique le jugement définitif en soit reservé au saint siége. Sur quoi il cite deux fausses décretales, l'une du pape Victor, l'autre du pape Zephyrin. Vous celebrez des conciles sans nôtre participation : vous faites sans nôtre autorité des translations d'évêques. Si vous voulez conserver la dignité du saint siege sur tous ces chefs, nous vous conserverons la charité que nous vous devons, comme à nos freres & à nos enfans : mais si vous demeurez dans vôtre obstination, nous secouërons contre vous la poussiere de nos pieds, selon l'évangile, & vous livrerons au jugement de Dieu, comme vous retirant de l'église Catholique.

AN. 1115.

Pasch. ep. 107.

Victor. ep. 1. c. 3. Zephyr. ep. 1.

Le roi consulta les évêques sur cette lettre & sur plusieurs autres sujets de mécontentement contre le pape. Car quelque tems auparavant le légat Conon tenant ses conciles en France avoit suspendu & excommu-

AN. 1115. nié les évêques de Normandie pour n'y avoir pas voulu venir aprés avoir été appellez trois fois. Le roi avoit été extrémement choqué de cette excommunication, principalement parce qu'il lui sembloit que le pape violoit les priviléges accordez par l'église Romaine à son frere & à lui, quoiqu'il n'eût pas mérité ce traitement. Il résolut donc par le conseil des évêques, d'envoyer à Rome des deputez pour s'expliquer plus sûrement avec le pape. On choisit pour cette négociation Guillaume de Varelvast évêque d'Excester, quoiqu'il eût perdu la vûë : parce qu'il étoit fort connu du pape, vers lequel il avoit été plusieurs fois envoyé du tems de S. Anselme ; & le roi étoit assûré de son habileté & de sa fidelité.

XXXII. S. Bernard abbé de Clairvaux.

Cependant l'Ordre de Cisteaux croissoit de jour en jour. Dés l'année précedente 1114. l'abbaye de Pontigni sa seconde fille, fut fondée à quatre lieuës d'Auxerre, dans la terre d'un chanoine de cette église nommé Hebert, & Hervé comte de Nevers contribua à cette fondation : on en reconnoît toutefois pour fondateur Thibaut comte de Champagne, parce qu'il en fit depuis bâtir l'église. Le premier abbé de Pontigni fut Hugues de Mascon, depuis évêque d'Auxerre. Cette année 1115. furent fondées les deux autres filles de Cisteaux, Clairvaux & Morimond, toutes deux dans le diocese de Langres. Les fondateurs de Morimond furent Orri d'Aigremont & Adeline sa femme seigneur de Choiseul : le premier abbé se nommoit Arnold. Voilà les quatre premieres filles de Cisteaux, la Ferté dont j'ai déja parlé, Pontigni, Clairvaux & Morimond : toutes les autres en dépendent, & la plûpart en sont sorties.

La fondation de Clairvaux mérite d'être rapportée plus au long. Cette terre située sur la riviere d'Aube, fut donnée par Hugues comte de Troyes ; & la maison établie le vingt-cinquiéme de Juin 1115. C'étoit auparavant une retraite de voleurs, & le lieu se nommoit la vallée d'Absinte, soit à cause de cette herbe qui y croissoit abondamment, soit à cause de la détresse de ceux qui tomboient entre les mains des voleurs. Estienne abbé de Cisteaux y envoya de ses moines, & leur donna pour abbé S. Bernard, quoiqu'il n'eût que vingt-quatre ans d'âge & un an de profession. Aussi ses confreres s'en étonnoient & craignoient qu'il ne pût soûtenir cette charge : tant à cause de sa jeunesse, que de la foiblesse de sa santé. Comme Josceran évêque de Langres étoit absent, Bernard s'adressa à l'évêque de Chaalons, Guillaume de Champeaux, pour recevoir la benediction abbatiale ; & l'alla trouver accompagné d'un autre moine. Quand ils entrerent dans la maison de l'évêque, ce fut un spectacle qui attira le respect des uns & la risée des autres, de voir un jeune homme consumé d'austeritez & moribond, & d'ailleurs méprisable par son habit, suivi d'un autre plus âgé, mais de grande taille & d'une santé robuste. On demandoit lequel étoit l'abbé : mais l'évêque ne s'y trompa pas. Il arrêta ses yeux sur Bernard ; & quand il l'eût entretenu, il reconnut bien-tôt que c'étoit un grand serviteur de Dieu : premierement par sa modestie & sa retenuë à parler, & ensuite par ses discours. De ce jour ils ne furent qu'un cœur & qu'une ame ; & depuis ils se visiterent souvent : en sorte que Clairvaux devint la maison de l'évêque, & Chaalons l'hospice

AN. 1115.
Vita lib. 1. c. 5. Exord. dist. 2. c. 1.

Vita c. 7.

An 1115. des moines de Clairvaux. L'estime d'un si grand prélat attira à Bernard celle de toute la province de Reims, & ensuite de toute la France.

Le nouveau monastere de Clairvaux commença dans une extrême pauvreté : les moines étant souvent reduits à faire leur potage de feüilles de hêtre, c. 5. & leur pain mêlé d'orge, de millet & de vesce. Un religieux étranger à qui on avoit servi un de ces pains dans la chambre des hôtes, en fut touché jusques aux larmes ; & l'emporta secretement pour le montrer par rareté, & faire voir que des hommes pussent vivre d'un tel pain & des hommes de ce mérite. Le saint abbé étoit peu touché de ces incommoditez, & ne songeoit qu'à gagner des ames. Mais comme l'hiver c. 6. approchoit, son frere Gerard qui étoit cellerier se plaignit à lui assez durement, qu'il leur manquoit plusieurs choses pour les besoins de la maison, & qu'il n'avoit point de quoi les acheter. Comme il ne se payoit point des paroles de consolation, l'abbé lui demanda combien il faudroit pour satisfaire au plus pressé : il répondit qu'il lui faudroit environ douze livres, somme alors considérable. Bernard se mit en priere ; & peu de tems aprés Gerard lui vint dire qu'une femme de Chatillon demandoit à lui parler. Il sortit, elle se jetta à ses pieds & lui offrit douze livres, lui demandant des prieres pour son mari dangereusement malade. Bernard la renvoya promptement & lui dit : Allez, vous trouverez vôtre mari en bonne santé. Elle le trouva ainsi ; & l'abbé exhorta son cellerier à avoir désormais plus de confiance en Dieu. Il leur vint plusieurs fois des secours semblables d'où ils l'esperoient le moins ; & voyant que la

main de Dieu étoit avec leur abbé, ils lui épargnoient autant qu'ils pouvoient la distraction des soins exterieurs, & le consultoient seulement sur l'interieur de leurs ames. AN. 1115.

Mais comme il sortoit de la solitude de Cisteaux, où dans le silence d'une contemplation sublime, il s'étoit rempli de veritez celestes : il parloit aux hommes le langage des anges, & à peine pouvoient-ils l'entendre. Il leur proposoit une morale si élevée & exigeoit d'eux une si grande perfection, que ses paroles leur sembloient dures. D'ailleurs quand ils lui confessoient les illusions des diverses pensées, que l'on ne peut absolument éviter en cette vie : il étoit choqué de trouver, que ceux qu'il croyoit des anges n'étoient que des hommes, & pensoit que des religieux ne devoient pas être sujets à ces sortes de tentations. Mais ses disciples veritablement pieux, respectoient dans ses discours même ce qu'ils n'entendoient pas ; & dans leurs confessions, bien qu'étonnez de ses maximes, ils ne le contredisoient ni ne s'excusoient point. Cette humilité rendit suspect à l'abbé son propre zele : il commença à s'accuser d'ignorance & d'indiscretion, d'exiger des autres une perfection qu'il ne pratiquoit pas lui-même, & à penser qu'il devoit plûtôt garder le silence. Mais Dieu lui fit connoître qu'il devoit continuer de parler ; & deslors il parla avec plus d'autorité & avec plus de fruit pour ses auditeurs.

On voyoit à Clairvaux des hommes, qui aprés avoir été riches & honorez dans le monde, se glorifioient dans la pauvreté de J. C. souffrant la fatigue du travail, la faim, la soif, le froid, les persecu- c. 7, n. 35.

AN. 1115. tions & les affronts : ne comptant pour rien tout ce qui leur manquoit, pourvû qu'ils laissassent à leurs successeurs la subsistance necessaire sans préjudice de la pauvreté. Au premier aspect en descendant la montagne pour entrer à Clairvaux, on voyoit que Dieu habitoit en cette maison, par la simplicité & la pauvreté des bâtimens. En cette vallée pleine d'hommes, dont chacun étoit occupé au travail qui lui étoit prescrit, on trouvoit au milieu du jour le silence du milieu de la nuit : excepté le bruit du travail, ou les loüanges de Dieu, quand les moines chantoient l'office. Ce silence imprimoit un tel respect aux seculiers, qu'ils n'osoient eux-mêmes tenir en ce lieu aucun discours, non seulement mauvais ou inutile : mais qui ne fût à propos. Les moines ne laissoient pas d'être solitaires dans leur multitude : parce que l'unité d'esprit & la loi du silence conservoit à chacun la solitude du cœur.

A peine pouvoient-ils par un rude travail tirer leur nourriture de cette terre sterile ; & elle n'avoit guere d'autre goût que celui que la faim ou l'amour de Dieu leur donnoit : encore trouvoient-ils que c'étoit trop, & leur premiere ferveur leur faisoit regarder comme un poison tout ce qui causoit quelque plaisir en mangeant. Car étant arrivez par les soins de l'abbé à souffrir, non seulement sans murmure, mais avec joye, ce qui auparavant leur eût paru insuportable : ce plaisir même leur causoit du scrupule, d'autant plus dangereux qu'il paroissoit plus spirituel ; & pour les en délivrer, l'autorité de l'évêque de Châlons fut necessaire. C'est ainsi que Guillaume de S. Thierri témoin oculaire, représente ce qu'il

appelle le siecle d'or de Cisteaux.

Sur la fin de l'année, c'est-à-dire, le vingt-troisiéme de Decembre, mourut Ives de Chartres, aprés avoir gouverné cette église vingt-trois ans ; & il fut enterré à S. Jean en Vallée. Outre son decret dont j'ai parlé, on lui attribuë un autre recueil de canons nommé Panormie, dont il n'est pas si certain qu'il soit l'auteur : nous avons aussi de lui vingt-quatre sermons, mais les plus précieux de ses ouvrages sont ses lettres, qui contiennent plusieurs faits importans & plusieurs décisions sur des points de discipline ecclesiastique. Il nous en reste deux cens quatre-vingt-huit ; & outre ce que j'en ai rapporté, j'y remarque encore ce qui suit. Il parle ainsi au pape Pascal contre l'abus des appellations : Je vous supplie de ne pas écouter des gens interessez & mal intentionnez, pour renouveller une affaire décidée ; & de ne plus permettre que ma vieillesse soit fatiguée par la licence impunie des appellations superfluës. Car l'opposition que nous trouvons dans la puissance superieure affoiblit nôtre autorité ; parce que nous n'osons exercer la discipline ecclesiastique contre ceux qui s'adressent à vous non par confiance en la justice de leur cause, mais pour en éloigner le jugement. Si j'étois encore dans la vigueur de ma jeunesse pour traverser les Alpes, & me présenter à vous avec mes délateurs : j'arrêterois sans doute les murmures de ceux qui ne savent pas la diférence de la charité & de la cupidité. Si donc vous n'aportez quelque temperament à ces inconveniens, & si vous m'exposez à la vexation des vieillards corrompus & des jeunes libertins, qui à peine méritent de conser-

AN. 1115.

XXXIII. Fin d'Ives de Chartres.

Testim. ap. Ivret. *Sup. liv.* LXIV. *n.* 2.

V. Cave Sac. Hildebr. p. 437.

epist. 289.

AN. 1115. ver ce qu'ils ont, loin d'obtenir ce qu'ils n'ont pas : il ne me reste qu'un parti à prendre, qui est de me délivrer de ces peines inutiles & m'enfuir dans la solitude. Dans la même lettre il marque, qu'il avoit ordonné aux chanoines de Chartres une distribution de pain pour les rendre assidus à l'office : mais avec peu de succés. Et voilà l'origine des distributions manuelles.

epist. 180. Il se plaint encore des appellations au pape dans une lettre à Leger archevêque de Bourges, où il dit : Nous avons apris que dernierement en la cause d'Arnoul de Vierzon qui se traitoit en vôtre cour, on appella au saint siége & la sentence définitive fut differée jusques à ce que le pape prît connoissance de l'affaire. Or vous savez, tant par vôtre experience que par l'exemple des autres, quelle vexation c'est, quelle dépense, quelle incertitude pour l'évenement. Il lui conseille de procurer un accommodement entre les parties, pour rendre cette appellation inutile. Dans une lettre à Hildebert évêque du Mans

epist. 220. il marque la forme de l'appel ; qu'il doit être interjetté par écrit, & que l'appellant doit prendre des lettres du juge *à quo* adressées au juge *ad quem*, & que celui qui appelle injustement, sera condamné aux dépens.

epist. 109. Il se plaint ainsi des legats étrangers dans une autre lettre à Pascal II. Quand vous nous envoyez vos cardinaux, comme ils ne sont chez nous qu'en passant, loin de pouvoir remedier aux maux, ils ne peuvent pas même les connoître : ce qui fait dire à ceux qui aiment à blâmer les superieurs, que le saint siege ne cherche pas l'avantage de ceux qui lui sont soûmis,

soumis, mais son utilité ou celle de ses ministres. C'est pourquoi nous avons résolu de vous écrire, que vous donniez la légation à quelque prélat de deça les Alpes, qui voye les maux de plus prés & puisse vous en avertir plus promptement: à quoi nous ne connoissons persone plus propre que l'archevêque de Lion. Car il y a plusieurs personnes qui ne peuvent aller à Rome, soit à cause des périls ou de la difficulté des chemins, soit à cause de leur pauvreté ou de leur peu de santé. Toutefois Ives montre combien il respectoit l'autorité des légats, en conseillant à Turgis évêque d'Avranches d'obéïr au légat nonobstant la défense du roi : ou du moins d'envoyer au pape faire ses excuses. Il dit ailleurs : Je connois la coûtume de l'église Romaine, qui ne veut pas aller ouvertement contre ses decrets : mais quand les choses sont faites, elle tolere par dispense plusieurs foiblesses en consideration des personnes & des lieux.

A N. 1115.

epist. 270.

epist. 260.

Dans une lettre à la comtesse de Chartres, Ives marque ainsi l'étenduë de la jurisdiction ecclesiastique. Tous les faux prédicateurs, les faux moines & les faux clercs : les fornicateurs, les adulteres, les usuriers & les autres qui pechent contre le Christianisme, excepté ceux qui méritent une peine capitale : doivent être par nous corrigez, & nous avons droit sur leurs personnes & leurs biens. C'est l'ancienne & inviolable coûtume, non seulement de l'église de Chartres, mais de toutes les églises du royaume de France, & nous sommes prêts à le prouver en jugement canonique. Ailleurs il dit, que les clercs ne peuvent être poursuivis criminellement que dans l'église. Le pape avoit écrit à l'archevêque de Sens & aux

AN. 1116.

epist. 169.

évêques de Chartres, de Paris & d'Orleans, d'excommunier Rotrou comte du Perche, pour avoir usurpé le bien d'un seigneur croisé. Mais comme Rotrou offroit de justifier sa conduite, Ives refusa de l'excommunier sans connoissance de cause : soûtenant que telle devoit être l'intention du pape, & qu'en user autrement seroit un brigandage & un mépris de toutes les loix divines & humaines. Il condamne l'épreuve du fer chaud, disant que c'est tenter Dieu, & que par là on a souvent absous des coupables & condamné des innocens ; & toutefois il la permet comme nécessaire au défaut des autres preuves ainsi que le serment. Il défend aux juges ecclesiastiques d'ordonner le duel, à cause de l'effusion du sang.

epist. 205. epist. 249. 232. epist. 247.

Le successeur d'Ives dans le siege de Chartres fût Geofroi homme de mérite, dont il sera souvent parlé dans la suite : mais son élection ne fut pas sans difficulté. Quoiqu'elle eût été faite du commun consentement du clergé, le comte de Chartres s'y opposa avec tant de violence, qu'il confisqua les biens de quelques chanoines, & ils craignoient même d'être mis en pieces. Quelques persones puissantes étoient venuës à Chartres pour appaiser cette division : entre autres Bernard abbé de Tiron : mais inutilement ; & le mal augmentoit tous les jours. Car le comte avoit deja pillé les maisons des chanoines, les avoit enfermez dans leur cloître, & chassé de la ville Geofroi, que le clergé avoit élû & intronisé.

Vita Rob. de Arbr. ap. Boll. to. 5. p. 611.

XXXIV.
Fin de Robert d'Arbrissel les.

En cette extrémité les chanoines de Chartres eurent recours à Robert d'Arbrisselles, & l'envoyerent prier instamment de venir. Quoiqu'il fût considérablement malade, quand on lui demanda s'il pouvoit

aller à Chartres, il répondit, que tout lui étoit possible jusques à la mort, & étant arrivé il parla aux uns & aux autres avec tant de force & de grace, qu'il les reconcilia. Le comte rendit aux chanoines non seulement tout ce qu'il leur avoit pris, mais son ancienne amitié; il consentit à l'élection de Geofroi, & lui permit de revenir dans la ville : & il tint ce siege paisiblement vingt-deux ans. En ce dernier voyage que Robert d'Arbrissellles fit à Chartres, il abolit la simonie qui regnoit chez les chanoines, & leur en fit prêter serment. AN. 1116.

Depuis la fondation de Fontevraud ce monastere s'accrut considerablement par les liberalitez des rois & des seigneurs; & Robert y assembla jusques à trois mille personnes de l'un & de l'autre sexe; car il n'en rejettoit aucune. Il recevoit les pécheurs & les pécheresses, les pauvres, les estropiez, & jusques aux lepreux, & les faisoit vivre chacun selon qu'il leur convenoit. Outre le principal monastere il en fonda plusieurs autres en diverses provinces; & un des premiers fut celui de Hautes-bruyeres, dont le fonds fut donné par Bertrade veuve du roi Philippe, qui y finit ses jours. Robert étant tombé malade à Fontevraud, assembla les freres & leur dit; Je voi mes enfans que ma fin approche : c'est pourquoi je vous demande si vous voulez perseverer dans vôtre résolution, & obéïr aux servantes de J.C. car vous savez que je leur ai soûmis toutes les maisons que j'ai bâties. Ils lui promirent tous de ne les jamais quitter. Quelques jours aprés sa fievre continuant, il delibera avec eux sur le choix d'une abbesse, en présence de quelques évêques & de quelques abbez qu'il avoit fait venir; &

Sup. liv. LXV. p. n. 46. Vita per Bald. c. 4.

Vita 2. c. 3.

c. 1.

AN. 1116. leur dit : Je sai que la dignité de cet ordre demanderoit une vierge : mais comment une fille élevée dans le cloître, qui ne sait que chanter des pseaumes & méditer les choses spirituelles, pourra-t-elle soutenir le poids des affaires temporelles dont elle n'a aucune experience ? Tous furent de son avis, & convinrent qu'une personne qui auroit vécu dans le monde seroit plus propre au gouvernement. Il executa quelque tems aprés cette résolution, & choisit pour premiere Abbesse de Fontevraud une veuve noble, savoir Petronille de Craon de Chemillé. Tout le monde approuva ce choix hormis elle, mais enfin elle se soûmit ; & cette élection fut confirmée par Girard évêque d'Angoulesme, légat du saint siege.

p. 4. Aprés que Robert eut pacifié l'église de Chartres, il alla à Blois avec Bernard abbé de Tiron, visiter & consoler Guillaume comte de Nevers, que le comte de Chartres y retenoit prisonier. Robert & Bernard se séparerent ensuite, & ne se virent plus depuis : & Robert alla en Berri visiter un monastere de son ordre nommé Oursan : où étant retombé malade, & se voyant prés de sa fin il reçut l'extrême-onction & le viatique, & continua de communier les trois jours qu'il survêcut. Leger archevêque de Bourges l'étant venu voir, il le pria de le faire enterrer à Fontevraud, ce que le prélat eut bien de la peine à lui accorder, voulant le garder dans son diocese. Robert fit sa profession de foi & sa confession premierement au prêtre, puis publiquement, s'accusant des moindres fautes dont il se souvenoit depuis son enfance, & mourut saintement le vendredi vingt-cinquiéme de Février l'an 1116.

L. 5. 67. *Chr. Malliac. p. 318.*

AN. 1116.

XXXV. Fin de Bernard de Tiron. *Vita c. 10. n. 87.*

Bernard abbé de Tiron, suivit de prés son ami Robert d'Arbrisselles. En trois ans de tems depuis la fondation de son monastere, la communauté fut de cinq cens moines : dont il garda trois cens auprés de lui, & envoya les deux cens autres en divers lieux, pour demeurer douze en chaque maison. Ils vivoient dans une telle pauvreté, que quelquefois ils manquoient de pain, & ne se nourrissoient que d'herbes & de légumes : plusieurs dans le plus fort de l'hiver n'avoient ni pellices, ni coulles : mais la présence de Bernard les consoloit de tout, car il les visitoit de tems en tems. Il ne soufroit point ses disciples oisifs, mais il les faisoit travailler des mains à certaines heures. Plusieurs savoient des métiers & les exerçoient en silence : on ne parloit dans ces monasteres que par une necessité inévitable, & en peu de mots. Le saint abbé leur inspiroit une telle humilité, qu'ils ne tenoient aucun travail au dessous d'eux. Il exerçoit l'hospitalité avec tant d'affection, qu'il ne refusoit personne : riches, pauvres, femmes, enfans, boiteux, malades, lepreux, il recevoit tout ; & s'ôtoit à lui & à ses freres de quoi leur donner. *n. 90.* *c. 11.*

Sa réputation s'étendoit non seulement en France, mais en Aquitaine, en Bourgogne, & jusques en Angleterre & en Ecosse. Le roi d'Angleterre Henri envoya Thibaut comte de Blois & Rotrou comte du Perche, le prier instament de le venir trouver en Normandie. Quand il le vit il leva les mains au ciel pour rendre graces à Dieu, embrassa le saint homme, lui rendit un grand honneur, reçut ses instructions & lui fit de grands présens : outre lesquels il envoya tous les ans à Tiron tant qu'il vécût, cinquante

AN. 1116. ou soixante marcs d'argent. Le roi de France Loüis le gros voulut aussi voir Bernard ; & aprés l'avoir entretenu, lui donna une terre. Il eût tant de respect pour les abbez de Tiron ses successeurs, qu'il leur fit tenir sur les fonts ses deux fils aînez Philippe & Loüis. Thibaut comte de Blois bâtit deux monasteres à cette congregation, & donna des ornemens sans nombre à l'église de Tiron. Plusieurs autres seigneurs vinrent visiter l'abbé Bernard & lui firent de grands présens : savoir Guillaume duc d'Aquitaine, Foulques comte d'Anjou, Guillaume comte de Nevers, Gui comte de Rochefort, Geofroi vicomte de Châteaudun, Robert comte de Glocestre, fils naturel du roi d'Angleterre, Henri comte de Varvic & plusieurs autres. Un seigneur nommé Robert emmena treize disciples de Bernard pour fonder un monastere au païs de Galles. David depuis roi d'Ecosse, fils de la sainte reine Marguerite, fit venir de ses moines & leur fonda un monastere aux confins de l'Ecosse & de l'Angleterre. Depuis il vint lui-même à Tiron : mais il trouva le saint abbé mort ; & aprés avoir honoré son tombeau, il emmena encore douze moines avec un abbé. Geofroi le gros disciple du saint abbé, dit qu'avant qu'il écrivît sa vie, il y avoit déja cent maisons de cette congregation.

Sup. liv. LXIV. n. 12.

Bernard tomba malade le treiziéme d'Avril 1116. qui étoit l'onziéme jour aprés Pâques. Pendant l'office de la nuit il sortit de l'église, & contre sa coûtume il n'y rentra point : car il ne manquoit jamais à l'office, il y étoit toûjours des premiers : aucune affaire, aucune visite, aucune indisposition ne l'en détournoit. Quelques moines l'ayant suivi,

le trouverent étendu à l'entrée du cloître, & le menerent dans une chapelle voisine. Aprés matines on le conduisit au chapitre, où il consola ses disciples, & les exhorta à garder fidelement ses instructions, sans vouloir rafiner ni chercher rien au delà, mais s'en fiant à son experience. En cette derniere maladie il se gouverna comme il avoit accoûtumé dans les autres, ne cherchant de soulagement que dans l'abstinence. Jamais il ne prit de médecine, ne se fit saigner, ni n'usa du bain : jamais depuis qu'il fut moine il ne se chauffa. Etant jeune, quoiqu'il eût une grosse fiévre, il ne manqua pas un seul jour à suivre la communauté. Etant déja vieux il se rompit une côte, & ne fit aucun remede : il ne parla même de cet accident qu'aprés qu'il fut gueri. Dans sa derniere maladie comme on le prioit de prendre de meilleure nourriture, il dit qu'elle étoit bonne à conserver la vie & non à rendre la santé. Il refusa de même le bain que les médecins lui conseilloient : sur quoi l'auteur de sa vie confesse, qu'il ne peut l'excuser d'opiniâtreté.

c. 11. n. 93.

n. 109.

Le cinquiéme jour de sa maladie il se fit encore porter au chapitre, où il exhorta ses freres à s'exercer sur tout à la charité, & à la préferer à toutes les traditions monastiques : ausquelles il leur défendit de s'attacher superstitieusement, comme étant plus propre à la destruction, qu'à l'édification. Aprés avoir reçû l'extrême-onction & le viatique, & donné le baiser de paix à tous ses disciples, il mourut le vingt cinquiéme jour d'Avril, & fut enterré avec un grand concours de toutes sortes de personnes. Sa vie fut écrite quelques années aprés par Geofroi le gros

Ch. Mall. 1116.

AN. 1116. moine de Tiron, sur ce qu'il avoit vû lui même ou appris de personnes dignes de foi ; & il l'adressa à Geofroi évêque de Chartres, qui l'avoit exhorté à l'écrire.

XXXVI. L'empereur en Italie.

to. x. conc. p. 806. ab Ursp. an. 1116.

Dés la fin de l'an 1115. plusieurs évêques & plusieurs seigneurs Allemans s'assemblerent à Cologne pour la fête de Noël, par le conseil & l'autorité de Thierri cardinal légat, qui toutefois mourut en chemin, & ne fut apporté à Cologne que pour y être enterré. Le principal sujet de cette assemblée étoit de publier un decret d'excommunication contre l'empereur Henri, qui cependant tenoit sa cour de Noël à Spire où il étoit peu accompagné. Indigné de ce qui se passoit à Cologne, il y envoya l'évêque de Virsbourg : mais on ne voulut pas l'écouter, qu'il ne fût reconcilié à l'église, en sorte qu'à son retour il refusa lui-même de communiquer avec l'empereur qui l'avoit envoyé. Toutefois contraint par la crainte de la mort il celebra la messe devant ce prince, & en eut un si grand remors, qu'il se retira secretement : puis ayant obtenu son absolution avec beaucoup de larmes, il ne vit plus l'empereur & perdit ses bonnes graces. L'empereur irrité donna à Conrad son neveu le duché de Franconie, qui apartenoit à l'évêque de Virsbourg par une ancienne concession des rois ; & pour éviter l'effet du mécontentement des seigneurs, il passa en Lombardie, d'où il envoya des députez au pape, pour terminer les differends entre l'église & l'empire. Le chef de cette députation étoit Pons abbé de Clugni, que l'on disoit être parent du pape, & qui travailla à cette grande affaire avec beaucoup d'application.

La

AN. 1116.

XXXVII. Concile de Latran.

.La même année donc qui étoit la dix-ſeptiéme du pontificat de Paſcal II. il tint un concile dans l'égliſe de Latran, qui commença le lundi de la troiſiéme ſemaine de Carême, ſixiéme jour de Mars 1116. Ce concile eſt qualifié univerſel; & il s'y trouva des évêques, des abbez, des ſeigneurs & des députez de divers royaumes & de diverſes provinces. Les deux premiers jours, ſavoir le lundi & le mardi, on agita l'affaire de l'archevêché de Milan, diſputé par deux contendans, Pierre Groſſolan & Jourdain: mais elle ne fut terminée que le ſamedi. Le mercredi l'évêque de Luques ſe plaignit que les Piſans avoient uſurpé des terres de ſon égliſe: l'évêque de Piſe défendoit ſes dioceſains, ce qui produiſit une longue conteſtation. Alors un évêque ſe leva au milieu du concile & dit: Nôtre ſaint pere le pape ſe doit ſouvenir pourquoi ce concile ſi nombreux a été aſſemblé avec tant de perils par terre & par mer; & conſiderer qu'au lieu des affaires eccleſiaſtiques on y en traite de ſéculieres. Il faut premierement expedier le principal ſujet qui nous aſſemble: afin que nous ſachions quel eſt le ſentiment du pape, & ce qu'à nôtre retour nous devons enſeigner dans nos égliſes. *to. x. p. 806.*

Alors le pape parla ainſi: Aprés que le ſeigneur eut fait de moi ce qu'il voulut, & m'eut livré avec le peuple Romain entre les mains du roi: je voyois commettre tous les jours des pillages, des incendies, des meurtres & des adulteres. C'eſt pour délivrer de ces maux l'égliſe & le peuple de Dieu, que j'ai fait ce que j'ai fait. Je l'ai fait comme homme, parce que je ne ſuis que poudre & cendre. J'avouë que j'ai failli: mais je vous prie tous de prier Dieu qu'il me le par- *Sup. n. 5.*

AN. 1116. donne. Pour ce maudit écrit qui a été fait dans le camp, je le condamne sous un anathême perpetuel, afin que la memoire en soit à jamais odieuse, & je vous prie tous d'en faire de même. Tous s'écrierent, Ainsi soit-il, ainsi soit-il. Brunon évêque de Segni dit: Rendons graces à Dieu de ce que nous avons oüi le pape Pascal condamner de sa propre bouche, ce privilege qui contenoit une heresie. A quoi quelqu'un ajoûta : Si ce privilege contenoit une heresie, celui qui l'a fait étoit heretique. Alors Jean évêque de Gaëte dit avec émotion à l'évêque de Segni : Appellez-vous le pape heretique, ici en ce concile en nôtre presence ? L'écrit qu'il a fait étoit mauvais, mais ce n'étoit pas une heresie. Un autre ajoûta : On ne doit pas même l'appeller mauvais, puisqu'il a été fait pour un bien, qui étoit de délivrer le peuple de Dieu. Ce nom horrible d'heresie mit à bout la patience du pape : il fit signe de la main & dit : Mes freres & mes seigneurs écoutez. Cette église n'a jamais eu d'heresie : au contraire c'est ici que toutes les heresies ont été brisées, suivant la promesse du Sauveur, que la foi de Pierre ne manqueroit point.

Le jeudi le pape ne vint point au concile : il en fut empêché par plusieurs affaires, principalement celles de l'empereur qu'il traitoit avec l'abbé de Clugni, Jean de Gaëte, Pierre de Leon prefet de Rome & les autres qui soûtenoient le parti de ce prince. Le vendredi Conon évêque de Preneste, voulut expliquer l'excommunication de l'empereur, mais Jean de Gaëte, Pierre de Leon & les autres partisans de ce prince lui resistoient en face & l'interrompirent plusieurs fois. Alors le pape apaisa le bruit du geste & de la

voix & dit : L'église primitive du tems des martyrs a été florissante devant Dieu & non devant les hommes. Ensuite les empereurs & les rois se sont convertis, & ont honoré l'église leur mere : en lui donnant des terres, des domaines, des dignitez séculieres, les droits & les ornemens royaux, comme Constantin & les autres princes fideles : alors l'église a commencé à être florissante, tant devant les hommes que devant Dieu. Elle doit donc conserver ce qu'elle a reçu des rois & des princes, & le dispenser à ses enfans comme elle le juge à propos. Ensuite le pape voulant casser le privilege qu'il avoit accordé à l'empereur, renouvella la défense prononcée par Gregoire VII. sous peine d'anathême, de donner ou recevoir l'investiture. AN. 1116.

Alors le cardinal Conon évêque de Preneste, rendit ainsi compte au pape de sa legation : Saint pere, si j'ai veritablement été vôtre legat, & si vous voulez ratifier ce que j'ay fait, déclarez-le s'il vous plaît en présence de ce concile. Le pape répondit : Ouy vous avez été nôtre legat, & tout ce que vous & les autres cardinaux, évêques & legats avez fait par l'autorité de nôtre siege, je l'aprouve & le confirme. L'évêque de Preneste expliqua donc qu'étant legat à Jerusalem, il avoit apris la perfidie avec laquelle le roi Henri, nonobstant ses sermens, avoit pris & maltraité le pape & les cardinaux : ajoûtant que pour ces crimes, de l'avis de l'église de Jerusalem, il avoit prononcé sentence d'excommunication contre le roi ; & l'avoit confirmée en Grece, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine & en France, dans cinq conciles de l'avis de ces églises. Enfin il demanda que le concile de Latran

AN. 1116. approuvât sa legation, comme le pape avoit fait. L'archevêque de Vienne demanda la même chose par ses députez & par ses lettres : quelques-uns en murmurerent, mais la plus saine partie du concile y consentit.

Le samedi l'affaire de Milan fut décidée. Le pape représenta qu'il n'y avoit que deux causes pour la translation des évêques, la necessité ou l'utilité : que la translation de Pierre Grossolan de l'évêché de Savone à l'archevêché de Milan, loin d'être utile, n'avoit tourné qu'à la perte des corps & des ames. C'est pourquoi il le renvoya à son évêché, & déclara Jourdain archevêque de Milan. A la fin du concile le pape accorda une indulgence de quarante jours à ceux qui étant en penitence pour des pechez capitaux visiteroient les églises des apôtres, soit à l'occasion du concile, soit par dévotion. Ainsi donnant sa benediction il termina le concile le sixiéme jour.

XXXVIII. P. Grossolan archevêque de Milan.

Landulf. ap. Ughel. Ital. Sac. tom. 4. p. 17. tom. x. conc. p. 1832.

Pour entendre l'affaire de l'archevêché de Milan, il faut savoir que l'archevêque Anselme IV. mourut à Constantinople le premier d'Octobre l'an 1100. au retour de la croisade. Pierre Grossolan évêque de Savone, faisoit cependant à Milan les fonctions épiscopales, comme vicaire de l'archevêque absent ; & ayant reçu nouvelle certaine de sa mort, il provoqua l'élection d'un successeur, avant que de retourner à son diocese. Il fut élû lui-même, par une grande partie du clergé & du peuple, & monta aussi-tôt dans la chaire archiepiscopale : mais quelques-uns des plus vertueux, tant du clergé de Milan que des laïques, découvrirent au prêtre Liprand des choses honteuses de Grossolan & de son élection. Liprand

étoit un de ceux qui avoient soûtenu avec le plus de zele le parti du martyr S. Arialde, contre les simoniaques & les clercs concubinaires, & pour ce sujet ils lui avoient coupé le nez & les oreilles. Il conseilla à ceux qui lui avoient donné cet avis contre Grossolan, d'envoyer à Rome prier le pape Pascal, de ne point confirmer son éléction qu'il ne les eût entendus. Toutefois ils ne furent point écoutez ; & Grossolan reçut l'étole en signe de confirmation, par le crédit de la comtesse Mathilde, & à la sollicitation de S. Bernard cardinal abbé de Vallombreuse, & depuis évêque de Parme.

Sup. liv. LXII. n. 25.

Mais comme le prêtre Liprand ne cessoit point de reclamer contre l'éléction de Grossolan, ce prelat assembla à Milan un concile provincial, où en prêchant publiquement au peuple, il dit : Si quelqu'un veut dire quelque chose contre moi qu'il le dise maintenant, autrement il ne sera plus écouté. Le prêtre Liprand ayant apris ce défi, assembla plusieurs citoyens dans l'église de S. Paul qui étoit son titre, & leur déclara que Grossolan étoit simoniaque de toutes les manieres, & qu'il le prouveroit par le jugement de Dieu, c'est-à-dire par l'épreuve du feu : mais les évêques qui étoient venus pour le concile, empêcherent par leur autorité, qu'il n'en vinst pour lors à l'exécution. Quelque tems aprés, comme il continuoit d'exciter le peuple : Grossolan lui fit dire qu'il sortit du païs, ou qu'il fist son épreuve. Liprand accepta avec joye ce dernier parti, & le mercredi de la semaine sainte il dit la messe & benit lui-même le feu, car il ne se trouva point de prêtre qui le voulut faire : puis il passa entre deux bûchers allumez, com-

AN. 1116. me avoit fait à Florence Pierre Ignée, cinquante ans

Sup. liv. XLI. n. 28. auparavant, & en sortir de même sain & sauf. C'est ce qui est raconté plus en détail par Landulfe de S. Paul son neveu qui a écrit cette histoire.

Deux ans aprés le prêtre Liprand fut appellé à un concile de Rome, où le pape n'approuva point l'épreuve du feu qu'il avoit faite, & toutefois le confirma dans ses fonctions de prêtre : mais il fit jurer Grossolan, qu'il n'avoit point contraint Liprand à faire cette épreuve, déclarant que s'il ne s'en fût justifié il l'eût deposé de l'épiscopat. Aprés ce serment le pape le renvoya à son siege : mais il n'y fut pas paisible ; & quatre ans durant il y eut guerre civile dans le Milanez entre les deux partis. Enfin les amis de Grossolan lui conseillerent d'aller à Jerusalem, & il laissa pour son vicaire Arderic évêque de Lodi. Pendant son absence les deux partis s'accorderent à le rejetter, & élurent pour archevêque de Milan le prêtre

p. 184. Jourdain de Clive le premier de Janvier 1112. Mainard archevêque de Turin, alla aussi-tôt à Rome, & obtint du pape l'étole pour Jourdain, à la charge de prêter un serment, qu'il differa de faire pendant six mois : mais sur le bruit qui courut que Grossolan revenoit de Jerusalem, Mainard revint à Milan & mit l'étole sur l'autel de S. Ambroise où Jourdain la prit.

Grossolan étant de retour, traita Jourdain de parjure, à cause du serment qu'il lui avoit fait autrefois ; & la guerre civile recommença. Enfin l'affaire fut jugée au concile de Rome comme il a été dit : mais

p. 1:2. Grossolan ne retourna point à son évêché de Savone, il demeura à Rome dans le monastere de S. Sabas,

&y mourut l'année suivante 1117. le sixiéme d'Août. Jourdain tint le siege de Milan encore quatre ans, & mourut le sixiéme d'Octobre 1120. Pierre Grossolan se trouve aussi nommé Chrysolan : il étoit savant & est compté entre les écrivains ecclesiastiques. Nous avons de lui un discours pour la procession du S. Esprit contre l'erreur des Grecs, écrit en grec & adressé à l'empereur Alexis Comnene. On croit qu'il composa cet écrit à Constantinople, soit en allant à Jerusalem, soit en revenant.

An. 1116.

p. 187.

Allat. Gr. orthod. p. 379. ap. Baron. an 1116.

XXXIX.
Sedition à Rome contre le pape.

Petr. Pisc. n 17. ap. Papeb. roc. ap. Baron. an. 1115. Chr. Casin IV. c. 60.

Quinze jours aprés la fin du concile de Rome, c'est à dire le dimanche des Rameaux vingt sixiéme de Mars de la même année 1116. Pierre prefet de Rome étant mort, quelques séditieux élurent pour son successeur son fils qui étoit encore tres-jeune ; & le jeudi saint, comme le pape commençoit la messe & en étoit à la premiere oraison, ils le lui presenterent entre son trône & l'autel, demandant qu'il le confirmât dans la charge de prefet. Comme le pape ne leur répondoit point & continuoit l'office : ils s'irriterent, & criant à haute voix, ils prirent Dieu à témoin, que s'il ne leur répondoit favorablement, il verroit le jour même des accidens funestes. Le pape leur dit enfin, que les fonctions de cette sainte journée l'empêchoient de vaquer à cette affaire, & qu'il leur feroit ensuite une réponse convenable. Nous en ferons, reprirent-ils, selon nôtre volonté, & se retirerent en tumulte.

Le lendemain qui étoit le vendredi saint, comme le peuple, suivant l'ancienne coûtume, alloit nuds pieds visiter les lieux saints & les cimetieres des martyrs : ces seditieux armez engagerent par serment

AN. 1116. dans leur faction le simple peuple ; & continuerent le samedi saint & encore plus le jour de Pâques. Le lundi qui étoit le troisiéme d'Avril, comme le pape alloit à S. Pierre où est la station de ce jour-là, le jeune homme se présenta à lui avec sa troupe prés du pont d'Adrien & demanda sa confirmation. Ne l'ayant pas obtenuë il attaqua la famille du pape, qui suivoit, prit les uns & maltraita les autres. Au retour le pape revenant couronné selon la coûtume & precedé des cardinaux : ces séditieux les attaquerent du haut du Capitole, faisant de grands cris & jettant des pierres. Ils envoyerent même aprés le pape ; & avant qu'il ôtat ses ornemens, il falut leur promettre que le vendredi suivant il delibereroit sur cette confirmation. Mais le jeune homme n'étant pas content de ce délai, fit accomplir ce jour là par ceux de qui il pût l'obtenir, les ceremonies qui restoient à faire pour le déclarer prefet.

Le vendredi il fit abbatre les maisons de ceux qu'il n'avoit pû révolter contre le pape ; & le pape prévoyant qu'on ne pourroit resister à ces séditieux sans répandre beaucoup de sang, se retira à Albane. Leur fureur tomba principalement sur la maison & les tours de Pierre de Leon. Le pape ayant gagné quelques seigneurs Romains par ses largesses, il y eut un combat où les séditieux furent battus : mais la plûpart de ceux qui avoient fait serment au pape l'abandonnerent, à l'exemple de Ptolomée qui en étoit le chef. Tout le païs se souleva contre lui, & la guerre civile ne se ralentit que par les travaux de la moisson & les chaleurs de l'été.

XL. Albert archevê-

L'empereur Henri étoit toûjours en Lombardie, faisant

faisant negocier sa paix avec le pape, qui disoit : J'ay gardé ma parole quoique donnée par force, je ne l'ai point excommunié : mais il a été par les principaux membres de l'église, & je ne puis lever cette excommunication que par leur conseil, dans un concile où les parties soient entenduës. Je reçois tous les jours des Lettres des Ultramontains qui m'y exhortent, principalement de l'archevêque de Mayence. En effet ce prelat nommé Albert étoit le plus déclaré contre l'empereur. Il avoit été son chancelier & son plus intime confident ; & ce fut principalement par son conseil, que Henri fit arrêter le pape Pascal. Mais quand Albert vit que le privilege accordé par le pape étoit condamné de tout le monde, & l'empereur excommunié par l'archevêque de Vienne & par la plûpart des évêques : il prit parti contre l'empereur, qui l'ayant découvert, le fit arrêter en 1112. & le retint trois ans dans une étroite & dure prison.

AN. 1116. que de Mayence contre l'empereur.

Ab. Ursp. an. 1117.

Serrar Mogun p. 801.

Sup. n. 5.

Ursp. an. 1112.

A la Toussaints 1115. l'empereur indiqua une cour pléniere à Mayence, où les citoyens profitant de l'occasion, vinrent tout d'un coup en armes environner son palais : quelques-uns même se jetterent dans la cour en furie, & tous demandoient avec de grands cris la liberté de leur prélat. L'empereur fut obligé de leur promettre ce qu'ils demandoient, & d'en donner des ôtages : puis il sortit de la ville ; & peu de jours après il délivra le prelat, si attenué des mauvais traitemens qu'il avoit soufferts dans sa prison, qu'il ne lui restoit que la peau & les os. Albert se rendit à Cologne pour être sacré par le legat Dietric : mais ce prelat étant mort en chemin, il fut sacré au même lieu le jour de S. Estienne 26. Decembre 1115. par

Id. 1115.

Dodech. an. 1116.

AN. 1116.

Otton évêque de Bamberg. Depuis ce tems Albert fut le plus grand ennemi de l'empereur, & pendant l'absence de ce prince l'Allemagne étoit pleine de séditions, de meurtres, d'incendies & de pillages.

Domnizo Ab. Ursp.

La comtesse Mathilde étoit morte la même année 1115. le vingt-quatriéme de Juillet veille de S. Jacques, âgée de soixante & neuf ans; & ceux qui en avoient apporté la nouvelle à l'empereur, l'invitoient à venir recüeillir cette ample succession. Car il ne paroît pas que l'on eût alors égard aux donations que cette princesse avoit faites à l'église Romaine, ni que le pape Pascal se soit mis en devoir d'en prendre possession.

Baron. an. 1115.

Ce fut le principal motif du voyage de l'empereur en Italie; & il étoit pour ce sujet en Ligurie au tems de

Chr. Cass. IV. c. 60.

Pâque 1116. quand il aprit ce qui s'étoit passé à Rome, & la sédition qui avoit obligé le pape à se retirer. Il en eut bien de la joye; & il envoya les présens imperiaux au nouveau prefet & aux Romains: leur mandant qu'il iroit lui-même à Rome.

XLI.
L'empereur à Rome.

Il y vint en effet avec une armée l'année suivante 1117. Le pape ne l'attendit pas, mais il se retira au

c. 61.

Mont-Cassin, où à la priere de toute la communauté il rétablit Landulfe archevêque de Benevent, déposé au concile de Ceperan: puis passant par Capoüe

Sup. n. 26.

il arriva à Benevent. Cependant l'empereur entra à Rome, où il attira à son parti les consuls, les senateurs & les grands: les uns par présens, les autres par promesses. Il donna en mariage sa fille Berthe à Ptolomée chef du parti contraire au pape, qui étoit de la famille Octavia, & fils du consul Ptolomée. Il lui fit de grands présens, & lui confirma tout ce qu'avoient eu son ayeul Gregoire & ses autres parens. L'empe-

reur celebra à Rome avec grande solemnité la fête de Pâques, qui cette année 1117. fut le vingt-cinquiéme de Mars. Il alla à S. Pierre & demanda la couronne au clergé de Rome : disant qu'il étoit venu pour la recevoir de la main du pape, dont il regardoit l'absence comme un malheur pour lui, ne désirant que de rétablir l'union entr'eux. Le clergé de Rome répondit, que la conduite de l'empereur ne répondoit pas à son discours : puisqu'il étoit venu en armes, & faisant autour de Rome toutes sortes d'actes d'hostilité : prenant la protection de l'abbé de Farfe & de Ptolomée, tous deux excommuniez.

AN. 1117.

Petr. Pisan.

Sur ce refus l'empereur s'adressa à Maurice Bourdin archevêque de Brague, qui étoit auprés de lui en qualité de legat du pape pour traiter la paix ; & reçut de sa main la couronne imperiale devant le corps de S. Gregoire dans l'église S. Pierre. Le pape & l'empereur envoyerent de part & d'autre pour traiter de la paix : mais ils ne pûrent convenir, & l'empereur craignant les chaleurs de l'été se retira, avec promesse de revenir quand la saison seroit adoucie. Il laissa à Ptolomée des troupes Allemandes, qui repousserent les Normans, que le pape avoit appellez. Le pape cependant tint un concile à Benevent au mois d'Avril, où il excommunia l'archevêque de Brague, qui avoit couronné l'empereur.

Gelas. II. ep. 8.

tom. x. p. 812.

XLII.
Turstain archevêque d'Yorc.

Pendant que le pape Pascal étoit à Benevent, Raoul archevêque de Cantorbery, arrivé en Italie la même année 1117. lui envoya de Rome où il avoit été obligé de s'arrêter, des députez & des lettres. Or voici le sujet de son voyage. Le vingtiéme de Mars 1116. Henri roi d'Angleterre voulant passer en Nor-

Eadm. 5. Novor. p. 90.

AN. 1117. mandie, tint un parlement où il fit reconnoître pour son successeur Guillaume son fils aîné. En même tems on examina le differend entre l'archevêque de Cantorbery & celui d'Yorc. Car Thomas archevêque d'Yorc étant mort le dix-neuviéme de Fevrier 1114. un des chapelains du Roi nommé Turstain fut élû pour lui succeder du consentement de Raoul archevêque de Cantorbery: mais quand Raoul lui demanda la soumission que ses prédecesseurs avoient accoutumé de faire aux archevêques de Cantorbery, il refusa d'être sacré à cette condition. Il envoya même à Rome, esperant obtenir du pape la décharge de cette soumission : mais il n'y réüssit pas, quoi qu'Ives de Charttes eût écrit au pape en sa faveur, rendant témoignage à son mérite, & traitant de coûtume induë la prétention de l'archevêque de Cantorbery. Le roi voyant que Turstain s'opiniâtroit à ce refus, par la confiance qu'il avoit en sa protection : lui déclara qu'il feroit la soumission comme ses prédecesseurs, ou qu'il ne seroit pas archevêque d'Yorc. Turstain prit ce dernier parti assez legerement, & renonça à l'archevêché : mais voyant cesser les honneurs ausquels il commençoit à s'accoûtumer, il s'en repentit & suivit le roi en Normandie, esperant qu'il lui rendroit sa dignité. Le roi ne trouva point de meilleur moyen pour le favoriser, que de differer & ne point remplir le siege d'Yorc.

Goduin. de præs. Angl.

Ivon. ep. 276.

La même année 1116. vers le mois d'Aoust, Anselme neveu du saint archevêque revint de Rome, & apporta des lettres du pape qui l'établissoient legat en Angleterre. La nouvelle en ayant été portée dans le royaume, les évêques & les seigneurs s'assemblerent

à Londres en présence de la reine, & on resolut que l'archevêque de Cantorbery, que cette affaire regardoit principalement, iroit trouver le roi en Normandie, lui exposeroit l'ancienne coûtume & la liberté du royaume; & si le roi en étoit d'avis, il iroit à Rome pour faire abolir ces nouveautez. L'archevêque qui desiroit de faire le voyage de Rome par devotion, embrassa volontiers cette resolution: il passa la mer avec une nombreuse suite & un équipage magnifique; ayant entre autres avec lui le moine Eadmer disciple de S. Anselme, qui a écrit cette histoire. L'archevêque trouva le roi d'Angleterre à Roüen, où étoit aussi le legat Anselme, attendant la permission de passer en Angleterre pour y exercer sa legation: mais le roi le retenoit pour ne pas porter préjudice aux coûtumes de son royaume, & cependant le défrayoit liberalement. AN. 1117.

L'archevêque Raoul ayant expliqué au roi le sujet de son voyage, prit par son avis le chemin de Rome. Une dangereuse maladie l'arrêta en France le reste de l'année 1116. & il celebra à Lion la fête de Noël. Etant entré en Italie, il fut encore arrêté à Plaisance par la maladie de Hebert évêque de Norvic, qui l'accompagnoit en qualité d'envoyé du roi vers le pape. Cet évêque ayant été à l'extrêmité ne passa pas plus avant; & l'archevêque continua son chemin jusques à Rome: mais le pape étoit à Benevent, & il n'y avoit pas de sûreté à l'aller trouver. L'archevêque se contenta donc de lui envoyer des députez avec des lettres; & il en reçut une réponse adressée aux évêques d'Angleterre & au roi Henri: où il déclare qu'il ne veut diminuer en rien la dignité de l'église de

AN. 1117.
ap. Eadm. p. 91.

Cantorbery, mais la conserver suivant l'institution de S. Gregoire & la possession d'Anselme de sainte memoire. La lettre est du vingt-quatriéme Mars 1117. Aprés que l'archevêque Raoul l'eût reçûë, l'empereur l'invita à l'aller trouver : il y alla du consentement du pape, & fut huit jours avec ce prince en son camp prés de Rome. Il attendit encore quelque tems sur le bruit que le pape alloit revenir à Rome : mais voyant qu'il n'en étoit rien, il retourna en Normandie vers le roi son maître.

p. 92.

Cependant le clergé d'Yorc avoit envoyé des deputez au pape pour faire confirmer l'élection de Turstain, sans qu'il fût obligé de faire sa soûmission à l'archevêque de Cantorbery. Ils exposerent au pape ce qu'ils voulurent, & en obtinrent une lettre datée aussi de Benevent le cinquiéme d'Avril, & adressée au roi Henri : où il dit que celui qui a été élû archevêque d'Yorc a été privé de ce siege sans avoir été jugé, ce qui est contre les regles. Qu'il ne prétend faire préjudice ni à l'église d'Yorc, ni à celle de Cantorbery ; & qu'aprés que l'archevêque élû aura été rétabli, si ces églises ont quelque differend entre elles il sera examiné devant le pape en présence des parties. C'est ce qui se passa en cette affaire sous le pontificat de Pascal II.

XLIII.
Suite de l'histoire de S. Bernard.
Vita Bern. lib. 1. c. 6. n. 30.

Cependant Tescelin pere de S. Bernard, qui étoit demeuré seul dans sa maison, vint aussi trouver ses enfans à Clairvaux, où il embrassa comme eux la vie monastique, & y mourut quelque tems aprés dans une heureuse vieillesse. Sa fille Humbeline fut la derniere à se donner à Dieu. Elle étoit mariée riche & attachée au monde, quand Dieu lui inspira un jour

d'aller visiter ses freres. Comme elle étoit parée & accompagnée magnifiquement, Bernard ne put se résoudre à sortir pour la voir, aucun de ses freres ne daigna paroître, si non André qu'elle rencontra à la porte, & qui la traita d'ordure bien couverte à cause de ses habits précieux. Elle fondit en larmes & dit, Je suis pécheresse il est vrai, mais c'est pour les pecheurs que Jesus-Christ est mort : c'est pour cela que je viens chercher les gens de bien : que mon frere vienne & je suis prête à faire tout ce qu'il me prescrira. Bernard vint la trouver avec le reste de ses freres ; & ne pouvant la séparer de son mari, il commença par lui retrancher toute la vanité mondaine & la curiosité des habits, lui donnant pour modele la vie de sa mere. Humbeline étant retournée chez elle, pratiqua fidelement ce conseil au grand étonnement de tout le monde. Car quoique noble, jeune & délicate, elle vivoit dans une grande retraite, appliquée au jeûne, aux veilles & aux prieres. Elle demeura ainsi deux ans avec son mari, qui la respectant comme un temple du saint Esprit, lui permit de se séparer & de suivre l'attrait de Dieu. Elle se retira au monastere de Juilli dans le diocese de Langres, fondé depuis peu pour les femmes de ceux qui étoient venus à Clairvaux avec S. Bernard. Humbeline y passa le reste de ses jours avec tant d'édification, qu'elle est honorée comme sainte le vingt-uniéme d'Aoust dans l'ordre de Cisteaux.

AN. 1117.

Vita. c. 4. n. 19.

Environ deux ans aprés que S. Bernard fut établi à Clairvaux, ses austeritez excessives lui causerent une si griéve maladie, qu'on n'en attendoit que la mort, ou une vie languissante pire que la mort même. Guil-

c. 7. n. 12.

AN. 1117. laume de Champeaux évêque de Châlons l'étant venu visiter, dit qu'il esperoit non seulement lui sauver la vie, mais rétablir sa santé, s'il vouloit croire ses conseils & se laisser traiter. Et comme l'abbé ne pouvoit se resoudre à quitter la rigueur de son observance, l'évêque alla au chapitre de Cisteaux, qui tenoit alors entre le peu d'abbez qui en dépendoient ; & prosterné en terre devant eux, il leur demanda de mettre l'abbé Bernard sous son obéïssance pour un an, Ils ne purent refuser à un prelat d'une telle autorité ce qu'il demandoit si humblement. Etant donc revenu à Clairvaux, il fit faire à l'abbé une loge hors l'enclos du monastere, & défendit que dans sa nourriture & tout le reste il s'astreignît en rien à la rigueur de l'observance, ni qu'on lui parlât d'aucune affaire de la maison. En cette retraite Bernard n'étant occupé que de Dieu goûtoit par avance les délices du paradis ; & deux abbez l'étant venu voir & lui demandant comment il se portoit, il répondit en souriant agréablement & de la maniere noble qui lui étoit ordinaire ; Je vis fort bien : moi à qui des hommes raisonnables obéïssoient auparavant, j'ai été mis par un juste jugement de Dieu sous l'obéïssance d'une bête sans raison. Il parloit d'un homme rustique & ignorant qui s'étoit vanté de le guerir, & sous la conduite duquel il avoit été mis par l'évêque & les abbez ses confreres. Cet ignorant lui faisoit manger des viandes dont un homme sain & pressé de la faim eût eu peine à s'accommoder : mais Bernard prenoit tout indifféremment ayant presque perdu le goût : en sorte que pendant plusieurs jours il prit du sang tout cru pour du beurre, & bût une fois de l'huile pour de l'eau.

Mais

Mais aprés que cette année d'obéïssance fut passée, il revint à ses premieres austeritez avec un nouveau zéle, comme un torrent retenu long-tems ; & voulut recompenser le tems perdu. Il prioit debout jour & nuit, jusques à ce que ses genoux affoiblis & ses pieds enflez ne pussent plus le porter. Il porta long-tems un cilice sur sa chair, & ne le quitta que quand il s'apperçût qu'on le savoit. Sa nourriture étoit du pain avec du lait, du boüillon de légumes ou de la boüillie. Les medecins admiroient qu'il pût vivre & travailler en forçant ainsi la nature, & disoient que c'étoit mettre un agneau à la charuë. Ses vomissemens frequens causez par la foiblesse de son estomac l'obligerent à faire creuser un trou prés de sa place au chœur, pour recevoir ce qu'il rejettoit ; & enfin cette incommodité vint à tel point, qu'il fut réduit à s'abstenir de l'office public. Avec toutes ces infirmitez, il ne laissa pas de vivre soixante & trois ans, de fonder grand nombre de monasteres, de prêcher, d'écrire plusieurs ouvrages excellens & d'être employé aux affaires les plus importantes de l'église, qui l'obligerent à faire de grands voyages.

AN. 1117.

c. 5.

Quand ses infirmitez le réduisirent à se separer pour un tems de la communauté, ce fut la premiere occasion aux gens du monde de le connoître & de le venir chercher. Ils y venoient en grand nombre, & de son côté il les recevoit plus facilement & leur prêchoit les véritez de la religion. Quand l'obéïssance l'obligeoit à s'éloigner du monastere pour les affaires de l'église, quelque part qu'il allât & de quelque sujet qu'il fût question, il ne pouvoit s'empêcher de parler de Dieu. Ce qui le fit bien-tôt connoître

AN. 1117. dans le monde ; & dés-lors la grace se rendit en lui plus sensible par le don de prophétie & par les miracles.

LXIV. Premiers miracles de S. Bernard. c. 9. 4.

Le premier fut en la personne d'un gentilhomme de ses parens nommé Joubert de la Ferté, qui perdit tout d'un coup la parole & la connoissance. Son fils & ses amis étoient sensiblement affligez, de le voir mourir sans confession & sans viatique. On envoya avertir l'abbé, qui le trouva au même état depuis trois jours. Il dit au fils & aux assistans : Vous savez que cet homme a offensé Dieu, principalement en faisant tort aux églises & en opprimant les pauvres : si vous me croyez, on rendra aux églises ce qu'il leur a ôté, & on remettra les redevances injustes dont il a chargé les pauvres : alors il recevra la parole, il se confessera & recevra les Sacremens. Toute la famille le promit avec joye & l'accomplit : mais Gerard frere de l'abbé, & Gaudri son oncle étonnez & allarmez de la promesse qu'il avoit faite, le tirerent à part & l'en reprirent durement. Il leur répondit avec simplicité : Il est facile à Dieu de faire ce qui vous est difficile à croire. Il pria en secret, puis il alla offrir le saint sacrifice ; & comme il étoit encore à l'autel, il vint un homme dire que Joubert parloit librement & demandoit avec empressement le saint abbé. Aprés la messe il y alla, le malade se confessa à lui avec larmes, reçût les sacremens & vêcut encore deux ou trois jours : pendant lesquels il ordonna que ce que l'abbé avoit prescrit fût inviolablement executé, fit encore des aumônes & mourut chrêtiennement.

Un jour comme Bernard revenoit des prez, il rencontra une femme qui venoit de loin lui apporter son enfant, dont une main étoit seche & le bras tour-

né depuis sa naissance. L'abbé touché des larmes & des prieres de cette femme lui dit de mettre son enfant à terre. Ayant fait sa priere, il fit le signe de la croix sur la main & sur le bras de l'enfant, puis il dit à la mere de l'appeller. L'enfant accourut, embrassa sa mere des deux bras, & fut déslors gueri. Les freres & les disciples de Bernard regardoient avec étonnement ces merveilles : mais ils n'en tiroient pas une gloire humaine, comme auroient fait des hommes ordinaires : l'affection spirituelle qu'ils lui portoient les faisoit craindre pour sa jeunesse & la nouveauté de sa conversion. Les deux que ce zele animoit le plus, étoient Gaudri son oncle & Gui son frere aîné. Ils n'épargnoient point les paroles dures pour fatiguer sa modestie : ils le chicanoient même sur ce qu'il faisoit de bien, ils réduisoient à rien ses miracles ; & comme il ne se défendoit point, ils le poussoient souvent par leurs reproches jusques aux larmes. AN. 1117.

Il arriva enfin que son oncle Gaudri tomba malade d'une grosse fiévre ; & pressé de la douleur il pria l'abbé d'avoir pitié de lui & ne lui pas refuser le secours qu'il donnoit aux autres. L'abbé usant de sa douceur ordinaire, le fit premierement souvenir des fréquens reproches qu'il lui avoit faits sur ce sujet, lui demandant s'il ne parloit point ainsi pour le tenter : mais comme Gaudri perseveroit, il lui imposa les mains, commanda à la fiévre de se retirer & elle se retira. S. Bernard continua de faire quantité d'autres miracles.

XLV. Monasteres d'Aquitaine.

Vers le même-tems un saint personnage nommé Geraud de la Sale prêchoit la penitence en Aqui-

AN. 1117.

Chr. Malleac. an. 1110 p. 219. Chartul. M. S. Loci Dei.

taine, où il fonda plusieurs monasteres. On en compte sept entre les autres: Cadoüin au diocése de Périgueux à présent de Sarlat: les Alleus, Chasteliers & l'Absie au diocese de Poitiers: Dalone au diocese de Limoges: Grand selve au diocese de Toulouse & Bournet en celui d'Angoulesme. Dalone fut fondée en 1117. & devint chef d'une congregation: mais dans la suite cette abbaye avec ses filles embrassa l'observance de Cisteaux aussi bien que la plûpart des autres que Geraud avoit fondées. Il mourut en 1120.

XLVI. Mort de Pascal II.

Petr. Pisan. ap. Baron. & Papebr.

Aprés le concile de Benevent le pape Pascal étant en Campanie tomba malade pendant l'automne, & vint à Anagnia où les medecins desespererent de sa vie. Il revint toutefois en assez bonne santé pour faire à Préneste la dédicace de l'église de S. Agapit. Il célebra à Rome la fête de Noël & fit l'office de l'octave & de l'Epiphanie. Il congedia les ambassadeurs de Constantinople qu'il y avoit reçûs, & intimida tellement par sa présence Ptolomée & le nouveau préfet, qu'ils lui demanderent la paix les premiers; & craignant de ne pas obtenir leur grace, ils quitterent leurs maisons pour se cacher dans Rome. Le pape faisoit faire des machines & les autres préparatifs necessaires pour les reduire par la force, quand il retomba malade de fatigue pour les mouvemens qu'il s'étoit donnez. Se voyant à l'extrêmité, il assembla les cardinaux, & leur recommanda de se donner de garde de l'artifice des Guibertins & de la violence des Allemans; & de demeurer unis entre eux. Ensuite ayant reçû l'extrême-onction, fait sa confession & satisfait aux autres devoirs de la religion, il mourut à minuit le dix-huitiéme de Jan-

vrier 1118. aprés avoir tenu le saint siege dix-huit ans cinq mois & cinq jours. En plusieurs ordinations il avoit fait cinquante prêtres, trente diacres & cent évêques. Il fut embaumé, revêtu de ses ornemens suivant le ceremonial, & porté par les cardinaux à S. Jean de Latran : où il fut enterré dans un sépulchre de marbre artistement travaillé. Le saint siege vaqua douze jours. Entre les lettres de Pascal II. nous en avons une à Pons abbé de Clugni, où il ordonne de donner à la communion les deux especes séparement; & non le pain trempé dans le vin, comme il se pratiquoit à Clugni. Il excepte les enfans & les malades, qui ne pouvoient avaler le pain. On communioit donc encore les petits enfans.

AN. 1118.

epist. 52.

Sup. liv. LXIII *n. 59.* LXIV. *n. 28.*

XLVII. Gelase II. pape. *vita per Pandulf.*

Aprés la mort de Pascal II. Pierre évêque de Porto, qui depuis long-tems tenoit la premiere place aprés le pape & avec lui tous les cardinaux, prêtres & diacres, commencerent à déliberer sur le choix d'un successeur ; & jettant principalement les yeux sur Jean de Gaëte chancelier de l'église Romaine, ils envoyerent au Mont-Cassin où il étoit, le prier de venir incessamment. Il partit sans savoir ce qu'ils avoient fait entre eux, monta sur sa mule & vint promptement à Rome. Le lendemain les cardinaux s'assemblerent au nombre de quarante-six, lui compris : savoir les évêques de Porto, de Sabine, d'Albane & d'Ostie : vingt-trois prêtres & dix huit diacres. Nicolas primicier avec le corps des chantres : tous les soudiacres du palais, plusieurs archevêques, grand nombre de clercs d'un moindre rang : quelques-uns des senateurs & des consuls Romains. Pour éviter les scandales assez fréquens dans ces élections, ils s'assem-

AN. 1118. blerent en un lieu qu'ils croyoient trés-sûr; & aprés avoir long-tems déliberé ils s'accorderent tous à élire le chancelier. Ils le prirent aussi-tôt, le nommerent Gelase & l'introniserent malgré sa résistance.

Il étoit né à Gaëte de parens nobles, qui le firent étudier dés son enfance : puis Oderise abbé du Mont-Cassin le leur ayant demandé, ils le donnerent à ce monastere, où il se distingua par son progrez dans les arts liberaux & dans l'observance réguliere. Il étoit encore jeune quand le pape Urbain II. le tira du Mont-Cassin la premiere année de son pontificat, & le fit cardinal diacre de l'église Romaine, & peu de tems aprés chancelier : pour rétablir dans le saint siege l'ancienne élegance du stile presque perduë, comme dit Pandolfe d'Alatri auteur du tems. Aprés la mort d'Urbain le Chancelier Jean de Gaëte fut toûjours attaché au pape Pascal, avec une affection singuliere : il lui aida à suporter toutes ses afflictions & fut son bâton de vieillesse. A sa recommandation ce pape promût à la dignité de cardinaux, prêtres ou diacres plusieurs de ses scripteurs & de ses chapelains : entre autres Pierre de Pise, Hugues d'Alatri, Saxon d'Anagnia & Gregoire de Gaëte. Jean fit de grandes liberalitez à son titre de sainte Marie en Cosmedin, tant en argenterie & en ornemens d'église, qu'en fonds de terres, & fût toûjours le protecteur du Mont-Cassin. Tel étoit le chancelier Jean de Gaëte quand il fut élû pape & nommé Gelase II.

Sup. liv. LXIII. n. 41. 48.

Cencio Frangipane dont la maison étoit proche du lieu d'élection, l'ayant aprise, accourut aussi-tôt l'épée au côté & fremissant de colere : car il tenoit le parti de l'empereur. Il rompit les portes, entra

dans l'église, prit le pape à la gorge, le frapa à coups de poing & de pied, jusques à l'ensanglanter de ses éperons : puis le traînant par les cheveux & par les bras, il le mena chez lui, l'y enchaîna & l'y enferma. Les cardinaux, le clergé & plusieurs laïques assemblez pour l'élection, furent de même arrêtez par les satellites de Cencio : on les jettoit à bas de leurs chevaux & de leurs mules, on les dépoüilloit, on les maltraitoit : quelques-uns gagnerent leurs maisons demi-morts, & malheur à qui ne pût s'enfuïr. Au bruit de cette violence les Romains s'assemblerent : Pierre préfet de la ville, Pierre de Leon avec les siens & plusieurs autres nobles avec leurs gens : le peuple de tous les quartiers prend les armes, on accourt à grand bruit au Capitole, on envoye députez sur députez aux Frangipanes, pour redemander le pape. Aussi-tôt les Frangipanes épouvantez le rendent, & Leon l'un d'eux se jette à ses pieds, lui demande pardon, & s'échape ainsi du peril qui le menaçoit.

Le pape étant délivré fut couronné, mis sur un cheval blanc, & mené par la ruë sacrée à S. Jean de Latran, précedé & suivi de bannieres suivant la coûtume. Son pontificat paroissoit assûré & paisible : les comtes & les barons le visitoient, il donnoit audiance à ceux qui venoient pour quelques affaires, & les renvoyoit avec sa bénediction. Ceux qui étoient sortis de Rome y rentroient : on s'assembloit pour déliberer quand le pape devoit être ordonné & sacré ; car il n'étoit encore que diacre. Mais cette paix ne fut pas longue ; & une nuit le pape fut averti que l'empereur Henri étoit en armes à saint Pierre. En effet sur la nouvelle de la mort de Pascal & de l'é-

AN. 1118.

Chr Cass IV. c. 64 Ursperg. an. 1118.

lection de Gelase, l'empereur étoit venu en diligence & avoit mandé au nouveau pape : Si vous voulez confirmer le traité que j'ai fait avec Pascal, je vous reconnoîtrai pour pape & vous ferai serment de fidelité : sinon j'en ferai élire un autre & le mettrai en possession ; car l'empereur prétendoit toûjours être en droit d'approuver l'élection du pape.

XLVIII. Fuite de Gelase.

Gelase ayant donc apris qu'il étoit si proche, se leva quoiqu'il fût nuit ; & s'étant fait mettre sur un cheval, malgré son grand âge & ses infirmitez, se retira chez un citoyen nommé Bulgamin, où il demeura caché le reste de la nuit. Le lendemain matin le pape & les siens se trouverent fort embarassez. Il n'y avoit pas de sûreté pour eux de demeurer à Rome, & ils ne pouvoient s'enfuir par terre, parce que les Allemans tenoient les chemins. Ils resolurent donc de gagner la mer, & s'embarquerent sur le Tibre en deux galeres qui les menerent jusques à Porto. Là il falut s'arrêter à cause du mauvais tems, la pluye, le tonnerre, la tempête qui agitoit la mer & le fleuve : car c'étoit au mois de Février. Les Allemans étoient sur le rivage, qui tiroient sur eux des traits empoisonnez, & menaçoient de les poursuivre jusques dans l'eau s'ils ne rendoient le pape. La nuit & la tempête les arrêta ; & cependant le cardinal Hugues d'Alatri prit le pape sur ses épaules & l'emporta à la faveur de la nuit au château de S. Paul d'Ardée. Le matin les Allemans revinrent à Porto, on leur jura que le pape s'en étoit fui & ils se retirerent. Mais on ramena le pape pendant la nuit : il s'embarqua avec les siens : le troisiéme jour ils aborderent à Terracine demi-morts & le quatriéme à Gaëte.

Ils

Ils y furent trés-bien reçûs, aussi étoit-ce la patrie du pape; & quand la nouvelle de son arrivée fut repanduë dans le païs, quantité d'évêques s'y rendirent: entre autres Sennes archevêque de Capouë, Landulfe de Benevent, Alfane de Salerne, Gibalde abbé du Mont-Cassin, Sigenulfe abbé de Caves & plusieurs autres. L'empereur envoya encore à Gaëte prier le pape de revenir se faire sacrer à Rome: témoignant qu'il désiroit ardemment d'assister à cette ceremonie & l'autoriser par sa presence, & que s'ils conferoient ensemble, ce seroit le meilleur moyen de rétablir l'union. Le pape qui avoit été pris par l'empereur avec Pascal II. & mis aux fers, ne pouvoit s'y fier: il répondit donc, qu'il alloit se faire sacrer incessamment; & qu'ensuite l'empereur le trouveroit prêt pour la négociation, par tout où il lui plairoit. En effet sans sortir de Gaëte le pape fut ordonné prêtre, puis sacré évêque en présence de tous les prelats que j'ai marquez, & de Guillaume duc de Poüille, de Robert prince de Capoüe & de plusieurs autres seigneurs qui lui prêterent tous serment de fidelité. Il fut sacré dans la fin de Fevrier, passa tout le carême à Gaëte, & alla celebrer à Capouë la fête de Pâques, qui cette année 1118. fut le quatorziéme d'Avril.

AN. 1118.

Falco Benev.

XLIX. Bourdin anti-pape.

Cependant l'empereur Henri irrité de la réponse de Gelase, résolut de faire un autre pape, comme il l'en avoit menacé, & choisit l'archevêque de Brame, qui l'avoit couronné empereur l'année précedente. C'étoit Maurice Bourin né en Limousin, d'où Bernard archevêque de Tolede l'emmena, comme il a été dit, en 1095. Il le fit premierement son archidia-

Vita per Baluz. tom. 3. Miscell. p. 471.

Sup. liv. LXIV. n. 35.

AN. 1118. cre, puis évêque de Conimbe. Maurice fit le voyage de Jerusalem vers l'an 1108. & passa à Constantinople, où il fut cheri des grands & de l'empereur Alexis : aprés avoir employé trois ans à ce voyage il revint en Portugal, où saint Geraud archevêque de Brague étant mort, il fut élû pour lui succeder l'an 1110. Pour faire confirmer sa translation & recevoir le pallium, il alla à Rome où le pape Pascal II. lui accorda l'un & l'autre, moyennant un présent considerable. Maurice soûtint vigoureusement la dignité de son siege contre Bernard archevêque de Tolede, qui vouloit l'assujettir à sa nouvelle primatie confirmée par le pape Pascal ; & qui se prévaloit contre lui de son autorité de legat en Espagne. Maurice alla à Rome en 1115. implorer le secours du pape, qui aprés avoir plusieurs fois averti Bernard de cesser ses vexations ; lui déclara enfin qu'il le déchargeoit de sa legation sur la province de Brague, afin que Maurice y pût exercer plus librement sa jurisdiction. La lettre est datée d'Anagnia le troisiéme de Novembre.

epist. 4.

ap. Baluz. p. 480.

Maurice demeura long-tems en Italie à la poursuite de cette affaire ; & le pape Pascal connoissant sa capacité, le fit son legat pour traiter la paix avec l'empereur Henri, que Maurice en cette qualité, couronna en l'absence du pape, comme il a été dit : mais le pape le trouva mauvais, & excommunia Maurice au concile de Benevent. Il demeura donc auprés de l'empereur, qui se tenant offensé que Jean de Gaëte se fût fait sacrer sans son consentement, fit élire pape celui-ci sous le nom de Gregoire VIII. le quatorziéme de Mars 1118.

Le pape Gelase étoit encore à Gaëte quand il aprit cette nouvelle; & aussi-tôt il écrivit au clergé & aux autres fideles de Gaule en ces termes: Aprés nôtre élection l'empereur est venu furtivement à Rome, ce qui nous a obligé d'en sortir. Il a demandé ensuite la paix par menaces, disant que si nous ne l'en assûrions par serment, il useroit de son pouvoir. Nous avons répondu, que nous étions prêts à terminer le different entre l'église & l'état, soit à l'amiable, soit par justice dans le lieu & le tems convenable, à Milan ou à Cremone à la saint Luc prochaine; & cela par le conseil de nos freres, que Dieu a établis juges dans l'église. J'entens les évêques. La lettre continuë: Aussi-tôt, c'est-à-dire, le quarante-quatriéme jour aprés nôtre élection, il a intrus dans l'église Maurice évêque de Brague, excommunié l'année passée par le pape Pascal au concile de Benevent; & qui autrefois en recevant le pallium par nos mains, avoit fait serment de fidelité au même pape & à ses successeurs, dont je suis le premier. En cette entreprise l'empereur n'a eu, graces à Dieu, personne du clergé Romain pour complice: mais seulement des Guibertins, Romain de saint Marcel, Cencio de saint Chrysogone, Teuzon qui a long-tems ravagé le Danemarc. Nous vous ordonnons donc, qu'aprés en avoir déliberé en commun, vous vous prépariez comme il convient, à venger l'église vôtre mere. Gelase écrivit aussi à Bernard archevêque de Tolede, & aux évêques d'Espagne, d'élire un autre archevêque de Brague à la place de Maurice: enfin il écrivit au clergé & au peuple de Rome, de l'éviter comme un excommunié. Il tint ensuite un concile à Ca-

AN. 1118.

epist. 1.

ep. 2. & alia p. Roderic.

tom. x. p. 823. ex Ursperg.

AN 1118. poüë, où il excommunia l'empereur & son anti-pape.

Maurice Bourdin étoit cependant à Rome, où il demeura tout le reste de l'année; & le jour de la Pentecôte il couronna comme pape l'empereur Henri qui se retira quelque tems aprés en Ligurie, & de là en Allemagne. Bourdin envoyoit des bulles de tous côtez en qualité de pape Gregoire; & fut reconnu en quelques lieux, comme en Allemagne, par Herman évêque d'Ausbourg, & en Angleterre par quelques-uns, qui tenoient Gelase pour anti-pape; & d'autres ne reconnoissoient ni Gelase ni Gregoire: toutefois la France & la plûpart de la Chrétienté reconnut Gelase.

Chr. Cassin. IV. c. 64.

L. Gelase à Rome. *Landulf. n. 12.*

Quand il sçût que l'empereur s'étoit retiré, il revint à Rome secretement, & se cacha dans une petite église nommée sainte Marie du second Cierge, entre les maisons d'Estienne & Pandulfe le Normand & de Pierre Latron, qui le protegoient. Le jour de sainte Praxede vingt-uniéme de Juillet, il résolut d'officier dans l'église de cette sainte: par le conseil du cardinal Didier qui en étoit titulaire, contre l'avis de plusieurs, qui représentoient que cette église étoit dans les forteresses des Frangipanes. L'office n'étoit pas encore fini, quand les Frangipanes vinrent avec une troupe de gens armez à pied & à cheval attaquer le pape & les siens à coups de pierre & de trait. Estienne le Normand & Crescence Gaëtan neveu du pape resisterent vigoureusement, quoique leur troupe fût beaucoup moindre: il y eut un rude combat qui dura une grande partie du jour. Le pape s'enfuit, faisant compassion aux femmes qui

le voyoient demi-vêtu de ses ornemens, courir seul par les champs autant que son cheval pouvoit aller. Son porte-croix tomba en le suivant, & une pauvre femme qui le trouva, le cacha jusques au soir avec sa croix & son cheval.

Le combat duroit encore, quand Estienne le Normand dit aux Frangipanes : Que faites-vous ? Le pape à qui vous en voulez s'est sauvé : voulez-vous aussi nous perdre ? nous sommes Romains comme vous & même vos parens : retirons-nous de part & d'autre, nous sommes assez fatiguez. Ils se retirerent en effet ; & on trouva le pape dans la campagne prés l'église de saint Paul las & gemissant. Le lendemain ses amis tinrent conseil, & le pape parla ainsi aprés tous les autres : Mes freres, suivons l'exemple de nos peres & le précepte de l'évangile, puisque nous ne pouvons vivre en cette ville, fuïons dans une autre : fuïons cette Sodome & cette Egypte. Je le dis devant Dieu, j'aimerois mieux, si jamais il étoit possible, avoir un seul empereur, que d'en avoir un si grand nombre : un méchant au moins perdroit les autres plus méchans, jusques à ce qu'il sentît lui-même la justice du souverain empereur. Tous approuverent l'avis du pape, & aussi-tôt il distribua ses commissions pour le gouvernement de l'église pendant son absence. Il fit son vicaire Pierre évêque de Porto, & lui donna quelques cardinaux pour lui aider : il donna la garde de Benevent à Hugues cardinal des saints Apôtres : à Nicolas la conduite des chantres : il laissa la prefecture de Rome à Pierre, qui l'avoit prise malgré le pape Pascal, quoique ce fût un méchant homme : mais il donna l'étendard &

AN. 1118. la garde de la ville à Estienne le Normand, qui étoit le plus considerable de son parti.

Le pape Gelase étoit encore à Rome le premier jour de Septembre, comme il paroît par la bulle donnée en faveur de Gautier archevêque de Ravenne: qui ayant été tiré malgré lui d'entre les chanoines reguliers, avoit été élû unanimement pour remplir ce siege, & sacré par le pape. Depuis Guibert cette église avoit été jusques là dans le schisme, occupée par des évêques que l'empereur avoit choisis: c'est pourquoi les papes avoient soustrait à la jurisdiction de Ravenne: les églises de Plaisance, Parme, Rege & Bologne. Par cette bulle le pape Gelase en faveur de la réünion à l'église Romaine, rend à celle de Ravenne ses droits sur ces quatre églises, & sur toutes les autres qui y sont énoncées, & accorde à Gautier le pallium.

epist. 4.

LI. Baudoüin II. roi de Jerusalem.

Tyr. XI. c. 29.

Sup. n. 16.

c. 31.

Jerusalem changea cependant de roi & de patriarche. Dés l'année précédente le roi Baudoüin avoit été dangereusement malade; & se croyant prêt à rendre compte à Dieu de ses actions, il renvoya Adelaïde comtesse de Sicile, qu'il avoit fait venir & épousée trois ans auparavant, quoique sa femme legitime qui étoit demeurée à Edesse vécût encore. Ce fut par le conseil du patriarche Arnoul, que Baudoüin trompa ainsi cette princesse, & s'attira par là à lui & à son royaume, une haine immortelle du comte Roger, depuis roi de Sicile, fils d'Adelaïde. L'année suivante le roi Baudoüin retomba malade en Egypte, où il faisoit la guerre; & mourut comme il revenoit en Palestine, la dix-huitiéme année de son regne. On raporta son corps à Jerusalem, où il

arriva le dimanche des Rameaux septiéme d'Avril 1118. dans le même tems que la procession en sortoit, & par le même chemin, qui étoit la vallée de Josaphat. Il fut enterré prés du roi Godefroi son frere, dans l'église du saint Sepulcre.

Id. lib. XII. *c.* 1.

Son successeur fut Baudoüin du Bourg son parent, à qui il avoit laissé le comté d'Edesse quand il fut appellé à la couronne. Il étoit François, fils aîné de Hugues comte de Retel, & vint à la croisade avec Godefroi de Boüillon. Aprés avoir gouverné dix-huit ans le comté d'Edesse, il voulut aller à Jerusalem visiter les saints lieux, & voir le roi son parent *c.* 2. & son bienfaicteur. Il aprit en chemin que ce prince étoit mort en Egypte, & ne laissa pas de continuer son voyage: en sorte qu'il arriva à Jerusalem en même-tems que le corps du roi y fut aporté. Aussi tôt qu'il fut enterré, les prelats & les seigneurs deliberent sur le choix d'un successeur. Les uns disoient *c.* 3. qu'il falloit attendre le comte Eustache frere des deux rois défunts, & suivre la loi de la succession: les autres representoient que l'état du royaume ne permettoit pas ce délai, & qu'ils ne pouvoient demeurer sans chef. Alors Joscelin seigneur de Tiberiade, homme habile & éloquent, & qui avoit une trés-grande autorité dans le royaume, leur dit: Voilà le comte d'Edesse parent du roi, homme brave & vertueux, vous n'en sauriez trouver nulle part un plus digne. Le patriarche Arnoul fut du même avis, & ils y amenerent aisément tous les autres. Ainsi Baudoüin II. fut élû roi de Jerusalem, & couronné solemnellement le jour de Pâques. Cependant on avoit envoyé des seigneurs à Eustache comte de Bou-

AN. 1118. logne, pour l'inviter à venir prendre la couronne aprés ses freres : ils eurent peine à lui persuader de partir, & toutefois ils l'amenerent jusques en Poüille, où il aprit que l'on avoit couronné le comte d'Edesse. Alors il dit : Dieu me garde d'apporter du trouble dans un royaume où ma famille a rétabli la paix de J. C. & pour la tranquillité duquel mes freres ont donné leur vie & acquis une gloire immortelle. Aussi-tôt, quoi qu'on lui pût dire, il retourna sur ses pas & revint chez lui.

Id. XI. c. 26. Le patriarche Arnoul mourut dans la même année. Dés l'an 1115. le pape Pascal bien informé de ses désordres & de sa vie infame : envoya en Syrie l'évêque d'Orange en qualité de legat, qui assembla les évêques de tout le Royaume, obligea Arnoul d'y comparoître, & le déposa de son siege comme il méritoit. Mais Arnoul se fiant à ses artifices ausquels presque personne ne resistoit, passa la mer, vint à Rome, & par ses flateries & les presens qu'il répandit abondamment, gagna si bien le pape & tout son conseil, qu'il fut rétabli dans son siege & revint à Jerusalem, où il vécut avec la même licence qu'auparavant. Enfin il mourut l'an 1118. & eut pour successeur un homme simple & craignant Dieu nommé Gormond, natif de Piquigny au diocese d'Amiens. *XII. c. 6.*

LII. Mort de l'empereur Alexis Comnene. *Anna lib XV, p. 501. Zonar. XVIII. n. 29.*

La même année 1118. que les Grecs comptoient 6626. le jeudi quinziéme d'Aoust mourut à C. P. l'empereur Alexis Comnene, âgé d'environ soixante & dix ans : aprés en avoir regné trente-sept, quatre mois & quelques jours. Nonobstant les differends qu'Alexis eut avec les princes Latins, il paroît avoir toûjours été Catholique & en communion avec l'église

AN. 1118.

glise Romaine : premierement par les lettres qu'il écrivit au pape Urbain II. & Pascal II. ensuite par les offrandes qu'il envoya en divers tems au monastere du Mont-Cassin, & même à celui de Clugni, quoique beaucoup plus éloigné. De plus, ce prince étoit fort soigneux de savoir sa religion ; & quand les affaires publiques lui laissoient quelque loisir, il l'employoit à étudier l'écriture sainte, & en conferer avec des personnes doctes, dont il y avoit toûjours grand nombre à C. P. Son but en cette étude étoit principalement de reprimer les héresies qui s'étoient glissées en differentes parties de l'empire à la faveur des dominations étrangeres ; & ce fut dans cette vûë qu'il ordonna à Euthymius Zigabene de composer sa Panoplie.

Sup. liv. LXIII. *n.* 42. LXIV. *n.* 22. LXVI. *n.* 15. *Chr. Cass.* IV. *c.* 46. *Ibid. c.* 17. 27. 46. *Petr.* II. *ep.* 39. *Eutym. Zigab. Panoplin it.*

LIII. Pauliciens convertis.

Sup. n. 10. *Zonar.* XVIII. *n.* 26. *Anna Comn. lib.* 14. *p.* 450. *Sup liv.* LVI. *n.* 24.

Outre ce que j'ai raporté de la punition des Bogomiles : l'empereur Alexis s'appliqua encore vers la fin de son regne, à rechercher & à convertir d'autres heretiques semblables. C'étoit les Pauliciens que l'empereur Jean Zimisques avoit autrefois transportez d'Asie en Thrace, aux environs de Philippopolis, pour défendre cette frontiere contre les incursions des Scythes : mais ces Manichéens noûrris dans l'indépendance, revinrent bien-tôt à leur naturel. Ils pervertissoient les catholiques du païs, les pillant & les tyrannisant ; & il s'y mêla encore d'autres heretiques Armeniens & Jacobites. L'empereur Alexis ayant soûmis les Pauliciens, partie sans combat, partie de force, entreprit de les convertir. Il conferoit avec eux depuis le matin jusques au soir, & quelquefois bien avant dans la nuit, accompagné d'Eustrate évêque de Nicée, & de celui de Philippopolis : le

AN. 1118.

Cesar Nicephore Brienne gendre de l'empereur, assistoit aussi à ces disputes. Plusieurs de ces Manichéens se convertirent & se firent baptiser : mais leurs trois chefs, Couleon, Cousin & Pholus ne se rendoient point, & reprenoient la dispute l'un aprés l'autre. L'empereur desesperant de les persuader, les envoya à C. P. où il les fit enfermer.

Cependant il demeuroit sur les lieux, où il en convertissoit tantôt cent par jour, tantôt davantage, & enfin des villes & des villages entiers. Il donna aux habitans les plus considerables, des emplois dans ses troupes ; & pour le petit peuple, il le rassembla dans une ville qu'il fonda de nouveau, & leur donna des terres à cultiver. Quand il fut de retour à C. P. il recommença à disputer avec les trois chefs des Pauliciens : Couleon se convertit, les deux autres demeurerent opiniâtres, & furent condamnez à une prison perpetuelle.

LIV. Constitutions d'Alexis. *Jus Græco Rom. lib. II. p. 121. 123.*

Nous avons plusieurs Constitutions d'Alexis Comnene touchant les matieres ecclesiastiques. La premiere du mois de Septembre indiction neuviéme, c'est-à-dire de l'an 1086. par laquelle il confirme celle de l'empereur Isaac Comnene son oncle, qui regloit le canonique des évêques & les droits d'ordination. On appelloit canonique l'estimation des premices que les laïques devoient à l'évêque chaque année, & elle est ainsi taxée. Pour un village de trente feux, une piece d'or & deux d'argent, un mouton, six boisseaux d'orge, six de farine, six mesures de vin & trente poules. Pour les villages moindres à proportion. Pour les ordinations l'évêque prenoit sept pieces d'or, une pour faire un homme simple clerc

ou lecteur, trois pour le diaconat & trois pour la prêtrise. On taxe aussi le droit de l'évêque pour les mariages. Une autre constitution du mois de Juin indiction septiéme, l'an 6592. c'est à-dire 1084. declare nulles les fiançailles contractées à sept ans, & veut que les parties en ayent douze ou quatorze: défendant toutefois de les faire le même jour que les nôces. Ce qui est confirmé par une autre constitution de l'an 1092.

AN. 1118.

p. 126.

p. 134.

La quatriéme qui est du mois de May 6595. 1087. fut faite en presence d'un concile, & déclare qu'il est permis à l'empereur d'ériger en metropoles les évêchez ou les archevêchez, & de regler suivant sa volonté ce qui regarde l'élection & la disposition de ces églises: sans préjudice des anciens droits du metropolitain sur l'église élevée à une nouvelle dignité. Par la sixiéme constitution qui est du mois de Novembre indiction seconde, c'est-à-dire l'an 1093. l'empereur permet à ceux qui sont élûs pour les évêchez d'Orient, de garder leurs abbayes ou leurs autres benefices. C'est que ces évêchez étoient occupez, ou dépoüillez de leurs revenus par les infideles: ce qui faisoit que ceux qui en étoient pourvûs ne vouloient point les accepter, craignant d'y manquer de subsistance, aprés avoir quitté celle qui leur étoit assurée: c'est pourquoi l'empereur leur permet de garder l'un & l'autre en attendant le rétablissement de ces églises Orientales. La huitiéme constitution du mois de Decembre 1095. donne au patriarche la visite & la correction de tous les Monasteres de son diocese, avec les distinctions qui y sont marquées. C'est ce qui me paroît de plus notable dans les consti-

p. 130.

p. 138.
Balsam ad can. 37. conc. 6.

V. Sup. liv. XL. n. 51.

p. 141.

AN. 1118. tutions de l'empereur Alexis.

Sa vie a été écrite par sa fille Anne Comnene, femme du Cesar Nicephore Bryenne, princesse savante, mais dont le style sent plûtôt le panegyrique que l'histoire. Le successeur d'Alexis fut son fils Jean Comnene, nommé par les Grecs Calo Joannes, c'est-à-dire le beau Jean: il regna vingt-quatre ans

LV. Monastere de la Pleine de grace.

Typic. Iren. to. 2. Annal, Gr. p. 128.

L'imperatrice Irene Ducàs épouse d'Alexis, fonda à C. P. un monastere de filles, auquel elle donna des constitutions suivant l'usage des Grecs, qui accordoit ce pouvoir aux fondateurs; & nous avons ces constitutions d'Irene, où l'on voit plusieurs particularitez remarquables de l'observance des religieuses Grecques. Ce monastere étoit dédié à la sainte Vierge sous le nom de Pleine de Grace, & devoit avoir vingt-quatre religieuses, avec permission d'augmenter jusques à quarante, si les revenus augmentoient. Il étoit fondé avec entiere exemption de l'empereur, du patriarche & de toute puissance ecclesiastique & seculiere; & avoit une protectrice qui étoit l'imperatrice Irene; & aprés sa mort une princesse de sa famille, suivant l'ordre de substitution qu'elle avoit marqué. Si quelque princesse de la famille se faisoit religieuse dans cette maison, elle devoit avoir quelques privileges, & n'être pas astreinte à la regle si étroitement que les autres. Les religieuses devoient être reçûës gratuitement, avec permission toutefois de prendre ce qui seroit volontairement offert. Il n'étoit pas permis d'aliener les immeubles du monastere, mais seulement les meubles en cas de necessité. La premiere abbesse fut choisie par l'imperatrice, ensuite elle devoit être élûë par la communauté, & pouvoit être

c. 5. *c. 2.* *c. 3.* *c. 4.* *c. 7.* *c. 9. 10.* *c. 11. 12. 13.*

dépofée. Il y avoit un économe pour les affaires du dehors ; & ce devoit toûjours être un eunuque : auffi-bien que les deux prêtres du monaftere, que l'on prenoit entre les moines autant qu'il étoit poffible. Elles n'avoient qu'un pere fpirituel à qui elles rendoient compte de leurs penfées ; & c'étoit auffi un eunuque. AN. 1118. c. 14. c. 15. c. 16.

Les religieufes couchoient toutes en un même dortoir, à la vûë les unes des autres : elles travailloient de leurs mains ; & pendant le travail une d'entre elles lifoit l'écriture fainte. Leur clôture n'étoit pas fi exacte, que les femmes, principalement les proches parentes n'entraffent quelquefois dans la maifon : pour les hommes, la religieufe leur parloit à la porte accompagnée d'une ancienne. Elles fortoient même quelquefois pour aller voir leur pere ou leur mere malades. Il y a plufieurs diftinctions marquées pour la nourriture pendant le carême, & les autres jours de jeûne : à caufe des fêtes qui fe peuvent rencontrer en ces jours, & qui font diminuer l'abftinence fuivant l'ufage de l'églife Greque : mais cette indulgence ne va qu'à accorder l'huile, le vin, ou le poiffon. On recommande étroitement la pauvreté exacte, & l'exclufion de toute proprieté. Les religieufes fe baigneront tous les mois : les malades, toutes les fois que le medecin l'ordonnera ; & ce medecin du monaftere doit être eunuque ou vieux. Comme ce monaftere avoit peu d'étenduë, la fepulture des religieufes étoit dehors ; & pour cet effet l'imperatrice Irene avoit obtenu du patriarche Nicolas, un petit monaftere nommé Cellarée, dépendant de la grande églife. Elle y mit quatre religieufes du mo- c. 6. c. 17. c. 22. c. 46. 47. 48. c. 50. 51. 52. 56. c. 57. c. 70.

An. 1118.

nastere de la Pleine de grace avec un prêtre seculier pour y faire l'office. On y transportoit la défunte, & il y avoit au convoi le nombre de religieuses reglé par l'abbesse. C'est ce qui m'a paru de plus singulier dans ces constitutions du monastere fondé par l'imperatrice Irene.

LVI. Le pape Gelase en Provence. *Pandulf. n. 16.*

Le pape Gelase II. ne se trouvant pas en sûreté à Rome en partit le second jour de Septembre 1118. Il étoit accompagné de deux cardinaux prêtres, Jean de Creme & Gui de sainte Balbine & de quatre cardinaux diacres, dont le premier étoit Pierre de Leon: avec deux nobles Romains & leur suite. Ils furent reçûs à Pise avec grand honneur & le pape y fit un sermon qui parut tres-éloquent. Quelques jours aprés il se rembarqua & arriva en Provence au port de S. Gilles : où il fut reçû par l'abbé Hugues & sa communauté, & défrayé liberalement, pendant un assez long sejour qu'il y fit. Là tous les évêques du pays, grand nombre de moines, quantité de noblesse & de peuple se rendirent auprés du pape & lui offrirent leurs services. Pons abbé de Clugni entre autres présens donna au pape trente chevaux, & l'abbé de saint-Gilles dix, dont il se servit pour marcher dans le païs. Il y dedia trois églises & marqua avec des pierres les bornes de leurs franchises. Il confirma la primatie de l'église de Tolede par une bulle adressée à l'archevêque Bernard & datée de saint Gilles le septiéme de Novembre.

LVII. Commencemens de S. Norbert. *Vita ap. Boll. 6.*

Pendant que le pape y étoit, S. Norbert l'y vint trouver, & obtint de lui la permission de prêcher. C'étoit un jeune Seigneur Alleman né à Santen dans le pays de Cleves, qui ayant étudié étoit entré dans

le clergé & avoit reçû le soudiaconat. En cette qualité il se mit à la cour de Frideric archevêque de Cologne, puis à celle de l'empereur Henri, & s'y fit aimer & estimer, non seulement par sa noblesse & ses grands biens, mais par ses qualitez personnelles, sa belle taille, sa bonne mine, ses lettres, sa politesse, sa liberalité, sa douceur. Mais cette prosperité pensa le perdre : comme le monde lui aplaudissoit, il ne songeoit point à l'éternité, il n'étoit occupé que de son ambition & de son plaisir, il suivoit tous ses desirs, sans se rien refuser, & les pensées de la vie future lui sembloient des songes & des fables. Un jour comme il marchoit dans une agreable prairie, bien monté, vêtu de soye, suivi d'un seul valet : il survint un grand orage, des éclairs, des tonnerres effroyables. Son valet lui cria de retourner sur ses pas ; & aussi-tôt un coup de foudre tombant aux pieds de son cheval brûla l'herbe, ouvrit la terre de la hauteur d'un homme, & on sentit une odeur de souffre qui paroissoit infernale. Norbert demeura étendu d'un côté, le cheval de l'autre & le valet épouvanté.

AN. 1118.

Juin to. 19. p. 821.

Norbert parut mort pendant une heure, aprés laquelle il revint comme d'un profond sommeil, & dit en soi-même : Seigneur que voulez vous que je fasse ? & se répondit : Quitte le mal & fais le bien, cherche la paix & la poursuis. Il retourna donc sur ses pas resolu de se convertir : mais d'abord il ne voulut rien changer à son exterieur, il se contenta de porter un cilice sous ses habits précieux, & de travailler au dedans à se combattre lui-même. Il quitta la cour & demeuroit chez lui, ou dans l'Abbaye de

Act. IX. 6. Ps. 33.

AN. 1118. Sigeberg prés de Cologne avec l'abbé Conon depuis évêque de Ratisbonne, attendant le tems de se déclarer ; & comme il étoit encore peu instruit dans les voyes de Dieu, il résolut en quittant le monde de prendre les ordres, croyant faire plus de fruit. Ainsi le tems de l'ordination étant venu, il alla avec un pieux empressement trouver Frideric archevêque de Cologne : le priant de l'ordonner avec les autres. L'archevêque surpris qu'il demandât de lui-même ce qu'il avoit souvent refusé quand on lui offroit, le lui promit avec joye. Norbert ajoûta : Je desire d'être ordonné en même tems diacre & prêtre. L'archevêque encore plus étonné, lui demanda la cause d'un si soudain changement ; & le pressa tellement que se jettant à ses pieds, il lui demanda avec larmes l'absolution de ses pechez & l'ayant obtenuë lui declara son dessein. L'archevêque touché de l'amitié qu'il portoit à Norbert, & persuadé qu'il y avoit quelque inspiration divine dans un changement si extraordinaire : crut devoir en cette occasion se dispenser de la regle, qui ne permettoit pas de donner ces deux ordres tout à la fois.

L'heure de l'office étant venuë on rangea les autres ordinans revêtus d'aubes suivant la coûtume ; & Norbert se presenta au milieu du peuple, d'autant plus attentif à le regarder qu'il étoit plus connu. Quand le sacristain lui presenta les ornemens dont il devoit se revêtir, il étendit la main vers un de ses domestiques dont il reçut une pelice de peau d'agneau qu'il avoit fait apporter exprés, & s'étant dépoüillé d'un habillement tres-riche qu'il portoit, il se revêtit de celui-ci, qui selon l'usage du tems & du

païs

païs étoit tres-méprisable : ensuite il tendit l'autre main au sacristain & reçut les ornemens. AN. 1118.

Aprés son ordination il retourna au monastere de Sigeberg, où il demeura six semaines pour y apprendre l'exercice de ses fonctions & se former à la pieté : puis il revint chez lui à Senten ; & parce qu'il en étoit chanoine, le doyen & ses confreres le prierent comme nouveau prêtre de celebrer la grand'messe. Il l'accepta, & aprés l'évangile il fit un sermon, où il parla avec un zele merveilleux sur la vanité du monde, la breveté de la vie & l'impossibilité d'y être heureux : appuyant fortement sur les défauts qu'il connoissoit dans les chanoines ses confreres, sans toutefois en designer aucun en particulier. Le lendemain quand ils furent au chapitre il prit le livre de la regle, & s'adressant au doyen, il lui montra par les paroles de saint Gregoire & de saint Isidore qu'il devoit rapeller les autres au droit chemin.

C'étoit apparemment la regle d'Aix la Chapelle tirée entre autres de ces deux saints. Les anciens chanoines écoutoient Norbert paisiblement, voyant qu'il avoit raison : mais les jeunes murmuroient & s'en mocquoient, lui gardant toutefois encore quelque respect exterieur. Le jour suivant il les proclama en plein chapitre, marquant leurs fautes en particulier avec les circonstances ; & comme il continua pendant plusieurs jours, il leur devint insuportable : en sorte qu'ils exciterent contre lui un clerc de basse naissance & méprisable en toutes manieres, qui le chargea d'injures & lui cracha au visage. Norbert s'essuya simplement, imputant cet affront à ses pechez ; & toutefois celui qui l'avoit insulté étoit tel, que s'il l'avoit fait Sup. liv. LVI. n. 23.

AN. 1118. traîner dans la bouë par les garçons de sa cuisine, tout le monde eût dit que c'étoit bien-fait. C'est ainsi qu'en parle l'auteur original de sa vie.

Un jour comme il disoit la messe dans une chapelle souterraine, une grosse araignée tomba dans son calice aprés la consecration. Il avala tout, resolu à ce qui pourroit arriver ; & aprés la messe, comme il demeuroit devant l'autel n'attendant que la mort, il sentit quelque demangeaison dans le nez, & l'araignée en sortit. Il demeura trois ans dans ce même habit d'une pauvreté singuliere, prêchant à tout le monde & travaillant à sa propre perfection ; & quand il étoit maltraité par ceux à qui ses prédications étoient incommodes, il alloit chercher de la consolation chez les moines de Sigeberg, ou chez les chanoines reguliers de Closterrath, ou avec un saint ermite nommé Lidulfe. En ce tems là, c'est-à-dire l'an 1118. il se tint un concile à Frissar où présida Conon évêque de Palestine legat du pape Gelase. Les évêques & les abbez qui y étoient assemblez y appellerent Norbert ; & d'un commun accord ils l'accuserent devant le legat, de ce qu'il préchoit sans mission & declamoit contre eux sans aucune autorité ; & de ce qu'il portoit un habit extraordinaire & peu convenable à sa naissance, quoiqu'il ne fût point religieux & gardât la proprieté de ses biens. Norbert répondit : qu'il avoit reçû le pouvoir de prêcher quand il avoit été ordonné prêtre ; & que saint Pierre nous apprend que ce n'est pas l'habit précieux qui nous rend agreables à Dieu. Enfin ils le laisserent aller. Le legat Conon tint aussi vers le même tems un concile à Cologne, où il publia l'excommunication contre l'empe-

1. Pet. III. 3.

To. x. p. 823. ex Ursperg.

reur comme à celui de Friſſar.

AN. 1118.

LVIII. Saint Norbert vient trouver le pape.

Norbert voyant que tous étoient contre lui, & rejettoient la verité qu'il prêchoit, ne cherchant qu'à le calomnier ; alla trouver l'archevêque de Cologne ſon prelat, & reſigna entre ſes mains tout ce qu'il avoit de benefices & de revenus eccleſiaſtiques, qui étoient conſiderables. Enſuite il vendit ſes maiſons & ſes autres biens, même ſes meubles, & en diſtribua le prix aux pauvres : ne gardant que dix marcs d'argent, une mule & une chapelle pour dire la meſſe ; & prit ſeulement deux laïques pour l'accompagner, reſolu de voyager hors de ſon païs. Mais étant arrivé à Hui ſur la Meuſe, il ſe défit encore du peu qu'il avoit gardé, ne retenant que ſa chapelle ; & s'en alla nuds pieds vêtu ſeulement d'une tunique de laine & d'un manteau avec ſes deux compagnons. En cet équipage il traverſa toute la France & arriva à ſaint Gilles où il trouva le pape Gelaſe. Il lui déclara ſa reſolution, s'accuſant particulierement d'avoir reçû enſemble le diaconat & la prêtriſe, contre les canons, & en demanda l'abſolution. Le pape admirant ſa ſageſſe & l'eſprit de Dieu qui étoit en lui, ne lui accorda pas ſeulement cette abſolution, il voulut encore le retenir avec ſoi : mais Norbert le conjura de ne lui point demander cette marque d'obéïſſance : lui repreſentant que c'étoit dans les cours des princes & des évêques qu'il s'étoit diſſipé & débauché, qu'ainſi il ne convenoit ni à ſa jeuneſſe ni à la penitence qu'il s'étoit propoſée de demeurer à la ſuite du pape : mais que s'il lui ordonnoit d'être chanoine, moine, ou ermite, ou de vivre en pelerin, il lui obéïroit volontiers en tout. Le pape voyant

AN. 1118.

sa fermeté & son zele, & sachant la persecution qu'il avoit soufferte à cause de la prédication : lui donna la faculté de prêcher la parole de Dieu, non seulement dans les lieux où il l'avoit prêchée, mais par tout où il voudroit, lui en donnant même un ordre exprés : avec défense à ceux qui avoient voulu s'y opposer, d'empêcher le simple peuple de profiter de ses instructions ; & afin que personne n'en pût douter il lui en fit expedier une bulle. Avec ces pouvoirs Norbert s'en retourna, marchant toûjours nuds pieds dans la plus grande rigueur de l'hiver ; & sans que le froid, la faim, ni la lassitude ralantissent sa ferveur. Il marchoit quelquefois dans la neige jusques aux genoux, il ne mangeoit que le soir & des viandes de carême, hors les dimanches, & usoit rarement de vin ou de poisson.

LIX. Concile de Roüen. Orderic. lib. 12. p. 849. tom. x. conc. p. 824.

Le pape Gelase envoya un legat à Roüen, où se tenoit un concile qui commença le septiéme d'Octobre de cette année 1118. Henri roi d'Angleterre y traita de la paix du royaume, avec Raoul archevêque de Cantorbery & les autres seigneurs qu'il y avoit assemblez ; & Geofroi archevêque de Roüen y traita des affaires de l'église, avec quatre de ses suffragans qui étoient presens, & plusieurs abbez dont dix sont nomez : les évêques étoient Richard de Bayeux, Jean de Lisieux, Turgis d'Avranches & Roger de Coutances. Serlon de Sées envoya s'excuser sur sa vieillesse & ses infirmitez : Audin d'Evreux sur la necessité de défendre le païs contre les ennemis, en quoi toutefois il réüssit mal. Le legat du pape étoit un clerc Romain nommé Conrad, qui parla tres éloquemment, comme ayant été nourri dans la source de la Latinité. Il

se plaignit de l'empereur qui persecutoit les catholiques, de l'anti-pape Bourdin & des vexations que l'église souffroit en Toscane. Il representa que le pape avoit été réduit à venir au deça des Alpes comme en exil : & conclut en demandant à l'église de Normandie le secours de ses prieres & encore plus de son argent. Ce sont les termes d'Oderic auteur du tems. AN. 1118.

LX. Reduction de Sarragoce.

Chr. Malleat. p. 115. tom. 2. Bibl. Lab.

Blanca Arragon p. 637.

La même année on tint un concile à Toulouse, où on conclut le voyage d'Espagne pour le secours d'Alfonse roi d'Arragon : qui le sixiéme de Decembre gagna une grande bataille contre les Mores où étoient plusieurs de leurs rois, entre autres ceux de Maroc & de Grenade. Le dixiéme du même mois il prit Sarragoce, aprés quoi se rendirent huit autres villes & plusieurs châteaux. Avant la prise de Sarragoce on avoit élû pour en être archevêque Pierre Librane, qui alla trouver le pape Gelase, fut sacré de sa main & raporta une bulle dattée du neuviéme de Decembre, & adressée à l'armée chrétienne qui assiegeoit Sarragoce. Par cette bulle le pape accorde indulgence à ceux qui aprés avoir reçû penitence mourroient en cette entreprise ; & à tous ceux qui travailleroient au rétablissement de cette église & donneroient pour la subsistance du clergé, indulgence à la discretion des évêques, à proportion de leurs bonnes œuvres. En vertu de cette bulle l'archevêque Pierre étant établi dans son siege envoya son archidiacre Miorrand, avec des lettres souscrites par lui & par trois autres évêques adressées à tous les fidelles : afin de donner des indulgences & recueillir des aumônes pour le rétablissement de son église. Sarragoce avoit été prés de quatre cens ans au pouvoir des infideles.

Gelas. epist. 5.

AN. 1118. Si-tôt que le roi de France Loüis eut apris que le pape Gelase étoit arrivé en Provence, il y envoya Suger moine de S. Denis, avec des presens qui étoient comme les premices de son royaume; & ils convinrent du jour auquel le roi se rendroit à Vezelai, pour voir le pape & conferer avec lui. Cependant le pape Gelase tint un concile à Vienne; & en partant donna ordre à l'archevêque Gui de le venir trouver à Clugni: où le pape étant arrivé fut reçû avec tous les siens, selon qu'il convenoit à sa dignité & à l'opulence de ce monastere. Il y reçut plusieurs prelats & les envoyez de plusieurs princes avec quantité de presens; & il commençoit à respirer & à donner ses ordres pour le soulagement de ceux qu'il avoit amenez & de ceux qu'il avoit laissez à Rome: quand il fut attaqué d'une pleuresie outre la goute qui l'incommodoit depuis long-tems, & se trouva reduit à l'extrêmité.

Ab Ursp. an. 1119. Pandulf.

LXI. Mort de Gelase II.

Alors il fit appeller l'évêque de Palestrine avec les autres cardinaux qui étoient presens, & voulut le designer pour son successeur: mais l'évêque s'en excusa en disant: A Dieu ne plaise que je me charge de ce fardeau, indigne & miserable que je suis: vû principalement que de nôtre tems le saint siege étant sous la persecution, a besoin pour se soutenir de richesses & de puissance temporelle. Si vous voulez croire mon conseil, nous élirons l'archevêque de Vienne, qui outre la pieté & la prudence a encore la puissance & la noblesse seculiere: car nous esperons qu'il délivrera le saint siége de cette longue vexation. Ce discours fut approuvé du pape malade & des cardinaux presens; & aussi-tôt on envoya que-

rir l'archevêque de Vienne. Mais pendant qu'il étoit en chemin le pape sentant aprocher sa fin, fit sa confession devant un grand nombre de personnes, reçût le corps & le sang de N. S. se fit coucher à terre, suivant l'usage monastique ; & rendit ainsi l'esprit le vingt-neuviéme de Janvier 1119. aprés un an moins deux jours de Pontificat. Il fut enterré à Clugni, & le saint siege vaqua quinze jours. Le roi Loüis aprit sa mort comme il étoit en chemin, pour se rendre à la conference de Vezelai. AN. 1119.



AN. 1119.

LIVRE SOIXANTE SEPTIE'ME.

I. Caliste II. Pape. *Vita per Pandulf.*

GUI archevêque de Vienne étant arrivé à Clugni aprés la mort du pape Gelase, fut élû pape & nommé Caliste II. par les cardinaux qui étoient presens : mais il resista fortement, principalement par la crainte que son élection ne fût pas aprouvée à Rome ; & jusques à ce que la ratification en fût venuë, il ne pouvoit se resoudre à porter la chape rouge. Gui étoit fils de Guillaume tête hardie comte de Bourgogne, parent des empereurs & des rois de France & d'Angleterre : sa sœur Guille avoit épousé Humbert II. Comte de Maurienne, & leur fille Adelaïde étoit reine de France, épouse de Loüis le Gros. Entre les lettres que Castille écrivit aux principaux prélats pour leur donner part de son élection, nous avons celle qu'il adressa à Adalbert archevêque de Mayence, où il parle ainsi : Le pape Gelase d'heureuse memoire en partant de Vienne m'enjoignit de l'aller trouver quand il seroit à Clugni : à quoi voulant satisfaire quelques jours aprés, je reçus en chemin la nouvelle de sa mort. Toutefois afin de consoler nos freres qui étoient venus avec lui, j'allai à Clugni touché d'une sensible douleur. Mais lorsque je ne songeois qu'à leur consolation, ils m'ont imposé un fardeau au dessus de mes forces. Car les évêques, les cardinaux, les clercs & les laïques Romains m'ont pris malgré ma resistance d'un consentement unanime, pour gouverner l'église Romaine sous le nom de Caliste.

epist. 1.

Rome

AN. 1119.

Les cardinaux qui étoient à Clugni envoyerent à Rome donner part de la mort de Gelase & de l'élection de Calliste à Pierre évêque de Porto, que Gelase y avoit laissé son vicaire; & qui ayant reçû ces lettres monta aussi-tôt au Capitole, & les fit lire en présence des Romains. Ils approuverent tout d'une voix l'élection de Calliste, loüant Dieu de leur avoir donné un pape d'un si grand mérite. Celui qui travailla le plus à faire confirmer à Rome cette élection fut Pierre de Leon, à cause que son fils nommé aussi Pierre diacre cardinal avoit été en France le principal promoteur de cette élection. Ensuite l'évêque de Porto écrivit ces nouvelles au cardinal Hugues legat à Benevent & à Landulfe archevêque de la même ville, qui aussi-tôt assembla le clergé & le peuple, & publia l'élection de Calliste qui fut solemnellement approuvée, & les citoyens lui promirent fidelité. Cependant le pape Calliste fut couronné solemnellement à Vienne par Lambert évêque d'Ostie & plusieurs autres le dimanche de la Quinquagesime neuviéme Fevrier 1119. & son élection fut publiée par tout, particulierement en Allemagne, dans la diete qui se tenoit à Tribur, dont voici l'occasion.

Chr. Benev. ap. Baron. an. 1119.

epist. Conon. tom. 3. spicil. p. 493.

L'empereur Henri étoit encore en Italie, quand il aprit que Conon évêque de Palestrine & legat du pape Gelase avoit publié l'excommunication contre lui dans les conciles de Cologne & de Frislar, & que les seigneurs peu de tems aprés avoient indiqué une diete à Virsbourg, où ils vouloient qu'il se trouvât, sinon qu'il fût déposé du royaume. Henri furieusement irrité de cette nouvelle, laissa ses

Ab. Ursp. an. 1119.

AN. 1119.

troupes en Italie avec l'imperatrice son épouse; & vint en Allemagne, lorsqu'on l'y attendoit le moins. Et comme sa presence y excita de nouveau les violences & les actes d'hostilité: il fut obligé de convoquer à Tribur une assemblée generale des évêques & des seigneurs, où il promit de satisfaire sur tous les chefs dont on l'accusoit. En cette assemblée on établit une paix, mais qui ne fut pas solide. Il s'y trouva des députez de Rome, de Vienne & de plusieurs, autres églises, qui confirmerent la nouvelle de l'élection du pape Callifte. Tous les évêques d'Allemagne lui promirent obéïssance & approuverent la convocation du concile qu'il devoit tenir vers la saint Luc; & l'empereur lui-même promit de s'y trouver, pour la réünion de l'église universelle.

II. Concile de Toulouse. Manichéens. *tom. x. p. 856.*

En attendant ce concile qui se devoit tenir à Reims, le pape Callifte en tint un à Toulouse, le treiziéme de Juin, où assisterent des cardinaux, des évêques & des abbez de Gothie ou Languedoc, de Gascogne, d'Espagne & de Bretagne; entre autres Conon évêque de Palestrine, Lambert d'Ostie, Oldegaire archevêque de Tarragone, Bernard d'Auch, Atton d'Arles, Foulques d'Aix, Richard de Narbone, Gaultier évêque de Maguelone & Raimond de Balbastro. En ce concile on fit dix canons, dont le plus remarquable est le troisiéme conçû en ces termes: Quant à ceux qui feignant une apparence de religion condamnent le sacrement du corps & du sang de N. S. le baptême des enfans, le sacerdoce & les autres ordres ecclesiastiques, & les mariages legitimes: nous les chassons de l'église comme heretiques & ordonnons qu'ils soient reprimez par les puissances

feculieres. Nous soûmettons à la même condamnation leurs défenseurs, s'ils ne viennent à resipiscence. On défend aux princes & à tous les laïques de piller les biens des évêques morts ; & on prononce excommunication contre les moines, les chanoines & les clercs qui renoncent à leur profession, ou laissent croître leur barbe & leurs cheveux comme des laïques. AN. 1119. c. 4. c. 10.

Les heretiques condamnez en ce concile, étoient les sectateurs de Pierre de Bruis & de Henri son disciple, dont je parlerai dans la suite. C'étoit des Manichéens, comme ceux qui furent découverts cent ans auparavant à Toulouse même, à Orleans & à Arras, & qui étoient venus d'Italie. Ceux-ci tenoient la même doctrine au fonds, quoi qu'avec quelques differences. Sup. liv. LVIII. n. 53 LIX. n. 5.

III. Députation vers l'empereur.

Pour préparer la paix qui devoit se traiter au concile de Reims entre l'église & l'empire, Guillaume de Champeaux évêque de Chaalons & Pons abbé de Clugni, allerent à Strasbourg trouver l'empereur Henri. Il leur demanda leur conseil sur le moyen de faire cette paix sans diminution de son autorité ; & l'évêque répondit : Seigneur, si vous desirez avoir une véritable paix, il faut que vous renonciez absolument à l'investiture des évêchez & des abbayes. Et pour vous assûrer que vous n'en soufrirez aucune diminution de vôtre autorité royale : sachez que quand j'ai été élû dans le royaume de France, je n'ai rien reçû de la main du roi ni devant ni aprés mon sacre ; & toutefois je le sers aussi fidelement à cause des tributs, de la milice & des autres droits, qui apartenoient à l'état, & que les rois Chrétiens ont donné ancien- Comm. Hesson. tom. X. Conc. p. 872.

AN. 1119. nement à l'église : je le sers, dis-je, aussi fidelement, que vos évêques vous servent dans vôtre royaume, en vertu de l'investiture, qui a attiré cette discorde & l'anathême sur vous. L'empereur levant les mains, répondit : Eh bien soit, je n'en demande pas davantage. L'évêque reprit : Si vous voulez donc renoncer aux investitures, & rendre les terres aux églises & à ceux qui ont travaillé pour l'église : nous essayerons avec l'aide de Dieu de terminer ce differend. L'empereur ayant pris le conseil des siens, promit de le faire, s'il trouvoit de la part du pape de la fidelité & de la justice ; & si on lui rendoit à lui & aux siens une vraye paix, avec les terres qu'ils avoient perduës en cette guerre. L'évêque en demanda quelque assûrance, afin que leur travail ne fût pas inutile ; & l'empereur fit serment par la foi chrétienne entre les mains de l'évêque & de l'abbé, d'observer sans fraude ces articles. Aprés lui l'évêque de Lausane, le comte Palatin & les autres qui l'accompagnoient tant clercs que laïques firent le même serment.

Avec cette assûrance l'évêque & l'abbé retournerent vers le pape, & le trouverent à Paris, où il étoit le sixiéme d'Octobre, comme il paroît par la confirmation des privileges de l'abbaye de Vendôme, qu'il accorda à l'abbé Geoffroi. Le pape approuva la negociation & dit : Plût à Dieu que la chose fût déja faite, si ce pouvoit être sans fraude ; & ayant pris conseil des évêques & des cardinaux, il renvoya à l'empereur les mêmes députez, & avec eux l'évêque d'Ostie & le cardinal Gregoire. Ils avoient ordre d'examiner soigneusement ces articles, les arrêter par écrit, & les signer de part & d'autre, & si l'empereur

Pull. epist. 10.

les vouloit executer, lui donner jour avant la fin du concile. Ils le rencontrerent entre Verdun & Mets, & lui dirent que le pape le recevroit volontiers aux conditions convenuës. L'empereur en témoigna de la joye, & jura de nouveau entre les mains des quatre députez, ce qu'il avoit juré à Strasbourg ; savoir que le vendredi vingt-quatriéme d'Octobre il executeroit à Mouson en presence du pape, la convention que l'on avoit redigée par écrit. L'empereur promettoit de renoncer aux investitures des églises, & donner une vraye paix, avec restitution de biens à tous ceux qui avoient été en guerre pour ce sujet : le pape donnoit la paix avec restitution de biens à l'empereur & à tous ceux, qui avoient été en guerre contre l'église. Avec ce traité les députez revinrent promptement trouver le pape, qui étoit arrivé à Reims pour le concile. AN. 1119.

Par ordre du pape il y vint des évêques de toutes les provinces d'Occident : d'Italie, de Germanie, de Gaule, d'Espagne, de Bretagne, d'Angleterre & des autres isles de l'Ocean. Adalbert archevêque de Mayence y vint avec sept évêques & une escorte de cinq cens chevaliers. Sa venuë fit si grand plaisir au pape, & il envoya au-devant de lui Hugues comte de Troyes avec d'autres troupes. Le roi d'Angleterre permit aux prelats de son royaume d'aller à ce concile : mais il leur défendit absolument d'y former aucune plainte l'un contre l'autre. Car, leur dit-il, je ferai bonne justice à tout le monde dans mon royaume : je paye tous les ans à l'église les revenus que lui ont accordé mes prédecesseurs, & je conserve aussi mes privileges. Allez, saluez le pape de ma part, &

Orderic. Vit. lib. 12. p. 857. D. tom. x. conc. p. 865.

AN. 1119. écoutez avec respect ses ordonnances : mais n'apportez point dans mon royaume des nouveautez superfluës. A ces conditions le roi envoya au concile les évêques & les abbez de Normandie, & ceux d'Angleterre qui étoient alors en Normandie avec lui.

Eadm. 5. Novor. p 94.

LV. Turstain facré archevêque d'Yorc.

Turstain élû archevêque d'Yorc, lui demanda permission d'y aller ; & ne l'obtint qu'aprés lui avoir promis par la foi qu'il lui devoit, comme à son seigneur, de ne rien sollicitet auprés du pape au préjudice de l'église de Cantorberi ; & ne se point faire sacrer par le pape pour quelque raison que ce fût. Depuis le jugement interlocutoire que Pascal II. avoit rendu en faveur de Turstain ; la mort de ce pape avoit suspendu l'affaire. Quand on eut appris l'arrivée de Gelase II. en Bourgogne, tous les prelats se préparoient à l'aller trouver, & assister au concile qu'il devoit celebrer à Reims à la mi-Carême de l'année suivante 1119. Entre autres, Raoul archevêque de Cantorberi, partit pour cet effet de Roüen : où il étoit demeuré à son retour de Rome : mais aprés avoir fait quelque chemin, il aprit que le pape Gelase s'étoit éloigné dans le dessein d'aller vers l'Espagne. Raoul se contenta donc d'envoyer des députez, pour savoir au vrai la route que tiendroit le pape, & quel fonds il pouvoit faire sur lui touchant son affaire. Turstain l'ayant apris, partit d'Angleterre, & vint à Roüen dans le dessein d'aller trouver le pape : mais comme il étoit venu sans congé du roi, ce prince lui défendit de passer outre. Quelque tems aprés les députez de Raoul revinrent d'auprés du pape, & raporterent que lorsqu'il se proposoit de faire quantité de choses nouvelles & inoüies jusques alors, il étoit mort à Clugni.

Sup. liv. LXVI. n. 37.

Eadmer p. 93.

Quand on eût appris en Angleterre l'élection de Callixte, les esprits furent partagez, comme ils l'étoient déja sous Gelase son prédecesseur. Les uns continuerent de reconnoître pour pape Gregoire VIII. c'est-à-dire Bourdin, qu'ils savoient être le maître à Rome depuis prés d'un an; les autres reconnoissoient Callixte: les autres ne reconnoissoient ni l'un ni l'autre. Les François toutefois, le Roi d'Angleterre & l'archevêque de Cantorberi étoient pour le pape Callixte. C'est ce que témoigne le moine Edmer, qui étoit alors en Angleterre. L'archevêque Raoul étoit toûjours à Roüen auprés du roi son maître, & n'alla point au concile de Reims: tant à cause de quelque indisposition, que parce que le roi lui avoit promis qu'à son retour en Angleterre il lui feroit bonne justice, & obligeroit Turstain à lui faire la soûmission qu'il desiroit. C'est pourquoi en permettant à Turstain d'aller au concile, il en exigea le serment que j'ai marqué. Le roi fit plus: il envoya au pape le moine Sieffred frere de l'archevêque Raoul, & connu particulierement du pape; pour lui dire de sa part, qu'il se gardât bien, pour quelque raison que ce fût, de sacrer Turstain, ou le faire sacrer par un autre que par l'archevêque de Cantorberi: autrement qu'il ne recevroit Turstain en aucun lieu de son obéïssance. Et si le pape sous prétexte de son autorité vouloit faire le contraire: le roi protestoit qu'il ne changeroit pas de résolution, quand il en devroit perdre sa couronne. Le pape répondit; Le roi ne doit pas croire que dans l'affaire en question j'agisse autrement qu'il ne veut. Je n'ai jamais eu intention de diminuer en rien la dignité de l'église de Cantorberi que tant de

AN. 1119.

AN. 1119. grands prelats ont gouvernée.

Nonobstant ces précautions du roi d'Angleterre, Turstain étant arrivé auprés du pape, sût si bien mettre les Romains dans ses interêts par ses largesses, qu'ils lui firent obtenir d'être sacré de la main du pape. Ce fut le dimanche dix-neuviéme d'Octobre 1119. la veille de l'ouverture du concile, avant que les évêques Anglois fussent arrivez. La ceremonie se fit dans l'église de saint Remi, où le moine Sieffred envoyé du roi d'Angleterre, ayant oüi dire le matin que Turstain alloit être sacré : en fut tellement surpris, qu'il ne le pouvoit croire. Mais quand on en fut assûré, Jean archidiacre de Cantorberi, qui y étoit venu exprés, s'approcha du pape ; & lui soûtint en présence de plusieurs évêques & d'autres personnes considerables, que ce sacre devoit être fait par l'archevêque de Cantorberi ; & que tout pape qu'il étoit, il ne pouvoit ôter à cette église son droit. Le pape répondit : Nous ne voulons faire aucun tort à l'église de Cantorberi, mais nous executerons ce que nous avons résolu sans préjudice de sa dignité. Tout le monde fut surpris de cette réponse, & encore plus de l'execution ; & plusieurs crûrent qu'il avoit le consentement du roi d'Angleterre. A ce sacre assisterent par ordre du pape plusieurs évêques de Gaule : mais Hubaud archevêque de Lion n'y voulut pas assister, même par son ordre ; indigné de l'injure que l'on faisoit à l'église de Cantorberi, avec laquelle il avoit une liaison particuliere. Or quand le roi d'Angleterre l'eût apris, il défendit absolument à Turstain & aux siens de revenir en Normandie, en Angleterre, ni en aucun lieu de son obéïssance. Ainsi tout le monde

vit

vit clairement que ce sacre s'étoit fait sans son consentement. AN. 1119.

Au concile de Reims se trouverent quinze archevêques & plus de deux cens évêques, avec grand nombre d'abbez & d'autres ecclesiastiques constituez en dignité. Entre les archevêques on marque Raoul le Vert archevêque de Reims, Leotheric de Bourges, Hubaud de Lion, Geoffroi de Roüen, Turstain d'Yorc, Daïmbert de Sens, Gislebert de Tours, & Baudri de Dol. Gislebert avoit succedé à Raoul son oncle : nonobstant l'oposition de Gautier tresorier de saint Martin de Tours, & homme de merite, dont l'élection étoit aprouvée presque de tout le diocése. Ce schisme causa une guerre dans la province, mais le parti de Gislebert l'emporta. Baudri étoit d'Orleans, & fut moine & puis abbé de Bourgeuil. Il fut sacré archevêque de Dol à Noël 1114. par Girard évêque d'Angoulesme, legat du pape Pascal II. qui ensuite lui envoya le pallium. Il garda la vie monastique dans l'épiscopat, & demeuroit le plus souvent avec des moines : car ne pouvant souffrir la méchanceté des Bretons, nation encore indomptée, il se refugioit souvent en Normandie en des terres sur la riviere de Risle, données à l'église de Dol dés le tems de S. Samson. Là il s'occupoit à écrire & à enseigner, car il étoit un des savans hommes de son tems, comme il paroît encore par ses écrits. Il y mourut, & fut enterré dans l'abbaye de Preaux.

V. Concile de Reims.

Orderic. p. 8,6: tom x. conc. p. 865.

Hist. Ambas. ap. Sirm ad Gosr. Vind. 5. ep. 3.

Orderic. lib 9. in fine. Martenne Coll. lect. p. 72.

Gall. Chr. tom. 1.

Entre les évêques du concile de Reims, les plus distinguez pour leur doctrine & leur éloquence, étoient Girard d'Angoulesme, Haton de Viviers, Geofroi de Chartres & Guillaume de Chaalons. La

Conc. p. 872.

AN. 1119. séance du concile se tint dans l'église métropolitaine de N. Dame, devant le crucifix, & commença le lundi vingtiéme d'Octobre. Aprés la messe le pape s'assit en un trône élevé vis-à-vis la porte de l'église : devant lui étoient au premier rang trois évêques cardinaux, Conon de Palestrine, Boson de Porto, Lambert d'Ostie : puis Jean de Creme, & Haton de Viviers. C'étoit principalement ces cinq qui examinoient & décidoient les questions. Chrysogone diacre cardinal, & bibliothéquaire de l'église Romaine étoit debout auprés du pape revêtu d'une dalmatique, tenant à sa main le livre des canons, pour les lire quand il étoit besoin. Six autres ministres revêtus de tuniques ou de dalmatiques, étoient tout autour, & faisoient faire silence quand il s'élevoit du tumulte. Aprés les litanies & les oraisons solemnelles le pape
Matth. XIV. 22. expliqua en latin, mais d'un stile simple, l'évangile où il est dit que Jesus ordonna à ses disciples de passer la mer devant lui ; & que le soir il s'éleva un vent contraire, en sorte que la barque, figure de l'église, étoit agitée par les flots : qui sont les tentations & les afflictions de ce monde, & qui s'appaisent tout d'un coup par la presence du Sauveur. Ensuite le cardinal Conon se leva, & fit un sermon trés-éloquent sur le devoir des pasteurs : leur appliquant ce qui est dit
Gen. XXXI. 38. dans la Genese du soin que Jacob avoit des troupeaux de Laban.

Le pape dit aussi ce premier jour, que le principal sujet de la convocation du concile, étoit l'extirpation de la simonie, & pour cet effet l'abolition des investitures. C'est pourquoi, ajoûta-t-il, écoutez attentivement de la bouche de nos freres qui ont porté

des paroles de paix entre nous & le prétendu roi d'Allemagne, tout ce qui s'est passé en cette affaire; & considerez ce que je dois faire, puisque c'est nôtre cause commune. Alors il ordonna à l'évêque d'Ostie d'exposer l'affaire en latin à tout le concile : puis à l'évêque de Chaalons de l'expliquer en François en faveur des laïques. Ensuite il proposa divers articles ce jour-là & le suivant, mais il en remit la conclusion à la fin du concile.

Le roi Loüis entra dans le concile avec les seigneurs François; monta sur l'échafaut où étoit le siege du pape & dit : Je viens demander conseil à cette sainte assemblée. Le roi d'Angleterre a envahi par violence la Normandie, qui est de mon royaume. Il a maltraité en plusieurs manieres le duc Robert son frere & mon vassal; & enfin l'a pris & le tient depuis long-tems en prison. Je l'ai requis plusieurs fois par des évêques & par des comtes de me le rendre, sans avoir pû rien obtenir; & vous voyez ici Guillaume fils de ce duc dépoüillé de son heritage. Loüis ajoûta plusieurs autres plaintes dont les François qui étoient présens certifierent la verité. Geoffroi archevêque de Roüen se leva avec les évêques & les abbez de sa province, & commença à répondre pour le roi d'Angleterre: mais il s'émût un si grand tumulte de ceux à qui son discours ne plaisoit pas, qu'il fut obligé de se taire.

Cependant Hildegarde comtesse de Poitiers s'avança avec ses suivantes, & fit à haute voix sa plainte, qui fut écoutée attentivement de tout le concile. Elle disoit que le comte Guillaume son époux l'avoit abandonnée, & avoit pris à sa place Maubergeon, femme du vicomte de Châtelleraut. Le pape deman-

AN. 1119. da si le comte de Poitiers étoit venu au concile suivant son mandement : alors Guillaume évêque de Saintes & plusieurs autres prelats d'Aquitaine se leverent & excuserent leur duc : disant qu'il étoit parti pour venir au concile, mais qu'il étoit demeuré malade en chemin. Le pape reçut l'excuse, & donna au duc un délai pour se présenter à sa cour, & reprendre sa femme legitime sous peine d'anathême.

Ce duc d'Aquitaine étoit le même qui dix-huit ans auparavant en 1101. avoit fait le voyage de la terre sainte avec plusieurs autres seigneurs François. Avant ce voyage il étoit tellement plongé dans toutes sortes de vices, qu'il sembloit croire que tout alloit au hazard, & qu'il n'y avoit point de providence. Comme il avoit l'esprit agréable, il tournoit tout en raillerie, & faisoit gloire de ses débauches : jusques-là qu'il disoit qu'il vouloit faire une abbaye pour y rassembler des femmes publiques, & les nommant par leur nom, il disoit qu'une telle seroit l'abbesse, une telle la prieure, ainsi des autres ; & il faisoit des chansons sur ce sujet. La croisade ne le convertit pas, puisque si long-tems aprés il entretenoit la vicomtesse de Châtelleraut ; & il l'aimoit avec tant de passion, qu'il portoit sur son écu le portrait de cette femme, pour l'avoir présente dans les combats. Gerard évêque d'Angoulesme le reprit de cet adultere scandaleux & l'excommunia : mais le duc se moquant de l'évêque qui étoit chauve, lui dit : Vous ramenerez avec le peigne vos cheveux sur le front avant que je quitte la vicomtesse.

Sup. liv. LXV. n. 23.

Guill. Malmesb. lib. 5. p. 170.

Pierre évêque de Poitiers homme d'une grande vertu, le reprit avec liberté pour le même crime ; &

comme il ne se rendoit pas, il commença à prononcer l'excommunication contre lui. Alors le duc en furie le prit aux cheveux, & tenant son épée nuë: Tu mourras tout à l'heure, dit-il, si tu ne me donnes l'absolution. L'évêque feignant d'avoir peur, demanda la liberté de parler, & acheva hardiment la sentence d'excommunication dans la forme la plus rigoureuse: puis tout résolu au martyre, il tendit le col en disant: Frape, frape. Mais le duc usant de ses plaisanteries ordinaires, dit: Je te haï tellement, que je ne te croi pas digne de ma colere, & tu n'iras pas en paradis de ma main. Toutefois peu de tems aprés, à la persuasion de la vicomtesse, il envoya l'évêque en exil, où il mourut saintement; & le duc ayant apris qu'il faisoit des miracles, dit: J'ai regret de n'avoir pas avancé sa mort: il m'en auroit eu obligation. Tel étoit donc le duc d'Aquitaine contre lequel la duchesse son épouse vint porter ses plaintes au concile de Reims. AN. 1119.

Ensuite Audin évêque d'Evreux, se plaignit d'Amauri comte de Montfort, qui l'avoit chassé honteusement & brûlé sa maison épiscopale. Mais un chapelain d'Amauri démentit l'évêque en plein concile, & soûtint, qu'il s'étoit attiré la guerre qui avoit causé ces désordres. Les François prenant le parti d'Amauri contre les Normans, il y eut une grande altercation. Enfin on fit silence, & le pape exhorta tous les assistans à la paix, representant les maux de la guerre, tant pour le temporel que pour le spirituel. Il conclut en ordonnant la tréve de Dieu, comme le pape Urbain l'avoit établie au concile de Clermont, dont il confirma tous les decrets: puis il ajoûta: L'empereur

AN. 1119.

d'Allemagne m'a mandé d'aller à Mouſon faire la paix avec lui pour l'utilité de l'égliſe. Je menerai l'archevêque de Reims, celui de Roüen, & quelques autres de nos freres les évêques, que j'eſtime les plus neceſſaires à cette conference. Je prie tous les autres d'attendre ici où je reviendrai au plûtôt : priez pour le bon ſuccés de nôtre voyage. A mon retour j'écouterai vos plaintes & vos raiſons ; & Dieu aidant je vous renvoyerai en paix chacun chez vous. Enſuite j'irai trouver le roi d'Angleterre mon filleul & mon parent, & je l'exhorterai lui & le comte Thibaud ſon neveu, c'étoit le comte de Champagne, & les autres qui ſont en differend, de ſe faire juſtice & ſe donner la paix à eux & à leurs ſujets : mais je fraperai d'un terrible anathême ceux qui ne voudront pas m'écouter, & s'opiniâtreront à troubler la tranquillité publique.

VI. Conference de Mouſon.

Le pape parloit ainſi le mardi vingt uniéme d'Octobre, ſecond jour du concile ; & c'étoit par l'avis des évêques qu'il avoit réſolu d'aller à la conference avec l'empereur. Il leur recommanda pendant ſon abſence, & principalement le jour de la conference, d'offrir à Dieu des prieres & des ſacrifices, & d'aller en proceſſion nuds pieds de l'égliſe métropolitaine à S. Remi. Il partit le lendemain mercredi, & le jeudi il arriva fort fatigué au lieu de la conference. Le vendredi il fit venir dans ſa chambre les évêques, les abbez, & les autres habiles gens qu'il avoit amenez en grand nombre, & fit lire les deux écrits dreſſez de concert de la part de l'empereur & de la ſienne. On commença à les examiner ſoigneuſement ; & ſur cette clauſe de la promeſſe de l'empereur : Je renonce à toute

investiture de toutes les églises, les évêques dirent : Si le roi agit simplement, ces paroles suffisent : mais s'il veut chicaner, cet article auroit besoin d'explication, de peur qu'il ne veüille revendiquer les anciens domaines des églises, ou en investir les évêques de nouveau. Dans l'écrit du pape ils pesoient cette clause : Je donne une vraye paix au roi & à tous ceux qui ont été ou sont avec lui dans cette guerre. Sous ce nom de paix ils craignoient qu'on n'entendît quelque chose de plus que la communion de l'église ; & qu'on ne voulût faire recevoir les évêques intrus ou legitimement déposez. AN. 1119.

Aprés cet examen on envoya au camp de l'empereur l'évêque d'Ostie, le cardinal Jean de Creme, l'évêque de Viviers, l'évêque de Chaalons & l'abbé de Clugni : quand ils furent arrivez, ils montrerent les écrits & déterminerent les clauses, comme on étoit convenu. D'abord l'empereur nia qu'il eût rien promis de tout cela : mais l'évêque de Chaalons dit avec vigueur : Je suis prêt à jurer sur des reliques ou sur l'évangile, que vous l'avez promis entre mes mains. L'empereur convaincu par le témoignage de tous les assistans, fut contraint de l'avoüer ; mais il se plaignoit, qu'on lui avoit fait promettre ce qu'il ne pouvoit exécuter sans diminution de son autorité royale. L'évêque lui répondit : Seigneur, vous nous trouverez entierement fideles à nos promesses. Car le pape ne prétend diminuer en rien vôtre autorité, comme disent quelques semeurs de discordes : au contraire, il déclare publiquement, que tous vous doivent servir à la guerre & en tout le reste, comme ils ont accoûtumé de vous servir vous & vos prédecesseurs. Mais si

AN 1119. vous croyez que vôtre puissance soit diminuée en ce qu'il ne vous sera plus permis de vendre les évêchez : vous devriez plûtôt compter pour un avantage de renoncer à ce que DIEU vous défend.

L'empereur n'ayant rien à répondre, commença à parler plus doucement, & à demander un délai du moins jusques au lendemain : disant qu'il en vouloit conferer cette nuit avec ses barons, pour les porter, s'il pouvoit, à consentir l'exécution de sa promesse; & qu'il rendroit réponse dés le grand matin. Ensuite ses gens commencerent à conferer avec ceux du pape sur la maniere de l'absolution & de la reception : disant qu'il leur seroit bien dur si leur maître y venoit nuds pieds comme les autres. Les députez du pape répondirent, qu'ils feroient tout leur possible pour engager le pape à recevoir l'empereur chaussé, & le plus en particulier qu'il pourroit. La conference finit ainsi ce jour-là, & les députez retournerent en faire leur raport au pape. Il desesperoit de la paix, & vouloit dés le matin retourner à Reims : mais par le conseil du comte de Troyes & de plusieurs autres, il consentit de demeurer le lendemain samedi jusques vers le midi : afin d'ôter toute excuse aux Allemans.

Dés le grand matin l'évêque de Chaalons & l'abbé de Clugni retournerent savoir la réponse de l'empereur. L'évêque lui dit : Nous pouvions dés hier, seigneur, nous retirer avec justice, puisque nous avons été prêts au jour nommé d'accomplir nôtre promesse : mais nous n'avons pas voulu pour le délai d'une nuit, manquer un aussi grand bien qu'est la paix ; & si vous voulez accomplir aujourd'hui vôtre promesse, le pape est encore prêt d'accomplir la sienne,

fienne. Alors l'empereur en colere demanda encore un délai, jufques à ce qu'il pût tenir une diete generale avec les feigneurs de fon royaume, fans le confeil defquels il n'ofoit renoncer aux inveftitures. Mais l'évêque lui declara qu'il ne vouloit plus avoir affaire à lui, & s'en retourna fans prendre congé. Sur fon raport le pape paffa en grande diligence à un autre château du comte de Troyes. L'empereur envoya prier inftamment le comte de retenir en ce lieu le pape pendant le dimanche: promettant abfolument d'executer le lundi ce qu'il avoit refufé. Mais le pape répondit: J'ai fait par le defir de la paix, ce qui n'a jamais été fait, que je fache, par aucun de mes prédeceffeurs: j'ai quitté un concile general affemblé, & j'ai pris beaucoup de peine pour venir trouver cet homme, en qui je n'ai point trouvé de difpofition à la paix. C'eft pourquoi je n'attendrai pas davantage. Si pendant le concile ou aprés, Dieu nous donne une veritable paix, je ferai toûjours prêt de la recevoir à bras ouverts. Il partit donc le dimanche avant le jour, & marcha avec tant de diligence, qu'aprés avoir fait vingt lieuës il arriva le même jour à Reims, & y celebra la meffe.

AN. 1119.

VII. Frideric Evêque de Liege.

Pendant les quatre jours de fon abfence, les prelats affemblez pour le concile, n'étoient pas contens de demeurer fans rien faire: principalement ceux qui étant venus par fon ordre des païs éloignez, & ayant quitté leurs affaires particulieres, faifoient durant ce fejour de la dépenfe inutile. Enfin il revint le dimanche vingt-fixiéme d'Octobre, & le même jour il facra évêque de Liege Frideric, frere du comte de Namur. Il avoit un competiteur; favoir Alexandre tre-

tom. x. conc. p. 880. ex hift. Chapeaville.

AN. 1119. ſorier de la même égliſe, qui aprés la mort de l'évêque Obert, alla trouver l'empereur Henri, & en obtint l'inveſtiture de l'évêché de Liege pour ſept mille livres d'argent comme on diſoit. Frideric archevêque de Cologne, metropolitain de la province, défendit aux Liegeois de le recevoir ; & aprés l'avoir cité trois fois, il fit élire à Cologne le frere du comte de Namur, & l'envoya au pape pour le ſacrer. Mais Alexandre ſoûtenu par le duc de Louvain & d'autres ſeigneurs, ſe retira à Hui, où il fut aſſiegé. La guerre dura quelque tems ; & quoique Frideric eût l'avantage, & demeurât évêque de Liege : le parti d'Alexandre l'inquieta toûjours ; & enfin la ſeconde année de ſon pontificat ils l'empoiſonnerent.

VIII. Suite du concile de Reims.

Le lundi vingt-ſeptiéme d'Octobre, les ſéances du concile de Reims recommencerent : mais à peine le pape y put-il venir ce jour-là, tant il étoit incommodé de la fatigue du jour précedent ; & il ſe contenta d'y faire expoſer le ſuccés de ſon voyage. Ce fut Jean de Creme prêtre cardinal qui en fit la relation en ces termes : Vous ſavez que nous avons été à Mouſſon, mais ç'a été ſans aucun fruit. Car l'empereur y eſt venu comme pour combattre avec une armée de prés de trente mille hommes. Ce qu'ayant vû nous avons tenu le pape enfermé dans cette place, qui appartient à l'archevêque de Reims. Nous avons demandé pluſieurs fois à parler à l'empereur en particulier : mais ſi-tôt que nous le tirions à part, nous nous trouvions environnez d'un nombre infini des gens de ſa ſuite, qui nous intimidoient en branlant leurs lances & leurs épées. Car nous étions venus ſans armes, non pour combattre, mais pour traiter

la paix de l'église. L'empereur nous parloit artificieusement, usant de divers détours, & attendoit que le pape vinst en sa présence pour le prendre : mais nous eûmes grand soin de le lui cacher, nous souvenant comment il avoit pris à Rome le pape Pascal. La nuit nous separa ; & craignant que ce tyran ne nous poursuivît avec ses troupes, nous sommes revenus au plus vîte. AN. 1119.

Sup. liv. LXVI. n. 3.

Le mardi vingt-huitiéme d'Octobre le pape se trouva si mal, qu'il ne put venir au concile. Le mercredi il y vint vers les neuf heures du matin, reçut diverses plaintes, & traita plusieurs affaires jusques à trois heures. L'archevêque de Cologne envoya au pape des députez avec des lettres ; & lui promettant obéïssance, fit avec lui sa paix : lui rendant gratuitement le fils de Pierre de Leon qu'il avoit en ôtage. Alors ce jeune homme parut dans le concile. Il étoit richement vêtu, mais noir, pâle, & de si mauvaise mine, que les assistans le trouvoient plus semblable à un Juif ou à un Sarrasin qu'à un Chrétien. On s'en moqua, & on le chargea d'imprécations à cause de son pere qui avoit été Juif, & étoit encore odieux pour ses usures. L'archevêque de Lion se leva avec ses suffragans, & se plaignit au nom de l'évêque de Mascon, des entreprises de l'abbé de Clugni, contre lequel plusieurs autres moines & clercs formerent aussi des plaintes, & firent grand bruit. Quand on eut fait silence, Pons abbé de Clugni se leva avec une grande troupe de moines, & soûtint qu'il n'avoit fait tort à personne, & que toutes ces plaintes n'étoient fondées que sur le soin qu'il avoit de conserver les biens & les privileges de son monastere. C'est, ajoûta-

AN. 1119. t-il, l'affaire du pape : il défendra, s'il lui plaît, son église, & les biens qu'il m'a confiez.

Le pape remit au lendemain la décision de cette affaire ; & ce jour depuis les trois heures aprés midi il fit lire les decrets du concile. Il y en avoit cinq : le premier contre la simonie : le second contre les investitures des évêchez & des abbayes, qui sont défenduës sous peine d'anathême & de perte de la dignité ainsi reçûë ; sans esperance de retour. Le troisiéme est contre les usurpateurs des biens d'église : le quatriéme défend de laisser les benefices comme par droit hereditaire ; & de rien exiger pour le baptême, les saintes huiles, la sepulture, la visite ou l'onction des malades. Enfin le dernier est pour la continence des clercs. On fit aussi en ce concile un grand decret pour p. 877. l'observation de la tréve de Dieu. L'article des investitures avoit d'abord été conçû en termes plus generaux, comprenant toutes les églises & tous les biens ecclesiastiques : mais il excita un si grand murmure de tous les laïques & de quelques clercs, que cette dispute fit durer la séance jusques à la nuit. Car il leur sembloit, que par cet article le pape vouloit ôter aux laïques les dismes & les autres biens ecclesiastiques qu'ils possedoient depuis long tems. Le pape ne put donc terminer le concile ce jour là comme il avoit resolu ; & remit au lendemain, pour regler cet article & les autres d'un commun accord.

Le dernier jour du concile fut le jeudi trentiéme d'Octobre 1119. Aprés que l'on eût chanté l'hymne du saint Esprit, le pape fit un sermon sur ses dons ; entre autres, la sagesse & la charité : exhortant tous les assistans à la concorde, & donnant liberté de se re-

tirer à ceux qui ne voudroient pas se soumettre à l'autorité de l'église. Enfin il parla si efficacement, que tous convinrent du canon des investitures restraint aux évêchez & aux abbayes. Les cinq canons aprouvez de tout le concile, furent dictez par le cardinal Jean de Creme, écrits par Jean de Roüen moine de saint Oüen, & recitez publiquement par le cardinal diacre Chrysogone. Le cardinal Jean de Creme parla sur l'affaire de Clugni : insistant sur l'autorité du pape, & concluant à la confirmation des privileges de ce monastere, nonobstant le murmure de plusieurs prelats. On apporta la nouvelle de la mort du cardinal de Tusculum, & une lettre de Clemence sœur du pape, comtesse de Flandres, sur la mort du jeune comte Baudoüin son fils arrivée au mois de Juin précedent : le concile fit des prieres pour l'un & pour l'autre.

AN. 1119.

L'évêque de Barcelone parla doctement sur la dignité royale & sacerdotale, puis on apporta quatre cens vingt-sept cierges allumez, que l'on distribua à tous ceux qui portoient crosse, évêques & abbez. On leur ordonna de se lever tous avec les cierges à la main, & on lut les noms de plusieurs personnes que le pape s'étoit proposé d'excommunier solemnellement, dont les deux premiers étoient l'empereur Henri & l'anti-pape Bourdin. Enfin le pape donna sa benediction, chacun se retira, & ainsi finit le concile.

IX.
Suite de l'histoire de saint Norbert.
Sup. liv. LXVI. *n.* 53.

Pendant qu'il tenoit, saint Norbert vint à Reims se presenter au pape Calliste. Aprés qu'il eût quitté le pape Gelase, il traversa la France pour retourner à son païs ; & comme il passoit à Orleans, un sou-

AN. 1119. diacre ſe joignit à lui, outre les deux laïques qu'il avoit déja : ainſi il arriva à Valenciennes avec trois compagnons le ſamedi devant le dimanche des Rameaux, qui étoit le vingt-deuxiéme de Mars 1119. Le dimanche il fit un ſermon au peuple, quoiqu'il ſçût encore fort peu de François ; & on ne laiſſa pas de l'écouter avec tant d'édification, qu'on le preſſa de ſéjourner pour prendre un peu de repos. Il ne le vouloit pas, mais il y fut contraint par la maladie de ſes compagnons, qui moururent dans la ſemaine de Pâques, & il les enterra tous trois à Valenciennes.

Vita. c. 4. n. 24. ap. Boll. to. 19. p. 827.

Tandis qu'il y gardoit ſes malades, Bouchard évêque de Cambray y arriva le mercredi de la ſemaine ſainte ; & Norbert l'ayant apris l'alla trouver, car ils s'étoient connus lorſqu'ils étoient dans le monde. A la porte du logis de l'évêque il trouva un de ſes clercs nommé Hugues, à qui il s'adreſſa, & qui le fit entrer : mais aprés quelques diſcours l'évêque le reconnut & ne put retenir ſes larmes, le voyant nuds pieds, quoique la terre fût gelée. Il ſe jetta à ſon cou & s'écria : Ah Norbert, qui eût jamais penſé cela de vous ? Hugues voyoit combien l'évêque ſon maître étoit touché de la preſence de cet homme, mais il n'entendoit point ce qu'ils diſoient, car ils parloient Allemand : c'eſt pourquoi il s'approcha reſpectueuſement de l'évêque, & lui demanda ce que c'étoit. Il répondit : L'homme que vous voyez en cet état, a été nourri avec moi à la cour du roi. Il eſt noble & étoit dans une ſi grande fortune, qu'il refuſa mon évêché qu'on lui offrit. En effet l'évêché de Cambray vaqua par le decés du bienheureux Odon le dix-neuviéme de Juin 1113. & Bouchard en fut pour-

vû en 1115. aprés plus d'un an & demi de vacance.

Au discours de l'évêque, Hugues fondit en larmes, tant à son exemple, que par l'affection qu'il conçut lui-même pour Norbert. Car il avoit de son côté un grand desir de quitter le monde, & s'étoit proposé depuis long-tems un genre de vie semblable, mais il n'en avoit encore parlé à personne, & attendoit l'occasion. Norbert aprés la mort de ses compagnons, tomba malade lui-même, l'évêque l'envoyoit souvent visiter, & Hugues observoit de jour en jour avec empressement l'état de sa maladie. Quand il fut gueri, Hugues le vint trouver, lui découvrit son dessein & promit de le suivre. Norbert leva les mains au ciel & rendit graces à Dieu, disant: Seigneur, je vous avois prié aujourd'hui de me donner un compagnon. Hugues vouloit auparavant regler ses affaires, mais à la persuasion de son nouveau maître, il le fit tres-promptement; en sorte qu'il s'attacha à lui pour toûjours à Valenciennes au mois de Juin 1119. AN. 1119.

Norbert encouragé par ce secours, & se tenant assuré de la volonté de Dieu: parcouroit avec Hugues, les châteaux, les villes & les villages, prêchant, terminant les differends, & appaisant les inimitiez inveterées. Ils ne demandoient ni ne recevoient rien de persone, si ce n'est ce qu'on leur offroit à la messe: encore le distribuoient-ils tout aux pauvres: se regardant comme étrangers sur la terre, & croyant indigne d'eux d'être touchez de quelque petit interêt; aprés avoir tout quitté pour Dieu. Aussi les admiroit-on tellement, que quand ils approchoient d'un village, les bergers quittoient leurs troupeaux & cou-

AN. 1119. roient les annoncer : on sonnoit les cloches, le peuple venoit en foule à l'église, & entendoit avec grande devotion la messe & le sermon : aprés lequel suivoit une conference où ils répondoient à diverses questions : de la frequente confession & de la necessité de la penitence, des devoirs des persones mariées, & comment on peut se sauver en gardant son bien. Sur le soir on les menoit à leur logis ; & celui-là s'estimoit heureux, qui les recevoit chez lui : l'un traînoit l'âne qui étoit tout leur équipape, l'autre emmenoit le garçon qui servoit à le garder ; & cet âne ne portoit que la chapelle pour la messe, le psautier & quelque autre livre. Pour les repas, Norbert s'asseoit à terre & mangeoit sur ses genoux : il n'usoit d'autre assaisonnement que de sel, & ne buvoit que de l'eau : mais quand des évêques & des abbez le faisoient manger avec eux, il se conformoit aux autres.

Ces prelats lui rendoient toute sorte d'honneur, jusques à le recevoir dans leurs chapitres, pour l'entendre prêcher ; & ils lui faisoient plusieurs questions, sur la discipline ecclesiastique & reguliere, & sur la morale. Quelques-uns le faisoient pour le tenter & lui tendre des pieges : d'autres de bonne foi pour s'instruire : mais le saint homme alloit son chemin, & sans examiner les intentions des auditeurs, prêchoit fortement contre les vices, & soutenoit sa doctrine par ses exemples & ses miracles. Le peuple avoit pour lui une affection merveilleuse, & ne pouvoit se rassasier de le voir & de l'entendre : lui de son côté étoit d'une patience incroyable pour le travail. Il s'appliquoit particulierement à appaiser les inimitiez, qui causoient dans le païs quantité de meurtres ; & il fit des

des reconciliations admirables. Il gardoit encore l'usage de dire quelquefois deux messes par jour : une de la Vierge par exemple, & une des morts. AN. 1119. n. 32.

Ayant donc apris que le pape Callixte avoit été élevé sur le saint siege, & qu'il tenoit un concile à Reims : il y vint nuds pieds comme il étoit, quoique l'hyver commençât à se faire sentir ; & il fut reçû avec grande joye par les évêques & les abbez, qui y étoient assemblez. Ils admiroient la force de ses discours, la sagesse de ses réponses, & la rigueur de sa penitence : & plusieurs l'exhortoient à la moderer, mais inutilement. Toutefois de peur que sa vie extraordinaire ne donnât pretexte de calomnier sa doctrine : il fit renouveller par le pape Callixte les lettres qu'il avoit obtenuës de Gelase. Il fut presenté au pape par Barthelemy évêque de Laon, à qui il avoit été recommandé par des parens qu'il avoit dans le diocese ; & le pape ordonna à cet évêque d'en prendre soin, & de le traiter pendant quelque tems plus doucement qu'il ne voudroit : promettant d'aller lui-même à Laon aprés le concile. Le pape y vint en effet peu de tems aprés ; & l'évêque ayant déliberé avec lui comment il pourroit retenir ce saint homme dans son diocese, lui offrit une église de S. Martin située dans le fauxbourg, & servie par quelques chanoines. n. 33.

Norbert eut bien de la peine à l'accepter, & ne le fit que par obéïssance pour le pape : mais à condition que les chanoines suivroient sa maniere de vivre. Quand il la leur eût proposée, en leur disant qu'il faloit mépriser le monde, embrasser la pauvreté, souffrir les opprobres, les moqueries, la faim, la soif,

AN. 1119. le froid & les autres incommoditez : ils en furent épouvantez & dirent : Nous ne voulons point d'un tel superieur, qu'on nous laisse vivre suivant la coûtume de nos prédecesseurs. L'évêque de Laon retint Norbert avec lui le reste de l'hiver, tâchant de retablir son corps attenué par le jeûne & par le froid ; & le priant instamment de demeurer dans son diocese. Comme Norbert avoit déclaré qu'il cherchoit la solitude, l'évêque le menoit en divers lieux pour voir s'il en trouveroit quelqu'un à son gré. Il ceda enfin à ses prieres, & à celles de plusieurs personnes pieuses, nobles & autres, & choisit un lieu tres-solitaire nommé Prémontré, pour y établir sa demeure.

X. Fin de S. Vital de Savigni. *Vita S. M.*

S. Vital de Savigny se trouva aussi au concile de Reims ; & y prêcha avec tant de force, que le pape Calliste déclara que personne jusques-là ne lui avoit si bien representé les obligations des papes. Calliste lui fit des presens, & écrivit en sa faveur aux évêques du Mans & d'Avranches, au comte de Mortain & aux seigneurs de Fougeres & de Mayenne. L'année suivante 1120. Vital transfera en un lieu plus éloigné, les religieuses qui étoient à la porte de son monastere : car il l'avoit fait double d'hommes & de femmes, à l'exemple de son ami Robert d'Arbrisselles. La même année il prêcha encore en Angleterre, & y fit quantité de conversions : car encore qu'il prêchât en Roman, ou François du tems, ceux mêmes qui n'entendoient pas sa langue, étoient touchez de ses sermons. Il n'épargnoit personne, sur tout les ecclesiastiques dereglez, qui conspirerent plusieurs fois contre sa vie.

Enfin l'an 1122. il tomba malade dans le prieuré

de Dampiere, que le roi Henri I. lui avoit donné trois ans auparavant. Aprés avoir reçû ses sacremens le lendemain, qui étoit le seiziéme de Septembre, il se trouva le premier à l'église pour matines; & aprés les avoir chantées, & commencé l'office de la Vierge, il expira saintement. Il se fit plusieurs miracles pendant trois jours que son corps demeura exposé à la veneration du peuple; & les moines donnerent aussitôt avis de sa mort aux plus celebres églises de France & d'Angleterre, dont ils reçûrent des réponses pleines d'éloges du Saint, que l'on conserve encore à Savigni. Il avoit gouverné dix ans ce monastere; & sa vie fut écrite par Estienne de Fougeres, chapelain d'Henri II. roi d'Angleterre, & depuis évêque de Rennes. Son successeur fut Geoffroi, qui gouverna l'abbaye de Savigni pendant dix-sept ans, & est aussi compté pour saint.

AN. 1119.

Chr. Savign. tom. 2. Miscell. Baluz. p. 310.

Rob. de Monte an 1178.

XI. Conference de Gisors.

Order. lib. 12. p. 864.

Au mois de Novembre 1119. le pape Callifte vint en Normandie conferer avec le roi Henri d'Angleterre: ce fut à Gisors, & le roi reçut avec toute sorte d'honneur le pape, qu'il reconnoissoit pour son parent. Il se jetta à ses pieds, le pape le releva, l'embrassa & lui parla ainsi: Au concile de Reims j'ai promis de travailler pour la paix: c'est pour ce sujet que je suis venu ici; & je vous prie d'y concourir de vôtre part. Le roi promit d'obeïr à tout ce qu'ordonneroit le pape, qui reprit ainsi: Comme il faut suivant la loi de Dieu, rendre à chacun ce qui lui apartient, le concile vous prie de rendre la liberté à Robert vôtre frere, & le duché de Normandie à son fils.

Le roi répondit: Je n'ai point dépoüillé mon frere de la Normandie, mais j'ai délivré cette province

AN. 1119. qui est l'héritage de mon pere, & qui étoit miserablement ravagée par des voleurs & des sacrileges. On n'y rendoit aucun honneur aux prêtres & aux autres serviteurs de Dieu ; on y avoit presque ramené le paganisme. Les monasteres fondez par nos ancêtres étoient ruinez, & les religieux dispersez faute de subsistance. On pilloit les églises, on les brûloit la plûpart, & on en tiroit ceux qui s'y cachoient : les gens du peuple se tuoient l'un l'autre, ou demeuroient sans défense. La Normandie a été prés de sept ans en ce triste état : j'en recevois des plaintes frequentes, & les gens de bien me prioient de venir au secours du peuple affligé. J'y suis venu, & j'ai vû qu'il étoit impossible de le faire autrement que par les armes, parce que mon frere étoit le protecteur des méchans, & suivoit les conseils de ceux qui le rendoient méprisable, & dominoient sous son nom. J'ai donc été obligé de faire la guerre : Dieu favorisant mes bons desseins, m'a donné la victoire, & j'ai rétabli les loix & la tranquillité publique. Pour la conserver il a falu arrêter mon frere : mais il est traité selon que sa dignité le demande, & si on ne m'avoit enlevé son fils, je le ferois élever avec le mien. Telle fut la réponse du roi d'Angleterre, dont le pape parut satisfait. Il proposa ensuite les plaintes particulieres du roi de France, contre lequel le roi d'Angleterre fit aussi les siennes : mais enfin il témoigna desirer la paix ; & le pape envoya des députez au roi de France & à ses barons, porter la réponse du roi d'Angleterre.

Eadmer 5. Novor. p. 64.

En cette conference de Gisors, le roi Henri obtint du pape la confirmation de toutes les coûtumes que

AN. 1119.

ſon pere avoit en Angleterre & en Normandie ; & principalement de ne lui point envoyer de legat s'il ne le demandoit, pour quelque affaire qui ne pût être terminée par les évêques de ſon royaume. Enſuite le pape pria le roi de rendre ſon amitié à Turſtain, & le rétablir pour l'amour de lui dans l'archevêché d'Yorc. Henri dit, qu'il avoit promis par ſerment de ne le faire de ſa vie. Calliſte répondit : Je ſuis pape, & ſi vous faites ce que je vous demande, je vous abſoudrai de ce ſerment. Le roi dit qu'il en prendroit conſeil, & ils ſe ſeparerent ainſi. Enſuite il envoya porter au pape cette réponſe. Il ne me paroît pas convenable à ma dignité de recevoir l'abſolution que vous m'offrez. Car quelle foi aura-t-on deſormais aux ſermens, ſi l'on voit par mon exemple, qu'ils puiſſent être ſi facilement anéantis par une abſolution ? Toutefois puiſque le pape ſouhaite ſi fort que Turſtain ſoit archevêque d'Yorc, je le veux bien, à condition qu'il vienne à Cantorberi, & qu'il faſſe la ſoumiſſion qu'ont faite ſes prédeceſſeurs : autrement il ne ſera jamais dans le ſiege d'Yorc tant que je regnerai en Angleterre. Turſtain prit le parti de ſuivre le pape, qui ne le retint pas long-tems, de peur qu'il ne lui fût à charge ; & le roi demeura ferme à ne le ſouffrir en aucun lieu de ſon obéïſſance. Il ne permit pas non plus au prétendu legat Anſelme d'entrer en Angleterre : ni de faire aucun acte de ſa legation.

XII. Synode de Roüen.

Geofroi archevêque de Roüen étant revenu du concile de Reims, & voulant en faire executer les decrets, tint un ſynode à Roüen la troiſiéme ſemaine de Novembre la même année 1119. où il défendit

to. x. p. 881. ex Order. lib. 12.

AN. 1119.

absolument aux prêtres de son diocese, tout commerce avec les femmes, sous peine d'anathême. Les prêtres trouvant ce joug insuportable, en murmurerent; & un nommé Albert plus éloquent que les autres, commença à parler, mais l'archevêque le fit arrêter & mettre en prison. Ce prelat étoit un Breton indiscret, opiniâtre, emporté & grand parleur. Les autres prêtres voyant qu'on traînoit leur confrere hors de l'église comme un voleur, sans aucune forme de justice, ne savoient s'ils devoient se défendre ou s'enfuir. Le prelat furieux se leva de sa chaire, sortit promptement du synode, & apella ses gens qu'il avoit preparez pour cet effet. Ils entrerent armez dans l'église, & commencerent à frapper une troupe de clercs qui parloient ensemble. Les uns s'enfuirent avec leurs aubes par les ruës crottées; les autres essayerent de se défendre avec les bancs & les pierres qu'ils rencontrerent: les gens de l'archevêque appellerent du secours, on se battit, & l'église fut profanée par le sang des ecclesiastiques. Les chanoines & les bons bourgeois en avoient pitié; & ce fut un grand scandale par tout le diocese: car les curez s'étant retirez sans congé, montroient à leurs concubines & à leurs paroissiens, les marques des coups qu'ils avoient reçûs. Le bruit en vint jusques au roi, mais occupé d'autres affaires, il n'en fit point de justice.

XIII.
Constitutions de Cisteaux.
Callisti epist. 2. Exord. Magn. p. 56.

Aprés la conference de Gisors, le pape Calliste revint en Bourgone, où à la priere d'Estienne abbé de Cisteaux, il confirma les reglemens de cet ordre, dont il parle ainsi, adressant la parole à cet abbé: Par le consentement commun des abbez & des freres de

vos monasteres & des évêques diocesains, vous avez établi certains articles touchant l'observation de la regle de S. Benoist, & d'autres choses necessaires à vôtre ordre, dont vous nous avez demandé la confirmation, pour le plus grand repos du monastere & l'observance de la religion. La bulle est datée de Saulieu le vingt-troisiéme de Decembre 1119. Les reglemens qu'elle confirme, sont apparemment ceux de la fameuse constitution nommée la Carte de charité qui fut faite cette même année 1119. & qui contient les articles fondamentaux du gouvernement de cet ordre. Elle défend entre autres, tous les privileges contraires à l'institut, & elle ordonne que tous les abbez viendront au chapitre general qui se tiendra tous les ans. L'ordre de Cisteaux est le premier qui a établi ces chapitres generaux, & ils ont depuis servi de modele à tous les autres.

AN. 1119.

Exord. Cistert. p. 9.

XIV. Brunon archevêque de Treves reçû par le pape.

Hist. Trevir. to. 12. Spicil. p. 241. Sup liv. LXV. n. 18.

Le pape Calliste celebra la fête de Noël à Austun, où il rencontra Brunon archevêque de Treves. Ce prelat avoit toûjours été attaché à l'empereur Henri, à qui même par le conseil des seigneurs il avoit servi de tuteur dans le commencement de son regne : mais irrité des mauvais offices que lui rendoit le chancelier Albert, depuis archevêque de Mayence, il remit aux seigneurs la conduite du prince & de l'état. Et toutefois quand Albert tombé dans la disgrace de l'empereur étoit en prison, & qu'il fut question de le délivrer, Brunon se rendit sa caution envers l'empereur qu'il ne lui nuiroit jamais. Enfin il se conduisit avec tant de sagesse : que dans la division entre l'empire & le sacerdoce, il demeura toûjours uni avec les catholiques, sans manquer au service

Sup. liv. LXVI

AN. 1120. qu'il devoit à l'empereur, & il fut le principal mediateur de la reconciliation de l'empereur avec le pape.

p. 248. Cette année donc qui étoit la dix-neuviéme de son pontificat, il resolut d'aller à Rome faire renouveller les privileges de son église, principalement à cause des entreprises d'Albert de Mayence : qui prétendoit avoir autorité sur lui en qualité de legat ; quoique l'archevêque de Treves fût en possession de ne reconnoître pour superieur que le pape, ou son legat *à latere*, c'est-à-dire envoyé de Rome. Brunon se plaignoit encore d'Estienne évêque de Mets, neveu du pape Callixte : qui lui avoit accordé le pallium, sauf toutefois la jurisdiction de l'archevêque de Treves son métropolitain : mais Estienne fier de la faveur de son oncle, esperoit faire eriger son siege en metropole. Brunon ayant, comme j'ai dit, rencontré le pape à Austun, en fut tres-bien reçû, & y celebra avec lui la fête de Noël. Aprés les fêtes il le suivit à Clugni : où il obtint du pape l'indulgence de ses pechez & la confirmation des privileges de son église, particulierement l'exemption de l'autorité de tout legat, sinon du legat *à latere*. La lettre est du troisiéme de Janvier 1120.

XV. Primatie de Vienne.

Marca de prim. Lugd. n. 132. 133.

Le pape Callixte voulut aussi orner d'un privilege singulier l'église de Vienne, qui avoit été son premier siege. Cette ville étoit depuis long-tems la capitale du royaume de Bourgogne, dont l'archevêque étoit le chancelier : & le roi Rodolfe III. donna à ce prelat en 1023. le comté de la Ville. Mais le pape Callixte lui donna la primatie sur sept provinces, par une

Call. ep. 3. bulle adressée aux chanoines de cette église, où il dit : Nous

Nous accordons & confirmons à l'églife de Vienne, toute la dignité qu'elle a reçûë par les privileges autentiques de nos prédeceſſeurs Silveſtre, Nicolas, Leon, Gregoire & les autres; & par les empereurs, les rois & les autres fideles. C'eſt à ſavoir, qu'elle ait la primauté ſur les ſept provinces de Vienne, de Bourges, de Bourdeaux, d'Auch, de Narbonne, d'Aix & d'Embrun. En ces provinces l'archevêque de Vienne ſera le vicaire du pape, il indiquera les conciles, & décidera les affaires eccleſiaſtiques. L'archevêque de Tarantaiſe lui ſera auſſi ſoûmis comme à ſon primat; & l'archevêque de Vienne ne ſera ſoûmis à aucun legat, ſi ce n'eſt un legat *à latere* envoyé de Rome. La bulle eſt du vingt-ſixiéme de Fevrier 1120. donnée à Valence comme le pape étoit en chemin pour l'Italie.

Le privilege du pape Silveſtre mentionné en cette bulle eſt reconnu pour ſuppoſé, & porte ſeulement que les évêques & les autres eccleſiaſtiques qui viendront de la Gaule & des ſept provinces, ſeront obligez de prendre des lettres formées de l'archevêque de Vienne; les ſept provinces diſtinguées du reſte de la Gaule y ſont exprimées ſuivant l'ancienne notice, & ſont les mêmes que nomme la bulle du pape Calliſte. Quant à la province de Tarantiſe qui étoit hors de ces ſept, il la ſoûmit à Vienne, à l'exemple du pape ſaint Leon. Or comme entre les archevêques des ſept provinces il y en avoit deux qui avoient déja le titre de primat, ſavoir ceux de Bourges & de Narbone: l'archevêque de Vienne en prit occaſion de ſe qualifier primat des primats comme il fait encore. Mais ſa primatie eſt demeurée un ſimple

ap. Boſc 2. p. 217.

Sup. liv. XXVII. n. 45.

AN. 1120.

titre sans effet : n'étant fondée que sur cette bulle de Calliste II. donnée sur de fausses suppositions, & sans appeller les parties interessées : elle a seulement operé que les évêchez de Die & de Viviers ont été distraits de la métropole d'Arles, & attribuez à celle de Vienne, suivant le dénombrement de ses suffragans contenu en cette bulle.

XVI. Le pape Calliste à Rome.

Pandulf. ap. Baron.

Calliste II. continuant son voyage, vint à Maguelone ou Montpellier, & de-là à saint Gilles ; & ayant traversé la Provence, il passa les Alpes & entra en Lombardie, où le peuple accourant de toutes parts, le reçut comme vrai pape avec une grande devotion. De-là il passa en Toscane, comme il aprochoit de Luques, la milice vint au-devant de lui, & il fut conduit par le clergé & le peuple à l'église & au palais. A Pise il fut reçû de même en procession, & dedia solemnellement la grande église. La nouvelle de son arrivée étant venuë à Rome, toute la ville en eût une grande joye & un grand desir de le recevoir : ce qui épouvanta les schismatiques qui y tenoient le parti de l'empereur ; & l'anti-pape Bourdin ne se trouvant plus en sûreté, s'enfuit à Sutri qu'il avoit ôtée à Pierre de Leon, & s'enferma dans la forteresse, attendant le secours de ce prince. La milice de Rome vint jusques à trois journées au-devant du pape Calliste ; & quand il approcha de la ville, les enfans portant des branches de toutes sortes d'arbres, le reçûrent avec des acclamations de loüanges. Il entra couronné dans la ville, dont les ruës étoient richement tapissées. Les Grecs & les Latins chantoient de concert, & les Juifs mêmes y applaudissoient. Les processions étoient si nombreuses, qu'el-

Goff. Vind. v. ep. 3.

ep. Eginon. tom. 2. Canis. p. 240.

les durerent depuis le matin jusques à quatre heures aprés midi ; & enfin le pape fut conduit par les juges en chantant au palais de Latran suivant la coûtume. C'étoit le troisiéme de Juin ; & le pape demeura à Rome au moins le reste du mois, recevant tout le monde avec une affabilité & une grace digne de sa naissance. Mais comme il avoit besoin de troupes, pour forcer l'anti-pape à se soûmettre: il alla en Poüille chercher le secours des Normans. Il vint premierement au Mont-Cassin, où il fut défrayé liberalement par l'abbé, non-seulement tant qu'il y fut, mais pendant environ deux mois qu'il demeura dans le païs. De-là il passa à Benevent, où Guillaume duc de Poüille & de Calabre vint le trouver, & lui fit hommage lige, comme Robert Guichard son ayeul & Roger son pere l'avoient fait aux papes précedents ; & Callixte lui donna l'investiture de tout le païs par l'étendart. Le pape demeura long-tems à Benevent sans pouvoir revenir à Rome, parce qu'il n'y avoit pas de sûreté : les schismatiques arrêtoient même ceux qui l'alloient trouver, & les tuoient ou les mutiloient. Enfin il retourna à Rome par mer, & y celebra la fête de Pâques de l'année 1121.

AN. 1120.

Chr. Cass. IV. 6. 68.

Chr. Rom. ap. Baron.

Goffr. Vindoc. V. ep. 3.

Pandulf.

XVII. Fondation de Prémontré.

Cependant S. Norbert avoit passé l'hiver chez l'évêque de Laon, qui le mena en plusieurs endroits de son diocese chercher une solitude. Il choisit celle de Prémontré, où il y avoit déja une petite chapelle de saint Jean, dépendante de l'abbaye de saint Vincent de Laon : mais presque abandonnée à cause de la sterilité du lieu. L'évêque & Norbert y entrerent pour prier ; & l'évêque voyant qu'il se faisoit tard, avertit Norbert de se lever, parce qu'il faloit aller loger à

Vita ap. Boll. p. 862. tom. 19.

AN 1120. une de ses terres, nommée Anisse, à une lieuë de distance. Mais Norbert pria l'évêque de s'en aller avec ses gens, & de lui permettre de passer la nuit dans cette chapelle. L'évêque ne laissa pas de lui envoyer du pain & les autres choses necessaires, & revint le lendemain matin savoir sa résolution. Le saint homme rempli de joye lui dit : Je demeure ici, parce que je sai que ce lieu m'est destiné de Dieu, & que plusieurs s'y sauveront par sa grace. Ils ne demeureront pas toutefois dans cette chapelle, mais ils bâtiront de l'autre côté de la montagne, où j'ai vû cette nuit une grande multitude d'hommes vêtus de blanc, qui faisoient en chantant le tour de ce lieu, & portoient des croix d'argent, des chandeliers & des encensoirs.

L'évêque de Laon consentit avec joye à cette resolution; & ayant traité par échange avec l'abbé de S. Vincent, il donna à Norbert & à ses compagnons le lieu de Prémontré & ses dépendances, comme il paroît par trois chartes de l'année suivante 1121. dans l'une desquelles l'évêque Barthelemi raconte l'histoire de cet établissement, & ajoûte parlant de Norbert : Il vouloit vivre avec ses freres du travail de leurs mains : mais comme nous l'avons jugé impossible, nous leur avons donné le labour de trois charuës en tels & tels endroits. Peu de jours aprés Norbert vint à Laon, & entra dans l'école du docteur Raoul, successeur du fameux Anselme son frere doyen de cette église, qui mourut fort avancé en âge l'an 1117. Norbert fit une exhortation si touchante aux écoliers de Raoul, qu'il en convertit sept des plus riches venus depuis peu de Lorraine. Ils

Bibl. Premont. 172.

avoient aporté beaucoup d'argent, que Norbert donna à garder à un de ses anciens compagnons : mais celui-ci s'enfuit de nuit, emporta l'argent, & les laissa dans une extrême pauvreté. L'hiver étant passé, Norbert alla seul prêcher à Cambrai; & dans un sermon qu'il fit au peuple, il convertit un jeune homme nommé Evermode, qui fut depuis évêque de Ratzebourg en basse Saxe. A Nivelle il gagna à Dieu un autre jeune homme nommé Antoine : ces deux avec Hugues, qui s'étoient attaché à lui l'année précedente, furent comme les fondemens de son ordre; & dans la semaine de la passion de cette premiere année 1120. il avoit déja treize compagnons à Prémontré. Il en eut bien-tôt jusques à quarante, avec plusieurs laïques, & songea à prendre une regle : plusieurs lui conseilloient la vie eremitique, d'autres l'observance de Cisteaux : mais considerant que lui & tous ses confreres étoient chanoines, il embrassa la regle de S. Augustin, & ils en firent tous profession le jour de Noël l'an 1121. Il prit l'habit blanc, qui étoit celui des clercs, mais tout de laine sans porter de linge, sinon par dessus à l'église : seulement ils portoient des femoraux ou calleçons. L'esprit de ses premiers disciples étoit d'aimer mieux des habits vieux & rapiecez, que neufs : il n'y avoit point de travail si bas qu'ils dédaignassent; leur silence étoit continuel, ils jeûnoient en tout tems, ne faisant qu'un repas par jour. Il leur recommandoit sur-tout trois choses : la propreté dans le service de l'autel, la correction des fautes au chapitre, & la charité envers les pauvres. Tels furent les commencemens de l'ordre de Prémontré.

AN. 1120.

Vita p. 832.

An. 1120.

XVIII.
Canonisation de S. Arnoul de Soissons.

tom. x. conc. p. 882.
ex pref tom. 2. Spicil.

Barthelemi évêque de Laon assista cette même année 1120. au concile tenu à Beauvais depuis le dix-huitiéme d'Octobre jusques au vingt-neuviéme par Conon évêque de Preneste, legat du saint siege sur les trois provinces de Roüen, de Reims & de Sens. Il s'y trouva douze évêques; sçavoir Guillaume de Champeaux évêque de Chaalons nommé la colomne des docteurs par l'auteur du tems : Geofroi de Chartres, Henri d'Orleans, Girbert de Paris, Pierre de Beauvais, Anguerran d'Amiens, Robert d'Arras, Jean de Teroüane, Lambert de Tournai, Bouchard de Cambrai, Barthelemi de Laon, Lisiard de Soissons. Daïmbert archevêque de Sens y étant invité, fut retenu par maladie. Nous ne savons de ce concile, que ce qui regarde la canonisation de S. Arnoul de Soissons. Arnoul abbé du monastere d'Outtembourg, fondé par ce saint évêque, étoit présent, & tenoit entre ses mains le livre de sa vie & de ses miracles. L'évêque de Soissons le prit & le presenta tout ouvert aux autres évêques, disant : Seigneur, voilà le livre que j'ai fait écrire de sa vie : je rends témoignage à la fin de la verité de ce qui y est raconté; & quant aux miracles, j'en ai ici des témoins dignes de foi, & chez moi encore plus. Je vous prie d'examiner soigneusement ce livre, pour voir ce que l'on doit faire : quant à moi s'il étoit dans mon diocese, il y a long-tems qu'il ne seroit plus en terre.

Sup. liv. LXIII. n. 19. n. 39.

Alors l'évêque de Chaalons prit le livre; & voyant par la table qui étoit au commencement, le grand nombre des chapitres, il dit à l'évêque de Tournai : Seigneur que voulez-vous davantage? sans ce livre, le témoignage du seigneur évêque de Soissons & de

ſes clercs vous doit ſuffire. Vous devez auſſi prendre grande confiance en ce venerable abbé, dont l'âge & la prudence nous plaît fort ; & nous ſommes trop occupez des affaires du concile pour pouvoir lire ce livre. Geoffroi évêque de Chartres dit auſſi à l'évêque de Tournai : Je vous dis en verité, que ſi le Seigneur avoit fait un de ces miracles pour un de mes prédeceſſeurs : je ne conſulterois ni pape, ni legat, ni archevêque. Alors quelques fameux docteurs prirent le livre & parcoururent quelques chapitres de la vie : puis ils vinrent dire aux évêques avec grande aſſûrance : Celui-là n'eſt pas de Dieu, qui s'opoſe à la veneration de ce ſaint. L'évêque de Chaalons dit : En verité c'eſt une honte à nous de douter d'une choſe ſi claire. Seigneur évêque d'Arras marquez un jour pour vous aſſembler ſur le lieu, lever de terre le corps de ce ſerviteur de Dieu, & le placer honorablement. L'évêque de Tournai dit : Voilà le legat aſſis là-haut dans cette égliſe avec nôtre archevêque de Reims & celui de Tours : je vous prie venez devant eux, & faites confirmer vôtre avis par leur jugement. Ils dirent : Soit au nom de Dieu. L'évêque de Tournai dit à celui de Chaalons : Je vous prie de plaider ma cauſe. Il le fit éloquemment & en peu de mots ; & le legat avec l'archevêque de Reims répondirent tout d'une voix : Nous recevons vôtre jugement & nous confirmons vôtre decret. Alors Lambert évêque de Tournai appella l'abbé d'Outtembourg, & lui marqua le jour auquel on s'aſſembleroit dans ſon monaſtere pour lever ſolemnellement le corps ſaint : ſavoir le premier de Mai l'année ſuivante 1121. Ce qui fut executé avec un grand concours de tous les peuples

AN. 1120. d'alentour. Et telle fut la canonisation de S. Arnoul de Soissons.

XIX. Edmer élû archevêque de S. André. *Eamer. 5. Novor. p. p 97.*

La même année 1120. Raoul archevêque de Cantorberi étant revenu de Normandie en Angleterre, reçut une députation d'Alexandre roi d'Ecosse : avec une lettre, où il le prioit de lui envoyer le moine Edmer, pour remplir le siege épiscopal de S. André vacant depuis long-tems. L'archevêque crut que cette vocation venoit de Dieu, sachant bien qu'Edmer n'y avoit aucune part : car il avoit été assiduëment à son service comme à celui de saint Anselme ; & avec la permission du roi d'Angleterre, il l'envoya au roi d'Ecosse. Etant arrivé, il fut élû évêque de S. André par le clergé & le peuple du païs du consentement du roi, sans toutefois recevoir de lui la crosse ni l'anneau, ni lui faire hommage : mais le lendemain, quand il dit au roi qu'il vouloit retourner à Cantorberi se faire sacrer par l'archevêque, à cause de la primauté de cette église sur toute la grande Bretagne : le roi le quitta en colere, ne voulant point que l'église de saint André fût soûmise à celle de Cantorberi, & ordonna à Guillaume moine de S. Edmond de continuer à gouverner le temporel de l'évêché comme pendant la vacance : dépoüillant ainsi Edmer qu'il en venoit d'investir. Toutefois un mois aprés il le remit en possession de l'évêché & du gouvernement de l'église d'Ecosse ; & alors Edmer prit la crosse sur l'autel comme de la main de Dieu.

Cependant Turstain, archevêque d'Yorc étoit au deça de la mer, poursuivant son rétablissement ; & comme il prétendoit que c'étoit à lui à sacrer l'évêque de S. André ; il écrivit à l'archevêque de Cantorberi

beri de ne le pas faire, & au roi d'Ecosse de ne le pas souffrir. Ce qui nuisit beaucoup à l'autorité de l'évêque élû, & aliena de plus en plus de lui le roi d'Ecosse. Edmer voyant donc qu'il ne pouvoit faire grand bien en ce royaume, tant que le roi lui seroit contraire: resolut de retourner à Cantorberi pour y prendre conseil. Mais le roi lui en refusa la permission, disant que son royaume ne dépendoit en rien de l'église de Cantorberi, & qu'on lui avoit donné Edmer entierement libre de tout engagement à cette église. Edmer demanda conseil à l'évêque de Glascou, & à deux moines de Cantorberi qu'il avoit avec lui; & aprés avoir sondé l'esprit du roi ils dirent à Edmer: Vous ne vivrez jamais icy en paix du regne de ce prince: nous le connoissons, il veut lui seul être tout dàns son royaume, & ne souffre point de concurrence d'aucune autre puissance. Il est aigri contre vous sans savoir pourquoi, & jamais il ne se reconciliera entierement. Il faut donc tout quitter, ou passer vôtre vie dans l'opprobre avec les Ecossois, vous accommodant à leurs usages contre le salut de vôtre ame: mais le roi ne vous laissera pas sortir, si vous ne lui rendez l'anneau & la crosse. Edmer prit ce dernier parti: il rendit au roi l'anneau, qu'il avoit reçû de sa main; & remit la crosse sur l'autel, où il l'avoit prise. Ainsi il sortit d'Ecosse cedant à la violence, & revint à Cantorberi, où il fut reçû à bras ouverts par l'archevêque & les moines.

XX.
Concile de Naplouse.
Guill. Tyr. lib. XII. c. 13.

Le royaume de Jerusalem étoit affligé depuis quatre ans de plusieurs calamitez; entre autres, des sauterelles & de famine: ce qui porta le patriarche Guermond & le roi Baudoüin à convoquer cette année

AN. 1120.

1120. une assemblée generale des prelats & des seigneurs à Naplouse ou Naples de Palestine, qui est l'ancienne Samarie. Les prelats qui s'y trouverent, furent Guermond patriarche de Jerusalem, Ebremar archevêque de Cesarée, Bernard évêque de Nazareth, Asquitil de Bethlehem, dont l'évêché avoit été érigé l'an 1110. à la poursuite du roi Baudoüin. Au concile de Naplouse assistoient encore Roger évêque de Lydda, Gildon abbé de Josaphat, Pierre abbé de Tabor, Achard prieur du temple, Arnaud prieur de Sion, Gerard prieur du sepulchre, & quelques seigneurs. On y exhorta le peuple à la conversion de ses mœurs, pour appaiser la colere de Dieu; & on y fit vingt-cinq canons de discipline, qui ne sont pas venus jusques à nous.

Id. XI. c. 12.

XXI. Pierre Abailard condamné.

Abaëlard de calamit. c. 9.

tom. X. conc. p. 885.

Mabill. ad epist. 3. S. Bern.

Otto Frising. I. Frid. c. 47.

En France Pierre Abailard docteur fameux, ayant composé un livre de la Trinité: deux autres docteurs Alberic & Lotulfe, qui avoient étudié avec lui, & enseignoient alors à Reims, exciterent contre lui leur archevêque Raoul le Verd: qui avec le legat Conon évêque de Preneste, indiqua un concile à Soissons, où Abailard fut appellé avec ordre d'y apporter son livre. Ce concile fut tenu l'an 1121. aprés la mort de l'évêque de Chaalons Guillaume de Champeaux, arrivée au mois de Janvier de la même année. Quand Abailard arriva à Soissons, il trouva le peuple si prevenu contre lui, qu'il pensa être lapidé dés le premier jour, avec quelques-uns de ses disciples qu'il avoit amenez. Car les uns l'accusoient d'enseigner qu'il y avoit trois dieux: & d'autres au contraire, l'accusoient de ne pas assez distinguer les personnes de la sainte Trinité, parce qu'il disoit: Comme la pro-

position, l'assomption & la conclusion est le même discours : ainsi le Pere, le Fils & le saint Esprit est la même essence. Abailard alla d'abord trouver le legat, & lui donna son livre à examiner, offrant de le corriger s'il s'y trouvoit quelque chose de contraire à la foi : le legat lui dit, de le porter à l'archevêque & aux deux docteurs Alberic & Lotulfe, qu'il regardoit comme ses parties ; & on remit à la fin du concile le jugement de son livre.

Le dernier jour du concile avant que l'on tinst la séance, le legat delibera long-tems sur ce sujet avec l'archevêque, les deux docteurs & quelques-autres personnes. Alors Geoffroi évêque de Chartres qui avoit le plus d'autorité entre les prelats, parla ainsi : Vous savez la reputation de cet homme & le nombre de ses partisans. Il ne faut pas lui donner de pretexte de dire qu'on l'a condamné sans l'entendre : mais il faut l'interroger sur son livre, & lui donner toute liberté de répondre, afin de le convaincre canoniquement. On soûtint au contraire, qu'il n'étoit point a propos d'entrer en dispute avec ce sophiste, qui ne cesseroit jamais de parler. L'évêque de Chartres proposa un autre expedient ; savoir de remettre la décision de cette affaire à un concile plus nombreux, qui se tiendroit à S. Denis en France, dont Abailard étoit moine. Le legat & tous les autres se rendirent à cet avis : mais l'archevêque de Reims, trouvant qu'il étoit honteux pour lui que cette cause fût portée à un autre tribunal, & dangereux pour l'église que l'accusé s'échapât : fit revenir le legat, & on convint que le livre seroit condamné & brûlé sans autre examen, & Abailard enfermé pour toûjous dans un autre mo-

AN. 1121. nastere. Car ils disoient, que pour condamner ce livre il suffisoit que l'auteur eût eu la hardiesse de l'enseigner publiquement, & d'en laisser prendre plusieurs copies, sans qu'il eût été aprouvé par l'autorité du pape ou de l'église. L'évêque de Chartres avertit Abailard de cette resolution, l'exhortant à s'y soûmettre; & lui faisant esperer, que quand le concile seroit separé, le legat le retireroit bien-tôt du monastere où on l'auroit enfermé.

p. 10. Abailard fut donc appellé dans la séance du concile, & obligé à jetter son livre dans le feu de sa propre main. Quelqu'un remarqua qu'il y disoit que Dieu le pere étoit le seul tout puissant: ce qui dona lieu de faire observer qu'il n'y qu'un Tout-puissant, quoique la toute-puissance convienne à chacune des personnes divines nommées séparément. Ensuite l'archevêque dit, qu'il étoit à propos qu'Abailard fist sa profession de foi, & comme il se levoit pour la faire, on dit qu'il n'en faloit point d'autre que le symbole de S. Athanase: & pour plus grande sûreté on le lui fit lire: ce qu'il fit comme il put avec beaucoup de larmes, de soupirs & de sanglots. Enfin on le mit entre les mains de l'abbé de S. Medard de Soissons, pour l'enfermer & le garder dans son monastere; & aussitôt le concile se separa. C'est ce qui me paroît de plus certain dans le recit qu'Abailard en fait lui-même, & où il témoigne trop de passion pour être crû entierement.

Mais en quoi on ne peut lui refuser créance, c'est en ce qu'il raconte de son desespoir. L'abbé, dit-il, & les moines de S. Medard, croyant que je demeurerois toûjours avec eux, me reçûrent avec une tres-

grande joye, & s'efforçoient de me consoler par les soins qu'ils prenoient de me bien traiter : mais c'étoit en vain. Vous savez, seigneur, avec quelle amertume de cœur je m'en prenois à vous-même, avec quelle fureur je vous accusois. Je ne puis exprimer quelle étoit ma douleur, ma confusion, mon desespoir. Il ajoûte que le legat se repentant de ce qu'il avoit fait, & croyant avoir satisfait à la passion de ses ennemis, le tira peu de jours aprés de S. Medard, & le renvoya à son monastere, c'est-à-dire, à saint Denis. Il faut dire maintenant qui étoit Abailard, & quelles avoient été ses avantures, tirant principalement ce recit de celui qu'il en a fait lui-même.

AN. 1121.

epist. 1.

XXII. Commencemens de Pierre Abailard.

Pierre Abailard nâquit en 1079. à l'entrée de la Bretagne au bourg de Palais, à trois lieuës de Nantes. Son pere nommé Berenger, avoit pris quelque teinture des lettres avant que d'être fait chevalier : c'est pourquoi il fit étudier tous ses enfans avant qu'ils portassent les armes. Pierre y renonça, & se donna tout entier aux lettres. Il s'appliqua particulierement à la dialectique, & parcourut diverses provinces, selon qu'il aprenoit que cette étude y avoit cours : un de ses premiers maîtres fut Roscelin de Compiegne, fameux par ses erreurs. Abailard vint à Paris vers l'an 1100. & se rendit disciple de Guillaume de Champeaux, estimé alors le plus habile maître de dialectique. Il demeura quelque tems avec lui, & en fut d'abord aimé, mais ensuite il lui devint odieux par ses disputes & son opiniâtreté. Il entreprit, tout jeune qu'il étoit, de gouverner une école, & enseigna premierement à Melun, sous la protection des seigneurs du païs. Mais aprés que Guillaume de

Duchesne, Not. ad Abelard. p. 1143.

Sup. liv. LXIV. n. 4.

AN. 1121. Champeaux se fût retiré à S. Victor, Abailard revint étudier sous lui la rhetorique ; & quelque tems aprés, c'est-à-dire, vers l'an 1113. il établit son école de dialectique au mont sainte Genevieve, qui étoit encore hors de Paris.

Sup. liv. LXVI. n. 26.

Guillaume ayant été promû à l'évêché de Chaalons, Abailard alla étudier la theologie à Laon sous Anselme, qui l'avoit enseignée à ce prelat, & à plusieurs autres grands personages, entre lesquels on remarque Matthieu, depuis cardinal évêque d'Albane, Alberic de Reims, depuis archevêque de Bourges, Guillaume archevêque de Cantorberi, Gilbert de la Poirée évêque de Poitiers. Abailard méprisa Anselme, quoique venerable par son âge & par sa doctrine ; & entreprit, comme par gageure, d'expliquer l'écriture sainte sans l'avoir étudiée : ce qui obligea Anselme à le chasser de Laon, de peur qu'on ne lui imputât à lui-même les erreurs de ce disciple. Il revint donc à Paris, où il continua d'enseigner la dialectique & la theologie, attirant grand nombre d'écoliers, par la subtilité de ses inventions & l'agrément de son expression : il s'enrichissoit, & sa reputation s'étendoit au loin, mais cette prosperité le perdit.

Marlot metrop. R. to. 2. p. 284.

Comme il avoit étudié toute autre chose qu'à regler ses mœurs, il se laissa emporter à la vanité & aux desirs de la sensualité ; qu'il avoit réprimez jusques-là ; & il jetta les yeux sur Heloïse niece d'un chanoine de l'église de Paris, nommé Fulbert. Elle étoit d'une beauté mediocre, mais d'un savoir éminent pour une personne de son sexe ; & son oncle desiroit passionément qu'elle devinst toûjours plus sa-

vante : ce qui donna occasion à Abailard de réüssir dans son dessein. Il fit donc proposer à Fulbert, qui d'ailleurs étoit avare, de le recevoir dans sa maison, pour telle pension qu'il lui plairoit : disant qu'il vouloit se décharger des soins de son domestique, & profiter de la commodité du voisinage : car la maison du chanoine étoit prés de son école. Fulbert accepta avec joye la proposition ; & Abailard sous pretexte d'instruire Heloïse, lui inspira aisément autant de passion pour lui, qu'il en avoit pour elle : en sorte qu'ils en vinrent aux familiaritez les plus criminelles. Tout le monde s'aperçut bien-tôt de ce honteux commerce : les écoliers d'Abailard remarquoient la negligence & le dégoût qu'il apportoit à ses leçons : Fulbert fut le dernier à connoître de son infamie, tant il étoit prévenu de la vertu de son hôte.

Enfin n'en pouvant plus douter, il l'obligea à se retirer chargé de confusion ; & peu de tems aprés Heloïse se trouva grosse : ce qu'elle écrivit aussi-tôt à Abailard avec une extrême joye. Il l'enleva de son consentement pendant la nuit, prenant le tems que l'oncle étoit absent ; & l'envoya en son païs chez sa sœur, où elle accoucha d'un fils qu'elle nomma Astrolabe. Pour appaiser l'oncle, que cet enlevement avoit mis en fureur, Abailard promit d'épouser Heloïse, pourvû que ce fût secretement, parce qu'autrement il se perdroit de réputation ; & la chose fut ainsi resoluë. Il alla donc la querir en Bretagne, mais elle ne pouvoit se resoudre à ce mariage : tant parce qu'il deshonoreroit Abailard, que parce que cet état le detourneroit de ses études ; & elle lui citoit sur ce sujet, ce qu'ont dit de plus fort les auteurs sacrez & les pro-

AN. 1121. fanes, contre les embarras du mariage. Elle ne le persuada pas toutefois, il la ramena secretement à Paris, & ils furent mariez de grand matin dans une église en présence de l'oncle & de peu de témoins : aprés quoi ils se separerent, & se voyoient rarement & en cachette.

Mais Fulbert voulant reparer son honneur, commença bien-tôt à publier ce mariage, contre la parole qu'il avoit donnée ; & comme sa niece le nioit, même avec serment, il la maltraitoit souvent. Pour l'en délivrer, Abailard l'envoya à Argenteüil, où étoit alors une abbaye de filles, dans laquelle elle avoit été élevée pendant son enfance ; & il lui fit prendre l'habit de religieuse, excepté le voile. Alors Fulbert & ses parens crûrent qu'Abailard s'étoit moqué d'eux ; & que pour se débarasser d'Heloïse, il l'avoit fait religieuse. Pour s'en venger, ayant corrompu par argent un de ses gens, ils entrerent de nuit dans son logis ; & comme il dormoit ils le mutilerent cruellement, d'une maniere qui le forçoit à la continence. La nouvelle s'en étant répanduë par la ville, il fut accablé le lendemain de visites & de consolations plus insupportables que le mal même : enfin la honte plûtôt que la pieté, lui fit embrasser la vie monastique ; & il persuada à Heloïse d'en faire de même. Il entra à S. Denis, & elle demeura à Argenteüil : où elle prit le voile, mais plûtôt en heroïne payenne, qu'en chrétienne penitente. Car dans cette action si serieuse elle récita les vers de Lucain, où il fait parler Cornelie déplorant la mort de Pompée son époux, s'accusant de l'avoir rendu malheureux, & déclarant qu'elle va s'en punir. A ces mots Heloïse toute en pleurs

Pharf. VIII. verf. 95.

pleurs s'aprocha de l'autel, & y prit le voile beni par l'évêque.

A peine Abailard fut-il gueri de sa blessure, que plusieurs clercs vinrent le trouver : le priant de recommencer ses leçons, & de profiter des commoditez qu'il avoit pour le faire plus en repos & sans interêt. L'abbé & les moines de S. Denis y consentirent, pour se défaire d'un homme qui reprenoit trop librement leur vie licentieuse. Ils l'envoyerent donc au prieuré de Deüil dépendant de leur monastere. Quand il y eut ouvert son école, il y vint tant d'écoliers, qu'à peine pouvoient-ils trouver des logemens & des vivres : il en venoit de tous les païs de l'église latine & de Rome même. Il s'appliquoit principalement à la theologie, qui convenoit mieux à sa nouvelle profession : mais il n'abandonnoit pas les arts liberaux, que ses écoliers lui demandoient davantage. Il avoit environ quarante ans quand il entra à S. Denis, & quarante-deux quand il fut condamné au concile de Soissons.

XXIII. Fin de l'anti-pape Bourdin. *Pandulf & al. M S. ap. Baron. 1121.*

Cependant le pape Callifte ayant celebré à Rome les fêtes de Pâque, envoya à Sutri une grande armée avec Jean de Creme cardinal de S. Chrysogone, & le suivit de prés. Les habitans de Sutri voyant battre leurs murailles, prirent l'anti-pape Bourdin & le livrerent aux soldats de Calliste : qui aprés l'avoir chargé d'injures, le firent monter sur un chameau à rebours, lui faisant tenir la queuë au lieu de bride, & lui mirent sur le dos une peau de mouton toute sanglante : voulant par cette dérision, representer le pape vêtu d'une chape d'écarlate, & monté sur un grand cheval. Ils firent entrer Bourdin

AN. 1121. dans Rome, pour intimider par cet exemple, ceux qui oseroient à l'avenir usurper le saint siége; & le peuple l'auroit fait mourir, si le pape Callixte ne l'eût délivré de leurs mains, & envoyé au monastere de Cave pour faire penitence. De là il l'envoya l'année suivante à Janula, d'où son successeur Honorius le tira pour l'enfermer à Fumon prés d'Alatri. Il y acheva ses jours; & telle fut la triste fin de Maurice Bourdin, qui porta trois ans le nom de pape, & ne laissoit pas d'avoir son merite. Si-tôt qu'il fut pris, le pape Callixte en écrivit aux évêques & à tous les fideles des Gaules en ces termes: Dernierement aprés avoir celebré les fêtes de Pâque, ne pouvant plus souffrir les clameurs des pelerins & des pauvres: nous sommes sortis de Rome avec les fideles de l'église, & nous avons assiegé Sutri, jusques à ce que la puissance divine a livré Bourdin entre nos mains. La lettre est du vingt-septiéme d'Avril: & Pâque avoit été le dixiéme. Pour conserver la memoire de cet évenement, le pape fit faire une peinture dans une chambre du palais de Latran, où Bourdin étoit representé sous ses pieds.

Ab Usperg.

Baluz. vita Burd.

tom. x. conc. p. 894.

Pandulf.

Malmesb. v. reg. p. 169.

Le pape Callixte rétablit à Rome la paix & la sûreté publique. Il démolit les tours de Cencio Frangipane, & des autres petits tirans, & soûmit quelques comtes qui pilloient les biens de l'église. Les chemins étoient libres pour aller à Rome, & persone n'insultoit aux étrangers quand ils y étoient arrivez. Les offrandes de S. Pierre étoient auparavant pillées impunément par les Romains les plus puissans, devant lesquels les papes precedens n'osoient ouvrir la bouche: mais Callixte fit revenir ces offrandes à sa

disposition, pour les employer à l'utilité de l'église. Ce n'est pas qu'il fût interessé : au contraire, il conseilloit aux Anglois d'aller en pelerinage à S. Jacques plûtôt qu'à Rome, à cause de la longueur du chemin, & donnoit la même indulgence à ceux qui y alloient deux fois, que s'ils avoient été à Rome.

AN. 1121.

XXIV. Liberté de l'église de Sens.

tom. x. conc. p. 875.

Le roi de France ayant reçû une lettre du pape, où il lui mandoit la prise de Bourdin, lui en fit ses complimens par une lettre où il ajoûte : En relâchant la sentence que vous avez prononcée contre l'archevêque de Sens, vous nous avez un peu appaisé : mais nous sommes en peine de ce que vous ne l'avez relâchée que pour un tems. Car il semble que l'archevêque de Lion ait encore quelque esperance d'obtenir la soumission qu'il demande : mais pour dire la verité, je souffrirois plûtôt que tout mon royaume fut en feu & ma vie en peril, que d'endurer cet opprobre. Il lui represente ensuite les bons offices que la France a rendus à l'église Romaine, & l'honneur qu'il a fait lui-même au pape d'aller au concile de Reims tout malade qu'il étoit : puis il continuë : Nous vous prions donc que l'eglise de Sens conserve la liberté dont elle a joüi jusques à present ; & qu'elle ne reçoive pas de préjudice par cette sujetion, qui lui a été imposée nouvellement & imprudemment. Car on dit que cette entreprise a été faite en cachette & comme à la dérobée, à l'insu du clergé de Sens, des évêques de la province & du roi, qui sont tous conservateurs de la dignité d'une église. Cette dignité apartient à l'église & non à la persone, & par consequent si cet archevêque a disposé seul de ce qui ne lui appartenoit pas, & promis ce qu'il ne devoit pas promettre ; l'é-

AN. 1121. glise de Sens n'a pas pour cela perdu son droit, ni son ancienne liberté. Prenez donc garde, saint pere, que la ville de Lion qui est d'un autre royaume, ne s'augmente de nôtre perte; & qu'en me voulant soumetre à un prince ami, vous ne nous rendiez ennemis. Si un roi de France se sent méprisé dans une affaire si facile, il n'esperera pas de réüssir en de plus grandes; & ne s'exposera plus à la honte d'un refus au préjudice de sa dignité. La ville de Lion étoit alors de l'obeïssance de l'empereur à cause du royaume de Bourgogne.

XXV. Assemblée de Virsbourg. *Ab Ursp. an 1121.*

En Allemagne l'empereur Henri resolu de reduire Mayence revoltée contre lui, envoya ses ordres de toutes parts pour en faire le siége : l'archevêque Albert de son côté remua toute la Saxe où il s'étoit retiré; & comme il étoit depuis long-tems legat du pape, il employa son autorité pour assembler souvent les évêques & les seigneurs de la province; & se servit de son éloquence, pour animer tous les catholiques à la défense de Mayence, metropole de toute la Germanie. On prétendoit aussi rétablir dans leurs sieges l'évêque de Spire, l'évêque de Vormes & les autres, qui en avoient été chassez, parce qu'ils étoient fideles au pape. Vers la fin de Juin les armées étoient en campagne, l'une dans la Saxe, l'autre dans l'Alsace : on faisoit dans toutes les églises, des jeûnes, des processions & des prieres. Elles furent exaucées : Dieu toucha les cœurs des Seigneurs; & les armées étant déja proches, on envoya de part & d'autre ceux qui avoient le plus de sagesse & de pieté pour traiter un accommodement. Ils firent tant par leurs raisons & leurs prieres, que l'empereur consentit de s'en ra-

porter aux ſeigneurs : on en nomma douze de chaque côté, & on indiqua une aſſemblée generale à Virſbourg pour la S. Michel. Aprés s'être touché dans la main pour aſſûrance de cette convention, ils ſe ſeparerent.

Environ trois mois aprés on s'aſſembla à Virſbourg comme on étoit convenu ; & on traita de la maniere de finir le ſchiſme, & de rétablir l'union entre l'empire & le ſacerdoce. On établit premierement une paix tres-ferme pour toute l'Allemagne, ſous peine de la vie, avec reſtitution de toutes les terres uſurpées ſur l'égliſe, ſur le prince, ou ſur les particuliers. Quant à l'excommunication, qui étoit la ſource de preſque tous les déſordres : on s'en remit au jugement du pape, & on nomma deux députez ; ſavoir Brunon évêque de Spire & Arnoul abbé de Fulde, pour aller à Rome, & prier ſa ſainteté d'indiquer un concile general, où cette grande affaire fût terminée. Cependant on envoya Otton évêque de Bamberg & le duc Henri aux ſeigneurs de Baviere, qui n'avoient pû ſe trouver à Virſbourg ; & qui s'étant aſſemblez à Ratiſbone au premier de Novembre, approuverent les reſolutions communes.

XXVI. Ecrits de Geofroi de Vendôme ſur les inveſtitures.

Goff, opuſc. 2.

Je raporte à ce tems-là & aux préparatifs du concile general, les traitez de Geofroi de Vendôme ſur les inveſtitures. Il adreſſe le premier au cardinal Pierre de Leon, qui l'avoit conſulté ſur cette matiere, & il dit : En premier lieu il faut croire fermement, que comme le baptême fait un chrétien, ainſi l'élection & la conſecration fait un évêque ; l'une & l'autre eſt neceſſaire, pour l'établir vicaire de J. C. & la conſecration eſt nulle, ſi elle n'eſt precedée d'une élection

AN. 1121. canonique : les clercs sont les vicaires de J. C. dans l'élection, les évêques dans la consecration : tous les autres peuvent bien demander un évêque, mais non pas l'élire ou le sacrer. Quiconque donc s'attribuë d'une autre maniere le nom d'évêque & la puissance ecclesiastique, celui-là n'entre point par la porte, & doit être compté entre les voleurs. Et ensuite : Quelques-uns croyent que tout est permis à l'église Romaine, & qu'elle peut faire par dispense autrement que l'écriture ne prescrit. Cette opinion est insensée : l'église Romaine n'a pas plus de pouvoir que saint Pierre, ni que Jesus-Christ même, qui n'est pas venu abolir la loi, mais l'accomplir. Elle doit donc se servir de la puissance que J. C. lui a donnée, non selon sa volonté, mais selon la tradition de Jesus-Christ ; & si le pape est averti par quelqu'un de ses inferieurs, de corriger ce qu'il a fait excedant les bornes de la justice : il doit recevoir cet avis comme S. Pierre reçut celui de S. Paul. Ces paroles sont d'autant plus remarquables, qu'elles sont d'un cardinal écrivant à un cardinal.

Il soutient ensuite que l'investiture, ou plûtôt l'opinion que les laïques la peuvent donner, est une heresie, comme la simonie, & encore pire, en ce qu'elle est toûjours publique, & qu'elle enferme toûjours la simonie : puisque les princes ne sont si jaloux de ce droit que pour leur interêt temporel, ou de recevoir de l'argent, ou de s'assujettir les évêques. Or il traite cette opinion d'heresie, parce qu'il prétend que l'anneau & le bâton pastoral sont les signes sensibles de la puissance spirituelle de l'évêque ; & par conséquent apartiennent au sacrement & à l'ordina-

tion, qu'un laïque ne peut conferer. Geoffroi soutient la même doctrine dans un écrit adressé au pape Caliste : savoir que l'investiture est une heresie, parce que c'est une entreprise des laïques pour conferer un sacrement. AN. 1121. Opusc. 3.

Toutefois dans un autre écrit, il convient que les princes peuvent donner aux évêques l'investiture des biens temporels que l'église possede : parce qu'elle ne les tient que de leur liberalité & en vertu de leurs loix : ce qu'il confirme par l'autorité de S. Augustin : puis il continuë : Les rois peuvent donc aprés l'élection canonique & la consecration, donner à l'évêque l'investiture des biens ecclesiastiques, en lui promettant leur protection ; & il n'importe par quel signe ils le fassent. Jesus-Christ a voulu que le glaive spirituel & le materiel fussent employez à la défense de l'église : que si l'un émousse l'autre, c'est contre son intention. C'est ce qui ôte la justice de l'état & la paix de l'église : ce qui cause les scandales & les schismes, la perte des corps & des ames. Et ensuite : Que l'église conserve sa liberté, mais qu'elle se donne bien garde d'exceder dans l'usage des censures, & de rompre le vase dont elle veut ôter la roüille. Sur quoi il raporte le fameux passage de S. Augustin contre Parmenien, pour montrer qu'il ne faut point excommunier celui qui a la multitude de son côté. Cet écrit est le premier où j'aye observé l'allegorie des deux glaives, pour marquer les deux puissances, la spirituelle & la temporelle. Dans un dernier écrit adressé au pape Caliste, Geoffroi donne ces regles sur les dispenses. Il faut quelquefois accorder des dispenses dans l'église, non par interêt ou par faveur, mais Opusc. 4. Opusc. 5.

AN. 1121. par une pieuse condescendance : en permettant pour un tems quelque chose de moins parfait, plûtôt que de mettre la foi en peril : avec intention de rétablir la regle dans un tems plus convenable. On peut aussi changer par dispense les coûtumes des églises & des monasteres, mais pour établir un plus grand bien au lieu d'un moindre. Celui qui dispense autrement n'est pas vicaire de J. C. mais un aveugle qui conduit d'autres aveugles.

XXVII. Eglise d'Angleterre. *Edmer. 6. Novor.*

En Angleterre dés le mois de Fevrier de la même année 1121. il y eut une grande assemblée d'évêques & de seigneurs, pour recevoir la nouvelle reine Adelaïde fille de Godefroi comte de Louvain. En cette assemblée on parla beaucoup du differend des deux archevêques, Raoul de Cantorberi & Turstain d'Yorc. *Sup. n. 4.* Celui-ci ayant été ordonné par le pape Calliste de la maniere qui a été dite, en avoit depuis obtenu des lettres en sa faveur, par les moyens par lesquels on obtenoit tout à Rome. Ces lettres ordonnoient que Turstain fût mis en possession de son archevêché, sous peine d'excommunication contre le roi, & de suspense contre l'archevêque de Cantorberi. On lut à cette occasion les privileges des papes donnez en faveur de l'église de Cantorberi, qui montroient le peu de justice de cet ordre du pape Calliste : toutefois de peur que ses censures ne causassent du trouble contre le roi & l'archevêque, l'avis commun fut de permettre à Turstain de revenir en Angleterre, & d'aller droit à Yorc : à condition qu'il ne feroit aucune fonction hors de son diocese, jusques à ce qu'il eût satisfait à l'église de Cantorberi.

Quelque tems aprés le pape Calliste ayant établi son

son autorité par la prise de Bourdin, commença à l'exercer de tous côtez par ses legats : entre lesquels il envoya Pierre moine de Clugni, fils de Pierre de Leon le plus puissant des Romains, avec la legation de la Gaule, de la grand'Bretagne, de l'Irlande & des isles Orcades. Nous avons une lettre dattée de Benevent le dernier jour de Septembre, par laquelle le pape le recommande au roi de France, pour exercer sa legation dans les terres de l'obéïssance de ce prince. Sa réputation étoit au dessus de tous les legats precedens; & il avoit envoyé devant en Angleterre, des abbez & d'autres persones considerables pour annoncer sa venuë, dont l'attente tenoit tout le monde en suspens. Mais le roi d'Angleterre envoya au devant de lui Bernard évêque de S. David, & un clerc nommé Jean son cousin. Ils avoient charge d'aller trouver le legat deça la mer, où il attendoit l'ordre du roi; & de l'amener vers lui, à condition que depuis son entrée en Angleterre, il ne logeast ni dans les églises, ni dans les monasteres, & ne vêcût qu'à ses dépens. Le roi le reçut avec honneur : mais quand il eût exposé le sujet de son voyage, le roi prit le pretexte de la guerre qu'il avoit contre les Gaulois pour lui dire, qu'il ne pouvoit alors vaquer à une affaire aussi importante qu'étoit cette legation; & qu'elle ne pouvoit être autorisée que par le consentement des évêques, des abbez, des seigneurs, & de l'assemblée de tout le royaume. Il protesta d'ailleurs, qu'il ne souffriroit point que l'on donnât atteinte de son vivant aux coûtumes de ses peres, que le pape lui avoit accordées; & dont une des principales étoit que son royaume fût libre de toute jurisdiction de legat. Pierre de

AN. 1121.

Callist. ep 1 23.

AN. 1121. Leon vit bien qu'il ne lui convenoit pas de disputer contre le roi, il demeura d'accord de tout ; & le roi lui ayant fait des presens magnifiques, lui promit de travailler de bonne foi à l'accroissement de sa dignité ; & le renvoya avec honneur hors de l'Angleterre par le même chemin qu'il étoit venu, sans avoir fait aucune fonction de legat.

XXVIII. Pierre le Venerable abbé de Clugni. *Petr. Vener. II. mirac. c. 12.*

Pons abbé de Clugni avoit été élû fort jeune, par l'esperance que donnoit son beau naturel ; & en effet, pendant les premieres années de son gouvernement il se conduisit avec beaucoup de sagesse & de moderation : mais dans la suite du tems il changea & se laissa emporter à ses passions. Sa vanité parut au concile de Latran de l'an 1116. où il s'attribua le titre d'abbé des abbez : sur quoi Jean de Gaëte chancelier de l'église Romaine, lui demanda si le Mont-Cassin avoit pris sa regle de Clugni, ou Clugni du Mont-Cassin. Pons répondit, que non seulement Clugni, mais tous les monasteres de l'église latine avoient reçû du Mont-Cassin la regle de S. Benoist ; & le chancelier ajoûta : Si donc le Mont-Cassin est la source de la regle monastique, c'est avec justice que les papes ont accordé cette prérogative à l'abbé du Mont-Cassin, de porter seul le titre d'abbé des abbez.

Chr. Cass. IV. c. 59.

Sup. liv. LXVI. n. 32.

Pons s'attira peu à peu l'aversion de la plûpart de ses moines : qui l'accusoient de suivre la legereté de son esprit, sans écouter les conseils des gens sages, & de dissiper les biens du monastere : ces plaintes devinrent presque generales dans l'ordre, sans toutefois éclater au dehors qu'au bout d'environ dix ans : mais elles arriverent enfin aux oreilles du pape Calliste. Pons irrité tourna sa colere contre

lui-même, vint à Rome avec précipitation, & demanda instamment au pape de le décharger de l'abbaye. Le pape fit tout son possible, pour l'en détourner; & ne pouvant lui faire changer de resolution, il lui accorda ce qu'il demandoit. Pons étant ainsi libre, passa en Poüille par la permission du pape, & de là par mer à Jerusalem, où il se proposoit de demeurer le reste de ses jours. Il avoit gouverné treize ans l'abbaye de Clugni, & deceda vers le mois d'Avril 1122.

AN. 1122.

Chr. Clun. p. 1646.

Le pape manda ce qui s'étoit passé aux moines de Clugni, & leur ordonna d'élire un autre abbé: ils élurent Hugues prieur de Marcigni, qui accepta avec une extrême répugnance, & étant fort âgé mourut au bout de trois mois le neuviéme de Juillet. Il fallut donc assembler de nouveau le chapitre general, où se trouverent quelques abbez; & le jour de l'octave de l'Assomption vingt-deuxiéme d'Aoust 1122. on élut abbé de Clugni Pierre Maurice, dont l'élection fut confirmée par le pape, & il reçut la benedicton abbatiale de la main de l'archevêque de Besançon. Pierre étoit de la premiere noblesse d'Auvergne: ses parens l'avoient offert à Dieu dés l'enfance, & l'abbé S. Hugues le reçut à profession à l'extrêmité de sa vie. Il avoit été prieur de Vezelai, & étoit âgé d'environ trente ans quand il fut pourvû de l'abbaye de Clugni, qu'il gouverna prés de trente-cinq ans. Il est connu sous le nom de Pierre le venerable.

XXIX.
Alger & ses écrits.
Biog. I. Analect. p. 303.

Vers le même tems que Pierre fut élû abbé de Clugni, Alger écrivain fameux s'y rendit moine. Il étoit de Liege, & dés l'enfance il se donna tout en-

AN. 1122.

Mabill. traf 2. sac. 6. n. 60.

tier à l'étude, sous les grands hommes dont la science & les mœurs ornoient alors cette église. Il servit premierement à S. Barthelemi en qualité de diacre & d'écolâtre : de-là l'évêque Othert le fit passer à la cathedrale, où il servit pendant environ vingt ans sous cet évêque & sous Frideric qui lui succeda en 1118. Durant ce tems il écrivit pour les affaires ecclesiastiques plusieurs lettres, que l'on conservoit avec grand soin : mais elles ne sont pas venuës jusques à nous, non plus que le recueil qu'il avoit fait des antiquitez de l'église de Liege.

L'ouvrage qui l'a rendu fameux, est son traité de l'eucharistie, contre les diverses erreurs qui s'étoient introduites sur cet auguste sacrement. Car les uns, dit-il, croyent que le pain & le vin ne sont point changez non plus que l'eau du baptême : d'autres croyent l'impanation, & que J. C. est dans le pain comme le Verbe dans la chair par l'incarnation : d'autres que le pain & le vin sont changez en la chair & au sang, non de J. C. mais de tout homme agréable à Dieu : d'autres que les prêtres indignes ne consacrent point : d'autres que le corps de J. C. ne demeure point en ce sacrement pour ceux qui communient indignement : d'autres enfin, qu'il est sujet aux suites honteuses de la digestion. Alger refute solidement toutes ces erreurs, & traite à fonds toute la matiere de l'eucharistie.

Il avoit composé un autre ouvrage intitulé de la Misericorde & de la Justice, où il montroit comment on devoit temperer la rigueur des canons, les expliquant les uns par les autres : soit pour tolerer les méchans, soit pour corriger les pecheurs, soit

pour éviter les excommuniez. Cet ouvrage n'est pas encore imprimé.

Alger avoit été toute sa vie au dessus de l'ambition & de l'avarice ; plusieurs évêques de Saxe & du reste de l'Allemagne, sur la reputation qu'il avoit d'être grand philosophe & grand theologien, lui offrirent des revenus & des dignitez considerables : mais il prefera sa vie privée & sa fortune mediocre & toutefois commode. Enfin aprés la mort de Frideric évêque de Liege arrivée en 1121. il quitta encore cette vie douce & vint se rendre moine à Clugni. Il y fut d'une grande édification par son humilité, la pureté de sa vie & la douceur de ses mœurs ; & y mourut saintement la dixiéme année, c'est-à-dire, l'an 1131.

Petr. Clun. III. ep. 2.

XXX. Accord sur les investitures.

Ab Ursperg. Pandulf.

L'évêque de Spire & l'abbé de Fulde qui avoient été deputez à Rome pour la paix, revinrent en Allemagne, amenant avec eux trois cardinaux legats du pape. Lambert évêque d'Ostie, Saxon prêtre du titre de S. Etienne au Mont-Celius & Gregoire diacre du titre de S. Ange : que le pape avoit envoyez par le conseil des cardinaux & de tous les évêques d'Italie. On avoit indiqué pour traiter avec eux une diete generale à Virsbourg, mais l'absence de l'empereur empêcha de la tenir. Enfin elle se tint à Vormes au mois de Septembre à la Nativité de la Vierge, & aprés plus d'une semaine de conferences la paix fut concluë, & on dressa un écrit où le pape Callixte parlant à l'empereur Henri, disoit : Je vous accorde que les élections des évêques & des abbez du royaume Teutonique, se fassent en vôtre présence sans violence ni simonie : en sorte que s'il arrive quel-

tom. x. conc. p. 889.

AN. 1122. que differend, vous donniez vôtre consentement & vôtre protection à la plus saine partie, suivant le jugement du metropolitain & des comprovinciaux. L'élu recevra de vous les regales par le sceptre, excepté ce qui apartient à l'église Romaine, & vous en fera les devoirs qu'il doit faire de droit. Celui qui aura été sacré dans les autres parties de l'empire, recevra de vous les regales dans six mois. Je vous préterai secours selon le devoir de ma charge, quand vous me le demanderez. Je vous donne une vraye paix, & à tous ceux qui sont, ou ont été, de vôtre côté du tems de cette discorde.

De la part de l'empereur on dressa un écrit où il disoit : Pour l'amour de Dieu, de la sainte église Romaine & du pape Calliste, & pour le salut de mon ame, je remets toute investiture par l'anneau & la crosse ; & j'accorde dans toutes les églises de mon royaume & de mon empire les élections canoniques & les consecrations libres. Je restituë à l'église Romaine les terres & les regales de S. Pierre, qui lui ont été ôtées depuis le commencement de cette discorde & que je possede, & j'aiderai fidelement à la restitution de celles que je ne possede pas. Je restituerai de même les domaines des autres églises, des seigneurs & des particuliers. Je donne une vraye paix au pape Calliste & à la sainte église Romaine, & à tous ceux qui sont, ou ont été de son côté, & je lui prêterai secours fidelement quand elle me le demandera. On apelloit regales, comme j'ai dit, les droits royaux de justice, de monoye, de peage, ou autres semblables accordez à des églises ou à des particuliers.

Sup.

La date de ces deux écrits est du vingt-troisiéme de Septembre 1122. Ils furent lûs & changez dans une plaine prés du Rein, à cause de la nombreuse assemblée : on rendit à Dieu des actions de graces solemnelles, puis l'évêque d'Ostie celebra la messe, où il reçût l'empereur au baiser de paix, & lui donna la communion en signe de reconciliation parfaite. Les legats donnerent aussi l'absolution à toute l'armée de l'empereur, & à tous ceux qui avoient eu part au schisme ; ainsi cette assemblée de Vormes se separa avec une joye infinie. A la S. Martin l'empereur en tint une autre à Bamberg avec les seigneurs qui n'avoient pas assisté à celle-ci : où entre autres choses il nomma des ambassadeurs pour aller à Rome avec un des legats du pape, & lui porter des présens. Le pape ayant reçû cette ambassade, écrivit à l'empereur une lettre datée du treiziéme de Decembre, par laquelle il le felicite de s'être soûmis à l'obéïssance de l'église, & témoigne s'en réjoüir particulierement à cause de la parenté qui les unit ensemble. Il le prie de renvoyer au plûtôt les autres legats à cause du concile dont le tems est proche.

AN. 1122.

tom. x. conc. p. 894.

XXXI. Concile general de Latran.

En effet le pape Calliste tint ce concile à Rome pendant le carême de l'année suivante 1123. & on le compte pour le neuviéme concile œcumenique, & le premier de Latran. Il s'y trouva plus de trois cens évêques & plus de six cens abbez, en tout prés de mille prelats : mais il ne nous reste de ce concile que les canons au nombre de vingt-deux : encore la plûpart sont-ils repetez de plusieurs conciles précedens. Voici ceux qui contiennent quelque disposition sin-

Suger vita Lud. p. 311.

Pandulf.

AN. 1123. guliere. Les ordinations faites par l'anti-pape Bourdin depuis qu'il a été condamné par l'église Romaine, ou par les évêques qu'il a ordonnez depuis ce tems, sont déclarées nulles. On défend l'usurpation des biens de l'église Romaine, & particulierement de la ville de Benevent, sous peine d'anathême. Nous accordons, dit le concile, à ceux qui vont à Jerusalem pour la défense des Chrétiens, la remission de leurs pechez, nous prenons leurs maisons, leurs familles & tous leurs biens, sous la protection de saint Pierre & de l'église Romaine; & quiconque osera prendre leurs biens pendant qu'ils seront en ce voyage, sera excommunié. Quant à ceux qui ont pris des croix sur leurs habits pour le voyage de Jerusalem, ou d'Espagne, & les ont quittées: nous leur ordonnons par l'autorité apostolique, de les reprendre depuis Pâques prochain jusques au suivant: autrement nous les excommunions, & interdisons tout service divin dans leurs terres, hors le baptême des enfans & la penitence des mourans. Nous défendons aux laïques sous peine d'anathême, d'enlever les offrandes des autels de S. Pierre, du Sauveur, de sainte Marie de la Rotonde, & des autres églises, ou des croix. Nous défendons aussi de fortifier les églises comme des châteaux, pour les reduire en servitude: si quelqu'un ose prendre, dépoüiller, ou vexer de nouveaux peages, ou autres exactions, les pelerins qui vont à Rome, ou à d'autres lieux de devotion: qu'il soit excommunié jusques à ce qu'il satisfasse. Nous condamnons les alienations faites par Otton, Gui, Jeremie, ou Philippe, des biens de l'exarcat de Ravenne; & generalement toutes les alienations de tous les évê-

Can. 6.
c. 8.
c. 11.
c. 14.
c. 16.
c. 22.

ques,

ques, ou les abbez intrus ou legitimes, faites sans le consentement du clergé, ou par simonie. Nous défendons aussi à aucun clerc d'aliener sa prebende ou autre benefice ecclesiastique. Les quatre qui sont nommez en ce canon, sont les évêques schismatiques de Ravenne, qui succederent à l'anti-pape Guibert, jusques à Gautier élû canoniquement, & confirmé par le pape Gelase en 1119. qui tint ce siege jusques en 1144. Le concile dit encore : Nous défendons aux abbez & aux moines de donner des penitences publiques, de visiter les malades, faire les onctions, & chanter des messes publiques. Ils recevront des évêques diocesains les saintes huiles, la consecration des autels & l'ordination des clercs.

Ital. sac. tom. 2. p. 364.

Can. 17.

Pendant la tenuë de ce concile, le pape Callisto donna la benediction abbatiale à Oderise II. qui venoit d'être élû abbé du Mont-Cassin, à la place de Girard mort le dix-septiéme de Janvier de la même année 1123. A cette occasion il est remarqué, qu'en ce concile les évêques se plaignirent fortement des moines, en disant : Il ne nous reste plus que de nous ôter la crosse & l'anneau, & nous soûmettre à leur ordination. Ils possedent les églises, les terres, les châteaux, les dismes, les oblations des vivans & des morts. Et s'adressant au pape ils disoient : La gloire des chanoines & des clercs est obscurcie, depuis que les moines oubliant les desirs celestes, recherchent les droits des évêques avec une ambition insatiable : au lieu de se contenter de vivre en repos suivant l'intention de saint Benoît. Ces plaintes semblent avoir donné lieu au canon que je viens de raporter.

Chr. Cassin. IV. c. 77. 78. cum n. 2. Aug. tom. x. conc. p. 888.

AN. 1123.

XXXII.
Oldegaire archevêque de Tarragone.
ap. Boll. tom. 6. p. 488.

Ce qui est dit en ce concile de la croisade pour l'Espagne, s'entend mieux par la bulle que le pape Callixte accorda en même tems à Oldegaire archevêque de Tarragone. Elle est adressée à tous les Chrétiens, que le pape exhorte à s'armer pour la défense de l'église d'Espagne opprimée par les infideles : promettant à ceux qui serviront en cette guerre la même indulgence, qu'aux défenseurs de l'église d'Orient. Ensuite le pape ajoûte : Et parce que nous ne pouvons visiter en personne vôtre armée comme nous le souhaiterions, nous avons commis pour cet effet nôtre cher frere Oldegaire archevêque de Tarragone en qualité de legat *à latere*. La date est du second jour d'Avril incontinent aprés le concile.

Vita ap. Boll. 6. Mart.

Oldegaire étoit de Barcelone, & avoit été offert dés l'enfance à l'église de sainte Eulalie, dont il fut chanoine, puis prevôt. Ensuite il fut abbé des chanoines reguliers de saint Ruf prés d'Avignon ; & Raymond évêque de Barcelone ayant été tué à la guerre contre les Mores dans l'isle de Majorque en 1114. Oldegaire fut élû pour lui succeder. Mais il s'enfuit à son abbaye de S. Ruf, & n'accepta l'évêché que deux ans aprés, par un ordre exprés du pape Pascal II. à la sollicitation du comte de Barcelone. La premiere année de son pontificat, le siege de Tarragone vaqua par le decés de Berenger : qui étant évêque d'Ausone avoit obtenu du pape Urbain II. le rétablissement de cette metropole. Alors le comte de Barcelone, Raymond Berenger donna à l'évêque Oldegaire & à ses successeurs, la ville & le territoire de Tarragone, avec liberté de la peupler & de la gouverner selon les loix qu'il y établiroit, s'en reservant

Sup. liv. LXIII. n. 48. 54.

AN. 1123.

ap. Boll. & Marcam Hisp. p 12 7. Orderic. lib. 13.

ſeulement le ſouverain domaine & le palais : la donation eſt du vingt-troiſiéme Janvier 1117. Mais par là Raymond ne faiſoit pas à l'évêque un grand preſent comme Berenger ſon pere n'en avoit pas fait un grand au pape Urbain : car Tarragone étoit encore deſerte, pleine de chênes & de hêtres, & d'autres grands arbres ; & c'étoit moins une ville, qu'une place à bâtir. Oldegaire fit confirmer cette donation par le pape Gelaſe II. qui lui donna non ſeulement l'archevêché de Tarragone avec l'évêché de Barcelone qu'il avoit déja : mais encore l'évêché de Tortoſe, ſi les Chrétiens la reprenoient, juſques à ce qu'elle pût avoir un évêque particulier. Il lui accorde tous les droits de metropolitain, l'ordination de ſes ſuffragans, le pouvoir d'aſſembler des conciles, & le pallium. La bulle eſt datée de Caïete le vingt-uniéme de Mars 1118.

Deux ans aprés le comte Raymond prit Tortoſe & Lerida ſur les Mores ; & aprés le concile de Latran, Oldegaire plus autoriſé par le titre de legat, ſoutint avec vigueur les droits de ſon égliſe de Barcelone contre pluſieurs nobles & contre le comte même. Il procura en 1126. une aſſemblée des évêques & des ſeigneurs où l'on aſſura l'immunité eccleſiaſtique ; il procura la paix entre le roi d'Arragon & celui de Caſtille. Mais il vit bien que la peuplade de Tarragone ne ſeroit jamais ſolide, ſi cette ville n'étoit gouvernée par un homme de guerre capable de la défendre contre les infidéles du voiſinage, qui pilloient impunément les terres d'alentour. Il choiſit pour cet effet Robert d'Aiguillon, autrement Bordet, gentilhomme Normand, déja établi dans le

AN. 1123. païs, à qui il donna la ville de Tarragone, pour la tenir comme vassal de l'église, la peupler, la gouverner & la défendre ainsi qu'il jugeroit à propos : reservant seulement les dismes & les biens ecclesiastiques. Cette donation fut faite en 1128. dix ans aprés celle du comte à l'évêque. Oldegaire de son côté s'appliqua à rebâtir l'église metropolitaine de Tarragone & plusieurs autres de la province : il fonda un hôpital & une maison de Templiers, & mourut enfin le sixiéme de Mars 1137. On rapporte plusieurs miracles faits par son intercession : il est honoré comme saint à Barcelone ; & les rois d'Arragon ont fait en divers tems des poursuites à Rome pour sa canonisation.

XXXIII. Suger abbé de S. Denis. *Vita Ludov. p. 310. 311.*

Suger abbé de S. Denis en France, assista à ce concile, la seconde année de son ordination. Il avoit été envoyé en Italie vers le pape par le roi Loüis, pour quelques affaires du royaume, & étoit en chemin pour revenir, quand il aprit qu'Adam son abbé étoit mort & qu'il avoit été élû pour lui succeder. A son retour l'élection fut confirmée par le roi, qui d'abord l'avoit désaprouvée comme faite sans sa participation. Suger qui n'étoit que diacre, fut ordonné prêtre le samedi de la quatréme semaine de Carême 1122. & reçut la benediction abbatiale le lendemain dimanche de la main de l'archevêque de Bourges. Il avoit quarante ans, & gouverna trente ans cette abbaye.

Chr. S. Dion. to. 1. Spicil. p. 809.

XXXIV. Fin de S. Estiene de Grandmont. *Ch Mall. an. 1124.*

Le pape Calliste envoya deux cardinaux legats en France, Gregoire du titre de saint Ange, & Pierre de Leon, qui firent tenir plusieurs conciles à Chartres, à Clermont, à Beauvais, à Vienne. Ils allerent voir S. Estienne de Tiers dans sa solitude de Muret en Li-

mousin, où il vivoit depuis prés de cinquante ans, AN. 1124.
& avoit assemblé plusieurs disciples. Sa nourriture Sup. livre LXII.
étoit du pain & de l'eau, quelquefois un boüillon de n. 7.
farine tres-insipide : trente ans aprés sa conversion Vita. n 6. ap.
il commença à user d'un peu de vin pour se fortifier Boll. tom. 4. p.
l'estomac : mais il n'imposoit pas aux autres la même 505.
austerité, & les conduisoit selon leurs forces. Il porta n. 14. 15. 16.
tres-long tems jour & nuit sur sa chair une cotte de mailles pour cilice ; & l'habit qu'il portoit par dessus étoit le même en hiver qu'en été. Il couchoit à terre sur des planches dans une espece de sepulcre, & dormoit peu. Outre le grand office, celui de la Vierge & celui des morts, il disoit encore celui de la Trinité à neuf leçons ; & si pour entretenir ceux qui le venoient voir il avoit manqué quelqu'un de ces offices, il le disoit ensuite avant que de manger, jusques à remettre quelquefois son repas au lendemain. Car il n'y avoit rien qui le pût détourner, d'entretenir ceux qui venoient à lui pour entendre la parole de Dieu.

Les deux cardinaux l'étant venus visiter, S'informerent exactement de sa maniere de vivre, & lui n. 18.
demanderent s'il étoit chanoine, moine, ou ermite. Il répondit que non ; & comme ils le presserent de dire ce qu'il étoit donc, puisque tous les religieux se raportoient à ces trois especes, il répondit : Vous voyez que nous ne portons l'habit ni de moines ni de chanoines, & nous ne nous attribuons pas de si saints noms. Les chanoines par leur institution, ont le pouvoir de lier & de délier, à l'exemple des apôtres : les vrais moines n'ont soin que d'eux-mêmes & ne s'occupent que de Dieu : les ermites doivent

AN. 1124. demeurer dans leurs cellules, & ne vaquer qu'à l'oraison & au silence.

Huit jours aprés la visite des cardinaux, quoiqu'il ne sentît encore aucune douleur, il connut que sa fin étoit proche, & s'appliqua tout entier à l'instruction de ses disciples, & à la priere. Comme ils lui demandoient, comment ils vivroient aprés sa mort sans avoir de biens temporels, il leur répondit: Je ne vous laisse que Dieu à qui tout apartient, & pour lequel vous avez renoncé à tout & à vous mêmes. Si vous aimez la pauvreté, & vous attachez à lui constamment, il vous donnera par sa providence tout ce qui vous sera expedient. C'est qu'ils vivoient d'aumones; & il estimoit principalement celles qui leur venoient des

n. 34. pauvres. Cinq jours aprés il se trouva mal, on le porta à l'oratoire, aprés la messe il reçut l'extrême-onction & le viatique, & mourut le vendredi huitiéme de Fevrier 1124. étant âgé de prés de quatre-

Boll com. prev. n. 23. ex Fremon. vingt-ans: il avoit l'ordre de diacre. D'abord il fut enterré secrettement dans l'église de Muret, de peur que le peuple qui viendroit à son tombeau ne troublât le repos de la maison. Il ne laissa pas de s'y faire plusieurs miracles, & les moines du prieuré d'Ambasac dépendant de S. Augustin de Limoges, prétendirent que Muret leur apartenoit. Quoique les disciples de S. Estiene fussent établis en ce lieu depuis long-tems, ils aimerent mieux, suivant les maximes de leur maître, le quitter que plaider; & ils passerent à un lieu nommé Grandmont, distant de Muret d'une lieuë: où par ordre de celui qui en étoit seigneur, ils bâtirent promptement une église & des logemens tres pauvres, puis ils y transfererent le

corps de leur ſaint fondateur cinq mois aprés ſa mort, c'eſt-à-dire, à la S. Jean de la même année 1124. Ils demeurerent depuis fixes en ce lieu, dont l'ordre a pris le nom de Grandmont : mais le peuple les appelloit les bons hommes, & leur nombre augmenta conſiderablement en peu de tems.

AN. 1124.

XXXIV. S. Norbert à Anvers.

Aprés la fondation de Prémontré, S. Norbert en fit pluſieurs en peu d'années. Il convertit entre autres, Godefroi comte de Capenberg en Veſtfalie, qui touché de ſes diſcours & de ſon exemple, ſe donna à Dieu avec tous ſes biens. Il ſe fit chanoine regulier ſelon le nouvel inſtitut de Prémontré, & en fonda une maiſon à Capenberg, qui devint un fameux monaſtere, & chef de pluſieurs autres. Godefroi ſe convertit vers l'an 1122. n'étant âgé que de vingt-cinq ans ; & mourut cinq ans aprés en 1127. le treiziéme de Janvier, jour auquel l'égliſe l'honore comme bienheureux.

Vita B. Godefr. Boll. tom. 1. p. 840. Vita S. Norb. c. 12. to. 19. Boll. p. 842.

Son exemple toucha tellement Thibaut IV. comte de Champagne, qu'il le voulut imiter. Il alla trouver S. Norbert pour le conſulter ſur ſon ſalut ; & encore plus touché aprés l'avoir oüi parler, il ſe mit entierement à ſa diſpoſition, lui & tous ſes biens. Le ſaint homme voyant avec quelle nobleſſe de cœur le prince faiſoit cette offrande, demanda du tems pour conſulter Dieu. Il conſidera que Thibaut avoit pluſieurs grandes terres ; ſavoir les comtez de Blois & de Chartres d'un côté, & de l'autre ceux de Meaux & de Troyes. Or il n'étoit pas facile de détruire ces ſeigneuries & leurs châteaux, pour les donner à une congregation religieuſe : tant pour l'interêt du royaume, qui en auroit été affoibli, que pour celui

Ibid.

AN. 1124.

de quantité de seigneurs vassaux de ce prince. Norbert savoit d'ailleurs qu'il étoit tres-liberal à faire l'aumône, à bâtir des églises & des monasteres: qu'il étoit le protecteur des orphelins, des veuves, & de tous les miserables. Ainsi il crut que ce seroit aller contre l'ordre de Dieu, que de tirer ce prince de l'exercice des bonnes œuvres où il l'avoit appellé. Quand le tems de rendre réponse fut venu, le comte s'attendoit qu'il lui conseilleroit de renoncer à tout : mais le saint homme lui dit : Il n'en sera pas ainsi, vous porterez le joug du seigneur avec celui de la societé conjugale, & vôtre posterité possedera vos grands états avec la benediction de vos peres. Le comte se soûmit ; & par les soins de Norbert il épousa Matilde fille du duc de Carinthie, dont il eut plusieurs enfans.

Vita Norb. c. 13. n. 79. cum not. Papebr.

Cependant Norbert fut appellé à Anvers pour y établir son institut. Cette ville, quoique déslors grande & bien peuplée, n'avoit quelques années auparavant qu'un seul prêtre pour la gouverner quant au spirituel, mais ce prêtre étoit sans autorité, parce qu'il vivoit en concubinage avec sa niece. Un heretique nommé Tanchelme en prit occasion de faire de grands ravages dans ce troupeau abandonné. C'étoit un homme tres-corrompu, mais subtil & artificieux ; & quoique laïque, plus éloquent que beaucoup de clercs. Il comptoit pour rien le pape, les évêques & tout le clergé ; & disoit que lui & ses sectateurs étoient toute l'église. Il se servoit pour insinuer ses erreurs, des femmes qu'il avoit corrompuës, & par elles il gagnoit les maris. Quand il eut seduit une grande quantité de peuple, il ne se contenta plus d'enseigner

d'enseigner en cachette, il prêchoit en pleine campagne avec un appareil royal : portant de l'or sur ses habits & à ses cheveux cordonnez, environné de gardes qui portoient devant lui un étendart & une épée : le peuple insensé l'écoutoit comme un ange envoyé du ciel. Il disoit que les églises étoient des lieux de prostitution, les sacremens des profanations : sur tout le saint sacrement de l'autel, qui selon lui, n'étoit rien, ni d'aucune utilité pour le salut : il soûtenoit que la vertu des sacremens dépendoit de la sainteté des ministres. Il défendoit aussi de payer les dismes, & le persuadoit aisément : en general il s'attachoit à prêcher ce qu'il jugeoit qui seroit le mieux reçû, soit par sa nouveauté, soit par la disposition des auditeurs. Il les attiroit non seulement par son éloquence, mais par la bonne chere ; & se faisoit suivre d'environ trois mille hommes armez, prêts à faire main-basse sur ceux qui vouloient lui resister. AN. 1124.

Enflé du succés, il poussa son audace jusques à s'attribuer la divinité : disant qu'il l'avoit à aussi bon titre que J. C. puisqu'il avoit reçû comme lui la plenitude du saint Esprit. La seduction du peuple alloit jusques à boire de l'eau de son bain, & la garder comme une relique. Il abusoit des filles en presence de leurs meres, & des femmes aux yeux de leurs maris : ce qu'il appelloit une œuvre spirituelle, & celles qui n'avoient pas reçû cet honeur s'estimoient malheureuses. Un jour il s'avisa d'un nouveau moyen de s'enrichir. Il fit apporter au milieu de la multitude, une image de la Vierge, lui toucha la main, & dit les paroles de la celebration du mariage : puis il

AN. 1124. ajoûta : Vous voyez que je viens d'épouser la Vierge Marie : c'est à vous à faire les presens de nôces. Il fit mettre deux coffres, un à la droite, l'autre à la gauche de l'image ; l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes ; & dit : Nous verrons lequel des deux sexes a plus d'affection pour moi & pour mon épouse. C'étoit à qui donneroit le plus d'offrandes : les femmes y mettoient jusques à leurs coliers & leurs pendans d'oreilles. Enfin aprés que Tanchelme eût répandu ses erreurs en plusieurs endroits dans les dioceses d'Utrect, de Cambrai & ailleurs : il fut tué par un prêtre, qui lui cassa la tête comme il étoit dans une barque : mais ses erreurs ne laisserent pas de durer aprés sa mort.

L'évêque de Cambrai dans le diocese duquel étoit Anvers, y avoit mis douze ecclesiastiques dans l'église de saint Michel pour aider le pasteur : mais ils ne suffisoient pas pour déraciner l'heresie de Tanchelme ; & c'est ce qui les obligea d'appeller saint Norbert, & lui donner cette église avec quelques revenus pour y établir de ses disciples. L'acte de donation porte, qu'elle fut faite du conseil de Bouchard évêque de Cambrai, & du consentement de tout le peuple ; & que les chanoines de saint Michel passeroient à l'église de Nôtre-Dame de la même ville. L'évêque donna aussi ses lettres de confirmation datées de l'an 1124. Norbert fit venir à Anvers des plus habiles de ses confreres, qui s'appliquerent à l'instruction de ce peuple. Lui-même y travailloit puissamment, cherchant principalement à les gagner par la douceur. Mes freres, leur disoit-il, il ne faut ni vous étonner, ni

tom. 19. Boll. p. 933.

rien craindre : c'est par ignorance que vous avez suivi le mensonge, le prenant pour la verité ; & si on vous l'avoit enseignée la premiere, vous l'auriez embrassée de même. Ces discours & les œuvres dont ils étoient soûtenus en convertissoient quelques-uns ; & ils raportoient le corps de nôtre Seigneur, qu'ils gardoient dépuis douze ou quinze ans dans des corbeilles ou dans des trous. An. 1124.

Ces heretiques d'Anvers avoient grand raport à ceux qui furent découverts quelque tems auparavant à Ivoi dans le diocese de Treves, sous l'archevêque Brunon. Ils nioient que le pain & le vin fussent changez sur l'autel au corps & au sang de J. C. & que le sacrement de baptême fût utile pour le salut des enfans ; & soûtenoient plusieurs autres erreurs, que l'auteur original qui vivoit alors, n'a pas crû permis de raporter. On en presenta quatre à l'archevêque Brunon, dont deux étoient prêtres & deux laïques. Un des laïques s'enfuit, l'autre promit avec serment de renoncer à cette fausse doctrine. Mais un des prêtres, nommé Frideric, la soûtint hardiment devant l'archevêque : qui lui ayant aporté les autorités de saint Augustin tant sur l'eucharistie, que sur le baptême des enfans, sans pouvoir vaincre son opiniâtreté : tous les assistans crierent qu'il faloit le déposer. Mais le coupable s'étant sauvé dans la foule, fut condamné par contumace. L'autre prêtre avoit deux noms, Dominique & Guillaume, ce qu'il faisoit pour se mieux cacher. Il nia d'avoir jamais soûtenu cette heresie ; & comme ses délateurs soûtenoient qu'ils l'avoient une fois surpris dans un conventicule de ces heretiques : il offrit de se soûmettre à l'épreuve

Hist. Trevir. to. 12. Spicil. p. 243.

AN. 1124.

de la communion. On lui fit donc celebrer la messe. & on lui ordonna de chanter tout haut le canon comme le reste. Quand ce vint à la communion, l'archevêque lui fit une protestation solemnelle : lui défendant de prendre le sacrement, s'il avoit nié que ce fût le corps & le sang de J. C. Il le prit ; & ayant témoigné se repentir du passé, & se vouloir corriger pour l'avenir, il fut renvoyé. Mais quand il fut retourné chez lui, il recommença à soûtenir la même heresie avec plus d'opiniâtreté que devant ; & quelque tems aprés ayant été surpris en adultere il fut tué, comme il méritoit.

XXXV.
Guibert abbé de Nogent.
Sup liv. LXVI. *n.* 29.

Vous avez vû aussi des heretiques semblables découverts & brûlez à Soissons, suivant le recit de Guibert abbé de Nogent. Cet abbé étant né d'une famille noble à Beauvais, embrassa la vie monastique dans l'abbaye de S. Germer, & fut disciple de S. Anselme : qni étoit alors prieur du Bec, & le venoit voir souvent, prenant plaisir à l'instruire de la maniere d'étudier l'écriture sainte. L'an 1104. saint Godefroi ayant été élû évêque d'Amiens, Guibert fut élû à sa place abbé de Nogent sous Couci, monastere situé dans le diocese de Laon, aux confins de celui de Soissons. Guibert le gouverna pendant vingt ans, s'occupant à l'étude, à la prédication & à la composition de divers ouvrages, particulierement pour instruire les prédicateurs & pour refuter les heretiques.

De vita sua lib. c. 14
c. 16.
Sup liv LXII. *n.* 50. *liv.* LXV. *n.* 32.
Vita I. *c.* 18.

Le plus singulier de ses écrits, est le traité des reliques des saints, composé à l'occasion d'une dent de N. S. que les moines de S. Medard de Soissons prétendoient avoir. Il convient d'abord que nous de-

vons honorer les reliques des saints, pour imiter leur exemple & obtenir leur protection : mais il soûtient qu'il faut être assûré de la sainteté de ceux que nous honorons & de la verité de leurs reliques. Or il ne croit pas que les miracles seuls soient une preuve de sainteté : sur quoi il témoigne en passant la créance établie déslors, que le roi de France guerissoit des écroüelles. On devroit, dit-il, severement punir les inventeurs de faux miracles, puis qu'attribuant à Dieu ce qu'il n'a pas fait, ils le font mentir autant qu'il est en eux. Il raporte plusieurs exemples de fausses vies de saints & de fausses reliques ; & pour montrer la retenuë de l'église sur les faits incertains, il dit qu'elle n'ose assûrer que la sainte Vierge soit ressuscitée, quelque fortes que soient les raisons de le croire : elle permet seulement de le penser. Il blâme l'usage de tirer les corps saints de leurs sepultures, de les transporter & les diviser : comme contraire à l'antiquité & donnant occasion de supposer de fausses reliques. Sur quoi il s'appuye de l'autorité de S. Gregoire. *c. 4.* *III. epist. 30.*

Venant aux prétenduës reliques de J. C. il soûtient qu'il n'en faut point chercher d'autres que la sainte eucharistie, où il nous a laissé, non pas quelque reste de son corps, mais son corps entier. Or il n'eût pas été à propos de nous le donner sous une forme étrangere, si nous avions eu quelque partie de son corps sous sa propre forme. Là Guibert s'étend sur les preuves de la présence réelle du corps de J. C. dans l'eucharistie, contre Berenger & les autres heretiques de son tems : comme il avoit déja fait dans sa lettre à l'abbé Sigefroi, où il dit ces paroles re- *Lib. II. c. 1.* *c. 2.*

AN. 1124.
p 283. D.

marquables : Si l'euchariſtie n'eſt qu'une ombre & une figure, nous ſommes tombez des ombres de l'ancienne loi en des ombres encore plus mépriſables. Enfin l'auteur revient à ſon principal ſujet, ſavoir la dent de N. S. que l'on prétendoit être une dent de lait ; & dit qu'il faut faire le même jugement du nombril que d'autres prétendoient avoir, & des reliques ſemblables. Il les rejette toutes, comme contraires à la foi de la reſurrection, qui nous aſſûre que J. C. a repris ſon corps tout entier : outre qu'il n'eſt point vraiſemblable que la ſainte Vierge ait conſervé ces ſortes de choſes, non plus que ſon lait que l'on montroit à Laon. Ces ſentimens de Guibert ſont d'autant plus remarquables, que dans tous ſes ouvrages & dans celui-ci même, il paroît fort credule ſur les hiſtoires miraculeuſes. Il mourut l'an 1124.

Lib. III. *c.* I.

c. 3.

XXXVI.
Mort de Calliſte II. Honorius II. pape.
P. dulf. ap. Baron, & Papebr.

Pendant l'Avent de la même année le pape Calliſte II. fut attaqué d'une fievre qui l'emporta promptement : enſorte qu'il mourut le douziéme de Decembre, & fut enterré le lendemain jour de ſainte Luce. Il avoit tenu le ſaint ſiege cinq ans & dix mois ; & pendant ce peu de tems ; il rétablit la paix dans l'égliſe & dans Rome en particulier. Il fit pluſieurs ordinations de cardinaux & d'évêques ; & ordonna entre autres Pierre de Leon dont j'ay parlé, prêtre cardinal du titre de Sainte Marie au delà du Tibre, & Thibaud de ſainte Anaſtaſie. Il n'entra jamais à S. Pierre ſans offrande, ſur tout quand il devoit y dire la meſſe : il y fit de riches preſens en ornemens, en argenterie & en fonds de terre : il fit amener de l'eau dans Rome, & y répara quelques ouvrages publics.

Ce pape érigea Compostelle en archevêché en l'honeur de S. Jaques ; & y transfera le siege & la dignité de Merida ruinée depuis quatre cens ans par les Mores, mais auparavant metropole de la Lusitanie. Il donna pour suffragans à Compostelle une partie des évêques de Galice : les autres demeurerent soûmis à l'archevêque de Brague, à qui le pape Pascal II. avoit rendu sa dignité diminuée sous la domination des infideles. Le pape Calliste lui confirma ses droits de metropolitain de Galice, marquant pour ses suffragans les évêques d'Astorga, de Lugo, de Tui, de Mondoñedo, d'Orenze, de Portugal, de Conimbre, Viseo, Lamego, Egitania & Bretaña. Calliste ne parle point dans cette confirmation de la primatie de Brague.

AN. 1124. Vet Cod. ap. Baron. an. 1123. V. Pagi ibid.

epist. 6.

Aprés sa mort tous les cardinaux & les laïques les plus puissans, principalement Pierre de Leon pere du cardinal & Leon Frangipane, convinrent qu'on ne parleroit point d'élection jusques au troisiéme jour. Ce que Frangipane faisoit pour avoir le tems de faire réüssir l'élection de Lambert évêque d'Ostie, qu'il méditoit depuis long-tems : car tout le peuple demandoit pour pape Saxon d'Anagnia cardinal de S. Estienne au mont-Celius ; & Leon Frangipane feignoit de le desirer aussi pour le mieux tromper. Le soir il fit dire à chacun des chapellains des cardinaux separément, de venir de grand matin avec une chape rouge sous la chape noire, & cela de concert avec leurs maîtres : ce qu'il faisoit, afin que chacun des cardinaux esperât qu'il le feroit élire pape ; ou du moins qu'ils vinssent sans crainte, car ils se souvenoient de ce qui s'étoit passé environ sept-ans au-

Pandulf.

Sup. liv. LXVI.

AN. 1124. paravant à l'élection de Gelase.

Les évêques & les cardinaux s'assemblerent donc le lendemain pour faire un pape, dans la chapelle de S. Pancrace à S. Jean de Latran ; & aprés quelques discours, Jonathas cardinal diacre de S. Cosme & S. Damien, du consentement de tous, revêtit de la chape rouge Thibaud cardinal prêtre de sainte Anastasie, le nommant pape Celestin. On commença à chanter le *Te Deum*, & Lambert évêque d'Ostie chantoit comme les autres : mais on n'étoit pas encore à la moitié, quand Robert Frangipane & quelques autres même de la cour du pape crierent : Lambert évêque d'Ostie pape, & l'habillerent aussi-tôt devant l'oratoire de S. Silvestre. Il y eût d'abord un grand tumulte, mais Celestin ceda le même jour, & tous consentirent à l'élection de Lambert sous le nom d'Honorius II. Toutefois parce que son élection n'avoit pas été assez canonique, *Col. Vatic. ap. Baron.* sept jours aprés il quitta la mitre & la chape en présence des cardinaux : qui voyant son humilité, & craignant d'introduire quelque nouveauté dans l'église Romaine, rehabiliterent ce qui avoit été mal fait ; & ayant rappellé Lambert, se prosternerent à ses pieds & lui promirent obéïssance comme pape. Il se nommoit Lambert de Fagnan, & étoit né d'une *Ital. Sac. tom. 1 p. 77.* condition mediocre dans le comté de Bologne dont il fut archidiacre : comme il avoit beaucoup de lettres, le pape Pascal le fit venir à Rome, & lui donna l'évêché de Velitre, c'est-à-dire, d'Ostie : aprés la mort de Leon de Marsique. Car la ville d'Ostie étant déslors ruinée, on donnoit au même l'évêché de Velitre petite ville voisine, & les deux dioceses furent

furent unis peu de tems aprés par le pape Eugene III. enſorte qu'on ne parle plus que d'Oſtie. Honorius II. tint le ſaint ſiege cinq ans & environ deux mois.

AN. 1124. *Ital. Sac. to. 1. p. 59.*

XXXVII. Miſſion de S. Otton en Pomeranie. *Sup. liv. LXV. n. 25.* *Vita lib. 1. c. 11. 12. &c. ap. Caniſ. to. 2. p. 344.*

Ce fut par ſon autorité que S. Otton évêque de Bamberg alla travailler à la converſion des peuples de Pomeranie. Depuis vingt-ans que ce ſaint prelat gouvernoit ſon egliſe, il avoit rempli avec édification tous les devoirs d'un digne paſteur ; & il favoriſoit tellement la vie religieuſe, que l'on compte juſques à quinze monaſteres, & ſix celles ou prieurez qu'il fonda, tant dans ſon dioceſe qu'en pluſieurs autres d'Allemagne. Et comme quelques-uns ſe plaignoient de la multitude de ces fondations : il répondit, qu'on ne peut bâtir trop d'hôtelleries pour ceux qui ſe regardent comme voyageurs en ce monde. Comme il étoit connu en Pologne par le ſejour qu'il y avoit fait en ſa jeuneſſe : le duc Boleſlas ayant ſubjugué la Pomeranie, & voulant y établir la religion Chrétienne, lui écrivit en ces termes : Je croi que vous ſavez que les barbares de Pomeranie demandent d'entrer dans l'égliſe par le baptême : mais depuis trois ans que j'y travaille, je ne puis engager à cette œuvre aucun des évêques ou des prêtres de mon voiſinage qui en ſont capables. C'eſt pourquoi comme j'aprens que vous êtes toûjours prêt à toute bonne œuvre, je vous prie de vouloir bien entreprendre celle-ci pour la gloire de Dieu. Je ferai tous les frais du voyage, je vous donnerai une eſcorte, des interpretes, des prêtres pour vous aider, & tout ce qui ſera neceſſaire.

Lib. II. c. 4.

Otton reçut cette lettre comme une voix du ciel,

AN. 1124

& rendit graces à Dieu, de vouloir bien se servir de son ministere pour une telle entreprise. Il prit le conseil de son clergé, & envoya à Rome pour obtenir la permission & la benediction du pape Callıste; & l'ayant reçûë, il communiqua l'affaire à l'empereur & aux seigneurs, dans une diete qui se tint à

Ab Ursperg. an. 1124.

Bamberg au mois de May 1124. La cour & toute l'assemblée y consentit avec joye: il n'y eût que l'église de Bamberg qui pleura son prelat, comme s'il eût déja été mort. Il se prepara donc au voyage. Or il savoit qu'en Pomeranie il n'y avoit point de pauvres, & qu'ils y étoient fort méprisez: ensorte que quelques serviteurs de Dieu y étant entrez en cet état, n'avoient pas été écoutez: parce qu'on les regardoit comme des miserables, qui ne cherchoient qu'à soulager leur indigence. Cette consideration fit qu'Otton crut devoir paroître en ce païs, non seulement comme n'étant pas pauvre, mais comme riche: pour montrer aux barbares qu'il ne cherchoit pas à profiter de leurs biens, mais à gagner leurs ames à Dieu. Il prit donc avec lui des ecclesiastiques capables avec des provisions suffisantes pour le voyage: il prit des messels & d'autres livres, des calices, des ornemens: & tout ce qui étoit necessaire pour le service de l'autel, & qu'il savoit bien qu'on ne trouveroit pas chez des payens: il prit des robes, des étoffes précieuses & d'autres presens convenables pour les principaux de la nation.

c. 6.

Aprés ces préparatifs il partit le lendemain de S. George vingt-quatriéme d'Avril 1125. & ayant traversé la Boheme, il entra en Pologne & arriva à Gnesne, qui en étoit alors la capitale. Il fut reçû par

tout avec les processions comme un homme apostolique, & le duc de Pologne avec tous les grands, vinrent nuds pieds au devant de lui à deux cens pas de la ville. Le duc le retint une semaine, & lui donna pour l'accompagner des hommes qui savoient les deux langues, la Polonoise & la Teutonique, trois de ses chapelains & un capitaine nommé Paulicius, capable de l'aider même dans la prédication. Aprés avoir traversé à grande peine pendant six jours une forêt immense, ils s'arrêterent sur le bord d'une riviere, qui separoit la Pologne de la Pomeranie: dont le duc averti de leur venuë, étoit campé de l'autre côté avec cinq cens hommes. Il passa la riviere avec peu de suite & vint saluër l'évêque, plus par ses gestes que par ses paroles, & ils demeurerent long-tems embrassez : car ce prince étoit Chrétien, mais encore caché par la crainte des payens. Pendant qu'ils s'entretenoient à part avec Paulicius qui leur servoit d'interprete, les barbares qui accompagnoient le duc, voyant les clercs étonnez, prenoient plaisir à augmenter leur crainte : tirant des couteaux pointus dont ils feignoient de les vouloir écorcher, ou du moins couper leurs couronnes, ou de les enterrer jusques à la tête, & les tourmenter de plusieurs autres manieres : ensorte qne ces pauvres ecclesiastiques se préparoient au martyre. Mais le duc les rassûra bien-tôt, en leur faisant entendre, que lui & tous ceux qui étoient là étoient Chrétiens; & cette vaine frayeur se tourna de part & d'autre en risée. L'évêque fit des presens au duc, qui ordonna de le recevoir par toutes les terres de son obéïssance, & lui fournit toutes choses abondam-

AN. 1125. ment, lui donnant des guides & des gens pour le servir : ainsi l'évêque & ceux de sa suite passerent la riviere & entrerent avec confiance en Pomeranie.

XXXVIII. Conversion de Pirits.

Ils marcherent d'abord à Pirits, & sur le chemin ils trouverent quelques bourgades ruinées par la guerre, dont le peu d'habitans qui y restoient, interrogez s'ils vouloient être Chrêtiens, se jetterent aux pieds de l'évêque, le priant de les instruire & de les baptiser. Il en baptisa trente, qu'il compta pour les premices de sa moisson. Approchant de Pirits, ils virent de loin environ quatre mille hommes, qui s'y étoient assemblez de toute la province pour une fête des payens, qu'ils celebroient en se réjoüissant à grand bruit ; & comme il étoit tard, ils ne jugerent pas à propos de s'exposer pendant la nuit à cette multitude échauffée par la joye & la débauche. Le lendemain matin Paulicius & les deputez allerent trouver les principaux de la ville, pour leur annoncer la venuë de l'évêque ; & leur ordonner de la part du duc de Pologne & de celui de Pomeranie, de le bien recevoir & l'écouter avec respect : ajoûtant que c'étoit un homme considerable, riche chez lui, qui ne leur demandoit rien, & qui n'étoit venu que pour leur salut. Qu'ils se souvinssent de ce qu'ils avoient promis & de ce qu'ils venoient de souffrir, & ne s'attirassent pas de nouveau la colere de Dieu : que tout le monde étoit Chrétien, & qu'ils ne pouvoient resister seuls à tous les autres.

Les payens embarassez demanderent du tems pour deliberer, attendu l'importance de l'affaire : mais Paulicius & les deputez voyant que c'étoit un artifi-

ce, leur dirent, qu'il falloit ſe déterminer promptement : que l'évêque étoit arrivé, & que s'ils le faiſoient attendre, les ducs ſe tiendroient offenſez de ce mépris. Les payens ſurpris que l'évêque fût ſi proche, ſe déterminerent auſſi-tôt à le recevoir : diſant qu'ils ne pouvoient reſiſter à ce grand Dieu, qui rompoit toutes leurs meſures, & qu'ils voyoient bien l'impuiſſance de leurs dieux. Ils communiquerent leur reſolution au peuple qui étoit encore aſſemblé ; & tous crierent à haute voix que l'on fit venir l'évêque, afin qu'ils puſſent le voir & l'entendre avant que de ſe ſeparer. Otton vint donc avec toute ſa ſuite, & campa dans une grande place qui étoit à l'entrée de la ville : les barbares vinrent au devant en foule, regardant ces nouveaux hôtes avec grande curioſité, & ils leur aiderent avec beaucoup d'humanité à ſe loger. AN. 1125.

Cependant l'évêque monta ſur un lieu élevé revêtu de ſes habits pontificaux, & parla par interprete à ce peuple tres-avide de l'entendre. Benits ſoyez-vous, dit-il, de la part de Dieu, pour la bonne reception que vous nous avez faite. Vous ſavez peut-être déja la cauſe qui nous a fait venir de ſi loin : c'eſt vôtre ſalut & vôtre felicité : car vous ſerez éternellement heureux, ſi vous voulez reconnoître vôtre créateur & le ſervir. Comme il exhortoit ainſi ce peuple avec ſimplicité, ils declarerent tout d'une voix, qu'ils vouloient recevoir ſes inſtructions. Il employa ſept jours à les catechiſer ſoigneuſement avec ſes prêtres & ſes clercs : puis il leur ordonna de jeûner trois jours, de ſe baigner & ſe revêtir d'habits blancs pour ſe preparer au baptême. Il fit faire trois baptiſteres ; c. 7.

AN. 1125. l'un, où il devoit baptiser lui-même les jeunes garçons ; dans les deux autres, des prêtres devoient baptiser separément les hommes & les femmes. Ces baptisteres étoient de grandes tonnes enfoncées en terre : de sorte que leur bord vînt environ au genou de ceux qui étoient dehors, & qu'il fût aisé d'y descendre, quand elles étoient pleines d'eau. Elles étoient entourées de rideaux soûtenus de petites colomnes ; & à l'endroit où devoit être le prêtre avec ses ministres, il y avoit encore un linge soûtenu d'un cordon, afin de pourvoir en tout à la modestie ; & qu'en cette action si sainte il ne se passât rien qui pût choquer la bienseance, ni en détourner les persones les plus honêtes.

Quand donc ce peuple vint pour recevoir le baptême, l'évêque leur fit une exhortation convenable : puis ayant mis les hommes à droit, les femmes à gauche, il leur fit l'onction des catecumenes, & les envoya aux baptisteres. Chacun y venoit avec son parrain seulement, à qui en entrant sous le rideau il donnoit son cierge, & l'habit dont il étoit revêtu, que le parrain tenoit devant son visage, jusques à ce que le baptisé sortît de l'eau. Le prêtre de son côté si-tôt qu'il s'apercevoit que quelqu'un étoit dans l'eau, détournoit un peu le rideau, & baptisoit le catecumene, en lui plongeant trois fois la tête : puis il lui faisoit l'onction du saint chrême, lui presentoit l'habit blanc, & lui disoit de sortir de l'eau : aprés quoi le parrain le couvroit de l'habit qu'il tenoit, & l'emmenoit. En hiver le baptême se donnoit avec de l'eau chaude dans des étuves parfumées d'encens & d'autres odeurs ; & c'est ainsi que l'on baptisoit par

immersion, gardant en tout l'honêteté & la modestie chrétienne. AN. 1125.

Otton & ses disciples demeurerent à Pirits environ trois semaines, instruisant les neophytes de tous les devoirs de la religion : de l'observation des fêtes, du dimanche & du vendredy, des jeûnes du carême, des quatre-tems & des vigiles. Il est dit dans une piece du tems, qu'il leur défendit de manger du sang, ou des animaux suffoquez. Ne pouvant si promptement bâtir une église, il se contenta de dresser un sanctuaire, & y consacrer un autel, où il ordonna de celebrer la messe en attendant : leur donnant un prêtre avec des livres, un calice & les autres meubles necessaires. Ce que les nouveaux fideles, qui étoient environ sept mille, reçûrent avec une joye & une devotion merveilleuse, rejettant toutes leurs anciennes superstitions. Avant que de les quitter, le saint évêque leur fit un sermon, où il les exhorta à demeurer fermes dans la foi, sans jamais retourner à l'idolâtrie ; & leur expliqua sommairement la doctrine des sept sacremens, qu'il met en cet ordre : le baptême, la confirmation, l'onction des malades, l'eucharistie, la penitence, le mariage, l'ordre. Il recommande de faire baptiser les enfans par les mains des prêtres au tems convenable, c'est-à-dire, à Pâque & à la Pentecôte : parce que quiconque meurt sans baptême est privé du royaume de Dieu, & souffre éternellement la peine du peché originel. Il recommande d'entendre souvent la messe, & de communier au moins trois ou quatre fois l'année. A l'occasion du mariage il défend la pluralité des femmes, qui étoit en usage parmi ces peuples ; & de tuer les

c. 8.

ap. ab Ursperg. an. 1125.

AN. 1125.

Sup. liv. 11. n. 40. S. Just. 1. apol. p. 70. C.

enfans : car quand il leur venoit trop de filles, ils les faisoient mourir dés le berceau : abus qui regnoit aussi chez les anciens payens. Il les exhorte à donner de leurs enfans pour les faire étudier, afin d'avoir des prêtres & des clercs de leur langue, comme les autres nations.

c. 9. 10.

De Pirits Otton passa à Camin, où il trouva la duchesse de Pomeranie, qui étant déja chrétienne dans le cœur, le reçut avec une extrême joye. Il y demeura environ six semaines ; & y baptisa tant de peuple, qu'encore qu'il fût aidé par ses prêtres, souvent dans cette fonction son aube étoit trempée de sueur jusques à la ceinture : mais ce travail le combloit de consolation. Le duc Vratislas y vint lui-même, & renonça publiquement à vingt quatre concubines, qu'il entretenoit outre la duchesse, suivant l'usage de la nation ; & plusieurs autres suivirent son exemple.

c. 11. 12.

XXXIX. Conversion de Stetin, Vollin, &c.

Mais le saint évêque ne fut pas reçû de même à Vollin, ville alors celebre & de grand commerce, dans l'isle de Julin, qui en a pris le nom, à l'embouchure de l'Oder. Les habitans étoient cruels & barbares & quoique l'évêque avec sa suite se fût logé dans la maison du duc, ils vinrent l'y attaquer en furie. Ceux qui l'accompagnoient étoient affligez & consternez : mais il se réjoüissoit croyant aller souffrir le martyre. Enfin il se sauva à l'aide de Paulicius, aprés avoir reçû quelques coups & être tombé dans la bouë ; & les habitans de Julin convinrent de faire ce que feroient ceux de Stetin, qui étoit, comme elle est encore, la capitale de toute la Pomeranie. L'évêque y passa donc, & Paulicius avec les deputez des deux ducs,

c. 11.

c. 15.

ducs, allerent trouver les premiers de la ville pour leur proposer de le recevoir. Ils répondirent : Nous ne quitterons point nos loix, nous sommes contens de nôtre religion. On dit qu'il y a chez les Chrétiens des voleurs, à qui on coupe les pieds & on arrache les yeux : on y voit toutes sortes de crimes & de supplices : un Chrétien deteste un autre Chrétien. Loin de nous une telle religion. C'est que chez ces payens le vol & le larcin étoient inconnus. AN. 1125.

Ils demeurerent deux mois dans cette obstination; & cependant on convint de part & d'autre d'envoyer des députez au duc de Pologne ; & les Stetinois firent esperer d'embrasser la religion Chrétienne, si le duc leur accordoit une paix stable & une diminution de tribut. En attendant, l'évêque & les prêtres prêchoient deux fois la semaine, c'est-à-dire, les jours de marché : dans la place publique, revêtus de leurs ornemens, & portant une croix ; & cette nouveauté attiroit le peuple de la campagne. L'évêque gagna premierement deux jeunes hommes, fils d'un des principaux de la ville, qui attirerent leur mere & leur famille : ensuite ils en gagnerent plusieurs autres, en leur racontant ce qu'ils avoient vû auprés de l'évêque où ils avoient demeuré long-tems : la pureté & la regularité de sa vie, sa douceur & sa charité. Il rachete, disoient-ils, de son argent, les captifs qui pourrissoient dans les fers : il les nourrit, les habille & les met en liberté. On le prendroit pour un Dieu visible, mais il dit qu'il n'est que le serviteur de Dieu tres-haut, qui nous l'a envoyé pour nôtre salut. Ainsi plusieurs se firent instruire & baptiser, avant même le retour des députez. Ils apporterent une lettre du

c. 16. 17. 18.

c. 19.

AN. 1125. duc de Pologne, qui leur accordoit la domination des tributs, & l'assûrance de la paix qu'ils demandoient: ainsi par deliberation publique, ils se soûmirent à recevoir l'évangile.

L'évêque les prêcha & les persuada d'abattre même leurs idoles: mais comme la crainte les empêchoit de le faire de leurs propres mains, il y marcha avec ses prêtres & commença à faire détruire les temples des faux dieux. Les payens voyant qu'il ne leur en arrivoit aucun mal, conçurent du mépris pour ces dieux, qui ne pouvoient se défendre, & acheverent de ruiner les temples. Le principal contenoit de grandes richesses, qu'ils vouloient donner à l'évêque & à ses prêtres: mais il dit: A Dieu ne plaise, que nous nous enrichissions chez vous: nous avons chez nous en abondance de tous ces biens: prenez plûtôt ceci pour vôtre usage. Et ayant tout purifié par l'eau benite & le signe de la croix, il le fit partager entre eux. Il retint seulement une idole à trois têtes, dont ayant rompu le corps, il emporta les têtes tenant ensemble; & les envoya depuis au pape, comme le trophée de sa victoire. Il demeura encore trois mois à Stetin, pour instruire, baptiser & établir la religion.

c. 20.

c. 25.

c. 21. Il revint ensuite à Vollin, dont il trouva des habitans parfaitement bien disposez à recevoir l'évangile. Car tandis qu'il étoit à Stetin, ils avoient envoyé secretement des hommes intelligens observer ce qui s'y passoit; & ils leur raporterent, qu'il n'y avoit ni imposture ni artifice dans la conduite de ces Chrétiens; que leur doctrine étoit bonne & pure, & qu'elle avoit été reçûë unanimement à Stetin. L'évêque fut donc

reçû par ceux de Vollin avec une joye incroyable ; & ils s'efforcerent de réparer en toutes manieres, les mauvais traitemens du premier voyage. A peine put-on suffire pendant deux mois d'un travail continuel à baptiser tous ceux qui se presentoient. Comme Vollin étoit au milieu de la Pomeranie, les deux ducs resolurent d'y établir le siege épiscopal pour la commodité d'y prendre le saint crême & le reste de ce que l'évêque doit donner. Otton passa ensuite à Colberg & à d'autres villes, particulierement à Belgrade, aujourd'hui Belgart, où il mit le terme de son voyage : car c'étoit en hiver, & il étoit pressé de retourner à Bamberg. Il repassa toutefois aux lieux où il avoit prêché : dédia les églises bâties en son absence, donna la confirmation & même le baptême à plusieurs, qui n'étoient pas chez eux à son premier passage. Comme on savoit qu'il étoit sur son départ, les peuples accouroient en foule, estimant malheureux ceux qui ne recevroient pas sa benediction. Ils faisoient tous leur efforts pour le retenir, & lui persuader d'être leur évêque, lui promettant une entiere soûmission ; & il l'avoit resolu lui-même, mais son clergé l'en détourna. Il vint par la Pologne, dont le duc lui donna pendant tout ce voyage tous les témoignages possibles d'amitié ; & nomma pour évêque de Pomeranie Albert, un de ses trois chapelains, qu'il avoit envoyez avec Otton. Enfin Otton aprés une absence de prés d'un an, revint à Bamberg comme il s'étoit proposé avant le dimanche des Rameaux, qui cette année 1126. étoit le quatriéme d'Avril. Ce recit est tiré de sa vie écrite par un de ceux qui l'accompagnoient en ce voyage.

AN. 1125.

c. 27.

c. 28.

AN. 1125.

XL.
Mort d'Henri V. Lothaire II. roi d'Allemagne.
Dodech. an. 1125. Rob de M. an 1120. Otto Frising. VII. Chr. c. 17.

Cependant l'Allemagne changea de maître. L'empereur Henri V. mourut à Utrect le samedi d'aprés la Pentecôte vingt-troisiéme de Mai 1125. aprés avoir regné prés de dix-neuf ans, & fut enterré à Spire. En lui finit l'ancienne maison de Saxe, qui avoit regné 207. ans, depuis l'élection d'Henri l'Oiseleur: car Henri V. ne laissa point d'enfans. On élut à sa place Lothaire, qui avoit pris le titre de duc de Saxe, à cause de sa femme Rixe descenduë d'un oncle de S. Henri: pour lui il étoit fils de Gebehard comte de Supplimbourg. Il fut élû à Mayence le trentiéme d'Août dans l'assemblée des évêques & des seigneurs, où étoient les legats du saint siege; & couronné à Aix-là-Chapelle le dimanche treiziéme de Septembre, par Frideric archevêque de Cologne, en presence des mêmes legats; & il regna douze ans. On le nomme Lothaire II. par rapport au petit-fils de Charlemagne.

XLI.
Hildebert archevêque de Tours.
Gesta episc. Cenom. vita per Anton. Beaugendre.

En France Gilbert archevêque de Tours étant mort, Hildebert évêque du Mans fut élu pour lui succeder la même année 1125. âgé de soixante huit ans: car il étoit né en 1057. Le lieu de sa naissance fut Lavardin en Vendômois; & ses parens étoient d'une fortune mediocre. Dés sa jeunesse il s'appliqua à l'étude des lettres avec grand succés; & eut entre autres pour maître, le fameux Berenger, dont il ne suivit point les erreurs: quoiqu'il paroisse avoir toujours conservé une grande estime pour sa personne. Hoël évêque du Mans lui donna la conduite de ses écoliers, & le fit son archidiacre. Il avoit exercé cinq ans cette charge, quand Hoël mourut: il fut élû évêque du Mans à sa place en 1097. étant âgé de

quarante ans, & fut sacré le jour de Noël de la même année, par Raoul archevêque de Tours. AN. 1125.

L'évêque Hildebert souffrit de grandes persecutions de la part des rois d'Angleterre Guillaume le Roux & Henri I. qui prétendoient que la ville du Mans leur appartenoit : il demeura un an en prison, & fut obligé à passer plusieurs fois en Angleterre. Fatigué de tant de traverses, il alla trouver le pape Pascal II. & voulut renoncer à l'évêché, mais le pape n'y consentit pas. En ce voyage Hildebert fut témoin de la desolation du monastere de Lerins, qui fut pillé & brûlé par les infideles le jour de la Pentecôte 1107. A son retour il fut encore pris en trahison, & tenu en prison par Rotrou comte du Perche ; & en étant enfin sorti & rentré dans les bonnes graces du roi d'Angleterre vers l'an 1120. il s'appliqua à reformer son clergé tombé dans un grand relâchement, par la licence des guerres passées : à rebâtir & orner ses églises, principalement sa cathedrale, qu'il enrichit des presens que lui avoient faits les princes Normans à son voyage d'Italie. En son particulier il menoit une vie austere, couchant sur la dure, portant le cilice, gardant une grande sobrieté dans sa nourriture, s'appliquant aux veilles & à la priere, & faisoit de grandes aumônes.

III. ep. 7. al. 24.

En 1125. l'archevêque Gilbert étant mort, Hildebert comme premier suffragant par la prérogative de son siege, fut obligé d'aller à Tours prendre soin de cette église pendant la vacance ; & il y fut élû archevêque par un consentement unanime du clergé & du peuple : mais considerant son âge avancé, il ne l'accepta qu'avec repugnance. Son élection fut con-

AN. 1125. firmée par le roi Loüis le gros, & ensuite par le pape Honorius II. Il continua de tenir des synodes & d'instruire son clergé, comme il avoit fait étant évêque, & visita sa province, où il trouva tous ses suffragans soûmis, excepté Baudri évêque de Dol, qui se pretendoit metropolitain.

tom. x. conc. p. 918 Hild. II. ep. 30.

Il fut même invité par Conan comte de Bretagne & les évêques de la province, à y venir pour réformer plusieurs abus. A cet effet il assembla un concile à Nantes, où se trouva le comte avec les évêques, les abbez, & plusieurs hommes savans & pieux. Ce concile dura trois jours, & on y abolit principalement deux coûtumes inhumaines. La premiere, qu'à la mort d'un mari ou d'une femme, tous les meubles du défunt apartenoient au seigneur : l'autre, que tous les debris des naufrages étoient confisquez au profit du prince. Le comte renonça à ce droit en presence de tout le concile ; & demanda que l'on prononçât excommunication contre tous ceux qui ne voudroient pas renoncer à l'autre, ce qui fut executé. On défendit aussi sous la même peine les mariages incestueux, & on déclara les enfans qui en seroient nez, illegitimes & incapables de succeder à leurs parens. Défense de promouvoir aux ordres les enfans des prêtres, s'ils n'ont été auparavant chanoines reguliers, ou moines : & quant à ceux qui sont déja ordonnez, ils ne pourront servir dans les églises où leurs peres ont servi : pour ôter l'idée de succession, qui est défenduë dans tous les benefices & les dignitez ecclesiastiques. Hildebert envoya au pape Honorius les decrets de ce concile, pour en avoir la confirmation, qu'il obtint. On le raporte à l'année 1127,

XLII. Premiers écrits de S. Bernard.

Opusc. 7.

Cependant S. Bernard commença à faire paroître sa doctrine, par deux ouvrages qu'il publia vers le commencement du pontificat d'Honorius. Le premier fut le traité des degrez de l'humilité, qu'il adressa à Geoffroi son parent, alors prieur de Clairvaux, & depuis évêque de Langres ; parce qu'il écrivit à sa priere, pour expliquer plus au long ce qu'il avoit dit sur ce sujet devant la communauté. Il y definit l'humilité, une vertu par laquelle l'homme devient méprisable à lui-même par une connoissance tres-veritable de ce qu'il est. Ensuite pour mieux feire entendre les douze degrez d'humilité specifiez dans la regle de S. Benoist, il parcourut les douze degrez d'orgueil qui leur sont opposez : ensorte que le dernier de cenx-ci répond au premier d'humilité, parce que l'on commence à montrer par où l'on a cessé de descendre. Aprés l'édition de cet ouvrage, S. Bernard s'aperçut qu'en citant l'évangile, il avoit ajoûté un mot qui n'est pas dans le texte, quoiqu'il ne change rien au sens ; & qu'en parlant des seraphins, il avoit aporté un sens mystique qu'il n'avoit lû nulle part. C'est pourquoi il se crut obligé de joindre à ce traité une retractation de ces deux articles : montrant aux theologiens avec quel respect ils doivent citer le texte sacré ; & combien ils doivent craindre d'en donner de nouvelles interpretations.

c. 10.

Reg. S. B. c. 7.

Le second ouvrage de S. Bernard fut le traité de l'amour de Dieu, qu'il adressa au cardinal Aimeri, que le pape Honorius avoit fait chancelier de l'église Romaine. Il étoit François, natif de la Chastre en Berri : Calliste II. l'avoit fait cardinal diacre en 1121. & il fut lié d'amitié particuliere avec S. Bernard. Le

Opusc. 8.

AN. 1125. cardinal l'ayant donc consulté sur plusieurs questions, il se contenta de lui répondre sur celle-ci : Pourquoi & comment il faut aimer Dieu. Il répond, qu'il faut l'aimer sans mesure: premierement par reconnoissan-
c. 2. ce, de nous avoir aimez le premier, & comblez de biens tant du corps, que de l'ame, qui obligent les
c. 3. infideles mêmes à l'aimer. Mais les Chrétiens en ont des motifs bien plus pressans dans la passion de Jesus-Christ & ses effets : en sorte que le precepte d'aimer
c. 5. n. 16. Dieu oblige plus étroitement sous la loi nouvelle,
c. 7. que sous l'ancienne. Nous devons encore considerer l'avantage qui nous revient d'aimer Dieu, quoique nous ne devions pas l'aimer en vûë de la récompense : car la vraye charité ne peut être sans fruit, quoiqu'elle ne soit pas mercenaire : elle merite la récompense sans la chercher. La charité nous mene par le droit chemin au souverain bien que nous desirons tous, & que la plûpart cherchent inutilement dans les créatures, par un long circuit.

c. 8. 15. Saint Bernard distingue ensuite quatre degrez d'amour : le premier où je n'aime que moi : le second
c. 9. où connoissant que je ne puis subsister sans Dieu, je commence à l'aimer, mais par raport à moi. Ensuite à force de penser à lui avec plus d'attention, je le voi si parfait, que je l'aime pour lui-même, sans retour
c. 10. sur moi, & c'est le troisiéme degré : le quatriéme est de ne m'aimer moi-même que pour Dieu. Cette perfection ne convient à l'état de cette vie, que pour
c. 11. quelque actes rares & passagers ; mais ce sera l'état fixe & continuel des bienheureux. S. Bernard renvoye à la lettre qu'il avoit écrite sur ce sujet à Guigues & aux Chartreux dont il étoit prieur ; & il en insere la

plus

plus grande partie de ce traité. Il y dit que la vraye charité est celle par laquelle nous aimons autant le bien du prochain que le nôtre, autrement c'est aimer le bien pour nous, & non pour lui-même. Il distingue l'esclave, le mercenaire & le fils : l'esclave reconoît que Dieu est puissant, & le craint : le mercenaire reconnoît que Dieu lui est bon, & l'aime par interest : le fils reconnoît que Dieu est bon purement & simplement, & l'aime d'un amour chaste & desinteressé.

AN. 1125.
Op. VIII. c. 12. 13. &c. n. 34.

XLIII.
Concile de Londres.
tom. x. conc. p. 911. &c.

Le pape Honorius avoit envoyé en Angleterre Jean de Creme, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogone, avec la qualité de legat, qu'il avoit déja reçûë de Callixte II. & qu'Honorius lui confirma par sa commission du treiziéme d'Avril, qui s'étendoit aussi sur l'Ecosse. Le roi le retint long-tems en Normandie, & lui permit enfin de passer en Angleterre, où il fut reçû avec honneur par les églises ; & de concert avec l'archevêque de Cantorberi, il indiqua un concile à Londres à la nativité de la Vierge. Cet archevêque étoit Guillaume de Corbeil, qui en 1123. avoit succedé à Raoul, mort le vingtiéme d'Octobre 1122. Guillaume appella les évêques par ses lettres à ce concile, qui se tint à Oüestminster le neuviéme de Septembre 1125. Le legat y presidoit avec les deux archevêques, Guillaume de Cantorberi & Turstain d'Yorc, vingt évêques & environ quarante abbez. On y fit dix-sept canons, qui ne font que confirmer les anciens, particulierement contre la simonie, l'incontinence des clercs, les ordinations sans titre, & la pluralité des benefices. On ordonne aussi privation de benefice contre ceux qui ne veulent pas se faire

Matth. Paris. 1123.
c. 1. 2. 3. 13. 8. 12.
c. 6.

AN. 1126. promouvoir aux ordres, pour vivre avec plus de licence. Aprés le concile le legat emmena à Rome les deux archevêques, Turstain d'Yorc & Guillaume de Cantorberi, pour plaider leur cause devant le pape.

XLIV. Saint Norbert archevêque de Magdebourg. B. Pramonst. p. 391.

Vers le même tems S. Norbert alla à Rome pour demander au pape Honorius la confirmation de son institut : quoiqu'il l'eût déja obtenu des deux legats, de Gelase II. Pierre de Leon & Gregoire, cardinal de S. Ange, par leur lettre donnée à Noyon le vingt-huitiéme de Juin 1125. Saint Norbert étant arrivé à Rome, fut reçû du pape avec honeur, & obtint de lui tout ce qu'il desiroit : comme il paroît par la bulle du seiziéme Fevrier 1126. qui est la premiere en faveur de l'ordre de Prémontré. Le pape y confirme l'institut en general ; & en particulier les huit abbayes, qui étoient déja fondées outre Prémontré : sans préjudice toutefois de la jurisdiction des évêques diocesains.

Vita. c. 13 ap. Boll.

Bibl. p. 392.

Vita c. 14. n. 4.

Au retour de Rome Norbert revint à Prémontré ; & comme le mariage du comte de Champagne, qu'il avoit negocié ne s'accomplissoit point, il passa en Allemagne à la priere du comte pour en hâter l'execution. Etant arrivé à Spire, il y trouva les députez du clergé & du peuple de Magdebourg ; assemblez devant le roi Lothaire, pour élire un archevêque à la place de Ruquer, mort l'année precedente 1125. Quand on fut à Spire l'arrivée de Norbert, dont la réputation étoit déja si étenduë ; on l'appella pour prêcher & pour donner son avis sur les affaires qui se traitoient en cette assemblée, & dont la premiere fut celle de l'église de Magdebourg. Il y avoit un legat venu

c. 15.

depuis peu de Rome ; ſavoir le cardinal Gerard, qui fut depuis le pape Lucius III. & grand nombre de ſeigneurs. Par leur conſeil les députez nommerent trois ſujets dignes de remplir le ſiege vacant, entre leſquels étoit Norbert, qui ne le ſavoit pas ; & comme ils avoient peine à ſe déterminer, Alberon primicier de Mets, & depuis archevêque de Treves, leur montra du doigt ſecretement Norbert, comme celui qu'ils devoient élire. Auſſi-tôt ils étendirent les mains & le ſaiſirent, en diſant à cris redoublez : Voici nôtre pere & nôtre paſteur. AN. 1126.

On l'enleva ſans qu'il pût ni reſiſter, tant ſon corps étoit affoibli, ni ſonger à ce qu'il avoit à faire : on le preſenta au roi, qui aprouva le choix, comme tous les aſſiſtans ; & le legat le confirma. On le mena à Magdebourg, où il fut reçû avec un grand concours de peuple & une joye univerſelle. De ſi loin qu'il vit la ville il marcha nuds pieds, & ſuivit ainſi la proceſſion, qui le conduiſit à l'égliſe & à ſon palais : mais il étoit vêtu ſi pauvrement, que le portier lui en refuſa l'entrée, & le repouſſa en diſant : Il y a longtems que les autres pauvres ſont entrez, tu ne devrois pas t'empreſſer & incommoder ces ſeigneurs. Ceux qui ſuivoient crierent au portier : Que fais tu miſerable ? C'eſt nôtre évêque : c'eſt ton maître. Le portier s'enfuit pour ſe cacher ; mais Norbert le rapella & lui dit en ſouriant : Ne craignez rien, mon frere, vous me connoiſſez mieux que ceux qui me forcent d'entrer dans ce grand palais, qui ne me convient point. Il fut enſuite ſacré, & gouverna l'égliſe de Magdebourg pendant huit ans.

XLV. Schiſme à Clugni.

A peine y en avoit-il trois que Pierre Maurice

AN 1126.

Petr. II mirac. c. 12.

étoit abbé de Clugni, quand il s'éleva dans cet ordre un schisme scandaleux. Pons predecesseur de Pierre s'ennuyant du séjour de la Palestine, revint en Italie ; & ne voulant pas aller à Rome, il s'arrêta dans l'évêché de Trevise, & y bâtit un petit monastere. Mais il n'y demeura pas long-tems, & revint en France : où ses partisans essayerent de le faire passer pour un saint, faisant courir le bruit qu'il portoit des cercles de fer sur les bras ; qu'il ne mangeoit point ; qu'il prioit continuellement ; qu'il guerissoit toutes sortes de maladies. Ayant fait marcher devant lui cette reputation, il prit son tems pendant l'absence de l'abbé Pierre, occupé en Aquitaine de quelques affaires de l'ordre ; & feignant de ne vouloir pas aller à Clugni, il ne laissoit pas d'en aprocher peu à peu. Ensuite ayant pris avec lui quelques moines fugitifs & quelques laïques armez, il se presenta à Clugni, où on ne l'attendoit point : chassa le prieur Bernard, vieillard venerable & les moines, qui se disperserent de côté & d'autre ; & entra dans la maison avec toute sa suite, dans laquelle il se mêla même des femmes.

Pol. Pictav: Paneg. bibl. Clun. p. 613.

Pons étant ainsi entré à Clugni, se rend maître de tout, oblige ceux qu'il y trouve par menaces & par tourmens, à lui prêter serment de fidelité, chasse ceux qui le refusent, ou les met dans une rude prison. Il prend les croix, les calices, les reliquaires, les fait fondre, & en tire une grande quantité d'or, pour payer ses troupes ; c'est-à-dire, les gentilshommes du voisinage, & tous ceux qu'il peut attirer par l'esperance du butin. Avec leur secours il se jette sur les châteaux & les fermes du monastere, & ravage tout

par le fer & par le feu. Cette guerre dura tout l'été de l'année 1125. depuis le commencement du Carême jusques à la S. Remi. Le prieur Bernard & les religieux les plus considerables se défendoient comme ils pouvoient dans les lieux les plus sûrs. AN. 1126.

Le pape Honorius ayant apris ce desordre, envoya le cardinal Pierre de Fontaines son legat : qui avec Hubaud archevêque de Lion, prononça un terrible anathême contre Pons & les Ponciens, car on nommoit ainsi ses partisans. Toutefois ensuite le pape appella devant lui les parties à un certain jour, pour juger leur differend. Le parti de l'abbé Pierre obéït aussi-tôt, il alla lui-même à Rome; & entre tous les prieurs de l'ordre, il choisit Matthieu prieur de S. Martin des champs pour le mener avec lui. Pons vint aussi à Rome avec les siens, quoique malgré lui, & fut apellé pour se presenter au jour nommé. Mais comme il étoit excommunié, & par consequent incapable selon les canons, de comparoître en jugement : le pape lui envoya dire, qu'il se mît en état d'être absous, en satisfaisant pour les maux qu'il avoit faits. Pons répondit, qu'homme vivant sur la terre ne pouvoit l'excommunier; & qu'il n'y avoit que S. Pierre qui eût ce pouvoir dans le ciel. Le pape fut encore plus irrité de cette réponse, tout Rome en fut scandalisé; & on traita Pons de schismatique. Le pape envoya demander à ceux qui étoient venus avec lui, s'ils vouloient au moins se mettre en devoir de satisfaire : ils en convinrent, entrerent au palais nuds pieds, se confesserent coupables, & furent aussi-tôt absous de l'excommunication. Ensuite ils plaiderent leur cause sans rien omettre de ce qui pouvoit c. 134.

AN. 1126. leur être favorable. Le prieur Matthieu parla pour tous les autres & fortement. Le pape ayant oüi les parties, se leva aussi-tôt avec toute la cour Romaine, & se retira à part pour examiner l'affaire. Il demeura long-tems ; & quelques heures aprés il revint avec toute sa suite, reprit son siege, & ordonna à l'évêque de Porto de prononcer la sentence : ce qu'il fit en ces termes : La sainte église Romaine dépose à perpetuité de toute dignité & fonction ecclesiastique, Pons usurpateur, sacrilege, schismatique & excommunié ; & rend Clugni, les moines & tout ce qui apartient au Monastere, à l'abbé present, à qui ils avoient été injustement ôtez.

La sentence étant prononcée, ceux qui s'étoient separez se réünirent à l'abbé Pierre, & le schisme fut éteint en un moment. Pons toûjours rebelle, fut enfermé dans une tour par ordre du pape. Peu de jours aprés ils furent tous attaquez, tant les moines que les domestiques, d'une maladie dangereuse qui couroit à Rome ; l'abbé Pierre en guerit, mais Pons d'ailleurs consumé de chagrin, mourut le vingt-huitiéme de Decembre ; & quoiqu'aprés avoir été plusieurs fois averti il n'eût pas voulu faire penitence, le pape ne laissa pas de le faire enterrer honêtement en consideration du monastere de Clugni.

Ordric. lib. 11. p. 871.

XLVI. Matthieu cardinal.

Le prieur Matthieu ne pensoit qu'à s'en revenir, aprés le jugement de la cause qu'il avoit si bien soutenuë : mais le pape Honorius le retint à Rome pour l'aider dans le gouvernement de l'église, & le sacra évêque d'Albane. Matthieu étoit né de parens nobles dans la province de Reims, & fut d'abord clerc de l'église de Laon : où il s'attacha à Raoul le Verd,

c. 14.

c. 4 5.

qui y faisoit apparemment ses études, & qui étoit alors tresorier de l'église de Reims. Raoul étant devenu archevêque, Matthieu le suivit, & fut quelque tems chanoine de l'église de Reims, & cheri du prelat par la conformité de leurs vertus. Mais le jeune chanoine voyant dans le clergé peu de religion, peu de sincerité, beaucoup d'ambition, de cupidité & de jalousie : resolut d'embrasser la vie monastique. Il communiqua son dessein à l'archevêque, sans toutefois lui découvrir le fond de sa pensée, de peur qu'il ne l'en détournât : & lui dit seulement, qu'il craignoit, sur ce qu'il avoit oüi dire, que son pere ne lui eût acheté à son insçu les benefices qu'il possedoit, & qu'il étoit resolu de quitter. Quoi que lui pût dire l'archevêque, il demeura ferme & prit congé de lui ; & comme il avoit toûjours oüi ce prelat loüer l'observance de Clugni, il resolut de l'embrasser. Toutefois il n'alla pas à Clugni même, qui étoit trop loin, mais à S. Martin des champs prés de Paris, où l'observance étoit parfaitement semblable.

AN. 1126.

c. 6.

c. 7.

Aprés sept ans de profession il fut fait prieur de ce monastere composé alors de prés de trois cens moines, tant au dedans, qu'au dehors : c'est-à-dire dans les prieurez qui en dépendent. Quoïque cette maison fût pauvre, il ne laissoit pas d'exercer magnifiquement l'hospitalité envers les évêques, les abbez, les seigneurs & toutes sortes de personnes : aussi étoit-il fort aimé, particulierement du roi de France Loüis & du roi d'Angleterre Henri ; & il reçut de l'un & de l'autre plusieurs bienfaits. Entre les créanciers du monastere, qui étoit endetté, il trouva qu'il y avoit des Juifs ; de quoi il fit de grands reproches aux

c. 10.

AN. 1126. moines, & les obligea à payer promptement ces infideles, avec lesquels il leur défendit d'avoir aucun commerce. Pierre Maurice, qui connoissoit son merite, l'appella à Clugni dés la premiere année qu'il en fut abbé, sans toutefois le décharger du prieuré de S. Martin. Ils se lierent d'une amitié tres-étroite. & travaillerent ensemble à retrancher de Clugni plusieurs abus qui s'y étoient introduits, tant dans la nourriture, que dans le reste. Matthieu étant devenu cardinal évêque d'Albane, ne changea rien des ses observances monastiques : il ne retrancha rien de la longue psalmodie de Clugni, il continua de dire la messe tous les jours : il gardoit la solitude dans le palais du pape autant qu'il lui étoit possible. Le pape s'en plaignoit souvent ; & voyant que l'évêque d'Albane venoit à peine sur les neuf heures à sa cour, au lieu que les autres y venoient dés le matin, il disoit, qu'il étoit trop moine. C'est l'abbé Pierre qui nous a conservé ces circonstances de la vie du cardinal Matthieu.

c. 11.

c. 14.

XLVII. Premiere lettre de S. Bernard.

Mabil. not. fus. in Apol.

Le relâchement de l'observance à Clugni dont il parle, fut l'occasion de l'apologie de saint Bernard : écrite, comme il est le plus vraisemblable, dés le tems de l'abbé Pons, dont la mauvaise conduite fut sans doute la principale cause de ce relâchement. Il donna sujet à une grande dispute entre les moines de Clugni & ceux de Cisteaux, touchant l'observation de la regle de S. Benoist dont ils faisoient profession les uns & les autres, quoique sous des habits differens & avec differentes pratiques.

Bern. epist. 1. cum not.

Ceux de Clugni pour décrier l'observance de Cisteaux comme impratiquable, attirerent entr'autres,

un jeune homme nommé Robert ; cousin germain de S. Bernard : qui aprés avoir fait profession à Cîteaux, vivoit à Clairvaux sous sa conduite. Il avoit été offert à Clugni par son pere dans son enfance, mais sans engagement, & s'étoit donné lui-même à Cîteaux avec connoissance de cause : toutefois l'abbé de Clugni, qui étoit alors Pons, envoya un prieur à Clairvaux, qui traitant de folie & d'indiscretion, l'austerité qui s'y pratiquoit, persuada au jeune Robert d'en sortir ; & l'amena à Clugni, où on le revêtit aussitôt de l'habit de l'ordre, & on fit un grand triomfe de cette conquête. Ils envoyerent même à Rome, où ayant exposé ce qu'ils voulurent sans contradicteur, ils obtinrent un jugement, qui ordonnoit que Robert demeureroit chez eux ; & en consequence ils lui firent faire une nouvelle profession. AN. 1126.

S. Bernard attendit long-tems pour voir si Robert touché de Dieu & du reproche de sa conscience, reviendroit de lui-même : enfin il lui écrivit une lettre également pleine de tendresse & de force : où il lui represente l'irregularité de sa translation, la nullité du rescrit du pape & le peril de son salut, s'il demeure en cet état ; & il n'oublie pas de relever les relâchemens de Clugni. Cette lettre fut accompagnée d'un miracle. Car saint Bernard pour la dicter plus secretement, étoit sorti du monastere, s'étoit assis à découvert avec le religieux qui écrivoit sous lui : il survint tout à coup une pluie : le secretaire voulut serrer le parchemin sur lequel il écrivoit. Mais S. Bernard lui dit : C'est l'œuvre de Dieu, écrivez hardiment. Il continua donc : & quoiqu'il plût par tout à l'entour, la lettre ne fut point moüillée. Guillaume abbé

Vita. 1. Bern. c. 11.

AN. 1126. de S. Thierri qui rapporte ce fait, dit l'avoir appris du religieux même qui servoit de secretaire. Cette lettre n'eût point d'effet du tems de Pons : mais Pierre étant devenu abbé de Clugni, renvoya Robert à S. Bernard, qui depuis le fit abbé dans le diocese de Besançon.

XLVIII. Apologie de saint Bernard.

Les moines de Clugni accusoient donc S. Bernard d'être l'auteur de leurs differends avec ceux de Cîteaux, ou du moins de les fomenter. C'est pourquoi Guillaume abbé de S. Thierri prés de Reims, qui avoit pour lui un respect & une affection singuliere, l'excita à se justifier, & à marquer ce qu'il jugeoit digne de correction dans les pratiques de Clugni. C'est le sujet de l'apologie de S. Bernard, adressée au même Guillaume de S. Thierri, & divisée suivant son desir en deux parties. Dans la premiere il proteste, que lui & les siens, sont tres éloignez de blâmer aucun ordre religieux ; & qu'ils seroient les plus malheureux de tous les hommes, si sous un habit méprisable ils cachoient l'orgueil & le mépris des autres ; & si l'austerité de leur vie ne servoit qu'à les conduire plus tristement en enfer, par la médisance & l'hypocrisie. Il loüe l'ordre de Clugni, & marque quelques religieux qu'il a empêchez de le quitter pour passer à celui de Cîteaux. Il soutient que la varieté des ordres religieux ne doit point alterer la charité. Car, dit-il, où trouvera-t-on jamais un repos assuré, si chacun de ceux qui choisissent un certain ordre, méprise ceux qui vivent autrement, ou croit en être méprisé ? puisqu'il est impossible qu'un seul homme embrasse tous les ordres, ou un seul ordre tous les hommes ? Et ensuite :

Bern. opusc. 5. to. 1. p. 525.

c. 1.

c. 2.

c. 3.

Ceux qui reçoivent diverses graces, soit ceux de Cîteaux ou de Clugni, soit les clercs reguliers, soit les laïques fideles, tout ordre, tout sexe, tout âge, toute condition, compose la même église, unique, belle & parfaite. Et encore: J'embrasse un seul ordre par la pratique, & les autres par la charité, qui peut me procurer le fruit de l'observance que je ne pratique pas; & peut-être plus abondamment qu'à ceux qui la pratiquent. c. 4.

Puis s'adressant aux moines de son ordre qui blâmoient ceux des autres ordres, il leur dit: Qui vous a établis leurs juges? vous qui vous glorifiez de la regle? pourquoi médisez-vous contre la défense de la regle? pourquoi jugez-vous avant le tems, & les serviteurs d'autrui, contre la défense de l'apôtre? il avoüe ensuite que la pratique de Clugni n'est pas entierement conforme à la regle dans les habits, la nourriture, le travail: mais il soutient que l'essentiel de la regle ne consiste pas dans cet exterieur. Vous avez grand soin, dit-il, que votre corps soit vêtu selon la regle, & vous laissez votre ame dépoüillée de pieté, d'humilité, des autres vertus. Vous vous accablez de travail, & vous méprisez celui qui travaille moins, mais qui a plus de pieté, preferée par S. Paul à tous les exercices corporels. Il passe ensuite à la seconde partie de son apologie, qui consiste à montrer ce qu'il trouve effectivement de reprehensible dans les pratiques de Clugni. En quoi, dit-il, je ne crains pas de choquer ceux qui aiment l'ordre, puisque je n'en blâme que la destruction. Et ensuite:

c. 5. 1. Cor. IV. 5. Rom. XIV. 4. c. 6.

J'admire d'où a pû venir entre des moines une telle c. 7.

AN. 1126. intemperance dans le repas, tant de superfluité dans les habits, les lits, les montures, les bâtimens: ensorte que plus on s'y laisse aller, plus on dit qu'il y a de religion, & que l'ordre est mieux gardé. On traite la frugalité d'avarice, la sobrieté d'austerité, le silence de tristesse. Au contraire le relâchement s'appelle discretion, la profusion liberalité, le babil affabilité, les éclats de rire gayeté, & ainsi du reste. On traite de charité l'indulgence qu'on a les uns pour les autres: quoique ce soit une vraye cruauté, qui tue l'ame pour épargner le corps. Venant au particulier; il blâme les grands repas des moines, ou aulieu d'entretiens de pieté, ce ne font que discours frivoles. Où l'on sert mets sur mets & quantité de grands poissons pour se dédommager de l'abstinence de la viande: encore sont-ils assaisonnez avec tant d'art que l'on trouve de l'appetit aprés être rassasié. Où l'on sert tant de vins differens, qu'à peine peut-on goûter de chacun; & des vins parfumez, emmiellez ou déguisez d'autres manieres. Il blâme l'abus ridicule de ceux qui se portant bien, alloient à l'infirmerie seulement pour manger de la viande; & l'usage de porter un bâton à la main pour marque de maladie, comme si la maigreur ou la paleur ne le montroient pas plus sûrement.

c. 9.

Consuet. Clun. lib. III. c. 26.

c. 10.

Il vient ensuite au luxe des habits, & se plaint qu'on cherche, non ce qui est à meilleur marché, comme la regle l'ordonne, mais ce qui peut mieux contenter la vanité, quoiqu'il puisse coûter: ensorte que de la même piece d'étofe on taille un manteau pour un chevalier & un froc pour un moine, & qu'il n'y a point de prince qui dédaigne leurs ha-

bits à la figure prés. Vous dites, continuë-t-il, que la religion n'est pas dans l'habit : mais dans le cœur ; il est vrai : mais cette curiosité dans les habits & la parure, marque les sentimens du cœur, la mollesse & la vanité. Ce n'est pas sans y penser que l'on cherche & que l'on choisit les étoffes les plus précieuses.

c. 11. J'admire, continuoit-il, comment nos abbez souffrent ces desordres, si ce n'est, parce qu'on ne reprend pas hardiment ce en quoi on ne se sent pas irreprehensible. Car, pour ne point parler du reste, quelle marque est-ce d'humilité de marcher avec tant de pompe, tant de chevaux, tant d'homme à grands cheveux : ensorte que la suite d'un abbé suffiroit à deux évêques ? J'en ay vû un qui avoit plus de soixante chevaux. Vous les prendriez pour des seigneurs & des gouverneurs de provinces, plûtôt que pour des pasteurs & des peres spirituels. A peine fait-on quatre lieuës hors de chez soi sans porter tout son équipage, comme pour aller à l'armée ou passer dans un desert : pourquoi ne portons-nous pas aussi la subsistance necessaire, pour n'être point à charge à nos hôtes.

c. 12. Enfin il vient à la magnificence des églises : il y a, dit-il, grande difference entre les évêques & les moines. Les évêques sont debiteurs aux savans & aux ignorans ; & excitent par des ornemens exterieurs la devotion du peuple grossier, ne le pouvant autrement. Mais nous qui nous sommes separez du peuple, qui avons méprisé tout ce qui flatte les sens, quel fruit attendons-nous de ces ornemens ? l'admiration des sots, ou les offrandes des simples. Car pour parler ouvertement, cette ostentation de ri-

AN. 1126. chesses est un appas pour exciter les hommes à donner, plûtôt qu'à prier ; & je ne sai comment il arrive que l'on donne plus volontiers aux églises les plus riches. Mais cependant que l'église brille dans ses bâtimens, ses pauvres manquent du necessaire, & c'est à leurs dépens qu'on repaît les yeux des riches. A quoi bon ces ornemens pour des moines, des pauvres, des hommes spirituels ? Encore passe pour les églises, mais dans les cloîtres où les moines font leurs lectures, pourquoi leur mettre devant les yeux des peintures de grotesques ? des combats, des chasses, des singes, des lions, des centaures, des monstres de diverses sortes, pour causer des distractions. Si ces impertinences ne nous font pas de honte, craignons-en au moins la dépense. S. Bernard conclut ainsi son apologie: Je louë & publie ce qu'il y a de loüable dans votre ordre: s'il y a quelque chose de reprehensible, je vous conseille à vous & à mes autres amis de le corriger. Quoiqu'il parle à l'abbé de S. Thierri comme étant de l'ordre de Clugni, ce n'est pas que son abbaye ait jamais été unie à cette congregation : mais on y gardoit la même observance, qui est ce que les anciens appelloient proprement l'ordre.

Mabill. ad ep. 1. Bern. n. 9.

XLIX. Apologie de Pierre de Clugni. *lib. 1. ep. 28.*

Pierre abbé de Clugni fit de son côté l'apologie de son ordre, par une lettre écrite à saint Bernard, où il lui témoigne beaucoup d'estime & d'amitié. Voici les principaux reproches avec ses réponses. Vous recevez vos moines sans épreuve & sans observer l'année du noviciat. Réponse. Nous craignons de leur faire perdre leur vocation, & les exposer à retourner au monde, s'ils n'étoient arrêtez par la pensée de leur engagement. Vous recevez les fugitifs au-delà des

trois fois prescrites par la regle. Réponse. C'est que nous ne mettons point de bornes à la misericorde de Dieu. Vous permettez les fourrures dont la regle ne parle point. Réponse. Elle permet en general d'habiller les freres selon les saisons & la qualité des lieux. Il répond de même sur l'augmentation de la nourriture, prétendant que ces pratiques sont à la discretion du superieur. Vous negligez le travail des mains. Réponse. La regle ne l'ordonne que pour éviter l'oisiveté; or nous l'évitons, en remplissant nôtre tems par de saints exercices : la priere, la lecture, la psalmodie. Sur quoi il allegue l'exemple de S. Maur tiré de sa vie apocryphe. Il ajoute que les moines vivant d'herbes & de legumes peu nourrissantes, n'auroient pas la force de travailler à la campagne; & qu'il seroit indecent de voir occupez à des travaux si bas ceux qui doivent garder la clôture & le silence, & vaquer à la lecture, à la priere & aux fonctions ecclesiastiques : enfin qu'il faudroit être insensé pour dire, qu'il ne soit pas meilleur de prier : que de couper un arbre.

AN. 1126.

p. 681.

Objection. Vous n'avez point d'évêque propre, contre l'usage, non seulement des moines, mais de tous les chrétiens. Réponse. Nous avons pour évêque le pape, le premier & le plus digne de tous les évêques, & il n'a point ôté nôtre église à un autre évêque, qui en fût en possession : mais il l'a gardée à la priere des fondateurs, pour lui être soumise à lui seul; & comme il est trop éloigné pour nous donner les saintes huiles, les ordres & le reste de ce qui est au pouvoir des évêques, nous le recevons par sa permission de tout évêque catholique. Au reste, nous

p. 687. C.

AN. 1126. ne sommes pas les seuls à qui les papes ont accordé de tels privileges; & nous en voyons des exemples même dans saint Gregoire. Il cite ici les privileges accordez aux moines, pour empêcher les évêques de troubler le repos de leur solitude, ou de disposer de leurs biens; & en conclut, que comme les papes précedens ont exempté en partie les moines de la dépendance des évêques, leurs successeurs ont pû les en affranchir entierement.

Conc. Rom. tom. 5. p. 1607. Sup. liv. XXXVI. n. 33.

Vous possedez des églises paroissiales, des prémices & des dîmes destinées au clergé, à cause des fonctions ecclesiastiques qu'il exerce, & qui ne vous conviennent pas. Réponse. Lequel est plus juste, que les oblations des fidelles soient reçûës par des moines, qui prient continuellement pour les pechez de ceux qui les donnent: ou par des clercs, qui maintenant, comme nous voyons, s'appliquent principalement au temporel, & negligent le salut de leurs ames? Et s'ils vivent des revenus ecclesiastiques à cause de la prédication & de l'administration des sacremens, pourquoi les moines n'en vivront-ils pas aussi, à cause des prieres, de la psalmodie, des aumônes & des autres bonnes œuvres, qu'ils exercent pour le salut du peuple? Vous possedez des châteaux, des villages & des serfs de l'un & de l'autre sexe: & qui est pis, est des peages & des tributs, en quoi vous ne differez point des seculiers, & pour défendre ces biens, vous plaidez & revenez dans le monde, contre vôtre profession. Réponse. Comme toute la terre appartient à Dieu, nous recevons indifferemment toutes les offrandes des fideles, soit en meubles, soit en immeubles; & quand la regle permet au novice de donner ses biens

biens au monastere, nous ne voyons point qu'elle en excepte rien. nous usons même de ces biens mieux que les seculiers qui levent des tailles sur leurs serfs trois ou quatre fois l'année, & les accablent de corvées & d'exactions indues ; au lieu que nous n'en tirons que les redevances reglées & les services légitimes. Or puisqu'il nous est permis de posseder ces biens, il nous est aussi permis de les défendre en justice ; & nous serions coupables, si nous laissions usurper les biens consacrés à Dieu. AN. 1126.

Pierre de Clugni finit par une réponse generale, en distinguant deux sortes de commandemens de Dieu, celui de la charité qui est éternel & immuable, & les preceptes particuliers sujets aux changement selon les tems & les circonstances. De ce genre sont les observances monastiques, qui par conséquent peuvent & doivent changer toutes les fois que la charité le demande ; & les superieurs ont le droit d'en dispenser suivant cette loi suprême, chacun dans sa communauté : à proportion comme le pape dans toute l'église. Il ajoûte, suivant la prévention commune, que la nature humaine est affoiblie depuis le tems de S. Benoist. Il s'appuye de l'autorité des abbez de Clugni ses prédecesseurs ; & accuse les moines de Cisteaux de manquer de charité, en refusant à leurs freres les soulagemens necessaires pour conserver la santé. Le sage lecteur jugera laquelle est la plus solide de cette apologie, ou de celle de S. Bernard. p. 684.

II. Schisme au Mont-Cassin.

Dans le même tems du schisme de Clugni, il y en eut un au Mont-Cassin, qui ne fut pas moins scandaleux. Le pape Honorius n'étant encore que Lambert évêque d'Ostie, vint au Mont-Cassin, & Chr. Cass. IV. c. 61.

AN. 1126. pria l'abbé Oderise II. de lui accorder pour hospice, un monastere dépendant de l'abbaye, comme l'avoit eu Leon de Marsique son prédecesseur. Oderise le refusa craignant les consequences, & que les évêques d'Ostie s'en fissent un droit: mais Lambert ne goûta point ce refus, & se retira mal satisfait. A son avenement au pontificat, il demanda à l'abbé un secours d'argent pour les besoins de l'église: mais l'abbé, qui étoit aussi cardinal, répondit en colere, qu'il avoit dû être appellé à l'élection du pape, & avoir part aux conseils, comme on vouloit qu'il en eût aux charges. Et ses moines l'interrogeant sur la naissance du pape & ses qualitez, il répondit: Je ne sçai de qui il est fils; mais je sçai bien qu'il est plein de lettres depuis la tête jusques aux pieds. Ces discours augmenterent la mauvaise disposition du pape à son égard. Ensuite le pape étant au château de Fumone, y fit venir l'abbé Oderise; & en présence de plusieurs laïques lui fit une forte reprimande, disant que c'étoit un guerrier, non pas un abbé, un prodigue & un dissipateur des biens du monastere.

c. 83.

c. 86.

c. 88. Quand le pape fut retourné à Rome; Adenulfe, comte d'Aquin ennemi mortel de l'abbé, écrivit au pape, que cet abbé faisoit le pape de son côté. Honorius y ajoûtant foi, resolut d'ôter l'abbaye à Oderise, & y envoya aussi-tôt Gregoire évêque de Terracine, qui en avoit été moine; mandant à Oderise de venir à Rome se défendre sur les cas qui lui étoient imposez. Oderise refusa d'y aller, si le pape ne lui rendoit ses bonnes graces, disant qu'il étoit prévenu à son desavantage; & le pape après l'avoir appellé trois fois, prononça contre lui sentence de deposi-

tion la cinquiéme semaine de Carême en 1126. disant, que quand il ne seroit point coupable d'autre crime, sa contumace & son orgueil suffisoient pour le condamner. Oderise fut assez mal conseillé pour mépriser cette sentence ; & le jour des Rameaux il s'assit dans la chaire la crosse à la main, & fit toutes les fonctions d'abbé. Le pape encore plus irrité, l'excommunia le jour de Pâques avec tous ses fauteurs & tous ceux qui lui obéïroient : ce qui produisit une grande division entre les moines & le peuple de la ville de S. Germain dependante de l'abbaye. Il en vinrent aux armes, & les citoyens s'étant rendus les plus forts, contraignirent les moines à chasser Oderise, & élire un autre abbé. AN. 1126.

Ils élurent Nicolas doyen du Mont-Cassin : mais quelques-uns des anciens envoyerent secretement au pape des lettres, où ils déclaroient qu'il avoit été élû par sedition, & irregulierement. Cependant le pape avant que de savoir l'élection de Nicolas, envoya au Mont-Cassin Gregoire cardinal du titre des apôtres : avec ordre de faire élire abbé Seignoret, prevôt du monastere de Capouë, & promettant en ce cas sa protection au Mont-Cassin. Quand le cardinal eut assemblé les moines, & leur eut exposé les ordres du pape, il s'éleva entre eux un grand murmure ; & ils soutinrent que l'élection de leur abbé ne devoit dépendre que d'eux ; & qu'il étoit indigne & honteux pour eux de voir soumis à des cardinaux ce monastere, qui avoit toûjours été libre. Le cardinal ayant fait fait faire silence, leur dit : Sachez que je ne suis pas venu ici pour l'interêt du pape, ou de l'église Romaine. Elle n'a pas besoin de votre secours, ni de vos loüan- c. 89.

AN. 1126. ges, ayant été fondée par le Fils de Dieu, qui lui a donné l'empire du ciel & de la terre. Ce monastere a été fondé par S. Benoist, qui avoit été instruit à Rome; & par S. Maur & S. Placide, citoyens Romains; aprés avoir été détruit par les Lombards, il fut rétabli par les papes Gregoire & Zacarie, & encore par le pape Agapit, aprés avoir été brûlé par les Sarrasins. Ainsi l'église Romaine a des titres particuliers pour se dire mere & maîtresse de ce monastere. Les moines appaisez par ce discours, representerent au cardinal les fâcheuses circonstances du tems, & promirent quand il seroit plus favorable, qu'ils exécuteroient la volonté du pape.

Sup. liv. XLI. n. 33.

Mais quand Oderise eut appris l'élection de Nicolas, à laquelle il ne s'attendoit pas, il se saisit du château de Bantra; & ayant ramassé des troupes de côté & d'autre, il ruinoit par le fer & par le feu, les châteaux, qui reconnoissoient Nicolas. Celui-ci pour se soutenir, appella à son secours Robert prince de Capoue, & se fit apporter du Mont-Cassin un autel d'or orné de pierreries, de calices d'or, des encensoirs & d'autre argenterie en grande quantité: qui étoient les offrandes des papes & des princes; ce qui lui attira la haine implacable des moines; & il continua ainsi à faire la guerre. Au contraire Oderise desesperant de fléchir autrement le pape, vint à Rome se jetter à ses pieds, & renonça entre ses mains à l'abbaye du Mont-Cassin. Le pape Honorius voulant finir ces désordres, déposa Nicolas de l'abbaye, & excommunia tous ses adherans: puis il écrivit aux moines, que s'ils vouloient lui remettre la disposition du monastere, il iroit lui-même, & travailleroit à le refor-

c. 90.

c. 91.

c. 92.

mer, tant pour le spirituel, que pour le temporel. Les moines irritez contre Nicolas, lui fermerent les portes quand il voulut venir au monastere, & envoyerent au pape l'assurer de leur entiere soumission. AN. 1127.

Il envoya au Mont-Cassin le cardinal Mathieu évêque d'Albane, qui ayant assemblé le chapitre, fit élire Seignoret, quoiqu'absent: car comme il venoit de Capouë pour l'élection, il fut arrêté en chemin par un seigneur du parti de Nicolas. Il fut élû le douziéme de Juillet 1127. & ensuite ayant été délivré, il vint au Mont-Cassin, & fut installé dans la chaire de S. Benoist. Nicolas lui ceda & abandonna les forteresses qu'il tenoit; & le pape étant venu au Mont-Cassin, y donna à Seignoret la benediction abbatiale. Ce qui étoit sans exemple, car la coutume étoit de l'aller recevoir à Rome. Le pape vouloit qu'il lui prêtât serment: mais les moines s'y opposerent, disant que jamais leurs abbez ne l'avoient fait. Le pape dit, que l'abbé du Mont-Cassin pouvoit bien faire ce que faisoient presque tous les évêques & les autres abbez. C'est, repliquerent les moines, qu'ils sont souvent tombez dans l'heresie, & ont eu des sentimens contraires à l'église Romaine. Le pape en demeura là; & ainsi finit l'affaire du Mont-Cassin, dont Seignoret fut abbé pendant neuf ans & demi.

c. 94.

c. 95.

LII. Guerre du Pape en Poüille.

Guillaume duc de Poüille & de Calabre, étant mort sans enfans la même année 1127. le vingt-huitiéme de Juillet, Roger comte de Sicile son oncle, qu'il avoit institué heritier: vint à Salerne, où il fut reconnu pour seigneur, & sacré comme prince par Alfane évêque de Capouë, puis il vint à Rege où il fut reconnu duc de Poüille, & retourna en Sicile; & dés lors

Baron. an 1127. ex chr. Rom. Salern. & chr. Benevent.

AN. 1146. il prit le titre de duc. Il envoya une ambassade au pape Honorius avec des presens, le priant de lui accorder ce titre avec l'étendart; & lui promettant, s'il le faisoit, la ville de Troïe & celle de Montefosco prés de Benevent. Le pape refusa ses offres, prétendant que Roger avoit dû commencer par recevoir de lui l'investiture: de quoi Roger indigné, fit ravager par les seigneurs ses vassaux, le territoire de Benevent. Pour s'y opposer, le pape vint à Capouë la même année le trentiéme de Decembre, où il sacra le prince Robert, & harangua ceux qui s'étoient assemblez pour cette solemnité: leur representant les maux que le comte Roger avoit fait à la ville de Benevent: protestant de ne jamais écouter ses promesses, mais de lui resister jusques à la mort; & demandant pour cet effet le secours des assistans. Ils le promirent tous fondant en larmes, le nouveau prince Robert tout le premier; le pape promit à tous ceux, qui ayant reçû la penitence, mourroient dans cette expedition, la remission de tous leurs pechez; & la moitié de l'indulgence à ceux qui n'y mourroient pas. Ce qui les encouragea merveilleusement à cette guerre.

L'année suivante le duc Roger entra dans la Poüille avec une grande armée, & le pape marcha de son côté pour l'en chasser, avec Robert prince de Capouë & plusieurs autres seigneurs du païs: mais Roger habile guerrier ne leur livra point bataille, & se tint avec son armée dans des lieux où ils ne pouvoient l'attaquer: jusques à ce qu'ennuyez de tenir la campagne & manquant de subsistance, ils se dissiperent & retournerent chacun chez eux. Le pape se voyant abandonné revint à Benevent: le duc le sui-

vit aussi-tôt ; & lui ayant envoyé des députez, il fit sa paix ; lui rendit hommage lige, & reçut de lui par l'étendart, l'investiture du duché de Poüille. Ce traité fut fait le jour de l'octave de l'Assomption vingt-deuxiéme d'Aoust 1128. AN. 1127.

LIII. Charles le bon Comte de Flandres.

L'année precedente Charles le bon comte de Flandres, fut tué par ses propres sujets, & regardé comme martyr de la justice. Ce prince étoit fils de saint Canut roi de Danemarc, tué l'an 1087. & tenu pour martyr : sa mere étoit Adele fille de Robert le Frison comte de Flandres. Charles alla dans sa jeunesse à la terre sainte, & y servit contre les infideles avec beaucoup de valeur. Etant devenu comte, & ayant affermi sa puissance, il rendit un grand respect aux prelats & à tous les ecclesiastiques, jusques à recevoir volontiers leurs corrections ; & il déchargea les églises des impositions établies par ses predecesseurs. Quand il rendoit justice, il expedioit toûjours les causes des ecclesiastiques les premieres, pour les renvoyer plus promptement à leurs fonctions. Dans une sterilité qui dura l'année 1125. & la suivante, il eut un soin particulier des pauvres : il en nourrissoit cent en chacune de ses terres, & beaucoup plus au lieu où il se trouvoit ; on remarqua qu'étant à Ipres, il distribua en un jour jusques à sept mille huit cens pains. Il étoit tellement estimé des étrangers, qu'on lui offrit le royaume de Jerusalem pendant la prison de Baudoüin II. & l'empire aprés la mort de Henri V. mais il refusa l'un & l'autre. Il s'attira la haine des méchans en reprimant avec force & severité les meurtres, les violences & les injusti-

Sup. liv. LXIII. *n.* 37.

Vita. ap. Boll. 2. *Mart. tom.* 6. *p.* 164.

AN. 1126 ces. Bertoul prevôt de Bruges, archi-chapellain & chancelier de la cour de Flandres, avoit amassé de grandes richesses sous les comtes précedens; il possedoit de grandes terres, & avoit quantité de parens, d'amis & de vassaux; ensorte que bien que sa famille fût originairement de condition servile, il alloit du pair avec les plus grands seigneurs, & étoit le plus puissant aprés le comte. Pour s'appuyer d'avantage, il avoit marié ses niéces à des gentilshommes: dont l'un ayant un differend pour la treve enfrainte avec un autre noble, l'appella en duel juridiquement en présence du comte, suivant l'usage du temps. L'autre refusa de se battre avec un homme, qui avoit perdu sa noblesse en épousant une femme de condition servile: car telle étoit la loi du païs. Ce fût donc une occasion de rechercher la condition du prevôt & de toute sa famille, que le comte prétendoit être serfs & de son domaine.

Le prevôt depuis long-tems en possession de sa liberté, ne put souffrir cet affront; & traitoit Charles d'ingrat, qui sans lui n'auroit jamais été comte de Flandres. Enfin sa haine vint à tel point, que le Comte étant venu à Bruges, il tint pendant la nuit un conseil avec sa famille, où la mort du prince fût resoluë. Le lendemain le comte étant levé, distribua son aumône, car il commençoit toûjours par là sa journée: faisoit cette action nuds pieds, & baisoit les mains des pauvres. Ensuite il alla à l'église de saint Donatien: où tandis que ses chapellains chantoient prime & tierce, il se mit en prieres devant l'autel de la Vierge; & aprés de frequentes genuflexions, il se prosterna sur le pavé pour dire les sept pseaumes dans un

un livre, ayant auprés de lui des pieces de monoye que son chapelain y avoit mises selon sa coûtume: pour donner l'aumône pendant sa priere. AN. 1127.

Les conjurez étant avertis que le comte étoit à l'église, Bouchard neveu du prevôt y vint avec six autres, portant des épées nuës sous leurs manteaux. S'étant approché du comte, il le toucha d'abord legerement de son épée, afin de lui faire lever la tête, comme il fit pour voir ce que c'étoit. Alors Bouchard lui donna un si grand coup sur le front, qu'il lui fit sauter la cervelle sur le pavé; & quoique ce premier coup ne fut que trop suffisant, les autres lui en donnerent encore plusieurs, & lui couperent le bras qu'il étendoit pour donner l'aumône à une pauvre femme. Ainsi mourut Charles le bon comte de Flandres, le mercredi de la seconde semaine de Carême, second jour de Mars 1127. On voulut emporter le corps à Gand, mais le clergé de Bruges s'y opposa, & on l'enterra d'abord sans ceremonie, au lieu où il avoit été tué: mais on fit le service dans une autre église, parce que celle de S. Donatien étoit profanée. Le roi Loüis le gros appellé par les seigneurs de Flandres, alla à main armée soumettre les seditieux; & ayant pris les principaux auteurs du crime, Bouchard & le Prévôt Bertoul son oncle, il les fit mourir cruellement. La vie du bienheureux comte fut écrite quelques mois aprés par ordre de S. Jean évêque de Teroüane; & il a toujours été depuis reveré dans le païs comme saint. Il ne laissa point d'enfans de sa femme Marguerite de Clermont; & le comté de Flandres passa à Guillaume Cliton fils de Robert duc de Normandie.

Suger vita Ludov. p. 316.

Molan ad Usuard & in indiculo.

AN. 1128.

LIV. Concile de Troyes.

Au commencement de l'année 1128. le cardinal Matthieu évêque d'Albane, & legat du pape en France, tint un concile à Troyes, où il appella saint Bernard. Le saint abbé s'en excusa d'abord par une lettre, où aprés avoir marqué qu'il avoit été retenu par une fievre aiguë, il ajoûte : C'est à nos amis à juger si cette cause de demeure est juste : ceux qui sans admettre accune excuse, veulent sous pretexte d'obéïssance, me traîner tous les jours de mon cloître dans les villes ; & trouvent mauvais que je leur dise avec l'épouse : j'ai ôté ma tunique, comment la reprendrai-je ? j'ai lavé mes pieds, comment les salirai-je ? ces affaires pour lesquelles on veut interrompre mon silence, sont faciles ou non. Si elles sont faciles, on peut les faire sans moi : si elles sont difficiles, je ne puis les faire ; à moins qu'on ne me croye capable de ce qui est impossible aux autres. S'il est ainsi, je suis le seul, ô mon Dieu, en qui votre jugement s'est trompé, en appellant à la vie monastique un homme si necessaire au monde, & sans qui les évêques ne peuvent traiter leurs affaires.

epist. 21.

Cant. v. 3.

Il ne laissa pas de venir au Concile de Troyes qui se tint à la S. Hilaire treiziéme de Janvier 1128. Le legat Matthieu y presidoit, puis Rainald archevêque de Reims, Henri de Sens & les évêques de Chartres, de Soissons, de Paris, de Troyes, d'Orleans, d'Auxerre de Meaux, de Chaalons, de Laon, de Beauvais, treize en tout. Raoul le Vert archevêque de Reims étoit mort le vingt-troisiéme de Juillet 1124. & Rainald de Martigné évêque d'Angers depuis vingt-quatre ans, avoit été transferé à Reims, dont il prit possession au mois d'Octobre de la même année

tom. x. *p.* 923.

Marlot. lib. 11. *c.* 32. 33. 34.

1124. & gouverna cette église quatorze ans. Il y avoit aussi plusieurs abbez au concile de Troyes : Rainald de Vezelai, qui la même année devint archevêque de Lion : les abbez de Cîteaux, de Pontigni, de Clairvaux, qui étoit S. Bernard : de Trois-Fontaines, de S. Denis de Reims, de S. Estienne de Dijon & de Molesme. Il y avoit deux docteurs fameux, Alberic de Reims & Fouger : entre les laïques, Thibaut comte de Champagne, le comte de Nevers, & Hugues maître de la nouvelle milice du temple, avec cinq de ses confreres. AN. 1128.

LV. Ordre des Templiers. *Guill. Tyr XII. hist. c. 7.*

Ce nouvel ordre militaire avoit commencé à Jerusalem neuf ans auparavant, c'est-à-dire l'an 1118. Quelques chevaliers hommes nobles & craignans Dieu, se devoüerent à son service entre les mains du patriarche ; & promirent de vivre perpetuellement dans la chasteté, l'obéïssance & la pauvreté comme des chanoines. Les deux principaux étoient Hugues des Payens & Geoffroi de S. Aldemar ; & comme ils n'avoient ni église ni habitation certaine, le roi de Jerusalem leur donna un logement dans le palais qu'il avoit prés le temple : de là leur vint le nom de Templiers. Les chanoines du temple leur donnerent une place prés ce palais pour y bâtir les lieux reguliers : le roi & les seigneurs, le patriarche & les prelats leur donnerent quelque revenu de leurs domaines pour leur nourriture & leur vêtement. Leur premiere promesse, & le premier devoir qui leur fut imposé par le patriarche & par les autres évêques, pour la remission de leurs pechez, fut de garder les chemins contre les voleurs & les partisans, principalement pour la sûreté des pelerins.

AN. 1128. Ils n'étoient encore que neuf, quand ces six d'entre eux se presenterent au concile de Troyes, & y exposerent, autant que leur memoire leur put fournir, l'observance qu'ils avoient commencé de garder en ce nouvel ordre militaire. Le concile jugea à propos de leur donner une regle par écrit, afin qu'elle fût plus fixe & mieux observée; & ordonna qu'elle seroit dressée par l'autorité du pape & du patriarche de Jerusalem. On en donna la commission à S. Bernard, & il l'a fit écrire par un nommé Jean de saint Michel. Nous avons la regle, qui porte ce nom divisé en soixante & douze articles; mais dont plusieurs ont été ajoûtez depuis la multiplication de l'ordre, & même long-tems aprés. Avec cette regle, le pape Honorius & le patriarche Estienne leur ordonnerent l'habit blanc: car jusques-là ils n'en avoient point de particulier.

Mabill. admon. in opusc. 6. Bern.

c. 1. Voici les articles de leur regle, qui paroissent les plus originaux. Les chevaliers du Temple entendront l'office divin tout entier du jour & de la nuit; mais quand leur service militaire les empêchera d'y c. 2. assister, ils reciteront treize Paters pour matines, sept pour chacune des petites heures, & neuf pour vêpres. C'est que ces bons chevaliers ne savoient pas c. 3. lire. Pour chacun de leurs confreres morts, ils diront cent Paters pendant sept jours, & pendant quarante jours on donnera à un pauvre la portion du mort. Ils mangeront gras trois fois la semaine, le dimanche, le mardi & le jeudi: les quatre autres jours ils 10. 12. 13. feront maigre, & le vendredi en viandes de Carême: c'est-à-dire sans œufs ni laitages. Chaque chevalier c. 30. pourra avoir trois chevaux & un écuyer. Ils ne chas-

seront ni à l'oiseau, ni autrement. Tels furent donc les commencemens de l'ordre des Templiers, le premier de tous les ordres militaires; & c'est la premiere fois, que l'on a essayé d'allier la vie monastique avec la profession des armes. Hugues des Payens & les autres Templiers avoient été envoyez en Occident par le roi de Jerusalem & les seigneurs de son royaume, pour exciter les peuples à venir au secours de la terre sainte, principalement au siege de Damas qu'ils avoient resolu. Ils revinrent l'année suivante 1129. & amenerent un grand nombre de noblesse.

AN. 1128.

c. 47.

Guill XIII. hist. c. 25.

LVI. Eglise Latine d'Orient.

Sup. liv. LXVI. n. 43.

Estienne patriarche de Jerusalem, qui confirma la regle des Templiers, succeda cette année 1128. à Gormond, qui assiegeant un château prés de Sidon, gagna la maladie dont il mourut, aprés avoir tenu le siege de Jerusalem environ dix ans. Estienne qui lui succeda, étoit du pays Chartrin, noble & parent du roi Baudoüin. Quoiqu'il eût étudié dans sa jeunesse, il porta les armes, & fut vicomte de Chartres: ensuite il se rendit moine à S. Jean de la Vallée en la même ville, & en fut abbé. Etant venu en pelerinage à Jerusalem, il attendoit l'occasion de repasser en France, quand il fut élû patriarche de Jerusalem d'un commun consentement du clergé & du peuple. Il étoit de bonnes mœurs, mais haut, jaloux de ses droits, & ferme dans ses resolutions. Dés qu'il fut sacré, il commença à avoir des differends avec le roi, pretendant que la ville de Joppé lui appartenoit; & même Jerusalem depuis la prise d'Ascalon: mais sa mort termina promptement ces disputes, car il ne tint le siege de Jerusalem que deux ans.

AN. 1128.

L'année precedente 1127. on avoit établi un nouvel archevêque à Tyr, que les Chrétiens avoient conquis le vingt-neuviéme de Juin 1124. Au printemps de la quatriéme année d'aprés, le roi, le patriarche & les principaux seigneurs du royaume, s'assemblerent à Tyr, & en élûrent pour archevêque Guillaume, prieur de l'église du S. Sepulcre, Anglois de nation, recommandable par ses mœurs. Ils differerent si longtems cette élection, afin d'avoir le loisir de disposer des églises & des autres biens, qui dépendoient de la cathedrale, & n'en laisser à l'archevêque que ce qu'ils jugeroient à propos. Guillaume ayant été sacré par Gormond patriarche de Jerusalem, alla à Rome malgré ce prelat demander le pallium ; & le reçut du pape Honorius avec grand honneur. Il amena à son retour Gilles évêque de Tusculum, legat du pape, chargé d'une lettre par laquelle le pape ordonnoit à Bernard patriarche d'Antioche, de rendre à l'église de Tyr ses suffragans dans quarante jours, sous peine de suspense.

c. 23.

c. 13.

LVII.
S. Bernard. Devoirs des Evêques.
Mabill. admon. ad Opusc. 2. S. Bern.

En France Henri archevêque de Sens, avoit succedé à Daïmbert dés l'année 1122. mais dans les commencemens il s'apliquoit peu à ses devoirs. Il devint plus fervent par les conseils de Geofroi évêque de Chartres, & de Bouchard évêque de Meaux ses suffragans : ce que S. Bernard ayant apris, il écrivit à Henri vers l'an 1126. une grande lettre, ou plûtôt un traité touchant les devoirs des évêques : pour satisfaire à la priere de ce prelat, qui lui avoit demandé un nouvel écrit de sa façon. Il commence par marquer les perils où sont exposez les évêques, puis il ajoûte : Ayant interrogé depuis peu l'évêque de

Opusc. 2. c. 1.

Meaux sur votre état, il m'a répondu avec confiance : je croi qu'il se soumettra desormais aux conseils de l'évêque de Chartres. C'est la plus grande assurance qu'il me pût donner de vos bonnes intentions, puisque je sai combien seront fideles les conseils de ce prelat : vous pouvez sûrement vous confier à l'un & à l'autre. AN. 1128.

S. Bernard exhorte ensuite l'archevêque à honorer son ministere, non par la pompe des habits & des chevaux, ou la grandeur des bâtimens, mais par les vertus & les bonnes œuvres. Si S. Paul défend aux femmes Chrétiénes les habits précieux, combien plus aux prelats ? Les pauvres n'ont-ils pas sujet de se plaindre, que vous employez en habits superflus, en brides dorées pour vos chevaux, en riches harnois pour vos mulets, ce qui suffiroit pour les vêtir & les nourrir ? Venant à l'ambition qui dominoit dans le clergé, il dit : On a honte maintenant dans l'église d'être simple clerc ; & on se tient deshonoré, si on ne monte aux places les plus éminentes. On éleve des enfans aux dignitez ecclesiastiques, à cause de la splendeur de leur naissance, & on les tire de dessous la ferule pour commander aux prêtres : mais ils apprennent bien-tôt à revendiquer des églises & à vuider la bourse de leurs inferieurs. Et ensuite : On court de toutes parts aux benefices à charge d'ames, comme à un moyen de vivre en repos : parce que l'on voit que ceux qui en sont chargez, loin de gemir sous le poids, ne cherchent qu'à s'en charger davantage : sans craindre les perils, tant la cupidité les aveugle. Quand un homme est devenu doyen, prevôt ou archidiacre, non content d'une dignité, il en cherche

c. 10.

1. Tim. II. 9.

c. 7.

AN. 1128. plusieurs, & autant qu'il peut, en une ou en plusieurs églises : mais si l'occasion s'en presente il leur preferera volontiers un seul évêché. Sera-t'il alors content? il desirera d'être archevêque; & peut-être encore ira-t-il ensuite à Rome solliciter à grands frais des amitiez utiles à ses interêts. D'autres ayant leur siege en des villes tres-peuplées, & des provinces entieres dans leur diocese, prennent pretexte de quelque vieux titre pour soumettre à leur jurisdiction les villes voisines. Ils ne feignent point d'aller à Rome pour ce sujet; & ce qui est de plus triste, ils y trouvent de la protection. Non que les Romains se soucient de l'évenement des affaires, mais parce qu'ils aiment les presens. J'en parle ouvertement, parce qu'ils ne s'en cachent pas eux-mêmes.

c. 9. A l'occasion de l'humilité qu'il recommande aux évêques, il se plaint que les abbez plus obligez à cette vertu par leur profession, sont si soigneux de se soustraire à l'obéïssance des évêques. O moines, dit-il, quelle est cette présomption! car pour être superieurs de moines, vous ne l'êtes pas moins vous-mêmes. Et

n. 35. ensuite : Je ne le fais pour moi, dit-on, je cherche la liberté de mon église. O liberté plus servile, qu'aucune servitude! je me passerai de bon cœur de cette liberté, qui m'engage à la pernicieuse servitude de l'orgueil. Car je suis assuré que si jamais je pretendois secoüer le joug de mon évêque, je me soumettrois aussi-tôt à la tirannie de satan. Qui me donnera cent pasteurs pour me garder? plus j'en ai, plus je vais sûrement aux pâturages. Etonante folie! je ne crains pas d'assembler un grand nombre d'ames, pour les garder; & je m'offense d'avoir un gardien qui

qui rendra compte de la mienne. En quoi donc vous incommode l'autorité des évêques? craignez-vous la persecution? mais vous serez heureux si vous souffrez quelque chose pour la justice. Méprisez-vous leur vie seculiere? mais personne n'étoit plus seculier que Pilate par qui notre seigneur a bien voulu être jugé, & dont il a declaré que la puissance venoit d'enhaut. Resistez maintenant au vicaire de Jesus-Christ. Il est clair que par ce vicaire, S. Bernard entend l'évêque. AN. 1128.

Il continuë parlant des abbez: Quelques-uns avec bien de la peine & de la dépense, obtiennent des privileges du pape pour s'attribuer les ornemens épiscopaux, & porter la mitre, l'anneau & les sandales. Ils desirent sans doute d'être ce qu'ils veulent paroître; & ils ont raison de ne vouloir pas se soumettre à ceux qu'ils veulent égaler. Combien pensez-vous qu'ils donneroient aussi pour avoir le nom de pontifes? Qui des veritables moines a jamais enseigné une telle doctrine, ou donné de tels exemples? en quel degré d'humilité S. Benoist a-t-il placé l'amour du faste & des dignitez? Il faut se souvenir que quand S. Bernard parloit ainsi, les exemptions des monasteres & les privileges des abbez étoient encore rares: les nouveaux ordres, Cîteaux, Fontevraud, Prémontré, étoient tous fondez avec soumission expresse à la jurisdiction des évêques, comme on voit par leurs chartes que j'ai marquées. *n. 36.*

LVII. Constitutions de Guigues. *Guib. 1. de vita S. c. 11. Sup. liv. LXVI. n. 25. B.*

Quant aux Chartreux, ils n'avoient garde de se prétendre exempts, puisqu'ils regardoient l'évêque de Grenoble comme leur abbé; & par cette raison ils n'avoient chez eux qu'un prieur. Aussi ne paroît-il

AN. 1128. aucune marque d'exemption dans leurs usages : qui furent écrits vers le même tems, environ quarante-cinq ans aprés la fondation de la Chartreuse, par le prieur Guigues qui la gouvernoit depuis dix-huit ans. Il adresse ce recueil aux prieurs des trois autres maisons, Bernard des Portes, Humbert de S. Sulpice & Milon de Majoreve ; & parlant pour lui & pour ses confreres, il dit : Nous avons écrit les coûtumes de nôtre maison pour satisfaire à vôtre priere & aux ordres de Hugues évêque de Grenoble, à la volonté duquel il ne nous est pas permis de resister. Nous avons long-tems differé pour des causes qui nous paroissoient raisonnables : mais nous avons cedé à de telles prieres & à une telle autorité. Il commence comme S. Benoist dans sa regle par la disposition de l'office divin. Dans la suite, voici ce qui me paroît de plus remarquable.

Stat'n'. Guig. ed. 1510. & 1703.

c. 7. n. 2. Ils se confessoient le samedi au soir au prieur, ou à celui à qui il en donnoit la commission. Le dimanche on disoit quelquefois une messe avant la conventuelle. On ne faisoit point entrer les hôtes dans leur chœur, si ce n'étoit les religieux ; & il n'y avoit qu'eux qui pussent coucher à la maison d'enhaut. Le prieur devoit être prêtre : aprés son élection il demeuroit un mois en haut avec les moines : puis il descendoit à la maison d'enbas, & passoit une semaine avec les freres convers, mais il ne sortoit point des bornes de la Chartreuse. Il établissoit un procureur dans la maison d'enbas, pour le soin des affaires temporelles & la conduite des freres, qui avoient d'autant plus besoin d'instruction, qu'ils n'avoient point de lettres. En recevant les hôtes, on logeoit &

c. 4.

c. 10. n. 36.

c. 15.

c. 16.

c. 19.

on nourrissoit leurs persones seulement, & non leurs chevaux, parce que la maison n'eût pû porter cette dépense. De plus, ajoûte l'auteur, nous avons en horreur la coûtume d'aller de côté & d'autre & de quêter, comme tres-dangereuse; & nous voyons avec douleur, qu'elle s'est établie chez plusieurs persones, dont nous loüons d'ailleurs la sainte maniere de vie: & cela sous pretexte de charité, pour avoir de quoi donner aux survenans. Par la même raison ils se contentoient de donner l'aumône, sans loger les pauvres: de peur de nuir à leur solitude & à leur avantage spirituel, en voulant donner un soulagement corporel aux autres. AN. 1128. c. 20.

Les novices n'étoient reçûs à profession qu'à vingt ans. On leur donnoit aussi-tost dans leur cellule ce qui leur étoit necessaire pour dormir & pour se vêtir: entre autres, des peaux de mouton pour les couvertures & les pellices, à cause du grand froid des montagnes. Le tout étoit fort pauvre: car, dit l'auteur, c'est à nous particulierement entre tous les moines, qu'il convient de porter des habits usez; & que tout ce qui est à notre usage coute peu, & sente l'humilité & la pauvreté. On leur donnoit du parchemin & tout ce qui étoit necessaire pour transcrire des livres: car c'étoit leur occupation ordinaire: afin de prêcher des mains, ne le pouvant faire de bouche. Ils faisoient eux-mêmes leur cuisine: c'est pourquoi on donnoit à chacun les ustanciles necessaires, afin qu'ils n'eussent aucune occasion de sortir de leurs cellules. Ils n'en sortoient que pour aller à l'église, où les jours ouvriers ils ne disoient que matines & vêpres. S'il étoit necessaire de parler, ils le faisoient en peu de c. 27. c. 28. c. 29. n. 6.

AN. 1128. mots, ſans uſer de ſignes comme les moines de Clugni. Car nous croyons, dit l'auteur, que la langue
c. 31. n. 3. ſuffit ſans commettre par d'autres membres des pechez de parole.

c. 33. Quant à la nourriture, ils ſe contentoient de pain & d'eau le lundi, le mercredi & le vendredi : ce qui toutefois étoit laiſſé à leur diſcretion. Le mardi, le jeudi & le ſamedi, ils faiſoient cuire des legumes, ou quelque choſe de ſemblable : ces jours on leur donnoit du vin, & le jeudi du fromage. Depuis la mi-Septembre juſqu'à Pâques, ils ne mangeoient qu'une fois le jour : le reſte de l'année ils mangeoient deux fois, le mardi, le jeudi & le ſamedi. Pendant l'Avent ils ne mangeoient ni œufs, ni fromage. Ils
c. 34. ne beuvoient point de vin pur, & ne faiſoient point
c. 35. de pain blanc. Il n'étoit pas permis de faire des abſtinences, ſe donner la diſcipline, ou de veiller, hors ce qui étoit preſcrit, ſans l'approbation du prieur. On
c. 38. n. 3. n'achetoit du poiſſon que pour les malades. Ils
c. 39. uſoient rarement de medecine : mais ils ſe faiſoient ſaigner cinq fois par an, & ne ſe raſoient que ſix fois.
c. 9. Il n'avoient ni or ni argent dans leur égliſe, ſinon
c. 40. un calice & un chalumeau pour prendre le precieux ſang : ils ne recevoient point de preſens des uſuriers & des excommuniez. Pour retrancher toutes les oc-
c. 41. caſions de cupidité, ils avoient défendu aux habitans de la Chartreuſe de rien poſſeder hors les bornes de leur déſert : d'y enterrer aucun mort, que leurs confreres, ou quelque religieux qui y fût mort, ni ſe charger d'aucun anniverſaire. Car, dit l'auteur, nous avons oüi dire, ce que nous n'approuvons point, que la plûpart ſont prêts à dire des meſſes &

faire des festins magnifiques, toutes les fois que quelqu'un veut donner de quoi prier pour les morts: ce qui ruine l'abstinence, & rend les prieres venales, les faisant dépendre du choix de celui qui donne des repas. Aprés avoir expliqué ce qui regarde les moines de la Chartreuse, Guigues explique les usages des laïques, ou freres convers de la maison d'enbas. Comme ils ne savoient pas lire, ils ne chantoient point l'office, ils assistoient seulement à celui que leur disoit le moine qui les gouvernoit, ou en son absence, ils disoient un Pater pour chaque pseaume. Leur abstinence étoit moindre que celle des moines, à cause de leur travail. Ils ne gardoient pas non plus un silence si exact: mais au reste leur vie étoit reglée sur celle des moines, à proportion de leurs occupations.

AN. 1128.

c. 41.

c. 52.

Si quelqu'un des habitans de la Chartreuse s'enfuyoit, ou en étoit chassé; & que touché de repentir il revint, promettant de se corriger, le prieur en deliberoit avec la communauté, & si on jugeoit à propos de le recevoir, on le mettoit au dernier rang: sinon on lui permettoit de passer à une autre maison religieuse, où il pût faire son salut. Le nombre des moines de la Chartreuse étoit fixé à treize, & celui des freres laïs à seize: ce qu'ils avoient reglé pour ne pas s'engager à une plus grande dépense que le lieu ne pouvoit porter. Et si nos successeurs, ajoûte l'auteur, ne pouvoient maintenir même ce petit nombre, sans être reduits à l'odieuse necessité de quêter & de vaguer: nous leur conseillons de le reduire à la quantité qu'ils pourront porter, sans s'exposer à de tels perils. Et ensuite: Nôtre institut se rend lui-mê-

c. 77.

c. 78.

c. 79.

c. 80. n. 12.

AN. 1128. me recommandable par le petit nombre de ses sectateurs. Car s'il est vrai, selon les paroles de notre Seigneur, que la voye qui mene à la vie est étroite, & que peu la trouvent : l'institut religieux qui admet le moins de sujets est le meilleur & le plus sublime; & celui qui en admet le plus est le moins estimable. Ainsi finissent les constitutions du venerable Guigues.

Matth. VII. 14.

LIX. Affaire d'Estiene évêque de Paris.

Mabill. not. fus. ad ep. 45. S. Ber.

Estienne de Senlis chancelier de France, étant devenu évêque de Paris en 1124. mena encore quelque tems une vie peu ecclesiastique : mais il se corrigea comme son metropolitain, par les sages conseils de ses confreres, & de S. Bernard. Désslors il ne fut plus courtisan, ni complaisant pour le doyen & les archidiacres de son église : qui par ordre du roi faisoient des exactions sur le clergé, au préjudice de la liberté ecclesiastique. Ils aigrirent tellement le roi contre l'évêque, que lui & les siens en penserent perdre tous leurs biens; & que le prelat fut même en danger de sa vie : ce qui le poussa suivant l'usage du tems, à mettre les terres du roi en interdit, Ensuite pour éviter son indignation, il se retira prés l'archevêque de Sens; & ils allerent tous deux au chapitre general de Cîteaux, implorer la protection de ces saints moines, dont les deux prelats & le roi lui-même avoient obtenu des lettres de fraternité.

ep. 45.

C'est le sujet d'une lettre que S. Bernard écrivit au roi sous le nom d'Estienne abbé de Cîteaux & de tout le chapitre en 1127. où il parle ainsi : Par quel conseil vous oposez-vous maintenant si fortement à nos prieres, que vous avez autrefois demandées avec tant d'humilité? Avec quelle confiance pouvons-nous le-

ver nos mains pour vous vers l'époux de l'église, que vous affligez sans sujet, ce nous semble, & inconsiderément ? Elle se plaint à lui que vous l'attaquez, vous qui deviez la défendre. Comprenez-vous de qui vous vous attirez la colere ? ce n'est pas de l'évêque de Paris, mais du Dieu terrible, qui ôte la vie aux princes : de celui qui a dit aux évêques : Qui vous méprise me méprise. Nous vous parlons ainsi avec hardiesse, mais avec affection : vous priant avec l'amitié reciproque & la fraternité dont vous nous avez honorez & que vous blessez maintenant, de faire cesser au plûtôt un si grand mal. Autrement sachez, que nous ne pouvons abandonner l'église de Dieu & son ministre l'évêque de Paris, nôtre pere & nôtre ami : qui nous a demandé par droit de fraternité, des lettres au pape en sa faveur. Mais nous avons crû devoir auparavant vous écrire cette lettre : d'autant plus que l'évêque offre de vous faire justice, pourvû qu'on lui restitue auparavant, comme il est des regles, ce qu'on lui a ôté injustement. Et si vous voulez faire la paix avec lui, nous sommes prêts à nous rendre auprés de vous pour ce sujet, par tout où il vous plaira.

AN. 1128.

Ps. LXXV. 12.

Luc. X. 16.

L'archevêque de Sens avec tous ses suffragans & quelques autres persones vertueuses, entre lesquels étoit S. Bernard, allerent trouver le roi pour le prier de rendre justice à l'évêque de Paris, & lui restituer ce qu'on lui avoit ôté : mais ils ne l'obtinrent pas. Enfin voyant qu'ils vouloient avoir recours aux armes spirituelles, & mettre aussi l'interdit sur ses terres, il craignit & promit de rendre tout. Mais au même tems arriverent des lettres du pape, qu'il avoit

AN. 1128. sollicitées, & qui levoient l'interdit déja prononcé par l'évêque de Paris. Alors le roi ne voulut plus rien executer de ce qu'il avoit promis, & les évêques demeurerent chargez de confusion. C'est ce qui paroît par la lettre que S. Bernard écrivit sur ce sujet au pape Honorius, sous le nom de Geoffroi évêque de Chartres; & par celle qu'il lui écrivit au nom de l'abbé de Pontigni & au sien, se plaignant qu'il s'est laissé surprendre en cette occasion. Il se plaint encore dans une lettre à Aimeri chancelier de l'église Romaine, qu'il a vû avec douleur l'autorité du saint siege donner à la tirannie de nouvelles armes.

epist. 47. *epist. 46* *epist. 48. n. 2.*

Le pape Honorius prit enfin le parti de l'évêque de Paris; & on croit que son affaire fut terminée au concile de Reims tenu en 1128. mais le roi demeura irrité contre l'archevêque de Sens. Sur quoi S. Bernard écrivit au pape en ces termes: Nous vous representons avec confiance & fidelité ce que nous voyons en ce royaume de contraire à la religion. Autant que nous pouvons juger, nous qui sommes proches, le roi Loüis ne persecute pas tant les évêques, que leur zele pour la justice, leur pieté, l'exterieur même de la religion. Votre sainteté le peut aisément connoître, en ce que ceux qu'il honoroit, qu'il croyoit lui être fideles, & admettoit en sa familiarité, lorsque leur habit & leur conduite étoit toute seculiere: sont devenus ses ennemis depuis qu'ils menent une vie digne de leur sacerdoce, & qu'ils honorent leur ministere. C'est la source des outrages qu'a souffert l'évêque de Paris tout innocent qu'il étoit, mais le Seigneur s'est servi de votre main pour le soûtenir.

epist. 49

De

AN. 1128.

De-là vient encore à present, que le roi s'efforce d'ébranler la fermeté de l'archevêque de Sens; afin qu'ayant abbatu le metropolitain, il attaque plus aisément ses suffragans. Qui doute enfin que ce n'est qu'à la religion qu'il en veut, puisqu'il l'appelle ouvertement la ruine de son royaume, & l'ennemi de sa couronne? Nous vous supplions donc tres-saint pere de prendre connoissance de cette affaire: car si on la ramene à être jugée devant le roi, c'est livrer l'archevêque à ses ennemis. Le pape n'ayant pas estimé à propos d'évoquer à soi la cause de l'archevêque, S. Bernard le pria au moins de recevoir son appellation, & recommanda l'affaire au Chancelier Aimeri.

LX. Traité de saint Bernard du libre arbitre, &c.

epist. 52.

Vers le même tems il lui écrivit une autre lettre, où il le prie de le faire décharger des affaires que le pape lui renvoyoit. Il ne me sert de rien, dit-il, de n'être point occupé de mes affaires, puisque je le suis de celles d'autrui. Je ne voi rien de plus sûr pour moi que d'obéïr au pape, pourvû qu'il veuille bien faire attention à ce que je puis. Il offre ensuite au chancelier de lui envoyer le traité du libre arbitre qu'il venoit de publier, & qu'il avoit adressé à Guillaume abbé de S. Thierri,

Opusc. 9.

c. 1.

L'occasion de cet ouvrage, fut que S. Bernard parlant un jour en public, & reconnoissant qu'il étoit redevable à la grace de Dieu, de l'avoir prevenu dans le bien, du progrés qu'il faisoit, & de la perfection qu'il esperoit: un des assistans lui dit: Que faites-vous donc, ou quelle recompense esperez-vous, si c'est Dieu qui fait tout? Pour répondre à cette objection, S. Bernard observe d'abord, qu'afin que l'on puisse agir, deux choses sont necessaires, l'instruction

AN. 1128. & le secours. La volonté ne s'émeut jamais sans la raison, quoiqu'elle ne s'émeuve pas toûjours selon la raison. Or la raison est donnée à la volonté pour l'instruire, & non pour la détruire; & elle la détruiroit si elle lui imposoit quelque necessité. Car la liberté est essentielle à la volonté; & où il y a necessité, il n'y a point de liberté, ni par consequent de mérite. Or le libre arbitre est nommé libre à cause de la volonté, & arbitre à cause de la raison.

c. 2.

n. 5.

Il y a trois sortes de liberté : la liberté naturelle, que nous avons reçûë par la création, & qui nous exemte de necessité : la liberté de grace que nous recevons par regeneration, & qui nous délivre du peché : la liberté de gloire qui nous est reservée dans le ciel, & qui nous affranchira de la misere. La premiere liberté convient également à Dieu & à toute créature raisonnable bonne ou mauvaise : mais cette liberté demeure en nous comme captive, si elle n'est accompagnée des deux autres. Car le libre arbitre nous fait vouloir, mais c'est la grace qui nous fait vouloir le bien : c'est elle qui nous fait goûter le vrai & pouvoir le bien.

c. 3.

c. 4.

c. 6.

n. 19.

L'homme en l'état d'innocence pouvoit pecher, non afin qu'il pechât, mais afin qu'il eut le merite de s'en abstenir : depuis sa chute il ne peut ne pas pecher, sans qu'il ait perdu le libre arbitre dont l'effet est proprement de vouloir, & non de se délivrer du peché ou de la misere. Le libre arbitre a pu tomber de lui-même, & non se relever : ce n'est que par J. C. que nous pouvons recouvrer les deux autres libertez. Car le libre arbitre ne consiste pas à pouvoir également & avec la même facilité se porter au bien & au mal;

c. 7.

c. 8.

c. 10.

& l'immobilité dans l'un ou dans l'autre, n'ôte pas le libre arbitre. Dieu n'en est pas moins libre pour ne pouvoir être mauvais, ce qui ne vient pas d'une foible necessité, mais d'une volonté ferme dans le bien; & le diable ne laisse pas d'être libre, quoiqu'il ne puisse tendre au bien, puisque ce qui l'en empêche n'est pas la violence d'un autre, mais sa volonté obstinée au mal.

La grace ne nuit point à la liberté, car quoique Dieu nous attire, il ne nous sauve pas malgré nous, c'est en nous faisant vouloir le bien: il en est de même de la concupiscence, elle ne nous contraint pas au mal; & il nous est toûjours libre de n'y pas consentir. L'homme demeure libre dans les tentations les plus violentes, telle que fut celle à laquelle S. Pierre succomba. Il aimoit Jesus-Christ, mais il aimoit encore plus sa vie; & son peché fut de preferer la vie du corps à celle de l'ame, mais il la prefera librement. Ainsi quelque violence qu'on nous fasse, nous ne pechons que parce que nous le voulons. Enfin toute l'action du libre arbitre & tout son merite est de consentir à la grace: encore ce consentement vient-il de Dieu, qui opere en nous de penser le bien, de le vouloir & de l'accomplir: il fait le premier sans nous, le second avec nous, & le troisiéme par nous. S. Bernard declare, qu'en ce traité il s'attache uniquement à la doctrine de S. Paul.

c. 11. c. 12. c. 14. n. 48

Quelque tems aprés, comme S. Bernard passoit prés de Paris, l'évêque Etienne & les autres qui se trouverent presens, le prioient instamment de venir dans la ville, sans le pouvoir obtenir. Car il évitoit avec grand soin les assemblées, s'il n'avoit quelque

Gaufr. IV. vita n. 10

AN. 1128. raison pressante de s'y trouver. Mais encore que le soir il eût autrement disposé son chemin, le lendemain matin il fit dire à l'évêque: Nous irons à Paris comme vous nous en avez prié. Il entra dans les écoles où le clergé s'assembla en tres-grand nombre; & il leur fit un sermon sur la conversion des mœurs, dont il montre la necessité sans en dissimuler les difficultez; & il en ouvre les moyens. Il suppose dans tout ce discours, que la plûpart des ecclesiastiques étoient engagez dans le peché; & il attaque deux vices en particulier, l'ambition & l'incontinence. L'ambition qui faisoit rechercher les fonctions & les dignitez ecclesiastiques sans vocation & sans merite; sans avoir songé ni à conserver l'innocence, ni à se reconcilier à Dieu: l'incontinence, qui précipitoit dans les crimes les plus affreux, ceux qui s'engageoient temerairement au celibat.

Opusc. 3.

c. 19.

c. 20.

L'effet de ce sermon fut la conversion de trois clercs, qui renonçant aux vaines études; s'attacherent à celle de la vraye sagesse, quitterent le monde & suivirent S. Bernard. Quand le premier des trois se vint jetter à ses pieds, il dit à l'oreille à un moine, qui étoit prés de lui: J'ai vû cet homme la nuit passée comme je le voi maintenant; & c'est pour lui, que Dieu nous a amenez ici. Il se convertit si bien, que quelques années aprés il mourut saintement à Clairvaux.

LXI. Conversion de l'abbé Suger. ep. st. 78.

La conversion de Suger abbé de S. Denis, arriva vers le même tems que celle de son évêque & de son metropolitain; & S. Bernard l'en felicita par une grande lettre, où il marque avec une sainte liberté, le scandale qu'avoit causé dans l'église le faste & la

vie toute seculiere de cet abbé : ses habits somptueux, sa nombreuse suite. Mais il le louë encore plus d'avoir reformé son monastere tombé dans un grand relâchement, comme Abailard s'en plaignoit sous Adam predecesseur de Suger. Cette maison, dit S. Bernard, servoit aux affaires de la cour & aux armées des rois : le cloître étoit souvent environné de gens de guerre, & retentissoit de plaidoyeries & de querelles : les femmes y avoient quelquefois entrée. A present on y fait de saintes lectures, & on y garde un perpetuel silence. On n'admet plus les seculiers dans cette maison, on ne s'y entretient plus avec les gens oisifs ; on n'y entend plus le bruit qu'y faisoient les enfans : on n'y entre que pour chanter les loüanges de Dieu & accomplir des vœux. A la fin il s'étend sur le scandale que donnoit encore Estiene de Garlande, ami de Suger : qui ayant l'ordre de diacre, & étant archidiacre, doyen & prevôt en diverses églises, étoit en même tems senechal du roi : dont en cette qualité il commandoit les armées, & prenoit ce titre preferablement à tous ses titres ecclesiastiques. Car le senechal étoit alors le premier officier de la couronne & au dessus du connétable. L'abbé Suger persevera dans la regularité, & s'appliqua avec grand soin au rétablissement de son monastere, comme on voit encore & dans ses écrits & dans le bâtiment de son église.

Sup. n. 21.

LXII. Réünion d'Argenteüil à saint Denis.

Il avoit trouvé dans les anciens titres de son abbaye, que le monastere d'Argenteüil avoit été fondé dés le tems des rois de la premiere race ; & déslors donné à S. Denis : que Charlemagne l'avoit obtenu pour sa fille Theodrade, qui s'étoit consacrée à Dieu

De admin. c. 3. to. 4. Duch. p. 333.

AN. 1129. & qu'il y fit abbesse, à la charge que quand elle seroit morte, ce monastere retourneroit à S. Denis. Mais les guerres civiles qui survinrent entre les enfans de Loüis le débonnaire, en empêcherent l'execution; & Argenteüil demeura une abbaye de filles, qui du tems de Suger étoient en petit nombre, & menoient une vie scandaleuse. C'est ce qu'il representa dans un concile tenu à Paris en presence du roi Loüis, où presidoit le cardinal Matthieu évêque d'Albane, & où assistoient Rainald archevêque de Reims, Estienne évêque de Paris, Geoffroi évêque de Chartres, Gosselin de Soissons & plusieurs autres. On y parla de la reforme de plusieurs monasteres; & entre autres de celui d'Argenteüil.

tom. 10. p. 937.

L'abbé Suger y produisit les titres par lesquels il paroissoit que ce monastere appartenoit à S. Denis. Sur quoi le legat, de l'avis du concile, lui ordonna de mettre ces religieuses scandaleuses en des monasteres reglez, & d'envoyer à leur place des moines de son abbaye. Ce decret fut confirmé par l'évêque de Paris: ensuite par le pape Honorius; & enfin par le roi Loüis, qui renonça à tout le droit qu'il pouvoit avoir sur ce monastere, comme témoignent ses lettres données à Reims l'an 1129. en la cour solemnelle tenuë à la fête de Pâques, pour le sacre du jeune roi Philippe son fils aîné. Depuis ce tems le monastere d'Argenteüil est demeuré prieuré dépendant de l'abbaye de S. Denis.

LXIII. Suite de l'histoire d'Abailard. *Abailard p. 34.*

Les religieuses qui en furent chassées, avoient pour prieure la fameuse Heloïse: que son ami Abailard retira à un oratoire qu'il venoit de fonder sous le nom du Paraclet, dans le diocése de Troyes. Aprés

qu'il eût été condamné au concile de Soissons, & renvoyé à l'abbaye de S. Denis, il prit querelle avec les moines au sujet de l'histoire de ce saint, composée par Hilduin ; & l'abbé Adam le menaça de l'envoyer au roi pour le punir, comme dérogeant à l'honneur de son royaume, dont il ne croyoit pas que le patron fût l'Areopagite. Abailard s'enfuit de nuit, & se retira à Provins sous la protection de Thibaud comte de Champagne, & ensuite dans une solitude prés Nogent sur Seine dans le diocese de Troyes, où du consentement de l'évêque Hatton, il bâtit de roseaux & de chaume, un oratoire au nom de la sainte Trinité, & y vêcut quelque tems avec un clerc.

AN. 1129. Sup. n. 21. p. 26. Sup. liv. LXVII. n. 50. p. 28.

Mais ses écoliers l'ayant appris, ils vinrent le trouver de tous côtez, & bâtirent des cabanes autour de son ermitage, lui donnant tout ce qui étoit necessaire pour sa subsistance ; & comme son oratoire étoit trop petit, ils le rebâtirent de pierre & de bois. Alors Abailard le nomma le Paraclet, parce qu'il avoit trouvé en ce lieu sa consolation. Quelques-uns trouverent mauvais ce titre : pretendant que l'on ne devoit pas dédier une église au saint Esprit en particulier, non plus qu'au Pere, mais au Fils seul, ou à toute la Trinité, suivant l'ancienne coûtume : mais Abailard soutenoit que le nom de Paraclet convenoit à chacune des persones divines. Alors, dit-il, mes anciens ennemis exciterent contre moi deux nouveaux apôtres, en qui le monde avoit grande créance, dont l'un se vantoit d'avoir ramené la vie des chanoines reguliers, l'autre celle des moines. C'est S. Norbert & S. Bernard dont il parle. L'un & l'au-

p. 30.

AN. 1129. tre, continuë-t-il, allant par le monde, & declamant impudemment contre moi, me rendirent pour un tems méprisable à quelques puissances ecclesiastiques & seculiers; & répandirent des bruits si desavantageux de ma foi & de mes mœurs, qu'ils alienerent de moi mes principaux amis; & obligerent les autres à dissimuler leur affection. Dieu m'est témoin, que dés que j'aprenois qu'il se tenoit quelque assemblée ecclesiastique, je croyois que c'étoit pour me condamner; & j'attendois aussi-tôt le coup de foudre. Souvent mon desespoir vint à tel point, que je me proposois de quitter le pays des Chrétiens, & de passer chez les infideles, pour y vivre plus en repos, en payant un tribut; & je croyois les trouver d'autant plus favorables, que sachant que l'on m'accusoit de n'être pas bon Chrétien, ils croiroient me pouvoir attirer plus facilement à leur secte.

En cet état il fût élû abbé de S. Gildas en Bretagne au diocese de Vennes, & l'accepta pour se mettre à couvert de la persecution qu'il craignoit en France. Mais il trouva un païs barbare, dont la langue lui étoit inconnuë, & dont le peuple étoit inhumain & desordonné. Les moines de S. Gildas étoient aussi dereglez que le peuple. C'étoit des hommes indociles & d'une vie scandaleuse; & un seigneur du païs avoit pris occasion de leurs desordres, pour s'emparer de tous les lieux situez proche du monastere, & charger les moines de plus d'exactions, que des Juifs tributaires. Ces moines n'ayant plus rien en commun, étoient reduits à s'entretenir chacun à leurs dépens avec leurs concubines & leurs enfans, & ne laissoient pas de presser leur nouvel abbé de leur donner

AN. 1129.

ner de quoi subsister, afin que n'y pouvant satisfaire, il fût reduit à les laisser en repos dans leur désordre, ou à se retirer. Ainsi il fut bien-tôt dégoûté de ce nouvel établissement, & trouva sa condition pire en Bretagne qu'en France. Il crut même que c'étoit une punition divine, pour avoir abandonné sa nouvelle église du Paraclet, & c'est ce qui lui fit embrasser avec joye l'occasion d'y mettre Heloïse lorsqu'elle fut chassée d'Argenteüil. *p. 47.*

Quelques Religieuses du même monastere l'y suivirent : elles y vécurent d'abord dans une grande pauvreté : mais avec le tems Heloïse se faisant aimer par son esprit, sa douceur & sa patience, attira les bienfaits des prélats & des seigneurs du voisinage : & le Paraclet devint une abbaye de filles considerable, comme elle est encore. Abailard les visitoit souvent ce qui donna sujet à de mauvais bruits, & à l'accuser d'avoir encore pour Heloïsse un attachement plus humain que spirituel. Elle de son côté n'en avoit que trop pour lui, comme il paroît par ses lettres écrites depuis ce tems : où l'on voit plus de tendresse que de modestie, & où elle affecte de montrer son esprit & son érudition. Enfin elle avouë franchement, que ce n'est pas la devotion, mais sa déference pour lui qui l'a engagée dans la profession monastique.

LIX. Henri renonce à l'évêché de Verdun. *Hist. episc. Vird. t. 12. Spicil. p. 308.*

Henri évêque de Verdun étoit entré dans ce siege dés le tems du pape Paschal II. par la faveur de la reine Mathilde fille du roi d'Angleterre, & épouse de Henri V. Car ce prelat étoit Anglois, & avoit été archidiacre de Vinchestre. Dés son entrée à l'épiscopat il y trouva de grandes oppositions ; & bien qu'au concile de Reims en 1119. il eût obtenu sa con-

AN. 1129. firmation du pape Callixte II. il ne put entrer à Verdun qu'à main armée avec Rainald, qui en étoit comte & odieux comme lui. La paix étant faite, l'évêque Henry s'adonna au plaisir contre la bienséance de sa dignité : ce qui excita de nouveau contre lui son peuple & son clergé. Le clergé envoya des députez au pape Callixte pour l'accuser d'incontinence, de simonie, & de dissipation des biens de l'église ; dont en effet il avoit donné plusieurs terres au comte Rainald, pour le récompenser de son secours. Laurent abbé de S. Vennes lui demandoit aussi la restitution de quelques biens de son monastere.

Henry ayant été cité par le pape Callixte, ne comparut point devant lui : mais les plaintes de son clergé & de l'abbé de S. Vennes ayant été renouvellées devant le pape Honorius II. Il le cita à Rome jusques à deux fois, & il s'y rendit à la seconde. Mais comme il s'étoit concilié les cardinaux à force de presens, l'affaire n'y put être terminée, le pape la renvoya sur les lieux pour être examinée par le cardinal Matthieu son legat en France. Celui-ci tint pour cet effet un concile à Chaalons à la Purification de N. Dame, l'an 1129. où se trouva l'archevêque de Reims & plusieurs autres évêques, des abbez, entre lesquels étoit S. Bernard, & d'autres hommes savans & pieux. L'évêque de Verdun y étoit aussi avec ses accusateurs. Il demanda conseil à saint Bernard, qui lui representa combien il étoit fâcheux de gouverner ceux qui ne le vouloient point pour prelat. C'est pourquoi il lui conseilla de renoncer à l'évéché, plûtôt que de s'exposer à l'affront d'être accusé publiquement en presence d'une si celebre assemblée. Henry suivit ce sage con-

Alberic. Chron. an. 1129. Dodechin. eod.

AN 1129.

ſeil ; & ſaint Bernard portant la parole pour-lui, il déclara en plein concile, que puiſque ſon peuple & ſon clergé ſe plaignoient de lui, & principalement ceux qu'il avoit le plus élevez dans l'égliſe : il ne vouloit point leur commander malgré eux, ni faire durer plus long-tems ce ſcandale. Il renonça donc à l'évêché, & rendit la croſſe la treiziéme année depuis qu'il l'eut reçûe de la main de l'empereur. Pour le conſoler, les principaux du concile, à la perſuaſion de l'abbé Laurent, firent une contribution de dix marcs d'argent, pour payer les dettes qu'il avoit contractées dans la ville & retirer ſes gages. On élut auſſi-tôt pour lui ſucceder Urſion abbé de S. Denis de Reims, qui tint l'évêché de Verdun pendant deux ans.



AN. 1130.

LIVRE SOIXANTEHUITIEME.

I. Mort d'Honorius II. Innocent II. pape. Anaclet antipape.

HOnorius II. étant tombé malade au palais de Latran, se fit porter au monastere de S. André, où il mourut le quatorziéme jour de Fevrier 1130. & ne laissa pas d'être enterré dans l'église de Latran. Il avoit tenu le saint siége cinq ans & deux mois. Les premiers & les plus sages de l'église Romaine le voyant à la mort, pour prévenir le tumulte qui pourroit arriver à l'élection de son successeur, convinrent de la faire à S. Marc, & tous ensemble selon la coutume. Mais les cardinaux qui avoient été les plus familiers d'Honorius & qui avoient été assidus auprés de lui pendant sa maladie, avec le chancelier Haimeri, craignant le tumulte des Romains s'ils alloient à S. Marc, se presserent de faire une élection avant que la mort du pape fut publiée. Ils élûrent donc Gregoire cardinal de saint Ange, le nommerent Innocent II. & le revêtirent des ornemens pontificaux. Les autres ayant sçû la mort du Pape, s'assemblerent le même jour à l'heure de Tierce à S. Marc comme on étoit convenu ; & élûrent Pierre de Leon prêtre cardinal de sainte Marie Trastevere, comme les autres avoient prévû ; car s'étoit pour l'éviter qu'ils s'étoient pressez d'élire Gregoire. Pierre fut nommé Anaclet II. par ceux qui l'élûrent ; & ainsi il y eut schisme dans l'église Romaine.

Suger. vita Lud. Chr. Maurin. tom. 4. Duch.

Ap. Baron. an. 1130.

Gregoire avoit été moine à S. Jean de Latran, puis abbé d'un monastere de S. Nicolas & S. Primitif hors de Rome. Il fut fait cardinal diacre par le pape Ur-

bain II. & envoyé legat en France avec Pierre de Leon par Calliste II. en 1124. Pierre étoit petit-fils de Leon Juif converti & baptisé par le pape Leon IX. qui lui donna son nom. Ce Leon étoit trés-savant & devint puissant à la cour de Rome par ses grandes richesses, mais son fils Pierre de Leon eut encore plus de pouvoir & de reputation que lui. Il servit si utilement l'église Romaine dans la querelle des investitures, par ses armes & par ses conseils: que le pape lui donna le gouvernement de la tour de Crescence, c'est-à-dire du Château saint Ange, & le tenoit pour son fidele confident: ce qui lui donna occasion d'augmenter tous les jours en biens & en dignitez. Il eut plusieurs enfans de l'un & de l'autre, entre lesquels étoit le cardinal dont nous parlons, que l'on nommoit proprement Pierre de Pierre de Leon: car le nom du pere servoit alors ordinairement de surnom chez toutes les nations. Pierre ayant été destiné aux lettres vint en France & étudia à Paris. En retournant Rome il s'arrêta à Clugni où il prit l'habit; aprés qu'il y eut apris quelque tems les observances monastiques, le pape Pascal II. à la priere de son pere le rappella à la cour de Rome, & le fit cardinal. Du tems du pape Calliste il fut envoyé legat en France avec Gregoire, & tint des conciles à Chartres & à Beauvais. Tels étoient les deux concurrents.

AN. 1127.

Sup. liv. LXVII. *n.* 55.

On compte du côté d'Innocent dix-neuf cardinaux; entre autres, Mathieu évêque d'Albane, Jean de Crême du titre de S. Chrysogone & le chancelier Haimeri. Si-tôt qu'ils eurent élû le nouveau pape ils l'introniserent, le menerent dans les lieux dont il de-

An. 1130. voit prendre possession suivant la coûtume ; & lui rendirent tout l'honneur qu'ils pûrent selon la circonstance du tems, car Pierre de Leon étoit le plus fort à Rome ; en sorte qu'Innocent & ceux de son parti n'étant pas en sûreté dans leurs propres maisons, demeuroient auprés du palais de Latran. Ils furent même obligez de se retirer dans les maisons des Frangipanes & des Corses, qui étoient fortifiées ; & où ils se défendirent quelques tems. Pierre de Leon indigné de cette résistance, marcha à S. Pierre bien accompagné, s'en rendit le maître, en enleva l'argenterie & tout le tresor. Il en fit de même à sainte Marie majeure & aux autres églises de Rome ; & ne trouvant point de Chrétiens qui osassent briser les calices & les crucifix d'or, on dit qu'il les fit mettre en pieces par des Juifs.

Il avoit déja de grandes richesses, tant celles que son pere lui avoit laissées, que celles qu'il avoit amassées lui-même, par les exactions ordinaires dans la cour de Rome, & dans ses legations : ainsi il gagna par ses largesses, le peuple & la plûpart des grands ; & le pape Innocent se trouva assiegé de toutes parts avec les siens : en sorte qu'ils n'osoient sortir, & que personne ne pouvoit venir à eux sans exposer sa vie. En cette extremité le pape Innocent resolut de sortir de Rome & se retirer en France ; & ayant fait preparer secretement deux galeres, il s'embarqua sur le Tibre avec tous les cardinaux de son parti : excepté Conrad évêque de Sabine, qu'il laissa à Rome en qualité de son vicaire ; & par l'embouchure du Tibre ayant gagné la mer, il arriva heureusement au port de Pise.

Cependant Pierre évêque de Porto, chef des cardinaux d'Anaclet, écrivit une lettre aux quatre principaux d'Innocent; sçavoir Guillaume de Preneste, Matthieu d'Albane, Conrad de Sabine & Jean d'Ostie, qui lui avoient écrit les premiers. Dans cette réponse il leur dit: Est-ce ainsi que vous avez appris d'élire un pape? dans un coin, en cachette, dans les tenebres? Si vous vouliez qu'il succedât au pape mort, pourquoi disiez vous qu'il étoit vivant? vous pouvez voir vous-même, que l'on doit compter pour rien ce que vous avez fait contre les canons: sans me consulter moi qui suis votre doyen, ni vos anciens, sans nous appeller, ni nous attendre, vous qui étiez nouveaux & en petit nombre. Dieu nous a bien-tôt fait voir le moyen de nous oposer à vôtre entreprise: puisque vos freres les cardinaux avec tout le clergé, à la priere du peuple & du consentement des personnes constituées en dignité, publiquement & en plein jour, ont élû unanimement le cardinal Pierre pour être le pape Anaclet. L'église le reçoit, les barons le visitent, nous le visitons les uns en personne, les autres par nos envoyez. Nous ne voyons point cette dépredation & cette cruauté que vous nous opposez. Tous ceux qui viennent le consulter, ou lui proposer leurs affaires, sont bien reçûs & se retirent contens. Rentrez enfin en vous-mêmes: ne faites point de schisme dans l'église, & ne vous appuyez pas sur des mensonges. J'ai toûjours été de cet avis, que l'on ne fist mention du successeur, qu'aprés que le pape seroit enterré.

II
Lettres de l'anti-pape.
Ap. Malmesb. 1. hist. nov.

Anaclet lui-même écrivit de tous côtez pour se faire reconnoître pape. Prémierement à Lothaire roi des Romains, qu'il fait souvenir de l'amitié qui a

Cod. Cassin. ap. Baron.

AN. 1130. duré long-tems entre ce prince & Pierre de Leon son pere ; & ajoûte, qu'aprés avoir été élû canoniquement, il a été sacré par Pierre évêque de Porto, devant l'autel de S. Pierre en présence de plusieurs autres évêques, aux yeux de tous & avec grande solemnité : au lieu que ceux du parti contraire ont été reduits à s'enfuir la nuit de la maison de Leon Frangipane leur principal protecteur, & se cacher au-delà du Tibre. Nous avons pour nous, ajoûte-t-il, tout le clergé & toute la noblesse : nous exerçons librement toutes nos fonctions au dedans & au dehors de Rome, nous avons ordonné des cardinaux & sacré des évêques. Et ensuite : Ne vous arrêtez pas aux mensonges d'Haimeri, ci-devant chancelier, voleur & simoniaque, ou de Jean de Crême homme infame & vrai Nicolaïte, ni de ces autres fugitifs. La lettre fut envoyée par l'archevêque de Brême.

Le clergé du parti d'Anaclet écrivit aussi au roi Lothaire. La lettre porte en tête les noms de vingt-sept cardinaux & des autres évêques suffragans de Rome, des archiprêtres, du primicier & de plusieurs abbez. Entre les cardinaux on comptoit sans doute ceux qu'Anaclet avoit ordonnez de nouveau. Nous vous écrivons, disent-ils, prince tres-Chrétien, comme aux autres églises d'Orient & d'Occident, pour dissiper les mensonges de ceux qui assurent par leurs écrits, que le pape Anaclet n'a pas été élû canoniquement & librement : mais par la puissance de ses parens, par violence, à coups de bâtons & avec effusion de sang. Ils attribuent ensuite l'élection d'Innocent au chancelier Haimeri, qu'ils traitent d'impudique & de simoniaque : à cinq autres cardinaux, qui mangeoient

geoient à ſa table, & à quelques évêques, qui n'ont, AN 1130.
diſent-ils, aucun droit à l'élection du pape.

Le roi Lothaire n'ayant point fait de réponſe à la premiere lettre d'Anaclet, il lui en écrivit une ſeconde par un clerc de Straſbourg, en date du quinziéme de Mai; & il écrivit en même tems à la reine ſon épouſe: mais il n'eut aucune réponſe de l'un ni de l'autre. Alors il fit écrire au roi par le prefet de Rome, & par quelques nobles au nom de toute la ville, une lettre où ils le prient de prendre la protection d'Anaclet, s'il veut être reconnu empereur à Rome; & ſe plaignent du mépris qu'il leur a témoigné, n'ayant point répondu aux deux lettres du pape: ajoûtant, que c'eſt la raiſon pour laquelle il ne lui a point encore envoyé de legat. La lettre eſt du dix-huitiéme de Mai.

Anaclet n'en uſa pas avec la même reſerve à l'égard du roi de France: il lui envoya d'abord un legat; ſçavoir Otton évêque de Todi, avec une lettre en date du premier de Mai, où il témoigne avoir grande confiance en l'amitié de ce prince, de qui il dit avoir été aimé dés l'enfance, & élevé avec affection. Ce qui ſans doute ſe raporte au ſéjour qu'il avoit fait à Paris pour ſes études. Il ſe remet à ſon legat, pour inſtruire le roi de ce qui regarde ſa promotion & le ſchiſme. Il chargea le même legat de pluſieurs autres lettres aux prelats & aux ſeigneurs de France: dans l'une deſquelles il donne pouvoir à ſon legat d'y celebrer des conciles; & rend ce témoignage à l'égliſe Gallicanne, qu'elle n'a jamais été infectée d'aucune erreur ni d'aucun ſchiſme. Toutes ces lettres ſont du premier jour de Mai. En même tems il epiſt. 8.

AN. 1130. envoya un autre legat en Aquitaine ; savoir Gregoire diacre cardinal chargé d'une lettre tres-obligeante pour l'abbé & les moines de Clugni : où il déclare qu'il a prononcé anathême contre ceux qu'il traite de schismatiques, aprés les avoir citez trois & quatre fois, pour rendre compte de leur conduite. Le même Gregoire fut chargé de la commission d'Anaclet, par laquelle il faisoit son legat Gerard évêque d'Angoulesme, comme il avoit été sous le pape Pascal & ses successeurs Gelase, Callifte & Honorius. Ce prelat étoit Normand du diocese de Bayeux, homme savant & éloquent dans les deux langues, c'est-à-dire, en latin & en françois, d'une grande reputation & d'un grand credit à Rome, & il avoit témoigné son zele contre la vie scandaleuse de Guillaume duc d'Aquitaine. Aprés la mort d'Honorius il reconnut d'abord le pape Innocent & lui demanda la continuation de sa legation ; qui lui ayant été refusée, il embrassa le parti d'Anaclet, dont il fut le principal appui deçà les monts. Anaclet envoya aussi un legat à l'empereur de Constantinople ; comme il paroît par sa lettre à l'évêque de Drivasto en Albanie : enfin il écrivit au roi de Jerusalem. Mais tous ces mouvemens furent sans effet pour l'Orient.

pist. 1.

Order. lib. 13. ad an. 1136. p. 908. Arnuf. Sug. t. 2. Spicil. p. 345.

Ibid. p. 355.

epist. 14.

III. Roger roi de Sicile, schismatique.

Chr. Cass. IV. c.

Chr. Benev. & dipl. ap. Baron.

En Italie toutefois il fut reconnu par Roger duc de Calabre. Car Anaclet alla cette année 1130. à Benevent & delà à Aveline, où il traita avec ce duc, lui donna sa sœur en mariage, & lui accorda le titre de roi de Sicile : avec la permission de se faire couronner par les archevêques du pays assistez des autres évêques. Il lui donna aussi la principauté de Capouë & la seigneurie de Naples ; &

à sa priere il permit à l'évêque de Palerme de sacrer trois évêques de Sicile ; sçavoir ceux de Syracuse, de Gergenti & de Mazare, ou de Catane. Le tout à la charge de faire hommage au pape & de lui payer tous les ans six cens schifates : c'étoit une monnoye d'or portant la figure d'une coupe. La bulle est du 27. de Septembre 1130. & c'est le premier titre du royaume de Sicile. Ceux qui ne veulent pas que le droit de legation nommé la Monarchie de Sicile ait été accordé par Urbain II. en rapportent l'origine à cette concession de l'antipape Anaclet. Il envoya cette même année en Sicile le cardinal Conti, qui couronna Roger roi à Palerme le jour de Noel.

AN. 1130.

Gang. Gloss.

Baron. hic.

Sup. liv. LXIV. n. 55.

IV.
Fin de S. Hugues de Grenoble.

Ernold. vita S. Bern. lib. II. c. I.

Vita S. Hug. c. 5. I. Ap. Boll. to. 9. p. 44.

Le pape Innocent de son côté envoya des nonces pour instruire l'église Gallicane de ce qui s'étoit passé, & exhorter les évêques à condamner le schisme, puis il vint lui-même en France. Mais avant qu'il arrivât, saint Hugues évêque de Grenoble vint au Pui avec d'autres évêques, nonobstant ses infirmitez & son grand âge, car il avoit environ soixante & dix-huit ans. Il savoit certainement que Pierre de Leon n'avoit point été élû pape par son mérite, mais par le credit de sa famille & par la violence. C'est pourquoi il n'eut aucun égard aux respects & aux bons offices que Pierre & son pere lui avoient autrefois rendus ; mais n'ayant en vûë que la justice & le bien de l'église, il l'excommunia dans ce concile avec les autres évêques comme schismatique, & cette excommunication fut d'un grand poids à cause de l'autorité de saint Hugues.

Quelques années auparavant ce saint prelat avoit envoyé des députez au pape Honorius, pour lui de-

AN. 1130. mander la permiſſion de quitter ſon ſiége. Ce déſir qu'il avoit eu dés le commencement de ſon épiſcopat, lui dura toute ſa vie : mais il augmenta à meſure qu'il vit croître ſon âge & ſes infirmitez. Il ſe regardoit comme un ſerviteur inutile, qui occupoit la place d'évêque, en recevoit les honneurs & les revenus, ſans en avoir le merite, ni en faire les fruits. Le pape Honorius n'eut toutefois aucun égard à ſa demande ; & renvoya ſes députez avec des lettres de conſolation, où il l'exhortoit à perſeverer. Hugues ne ſe rebuta pas, il alla lui-même à Rome, & conjura le pape qu'il lui permît d'achever ſa vie en repos, & qu'il donnât un meilleur paſteur à l'égliſe de Grenoble ; mais le pape demeura perſuadé, que par ſon autorité & ſon bon exemple il pouvoit être plus utile à ſon troupeau que tout autre. Il lui accorda donc ce qu'il demandoit d'ailleurs, le conſola autant qu'il put & le renvoya avec honneur.

L'excommunication de l'anti-pape Anaclet fut la derniere action remarquable de S. Hugues. Depuis ce tems ſes infirmitez allerent toûjours croiſſant ; & il perdit la memoire, excepté pour les choſes ſpirituelles. Enfin il mourut le vendredi avant le dimanche des Rameaux, qui étoit le premier jour d'Avril 1132. âgé au moins de quatre-vingt ans, la cinquante-deuxiéme année de ſon épiſcopat. Trois évêques aſſiſterent à ſes funerailles, Geofroi de Chartres, qui l'étoit venu viſiter dans ſa maladie, Ulric de Die diſciple du ſaint, & Hugues Chartreux, qu'il avoit fait ordonner de ſon vivant évêque de Grenoble. Ses ſucceſſeurs pendant plus d'un ſiecle furent auſſi tirez de la Chartreuſe. S. Hugues fut canoniſé

Gal. Chr.

deux ans aprés sa mort par le pape Innocent II. & l'église honore sa memoire le jour de sa mort.

AN. 1130. *Martyr Rom. 1. Apr.*

V. Concile d'Estampes. *Sug. vita Lud. p. 317. Ernold. lib. 11. v. S. Bern. c. 1.*

Le roi de France Loüis le Gros ayant apris ce qui s'étoit passé à Rome, indiqua un concile à Estampes pour examiner lequel des deux prétendus papes étoit élû le plus canoniquement. S. Bernard fut nommément appellé à ce concile par le roi & par les principaux évêques; & il se mit en chemin avec grande crainte, connoissant le peril & l'importance de l'affaire: mais il fut consolé pendant le voyage par un songe, où il vit une grande église dans laquelle on chantoit de concert les loüanges de Dieu: ce qui lui fit esperer fermement la paix. Quand le concile fut assemblé à Estampes, aprés le jeûne & les prieres, le roi s'étant assis avec les évêques & les seigneurs pour deliberer de cette grande affaire: ils convinrent tous d'un commun accord, de s'en rapporter à l'abbé Bernard & d'en passer par son avis. Il accepta cette commission, par le conseil de quelques amis fideles, mais en tremblant; & ayant soigneusement examiné la forme de l'élection, le merite des électeurs, la vie & la réputation de celui qui avoit été élû le premier: il déclara qu'Innocent devoit être reconnu pape; & toute l'assemblée y aplaudit. On chanta les louanges de Dieu selon la coutume: tous souscrivirent à l'élection d'Innocent & lui promirent obéïssance.

VI. Innocent en France.

Cependant le pape Innocent étant arrivé à Pise, y fut reçû avec tout l'honneur possible. Il y séjourna quelque tems, & regla avec autorité plusieurs affaires tant dans cette ville, que dans le reste de la Toscane. Ensuite il prit congé des Pisans, les remercia de leurs bons offices; & s'étant rembarqué il passa à Genes & *Acta ap. Baron.*

AN. 1130. aborda à S. Gilles en Provence. De-là il vint à Viviers, au Pui en Auvergne & à Clermont : où il tint un concile, & reçut Conrad archevêque de Salsbourg & Eribert de Munster, envoyez du roi Lothaire. Le pape vint ensuite à Clugni, dont les moines ayant appris son arrivée en France, lui avoient envoyé soixante chevaux ou mulets : avec tout l'équipage convenable, tant pour lui, que pour les cardinaux & leur suite. Ils retinrent le pape onze jours, & il dédia leur nouvelle église en l'honneur de S. Pierre, le même jour qu'Urbain II. en avoit dédié le grand autel trente-cinq ans auparavant : c'est-à-dire le vingt-cinquiéme d'Octobre. Cette reception donna au pape Innocent une grande autorité dans tout l'Occident ; quand on vit que ceux de Clugni l'avoient preferé à Pierre de Leon, qui avoit été moine chez eux.

Otto Frif. VII. c. 18.

Order. lib. 13. c. 89.

Innoc. ep. 27. Sup. liv. LXIV. 27.

Tandis que le pape étoit à Clugni, le roi Loüis envoya l'abbé Suger lui faire ses premiers complimens, puis il s'avança lui-même avec la reine & les princes ses enfans jusques à S. Benoist sur Loire : où il se prosterna à ses pieds & lui offrit ses services, à lui & à l'église. Plusieurs évêques vinrent aussi au devant du pape ; entre autre Geofroi de Chartres, qui le conduisit à sa ville. Cependant S. Bernard étoit allé trouver le roi d'Angleterre Henri, pour lui persuader de reconnoître le pape Innocent, de quoi ses évêques le détournoient. Comme ce prince ne pouvoit s'y resoudre, le saint abbé lui dit : Que craignez-vous ? est-ce de commettre un péché, si vous obéïssez à Innocent : Songez comment vous rendrez compte à Dieu de vos autres pechez, je prends sur moi celui-ci. A ce mot le roi se rendit, & sortit des terres de

Vita Lud. p. 318.

Vita Bern. lib. II. c. 1.

AN. 1130.

ſon obéïſſance pour venir à Chartres trouver le pape, avec une grande ſuite d'évêques & de ſeigneurs. Ainſi ſuivant l'exemple du roi de France, il ſe proſterna aux pieds d'Innocent, & lui promit obéïſſance filiale pour lui & pour ſes ſujets : c'étoit le treiziéme de Janvier 1131. Il le mena enſuite à Rouën, où il lui fit des preſens, & lui en fit faire par les ſeigneurs & même par les Juifs.

Orderic. lib. 13 p. 895. Malmesb.

VII. Innocent reconnu en Allemagne.

Chr. Magd. M. S. ap. Mabill. praef. in Bern. n. 41.

Innocent avoit envoyé en Allemagne vers le roi Lothaire, Gautier archevêque de Ravenne ſon legat. Il ſe trouva à un concile de ſeize évêques, que ce prince aſſembla à Virſbourg au mois d'Octobre 1130. & là le pape Innocent fut élû & confirmé par le roi Lothaire & par tous les aſſiſtans. Les legats du pape étant donc revenus d'Allemagne, lui apporterent des lettres, par leſquelles le roi & les évêques le prioient au nom de toute la nation de venir les honorer de ſa preſence : mais l'affection & la devotion de l'égliſe de France l'y retint quelque tems. Aprés l'avoir viſitée commme l'occaſion le demandoit, il paſſa en Lorraine & vint à Liege : où il y eut une aſſemblée tres-celebre d'évêques & de ſeigneurs, le dimanche avant la mi-carême, vingt-deuxiéme de Mars 1131. Le roi Lothaire y étoit avec la reine ſon épouſe ; & comme on vint en proceſſion recevoir le pape, il s'avança à pied dans la place devant l'égliſe cathedrale, tenant d'une main une verge pour écarter le peuple ; & de l'autre la bride du cheval blanc que montoit le pape, à qui il ſervoit ainſi d'écuyer ; & il le ſoutint lorſqu'il deſcendit de cheval. En ce concile de Liege Otton évêque d'Harberſtat depoſé par le pape Honorius trois ans auparavant, fut rétabli à la priere du roi & des ſeigneurs.

AN. 1131.

Sup. liv. LXVI. n. 5.

Le roi Lothaire voulant profiter de l'occasion, pressa le pape de lui rendre les investitures, que l'empereur Henri son predecesseur avoit cedées avec les difficultez que nous avons vûës. Les Romains pâlirent à cette proposition : croyant avoir trouvé à Liege un plus grand peril, que celui qu'ils avoient évité à Rome : ils ne savoient quel parti prendre, quand S. Bernard qui étoit present, s'opposa hardiment à la prétention du roi, montra la malignité de la proposition, & appaisa le differend avec une autorité merveilleuse.

VIII. Le pape Innocent à S. Denis.

Suger. vita Lud. p. 319.

De Liege le pape revint en France, & celebra à l'abbaye de S. Denis la fête de Pâques, qui cette année 1131. étoit le dix-neuviéme d'Avril. Il y arriva le mercredi de la semaine sainte ; & l'abbé Suger alla le recevoir en procession avec sa communauté. Le pape officia le jeudi saint selon l'usage Romain, & fit une largesse magnifique nommée le presbytere : il fit aussi l'office du vendredy saint & celui du samedi, veillant toute la nuit. Le dimanche dés le grand matin il passa par dehors comme en secret à S. Denis de l'Estrée avec ceux de sa suite : là ils se revêtirent à la Romaine, & le pape sortit monté sur un cheval blanc orné d'une housse, & portant en tête la tiare en broderie avec un cercle d'or : ceux de sa suite marchoient aussi à cheval deux à deux avec des manteaux, & leurs chevaux étoient couverts de housses blanches. Les barons vassaux de l'église de S. Denis, & les châtelains marchoient à pied & servoient d'écuyers au pape, menant son cheval par la bride, quelques-uns marchoient devant & jettoient de la monnoye en abondance pour écarter la foule. La rue

étoit

étoit tapissée, les nobles & le peuple venoient au devant par honeur : il n'y eut pas jusques aux Juifs de Paris, qui n'y vinssent. Et comme ils presenterent au pape le livre de la loi en rouleau & couvert d'un voile, il leur dit : plaise au Dieu tout-puissant d'ôter le voile de vos cœurs. Il arriva ainsi à la grande église parée de ses plus riches ornemens, & où brilloient de tous côtez l'or & les pierreries, & il celebra solemnellement la messe assisté de l'abbé & des moines. Aprés quoi le pape & sa suite allerent dîner dans le cloître, qui étoit tapissé & où on avoit dressé des tables : d'abord ils mangerent un agneau étant comme couchez à l'antique, le reste du festin se fit à l'ordinaire. Le lendemain la procession alla de S. Remi à la grande église. Aprés avoir ainsi passé les trois jours d'aprés Pâques ils vinrent à Paris, où le pape rendit au roi ses actions de graces, & le roi lui promit aide & conseil. — AN. 1131.

Le pape continua de visiter les églises de France, suppléant à ses besoins de leur abondance : ce qui leur fut une grande charge : car il menoit avec lui les officiers de la cour de Rome & quantité de cliens, & ne pouvoit rien tirer des revenus du saint siege en Italie. Il séjourna quelque tems à Compiegne, & passa en France toute l'année 1131.

IX. Concile de Reims.

Il convoqua un concile à Reims pour la S. Luc, où il appella tous les prelats de l'Occident : mais comme on s'y préparoit, il arriva à Paris un accident bien funeste. Le roi Loüis le gros avoit fait couronner le quatorziéme d'Avril 1129. Philippe son fils aîné, bien fait & de grande esperance. Ce jeune prince courant par divertissement dans les ruës aprés

Suger. vita Lud. p. 318. Order. lib. 13. p. 895. Chr. Mauria. p. 377.

AN. 1131. un écuyer : un pourceau s'engagea dans les jambes de son cheval, & le fit tomber sur le prince si rudement qu'il en fut écrasé, & mourut la nuit suivante sans confession ni viatique, âgé d'environ quatorze ans. C'étoit le treiziéme d'Octobre, & on l'enterra solemnellement à S. Denis. Le pape l'ayant appris, envoya consoler le roi son pere par Geoffroi évêque de Chaalons & le cardinal Matthieu évêque d'Albane; & Suger & les autres confidens du roi craignant à cause de sa mauvaise santé, qu'il ne manquât tout à coup: lui conseillerent de profiter de l'occasion du concile, & d'y faire couronner Loüis son second fils devenu l'aîné pour éviter les troubles qui pourroient survenir.

Le dimanche suivant, qui étoit le jour de S. Luc dix-huitiéme d'Octobre le pape étant à Soissons, dédia l'église de S. Medard, puis il se rendit à Reims pour le concile, qui dura environ quinze jours. Il s'y trouva treize archevêques, deux cens soixante-trois évêques & un grand nombre d'abbez, de clercs & de moines François, Allemans, Anglois & Espagnols. Entre les abbez qui assistoient à ce concile, le plus distingué étoit S. Bernard : à qui le pape ne permettoit point de se separer de lui, & le faisoit assister avec les cardinaux aux déliberations publiques. Les particuliers même s'adressoient au saint abbé pour leurs affaires; & il en faisoit son raport à la cour du pape pour proteger les opprimez.

Vita S. Bern. lib. II. c. I.

En ce concile l'élection du pape Innocent fut solemnellement approuvée, & Pierre de Leon excommunié, s'il ne venoit à resipiscence. On y publia aussi dix-sept canons de discipline, déja publiez au

tom. x. conc. p. 982.

concile de Clermont de l'année précedente, & repetez pour la plûpart des conciles plus anciens. Ceux qui me paroissent les plus remarquables sont : Défense à qui que ce soit de piller les biens des évêques morts, qui doivent être reservez pour l'utilité de l'église & du successeur, sous la libre disposition de l'œconome & du clergé. Ce canon semble regarder les princes, qui se mettoient en possession des évêchez vacans, comme Guillaume le Roux roi d'Angleterre. Un autre canon défend aux moines & aux chanoines reguliers d'étudier les loix civiles & la medecine pour en gagner de l'argent. Car, ajoûte le canon, c'est l'avarice qui les engage à se faire avocats; & ils employent leur voix destinée au chant des pseaumes, à plaider des causes sans distinction des justes & des injustes. Or les constitutions imperiales témoignent qu'il est honteux aux clercs de vouloir être habiles plaideurs. C'est aussi l'amour de l'argent, qui engage les chanoines & les moines contre l'esprit de leur profession, à mépriser le soin des ames, pour entreprendre la guerison des corps humains; & arrêter leurs yeux sur des objets dont l'honnêteté ne permet pas même de parler. Enfin on menace de déposition, les évêques & les abbez qui consentent à ces desordres.

AN. 1131.

Can. 5.

Can. 6.

Un auteur qui vivoit dans le même tems, parle fortement contre les moines avocats : qui meditoient les decrets & les loix, au lieu de mediter les pseaumes : qui cherchoient à défendre des mariages illegitimes, en étudiant les genealogies, car c'étoit une des matieres plus ordinaires de procés : qui passoient les Alpes chargez de papiers, pour aller à Rome plai-

De claust. an. abus. 6. c. 17. ap. Hug. Victor.

AN. 1131. der la cause d'un prince seculier. Il est remarquable que le concile de Reims ne défend expressement qu'aux religieux profés d'être avocats & medecins comme le permettant tacitement aux clercs seculiers; & en effet l'ignorance des laïques rendoit ce mal necessaire, puisque ces professions ne peuvent être exercées que par des gens de lettres.

c. 12. Un autre canon de ce concile défend les fêtes où les chevaliers s'assembloient à un jour marqué, pour faire preuve de leur force & de leur adresse, c'est-à-dire les tournois. La raison de les défendre, est que l'on y mettoit en peril la vie des corps & des ames: c'est pourquoi on refuse la sepulture ecclesiastique à ceux qui y mourront, quoiqu'on leur accorde la penitence & le viatique s'ils le demandent. Mais il ne paroît point que ces défenses de l'église, quoique souvent réïterées, ayent eu aucun effet pour empêcher les joustes & les tournois, dont l'usage a continué d'être frequent pendant quatre cens ans. Un autre canon prononce anathême contre celui qui aura porté ses mains avec violence sur un clerc ou sur un moine; & défend à aucun évêque de l'absoudre, jusques à ce que le coupable se soit presenté devant le pape, & que l'évêque ait reçû son ordre. Le dernier canon du concile de Reims, porte excommunication contre les incendiaires, crime frequent dans la province Belgique; & on leur donne pour pénitence un an de service de guerre à la terre sainte, ou en Espagne.

Can. 13.

X. Sacre de Loüis le jeune.

Chr. Maurin. p. 378.

Le samedi vingt-quatriéme d'Octobre, le roi Loüis le Gros vint au concile accompagné de Raoul comte de Vermandois & senéchal de France son parent, & de plusieurs autres seigneurs. Le roi monta sur la tri-

bune où étoit le pape, lui baisa les pieds, puis s'assit auprés de lui dans une chaire & parla de la mort de son fils en peu de mots, qui tirerent des larmes à tous les assistans. Le pape tournant les yeux sur lui, lui fit un discours de consolation, l'exhortant à élever ses pensées au roi des rois, & à se soumettre à ses jugemens. Il a pris, dit-il, votre fils aîné dans l'innocence, pour le faire regner dés à present avec lui dans le ciel, vous en laissant plusieurs autres pour regner ici-bas aprés vous. C'est à vous à nous consoler nous autres étrangers chassez de notre pays : comme vous avez fait en nous recevant avec tant d'honeur ; & nous comblant de tant de bienfaits, dont vous recevrez une recompense éternelle. Aussi-tôt le pape se leva & dit tout bas l'oraison dominicale & les prieres accoûtumées pour l'ame du jeune prince, puis il avertit les évêques & les abbez de venir le lendemain dimanche revêtus pontificalement comme ils étoient à la séance du concile, pour assister au sacre du nouveau roi.

AN. 1131.

Ce jour là, qui étoit le vingt-cinquiéme d'Octobre, le soleil sembla plus brillant que de coûtume, pour éclairer la ceremonie. Le pape dés le grand matin sortant du Palais archiepiscopal avec sa cour & les prelats du concile alla à saint Remi, où le roi logeoit avec le prince son fils ; & fut reçû en procession avec toute la décence convenable, par les moines de cette abbaye. Là le pape prit le jeune prince nommé aussi Loüis, & âgé d'environ dix ans, & le conduisit à l'église metropolitaine de Notre-Dame. Le pape étoit revêtu de ses ornemens les plus solemnels, avec la tiare sur la tête, & lui & le prince étoient suivis

AN. 1131. d'une multitude innombrable de clergé, de noblesse & de peuple. A la porte de Notre-Dame ils trouverent le roi qui les attendoit avec quantité de seigneurs & de prelats: ils entrent dans l'église, presenterent le jeune prince à l'autel, & le pape le sacra avec l'huile dont saint Remi avoit oint le roi Clovis à son batême; & qu'il avoit reçûë de la main d'un Ange: c'est ainsi qu'en parle l'auteur du tems. Loüis le Gros ainsi consolé, s'en retourna avec la reine son épouse, qui étoit aussi venuë au sacre & avec le nouveau roi leur fils.

XI. Suite du concile de Reims.

Le lendemain S. Norbert archevêque de Magdebourg, presenta au pape en plein concile, des lettres du roi Lothaire: par lesquelles il promettoit de nouveau obéïssance au pape, & lui déclaroit qu'il se preparoit pour le voyage d'Italie avec toutes les forces de son royaume. Henri roi d'Angleterre envoya aussi des lettres d'obediance au pape par Hugues archevêque de Roüen; & les deux rois d'Espagne en envoyerent de semblables par les évêques du pays. Ces deux rois étoient Alfonse le vieux roi d'Arragon, & Alfonse le jeune VIII. du nom, roi de Castille. Aprés la mort d'Alfonse VI. roi de Castille, le roi d'Arragon son gendre prit le titre de roi de Castille, sous le nom d'Alfonse VII. pendant le bas âge d'Alfonse VIII. fils de sa femme Utraque, & de son premier mari Raimond comte de Bourgogne: mais en 1122. ce jeune prince fut reconnu roi de Castille, & y regna trente-cinq ans. Son beau-pere demeura ainsi réduit au royaume d'Arragon, qu'il avoit considerablement augmenté en 1118. par la prise de Sarragoce sur les Mores. Ces deux rois envoyerent donc au

Sup. liv. XLV. n. 66.

Marian. lib. x. c. 10.

concile de Reims demander du secours contre les infideles : particulierement contre les Morabites ou Marabouts, nouvelle secte de Musulmans, qui depuis quarante ans étoient venus d'Afrique s'établir en Espagne sous la conduite de Joseph fils de Tessefin fondateur de Maroc. Enfin l'abbé de Pontigni apporta au concile de Reims une lettre des ermites de la Chartreuse, qui y fut luë par Geofroi évêque de Chartres & admirée de tout le monde. Ils y marquent l'extremité où étoit réduit déslors le saint évêque de Grenoble, ils exhortent le pape à résister courageusement aux schismatiques, & lui recommandent les nouvelles religions de Cîteaux & de Fontevraud.

AN. 1131.
Bibl. Orient. p. 623. 497.

Saint Norbert venant au concile de Reims, apporta les anciens titres de son église, presque rongez des vers, qu'il fit tous renouveller & corriger par l'authorité du pape. Il y fit joindre l'expression des biens qu'il avoit retirez d'entre les mains des usurpateurs ; & obtint un privilege, mais qu'il tint secret, d'établir dans sa cathedrale l'observance de Prémontré, quand il en trouveroit l'occasion favorable.

XII.
S. Norbert persecuté.
Vita c. 15 n. 91.
1. Tim. III. 4.

Depuis cinq ans qu'il gouvernoit l'église de Magdebourg il avoit souffert de grandes persecutions. Car incontinent aprés sa prise de possession, sachant qu'un évêque, selon l'apôtre, doit bien gouverner sa maison il appella tous ses officiers, & leur demanda quels étoient les revenus de la mense épiscopale, & par qui ils étoient administrez. Quand on eut tout compté & mis par écrit, avec les dépenses que l'on en devoit tirer, à peine se trouva-t-il de quoi subsister quatre mois. L'archevêque fort surpris, demanda si cette église avoit été autrefois plus riche, & si ses

AN. 1131. predeceſſeurs en avoient negligé les droits. On lui répondit que quelques-uns d'entre eux avoient donné ou prêté des terres de l'égliſe à leurs parens, que d'autres en avoient donné en fief, ou n'avoient pas eu la force de reſiſter aux uſurpateurs.

Alors l'archevêque envoya de tous côtez dénoncer à ceux qui poſſedoient des terres de ſon égliſe, qu'ils ne fuſſent pas aſſez hardis pour les retenir plus long-tems, à moins qu'ils ne fiſſent voir qu'elles leur venoient de leurs ancêtres. Ces uſurpateurs furent extrémement indignez de recevoir un ordre ſi abſolu, de la part d'un homme pauvre & deſarmé, qui étoit venu ſur un âne; & ils crurent que ce ſeroit une menace ſans execution. Mais le prelat les excommunia; & par là ils ſe virent reduits à une fâcheuſe condition; car l'uſage étoit que ceux qui étoient demeurez un an excommuniez étoient reputez infames, & toute audiance leur étoit refuſée dans les tribunaux. Ils quitterent donc une grande partie de ce qu'ils avoient uſurpé ſur l'égliſe de Magdebourg: mais ce fut bien malgré eux, & ils conſerverent une haine mortelle contre l'archevêque. Il s'attira encore celle du clergé, obligeant tous ceux qui étoient dans les ordres ſacrez à garder la continence, où à renoncer à leurs benefices. Pouquoi, diſoient ils, avons-nous appellé cet étranger, dont les mœurs ſont ſi contraires aux nôtres? ils le chargeoient d'injures & le décrioient parmi le peuple, en ſorte qu'il devint univerſellement odieux: aux uns, parce qu'ils ſe ſentoient maltraitez; aux autres, parce qu'ils craignoient de l'être: aux autres, parce qu'ils ſe laiſſoient entraîner aux bruits populaires. Il ſe rendit encore odieux par la

la fondation de plusieurs maisons religieuses, particulierement de son ordre, comme de sainte Marie de Magdebourg, d'où il ôta vingt chanoines seculiers pour y mettre des siens. Enfin la haine vint à tel point, que l'on attenta plusieurs fois contre sa vie.

Un jour de jeudi saint comme il recevoit les confessions des penitens, il vint un jeune homme demandant avec empressement au portier d'entrer aussi pour se confesser. Mais l'archevêque le reserva pour le dernier; & quand il entra lui défendit d'approcher; & lui fit ôter un manteau dont il étoit couvert comme les penitens. Alors on vit à son côté un couteau pointu long d'un pied & demi; & étant interrogé ce qu'il en vouloit faire, il se jetta aux pieds du prelat, & confessa qu'on l'avoit envoyé pour le tuer. Il nomma même les auteurs de cet attentat; & les assistans furent bien étonnez de voir que c'étoient ceux qui avoient le plus de part aux conseils de l'archevêque. Il pardonna à l'assassin, mais il le fit mettre en prison afin de découvrir les desseins de ses complices, & les punir par la honte qui leur en reviendroit. Ce qui n'empêcha pas qu'un de ses clercs domestiques ne tentât encore de le tuer la nuit comme il alloit à matines.

Cependant Norbert permit aux religieux de Premontré d'élire un autre abbé à sa place; & ce fut Hugues son premier disciple, qu'il renvoya de Magdebourg pour les gouverner, comme il fit jusques à l'an 1164. qu'il mourut. On établit aussi des abbez à S. Michel d'Anvers, à Floref, à S. Martin de Laon, à Viviers & Bonne-Esperance en Hainaut. Ces six premiers abbez tinrent aussi-tôt un chapitre general,

AN. 1131. où ils ordonnerent qu'ils en tiendroient tous les ans à l'imitation des moines de Cîteaux, pour la conservation de l'observance ; & dés le quatriéme chapitre ils se trouverent dix-huit abbez, tant l'institut de Prémontré fit de progrés en peu de tems.

XIII. Second voyage de S. Otton en Pomeranie. *Vita lib.* III *n.* 2. *Canis. p.* 420. *sup. liv.* LXVII. *n.* 31.

Au commencement du pontificat d'Innocent II. S. Otton de Bamberg entreprit un second voyage en Pomeranie, quatre ans aprés le premier, c'est-à-dire, l'an 1130. Il suivit une autre route ; & s'étant embarqué sur l'Elbe il traversa la Saxe, & par la riviere d'Havel il entra au pays des Lutitiens, sorte de Sclaves, qui occupoient une partie de Meclebourg & du Brandebourg. Il menoit cinquante chariots chargez de provisions & de quantité de richesses pour faire des presens. Il passa dans quelques villes peu connuës, où il délivra des captifs, reconcilia des apostats, convertit & batisa des payens, abattit des temples d'idoles & consacra des églises. Ensuite il resolut d'aller à Stetin, sachant que cette ville étoit retournée à l'idolâtrie. Mais les ecclesiastiques qui devoient l'y accompagner, craignant la barbarie de ce peuple, l'en détournoient de tout leur pouvoir. Fatigué de leurs remontrances il leur dit : Je voi bien que nous ne sommes venus que pour goûter des delices, & nous croyons devoir éviter toutes les difficultez qui se rencontrent. Soit ; je voudrois vous exhorter tous au martyre, mais je n'y contrains personne : si vous ne voulez pas m'aider, je vous prie au moins de ne me pas empêcher, & me laisser la liberté que je vous donne.

Ayant ainsi parlé il s'enferma seul dans sa chambre, & se mit en priere jusques au soir : ensuite il

commanda à un de ses gens de fermer toutes les portes & ne laisser entrer personne sans ordre. Alors il prit ses habits de voyage, mit ses ornemens, son calice & les autres meubles d'autel dans un sac qu'il chargea sur ses épaules; & sortit seul la nuit prenant le chemin de Stetin. Ravi de se trouver en liberté, il commença à dire matines & marcha si bien le reste de la nuit, qu'il fit tout le chemin. Cependant ses clercs s'étant levez pour dire matines, allerent à la chambre de l'évêque, & ne le trouvant nulle part, ils furent étrangement consternez: ils partirent les uns à pied, les autres à cheval pour le chercher de tous côtez; & le jour étant venu ils le trouverent prêt à entrer dans une barque. Il en fut fort affligé; & pria Dieu qu'au moins ils ne le détournassent pas de son dessein. Eux étant descendus de cheval se jetterent à ses pieds: il se prosterna de son côté, ils fondoient en larmes de part & d'autre; & comme il vouloit les renvoyer, ils lui protesterent qu'ils ne l'abandonneroient jamais & le suivroient par tout, soit à la mort, soit à la vie.

AN. 1131.

Etant arrivez à Stetin, ils logerent à une église qui étoit à l'entrée de la ville. Or le peuple étoit divisé, quelques uns avoient gardé la foi, mais la plûpart étoient retournez au paganisme. Ceux-ci furent troublez de l'arrivée du saint évêque, mais les plus furieux étoient les sacrificateurs des idoles: en sorte qu'ils vinrent avec une troupe de gens armez environner l'église, criant comme des insensez, qu'il faloit l'abattre & tuer tous ceux qui étoient dedans. Le saint évêque qui desiroit ardemment le martyre, se revêtit pontificalement; & prenant la

AN. 1131. croix & les reliques pour ses armes, il commença avec son clergé à chanter des pseaumes, pour recommander à Dieu le combat qu'il alloit soutenir. Les barbares en furent touchez ; ils admirerent ces gens qui chantoient à l'article de la mort, ils s'adoucirent & les plus sages prenant en particulier leurs sacrificateurs, disoient que leur devoir étoit de défendre leur religion par raison & non par force. Ainsi ils se retirerent peu à peu. C'étoit un vendredi ; & l'évêque avec les siens passerent ce jour & le suivant en jeûnes & en prieres.

Il y avoit à Stetin un homme noble nommé Vistac, qui peu de tems auparavant étant allé en course sur mer, fut pris par les ennemis & enfermé dans une obscure prison. Ayant prié Dieu ardemment de le délivrer, il s'endormit & vit en songe l'évêque Otton, qui l'avoit baptisé au premier voyage, & qui lui dit : Je suis venu pour te délivrer, mais ne manque pas ensuite de porter mes ordres à Stetin. Vistac éveillé essaye de marcher, & se sent libre de ses fers, il s'avance à la porte de la prison & la trouve ouverte : au bord de la mer il rencontre une nacelle avec laquelle il se sauve. Etant arrivé à Stetin, il assemble les habitans, leur raconte son avanture, & ajoûte : Cette ville est menacée d'une terrible vengeance de Dieu, parce que vous avez profané son culte, soit en le quittant pour les idoles, soit en les joignant avec lui. Quand l'évêque fut arrivé, Vistac parloit
c. 15. encore plus hardiment contre l'idolâtrie, & l'excitoit à prêcher le peuple.

Le dimanche étant venu, l'évêque aprés avoir celebré la messe encore revêtu des ornemens & la croix

marchant devant lui, se fit conduire au milieu de la place publique, & monta sur des dégrez de bois d'où on haranguoit le peuple. Comme il eut commencé à parler & que la plûpart l'écoutoient avec plaisir : un sacrificateur d'idoles fendit la presse, & de sa voix qui étoit tres forte étouffant celle de l'évêque, il le chargea d'injures, & exhorta le peuple à punir cet ennemi de leurs dieux. Ils avoient tous des dards à la main, & plusieurs se mirent en devoir de les lancer : mais ils demeurerent immobiles en cette posture, sans pouvoir ni darder, ni abaisser les mains, ni se remuer de leur place. C'étoit un spectacle agréable aux fideles ; & l'évêque prenant occasion de ce miracle, leur dit : Vous voyez, mes freres, quelle est la puissance du Seigneur : que ne jettez-vous vos dards ? combien demeurerez vous en cet état ? que vos dieux vous secourent s'ils le peuvent. Enfin aprés leur avoir donné sa benediction il se retira.

AN. 1131.

c. 16.

Cependant les anciens & les sages de la ville tinrent conseil depuis le matin jusques à minuit, & conclurent qu'il faloit extirper entierement l'idolâtrie & embrasser de nouveau la religion chrétienne. Vistac vint aussi-tôt apporter à l'évêque cette agréable nouvelle ; & le lendemain le prelat les trouva tous disposez & soumis : il reconcilia les apostats par l'imposition des mains, batisa les autres, & confirma leur foi par plusieurs miracles. De Stetin il passa à Julin, dont il reduisit tous les habitans sans aucun obstacle, tant ils étoient frappez de l'exemple de la capitale.

c. 18.

c. 22.

Saint Otton voulut ensuite passer chez les Rutheniens : j'entens les habitans de l'isle de Ruden, qui

c. 28.

Baronius. Rugia.

AN. 1131. faisoit autrefois partie de celle de Rugen. Mais les Pomeraniens lui representerent que c'étoit des hommes feroces, legers & brutaux ; & d'ailleurs l'évêque considerant que ce pays dépendoit de l'archevêque de Danemarc, ne voulut pas y prêcher sans sa permission. Il lui envoya donc un prêtre nommé Inuan, avec des lettres & des presens. Il fut reçû de l'archevêque avec une tres-grande joye ; & ce prelat s'informa avec soin de l'état de S. Otton, qu'il connoissoit depuis long-tems par sa reputation, de sa doctrine & de ses actions. Car c'étoit un homme droit & simple, dont la science & la pieté n'étoit pas mediocre, quoique son exterieur sentît la rusticité Sclavone. Quant à la mission chez les Rutheniens, l'archevêque dit qu'il ne pouvoit donner alors de réponse ; parce qu'il falloit auparavant consulter les seigneurs Danois. Le prêtre Inuan ne put attendre ce delai, & retourna chargé de presens retrouver son maître S. Otton : qui reçut peu de tems aprés des nouvelles par

c. 29. lesquelles il étoit rappellé à Bamberg. Il revint par la Pologne, au grand contentement du duc & de ses autres amis, & arriva à Bamberg la veille de S. Thomas vingtiéme de Decembre.

XIV. Eglise de Jerusalem. Foulques roi. G. Tyr. XIII. c. 25.

A Jerusalem le Patriarche Etiene mourut l'an 1130 n'ayant pas achevé deux ans de pontificat. Quelques-uns disoient qu'il avoit été empoisonné ; & il passoit pour constant, que le roi Baudoüin l'étant venu voir pendant sa derniere maladie ; & lui ayant demandé comment il se portoit, il répondit : Seigneur, je suis maintenant comme vous me voulez.

c. 26. Son successeur fut Guillaume prieur du S. Sepulchre, homme simple & mediocrement lettré, mais de bon-

ne mine, & recommandable par ses mœurs. Il étoit Flaman de nation & fort agréable au roi, aux seigneurs & à tout le peuple, & tint ce siege quinze ans. AN. 1131.

L'année suivante 1131. le roi Baudoüin se voyant malade à la mort, sortit de son palais sans aucune marque de sa dignité, & se fit porter en la maison du patriarche, pour être plus prés du S. Sepulchre. Là il fit venir Melisende sa fille aînée, le comte Foulques son gendre & leur fils Baudoüin, âgé de deux ans; & en presence du patriarche, des prelats & de quelques seigneurs, il leur laissa le gouvernement du royaume & la pleine puissance avec sa benediction: puis il prit un habit de religieux, & promit d'en garder les vœux s'il vivoit. Ainsi mourut le roi Baudoüin du Bourg le vingt-uniéme jour d'Aoust 1131. & fut enterré au S. Sepulchre avec ses deux predecesseurs. c. 2.

Foulques son gendre & son successeur, étoit auparavant comte d'Angers, du Mans & de Tours, fils de Foulques Rechin & de Bertrade, ou Bertelée de Montfort, qui épousa depuis le roi Philippe. Foulques le jeune épousa en premieres nôces Guiburge fille d'Elie comte du Maine, dont il eut deux fils & deux filles. Aprés qu'elle fut morte il alla en pelerinage à Jerusalem, où il entretint un an durant cent chevaliers à ses dépens, & gagna les bonnes graces du roi & des seigneurs. Etant de retour chez lui il maria ses enfans & regla ses états; & quelques années aprés il fut rappellé à Jerusalem par le roi Baudoüin, qui l'avoit choisi pour son gendre. Il fut couronné solemnellement le jour de l'exaltation de la sainte croix, *liv.* XIV. *c.* 1.

AN. 1131. quatorziéme de Septembre, dans l'église du S. Sepulcre, par le patriarche Guillaume : & quoiqu'il eut plus de soixante ans, il en regna dix.

XV. Le pape à Clairvaux. Vita II. c. I

Le pape Innocent étoit cependant en France, & voulut visiter par lui-même le monastere de Clairvaux : où il fut reçû avec une affection singuliere, par les moines vêtus pauvrement, portant une croix de bois mal polie & chantant modestement. Les évêques pleuroient & le pape lui-même, & tous admiroient la gravité de cette communauté : voyant que dans une joye si publique ils avoient tous les yeux arrêtez à terre, sans les tourner de côté, ou d'autre par curiosité : en sorte qu'ils ne voyoient personne étant regardez de tout le monde. Les Romains ne virent rien dans cette église, qui excitât leur cupidité : il n'y avoit que les murailles toutes nuës ; & ces moines n'avoient rien de desirable que l'imitation de leurs vertus. La joye de cette reception fut toute sainte ; on servoit à manger du pain bis, des herbes, des legumes ; & s'il se trouva quelque poisson, ce fut pour le pape. L'année precedente S. Bernard avoit refusé l'évêché de Gennes vacant par la mort de Sigefroi ; & cette année 1131. il refusa l'évêché de Chaalons pour lequel il avoit été élû, & y fit mettre en sa place Geoffroi abbé de S. Medard de Soissons. *Mabill. Chr. Bern.*

XVI. Lettres de S. Bernard pour le pape.

Pendant que le pape Innocent étoit en France, S. Bernard écrivit plusieurs lettres tres-fortes à ceux qui ne le reconnoissoient pas encore, pour les amener à son obéïssance. Il en parle ainsi à Hildebert archevêque de Tours, que Gerard d'Angoulesme s'efforçoit d'attirer au parti de Pierre de Leon : Tous les princes n'ont-ils pas reconnu qu'il est veritablement *epist. 124.*

l'élû

AN. 1131.

l'élû de Dieu? Le roi de France, celui d'Angleterre, ceux d'Espagne, enfin le roi des Romains, reçoivent Innocent pour pape. Architophel est le seul qui ne sait pas encore que son conseil est découvert & dissipé. C'est Gerard d'Angoulesme dont il parle. Il continuë. Le choix des plus gens de bien, l'approbation du plus grand nombre; & ce qui est plus fort, une probité reconnuë, rendent Innocent recommandable à tout le monde. Ecrivant à Geoffroi de Loroux docteur fameux, depuis archevêque de Bordeaux, & dés lors homme de grande autorité, il dit: Les rois d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Ecosse, des Espagnes & de Jerusalem, avec tout leur clergé & leurs peuples adherent au pape Innocent. Et c'est avec justice que l'église reçoit celui dont la reputation est plus entiere & l'élection plus légitime, par le nombre & le merite de ceux qui l'ont faite. Il excite ce docteur à s'opposer à l'évêque d'Angoulesme, & ramener à l'unité de l'église le comte de Poitiers.

2. Reg XVII. 7.

epist. 125.

Enfin S. Bernard écrivit sur ce sujet une grande lettre à quatre évêques d'Aquitaine; savoir ceux de Limoges, de Poitiers, de Perigueux & de Saintes: où il décrit ainsi la conduite de Gerard d'Angoulesme. Dans la lettre qu'il a écrite depuis peu au chancelier, il demande la legation d'une maniere basse & indigne; & plût à Dieu qu'il l'eût obtenuë: il n'eût gueres nui qu'à lui-même. Voyez ce que fait l'amour de la gloire. La legation est une charge pesante, principalement à un vieillard; & toutefois cet homme si âgé trouve plus de peine à passer sans cette peine le peu de jours qui lui restent. Et ensuite: Il écrivit des

epist. 126.

AN. 1131. premiers au pape Innocent, il demande la legation & ne l'obtient pas. Il se fâche, il quitte le pape & passe au parti de son competiteur, il se vante d'être son legat. S'il ne l'avoit pas demandé auparavant au premier, ou s'il ne l'avoit pas ensuite reçu de l'autre, on pourroit croire que dans sa prévarication il auroit eu quelque autre vûë, quoique mauvaise : mais à present son ambition n'a point d'excuse. C'est qu'aprés avoir long-tems passé pour grand entre les siens, il rougit de se dégrader ; & voila cette honte criminelle dont parle l'écriture, qui fait que celui qui n'est que terre & cendre craint non seulement de se soûmettre, mais de ne pas dominer. Déja ce legat fait à son pape de nouveaux évêques chez vous, afin qu'il ne soit pas pape lui seul ; & il n'attend pas que les évêques soient morts pour leur donner des successeurs, il met de leur vivant des usurpateurs dans leurs sieges : s'appuyant de la puissance tirannique des seigneurs, injustement irritez contre les évêques de leurs villes.

Eccli. IV. 25.

Est-ce gratuitement que ce legat agit ainsi pour son pape? Il se vante que ce pape a ajoûté à son ancienne legation, la France & la Bourgogne. Il peut y joindre s'il veut les Medes & les Perses, & tous les lieux où il mettra le pied, pour se glorifier au moins de vains titres. Il ne voit pas qu'il est la risée de tous ses voisins : semblable à un negociant qui marchande avec plusieurs vendeurs, jusques à ce qu'il ait trouvé celui qui lui donne ce qu'il desire au plus bas prix ; il choisit pour pape celui qui veut bien le faire legat. Ainsi Rome ne pourra avoir de pape à moins que tu ne sois legat : d'où te vient ce privilege dans

l'église de Dieu ? Tant que tu as eu quelque espérance d'obtenir d'Innocent la grace que tu lui demandois impudemment, il étoit saint & pape dans tes lettres : comment donc l'accuses tu maintenant d'être schismatique ? sa sainteté & sa dignité se sont elles évanoüies avec ta vaine espérance ? Hier il étoit catholique & souverain pontife : aujourd'hui c'est un méchant, un schismatique, un seditieux. Hier c'étoit le saint pere Innocent, aujourd'hui c'est Gregoire diacre de saint Ange. C'est ressembler à ce juge inique, qui n'avoit ni crainte de Dieu, ni égard pour les hommes.

AN. 1131.

Luc. XVIII. 2.

Saint Bernard dépeint ensuite l'ambition, qui se décrie à mesure qu'elle se découvre, & ne réüssit que par le secours de l'hypocrisie : puis venant au fond de la question du schisme, il parle ainsi du prétendu pape Anaclet : Celui-là n'est il pas l'homme de peché, qui aprés l'élection canoniquement faite par les catholiques, a usurpé le lieu saint, non comme saint, mais comme le plus éminent ? qui l'a usupé, dis-je, par le fer & le feu, à force d'argent, sans merite & sans vertu, & qui s'y maintient de même. Car l'élection dont il se vante n'en est qu'une ombre & un pretexte pour couvrir la malice de ses partisans. On peut l'appeller élection, mais impudemment & faussement. Car la maxime ecclesiastique est constante qu'aprés une premiere élection il ne peut y en avoir une seconde. Supposé donc qu'il eût manqué quelque formalité à la premiere, comme prétendent les ennemis de l'unité : faloit-il proceder à une autre élection, sans avoir auparavant examiné la premiere & l'avoir cassé juridiquement ? C'est pourquoi ceux là sont les

AN. 1131. plus coupable, qui se sont pressez, contre la défense de l'Apôtre, d'imposer les mains à ce témeraire usurpateur : ils sont les auteurs du schisme.

Au reste, ils demandent à present le jugement qu'ils devoient attendre auparavant ; & ils nous offrent à contre-tems la justice qu'ils ont refusée, quand on leur offroit : afin que si on la leur refuse, vous paroissiez injustes ; & que si on l'accepte, la contestation aporte un délai pendant lequel il puisse arriver quelque chose. Vous défiez vous de vôtre droit, & ne craignez-vous point que le mal augmente, quelque issuë que la cause puisse avoir ? Quoi qu'il en soit du passé, disent-ils, nous demandons maintenant audiance, nous sommes prêts à subir le jugement : C'est une fuite. Ils n'ont plus autre chose à dire pour seduire les simples & armer les mal intentionnez. Dieu a déja jugé, non par une sentence, mais par l'évidence du fait. Ce jugement de Dieu a été reconnu & approuvé par les archevêques Gautier de Ravenne, Hildegaire de Tarragone, Norbert de Magdebourg, Conrad de Salsbourg. Il a été reconnu & suivi par les évêques Ecbert de Munster, Hildebrand de Pistoye, Bernard de Pavie, Landulfe d'Aste, Hugues de Grenoble, Bernard de Parme. La sainteté & l'autorité de ces prelats, respectable à leurs ennemis même nous a facilement persuadé de les suivre, nous qui leur sommes si inferieurs en merite & en rang; dussions nous nous égarer avec eux. Je ne parle point de tous les autres archevêques & évêques de Toscane, de Campagnie, de Lombardie, de Germanie, d'Aquitaine, des Gaules & des Espagnes, & de toute l'église Orientale.

AN. 1131.

Tous de concert ont rejetté franchement Pierre de Leon, & ont reçu Gregoire pour pape sous le nom d'Innocent: sans être ni gagnez par argent, ni séduits par artifice, ni attirez par affection de la parenté, ni forcez par la crainte de la puissance seculiere: mais obéïssant à la volonté de Dieu, qu'ils n'ont ni ignoré ni dissimulée. Je ne nomme en cette lettre aucun de nos prelats, parce que je ne pourrois les y comprendre tous, ni en nommer quelques-uns sans soupçon de flaterie. Mais je ne dois pas omettre les saints, qui sont morts au monde, & ne cherchent qu'à plaire à Dieu. Les Camaldules, & ceux de Vallombreuse, les Chartreux, ceux de Clugni & de Marmoutier, mes confreres de Cisteaux, ceux de saint Estienne de Caën, de Tiron & de Savigni: enfin toutes les Communautez regulieres, de clercs & de moines sont attachées à Innocent à la suite de leurs évêques.

Que dirai-je des rois & des princes de la terre? ne reçoivent-ils pas tous Innocent unanimement avec leurs sujets? y-a-t'il enfin quelque homme distingué par sa vertu & sa réputation en quelque rang que ce soit, qui ne soit du même avis? Et ceux-ci toutefois s'opiniâtrent encore à reclamer. Ils appellent en cause toute la terre, & veulent qu'elle entre en jugement avec leur petit nombre. Qui pourroit, je vous prie, assembler une si grande multitude de prelats & de seigneurs, pour ne pas dire de peuple? qui pourroit persuader à tant de milliers de saints personnages de détruire ce qu'ils ont édifié & se rendre prévaricateurs? quel lieu seroit assez grand & assez sûr pour une telle assemblée? car c'est l'affaire de toute l'église & non d'un particulier. Vous voyez que vous chicanez

AN. 1131. vôtre mere, en lui demandant l'impossible, & vous forgez des chaînes pour ne pas rentrer dans son sein.

Mais soit: que Dieu change d'avis, je parle humainement, qu'il revoque la sentence, qu'il assemble un concile de toute la terre; quels juges se donneront-ils? car tous ont pris parti & ne conviendront pas aisément de juges: ainsi on ne se sera assemblé à si grands frais que pour disputer. Je voudrois savoir encore à qui l'anti-pape voudra cependant confier Rome, qui lui a tant coûté à acquerir, qu'il possede avec tant de faste, qu'il craint tant de perdre. Cependant le monde entier se seroit assemblé inutilement, si l'anti-pape perdoit sa cause sans perdre Rome; & d'ailleurs le pape ne peut entrer en cause tant qu'il demeure dépoüillé, ni les loix ni les canons ne l'y obligent. Il s'agit lequel des deux doit plûtôt être reconnu pour pape, si on compare les personnes, je dirai sans médisance & sans flatterie ce que l'on dit par tout, que la reputation d'Innocent ne craint pas même ses ennemis; & que celle de l'autre n'est pas en sûreté même chez ses amis. Si vous examinez les élections, celle du nôtre est la plus pure, la plus raisonnable & la premiere. Le tems est certain, les deux autres points se prouvent par le merite & la dignité des électeurs. Vous trouverez, si je ne me trompe, que c'est la plus saine partie des évêques, des cardinaux, diacres & prêtres, qui ont le principal interest à l'élection du pape, & en nombre suffisant pour élire selon les canons. Pour la consecration, n'avons-nous pas l'évêque d'Ostie à qui il appartient spécialement: Saint Bernard conclut sa lettre, en exhortant les évêques

d'Aquitaine à resister courageusement aux schismatiques, sur tout à l'évêque d'Angoulesme. AN. 1131.

XVII.
Vulgrin archevêques de Bourges pour Innocent.

Patr. Bituric. c. 62. tom. 2. bibl. Lab. p. 93.

Ils lui resisterent en effet, comme il paroist par les lettres adressées à Vulgrin archevêque de Bourges par trois d'entre eux, Guillaume de Saintes, Guillaume de Perigueux & Guillaume de Poitiers. Ils avoient recours à ce prelat comme primat d'Aquitaine, parce que Gerard lui-même avoit envahi le siege de Bourdeaux leur metropole. L'évêque de Saintes donne avis à l'archevêque, que Gerard soutenu par le prince, a chassé de leurs sieges, l'évêque de Poitiers & celui de Limoges, & y en a intrus d'autres. Mais, ajoûte-t'il, il ne les a pas sacrez, parce qu'il n'a pû avoir d'évêques. Il a aussi chassé de son monastere l'abbé de saint Jean d'Angeli. Il nous a tellement rendus odieux à notre prince, parce que nous n'avons pas voulu sacrer ses intrus; que nous & nos chanoines avons été contraints de sortir de la ville & d'abandonner nos maisons. Mais Dieu a permis que ce scelerat passant par nôtre diocese, a été pris par Aimar brave chevalier nôtre beau-frere, qui le tient prisonier.

C'est pourquoi nous vous prions d'écrire à l'église de Bourdeaux, qui l'a élû archevêque, & aux évêques d'Agen, de Perigueux, de Poitiers, de Limoges & à nous, pour nous défendre de lui obéïr; & casser son élection faite par la violence du comte, sans le consentement des suffragans; & nonobstant l'opposition formelle de l'évêque d'Agen. Que vous donniez l'absolution à ceux qui l'ont pris, & excommuniez ceux qui feront quelque violence pour le délivrer. Enfin, que vous ordonniez aux évêques nos confreres

AN. 1131. d'aider Aimar d'argent & d'autres ſecours pour ſe défendre contre nôtre prince & le comte d'Angouleſme.

L'évêque de Perigueux prie l'archevêque de Bourges au nom de toute la province, de les aſſurer qu'il demeure ferme dans l'obéïſſance du pape Innocent; & qu'il les protegera pour ce ſujet, & leur procurera la protection du roi de France. L'évêque de Poitiers prend le titre d'exilé pour la juſtice, & prie l'archevêque d'excommunier de nouveau Girad & ſes complices. L'archevêque de Bourges écrivit ſuivant leur deſir, aux quatre évêques d'Agen, de Poitiers, de Perigueux & de Saintes: qui avec celui d'Angouleſme, étoient alors tous les ſuffragans de Bourdeaux. La lettre eſt auſſi adreſſée au peuple & au clergé de Bourdeaux; & il les exhorte tous à demeurer fermes dans l'obéïſſance du pape Innocent, à mépriſer les menaces des princes & la perſecution qu'ils pourront ſouffrir pour une ſi juſte cauſe, & à reſiſter de tout leur pouvoir à Girard d'Angouleſme ſchiſmatique manifeſte. Dans une ſeconde lettre il leur marque que le pape Innocent eſt reconnu par les rois de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Eſpagne, de Jeruſalem, & preſque par tous les Princes du monde; & que Girard a été condamné & dépoſé au concile de Reims.

Le duc d'Aquitaine étoit le ſeul au deça des Alpes qui ſoûtint le parti de l'antipape; & S. Bernard lui écrivit vers le même tems au nom de Hugues duc de Bourgogne ſon parent, pour l'exhorter à quitter le ſchiſme. Dans cette lettre il dit entre autres choſes, parlant des ſchiſmatiques: Ils ont le duc de Poüille,

ep. 127.

mais

mais c'est le seul prince, encore l'a-t-on gagné par le ridicule appast d'une couronne usurpée. Au reste, qu'elles sont les vertus & les bonnes qualitez qu'ils publient de leur prétendu pape, pour nous exciter à le favoriser? si ce que l'on en dit par tout est veritable, il n'est pas digne de gouverner un village: si ces bruits sont faux, il convient toutefois au chef de l'église d'avoir non seulement les mœurs bonnes, mais la reputation entiere.

Traité d'Arnoul de Sées contre les schismatiques.

To. 2. Spic. p. 336.

Nous apprenons ce que l'on disoit alors contre l'antipape Anaclet, par un traité d'Arnoul archidiacre de Sées & depuis évêque de Lisieux, adressé à Geofroi évêque de Chartres & legat du pape Innocent. Arnoul étoit alors en Italie, où le desir d'apprendre les loix Romaines l'avoit conduit: c'est pourquoi ne pouvant rendre d'autre service à l'église pendant son absence, il écrivit ce traité: où il examine toute l'affaire du schisme; & parle premierement de Girard d'Angoulesme, puis de Pierre de Leon, & enfin du pape Innocent. Quant à Girard, il dit que la bassesse de sa naissance & la pauvreté de ses parens, l'obligerent à quitter la Normandie & passer en un pays étranger, c'est-à-dire en Aquitaine; & qu'il fut élû évêque non par son merite, mais par hazard: parce que deux partis divisez ne trouverent point d'autre moyen de finir & de faire une élection. Tu fis, lui dit-il, bâtir une église pour avoir un prétexte d'amasser de l'argent; Tu élevas aux dignitez ecclesiastiques tes neveux, gens sans lettres & sans merite, & leur confias le gouvernement de l'église. Tu donnois les autres benefices à ceux qui avoient le plus d'argent, & ne faisois ni dédicaces d'église, ni benedictions d'au-

c. 15.

AN. 1131. tels, ni ordinations, sans en tirer quelque profit. Il vient ensuite à la legation de Girard, qui lui donnoit
c. 2. jurisdiction sur cinq archevêchez. Il convient qu'il avoit de l'habileté pour les affaires, de la science & de l'éloquence : mais il pretend qu'il abusa de son pouvoir pour contenter son avarice & son ambition, assemblant des conciles sans besoin pour avoir le plaisir d'y presider ; & avilissant la dignité de ces saintes assemblées.

c. 3. Quant à Pierre de Leon, l'auteur dit que le Juif son ayeul ayant amassé des richesses par ses usures, se fit Chrétien pour devenir plus puissant ; & que Pierre dont il étoit question, portoit encore sur son visage les marques de son origine. Il fut, ajoûte-t-il, envoyé en France, pour acquerir la bienveillance de la nation, par la conformité des mœurs & du langage ; & s'étant étrangement decrié pendant sa jeunesse par son insolence & ses débauches : il entra à Clugni, pour couvrir l'infamie de sa vie passée, par la reputation de ce monastere, le plus illustre des Gaules. Etant devenu cardinal par le credit de sa famille, il fut envoyé en diverses legations, où il ne songeoit qu'à satisfaire sa cupidité & vivoit avec un luxe scandaleux : deux grands repas par jour, des viandes exquises & parfumées, une profusion qui épuisoit les revenu des évêques & des abbez : encore pilloit-il les ornemens des églises. Enfin on l'accusoit des débauches les plus abominables, d'avoir eu des enfans de sa propre sœur, & de mener avec lui une fille déguisée en homme. Telle étoit la reputation de l'anti-pape Anaclet.

XIX. Fin d'Hildebert arch. de Tours.

La lettre de S. Bernard à Hildebert archevêque de

Tours ne fut pas sans effet, & ce prélat demeura attaché au pape Innocent le reste de sa vie, qui ne fut pas long. Car il mourut d'une heureuse vieillesse le dix-huitiéme de Novembre de l'année 1133. ou de la suivante. Il est celebre par ses écrits, qui sont ses lettres au nombre de cent trente, cent quarante sermons, la vie de sainte Radegonde & celle de saint Hugues de Clugni, quelques traitez moraux & theologiques, & grand nombre de poësies. Il avoit aussi commencé un recueil de canons; quelques-uns lui attribuënt la preface qui se trouve à la tête de celui d'Yves de Chartres.

AN. 1131.

Vita.

lib. III. ep. 53. al. 83.

Fougues Rechin comte d'Anjou, ayant fait vœu d'aller en pellerinage à S. Jacques, Hildebert lui en écrivit ainsi: Je ne nie pas que ce ne soit un bon dessein, mais quiconque est chargé du gouvernement, est attaché à un devoir qu'il ne peut quitter que pour quelque chose de plus grand & de plus utile. Entre les talens que le pere de famille distribue à ses serviteurs, aucun docteur ne compte celui de courir par le monde; & S. Hilarion étant prés de Jerusalem, n'y alla qu'une fois, pour ne pas paroître mépriser les lieux saints. Hildebert represente ensuite au comte qu'il se met en peril en passant par les places du duc d'Aquitaine son ennemi; & que le roi d'Angleterre désaprouve ce voyage. Puis il continue: Vous me direz peut-être: J'ai fait un vœu, & je me rens coupable, si j'y manque. Mais considerez que c'est vous qui vous êtes engagé à ce vœu, & que c'est Dieu qui vous a imposé une charge: voyez si le fruit que vous retirerez de ce voyage, recompensera la perte de l'interruption de vos devoirs. Si ce dernier bien est sans

lib. I. ep. 15. al. 59.

AN. 1131.

comparaiſon plus grand, comme on ne le peut nier : demeurez dans votre palais, vivez pour votre état, rendez juſtice, protegez les pauvres & les égliſes.

11. ep. 41. al. 82.

Dans une autre lettre il parle ainſi au pape Honorius II. Je vous ſupplie de ne pas prendre en mauvaiſe part ce que je vous écrits par pure neceſſité & pour la juſtice. Nous n'avons point appris au deça des Alpes, & nous ne trouvons point dans les maximes eccleſiaſtiques, que l'égliſe Romaine doive recevoir toutes ſortes d'appellations indifferemment ; & ſi on établit cette nouveauté, l'autorité des évêques perira, & la diſcipline de l'égliſe n'aura plus aucune vigueur. Qui ſera le raviſſeur, qui étant menacé d'anathême, n'appellera pas auſſi-tôt ? qui ſera le prêtre, qui ne continuera pas ſa vie ſcandaleuſe à l'abri d'un appel fruſtratoire ? les ſacrileges, les pillages, les adulteres inondront de toutes parts, tandis que les évêques auront la bouche fermée par des appellations ſuperflues. Et enſuite : Je ſai & toute l'égliſe l'enſeigne, que le ſecours de l'appellation eſt dû à ceux qui ſont bleſſez par un jugement, qui tiennent leurs juges pour ſuſpects, ou qui craignent la violence d'une multitude emportée ; ſur quoi il cite une fauſſe decretale du pape S. Corneille : mais il ſoutient qu'il faut rejetter les appellations frivoles, qui ne tendent qu'à retarder le jugement.

Dans une autre lettre Hildebert blâme un prêtre, qui avoit fait donner la queſtion à un homme qu'il ſoupçonnoit lui avoir pris de l'argent : apparemment un homme de condition ſervile. Il dit que cette procedure convient aux cours ſeculieres & non à la diſcipline de l'égliſe ; qu'il ne ſied pas à un prêtre

d'être bourreau, qu'il doit plûtôt laisser un coupable impuni, que de faire souffrir un suplice certain pour un crime incertain. Sur quoi il cite la lettre de saint Augustin à Macedonius.

Aug. ep. 153. al. 54. Sup. liv. XXII. n. 52.

L'évêque de Chartres avoit interdit un prêtre pour avoir tué d'un coup de pierre un voleur qui le vouloit tuer. Aprés que ce prêtre eût été sept ans separé du saint autel, l'évêque de Chartres consulta Hildebert s'il devoit le rétablir. Hildebert répondit, qu'il n'en étoit pas d'avis, quoiqu'il n'eût tué que pour défendre sa vie: alleguant sur ce sujet l'autorité de saint Ambroise.

ep. 60.

112. Off. c 9.

Les sermons d'Hildebert contiennent plusieurs points remarquables de doctrine & de discipline. Quoiqu'il eût été disciple de Berenger, il parle trescorrectement de l'eucharistie, & dit: Nous ne devons pas douter que par les paroles sacrées de la benediction du prêtre, le pain ne soit changé au vrai corps de nôtre Seigneur; en sorte que la substance du pain ne demeure point. Il se sert même du mot de Transsubstantiation; & on ne trouve personne qui l'ait employé avant lui.

Ser 38. p. 442.

Ser. 93. p. 689.

Touchant la grace il dit: Etant reparé & reconcilié par la grace du nouvel homme tu tombe tous les jours, & toutefois la grace secourable ne t'abandonne point. Et ailleurs: La grace de Dieu est tres-officieuse envers les hommes, & comme engagée par serment à les secourir. Et ensuite: Si la creature n'est pas juste, c'est sa faute, & non celle de Dieu. Il veut que tous les hommes soient sauvez; & pour ôter tout excuse il leur prepare sa grace qui les soutient; il distribuë des moyens pour les aider, il offre des récompenses

Ser. 111. p. 772.

Lib. 1. ep. 10. p. 5.

AN. 1131. pour les exciter, il menace pour les intimider.

Sermon 18. p. 301. Sur la penitence il dit, que l'on doit se confesser avant que de commencer le jeûne du carême, parce que c'est renverser l'ordre de punir les pechez, avant

ibid. p. 298. que de les confesser, que les penitens demeuroient

Serm. 34. p. 394. hors de leurs maisons: que quelquefois on les reconcilioit avant la fin de leur penitence, pour commu-

Serm. 85. p. 650. nier à Pâque avec le reste des fidelles. Il marque qu'on jeûnoit le jour des Trepassez.

B. 1009. Entre les traitez d'Hildebert le plus considerable est celui qui contient en abregé un corps entier de theologie, & qui semble avoir servi de regle & de modele à ceux qui ont ensuite traité cette science par methode. Il est divisé en quarante-un chapitres; & l'auteur y traite premierement de la foy, puis de l'exi-

c. 12. stence & de l'unité de Dieu, de la Trinité & des prin-

c. 24. cipaux attributs. De-là il passe à l'Incarnation: puis aux anges, & l'ouvrage des six jours: ensuite à la crea-

c. 40. tion de l'homme, à son premier état, & sa chute, puis au peché en general. Enfin il vient aux sacremens: mais la fin y manque, & nous n'avons pas ce qu'il dit des sacremens en particulier. Ce traité est composé avec beaucoup de netteté & de precision, & les preuves sont bien choisies.

XX. Exemption de dîmes à Cîteaux.

Le pape Innocent ayant séjourné en France environ dix-huit mois & imposé une collecte d'argent

Petr. Clun. I. epist. 28. pour les frais de son voyage, reprit le chemin d'Italie au printems de l'année 1132. Il celebra à Clugni la

ep. 25. tom. 3. Spicil. p. 152. fête de la Purification de Notre-Dame, & y reçut les lettres d'obedience de Guillaume patriarche de Jerusalem. Il confirma les privileges de Clugni, particulierement l'immunité du lieu & la sûreté contre les

violences : comme il paroist par deux bulles, l'une adressée à l'abbé Pierre, datée de Vienne le second jour de Mars, l'autre datée de Valence le huitiéme du même mois & adressée à tous les évêques. Mais en même tems ce pape accorda à S. Bernard, en consideration des services qu'il avoit rendus à l'église pendant le schisme, un privilege tant pour sa maison de Clairvaux, que pour tout l'ordre de Cîteaux, où il dit entre autres choses : Nous ordonnons que personne ne présume de vous demander ou recevoir de vous les dîmes des terres que vous & tous les freres de vôtre congregation cultivez de vos propres mains & à vos dépens, ni les dîmes de vos bestiaux. Ce privilege est daté de Lion le dix-septiéme de Février 1131. & causa dans la suite de grands differends entre les moines de Cîteaux & les autres, particulierement ceux de Clugni.

AN. 1131.

ab. Bern. epist. 352.

L'abbaye du Miroir, fille de Cîteaux dans le diocese de Lion, ayant été fondée la même année 1131. les moines de Gigni un des principaux membres de Clugni, leur demanderent les dîmes ; & comme ils les poursuivoient à cet effet, le pape Innocent menaça d'interdire l'église de ceux de Gigni, s'ils ne se desistoient dans quarante jours, & en écrivit à l'abbé de Clugni. L'abbé se plaignit au pape, que cette conduite étoit extraordinaire & préjudiciable à son ordre. Nous payons, dit il, les dîmes non seulement à des moines & à des chanoines, mais à des curez & à des gentilshommes : pourquoi ne les recevrons nous pas aussi des autres ? J'en ai donné en quelques lieux aux freres de Cîteaux, mais Dieu merci eux & les autres religieux sont tellement augmentez par tout dans

lib. 1. ep. 33.

AN. 1131. notre voisinage, que si nous leur remettons à tous les dîmes, il faut perdre la dixiéme partie de nos religieux, ou même en quelques lieux abandonner nos maisons. Nous vous supplions donc que vos nouveaux enfans ne chassent pas les anciens : autrement si nôtre église perd ses droits, elle ne me gardera pas non plus.

ep. 34. Il écrivit encore plus fortement sur ce sujet au chancelier Aimeri. Il lui represente la dignité du monastere de Clugni & la protection singuliere qu'il a reçûë du saint siege depuis sa fondation ; puis il ajoûte : Qui a jamais oüi dire que le pape ait d'époüillé de son droit, je ne dis pas une telle église, mais la moindre femme par sa seule volonté sans connoissance de cause ? & que l'on ait fait passer le bien des uns aux autres sans le consentement des proprietaires ? si les Cisterciens ont quelques nouveaux privileges, nous en avons de la même source de plus anciens & en plus grand nombre. Mais dit-on, ils sont pauvres & vous êtes riches. Que l'on compare nos revenus & nos dépenses, & que l'on juge qui sont les plus riches. Mais soit, s'ils ont besoin d'aumônes, s'ensuit-il qu'ils doivent prendre le bien d'autrui ? Je leur ai donné quelques dîmes quand ils les ont demandées par charité, mais autre chose est de nous les ôter par force. Et ensuite parlant du pape : ses ennemis nous insulteront comme ils ont commencé de faire ; & nous diront : Voilà vôtre pape que vous avez choisi au préjudice de vôtre confrere. Gardez-le bien, vous avez la récompense que vous meritez. Ce confrere est Pierre de Leon qui avoit été moine de Clugni.

L'abbé

L'abbé Pierre écrivit aussi sur ce sujet au chapitre general de Cîteaux. Il commence par leur representer l'estime & l'affection qu'il a toûjours euë pour leur congrégation naissante, puis il répond à leurs objections. Il n'est pas juste, dites-vous, que des étrangeres prennent les dîmes de nos travaux. Mais nos peres en ont toûjours usé ainsi : ce ne sont pas seulement les laïques qui payent les dîmes, les églises les payent aux églises, les monasteres aux monasteres ; & non seulement du travail des paysans ; mais du leur. Vous perdrez plus, ajoûte-t-il, par la diminution de votre réputation, qu'en abandonnant un si petit profit : tout le monde vous admiroit, & vous passerez pour interessez. Il vaudroit mieux souffrir votre pauvreté, qu'exciter ce scandale & alterer la charité. Ces lettres furent sans effet : l'affaire particuliere de Gigni, la querelle generale des dîmes s'aigrirent de plus en plus, & eurent de fâcheuses suites.

epist. 35.

V. Bern. ep. 283. V. Mabill. praef. in S. Bern. n. 48.

XXI. Le pape en Italie.

Le pape Innocent ayant passé à S. Gilles en Provence, entra en Lombardie par les montagnes de Genes, & celebra à Ast la fête de Pâque, qui cette anné 1132. étoit le dixiéme d'Avril. Delà il vint à Plaisance, où il appella les évêques & les aures prélats de Lombardie, de la province de Ravenne & de la basse Marche, & tint avec eux un concile. Cependant le roi Lothaire vint en Lombardie avec une armée, comme il avoit promis, & celebra la fête de Noel à Meduine dans la Marche Trevisane. Il menoit avec lui S. Norbert, qui en ce voyage fit la fonction de chancelier d'Italie, parce que le siege de Cologne étoit vacant. Lothaire tint à Roncaille une

Acta ap. Baron. 1132.

Chr. Magdeb. M. S.

AN. 1133.

assemblée generale avec le pape & les Lombards touchant l'état de l'église & de l'empire. Le pape passa outre, & entrant en Toscane il vint à Pise, où ayant appellé les Genois il les accommoda avec les Pisans : leur faisant faire serment de part & d'autre qu'ils s'en tiendroient à son jugement touchant la guerre qui s'excitoit entre eux ; & il leur ordonna de vivre désormais en paix. S. Bernard qui avoit suivi le pape en ce voyage, fut le mediateur de cette paix, pour laquelle il fut envoyé à Genes, & y parla si efficacement, qu'il conclut l'affaire presque en un jour. Il refusa alors encore une fois l'évêché de Genes.

Bern. ep. 129.

Pour éteindre entierement cette guerre & récompenser la fidelité de la ville de Genes, le pape Innocent l'érigea en archevêché : accordant le pallium à Syrus son évêque, lui donnant pour suffragans trois évêques de l'isle de Corse ; & l'affranchissant lui-même de toute sujetion, c'est-à-dire, de la jurisdiction de l'archevêque de Milan, dont jusques alors il avoit été suffragant : en sorte que le nouvel archevêque de Genes ne dépendroit que du pape, & ne seroit sacré que par le pape comme celui de Pise. C'est ce qui paroît par la bulle du dix-neuviéme de Mars 1133. Ainsi Innocent II. corrigea ce qu'avoit fait Urbain II. en 1092. donnant l'isle de Corse entiere à la ville de Pise, & soumettant à son archevêque tous les évêchez de cette isle : ce qui avoit excité une grande jalousie entre ces deux puissantes villes.

Ap. Ughell. to. 4. p. 1187.

Ibid. to. 3. p. 423.

Sup. liv. LXIV. n. 6.

Le pape Innocent attendoit à Pise le roi Lothaire, qui étant arrivé en Toscane, eut encore une conference avec lui ; & ils convinrent de marcher incessamment à Rome. Le roi alla par le grand chemin,

Act. ap. Baron.

le pape le long de la côte jusques à Viterbe. Le roi celebra la Pâque à saint Flavien à douze milles de Rome. C'étoit le vingt-sixiéme de Mars : puis s'étant joint avec le pape, ils passerent par la Sabine, & camperent prés l'église de sainte Agnés, où Thibaud prefet de Rome & d'autres nobles vinrent les recevoir. Ils entrerent ainsi dans Rome le premier jour de Mai. Le pape logea au palais de Latran, & le roi dont l'armée n'étoit que de deux mille chevaliers, campa sur le mont-Aventin. Cependant les Pisans & les Genois vinrent au secours du pape Innocent avec une armée navale, & lui soumirent Civita-vecchia & toute la côte. S. Bernard qui étoit avec le pape, écrivit alors au roi d'Angleterre, à qui il marque l'état des choses, pour l'exciter à secourir le pape qu'il avoit reconnu de si bonne grace.

Chr. Magdel. M. S.

ep. 138.

Le roi Lothaire écrivit aussi une lettre à tous les rois, les évêques, les princes & generalement à tous les fideles, où il dit en substance : Dieu nous ayant établi défenseur de la sainte église Romaine, nous sommes allez pour la délivrer accompagnez d'évêques, d'abbez, de princes & de seigneurs ; & allant à Rome, nous avons souvent reçu des deputez du schismatique Pierre de Leon, qui prétendoient qu'on ne devoit pas l'attaquer à main armée, ni lui refuser audiance, puisqu'il étoit prest à comparoître en jugement. Nous l'avons fait savoir aux évêques & aux cardinaux qui étoient avec le pape Innocent ; & ils nous ont répondu comme bien instruits des canons, que l'église universelle ayant déja prononcé sur ce sujet & condamné Pierre de Leon : aucun particulier ne pouvoit s'en attribuer le jugement.

tom. 2. Spicil. p. 480.

AN. 1133.

Nous avons donc mené glorieusement à Rome le pape Innocent, & l'avons rétabli dans la chaire de Latran. Cependant nous campions sur le mont Aventin, où Pierre de Leon n'a cessé de nous solliciter, jusques à nous offrir pour sûreté des forteresses & des ôtages. Voulant donc rétablir la paix dans l'église sans effusion de sang, nous avons communiqué ces propositions à ceux qui étoient avec le pape Innocent, qui de leur côté nous ont offert des ôtages & des places. Alors l'autre partie voulant gagner du tems, nous a amusez quelques jours par de vaines promesses : mais comme ils ne les accomplissoient point, aprés les avoir plusieurs fois avertis, ils ont été enfin condamnez comme criminels de leze-majesté divine & humaine par les seigneurs de notre cour : savoir Norbert de Magdebourg nostre chancelier, Adalberon de Breme & les autres qui y sont nommez.

XXII. Lothaire couronné empereur

Otto VII. Chr. c. 18.

Dipl. ap. Baron.

Vita S. Bern. lib. 2. c. 2. Order. lib. 13. p. 897.

Le pape couronna empereur le roi Lothaire & la reine Richilde son épouse ; dans l'Eglise du Sauveur à Latran, & non dans l'église de S. Pierre, parce que l'anti-pape Anaclet en étoit le maître. C'étoit le quatriéme de Juin, troisiéme dimanche d'aprés la Pentecoste. Avant le couronnement, Lothaire fit serment au pape, & le pape lui donna l'usufruit des domaines de la comtesse Mathilde, pour lui, sa fille & son gendre Henri duc de Baviere : l'acte est daté du huitiéme de Juin. L'anti-pape cependant se tenoit à couvert dans les hauteurs & les tours, d'où il incommodoit par ses machines les gens de Lothaire, sans permettre aux siens d'en venir aux mains avec eux. Il refusa opiniâtrement toute conference avec

AN. 1133.

ce prince, ne voulut écouter aucun conseil sur son état, ne revoquant point en doute son droit. Ainsi Lothaire fut contraint de se retirer aprés sept semaines de séjour : n'ayant pas assez de forces pour prendre le château saint Ange & les autres forteresses de l'anti-pape, bien loin de pouvoir attaquer le roi Roger son protecteur. Lothaire n'avoit pas même de quoi faire subsister sa petite armée. Il fut donc reduit à retourner en Allemagne, & celebra à Virsbourg la nativité de la Vierge. Le pape Innocent ne se trouvant plus en sûreté à Rome, aprés son départ, revint à Pise. Sur quoi S. Bernard écrivit à cette ville, pour la feliciter du secours & de la retraite qu'elle donnoit au pape, ce qui l'élevoit en quelque maniere à la dignité de Rome.

epist. 130.

Saint Norbert qui suivoit l'empereur étant revenu à Magdebourg, tomba malade peu de tems aprés. Son corps étoit depuis long-tems affoibli par les austeritez de la penitence : mais il acheva de succomber à la fatigue du voyage, au changement d'air, & au mouvement continuel. Il fut quatre mois malade, & mourut le mercredi de la Pentecôte sixiéme de Juin 1134. ayant gouverné l'église de Magdebourg pendant huit ans, & en ayant vêcu environ cinquante. L'église honore sa memoire le jour de sa mort, mais il n'a été canonisé qu'en 1582. par le pape Gregoire XIII.

Vita ap. Boll. c. 18.

XXIII.
Thomas de S. Victor tué.

Order. lib. 13. p. 895.

En France le couronnement du jeune roi Loüis avoit irrité quelques seigneurs, qui prétendoient augmenter leur pouvoir aprés la mort du pere & quelques prelats, qui vouloient s'attribuer l'élection & le couronnement du roi. Loüis le gros voyant ces en-

AN. 1133.

treprises, qui tendoient à ôter la couronne de sa famille, en voulut prendre vengeance; & l'on attribua à son indignation deux meurtres fameux, qui furent commis assez prés l'un de l'autre. Jean III. évêque d'Orleans, qui étoit fort âgé ayant quitté son évêché, Hugues doyen de la même église fut élû pour lui succeder : mais comme il revenoit de la Cour du roi, il fut tué en chemin, & le siege d'Orleans demeura longtems sans évêque.

Epist. innoc. fusior ad ep. 158. S. Bern. & tom. x. conc. p. 975.

Etienne évêque de Paris étoit allé à Chelles du consentement du roi, & même à sa priere, pour corriger & regler les religieuses. Il avoit pris avec lui l'abbé de saint Victor, celui de saint Magloire, le souprieur de S. Martin & plusieurs autres, moines, chanoines, & clercs. En revenant comme ils passoient prés du Château de Gournai, ils furent attaquez par les neveux de Thibaud archidiacre de Paris, vassaux du seigneur de Gournai, qui avoient dressé à l'évêque une ambuscade sur le chemin. Ils vinrent fondre l'épée à la main sur cette troupe désarmée; & sans respecter ni la sainteté du jour qui étoit un dimanche, ni la qualité des personnes consacrées à Dieu, ils massacrerent Thomas prieur de saint Victor entre les mains de l'évêque, le menaçant lui-même de mort s'il ne se retiroit promptement. Mais il se jetta courageusement au milieu de leurs épées, & retira de leurs mains le prieur demi mort, & horriblement déchiré, l'exhortant à se confesser & à pardonner à ses meurtriers. Il le fit de bon cœur, demanda la remission de ses pechez avec grande componction, reçut le viatique, protesta devant tout le monde qu'il mouroit pour la justice, & rendit ainsi l'esprit. Ce

meurtre fut commis le vingtiéme d'Aoust 1133. AN. 1133.

L'évêque de Paris publia un mandement adressé à ses archiprêtres, par lequel il excommunia les auteurs de ce meurtre, leurs complices, ceux qui leur donneroient retraite, ou qui communiqueroient avec eux : s'en reservant à lui seul l'absolution. Ensuite frappé de l'horreur de cet attentat, & ne se croyant pas lui-même en sûreté, il se retira à Clairvaux : d'où il écrivit à Geoffroi évêque de Chartres, legat du saint siege, une lettre où il lui raconte ce funeste accident, le priant de se rendre à Clairvaux, pour deliberer ensemble sur les moyens d'en prévenir les suites. Geoffroi vint à Clairvaux suivant cette lettre; & par son autorité de legat, manda aux archevêques de Reims, de Roüen, de Tours, & de Sens & à leurs suffragans, de se rendre à Joüarre dans le diocese de Meaux, pour y tenir un concile. Comme les prelats y étoient assemblez; ils reçûrent une lettre de Hugues évêque de Grenoble, successeur de saint Hugues & de Guigue prieur de la Charteuse, qui les exhortoient à faire justice du meurtre de Thomas : ce qu'ils firent, & frapperent d'excommunication les coupables.

Saint Bernard étoit alors à Clairvaux au retour d'Allemagne, où il étoit allé faire la paix entre l'empereur Lothaire & les neveux de son predecesseur Conrad & Frederic. Comme on eût avis que l'archidiacre de Paris s'étoit adressé au pape, prétendant se justifier de ce meurtre : le saint abbé lui écrivit, de peur qu'il ne se laissast surprendre. Et parce que l'archidiacre disoit pour sa défense; qu'il n'avoit pas tué le prieur : S. Bernard soutient que c'est lui qui l'a fait epist. 158.

AN. 1133. mer par ses neveux. Il le haïssoit, dit-il, & le menaçoit de mort, à cause des éxactions illicites sur les prêtres, qu'il ne pouvoit plus exercer à son ordinaire à l'occasion de son archidiaconé: parce que Thomas s'y opposoit avec zele & industrie. Plusieurs personnes dignes de foy témoignent maintenant avoir oüi ses menaces. Enfin qu'il dise, s'il le peut, quel autre sujet ont eu ses neveux de porter leurs mains sacrileges sur ce saint prêtre. S'il demeure donc impuni, comme il a l'insolence de se le promettre par votre autorité, lui qui est la cause, comme presque tous le soupçonnent, l'ordonnateur de ce crime: combien cette impunité produira-t-elle dans l'église d'actions punissables? L'un des deux arrivera necessairement, ou que l'on n'admettra plus aux dignitez ecclesiastiques aucun des nobles, ou des puissans du siecle, ou que les clercs abuseront de leur ministere pour toutes sortes de crimes: parce que si quelqu'un est assez zelé pour s'y opposer, il s'exposera à être aussi-tôt massacré. Saint Bernard écrivit aussi au pape au nom de l'évêque de Paris, une lettre fort pathetique, où il lui represente la perte qu'il a faite en la personne du prieur Thomas, qui lui aidoit à porter le poids de l'épiscopat; & finit en disant: Si Thibaud Notier, c'est l'archidiacre, a recours à vous, n'ayez point d'égard à ses paroles, jusques à l'arrivé de celui que nous devons envoyer, qui vous instruira plus amplement de la verité.

epist. 159.

A Orleans Jean intrus dans la dignité d'archidiacre, faisoit aussi des vexations ausquelles s'opposoit le sous-doyen Archembaud & quelques autres du clergé. Archembaud en porta ses plaintes à Henri archevêque

Epist. to. 3. Spicil. p. 153. &c. nota fus. ad ep. 150. S. Bern.

AN. 1133.

archevêque de Sens, le siege d'Orleans étant vacant, & au pape Innocent : mais enfin l'archidiacre Jean le fit tuer vers le même tems du meurtre de Thomas de S. Victor : & S. Bernard en écrivit au pape, l'excitant à faire une justice severe de ces meurtres redoublez. Il seroit tres-utile, dit-il, & tres-juste, à ce que plusieurs pensent, que les coupables fussent privez par vôtre autorité de toute dignité ecclesiastique, sans esperance d'être jamais élevez à aucune autre. Pierre abbé de Clugni écrivit aussi au pape au sujet de ces deux meurtres d'Archembaud & de Thomas : l'exhortant à les venger par les peines canoniques, & à confirmer la sentence que les évêques avoient prononcée contre eux dans leur concile. C'est ce que fit le pape Innocent par sa constitution adressée à Rainal archevêque de Reims, Hugues de Roüen, Hugues de Tours & leurs suffragans : où il fait mention des deux meurtres de Thomas & d'Archembaud, confirme ce que les prelats avoient ordonné dans le concile de Joüarre, & ajoûte : Mais parce que vôtre sentence nous paroît trop moderée, nous voulons de plus que par tout où les meurtriers seront presens, on ne celebre point l'office divin ; que si quelqu'un les maintient & les favorise il soit excommunié. Nous ordonnons encore que Thibaud Notier & les autres soient privez des benefices qu'ils ont acquis ou conservez par les crimes de leurs parens.

ep. st. 161.

I. ep. 17.

tom. x. conc. p. 977. & in not. ad epist. S. Bern. 158.

XXIV. Concile de Pise.

Le pape avoit convoqué un concile à Pise, & saint Bernard y étant appellé, fut obligé de faire un second voyage en Italie l'an 1134. Les Milanois avoient suivi le parti de l'anti-pape Anaclet & de Conrad, qui s'étoit fait reconnoître roi d'Italie : mais voyant que ce

Chr. Bernard.

AN. 1133. prince avoit fait sa paix avec l'empereur Lothaire par la mediation de S. Bernard : ils priérent le saint abbé de les reconcilier aussi avec l'empereur & avec le pape Innocent, qui les avoit excommuniez & ôté à leur ville la dignité de metropole. Saint Bernard leur écrivit pour les feliciter de leur retour à l'unité de l'église, & du desir qu'ils témoignoient de rétablir la paix dans le pays : s'excusant de ne pas aller chez eux, parce qu'il étoit pressé de se trouver au concile, & promettant de les satisfaire au retour.

ep. 132. 133.

Etant arrivé à Pise il assista au concile, qui fut grand comme étant composé de tous les évêques d'Occident. Le saint abbé assistoit à toutes les deliberations & à tous les jugemens : il étoit respecté de tout le monde, & on voyoit les évêques attendre à sa porte : mais ce n'étoit pas le faste qui le rendoit de difficile accés, c'étoit la multitude de ceux qui vouloient lui parler : en sorte que malgré son humilité, il sembloit avoir toute l'autorité du pape. En ce concile on excommunia de nouveau Pierre de Leon, & on déposa ses fauteurs sans esperance de rétablissement. Alexandre usurpateur de l'évêché de Liege y fut déposé, & mourut de chagrin peu de tems aprés qu'il en eut apris la nouvelle. On raporte aussi à ce concile la canonization de S. Hugues de Grenoble faite à Pise par le pape Innocent, de l'avis des évêques & des cardinaux : comme il paroist par sa lettre du vingt-deuxiéme d'Avril, adressée à Guigues prieur de la Chartreuse, à qui il ordonne d'écrire la vie du saint, comme en ayant une connoissance particuliere, & Guigues l'executa.

Vita S. Bern. l. I. 6.

tom. x. conc. p. 99c.

epist. ult.

Au retour du concile plusieurs prelats étant en-

core en Toscane, furent attaquez en chemin & maltraitez. Leur troupe étoit grande, composée d'archevêques, d'évêques, d'archidiacres, & d'autres clercs distinguez, d'abbez & de moines. Ils furent dispersez, pillez, blessez, poursuivis l'épée à la main, quelques uns pris & renfermez dans les châteaux voisins. L'archevêque de Reims aprés avoir été insulté & blessé, sans respect pour son âge & sa dignité, fut mis en prison : l'Evêque de Perigueux fut traité de même. L'archevêque de Bourges & celui de Sens ayant perdu presque tout ce qu'ils avoient, arriverent à grand peine à Ponttremoli : mais ils y furent arrêtez pour la seconde fois, avec l'archevêque d'Embrun, l'évêque de Troyes blessé d'un coup de lance, qui l'avoit fait tomber de son cheval, les Evêques de Limoges, d'Arras, de Bellai, de Rennes & d'autres: les abbez de saint Martial de Limoges, de Vezelai, de saint Germain de Paris, de Corbie, de Bourgueil & plusieurs autres, la ville de Ponttremoli étoit remplie de ces Prelats. Pierre abbé de Clugni, qui étoit de leur troupe s'y rendit avec eux ; & à leur priere il écrivit au pape Innocent cette lamentable histoire, le priant d'exercer en cette occasion la séverité de sa justice ; & d'étendre la punition non seulement sur les auteurs du crime, mais sur tout le diocese de Lune, dont l'évêque au lieu de les accompagner toute une journée, n'avoit pas fait avec eux une lieuë. Mais les censures ecclesiastiques étoient de foibles armes contre de tels ennemis.

AN. 1134.

Petr. Clun. 1. ep. 27.

XXV. Saint Bernard à Milan.

Vita lib. 2. 3. & 2. n. 8.

Aprés le concile de Pise, le pape envoya S. Bernard à Milan où il étoit tant desiré, & avec lui deux cardinaux, Gui évêque de Pise & Matthieu évêque d'Al-

AN. 1133. bane : pour reconcilier à l'église les Milanois, & les absoudre du schisme où leur archevêque Anselme les avoit engagez. Saint Bernard fit trouver bon aux deux cardinaux de mener avec eux Geofroi évêque de Chartres, dont il avoit reconnu le merite en plusieurs occasions. Les Milanois vinrent à grandes troupes au devant du saint abbé jusques à sept milles. Ils lui baisoient les pieds sans qu'il pût s'en défendre, ils arrachoient les poils de ses habits pour servir de remedes aux maladies : ils marchoient devant & aprés avec des acclamations de joye, & les conduisirent ainsi à son logis. On traita en public de l'affaire pour laquelle le saint abbé & les Cardinaux étoient venus : toute la ville se soumit, l'église fut reconciliée, & la paix établie entre les peuples.

n. 10. Pendant ce sejour de Milan, saint Bernard fit plusieurs miracles, principalement sur des possedez : il les attribuoit à la foi de ce peuple, & le peuple à la vertu du saint abbé. On lui amena une femme connuë de tout le monde, tourmentée depuis sept ans de l'esprit malin, le priant de la délivrer. Le saint homme étoit confus de l'opinion qu'on avoit de lui, & l'humilité lui défendoit d'entreprendre des choses extraordinaires : d'un autre côté il rougissoit d'avoir moins de foi que ce peuple, & craignoit d'offenser Dieu en se défiant de sa toute puissance. Enfin il s'abandonna au saint Esprit ; & s'étant mis en priere, il chassa le demon, & rendit la famille tranquille. Les assistans transportez de joye, & levant les mains au ciel, rendirent graces à Dieu ; & le bruit s'en étant répandu par la ville, la mit tout en mouvement : on s'assembloit de tous côtez, on ne parloit que de

l'homme de Dieu, on ne pouvoit se rassasier de le voir, ou de l'entendre : on s'empressoit pour le toucher, ou recevoir sa benediction. AN. 1133.

Il délivra encore d'autres possedez par la vertu de la sainte Eucharistie, par l'eau benite & le signe de la croix : il guerit aussi plusieurs malades ; & la foule du peuple étoit si grande à sa porte depuis le matin jusques au soir, que la foiblesse de son corps n'y pouvant resister, il se mettoit aux fenêtres pour se montrer & leur donner sa benediction. Ils aportoient du pain & de l'eau qu'ils lui faisoient benir, & les gardoient comme des choses sacrées. On accouroit à Milan pour le voir des villages & des villes voisines. Il guerit plusieurs malades de la fievre, leur imposant les mains, & leur faisant boire de l'eau benite : il rétablit des mains séches, & des membres paralytiques en les touchant ; il rendit la vûe à des aveugles par le signe de la croix en presence de plusieurs témoins. Au milieu de tant de miracles & de tant d'aplaudissemens, le saint abbé conserva toûjours une humilité profonde ; & refusa constamment l'Archevêché de Milan, qu'on le pressoit opiniâtrement d'accepter. Ribalde fut donc élû archevêque à la place d'Anselme schismatique ; & le pape rendit à Milan la dignité de metropole qu'il lui avoit otée. Saint Bernard y fit tant de conversions, qu'il y eut de quoi peupler un nouveau monastere de son ordre, qui fut fondé dans le voisinage l'année suivante 1135. & nommé Caravalle. De Milan il passa par ordre du pape à Pavie & à Crémone pour pacifier la Lombardie : mais les Crémonois enflez de leur prosperité, ne profiterent point de sa mediation.

n. 11. 12. 13. &c.

n. 18.

Bern. ep. 131. epist. 134.

epist. 134.

AN. 1134.

XXVI.
Fin du Cardinal Matthieu.

Petr. Clun. 11. mir. c. 17.

Le cardinal Matthieu évêque d'Albane retourna à Pise malade d'un cours de ventre, qu'il avoit contracté tant par la fatigue du voyage, que par l'ardeur du soleil, car c'étoit l'été. Il combatit pendant quatre mois & demi contre son mal, sans vouloir se mettre au lit, ni rien omettre de ses occupations ordinaires. Il travailloit assiduement à la cour du pape aux affaires ecclesiastiques, il s'acquittoit fidelement de l'office divin & de la longue psalmodie de Clugni, & disoit tous les jours la messe suivant sa coutume. Il resista ainsi depuis le quinziéme de Juillet, jusques au premier de Decembre, sans que personne lui pût persuader de se ménager. Enfin la premiere semaine de l'Avant la nature défaillant, il fut obligé de se mettre au lit; & voyant que sa fin étoit proche, il appella les moines qui le servoient, & les chargea de saluer de sa part l'abbé & les principaux officiers de Clugni, & sur tout ses chers enfans de S. Martin des

c. 20. champs. Il faisoit sa confession à tous ceux qui le venoient voir & leur demandoit l'absolution suivant l'usage monastique: c'est-à-dire leurs prieres pour la remission de ses pechez. En recevant le viatique il fit

c. 21. sa profession de foi sur ce sacrement, & dit: Je confesse que ce sacré corps de mon Sauveur est vraiment & essentiellement celui qu'il a pris de la sainte Vierge, qui a été crucifié pour le salut du monde, qui est ressuscité & monté au ciel, & qui viendra juger les vivans & les morts: par lequel j'espere lui être incorporé, devenir un avec lui, & avoir la vie éternelle. Il mourut sur la cendre & le cilice, le matin du jour de

c. 22. Noel, & fut enterré le lendemain, aprés que le pape eut celebré lui-même la messe solemnelle sur le corps,

AN. 1133.

XXVII. Retour de S. Bernard.

Vita l. b. 11 c. 5. n. 28.

Cependant S. Bernard revint en France ; & comme il passoit les Alpes, les pastres descendoient du haut des rochers, & lui demandoient de loin sa benediction : puis ils retournoient à leurs troupeaux, se réjoüissant de l'avoir vû, & de ce qu'il avoit étendu la main sur eux. Arrivant à Clairvaux il fut reçû par ses freres avec une joye qui éclatoit sur leurs visages, mais sans préjudice de la gravité & de la modestie religieuse. Il ne trouva rien de dérangé dans sa communauté aprés une si longue absence : ni plaintes à écouter, ni differends à appaiser, l'union s'y étoit conservée parfaite. Ceux dont il prenoit conseil, savoir ses freres & le prieur Geofroi, depuis évêque de Langres lui representerent que le monastere ne pouvoit plus suffire à une communauté si nombreuse, & qu'il étoit bâti dans un lieu trop serré pour pouvoir l'étendre : lui en montrant un plus commode. Le saint abbé leur dit : Vous voyez que cette maison a été bâtie à grands frais, si nous l'abattons les gens du monde nous accuseront de legereté, ou diront que les richesses nous font tourner la tête : quoique nous ne soyons point riches : car vous savez que nous n'avons point d'argent, & par consequent il y auroit de la temerité, selon l'évangile, à entreprendre un bâtiment. Ils répondirent cela seroit bon si depuis que notre maison est achevée, Dieu avoit cessé d'y envoyer des habitans : mais puisqu'il augmente tous les jours son troupeau, il faut chasser ceux qu'il envoye, ou pourvoir à leur logement ; & il ne faut pas douter qu'il n'en prenne soin lui-même. L'abbé se rendit ; & le dessein du nouveau bâtiment étant devenu public, Thibaud comte de

Luc. XIV 28.

AN. 1133.

Champagne donna de grandes sommes pour cet effet, & en promit encore plus; les évêques voisins, les nobles, les riches marchands contribuerent volontairement & avec joye, les moines travailloient eux-mêmes avec les ouvriers à tailler les pierres: à maçonner, à couper le bois, à conduire l'eau de la riviere par des canaux; ainsi ce grand ouvrage fut achevé beaucoup plûtôt que l'on ne l'esperoit.

XXXVIII. L'abbé Rubert & ses écrits.

C'est le tems où mourut l'abbé Rupert fameux par ses écrits. Il fut premierement moine à S. Laurent prés de Liege, où il eut pour maîtres, Berenger abbé de ce monastere, & Heribrand son successeur. Il passa sa vie à étudier & composer des livres, dont le premier fut celui des divins offices, écrit en 1111. Il fit ensuite des commentaires sur l'écriture suivant un dessein qu'il s'étoit proposé, de raporter tout ce qu'elle contient, aux œuvres des trois personnes de la sainte Trinité. L'œuvre du Pere est la creation, depuis le commencement jusques à la chute du premier homme: l'œuvre du Fils est la redemption, depuis cette chute jusques à la passion de Jesus Christ, ce qui comprend la plus grande partie des livres saints. L'œuvre du saint Esprit est le renouvellement de la creature, depuis la résurrection de J. C. jusques à la fin du monde. Il dédia ce grand ouvrage en 1117. à Cuno Abbé de Sigebert, & depuis évêque de Ratisbone son protecteur, qui le fit connoître à Frideric archevêque de Cologne; & ce prelat le fit abbé de Duis vis-à-vis de la ville.

epist. ad Cun. pro Div. Off.

Quelques-uns se plaignoient que Ruper & les autres savans de ce tems écrivoient trop; & ils disoient comme il raporte lui-même: Les écrits des saints

nous

nous suffisent, nous ne pouvons pas même lire tout ce qu'ils ont écrit : beaucoup moins ce que ces docteurs inconnus & sans autorité écrivent de leur tête. On reproche en particulier à Rupert d'avoir dit, que la substance du pain & du vin n'est point changée dans l'Eucharistie, non plus que la substance du verbe dans l'incarnation. Mais il s'explique lui-même, en disant, que la substance du pain & du vin n'est point changée quant aux especes sensibles ; & il dit ailleurs nettement : croyons sur la parole du Sauveur ce que nous ne voyons pas : c'est-à-dire, que le pain & le vin a passé dans la vraye substance de son corps & de son sang. Il s'en explique encore en plusieurs autres endroits de ses ouvrages. L'abbé Rupert mourut le quatriéme de Mars 1135. & quelques uns l'ont compté entre les saints. Son nom est le même que Robert, selon la prononciation Allemande.

Lib. II. in Exod. c. 10.

epist. ad Cun. ante Evan. J.

V. Gerberon apol. pro Rup. Boll. 4. Mart. tom. 6. p. 259.

XXIX. Saint Bernard passe en Aquitaine.

S. Bernard ne demeura pas long-tems à Clairvaux aprés son retour d'Italie. Geoffroi évêque de Chartres, legat du pape Innocent en Aquitaine, le demanda & l'obtint, pour lui aider à délivrer cette province du schisme, où Gerard d'Angoulesme l'avoit engagée. Bernard y consentit & promit de faire ce voyage, aprés qu'il auroit établi l'abbaïe de Buzai, nouvellement fondée par Ermengarde comtesse de Bretagne, qui se fit elle-même religieuse. Bernard avoit déja fait un premier voyage en Aquitaine avec Josselin évêque de Soissons ; par ordre du pape Innocent lorsqu'il étoit en France, c'est-à-dire, en 1131. Ils vinrent jusqu'à Poitiers, pour conferer avec le duc & avec l'évêque d'Angoulesme : mais cette entrevûë fut sans effet, l'évêque Gerard s'emporta contre le

c. 6. n. 34.

V. epist. 116. & ib. no. Vita n. 36.

AN. 1135. pape Innocent, & anima si furieusement son clergé, que déslors ils commencerent à persecuter ouvertement les catholiques. Jusques-là qu'aprés que saint Bernard fut parti, le doyen de Poitiers brisa l'autel où il avoit celebré la messe.

Le duc d'Aquitaine seul appui du schisme deça les alpes, étoit Guillaume IX. du nom, né l'an 1099. qui succeda en 1126. à Guillaume VIII. son pere. Il reconnut d'abord le pape Innocent, puis il se laissa entraîner dans le schisme par l'evêque d'Angoulesme. Ayant insulté les moines de S. Jean d'Angeli le jour même de la S. Jean lorsqu'ils celebroient l'office & enlevé les offrandes, il leur en fit reparation en plein chapitre : puis en leur presence & de ses barons, il alla à l'église nuds pieds des verges à la main ; & prosterné à terre devant l'autel, il se reconnut coupable ; & pour reparation, fit au monastere une donation considerable, dont l'acte est daté de l'an 1131. & du pontificat d'Anaclet. Du consentement de ce prince, Gerard s'étoit emparé de l'archevêché de Bourdeaux, sans toutefois quitter l'évêché d'Angoulesme. Mais l'argent qu'il avoit distribué à ses partisans venant à se dissiper, & la verité se reconnoissant de plus en plus, les seigneurs commençoient à l'abandonner. Il demeuroit donc dans les lieux où il se croyoit le plus en seureté, & ne se trouvoit pas volontiers aux assemblées publiques.

Boll. 10. Feb. tom. 4. p. 435.

dans Besli.

XXX. Conversion de Guillaume duc d'Aquitaine.

n. 37.

Cependant on fit savoir au duc par des persones qualifiées, qui l'aprochoient avec plus de liberté, que l'abbé de Clairvaux, l'évêque de Chartres, d'autres évêques & d'autres hommes pieux demandoient à conferer avec lui, pour traiter de la paix de l'église ;

AN. 1134.

& on lui persuada de ne pas éviter cette entrevûë, parce qu'il pourroit arriver, que ce qu'on croyoit impossible déviendroit facile. On s'assembla donc à Parthenai, & on parla si fortement sur l'unité de l'église & le mal du schisme; que le duc declara qu'il pourroit consentir à reconnoître le pape Innocent : mais qu'il ne pouvoit se resoudre à rétablir les évêques qu'il avoit chassez de leurs sieges, parce qu'ils l'avoient trop offensé, & qu'il avoit juré de ne leur jamais accorder la paix. On porta plusieurs paroles de part & d'autre; & comme la negociation tiroit en longueur, S. Bernard eut recours à des armes plus puissantes, & s'approcha de l'autel pour offrir le saint sacrifice. Ceux qui pouvoient y assister, c'est-à-dire, les catholiques, entrerent dans l'église: le duc comme étant d'une autre communion, attendoit à la porte.

La consecration étant faite & la paix donnée au peuple, Bernard poussé d'un mouvement plus qu'humain, mit le corps de notre Seigneur sur la patene, le prit avec lui, & ayant le visage enflammé & les yeux étincelans, il sortit dehors, non plus en suppliant, mais en menaçant; & adressa au duc ces paroles terribles: Nous vous avons prié, & vous nous avez méprisez. Voici le Fils de la Vierge qui vient à vous, le chef & le Seigneur de l'église que vous persecutez: voici votre juge, au nom duquel tout genou flechit au ciel, sur la terre & aux enfers: vôtre juge entre les mains duquel votre ame viendra. Le mépriserez-vous aussi, comme vous avez méprisé ses serviteurs? A ces mots tous les assistans fondoient en larmes, & priant avec ferveur, attendoient l'évene- n. 38.

Voyez vie de Suger tom 3 pag 14

AN. 1135. ment de cette action : dans l'esperance de voir quelque coup du ciel. Le duc voyant l'abbé s'avancer transporté de zele, & portant à ses mains le corps de nôtre Seigneur fut épouvanté ; & tremblant de tout son corps, il tomba à terre comme hors de lui. Ses gentilshommes l'ayant relevé, il retomba sur le visage. Il ne parloit à persone, ne regardoit persone : sa salive couloit sur sa barbe, il jettoit de profonds soupirs & sembloit frapé d'épilepsie.

Alors le serviteur de Dieu s'aprocha plus prés de lui, & le poussant du pied, lui commanda de se lever, de se tenir debout & d'écouter le jugement de Dieu. Voilà, dit-il, l'évêque de Poitiers que vous avez chassé de son église. Allez vous reconcilier avec lui, donnez-lui le baiser de paix & le remenez vous-même à son siege : rétablissez l'union dans tout vôtre état, & vous soumettez au pape Innocent comme fait toute l'église. Le duc n'osa rien répondre, mais il alla aussi-tôt au-devant de l'évêque, le reçut au baiser de paix ; & de la même main dont il l'avoit chassé de son siege, l'y ramena avec la joye de toute la ville. L'abbé parlant ensuite au duc plus familierement & plus doucement, l'avertit en pere de ne plus se porter à de telles entreprises, ne plus irriter la patience de Dieu par de tels crimes, & ne violer en rien la paix qui venoit d'être faite.

c. 391. Ainsi la paix étant renduë à toute l'église d'Aquitaine, Gerard seul perseveroit dans le mal : mais la colere de Dieu éclata bien-tôt sur lui. On le trouva mort dans son lit le corps excessivement enflé, & il perit ainsi sans confession & sans viatique. Ses neveux l'enterrerent dans une église, d'où ensuite l'é-

vêque de Chartres le fit tirer & jetter ailleurs. On chassa aussi de l'église de Poitiers ses neveux, qu'il y avoit élevez aux dignitez, on chassa toute sa famille; & ils allerent porter leurs plaintes inutiles dans les païs étrangers. AN. 1135.

L'évêque de Chartres Geofroi donna des preuves singulieres de son desinteressement en ce voyage & pendant tout le tems de sa legation, qui dura plusieurs années. Il vêcut toûjours à ses dépens; & un prêtre lui ayant un jour presenté un esturgeon, il ne voulut l'accepter qu'à la charge d'en rendre le prix que le prêtre reçût malgré lui & en rougissant. Geofroi étant dans une ville la dame du lieu lui offrit par devotion un essuye-main avec deux ou trois assietes fort belles, mais qui n'étoient que de bois. L'évêque les regarda quelque tems, & les loüa, mais on ne put lui persuader de les prendre. *Bern. IV. c. vit. l. c. 5. n. 14.*

XXXI. Sermons de S. Bernard sur le Cantique.

S. Bernard retourna à Clairvaux rempli de joye; & se trouvant alors un peu de repos & de loisir, il prit d'autres occupations; & se retirant seul dans une petite loge couverte de feüillages de pois, il resolut de s'employer à la meditation des choses divines. Le premier sujet qui se presenta à lui, fut le Cantique des Cantiques, qui ne respire que l'amour celeste & les délices des nôces spirituelles; & ses meditations sur ce livre divin, produisirent les sermons qu'il en fit à ses confreres, & qu'il commença pendant l'avent de cette année 1135. Il le continua l'année suivante, & parloit souvent plusieurs jours de suite, mais il étoit souvent interrompu par les affaires & par les visites, qui l'obligeoient même à finir plûtôt qu'il ne vouloit. Il prononçoit quelquefois ces ser- *n. 40.* *Mabill. præf. in to. 4. S. Bernard.*

AN. 1134

mons sur le champ : les novices y assistoient, mais non les freres convers ; & il marque souvent que ses auditeurs étoient instruits des saintes écritures. L'heure de ses sermons étoit où le matin avant la messe & le travail manuel, ou le soir. S. Bernard fit ainsi les vingt-trois premiers pendant l'année 1136. & la suivante jusqu'à son troisiéme voyage d'Italie. Voici comme il commence le premier : Il vous faut dire, mes freres, d'autres choses qu'aux gens du siecle, ou du moins d'une autre maniere ; ils ont besoin de lait, selon l'Apôtre, & vous de viande solide. Il marque ensuite qu'ils sont suffisamment instruits des deux autres livres de Salomon, les Proverbes & l'Ecclesiaste.

Bernard chartreux de la maison des Portes prés de Bellai, avoit demandé au saint abbé quelque ouvrage spirituel, & il s'en défendoit depuis long-tems, craignant de ne pouvoir rien faire qui fût digne de ce pieux solitaire. Enfin il lui promit les premiers de ces sermons sur le Cantique, quoiqu'il ne les eût pas encore rendus publics : & il les lui envoya quelque tems aprés : le priant quand il les auroit lûs, de lui mander s'il devoit continuer. Le pape Innocent connoissant le mérite de Bernard des Portes, le choisit pour un évêché de Lombardie : mais S. Bernard écrivit au pape pour l'en détourner. Non qu'il ne jugeât ce chartreux tres-digne de l'épiscopat, mais à cause de l'insolence & de l'inquietude des Lombards. Que fera, dit-il, ce jeune homme d'une santé affoiblie & accoûtumé au repos de la solitude dans un peuple barbare, tumultueux & orageux ? Comment accorder tant de sainteté & tant de corruption ; tant de simpli-

Bern. epist. 153.

epist. 154.

epist. 155.

cité & tant de fourberie ? reservez-le, je vous prie, pour un lieu plus convenable & pour un peuple qu'il puisse gouverner plus utilement. Le conseil de saint Bernard fut suivi, & Bernard des Portes fut pourvû de l'évêché de Bellai qu'il quitta aprés quelques années, & revint à sa Chartreuse. AN. 1131.

XXXII. Exhortation aux Templiers.

Ce fut vers le même tems & avant l'an 1136. que S. Bernard écrivit son exhortation aux Templiers, à la priere de Hugues leur premier maître, mais depuis que cet ordre se fut considerablement étendu. C'est, dit S. Bernard, un nouveau genre de milice inconnu aux siecles precedens : où l'on joint les deux combats, contre les ennemis corporels & contre les spirituels : il n'est pas rare de voir de braves guerriers, le monde est plein de moines, mais il est merveilleux d'avoir allié l'une & l'autre profession. Il dit ensuite que persone ne peut aller au combat avec plus de confiance, que ceux qui sont assurez de remporter la victoire, ou le martyre, en mourant pour la cause de Dieu. Il marque que dans les combats ordinaires on met son ame en peril, si la cause de la guerre n'est juste & l'intention droite dans le guerrier ; & il n'aprouve pas même la victoire de celui qui tuë pour sauver sa vie. Mais il soutient que la guerre contre les infideles est agreable à Dieu : ajoûtant toutefois : Il ne faudroit pas tuer les payens mêmes, si on pouvoit les empêcher par quelque autre moyen de trop insulter aux fideles, ou de les opprimer.

Opusc. vi. c. 1.

c. 3.

Il décrit ainsi la vie des chevaliers du Temple : Ils obéissent parfaitement à leur superieur ; ils évitent toute superfluité, dans la nourriture & le vêtement ;

c. 4.

AN. 1135. Ils vivent en commun dans une ſocieté agréable, mais frugale : ſans femmes, ni enfans, ſans poſſeder rien en propre, pas même leur volonté. Ils ne ſont jamais oiſifs, ni repandus au dehors par curioſité : mais quand ils ne marchent point à la guerre, ce qui eſt rare, ils raccommodent leurs armes, ou leurs habits, ou les mettent en ordre, ou font enfin ce que le maître leur ordonne. Une parole inſolente, un ris immoderé, le moindre murmure, ne demeure point ſans correction. Ils déteſtent les échets, les dez, la chaſſe & la fauconnerie : ils rejettent avec horreur les boufons, les charlatans, les chanſons ridicules & les ſpectacles. Ils coupent leurs cheveux, ſe baignent rarement, ſont pour l'ordinaire negligez, couverts de pouſſiere & brûlez du ſoleil. A l'approche du combat ils s'arment de foi au dedans, de fer au dehors, ſans ornement ſur eux ni ſur les chevaux, ils ſe préparent à l'action avec toute ſorte de ſoin & de prevoyance, mais quand il eſt tems ils chargent vigoureuſement l'ennemi, ſans craindre le nombre ni la fureur des barbares : ſe confiant non en leurs forces, mais en la puiſſance du Dieu des armées, ainſi ils joignent enſemble la douceur des moines & la valeur des ſoldats.

c. 35. Et enſuite : ce qui ſe paſſe à Jeruſalem excite tous les peuples à y prendre part ; & ce qu'il y a de plus conſolant, c'eſt que la plûpart de ceux qui s'enrôlent à cette ſainte milice, étoient des ſcelerats, des impies, des raviſſeurs, des ſacrileges, des homicides, des parjures, des adulteres. Ainſi leur converſion produit deux biens, d'en délivrer leur païs & de ſecourir la terre ſainte. C'eſt ainſi que Jeſus-Chriſt ſe vange de ſes ennemis en triomphant d'eux & ſe ſervant

servant d'eux ensuite pour triompher des autres.

AN. 1135.

XXXIII. Penitence de Pons de Laraze.

Narrat. tom 3. Miscel. Baluz. p. 203.

En ce tems-là un gentilhomme de Languedoc donna un exemple memorable de penitence. Il se nommoit Pons seigneur de Laraze, château imprenable dans le diocese de Lodeve : il étoit distingué par sa noblesse, ses richesses, son esprit, sa valeur : mais n'ayant pour regle de sa conduite que ses passions, il étoit incommode à plusieurs de ses voisins. il surprenoit les uns par ses discours artificieux, il forçoit les autres par les armes, & dépoüilloit de leurs biens tous ceux qu'il pouvoit, n'étant occupé jour & nuit que de brigandages. C'étoit son vice dominant entre plusieurs autres. A la fin étant touché de Dieu il rentra en lui-même ; & aprés y avoir bien pensé il resolut de quitter le monde, & passer le reste de sa vie en penitence. Il en fit confidence à sa femme, la priant instamment d'en faire de même ; & la dame dont le cœur étoit aussi noble que la naissance, y consentit volontiers. Seulement elle le pria de pourvoir à leurs enfans : car ils avoient un fils & une fille. Il le fit, & mit la mere & la fille au monastere de Drinone avec une grande partie de son bien ; & son fils à S. Sauveur de Lodeve.

Ses voisins & ses amis surpris de sa conduite l'étant venu trouver pour en apprendre le motif & quel étoit son dessein : il ne leur dissimula rien, & profitant de l'occasion, comme il étoit éloquent, bien que sans lettres, il leur parla si fortement du mépris du monde & des avantages de la penitence, que quelques-uns en furent touchez, & six se joignirent à lui, promettant de ne s'en separer ni à la vie ni à la mort. Pons de Laraze ainsi affermi dans sa resolution, fit

AN. 1136. publier qu'il mettoit en vente tous ses biens. Il y vint des acheteurs de toutes sortes, gentilshommes, païsans, clercs & laïques; & quand ils eurent employé tout leur argent, comme il restoit encore bien des choses à vendre, Pons declara qu'il prendroit en payement toutes sortes de bestiaux & de fruits, dont les hommes se nourrissent: ainsi il en amassa une grande quantité. Son dessein étoit de les donner aux pauvres, mais il comprit qu'il faloit commencer par faire restitution. Il envoya donc publier par tous les marchez & toutes les églises de la province, que tous ceux à qui Pons de Laraze devoit quelque chose, ou avoit fait quelque tort, se trouvassent au village de Pegueroles le lundi de la semaine sainte, ou les deux jours suivans, & que chacun y seroit satisfait.

Le dimanche des Rameaux à Lodeve aprés la procession & la lecture de l'évangile, l'évêque & son clergé étant sur un échaffaut dressé exprés dans la place au milieu du peuple: Pons se presenta avec ses six compagnons: il étoit en chemise & nuds pieds, ayant une hart au cou par laquelle un homme le menoit comme un criminel, le fustigeant avec des verges continuellement: car il l'avoit ainsi ordonné. Etant arrivé devant l'évêque il demanda pardon à genoux, & lui donna un papier qu'il tenoit à la main, & où il avoit fait écrire tous ses pechez, priant instamment qu'on le lût devant tout le peuple. L'évêque voulant lui en épargner la honte, le défendit d'abord: mais Pons l'en pressa tant, qu'il l'obtint. Pendant qu'on lisoit sa confession il se faisoit fraper avec des verges, demandant toûjours qu'on frapât

plus fort, ſe confeſſant coupable de tous ces crimes, & arroſant la terre de ſes larmes, qui attiroient celles du peuple. Tous l'admiroient, le reſpectoient, & prioient Dieu de lui donner la perſeverance. Sa confeſſion fut même utile à pluſieurs, qui par mauvaiſe honte avoient celé leurs pechez, & qui animez par ſon exemple, eurent recours à la penitence. AN. 1136.

Le lendemain & les deux jours ſuivans, pluſieurs perſones ſe trouverent à Pegueroles, pour demander ce qu'ils avoient perdu. Pons ſe jugeant lui-même, commençoit par ſe jetter aux pieds de chacun d'eux & leur demander pardon : puis il leur rendoit ce qui leur étoit dû, ſoit en bétail, en argent, ou en autres eſpeces, des choſes neceſſaires à la vie, dont il avoit fait proviſion : en ſorte qu'ils ſembloient retrouver les choſes mêmes qu'ils avoient perduës. Ils s'en retournoient donc chacun chez eux, le comblant de benedictions au lieu des maledictions dont ils le chargeoient autrefois. Enfin voyant un païſan de ſes voiſins il lui dit : Qu'attens-tu ? que ne dis-tu auſſi de quoi tu te plains ? Seigneur, dit le païſan, je n'ai aucune plainte à faire contre vous, au contraire je vous louë & vous benis, parce que vous m'avez ſouvent protegé contre mes ennemis, & ne m'avez jamais fait aucun tort. Non, reprit Pons, je t'ai fait tort, mais peut-être ne l'as-tu pas ſçû. N'as-tu pas perdu ton troupeau de nuit en un tel tems ? Ce fut moi qui le fis enlever par mes gens. Je te prie de me le pardonner & de prendre ces beſtes qui reſtent. Le païſan les prit comme venues du ciel, & s'en retourna avec joye, beniſſant Pons, qu'il appelloit ſon bienfaicteur.

AN. 1136.

Aprés ces restitutions Pons distribua aux pauvres ce qui lui restoit de biens ; & partit avec ses six compagnons la nuit du Jeudi au vendredi Saint pour aller en pelerinage, n'ayant chacun qu'un simple habit, un bâton, une gibeciere & marchant nuds pieds. Ils allerent d'abord à S. Guillem du desert par un chemin tres-rude. Le lundi de Pâques ils partirent pour aller à saint Jacques en Galice, & firent ce voyage vivant d'aumônes sans rien garder pour le lendemain. Là ils s'affermirent dans la resolution de se retirer dans un desert, & y vivre du travail de leurs mains : à quoi l'archevêque de Compostelle les encouragea, & voulut d'abord les retenir dans son diocese : mais faisant reflexion qu'ils feroient peu de fruit dans un païs dont ils ne savoient pas la langue, il leur conseilla de retourner chez eux, les exhortant à perseverer dans leur sainte resolution. Ils allerent ensuite au mont S. Michel, à S. Martin de Tours, à S. Martial de Limoges, à S. Leonard, & terminerent leur voyage à Rodés.

Chartular. M. S. Loci dei.

Ademar qui en étoit évêque, étoit un prelat vertueux & liberal, qui vers le même tems donna des biens considerables pour la fondation de l'abbaye du Loc-dieu, fille de Dalones, & réünie avec elle à l'ordre de Cîteaux, il reçut les sept amis avec joye & respect, sachant que c'étoit des gentilshommes connus & voisins ; & le comte de Rodés aprenant que Pons de Laraze son ancien ami étoit à l'évêché, le vint voir & lui offrit tout ce qui dépendoit de lui pour l'execution de son dessein. L'évêque & lui offrirent aux sept amis des villages & des églises abandonnées pour bâtir un monastere : mais ils fuyoient le

commerce du monde & cherchoient les solitudes. Ils choisirent donc le lieu de Salvanés au diocese de Lavaur, que leur donna un seigneur nommé Arnaud du Pont; & ils commencerent à y bâtir des cabanes de leurs propres mains & à défricher la terre. Leur réputation vint aux oreilles des évêques voisins de Lodeve & de Beziers, & du peuple de ces dioceses: d'où plusieurs persones les venoient visiter & leur offroient des presens. AN. 1136.

Le païs étant affligé d'une grande famine, une multitude innombrable de pauvres vint à Salvanés: parce que ces pieux solitaires exerçoient l'aumône, l'hospitalité & toutes les autres œuvres de misericorde. Effrayez de cette multitude ils vouloient s'enfuir: mais Pons les retint & leur dit: Il faut vendre nos bestiaux & tout ce que nous avons pour assister nos freres, & mourir ensuite avec eux s'il est besoin: cependant je vais demander l'aumône pour eux aux grands du siecle. Ayant ainsi parlé il partit monté sur un asne un bâton à la main. Mais Arnaud du Pont ayant apris que les solitaires vouloient tout vendre pour les pauvres, ouvrit ses greniers & donna une quantité de vivres, qui multiplia de telle sorte, qu'il y eut de quoi nourrir tout ce peuple jusques à la recolte. Pons revint aussi avec une queste abondante; & le jour de la S. Jean, il donna un repas à ceux qui s'y trouverent, puis il les congedia remplis de reconnoissance.

Peu de tems aprés l'habitation de Salvanés étant augmentée en biens & en nombre de solitaires: on trouva qu'on pouvoit y fonder une abbaye & y pratiquer l'observance reguliere. La question fut quel institut on

AN. 1136.

devoit prendre, des Chartreux, ou de Cîteaux; & on resolut de s'en raporter au jugement des Chartreux. Pons alla donc à la Chartreuse consulter le prieur, qui étoit encore Guigues, & ses confreres. Ils conseillerent de prendre l'institut de Cîteaux preferablement à tous les autres, & de s'adresser à l'abbaye la plus proche. C'étoit celle de Mas-Adam, aujourd'hui Mazan, au diocese de Viviers. Pons y alla, & étant entré au chapitre, il donna la maison de Salvanés à l'ordre de Cîteaux entre les mains de Pierre premier abbé de ce monastere, fondé en 1119. L'abbé envoya des hommes choisis d'entre les moines, pour préparer les lieux reguliers, & fit venir les solitaires de Salvanés, à qui il fit faire une année de noviciat; & aprés leur avoir donné l'habit les renvoya, leur donnant pour abbé un d'entre eux nommé Ademar, homme sage & lettré. Quant à Pons de Laraze, son humilité lui fit toujours chercher la derniere place, & il demeura entre les freres lais, afin de pourvoir plus librement à la subsistance de la maison. Ainsi fut fondée l'abbaye de Salvanés l'an 1136. & elle devint si celebre, qu'elle reçut des presens des plus grands princes proches & éloignez; savoir du comte Thibaud de Champagne, de Roger roi de Sicile, & même de l'empereur de CP. Cette histoire fut écrite environ trente ans aprés par ordre de Pons quatriéme Abbé.

XXXIV. Mort de Henri I. Etiene roi d'Angleterre.

Sup. liv. LXV. *n.* 5. *Guill. Malmesb. hist. Novo p.* 177. *Order lib.* VIII *p.* 901.

Henri I. roi d'Angleterre mourut à Lions en Normandie, le dimanche premier jour de Decembre 1135. aprés avoir regné trente-cinq ans; & en lui finit la ligne masculine des rois Normans. Hugues archevêque de Roüen, qui avoit assisté ce prince à la mort, en écrivit au Pape Innocent en ces termes: Le

roi mon maître étant subitement tombé malade, nous a aussi-tôt appellez pour le consoler, & nous avons passé trois jours fort tristes avec lui. Il confessoit ses pechez suivant ce que nous lui disions, frapoit sa poitrine & renonçoit à toute mauvaise volonté. Par nôtre conseil & celui des évêques, il promettoit l'amendement de sa vie; & sous cette promesse, nous lui avons donné trois fois l'absolution pendant ces trois jours. Il a adoré la croix de notre Seigneur, a reçû devotement son corps & son sang, & ordonné ses aumônes en disant: Que l'on acquitte mes dettes, que l'on paye les livrées & les gages que je dois, & qu'on donne le reste aux pauvres. Enfin nous lui avons proposé l'autorité de l'église touchant l'onction des malades: il l'a demandée & nous la lui avons donnée: ainsi il a fini en paix. Tel fut le témoignage de l'archevêque.

Le corps du roi fut porté à Roüen, puis à Caën, où on le garda jusqu'à ce que la saison permît de le porter en Angleterre, & il fut enterré au monastere de Radingues qu'il avoit fondé. Mathilde ou Mahaud sa fille unique, avoit épousé en premieres nôces l'empereur Henri V. dont elle n'avoit point eu d'enfans. Aprés sa mort elle épousa Geoffroi comte d'Anjou, surnommé Plante-genest, fils de Foulques alors roi de Jerusalem. Elle devoit succeder au royaume d'Angleterre, suivant l'intention de son pere: mais elle fut prévenuë par Etiene comte de Bologne son cousin germain, fils d'Alix sœur du roi Henri & d'Etiene comte de Blois & de Champagne. Le comte de Bologne passa en Angleterre & y fut couronné roi le dimanche vingt-deuxiéme de Decembre 1135.

par Guillaume archevêque de Cantorberi, assisté des évêques de Vinchestre & de Sarisberi.

Le roi Etiene à son avenement à la couronne, promit de conserver les libertez de l'église Anglicane, comme il paroît par une charte donnée à Oxford
tom. x. conc. p. 991.
l'an 1136. où il reconnoît d'abord que son élection a été confirmée par le pape Innocent. Il promet de ne rien faire par simonie dans les affaires ecclesiastiques, & ne rien permettre de semblable. La jurisdiction sur les persones ecclesiastiques, & la distribution des biens de l'église demeurera aux évêques. La dignité & les privileges des églises & leurs ancienes coutumes seront inviolablement conservées. Les églises posséderont librement & sans trouble, tous les biens dont elles ont joüi du tems du roi Guillaume le conquerant. Si elles ont perdu quelque chose de ce qu'elles possedoient alors, ou de ce qu'elles ont aquis depuis, le roi Etiene promet de leur en faire justice. Il conservera les dispositions que les évêques, les abbez & les autres ecclesiastiques auront faites de leurs biens avant leur mort. Pendant la vacance du siege, tous les biens de l'église seront à la garde du clergé, ou de persones de probité de la même église. Toutes les exactions & les injustices introduites par les vicomtes & les autres officiers seront abolies. C'est ce que pro-
p. 178.
mit le roi Etiene : mais Guillaume de Malmesburi auteur du tems, remarque que ce prince étoit leger, & peu sûr en ses promesses.

Il passa en Northumbre avant le carême de la même année 1136. pour voir le roi d'Ecosse ; & le vingt-neuviéme de Mars, qui étoit l'octave de Pâques, il fit tenir un concile où presida Tourstain ar-

chevêque

chevêque d'Yorc, assisté de plusieurs évêques, abbez & seigneurs. Le siege d'Excester étoit vacant par le decés de Guillaume de Varevast ; & l'archidiacre Robert fut élû en ce concile pour lui succeder : on y donna aussi deux abbayes.

XXXV. L'Empereur Lothaire en Italie.

Chr. Benev. ap. Bar. 1135.

Cependant l'empereur Lothaire vint en Italie, où le pape l'avoit appellé dés l'année precedente: lui envoyant le cardinal Gerard, & Robert prince de Capouë, chassé de son état par Roger roi de Sicile. C'étoit contre ce prince, l'unique protecteur de l'anti-pape, que le pape Innocent imploroit le secours de Lothaire: à qui saint Bernard écrivit de son côté sur le même sujet : l'exhortant à défendre l'église contre les schismatiques; & sa couronne contre Roger, qu'il traite d'usurpateur. Il écrivit aussi à l'empereur en faveur des Pisans, à qui l'on avoit rendu de mauvais offices auprés de lui, & lui representa fortement les services qu'ils avoient rendus à l'église & à l'état. Et pour consoler le pape en attendant l'arrivée de l'empereur, S. Bernard lui écrivit au nom d'Alberon archevêque de Treves, par Hugues archidiacre de Toul, qui alloit à Rome. Il assure le pape de la fidelité de l'église de deça les monts ; & ajoûte que l'empereur prepare une puissante armée pour la délivrance de l'église Romaine.

epist. 190. epist. 140. epist. 176.

En effet Lothaire passa les Alpes en 1136. suivi d'une armée nombreuse, qui répandit la terreur dans toute l'Italie : mais les affaires de Lombardie l'obligerent à séjourner dans cette province le reste de l'année. Cependant comme il savoit quelle étoit l'autorité de l'abbé du mont-Cassin, & les grands domaines que ce monastere possedoit dans la Campanie

AN. 1136. & dans la Poüille, il écrivit à Seignoret qui en étoit abbé : que si quelque crainte l'avoit separé de l'unité de l'église, il revint au pape Innocent reconnu de tout le monde, promettant de sa part à ce monastere, toute sorte de protection. Il écrivit de même aux moines, & leur fit écrire par l'Imperatrice Richise son épouse.

XXXVI. Tenative du roi Roger sur le Mont Cassin.

Chr. Cass. IV. c. 97. 98.

Mais le roi Roger retournant en Sicile, avoit laissé en Poüille Guerin son chancelier, qui voulut s'assurer du mont-Cassin pour son maître. Il manda donc à l'abbé Seignoret de le venir trouver à Capouë, pour traiter des affaires du royaume avec les seigneurs du pays. L'abbé étoit alors griévement malade ; & étant gueri il envoya avant Noël deux de ses moines trouver le chancelier à Benevent, & lui faire ses excuses. Le chancelier lui manda de venir à Capoue aprés la fête, sinon qu'il iroit lui-même le trouver. Les deux moines revinrent au mont-Cassin le jour de S. Jean l'évangeliste, & dirent qu'en allant & en venant ils avoient appris par les amis du monastere que le dessein du chancelier n'étoit que de prendre l'abbé. Il feignit d'être encore malade, mais l'évêque élû d'Aquin, manda au chancelier que l'abbé n'étoit point pour le roi Roger, & qu'au contraire il se preparoit à recevoir l'empereur Lothaire & le pape Innocent.

Le chancelier vint au mont-Cassin la veille de l'Epiphanie cinquiéme de Janvier 1137. & commanda à l'abbé de la part du roi de lui livrer aussi-tôt le monastere, de se retirer avec vingt moines, ou autant qu'il voudroit, à la forteresse nommée Bantra, & y emporter le tresor de l'église & tous leurs meubles : que les autres moines seroient separez dans

les obediences, c'est à dire, les prieurez dépendans de l'abbaye: dans laquelle on laisseroit quatre prêtres, & trois ou quatre autres moines pour faire le service divin devant le corps de saint Benoist. Le chancelier ajoûta: Ce qui nous oblige d'en user ainsi, c'est que le monastere du mont-Cassin est d'une grande reputation dans tout le monde Chrétien, comme étant le plus riche de l'Italie: en sorte que si l'Empereur Lothaire, ou d'autres ennemis du roi s'en rendoient les maîtres, il arriveroit de grands maux à son royaume. L'abbé surpris d'un tel ordre, demanda permission d'en déliberer, & il appella les anciens du monastere, qui lui declarerent tout d'une voix, qu'il ne faloit en aucune maniere livrer cette maison aux laïques, & qu'ils étoient resolus de souffrir plûtôt les dernieres extremitez: parce que si on conservoit le chef, on pourroit sauver les membres qui en dépendoient. AN. 1137.

L'abbé répondit donc au chancelier: Cette affaire est de telle importance, que nous ne pouvons vous répondre si promptement. C'est pourquoi nous vous demandons un délai, pour appeller tous nos freres qui sont dans les obediences, & en déliberer en commun. Pourquoi déliberer? dit le chancelier en colere: Vous n'aurez point de delai: je vous commande de la part du roi de me donner tout maintenant une réponse précise. Et la cause de cet ordre, c'est que Lothaire viendra avec son pape Innocent; & nous voulons éprouver si vous demeurerez fideles au roi, & si vous combattrez pour conserver sa couronne. L'abbé répondit: Nous sommes prêts de le faire quand il sera besoin, & de vous en faire dés à present prêter

AN. 1137. serment par nos vassaux. Nous promettons de plus, de nous préparer contre les ennemis du roi, & de défendre le mont-Cassin contre l'empereur. Le chancelier lui demanda avec quoi il le défendroit ; & l'abbé répondit : Nous ferons venir de la ville de S. Germain & de toutes les terres de notre monastere, les hommes les plus braves & les plus forts, & nous les joindrons à vos troupes. Le chancelier rejetta cette offre avec mépris & indignation : chargea les moines d'injures, les appellant fourbes & trompeurs ; & se retira en grande colere, demandant réponse dans le jour. N'en ayant point reçu, il faisoit ses preparatifs pour assieger le mont-Cassin : ce qui obligea l'abbé de faire venir Landulfe de S. Jean, qui tenoit le parti de l'empereur. Ses troupes furent reçuës dans le monastere le troisiéme jour d'aprés l'Epiphanie, & on leur en livra les forteresses : mais on fit une penitence particuliere dans le monastere, pour avoir rompu le silence en ces jours de tumulte. Cependant toutes les terres de l'abbaye se revolterent contre l'abbé & les moines, excepté le château de S. Pierre du mont-Cassin, & l'on envoya deux moines en donner avis à l'empereur Lothaire.

c. 100.

c. 101.

Le chancelier Guerin mourut à Salerne le dix-septiéme jour aprés qu'il fut venu au mont-Cassin : dont les moines regarderent sa mort comme une punition divine ; & un d'entre eux vit son ame plongée dans un lac de feu. Mais l'abbé Seignoret ne le survêcut pas long temps, & mourut le jeudi quatriéme de Février 1137. Avant que l'on sçût sa mort, le doyen & les moines congedierent les gens de Landulfe, qu'ils avoient reçus dans le monastere. Six

c. 102.

c. 103.

c. 104.

jours se passerent avant qu'on pût proceder à l'élection d'un nouvel abbé : enfin le jour de sainte Scholastique dixiéme de Février, la Communauté s'assembla pour cet effet, mais elle se trouva divisée : les uns vouloient élire Rainald de Collemezzo, les autres Rainald le Toscan. Les premiers vouloient differer l'élection, jusqu'à ce qu'on envoyât des deputer au roi Roger & au pape Innocent, qui étoit toujours à Pise, & que l'on reçût leurs avis : mais ils ne pûrent en faire convenir les autres, qui malgré leur opposition prirent Rainald le Toscan, le mirent dans la chaire de S. Benoist, & le reconnurent pour leur abbé.

Les premiers indignez de ce choix, envoyerent secretement un courier aux deux moines, que Seignoret avoit deputez à l'empereur Lothaire, avec des lettres par lesquelles ils marquoient que Rainald le Toscan avoit été élû seditieusement ; & les chargeoient de prier l'empereur & le pape de leur donner un abbé. Ce que Rainald le Toscan ayant appris, il traita secretement avec les serviteurs du roi Roger ; & se fit confirmer l'abbaye par ce prince & par l'anti-pape Pierre de Leon, dont il avoit été soudiacre. L'empereur qui étoit à Ravenne, écouta favorablement la remontrance des deputez du mont-Cassin, & se declara contre le nouvel abbé Rainald, en haine principalement du roi Roger, qu'il regardoit comme le plus grand ennemi de l'empire.

XXXVII. Troisiéme voyage de saint Bernard en Italie. *Chr. Benev. ap. Bar. n.*

Au mois de Mars 1137. le pape Innocent partit de Pise & vint à Viterbe, pour conferer avec l'empereur, qui lui envoya Henri duc de Baviere son gendre avec trois mille chevaux : lui ordonnant de se te-

AN. 1137. nir aux environs de Rome, & de rétablir Robert dans sa principauté de Capouë; car l'empereur avoit resolu cependant d'aller dans la marche d'Ancone.

Vita lib. II. c. 7. n. 41. Le pape avoit écrit à S. Bernard de venir au secours de l'église, & les cardinaux avoient joint leurs prieres: en sorte qu'il ne put se dispenser de faire un troisiéme voyage en Italie. Il falut donc interrompre ses sermons sur le cantique & ses autres occupations. En partant il assembla ses moines de plusieurs endroits, leur presenta l'état de l'église & la foiblesse du schisme, les exhortant à prier pour achever de l'abatre, & à conserver la regularité pendant son absence. *Ser. 26. in Cant. n. 14.* Etant arrivé en Italie il vint trouver le pape à Viterbe, où il pensa perdre son frere Girard, qui l'avoit accompagné, & qui fut malade à la mort.

Vita n. 41. Le pape & les cardinaux ayant communiqué à Bernard leur dessein sur l'affaire presente, il fut d'avis de la conduire par une autre voye, ne mettant point son esperance dans la force des armées. Il s'informa par diverses conversations, quelle étoit la puissance des schismatiques, & la disposition de leurs protecteurs: si c'étoit par erreur, ou par malice, qu'ils entretenoient ce mal. Il aprit de ceux qu'il entretint en particulier, que les ecclesiastiques attachez à l'anti-pape étoient en peine de leur situation; qu'ils connoissoient bien leur faute, mais qu'ils n'osoient revenir, de peur de se voir méprisez & couverts d'infamie: aimant mieux demeurer ainsi sous une ombre d'honneur, qu'être chassez de leurs sieges, & exposez à mandier publiquement. Les parens de Pierre disoient, que personne ne se fieroit plus à eux, s'ils contribuoient à la ruine de leur maison &

en abandonnoient le chef. Les autres s'excusoient sur le serment de fidelité qu'ils lui avoient prêté; & personne ne s'attachoit à ce parti, par un vrai motif de cnoscience.

Bernard leur déclaroit, que les conspirations criminelles contraires aux loix & aux canons, ne pouvoient être autorisées par les sermens, ni soutenues sous prétexte de religion, puisque l'autorité divine oblige à les dissoudre. Ces discours retiroient plusieurs personnes du parti de Pierre, qui se dissipoit de jour en jour : lui-même perdoit courage: voyant augmenter le credit d'Innocent, à mesure que le sien diminuoit. L'argent lui manquoit, on voyoit fondre sa cour & ses domestiques, sa table peu frequentée, n'étoit plus servie que de viandes communes, ses officiers n'avoient plus que de vieux habits; ceux qu'il tenoit à ses gages étoient maigres & chargez de dettes: la triste image de sa maison montroit sa ruine prochaine.

XXXVIII. Le pape & l'empereur en Campanie.

Chr. Benev.

Chr. Cass. IV. c. 105.

Aprés la conference avec l'empereur à Viterbe le pape s'approcha de Rome, sans toutefois y vouloir entrer, pour ne pas s'embarasser dans les affaires des Romains : mais il soumit à son obéïssance la ville d'Albane & toute la Campanie. Le duc Henri gendre de l'empereur étoit avec lui; & comme ils se trouverent prés du mont-Cassin, ils y envoyerent Richard chapelain du pape & moine de cette abbaye, savoir si on les y vouloit recevoir, & reconnoistre le pape Innocent, auquel cas ils mettoient le monastere sous la protection de l'empereur. L'abbé Rainald, qui s'étoit livré au roi Roger & à l'anti-pape, resista d'abord, & chassa l'envoyé du pape; mais au bout

AN. 1137. douze jours, il se rendit au duc Henri, & reçut dans le monastere l'étendart de l'empereur. Capoue se rendit ensuite avec toute la principauté, & Robert y fut rétabli.

Chr. Benev. Le vingt-troisiéme de Mai le pape & le duc Henri campérent prés de Benevent: où le pape envoya le cardinal Gerard proposer un accommodement. L'archevêque Rosceman, intrus par l'anti-pape Anaclet, s'y opposa, & excita les citoyens à se défendre: mais aprés quelque combat contre les Allemands, la ville se rendit: le pape la garantit du pillage, délivra les prisonniers, & permit aux éxilez de rentrer. On lui amena le cardinal Crescence, qui soutenoit dans la ville le parti d'Anaclet, & le pape y mit de sa part le cardinal Gerard: l'archevêque Rosceman s'enfuit. Ensuite le pape alla joindre l'empereur au siege de Bari, qu'il prit, & se soumit toute la Pouille.

Chr. Cass. IV. c. 108. Alors il manda à Rainald abbé du mont-Cassin, de se trouver à Melfe pour la cour qu'il y devoit tenir à la saint Pierre. Aprés plusieurs ordres réiterez, l'abbé partit à la S. Jean accompagné de plusieurs de ses moines; entre autres de Pierre, diacre & bibliothequaire du mont-Cassin, qui a écrit cette histoire. L'empereur étoit campé au lieu nommé Lago pésole prés de Melfe, & le pape Innocent avec lui. Quand les moines du mont-Cassin y furent arrivez, le pape leur envoya dire, qu'avant que d'entrer au camp, ils vinssent nuds pieds lui faire satisfaction, demander penitence d'avoir adheré au schisme, anathematiser Pierre de Leon, & promettre obéissance au pape par serment. L'abbé Rainal étonné, appella à l'empereur, & dit qu'il suivroit son conseil: l'empereur voulut

voulut bien ſe rendre arbitre entre le pape & les moines, pour ſavoir s'ils devoient paſſer pour excommuniez ; & l'on deputa devant lui de part & d'autre.

XXXIX. L'empereur arbitre entre le pape & les moines du mont-Caſſin.

Ce fut le neuviéme de Juillet, que l'empereur commença à examiner l'affaire, étant aſſiſté de Peregrin patriarche d'Aquilée, & de pluſieurs autres évêques & abbez. De la part du pape y étoit le chancelier Aimeri, trois autres cardinaux, S. Bernard & pluſieurs autres : de la part du mont-Caſſin, Henri duc de Baviere, Conrad duc de Suaube & pluſieurs autres ſeigneurs, Henri évêque de Ratiſbone & Adalberon de Baſle, qui mourut peu de tems aprés. Ainſi c'étoit un concile, où l'empereur aſſiſtoit à l'exemple de pluſieurs autres. On choiſit premierement ceux qui devoient parler ; ſavoir Gerard, cardinal du titre de ſainte Croix, pour l'égliſe Romaine, & Pierre diacre, pour le mont-Caſſin ; on nomma auſſi des interpretes, pour expliquer en Allemand, ce qu'on diroit en latin, & en latin ce qu'on diroit en Allemand.

c. 109.

Chr. Sax. 1137.

Le cardinal Gerard dit : l'égliſe qui vous a ſacré, invincible empereur, ne peut aſſez s'étonner, que vous ayez reçu des excommuniez. L'empereur répondit : C'eſt de quoi il s'agit en cette diſpute, de ſavoir s'ils ſont excommuniez. Gerard dit enſuite : L'égliſe a ordonné, qu'ils promettent par ſerment, obéiſſance au pape Innocent. A quoi Pierre diacre oppoſa la défenſe generale de jurer, portée dans l'évangile ; & la défenſe particuliere de la regle de ſaint Benoît à l'égard des moines, confirmée par les loix de Charlemagne & de ſes ſucceſſeurs. L'empereur Lothaire les ayant vûës, chargea les deputez du pape

Matth. v. 34.

AN. 1137. de le prier de sa part de n'y point donner d'atteinte, & termina la premiere séance. Le lendemain le cardi-

n. 100. nal Gerard dit, que le pape ne pouvoit accorder ce que l'empereur demandoit : savoir de dispenser les moines du serment, & qu'il quitteroit plûtôt les ornemens pontificaux. Et comme Pierre diacre dit, que sa communauté avoit toûjours été fidele à l'église Romaine, le cardinal dit : Quand vous avez laissé le pape Innocent pour adherer aux schismatiques, n'avez-vous pas été infideles? Pierre répondit : Dites-moi, je vous prie, est-ce nous qui l'avons quitté, ou lui qui nous a abandonnez? accusant Innocent d'avoir abandonné son troupeau comme un pasteur mercenaire, lorsqu'il s'enfuit en France. Sur quoi l'empereur dit : Ce moine fait voir, que si les oüailles ont failli, c'est la faute du pasteur & non la leur : c'est pourquoi il faut prier le pape de leur pardonner, comme nous leur pardonnons ce qu'ils ont fait contre nous. Ainsi finit la seconde séance.

c. 101. A la troisiéme, l'empereur dit, que ce differend ne devoit point paroître une contestation juridique : puisqu'il ne s'agissoit que de réünir un membre au chef, & reconcilier les enfans à un pere irrité, qui aprés être appaisé, en sauroit gré à ceux qui les auroient tiré de ses mains. Le cardinal Gerard dit : Ne savez-vous pas, seigneur, qu'ils ont conjuré avec Roger comte de Sicile, contre l'église Romaine, & contre vous, & qu'ils ont même osé nous anathematiser? L'empereur répondit : Je souffre patiemment ce que les moines du mont-Cassin ont fait contre moi, & je leur pardonne de bon cœur : que le pape leur pardonne aussi ce qu'ils ont fait contre

l'église Romaine, & contre lui. Le cardinal reprit : Quoique nous agissions ici pour le pape, nous ne pouvons toutefois décider sans lui une affaire de cette importance. Ainsi l'on se separa. La nuit suivante comme l'empereur à son ordinaire ne dormoit point, Pierre diacre se mit à genoux devant lui, & lui fit un discours pathetique, pour relever la dignité du mont-Cassin, & montrer à l'empereur, qu'il étoit de son propre interêt de la conserver. AN. 1137.

Dans la quatriéme session, le cardinal Gerard dit, que le pape ne pouvoit abandonner le droit épiscopal qu'il avoit sur le mont-Cassin : mais Bertulfe chancelier de l'empereur soutint, que ce droit se reduisoit à la consecration de l'abbé. Et comme le cardinal insistoit sur le serment que le pape demandoit aux moines, & disoit que le pape étoit surpris, que l'empereur prît leur parti contre lui : l'empereur en colere dit : Et moi je m'étonne qu'il ne veüille rien faire à ma priere, vû qu'il y a quatorze mois que je suis en campagne avec mon armée pour l'amour de lui : que j'ai employé à son service l'argent destiné au service de l'état : que je l'ai rétabli sur le saint siege, & lui ai concilié tous les peuples delà les monts. Il releva ensuite la dignité du mont-Cassin & conclut : Ou l'église Romaine recevra ce monastere, ou l'empire se separera d'elle. Le cardinal promit d'en faire son rapport au pape, & la seance finit. c. 112. V. c. 115. n. 2047.

Le lendemain le cardinal Gerard déclara, que le pape en faveur de l'empereur, remettoit aux moines le serment de fidelité, mais non le serment d'obéïssance, & ajoûta : Il nous a donné ordre de contester l'élection de l'abbé faite par des excommuniez, en fa- c. 113.

AN. 1137. veur d'un excommunié & d'un schismatique. Et premierement le cardinal se plaignit, que cette élection eût été faite sans le consentement du pape : mais Pierre Diacre soutint, que l'élection de l'abbé se devoit faire librement par les moines, suivant la regle de saint Benoît & l'usage : & répondit aux exemples que l'on alleguoit au contraire. Le cardinal Gerard objecta ensuite, que l'on avoit élû Rainald, quoique seulement soudiacre, au lieu que les canons ordonnoient d'élire un prêtre, ou du moins un diacre, afin qu'il pût lire l'évangile. Cette objection fut sans réponse ; & l'empereur en revint à prier le pape de pardonner aux moines. Ainsi finit la cinquiéme séance. Alors l'empereur touché d'estime pour le diacre Pierre, qui avoit si bien défendu la cause du monastere, le retint à son service.

c. 115. Enfin le pape se rendit aux instances de l'empereur, & consentit de pardonner aux moines & à l'abbé du mont-Cassin. Donc le jour de Sainte Symphorose martyre dix-huitiéme de Juillet, l'empereur envoya avec l'abbé Rainald & les moines, son gendre Henri duc de Baviere, & plusieurs autres seigneurs & prelats. Quand ils approcherent de la tente du pape, quelques cardinaux vinrent au devant, & firent faire à Rainald un serment, par lequel il renonçoit au schisme, à Pierre de Leon & à Roger de Sicile ; & promettoit obéïssance au pape Innocent & à ses successeurs. Les moines faisoient difficulté de prêter ce serment, Mais Rainald les y obligea par l'obéïssance qu'ils lui devoient. Alors étant absous de l'excommunication, ils entrerent nuds pieds, & se jetterent aux pieds du pape, qui les reçut au baiser

de paix. Renald fut ensuite mené à l'empereur, à qui jusques-là il ne s'étoit point presenté : mais alors il le reçut avec grand honneur, & le mit au nombre de ses chapelains.

AN. 1137.

X L.
Ambassade de Constantinople pres de Lothaire.

En ce tems là arriverent auprés de l'empereur Lothaire, des ambassadeurs de Jean Comnene empereur de Constantinople, pour le feliciter de sa victoire contre le roi Roger. Entre ces Grecs étoit un philosophe, qui commença à déclamer contre le saint siege & toute l'église d'Occident : disant, que le pape étoit un empereur & non pas un évêque, & traitant le clergé Romain d'excommuniez & d'Azymites. Pierre diacre entreprit de lui répondre, & l'empereur Lothaire les fit disputer devant lui. Le Grec déclara qu'il tenoit les Latins excommuniez, pour avoir ajoûté au symbole : puis il ajoûta : Nous voyons maintenant l'accomplissement de ce que Dieu dit par le Prophéte : Le prêtre sera comme le peuple : puisque les évêques vont à la guerre, comme fait vôtre pape Innocent. Ils assemblent des troupes, ils distribuent de l'argent, ils portent des habits de pourpre. C'est que les Grecs ne voyoient rien de semblable chez eux. Aprés que la nuit eut terminé la dispute, le Grec en envoya la relation au patriarche & à l'empereur de C P. & donna par écrit à Pierre diacre, les autoritez par lesquelles les Grecs soutenoient les mariages de leurs prêtres. Le patriarche de C P. étoit alors Leon Stypiote, qui en 1134. avoit succedé à Jean de Calcedoine, & tint le siege huit ans & huit mois.

c. 116.

Isa. XXIV. 2.

Jus G. ... o-Rom. p. 305.

L'empereur Lothaire marcha ensuite à Salerne avec son armée & une flotte commandée par Gui-

Chr. Cass. c. 117.

AN. 1137.

bald abbé de Stavelo. La ville se rendit à composition : ce qui causa un grand differend entre le pape & l'empereur, qui pretendoient chacun, que Salerne lui appartenoit. Ils furent aussi en dispute à qui établiroit un duc de Poüille : ce qui les divisa pendant prés d'un mois : enfin du consentement de l'empereur, le pape choisit pour ce duché le comte Rainulfe, & ils lui donnerent ensemble l'étendart publiquement. Ils vinrent ensuite à Benevent, où le pape mit un archevêque nommé Gregoire : aprés avoir demandé en presence du clergé & du peuple, si l'on avoit quelque chose à dire contre sa personne, ou son élection. Comme il n'y eut aucune opposition, le pape le sacra le dimanche cinquiéme de Septembre onze cens trente sept.

Chr. Benev.

XLI. Rainald abbé du mont-Cassin déposé.

Chr. Cass. c. 118.

c. 119.

Cependant l'empereur fut averti que Rainald abbé du mont-Cassin, tenoit toûjours le parti du roi Roger ; & qu'il avoit demandé des troupes à Gregoire fils d'Adenulfe de S. Jean, pour défendre le monastere contre l'empereur. Sur ces avis il fit arrêter Rainald, & vint lui-même au mont-Cassin, où il entra avec l'imperatrice le jour de la sainte Croix, quatorziéme de Septembre ; & ils y firent l'un & l'autre des offrandes magnifiques, d'ornemens & d'argenterie. Ensuite l'empereur assis dans le chapitre avec les prelats & les seigneurs de sa suite, fit examiner l'affaire de Rainald : mais voyant que la discussion en seroit longue, il fit convenir les parties de se soumettre à ce que le pape & lui en ordonneroient. Cependant le pape qui étoit à saint Germain au pied du mont-Cassin, trouva fort mauvais que lui present, l'empereur eût osé faire cet examen avec

c. 120

c. 121.

les seigneurs de la cour, & menaça de déposer les prelats qui y avoient assisté. L'empereur répondit, qu'il n'y entendoit aucune finesse ; & que loin de vouloir faire injure au pape, on avoit tout remis à sa discretion. Le pape envoya donc au mont-Cassin le chancelier Aimeri avec d'autres cardinaux & saint Bernard. Ils s'assirent en chapitre, le saint Abbé fit un sermon, puis les cardinaux de l'autorité du pape, declarerent nulle l'élection de Rainald ; & allerent à l'église, où en presence de l'empereur & des seigneurs, Rainald remit sur le tombeau de S. Benoît, la crosse, l'anneau & le livre de la regle, qui étoient les marques de sa dignité.

AN. 1137.

c. 112.

On élut à sa place Guibald Lorrain de naissance, qui dés sa jeunesse avoit embrassé la vie monastique dans l'abbaye de Stavelo, y avoit appris les arts liberaux, & en avoit été fait abbé par l'empereur Henri V. Il venoit de commander la flote de Lothaire, & n'étoit pas alors avec lui : mais l'empereur l'envoya querir, & l'obligea à accepter l'abbaye du mont-Cassin ; dont les moines l'avoient élû malgré l'opposition du pape : mais l'empereur leur conserva la liberté de l'élection. Il eut peine à vaincre la resistance de Guibald ; & enfin il lui donna l'investiture par le sceptre qu'il portoit à sa main, & obligea Rainulfe duc de Poüille, Robert prince de Capouë & les autres seigneurs d'alentour, à prêter serment de fidelité à cet abbé.

c. 114.

XLII.
Mort de l'Empereur Lothaire.
Chr. Saxon.
Chr. Alber Dodecb. Rob. de monte.

Aprés avoir demeuré huit jours au mont-Cassin, l'empereur revint avec le pape vers Rome, puis il passa en Toscane & reprit le chemin d'Allemagne. Il celebra la fête de S. Martin à Trente, où il tomba

AN. 1137. malade ; & quoique le mal augmentât tous les jours, il ne laissa pas de continuer sa marche, & mourut dans un village à l'entrée des Alpes, le quatriéme de Decembre 1137. Il avoit vêcu prés de cent ans : c'étoit la treiziéme année de son regne, & la cinquiéme de son empire, depuis le quatriéme de Juin. Pierre diacre décrit ainsi les devotions qu'il avoit vû pratiquer à ce Prince, pendant qu'il faisoit la guerre en Italie. Au point du jour il entendoit une messe pour les morts, puis une pour l'armée, & enfin la messe du jour : ensuite avec l'imperatrice il lavoit les pieds à des veuves & à des orphelins, & leur distribuoit abondamment à boire & à manger : puis il écoutoit les plaintes des églises, & enfin il s'appliquoit aux affaires de l'empire. Il étoit toûjours accompagné d'évêques & d'abbez pour recevoir leurs conseils : il étoit le pere des pauvres & le protecteur de tous les miserables : il veilloit beaucoup, prioit souvent & avec beaucoup de larmes. Son corps fut porté en Saxe & enterré à Luthere, monastere qu'il avoit rétabli.

Sup. liv. LXVII. n. 6.

Chr. Cass. IV. c. 24.

XLIII. Mort du roi Loüis le gros.

Suger. vita Lud. p. 319. Order. lib. 13. p. 911.

En France le roi Loüis le gros au retour d'une expedition en Touraine, tomba malade d'un flux de ventre pendant les plus grandes chaleurs de l'été. Durant sa maladie il se confessoit souvent & prioit beaucoup : demandant à Dieu instamment de pouvoir se faire porter à S. Denis, pour déposer sa couronne devant le corps des martyrs, & y prendre l'habit monastique de saint Benoît. Comme la maladie augmentoit, craignant d'être surpris de la mort, il assembla des évêques, des abbez & plusieurs prêtres, pour faire devant eux sa confession & recevoir le viatique ;

tiques ; & pendant qu'on s'y préparoit il se leva, s'habilla & vint au devant du corps de notre Seigneur ; ce qui surprit tout le monde. Là il confessa devant tous les assistans, clercs & laïques, qu'il avoit commis bien des pechez dans le gouvernement de son royaume : puis il en investit son fils Louis, en lui donnant son anneau, & lui fit promettre de proteger l'église & les pauvres, de conserver à chacun son droit ; & ne faire arrêter personne dans sa cour, qu'il n'y eût commis quelque crime. Il donna aux pauvres tous ses meubles & ses habits, jusques aux chemises ; & sa chapelle qui étoit tres-riche, à l'Abbaye de saint Denis.

Ensuite il se mit à genoux devant le corps & le sang de notre Seigneur qu'on lui avoit apporté en procession aprés une messe qui venoit d'être dite ; & il fit ainsi sa profession de foi : Moi Louis pecheur : je confesse qu'il y a un seul vrai Dieu, Pere & Fils & S. Esprit : qu'une personne de cette sainte Trinité, savoir le Fils unique, consubstantiel & coéternel à Dieu le Pere, s'est incarné de la tres-sacrée Vierge Marie : a souffert, est mort, a été enseveli, est ressuscité le troisiéme jour & monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Pere, & jugera les vivans & les morts au grand & dernier jugement. Je crois que cette sainte eucharistie est le même corps qu'il a pris de la Vierge, & qu'il a donné à ses disciples pour s'unir à eux & demeurer avec eux. Je crois fermement, que ce sacré sang est le même qui a coulé de son côté à la croix, & je desire ardemment d'être fortifié à la mort par ce saint viatique, & protegé contre les puissances de l'air. Il fit ensuite la confession de ses pechez, & re-

AN. 1137. çut tres-devotement le corps & le sang de nôtre Seigneur : puis comme s'il eût commencé à se mieux porter, il retourna à sa chambre, il se fit porter à Melun & delà à S. Denis; & par tout le chemin on accouroit des châteaux & des villages pour le recommander à Dieu, le peuple quittoit les charuës & venoit prier pour ce prince, qui leur avoit conservé la paix. Il arriva à cheval à S. Denis; & s'étant prosterné devant les chasses des martyrs, il leur rendit graces avec larmes, & leur demanda la continuation de leurs suffrages.

Il lui vint alors des envoyez de Guillaume duc d'Aquitaine, qui lui aprirent que ce prince étant allé en pelerinage à S. Jaques, étoit mort pendant le voyage : mais qu'avant que de partir & encore dans le chemin, il avoit laissé au roi le pouvoir de marier sa fille Alienor, & de garder son état. Le roi accepta cette offre avec plaisir, & promit de faire épouser la princesse à Loüis son fils aîné : qu'il fit aussi-tôt partir bien accompagné pour aller prendre possession de l'Aquitaine & accomplir son mariage. Le duc Guillaume étoit mort à Compostelle même, devant l'Autel de S. Jacques, le vendredi saint neuviéme d'Avril de la même année 1137. Les écrivains plus modernes l'ont confondu avec son pere, avec S. Guillem du desert, plus ancien de trois cens ans, & avec S. Guillaume ermite mort en 1157. & en ont compté plusieurs fables.

V. Boll. 10. Feb tom. 4.

Sup. liv. XLV. n. 39.

Vita p. 322.

Le roi Loüis le gros étoit revenu à Paris, où les chaleurs excessives du mois de Juillet le firent retomber dans la dissenterie, qui le reduisit à l'extremité. Il fit venir Etienne évêque de Paris, & Gilduin

abbé de S. Victor, auquel il se confessoit plus familierement, parce qu'il avoit bâti ce monastere de fond en comble. Il réïtera sa confession & reçut encore le viatique. Il vouloit se faire porter à saint Denis pour accomplir son vœu de prendre l'habit monastique, mais la maladie ne lui en donna pas le tems. Il fit donc étendre un tapis à terre, & par dessus des cendres en croix sur lesquels on le coucha; & ayant fait le signe de la croix, il y mourut le premier jour d'Aoust 1137. Il étoit âgé d'environ cinquante-six ans, & en avoit regné vingt-neuf: il fut enterré à S. Denis: sa vie fut écrite par l'abbé Suger, & on en lisoit des leçons à l'office de son anniversaire. Loüis son fils aîné lui succeda à l'âge d'environ dix-sept ans, & en regna quarante-trois: on le nommoit Loüis le jeune, pour le distinguer de son pere, & ce surnom lui est demeuré.

AN. 1137.

Chr. Maurin. p. 382.

XLIV. S. Bernard à Salerne.

En Italie si-tôt que le roi Roger eut apris que l'empereur Lothaire s'étoit retiré: il revint de Sicile, entra en Poüille, mit tout à feu & à sang, reprit la plûpart des villes; entre autres Capouë, qu'il ruina par le fer & le feu; sans épargner les églises. Benevent se rendit par la crainte du même traitement, & reconnut de nouveau l'anti-pape. Alors le pape Innocent envoya S. Bernard pour essayer de moyenner la paix entre le roi & Rainulfe nouveau duc de Poüille. Le saint abbé prédit au roi, que s'il donnoit bataille, il la perdroit: mais le roi voyant ses forces beaucoup superieures, méprisa cette prédiction, & attaqua le duc qui le battit, en sorte qu'il s'enfuit honteusement. Alors le roi écouta les propositions de paix, & convint avec Bernard, qu'il viendroit trois cardinaux

Chr. Benev. Chr. Cass. IV. c. 125.

Vita Bern. lib. II. 6.

AN. 1137. du parti d'Innocent, & de ceux qui avoient assisté à son élection, & trois autres du parti d'Anaclet, afin de l'instruire de ce qui s'étoit passé à l'élection de l'un & de l'autre : aprés quoi le roi prendroit le parti qu'il trouveroit le plus juste. Car il savoit que tout le reste de la Chrétienté reconnoissoit Innocent, à l'exception de lui & de son royaume.

Ce projet fut executé, le pape Innocent envoya à Salerne, qui étoit la residence du roi, deux cardinaux : le chancelier Aimeri & Gerard & S. Bernard avec eux : l'antipape Anaclet y envoya trois cardinaux, le chancelier Matthieu, Pierre de Pise & un autre nommé Gregoire. Le roi examina premierement l'élection d'Innocent pendant quatre jours depuis le matin jusques au soir, avec une patience merveilleuse; & les quatre jours suivans il examina de même l'élection d'Anaclet. Ensuite il assembla le peuple & le clergé de Salerne, avec les évêques & les abbez qui s'y trouverent; & leur déclara, qu'il ne pouvoit seul decider cette question. C'est pourquoi, ajoûta-t'il, s'il plaist à ces cardinaux, ils écriront la forme de l'une & de l'autre élection; & de chaque côté il en viendra un avec moi en Sicile, où j'espere celebrer la fête de Noël. Là j'assemblerai les évêques & les autres hommes sages; par le conseil desquels j'ai suivi jusques ici le parti d'Anaclet; & je terminerai cette affaire par leur avis. Le cardinal Gerard répondit : Sachez que de nôtre part nous n'écrirons point l'élection du pape Innocent, nous vous l'avons assez expliqué de vive voix : mais nous voulons bien envoyer avec vous en Sicile le cardinal Gui de Castel. On envoya aussi un cardinal du côté d'Anaclet.

Pendant cette negociation de Salerne, S. Bernard eut une conference en presence du roi avec le cardinal Pierre de Pise, qui passoit pour tres-éloquent & tres-savant dans les loix & dans les canons. Aprés que Pierre eut parlé en faveur d'Anaclet, Bernard répondit : Je sai quelle est vôtre capacité & vôtre érudition ; & plût à Dieu que vous eussiez à défendre une meilleure cause ? il n'y auroit point d'éloquence qui vous pût resister. Quant à nous autres gens rustiques, plus accoûtumez à manier la bêche, qu'à plaider des causes, nous garderions le silence, si l'interêt de la foi ne nous pressoit. Ensuite il parla fortement sur l'unité de l'église, & montra qu'il étoit impossible, que le roi Roger marchât dans le bon chemin, puisqu'il étoit seul de tous les princes pour Anaclet. Enfin il pressa Pierre de Pise par de si puissantes raisons, qu'il lui persuada de retourner à Rome & se reconcilier au pape Innocent. Pour le roi Roger il étoit retenu dans le schisme par son interest : car il avoit usurpé des patrimoines de l'église Romaine prés du mont-Cassin & de Benevent ; & il esperoit en differant de se réünir, obtenir de Rome des titres pour les conserver. AN. 1137.

Il ne fut pas même touché d'un miracle que saint Bernard fit pendant ce séjour. Il y avoit à Salerne un homme noble & tres-connu, dont la maladie avoit épuisé tout l'art des medecins, quoique cette étude fut alors cultivée principalement à Salerne. Le malade apprit en songe, qu'il étoit venu en cette ville un saint homme qui avoit le don des guerisons. Il eut ordre de le chercher & de boire de l'eau dont il auroit lavé ses mains. Il le fit & fut gueri. Ce miracle fut

AN. 1137. sçû dans toute la ville, & vint aux oreilles du roi & de toute sa cour.

Chr. Cass. IV. c. 127. Guibald abbé du mont-Cassin, voyant le roi Roger maître du pays, envoya lui demander la paix: mais le roi lui répondit, qu'il ne souffriroit point dans ce monastere un abbé établi par l'empereur, & que si Guibald tomboit entre ses mains, il le feroit pendre. Alors Guibald voyant que sa presence ne faisoit que nuire au monastere, & qu'il s'exposeroit inutilement à la mort, se retira secretement & de nuit, le second jour de Novembre: puis il écrivit à la communauté d'élire un autre abbé à sa place, & *c. 128.* revint à Stavelo sa premiere abbaye. Douze jours aprés sa sortie, les moines du mont-Cassin élurent pour abbé, Rainald de Collemezzo; qui avoit été competiteur de Rainald le Toscan. Le roi Roger lui accorda une treve; & c'est ici que finit la chronique du mont-Cassin, continuée par Pierre diacre & bibliothequaire de ce Monastere.

XLV. Mort de l'antipape Anaclet. *Chr. Benev. Vita S. Bern. II. c. 7. n. 47.*

Au commencement de l'année suivante 1138. & le septiéme de Janvier Pierre de Leon mourut à Rome, aprés avoir porté le nom de pape Anaclet pendant prés de huit ans. Il fut enterré secretement, pour dérober aux catholiques la connoissance de sa sepulture. Les cardinaux de son parti, de concert avec ses parens, envoyerent au roi Roger lui donner avis de cette mort, & sçavoir s'il lui plaisoit qu'ils élussent un autre pape. Il le leur permit, & ayant reçû sa réponse, ils assemblerent ceux de leur parti; & à la mi-Mars ils élurent Gregoire prêtre cardinal; qu'ils nommerent Victor. Toutefois ils ne le firent pas, tant dans l'intention de perpetuer le schisme, que

pour gagner du tems & se reconcilier plus avanta- An. 1138.
geusement avec le pape Innocent. En effet, les freres de l'anti-pape Anaclet, c'est-à dire, les enfans de Pierre de Leon, ennuyez de ce trouble rentrerent en eux mêmes, & firent leur paix avec Innocent : qui, à ce que l'on disoit, leur donna de grandes sommes d'argent. Le pretendu Victor vint de nuit trou- *Chr. Caß. c. ult.*
ver S. Bernard ; qui lui ayant fait quitter la mitre & la chape, le mena aux pieds du pape, aprés qu'il en eut porté le vain titre environ deux mois. Ainsi finit le schisme le jour de l'octave de la Pentecôte vingt-neuviéme de Mai 1138. Les enfans de Pierre de Leon *Bern. ep. 317.*
vinrent les premiers auprés du pape, & lui firent hommage lige : les clercs schismatiques vinrent ensuite lui promettre obéïssance, la joye fut grande parmi le peuple. Toutefois Gilon cardinal évêque de Tusculum, demeura encore quelque tems dans le schisme aprés la mort de l'anti-pape : comme il paroît par une lettre que Pierre le Venerable lui écrivit pour le ramener. Car il avoit été moine de Clugni.

Alors le pape Innocent reprit dans Rome l'auto- *Petr. Clun. II. ep. 30.*
rité toute entiere. On venoit le visiter de tous côtez, *Vita Bern. c. 7. n. 48.*
les uns pour affaires, les autres seulement pour lui faire des complimens de conjoüissance. On faisoit par les églises des processions solemnelles: le peuple ayant quitté les armes, accouroit pour entendre la parole de Dieu : la sûreté & l'abondance se rétablissoient. Avec le tems le pape rétablit aussi le service des églises & en repara les ruines : il rappella les exilez & repeupla [illegible] colonies desertes. Innocent étoit à Rome dés le premier jour de Mai 1138. com-

AN. 1137.

ap. Ughel. to. 3. p. 452.

Mabill. ad ep. 144 S. Bern.

epist. 144.

me il paroît par sa bulle donnée en faveur de Baudoüin, qui cette année même fut élevé à l'archevêché de Pise; & à qui le pape accorda jurisdiction sur trois évêchez de l'isle de Corse & sur deux de Sardaigne, avec la legation en celle-ci. Baudoüin étoit de Pise même, moine de Cîteaux, & le premier de cet ordre qui fut cardinal. Ce fut Innocent qui l'éleva à cette dignité, en 1130, au concile de Clermont; & il honoroit tellement S. Bernard, que tout cardinal qu'il étoit, il ne dédaignoit pas de lui servir de secretaire. Le saint abbé de son côté écrivant à ses freres de Clairvaux, dit que Baudouin étoit son unique consolation pendant qu'il étoit éloigné d'eux.

XLVI. Mort de Gerard frere de S. Bernard.

ep. 143. 144.

Vita lib. IV. c. 1. Lib. II. c. 7. n. 47.

c. 8.

serm. 26. n. 3.

Cette absence lui étoit tres-sensible, comme on voit par les lettres tendres & affectueuses qu'il leur écrivoit d'Italie, pendant ces voyages qu'il fut obligé d'y faire à cause du schisme. Aussi revint-il si-tôt que cette grande affaire fut terminée. Il partit de Rome cinq jours aprés, n'en rapportant que des reliques, & à sa sortie il fut reconduit par le clergé, le peuple & toute la noblesse, car on le regardoit comme l'auteur de la paix. Etant de retour à Claivaux, il reprit l'explication du Cantique, comme il paroist par le commencement du sermon vingt-quatriéme. Peu de tems aprés il perdit son frere Gerard, dont il insera l'oraison funebre dans un de ses sermons. Il avoit commencé à continuer l'explication du Cantique, mais il ne put retenir sa douleur, qu'il avoit dissimulée pendant les funerailles de son frere. Ce n'est point ce cher frere qu'il plaint, étant persuadé de son bonheur: il se plaint lui même d'être privé de

de son secours. Car Girard, quoique sans lettres, étoit homme d'un grand sens, d'une prudence consommée, & d'une habileté singuliere pour l'œconomie, les arts & les affaires : en sorte qu'il soulageoit son frere de tous les soins du temporel, & lui procuroit du loisir pour vaquer à la priere, à l'étude & à l'instruction. Girard ne laissoit pas d'être fort interieur & fort avancé dans la spiritualité ; & en cette matiere même il donnoit quelquefois à Bernard des avis importans : comme quand pour l'humilier, il le reprit d'avoir promis la guerison, qui fut son premier miracle. Au reste, Bernard declare, qu'il ne prétend point être exempt des sentimens de l'humanité ; & il autorise ses larmes par les exemples de Samuel, de David, de Jesus-Christ même : qui non seulement n'empêcha point les autres de pleurer Lazare, mais le pleura avec eux.

AN. 1138.

Sup. liv. LXV. n. 41. Vita lib. I. n. 114

XLVII. Election d'un évêque de Langres.

Dans le même tems il survint à saint Bernard une affaire, qui ne lui fut guerres moins sensible. Guillaume de Sabran évêque de Langres étant mort la même année 1138. Hugues fils du duc de Bourgogne, voulut mettre sur ce siege un moine de Clugni, qui en étoit tres-indigne : à quoi le saint abbé s'opposa de toute sa force, non seulement pour l'interest general de l'église, mais pour celui du monastere de Clairvaux en particulier, situé dans le diocese de Langres, & entierement soumis à l'évêque. Il explique ainsi cette affaire dans un memoire qu'il en envoya au pape : Comme nous étions encore à Rome, l'archevêque de Lion y arriva, & avec lui Robert doyen de l'église de Langres & Olric chanoine, demandant pour eux & pour leur chapitre, la permission d'élire

ep. 164.

AN. 1138. un évêque. Car ils avoient reçû ordre du pape, de ne le faire que par le conseil de persones pieuses. Ils vouloient que je leur fisse obtenir cette permission; mais je leur declarai que je n'en ferois rien, si je n'étois assuré qu'ils prétendoient élire une persone capable. Ils me répondirent que j'en serois le maître, & qu'ils ne feroient que ce que je leur conseillerois; & ils me le promirent. Mais comme je ne m'y fiois pas assez, l'archevêque s'y joignit & me promit la même chose: ajoûtant que si le clergé vouloit agir autrement, il ne confirmeroit point ce qu'ils auroient fait. On prit pour témoin le chancelier; & de plus nous allâmes en presence du pape, afin qu'il autorisast notre convention. Nous avions eu auparavant ensemble une longue conference sur l'élection; de plusieurs sujets on en avoit nommé deux, dont nous convinsmes tous, que l'on pouvoit élire celui qu'on voudroit. Le pape donc ordonna d'observer inviolablement ce dont nous étions convenus, & tant l'archevêque que les chanoines le promirent fermement. Ils s'en allerent & je partis aussi peu de jours aprés.

En passant les Alpes nous aprîmes, que dans peu de jours on devoit sacrer évêque de Langres un homme dont plût à Dieu qu'on nous eût dit des choses meilleures & plus honnêtes: car je ne veux pas dire ce que j'en ai oüi malgré moi. Enfin plusieurs hommes vertueux, qui étoient venus au-devant de nous pour nous saluer, nous persuaderent de passer par Lion, pour détourner ce mauvais coup, s'il étoit possible. Car j'avois resolu de prendre un autre chemin plus court, à cause de ma mauvaise santé & de

ma lassitude ; & d'ailleurs, je l'avouë, je ne croyois pas trop à ces bruits. En effet, qui auroit crû, qu'un si grand prelat eût été assez leger, pour imposer les mains à une persone notée : au prejudice de sa promesse si récente, & de l'ordre de son superieur ? Toutefois étant arrivez à Lion, nous vîmes ce que l'on nous avoit dit : on faisoit les preparatifs de cette malheureuse ceremonie. Il est vrai que le doyen & la plus grande partie, si je ne me trompe, des chanoines de Lion s'y opposoient ouvertement ; & la ville étoit remplie de ces honteux & tristes discours, qui ne faisoient qu'augmenter.

Que faire ? Je representai respectueusement à l'archevêque la convention qu'il avoit faite & l'ordre qu'il avoit reçû, & il en convint. Mais il rejetta son manque de parole sur le fils du duc : qui avoit manqué à la sienne, & l'avoit obligé à changer aussi, pour ne le pas irriter, & en vûe de la paix. Il ajoûta, que quoi qu'il eût fait jusques-là, il ne feroit désormais que ce que je voudrois. A Dieu ne plaise, lui dis-je, en le remerciant : ce n'est pas ma volonté qu'il faut faire, c'est celle de Dieu. Et le moyen de la connoître sera peut-être de s'en raporter au conseil des évêques & des autres gens de biens, qui sont venus ici sur vôtre mandement, ou qui y viendront encore. Si aprés avoir invoqué le saint Esprit, ils sont tous d'avis de passer outre, faites-le : sinon il faut écouter l'apôtre, qui défend de se presser pour imposer les mains. Il me parut agréer ce conseil. On vint dire cependant, que celui dont étoit question étoit arrivé dans une hôtellerie & non au palais. Il arriva le vendredi au soir & se retira le samedi matin. Ce

1. Tim. v. 22.

An. 1138. n'eſt pas à moi à dire pourquoi il ne voulut pas même paroître à la cour de l'archevêque, aprés être venu de ſi loin dans ce deſſein : peut-être pourroit-on croire qu'il l'auroit fait par pudeur monaſtique & par mépris des honneurs, ſi la ſuite ne faiſoit voir le contraire. En effet, pouvions-nous alors en ſoupçonner autre choſe? puiſque l'archevêque revenant de lui parler, témoigna devant tout le monde, qu'il n'avoit jamais voulu acquieſcer, & qu'il déſaprouvoit abſolument tout ce qui avoit été fait à ſon ſujet.

Enfin l'archevêque ordonna auſſi-tôt que l'on procedaſt à l'election : il le manda & par des chanoines de Langres qui étoient preſens, & par une lettre qui ſubſiſte encore. Mais aprés qu'elle eût été lûe dans le chapitre de Langres, on en lut auſſi-tôt une autre toute contraire : qui portoit que le ſacre n'étoit que differé, & aſſignoit un jour & un lieu pour décider l'affaire, que la premiere lettre diſoit être décidée. On eût crû, que c'étoit deux perſones oppoſées qui parloient, ſi on eût vû le même ſeau à ces lettres, & le même nom à la tête. Nous avons en main ces lettres contradictoires. Cependant cet homme qui avoit fui le ſacre, & renoncé à l'élection, va trouver le roi en diligence & obtient l'inveſtiture des droits regaliens : par quels moyens, c'eſt à lui à en répondre. Auſſi-tôt on envoye des lettres pour changer le lieu du ſacre, & en anticiper le jour : afin d'ôter les moyens de s'y oppoſer & d'en appeller. Mais la providence y a remedié. Il y a eu des appellations interjettées par Falcon doyen de l'égliſe de Lion, par Ponce archidiacre de Langres, & Bonami prêtre & chanoine de la même égliſe, & par nos freres Bru-

non & Geoffroi. Le terme étoit si court, que depuis que nous l'avons sçû, à peine avons-nous eu quatre jours pour envoyer notre deputé, qui étoit un chanoine de Langres : afin de prevenir cette ordination sacrilege. Il s'y est opposé, a appellé au saint siege, où il a cité l'élû & ceux qui devoient le sacrer. Je n'ai rien dit ici que par l'amour de la verité, j'en prens à témoin la verité même. AN. 1138.

XLVIII. Lettre de saint Bernard sur l'élection de Langres. *ep. st. 167.*

Saint Bernard envoyant ce memoire à Rome, écrivit au pape & lui representa ce qui s'y étoit passé au sujet de l'évêché de Langres : les ordres qu'il avoit donnez & la promesse de l'archevêque de Lion de les executer fidelement. Il se plaint de l'inconstance de ce prelat, & prie le pape de s'informer quel étoit l'homme qu'on vouloit mettre sur le siege. Il le renvoye à ce que lui dira l'archidiacre Ponce, qui par consequent étoit allé à Rome solliciter cette affaire. S. Bernard en écrivit aussi aux Evêques & aux cardinaux de la cour de Rome. Il les fait souvenir de ce qu'il a fait & souffert avec eux durant le schisme, où il a tellement épuisé ses forces, qu'à peine a-t-il pû revenir chez lui. A mon retour, ajoûte-t-il, je n'ai trouvé qu'affliction & que douleur : les dieux de la terre se sont élevez contre nous, je veux dire l'archevêque de Lion & l'abbé de Clugni, qui se confient en leur puissance & en leurs richesses. *epist. 168.*

Petr. Clun. 11. ep. 136.

L'abbé de Clugni prenoit en effet l'interêt de son moine élû évêque de Langres. On le voit par la lettre qu'il en écrivit au pape, le priant d'accorder à cette église la liberté de l'élection, & de recevoir favorablement le fils du duc de Bourgogne, qui alloit à Rome pour la premiere fois ; & peut-être que cette

AN. 1138. affaire étoit le principal sujet de son voyage. Pierre de Clugni en écrivit aussi à saint Bernard, soutenant que ce qu'on lui avoit dit contre l'élû de Langres, n'étoit que des calomnies; & ajoûtant à la fin : Si c'est peut-être, car il faut dire tout ce que je pense, si c'est que les moines de Cîteaux craignent ceux de Clugni : il faut lever ce soupçon, & apprendre de la nature même, que chacun aime son semblable. Si donc un moine dévient évêque de Langres, il aimera les moines de Cîteaux & les autres : il suivra en cela son propre interêt; & voyant que nous les aimons, il n'osera s'écarter de notre exemple.

1. ep. 29.

Nonobstant l'appel au pape, ce moine fut sacré évêque de Langres par l'archevêque de Lion, assisté des évêques d'Autun & de Mâcon. Alors S. Bernard redoubla ses cris & ses plaintes, écrivant au pape une lettre tres-puissante, où il dit : Je suis au lit; mais mon cœur souffre plus que mon corps. Car ce n'est pas un mal temporel que je déplore, il s'agit de mon salut. Voulez-vous que je confie mon ame à un homme qui a perdu la sienne? Ces remontrances eurent leur effet : l'élection du moine de Clugni fut cassée; & on élut évêque de Langres, Geoffroi parent de saint Bernard, & prieur de Clairvaux. Mais le roi fit quelque difficulté de lui donner l'investiture, l'ayant donnée au premier : sur quoi S. Bernard lui écrivit en ces termes : Si le monde entier conjuroit pour me faire entreprendre quelque chose contre la majesté royale, je craindrois Dieu & la puissance qu'il a établie. D'ailleurs je n'ignore pas combien le mensonge est indigne de tout Chrétien, & particulierement d'un homme de ma profession. Or je vous le dis en

epist. 166.

epist. 170.

verité, ce qui s'eſt fait à Langres touchant notre prieur, s'eſt fait contre l'intention des évêques & contre la mienne; mais il y a un ſouverain maître, qui tourne comme il lui plaît les volontez des hommes. Et comment n'aurois-je pas craint pour celui que j'aime comme moi-même, le peril que j'ai craint pour moi? Toutefois ce qui eſt fait eſt fait: il n'y a rien contre vous, mais beaucoup contre moi. On m'a ôté l'appui de ma foibleſſe, la lumiere de mes yeux, mon bras droit. Il menace enſuite le roi de la colere de Dieu, s'il ne pourvoit promptement à faire remplir les deux ſieges vacans de Reims & de Langres. Il l'exhorte à ne pas tromper les belles eſperances que l'on a conçûës de ſon nouveau regne; & à confirmer promptement l'élection de Geoffroi pour ſon intereſt propre & pour la ſûreté du païs. Bernard fut écouté; & Geoffroi étoit en poſſeſſion du ſiege de Langres, dés l'année 1140. Quant à celui de Reims, il vaqua par le decés de l'archevêque Rainald, arrivé le 13. de Janvier 1139. & ne fut rempli qu'au bout d'environ deux ans.

Charta. ap. Perar. p. 154.

LXIX.
Conrad III roi des Romains.

Otto Frif. VII. *chr. c.* 22.
Dodech. an. 1138.
Chronogr. Sax. Id.

En Allemagne aprés la mort de l'empereur Lothaire, on avoit indiqué à Mayence une aſſemblée generale pour la Pentecôte 1138. mais quelques ſeigneurs craignirent que Henri le ſuperbe duc de Baviere, gendre du défunt empereur, ne ſe rendît maître de cette aſſemblée par ſon autorité, qui étoit alors la plus grande dans le païs. C'eſt pourqui ils s'aſſemblerent à Coblents le jour de la Chaire de ſaint Pierre vingt-deuxiéme de Février, & élûrent roi des Romains Conrad duc de Suaube, fils de la ſœur de Henri V. Cette élection ſe fit en preſence de Theo-

AN. 1138. duin évêque cardinal & legat du saint siege, qui promit le consentement du pape, des Romains & de toutes les villes d'Italie. Ensuite le nouveau roi Conrad III. vint à Aix-la-Chapelle, & y fut sacré le dimanche de la mi-carême treiziéme jour de Mars par le cardinal legat, assisté des archevêques de Cologne & de Treves & des autres évêques. L'archevêque de Cologne auroit dû faire cette ceremonie, mais il n'avoit pas encore reçû le pallium. Le roi Conrad celebra à Cologne la fête de Pâque, qui cette année 1138. étoit le troisiéme d'Avril; & delà il passa à Mayence, dont le siege étoit vacant par le decés de l'archevêque Albert. Il le donna au neveu du défunt nommé Albert comme lui, suivant l'élection du clergé & du peuple. Cependant les Saxons & le duc Henri, qui outre la Baviere, avoit aussi la basse Saxe, reclamerent contre l'élection de Conrad, & furent invitez à une cour generale qu'il tint à la Pentecôte à Bamberg. Ils s'y rendirent: mais non pas le duc Henri; & ce prince déchu de son autorité, mourut l'année suivante.

En cette assemblée de Bamberg, le nouvel archevêque de Mayence Albert II. fut sacré le dimanche de l'octave de la Pentecôte, par S. Otton évêque de Bamberg, qui ne survêcut pas long-tems à cette fonction. Car étant épuisé de vieillesse & de maladie, il s'affoiblissoit de jour en jour. Son dernier soin fut celui des pauvres, dont il remplit sa ville & les villages voisins pour les faire secourir. Il pourvut aussi aux besoins des églises & des monasteres de son diocese, & dans ces saintes occupations il mourut le vingtneuviéme de Juin 1139. On le porta trois jours du-

Vita c. 45. 46. tom. 2. Canis.

rant

sant par toutes les églises de la ville : où l'on offrit le saint sacrifice & des prieres continuelles, accompagnées d'aumônes pour le repos de son ame. Le quatriéme jour, qui étoit le second de Juillet, Imbricon évêque de Virsbourg son ami, arriva pour faire ses funerailles ; & y prononça une oraison funebre, où il representa la perte que faisoient les pauvres, l'empereur & le pape, l'église & l'état. Saint Otton fut ainsi enterré dans l'église du monastere de S. Michel qu'il avoit fondé, & canonizé cinquante ans aprés par le pape Clement III. L'église honore sa memoire le jour de sa sepulture.

Martyr. Rom. 2. Jul.

L.
Alberic legat en Angleterre.

tom. x. conc. p. 992.

Mabill. ad epist 241. S. Bern.

Le pape Innocent avoit envoyé Alberic évêque d'Ostie, en qualité de son legat en Angleterre & en Ecosse. Alberic étoit François né à Beauvais, & avoit été moine de Clugni & prieur de S. Martin des Champs, & le pape venoit de le faire cardinal. Etant arrivé en Angleterre il montra les lettres du pape, contenant ses pouvoirs, & adressées au roi d'Angleterre & au roi d'Ecosse, à Turstain archevêque d'Yorc, car le siege de Cantorberi étoit vacant, aux évêques & aux abbez de l'un & l'autre royaume. Il fut donc reçû avec grand honneur. Il menoit avec lui l'abbé de Molesme & plusieurs autres moines de deça la mer ; & si-tôt qu'il fut arrivé, il appella auprés de lui Richard abbé de Fontaines au diocese d'Yorc, de l'ordre de Cisteaux, homme d'une grande autorité. Avec cette compagnie il visita presque tous les évêchez & les monasteres d'Angleterre. Etant entré en Ecosse, il trouva à Carlile le roi David, avec les évêques, les abbez & les seigneurs du païs, qu'il réduisit à l'obéïssance du pape Innocent

AN. 1138. car ils avoient favorisé le parti de Pierre de Leon. Il demeura trois jours avec eux; & ayant appris que Jean évêque de Glascou avoit abandonné son siege, & étoit venu secretement & sans congé se rendre moine à Tiron: il ordonna que le roi lui envoyeroit un courier avec des lettres pour le rappeller; & que s'il n'obéïssoit on donneroit une sentence contre lui: ce qui fut executé. Il pressa le roi d'Ecosse de faire la paix avec le roi d'Angleterre, & se jetta même à ses pieds: mais il ne put obtenir qu'une treve de six semaines jusques à la S. Martin. Il obtint des Pictes, peuples du Nord de l'Ecosse, encore barbares, que dans le même terme ils rameneroient à Carlile toutes les filles & les femmes qu'ils avoient prises, & les y mettroient en liberté: il leur fit aussi promettre & à tous les autres de ne point profaner les églises dans la guerre, d'épargner les femmes & les enfans, & ne tuer que ceux qui resistoient.

LI. Concile de Londres.

Le legat Alberic partit d'Ecosse à la S. Michel & revint à la cour d'Etienne roi d'Angleterre: d'où il convoqua tous les évêques & les abbez du royaume, pour se trouver à Londres à la S. Nicolas, & y celebrer un concile general: mais il ne s'assembla que le treiziéme de Decembre de cette année 1138. Le legat Alberic y présida, & il s'y trouva dix huit évêques & environ trente abbez. Turstain archevêque d'Yorc étoit malade, & y envoya pour député Guillaume doyen de son église. On fit en ce concile dix-sept canons, repetez pour la pluspart des derniers conciles precedens. On ne gardera point le corps de notre Seigneur plus de huit jours, il ne sera porté aux malades que par un prêtre, ou un diacre: ou en cas

de necessité par toute personne, mais avec un trés-grand respect. Défense aux religieuses de porter des fourures de prix, comme des martres ou des hermines, d'avoir des bagues d'or, ou de friser leurs cheveux : le tout sous peine d'anathême. Défense aux maîtres de loüer à d'autres leurs écoles à prix d'argent.

c. 16.

c. 17.

En ce même concile on parla de remplir le siege de Cantorberi, vacant depuis deux ans, par le décés de Guillaume de Corbeil, qui étoit mort en 1136. aprés quatorze ans de pontificat. On élut Thibaut abbé du Bec, du consentement de Jeremie prieur de l'église de Cantorberi; & il fut sacré par le legat au commencement de l'an 1139. incontinent aprés l'Epiphanie. C'étoit un homme d'une prudence & d'une douceur singuliere, & il tint le siege vingt-deux ans. A la fin du concile, le legat invita tous les évêques d'Angleterre & plusieurs abbez à venir à Rome, pour le concile que le pape Innocent devoit tenir à la mi-carême. Pour s'y trouver lui-même à tems, il partit aussi-tôt aprés l'octave de l'Epiphanie, & fut suivi par le nouvel archevêque Thibaud, quatre autres évêques & quatre abbez, qui allerent au concile de Rome pour tous les prelats d'Angleterre. Car le roi Etienne ne voulut pas qu'ils y allassent en plus grand nombre, à cause des troubles dont le royaume étoit agité.

LII.
Foucher archevêque de Tyr.

Guill. Tyr. XIV. c. 11.

Depuis que le pape Innocent fut rentré à Rome, il y reçut Foucher nouvel archevêque de Tyr, qui vint lui demander le pallium. Il étoit d'Angoulême, abbé de la Celle, monastere de chanoines reguliers; mais étant persecuté par son évêque Gerard, chef

AN. 1139. des schismatiques en Aquitaine, il prit congé de ses confreres, & s'en alla en pelerinage en Jerusalem, où il vêcut regulierement dans la communauté du saint Sepulcre. Alors Guillaume premier archevêque de Tyr d'entre les Latins mourut, & Foucher fût élû pour lui succeder. Il étoit mediocrement savant, mais pieux, ferme & amateur de la discipline. Il gouverna l'église de Tyr douze ans. Apres qu'il eut été sacré par Guillaume patriarche de Jerusalem, il voulut aller à Rome demander le pallium, à l'exemple de ses predecesseurs: mais le patriarche lui fit dresser des embûches sur le chemin, en sorte qu'il n'arriva à Rome qu'à grand peine, aprés avoir souffert de mauvais traitemens & échapé à de grands perils. A son retour il trouva encore le patriarche indigné contre lui: en sorte qu'il ne voulut pas retablir l'église de Tyr dans son ancienne dignité, ni reparer les dommages que l'archevêque avoit souffert. C'est ce qui paroist par une lettre du pape au patriarche de Jerusalem, datée du palais de Latran le dix-septiéme de Decembre apparemment de l'an 1138.

In epist. 4.

Le siege de Tyr étoit anciennement le premier des treize qui relevoient immediatement de celui d'Antioche, & qui avoient chacun sous eux plusieurs évêchez. Tyr en avoit quatorze, & portoit le titre de protothrône. Mais depuis la conqueste des Latins, le patriarche de Jerusalem prétendit que Tyr devoit être de sa dépendance, en vertu de la concession faite par le pape Pascal II. au roi Baudoüin & au patriarche Gibelin: par laquelle il soumettoit au patriarche de Jerusalem tous les évêchez dont le roi feroit la

Ibid. c. 14.

conqueste. Le patriarche de Jerusalem avoit aussi donné à l'archevêque de Tyr le premier rang entre ses suffragans : mais il lui avoit ôté trois évêchez dépendans de sa métropole, Acre, Sidon & Beryte ; & le patriarche d'Antioche lui retenoit Biblis, Tripoli & Antarade : non qu'il niast qu'ils fussent dépendans de Tyr, mais parce que l'archevêque ne le reconnoissoit pas pour son superieur. Quand l'archevêque Foucher revint de Rome, le patriarche de Jerusalem lui rendit, quoi qu'avec peine, les trois suffragans qu'il lui retenoit ; & pour les autres, le pape leur écrivit de revenir à leur metropolitain, & au patriarche d'Antioche de les rendre.

c. 13.

ep. 5. 6. 7. 8.

LIII.
Raoul patriarche d'Antioche.

Guill. c. 10

Sup. liv. LXIV. n. 58.

Le patriarche d'Antioche étoit alors Raoul natif de Domfront aux confins du Maine & de la Normandie : homme de guerre, magnifique & liberal, & par là fort agréable au peuple & à la noblesse. Bernard premier patriarche Latin d'Antioche, étant mort la trente-sixiéme année de son Pontificat, c'est-à-dire l'an 1135. les archevêques & les évêques dépendans de ce grand siege s'assemblerent au palais patriarcal, pour proceder à l'élection : mais le peuple sans leur participation, élut tumultuairement Raoul, déja archevêque de Mamistra, qui est l'ancienne Mopsueste en Cilicie ; & il fut intronisé dans la chaire de saint Pierre. Les prelats qui s'étoient assemblez pour l'élection craignant la fureur du peuple, dont ils entendoient les cris, se separerent & refuserent d'obéïr à ce patriarche qu'ils n'avoient point élû, mais il ne laissa pas de se mettre en possession de l'église & du palais patriarcal ; & sans s'embarasser de demander au pape le pallium, il le prit aussi-tôt sur l'autel de S. Pierre.

AN. 1139. Avec le tems il attira à sa communion quelques-uns de ses suffragans, & s'il avoit vêcu en paix avec ses chanoines, il auroit pû se maintenir. Mais il les troubla dans leurs biens ; & ses richesses le rendirent si insolent, qu'il ne comptoit pas les autres pour des hommes. Il chassa par violence les principaux de son église ; & il en fit mettre quelques-uns en prison & aux fers, disant qu'ils avoient conspiré contre sa vie. Ainsi il s'attira la haine publique, & se croyoit à peine en sûreté entre ses domestiques, tant il étoit agité des reproches de sa conscience. Ses deux principaux adversaires étoient Lambert archidiacre de son église, & Arnoul Calabrois, homme noble, lettré & habile dans les affaires ; qui fut depuis archevêque de Cosence. Ils entreprirent le voyage de Rome pour y porter leurs plaintes contre le patriarche Raoul ; & Raimond prince d'Antioche qui les soutenoit, contraignit ce prelat par force à faire aussi le voyage. Arnoul prit les devans ; & étant arrivé en Sicile, il alla avec ses amis & ses parens trouver le Duc Roger & lui dit : Voici que Dieu met entre vos mains le patriarche qui vous a ôté injustement la principauté d'Antioche, il va arriver dans vos terres. Le duc donna ses ordres dans tous les ports ; & Raoul qui ne se doutoit de rien étant arrivé à Brindes, y fut arrêté, mis aux fers & envoyé en Sicile. Là par son adresse & son éloquence il fit sa paix avec le duc sous certaines conventions, & fut renvoyé avec honneur pour aller à Rome.

Guill. Tyr. xv. c. 12.

D'abord il y trouva l'accés difficile auprés du pape, étant regardé comme un ennemi du saint siege, auquel il pretendoit égaler le sien : car il di-

ſoit, que la chaire de S. Pierre étoit à Antioche auſſi bien qu'à Rome ; & que ſon égliſe étoit même la ſœur aînée. Enfin par le moyen de ſes amis il eut audiance du pape, & fut reçû en preſence de toute la cour avec grande magnificence. Ses adverſaires ſe preſenterent auſſi ; & ayant donné leurs libelles, ils étoient preſts à pourſuivre leur accuſation dans les formes. Mais comme la cour vit qu'ils n'avoient pas les inſtructions neceſſaires pour convaincre pleinement l'accuſé, on ſignifia aux deux parties qu'ils ſe tinſſent en repos, juſqu'à ce que le pape envoyaſt un legat ſur les lieux, pour informer plus amplement de l'affaire. Cependant le patriarche rendit le pallium qu'il avoit pris à Antioche de ſon autorité, au mépris, diſoit-on, du ſaint ſiege ; & en reçut un autre de la main du premier diacre pris ſur le corps de S. Pierre ſelon la coûtume. Ainſi il ſe retira avec les bonnes graces du pape, & repaſſa en Sicile, où le duc lui donna des galeres qui le menerent en Syrie. Mais quand il y fut arrivé, l'égliſe d'Antioche ne voulut pas le recevoir ; & il fut obligé de ſe retirer, premierement à un monaſtere de la montagne noire dans le voiſinage, puis chez le comte d'Edeſſe qui l'invita à venir auprés de lui. Enfin le patriarche ſe reconcilia du moins en apparence avec le prince d'Antioche, & fut reçû ſolemnellement dans la ville.

c. 13.

c. 14.

Cependant le pape envoya pour legat en Syrie, Pierre archevêque de Lion, qui étant débarqué à Acre, alla d'abord faire ſes prieres à Jeruſalem : mais Lambert & Arnoul le preſſant de venir à Antioche, il revint à Acre, où il tomba malade & mourut étant déja avancé en âge. On diſoit même qu'on c. 15.

AN. 1139. lui avoit donné un breuvage empoisonné. Alors les adversaires du patriarche Raoul frustrez de leur esperance, & fatiguez de la peine qu'ils avoient euë à la poursuite de cette affaire, chercherent à se reconcilier avec lui. Il rétablit Lambert dans son archidiaconé : mais il ne voulut point pardonner à Arnoul, qui poussé à bout, & appuyé par le prince, retourna à Rome solliciter l'envoi d'un nouveau Legat. Pierre archevêque de Lion mourut le vingt-neuviéme de Mai 1139. & eut pour successeur Falcon doyen de la même église : qui étant élû, fut recommandé au pape par Geoffroi évêque de Langres & par S. Bernard, avec des témoignages avantageux de son merite.

Gall. Chr.

epist. 171. 172.

LIV. Concile general de Latran.

tom. x. *p.* 999.

Chr. Maurir.

Le concile general que le pape Innocent avoit indiqué à Rome, se tint en effet dans le palais de Latran le huitiéme d'Avril 1139. qui étoit le samedi de la quatriéme semaine de carême. Il s'y trouva environ mille évêques, & on le compte pour le dixiéme concile general. Un auteur du tems raportant la harangue qu'y fit le pape, lui fait dire entre autres choses : Vous savez que Rome est la capitale du monde, que l'on reçoit les dignitez ecclesiastiques par la permission du pontife Romain, comme par droit de fief, & qu'on ne peut les posseder legitimement sans sa permission. Jusques ici nous n'avons point vû cette comparaison des dignitez ecclesiastiques avec les fiefs, dont en effet la nature est toute differente. Le discours du pape tendoit principalement à la réunion de l'église aprés le schisme, aussi étoit-ce le principal objet du concile. On y fit trente canons, qui sont presque les mêmes que ceux du concile

concile de Reims en 1131. repetez mot pour mot, mais divisez autrement. Il est vrai qu'on les cite plus ordinairement sous le nom du concile de Latran, comme plus nombreux & plus authentique. En celui-ci on repete la défense des tournois; & on fait un nouveau canon contre les arbalêtriers & les archers, leur défendant d'exercer leur art contre les Chrétiens & les Catholiques: mais il ne paroît pas que cette défense ait jamais été mieux observée que l'autre. On défend aux laïques de posseder les dîmes ecclesiastiques, soit qu'ils les ayent reçûës des évêques, des rois, ou de quelques personnes que ce soit; & on declare que s'ils ne les rendent à l'église, ils encourent le crime de sacrilege & le peril de la damnation éternelle.

AN. 1139. Sup. n. 9. can. 14. c. 29. c. 10.

Le concile défend aux chanoines sous peine d'anathême, d'exclure de l'élection de l'évêque, les hommes religieux: mais il veut que l'élection se fasse par leur conseil, ou du moins de leur consentement, sous peine de nullité. Il semble que ces religieux sont ceux que nous nommerions encore ainsi, c'est-à-dire, les moines & les chanoines reguliers; & ce canon est la premiere preuve que je sache de l'entreprise des chanoines des églises cathedrales, pour s'attribuer à eux seuls l'élection des évêques: à l'exclusion non seulement des laïques, mais des curez & de tout le reste du clergé seculier & regulier. Car toutes ces personnes devoient y avoir part suivant les canons, comme il paroist par les actes que j'ai rapportez en leur tems.

c. 28.

Sup. liv. LXIII. n. 33.

On condamne en ce concile certaines femmes, qui sans observer la regle de S. Benoist, de S. Basile, ni

c. 26.

AN. 1139.

de S. Augustin, & sans vivre en communauté, vouloient passer pour religieuses : demeurant dans leurs maisons particulieres, où sous pretexte d'hospitalité, elles reçoivent toutes sortes d'hôtes, même peu vertueux. On défend aussi aux religieuses de venir chanter dans un même chœur avec des chanoines ou des moines. En ce concile on repete mot pour mot le troisiéme canon du concile tenu à Toulouze par le pape Calliste II. en 1119. contre les nouveaux Manichéens, qui rejettoient les sacremens : ce qui montre que ces heretiques continuoient de semer leurs erreurs, & la suite ne le fera que trop voir.

c. 27.

Sup. liv. LXVII. n. 2.

LV. Arnaud de Bresse condamné.

Tom. x. conc. p. 1012. ex Ott. Frising. 11. Fr. c. 20. & Gunth. Ligur. lib. 3.

Le concile de Latran condamna aussi celles d'Arnaud de Bresse simple lecteur, & autrefois disciple d'Abailard. Il ne manquoit pas d'esprit, & parloit avec plus de facilité que de solidité, aimant les opinions nouvelles & singulieres. Etant revenu en Italie aprés avoir étudié long-tems en France, il se revêtit d'un habit de religieux pour se faire mieux écouter ; & commença à declamer contre les évêques, sans épargner le pape, contre les clercs & les moines, ne flatant que les laïques. Il disoit qu'il n'y avoit point de salut pour les clercs qui avoient des biens en proprieté, pour les évêques qui avoient des seigneuries, ni pour les moines qui possedoient des immeubles ; que tous ces biens appartenoient au prince, que lui seul pouvoit les donner & seulement à des laïques ; que le clergé devoit vivre des dîmes & des oblations volontaires du peuple, se contentant de ce qui suffit pour une vie frugale. On disoit d'ailleurs qu'il n'avoit pas de bons sentimens du saint sacrement de l'autel & du batême des enfans. Par ses discours il

troubloit l'église de Bresse sa patrie ; & expliquant malicieusement l'écriture sainte, il animoit les laiques déja mal disposez contre le clergé. Car le faste des évêques & des abbez, & la vie molle & licencieuse des clercs & des moines, ne lui donnoit que trop de matiere : mais il ne se tenoit pas dans les bornes de la verité. Ses discours firent un tel effet, qu'à Bresse & dans plusieurs autres villes, le clergé tomba dans le dernier mépris, & devint l'objet de la raillerie publique. Arnaud fut donc accusé dans le concile de Latran par son évêque & par des personnes pieuses; & le pape lui imposa silence. Il s'enfuit de Bresse, passa les Alpes, & se retira à Zuric : où il s'arrêta, recommença à dogmatiser & en peu de tems infecta tout le pays de ses erreurs. — AN. 1139.

Le dernier canon du concile de Latran declare nulles les ordinations faites par Pierre de Leon & par les autres schismatiques & heretiques. C'est-à-dire, comme l'explique un auteur du tems, que le pape interdit pour toûjours, & déposa ceux qui avoient été ordonnez par les schismatiques, principalement par l'anti-pape & par Girard d'Angoulesme : avec défense de monter à un ordre superieur. Ensuite il appella par leur nom chacun des évêques présens au concile ordonnez dans le schisme ; & aprés leur avoir reproché leur faute avec indignation, il leur arracha les crosses des mains, les anneaux des doigts & les palliums des épaules. Pierre de Pise ne fut pas exemt de cette rigueur, & le pape le priva de sa dignité, quoiqu'il la lui eût renduë quand il quitta le schisme à la persuasion de S. Bernard. C'est dequoi le saint abbé se plaignit au pape par une lettre tres-

LVI. Schismatiques deposez. — Chr. Maurin. — Sup. n. 44. — epist. 213.

AN. 1139.

vigoureuse, où loüant son zele contre les schismatiques, il dit que la peine ne doit pas être égale, quand la faute ne l'est pas, & qu'il importe pour sa reputation, de ne pas défaire ce qu'il a fait.

LVII. Le roi Roger fait sa paix avec le pape. *Chr. Benev.*

Le roi Roger qui soutenoit le reste du schisme, fut publiquement excommunié au concile de Latran avec tous ses partisans. Mais à peine le concile étoit fini, quand ce prince étant parti de Sicile arriva à Salerne le septiéme de Mai 1139. & parcourut la Poüille, dont toutes les villes se rendirent à lui, excepté Troye & Bari. Le pape l'ayant apris sortit de Rome avec les troupes qu'il put ramasser, & s'avança jusques à S. Germain au pied du mont-Cassin. On envoya des deputez de part & d'autre pour negocier la paix: mais cependant le fils du roi à la tête de mille chevaux, attaqua par derriere le pape dans une marche, le prit & l'amena à son pere le dixiéme de Juillet. Aussi-tôt le roi Roger envoya des deputez au pape son prisonnier, lui demander la paix dans les termes les plus soumis; & le pape se voyant abandonné, sans force & sans armes, y consentit. On dressa les articles du traité, dont les principaux furent, que le pape accordoit à Roger le royaume de Sicile; à un de ses fils le duché de Poüille; & à l'autre la principauté de Capouë.

Quand on fut convenu de tout, le roi & ses deux fils vinrent en presence du pape; & se jettant à ses pieds, lui demanderent pardon, & lui promirent obeïssance. Ils lui jurerent fidelité à lui & à ses successeurs, & aussi-tôt le pape donna à Roger l'investiture du royaume de Sicile par l'étendart. C'est ainsi qu'il se fit confirmer le titre qu'il avoit reçû de

l'anti-pape Anaclet. Cette paix fut jurée le jour de S. Jacques vingt-cinquiéme de Juillet ; & le pape en fit expedier sa bulle, où sans parler de la concession de l'anti-pape, il parle des services rendus à l'église par Robert Guischard ayeul du nouveau roi, & par son pere Roger, & de la dignité que le pape Honorius lui a accordé à lui-même, c'est-à-dire le titre de duc. C'est pourquoi, dit-il, nous vous confirmons le royaume de Sicile avec le duché de Poüille & la principauté de Capouë, à vous & à vos successeurs, qui nous ferons hommage lige à la charge d'un cens annuel de six cens Squifates, c'étoit une monnoye d'or, marquée d'une coupe. C'est le premier titre de ce royaume, qui depuis a pris son nom de la ville de Naples.

Inr. epist. 5.

Cang. Gloss.

Chr. Benev.

Le pape vint ensuite à Benevent, où il fut reçû comme si ç'eût été S. Pierre en personne; & il en chassa pour la seconde fois l'archevêque Rossiman sacré par l'anti-pape. Le second jour de Septembre il retourna à Rome, où il étoit extremement desiré ; & comme les Romains l'exhortoient à rompre la paix qu'il avoit faite avec le roi Roger, il rejetta absolument ce conseil: disant, que ç'avoit été la volonté de Dieu, que sa prise fût l'occasion de cette paix. Aussi fut-elle approuvée de tout le monde, & Roger fut reconnu pour roi legitime de ceux qui le traitoient auparavant d'usurpateur & de tyran. C'est ce qui paroist par les lettres que lui écrivirent sur ce sujet S. Bernard & Pierre abbé de Clugni.

Bern. ep. 207.

Petr. III ep. 3.

LVIII.
S. Malachie d'Irlande.

En ce tems S. Malachie vint à Rome pour les affaires de son église. Il étoit alors dans sa quarante-cinquiéme année, étant né en 1095. de parens nobles

Vita auct. S. Bern. Opusc. 12. n. 1.

AN. 1139. & d'une mere tres-pieuse. Il fut élevé dans la ville d'Armac, où ayant fait ses études, il se mit sous la conduite d'un saint homme nommé Imarius, & mena à son exemple une vie tres-austere. Quelque tems aprés Celse archevêque d'Armac l'ordonna diacre & ensuite prêtre, malgré lui; mais de l'avis de son maître, sans attendre l'âge prescrit par les canons, qui s'observoient encore alors; savoir vingt-cinq ans pour le diaconat, & trente ans pour la prêtrise. L'archevêque l'ayant fait son vicaire, il commença à travailler avec fruit à l'instruction de ce peuple encore barbare: arracher les superstitions, établir le chant des heures canoniales & les coutumes de l'église Romaine, l'usage de la confession, le sacrement de confirmation, la regle dans les mariages.

c. 2.

c. 3.

Pour se mieux instruire lui-même, il alla trouver Malc évêque de Lesmor en Moumonie, qui étant né en Irlande, avoit vêcu long-tems en Angleterre dans le monastere de Vinchestre. Il étoit fort âgé, & celebre non-seulement par sa doctrine & sa vertu, mais encore par ses miracles. Malachie demeura quelques années auprés de lui: puis ayant été rappellé en Ultonie, il rétablit le fameux monastere de Bencor ou Bancor, où avoit vêcu S. Colomban cinq cens ans auparavant; & qui ayant été depuis ruiné par des pirates étoit demeuré long-tems desert. Le siege épiscopal de Conner ou Conneret, dans la même province d'Ultonie étant venu à vaquer, Malachie fut élû malgré lui pour le remplir; & obligé de l'accepter par l'ordre de son maître Imarius & de Celse son metropolitain: il avoit environ trente ans quand il fut sacré évêque, & ce fut par consequent vers l'an

c. 6. Sup. liv. XXXV. n. 2.

c. 8.

1125. mais quand il voulut commencer l'exercice de ses fonctions, il trouva des barbares plus semblables à des bêtes qu'à des hommes. Ils n'étoient Chrétiens que de nom, ne donnoient ni dîmes ni premices à l'églife, ne contractoient point de mariages legitimes, ne se confessoient point & ne demandoient point de penitence. Aussi personne ne songeoit à leur en donner : les ministres de l'autel étoient en petit nombre, & vivoient parmi les laïques dans l'oisiveté: on n'entendoit ni prêcher ni chanter dans les églises. Le saint évêque ne perdit point courage; il exhorta en public, en particulier : il visita le diocese, il souffrit la fatigue, les mépris & les mauvais traitemens, il passa des nuits en priere devant Dieu. Enfin, il vainquit la dureté de ce peuple, il y établit la discipline, la frequentation des églises, l'usage des sacremens, les mariages legitimes.

c. 10. Quelques années aprés, Celse archevêque d'Armac étant tombé malade, & se voyant prés de sa fin, ordonna que l'évêque Malachie fût son successeur, ne connoissant personne qui en fut plus digne; & il l'ordonna par l'autorité de S. Patrice, à laquelle personne en Irlande n'osoit resister. Or il s'étoit établi une mauvaise coutume, que le siege d'Armac étoit hereditaire; & qu'on n'y souffroit point d'archevêque, que d'une certaine famille, qui en étoit en possession depuis prés de deux cens ans. S'il ne se trouvoit point de clercs de cette race, on y mettoit des laïques; & il y en avoit eu déja huit avant Celse, qui étoient mariez & sans ordres, quoique lettrez. Delà venoit ce relachement de la discipline, cet oubli de la religion, cette barbarie dans toute l'Ir-

AN. 1139. lande: où les évêchez étoient changez & multipliez sans regle & sans raison, suivant la fantaisie du metropolitain, en sorte que l'on mettoit des évêques presque en chaque église. C'est afin de remedier à ces maux, que Celse voulut avoir Malachie pour successeur.

Il fut élû en effet aprés la mort de Celse: mais un nommé Maurice de la famille qui étoit en possession de ce siege, s'en empara & s'y maintint par force pendant cinq ans. Malachie ne manqua pas d'embrasser l'occasion de refuser cette dignité : representant qu'il étoit trop foible pour abolir un abus si inveteré, que l'usurpateur ne pourroit être chassé sans effusion de sang : enfin qu'il étoit lié à une autre église. Toutefois aprés que l'usurpation de Maurice eut duré trois ans, Malachie fut tellement pressé par tous les gens de bien, qu'il accepta, disant qu'on le menoit à la mort, & qu'il n'obéïssoit que dans l'esperance du martyre : mais à condition que quand l'église d'Armac seroit delivrée des usurpateurs, & que la paix y seroit affermie, on lui permettroit de retourner à son premier siege. Toutefois, pendant les deux années que Maurice vécut encore, il n'entra point dans la ville, de peur de donner occasion à la mort de quelqu'un. Maurice eut soin de laisser pour successeur un de ses parens nommé Nigel : mais le

c. 12. roi, les évêques & tout le peuple fidele établirent Malachie ; & Nigel obligé à s'enfuir, emporta les marques de la dignité, savoir l'évangile de S. Patrice

c. 13. & le bâton de Jesus : ainsi nommoient-ils un bâton revêtu d'or & de pierreries, qu'ils croyoient que notre Seigneur avoit tenu entre ses mains. Avec ces reliques

liques Nigel se faisoit respecter du peuple ignorant par tout où il alloit.

Malachie avoit trente-huit ans, quand il prit possession du siege d'Armac; par consequent c'étoit en 1133. & pendant les premieres années il eut beaucoup à souffrir de la violence & des calomnies de ses ennemis: mais il les surmonta par son courage & sa patience. Au bout de trois ans ayant rétabli la paix & la liberté de l'église, chassé la barbarie & ramené les mœurs chrétiennes, il quitta suivant la condition sous laquelle il avoit accepté, & mit à sa place dans le siege d'Armac, Gelase homme de merite & digne de le remplir du consentement du clergé & du peuple qui n'osa s'y opposer à cause de la convention. Malachie l'ayant sacré & recommandé au roi & aux seigneurs, retourna à son ancien diocese: non pas toutefois à Conneret, mais à Doune. C'est que ce diocese avoit été autrefois partagé en deux, ce qu'il jugea à propos de rétablir; & comme il avoit ordonné un évêque à Conneret, il s'établit à Doune, qui par la suite est devenu le principal siege. Il y forma une communauté de chanoines reguliers, avec lesquels il pensoit vivre en retraite: mais il lui fut impossible. Tout le monde venoit en foule le consulter, même les plus puissans: on le regardoit comme un apôtre, & ses décisions étoient des oracles.

c. 14.

LIX.
S Malachie à Rome.

Ce fut en ce tems-là qu'il résolut d'aller à Rome, pour assurer sa conduite, en faisant confirmer ce qu'il avoit fait; & demander le pallium pour le siege d'Armac qui ne l'avoit jamais eu, & pour un autre siège metropolitain, que Celse avoit établi de nouveau.

c. 15.

AN. 1139. mais avec dépendance d'Armac, comme du siege primitial. Tout le pays eut bien de la peine à laisser partir Malachie: mais enfin il se mit en chemin en 1139. & ayant passé en Ecosse & en Angleterre, il vint en France & séjourna à Clairvaux, où il lia une étroite amitié avec S. Bernard. Il fut reçû tres favorablement par le pape Innocent; premierement il lui demanda avec larmes ce qu'il avoit le plus à cœur, savoir la permission de se retirer & de mourir à Clairvaux: mais le pape ne lui accorda pas, jugeant qu'il étoit beaucoup plus utile en Irlande. Il demeura un mois entier à Rome à visiter les saints lieux; & pendant ce tems le pape s'informa soigneusement de lui & de ceux qui l'accompagnoient touchant la qualité du pays, les mœurs de la nation, l'état des églises, & les grandes choses que Dieu y avoit faites par son ministere. Quand il fut sur son départ, le pape lui donna ses pouvoirs & le fit son legat par toute l'Irlande. Malachie demanda ensuite la confirmation de la nouvelle metropole, dont le pape lui donna aussi-tôt la bulle, mais quant aux palliums il lui dit: Il faut y observer plus de ceremonie: quand vous serez en Irlande vous assemblerez un concile general, & d'un commun consentement vous envoyerez demander le pallium, qui vous sera accordé. Ensuite le pape ôta la mitre de sa tête & la mit sur celle de Malachie: il lui donna aussi l'étole & le manipule dont il se servoit à l'autel; & l'ayant salué par le baiser de paix, il le renvoya avec sa benediction.

c. 16.

A son retour il séjourna encore à Clairvaux, bien affligé de n'y pouvoir demeurer: mais il y laissa quatre

de ses disciples pour apprendre l'institut de cette maison. On les éprouva ; ils furent reçûs à la profession; & le saint évêque étant retourné en Irlande en envoya d'autres, qui furent reçûs de même, & si bien instruits, que deux ans aprés, c'est-à-dire, en 1141. S. Bernard les renvoya avec quelques-uns des siens, fonder dans le diocese d'Armac l'abbaye de Mellifont, qui en produisit cinq autres dans la suite.

Chr. Bern. an. 1141.
Bern. ep. 356. & 357.

Malachie étant arrivé en Irlande, commença à exercer sa legation ; & tint plusieurs conciles en divers lieux, pour ramener les anciennes traditions abolies par la negligence des évêques, & faire de nouveaux reglemens. Tout ce qu'il ordonnoit étoit reçû comme venant du ciel, & on le mettoit par écrit pour en conserver la memoire. C'est que ses paroles étoient soutenues de vertus & de miracles. Tout étoit édifiant en sa persone : il étoit serieux sans austerité, gai sans dissipation, tranquille sans être oisif, ne negligeant rien, quoiqu'il dissimulast plusieurs choses selon l'occasion. Il n'avoit rien en propre, & rien n'étoit assigné pour sa manse épiscopale : il étoit presque toûjours en visite & faisoit ses visites à pied, même étant legat : il logeoit tant qu'il pouvoit dans les monasteres qu'il avoit établis, & y suivoit l'observance commune sans aucune distinction. C'est saint Bernard qui nous aprend ces particularitez de la vie du saint prelat son ami, & il raconte aussi en détail grand nombre de ses miracles, des propheties, des revelations, des punitions d'impies, des guerisons & des conversions miraculeuses : mais il avouë, qu'il s'arrête plus volontiers sur ce qui est imitable, que sur ce qui n'est qu'admirable.

c. 19.

c. 20. 21. &c.

AN. 1139.

LX. Evêques d'Angleterre emprisonnez.

tom. x. conc. p. 1015.

Goduin. de præs. Angl. p. 270.

En Angleterre on tint un concile à Vinchestre le vingt-neuviéme d'Aoust 1139. où se trouverent presque tous les évêques du royaume avec Thibaud nouvel archevêque de Cantorberi. Turstain archevêque d'Yorc s'en excusa à cause de sa maladie, & les autres évêques; à cause de la guerre qui étoit dans le pays. Henri évêque de Vinchestre, avoit convoqué ce concile & y presida en qualité de legat du saint siege. Il étoit fils d'Etiene comte de Champagne, & frere de Thibaud IV. alors regnant, & d'Etiene roi d'Angleterre. Il avoit été moine de Clugni, puis abbé de Glastemburi; & le roi Henri son oncle l'avoit fait évêque en 1129. On fit l'ouverture du concile par les lettres du pape Innocent, qui l'établissoient legat dés le premier jour de Mars; & on loüa la moderation du prelat, d'avoir differé si long-tems à exercer ses pouvoirs. Il fit ensuite un discours latin adressé aux gens lettrez, où il se plaignit avec indignation, de la prison des deux évêques Roger de Sarisberi & Alexandre de Lincolne. Ces deux prelats, les plus puissans entre les évêques d'Angleterre, avoient été rendus suspects au roi à cause de plusieurs châteaux qu'ils avoient fait bâtir; & l'occasion d'une grande cour tenuë à Oxfor vers la S. Jean, le roi les fit arrêter sous pretexte d'une querelle particuliere: & se saisit de leurs châteaux.

Cette action du Roi fut prise diversement; les uns disoient qu'il avoit bien fait, & qu'il ne convenoit pas à des évêques de bâtir des fortresses pour servir de retraite aux gens mal intentionnez. C'étoit Hugues archevêque de Roüen, qui prenoit le plus hautement le parti du roi. Henri évêque de Vinchestre,

quoique frere du roi, prenoit le parti contraire, & disoit : si les évêques sont en faute ils doivent être jugez, non par l'autorité du roi, mais selon les canons ; & le roi n'a pû les dépoüiller de leurs biens sans un jugement ecclesiastique. Aussi voit-on bien qu'il ne l'a pas fait par l'amour de la justice, mais par son interêt : puisqu'il n'a pas rendu ces châteaux aux églises ausquelles ils appartiennent, ayant été bâtis sur leurs terres & à leurs dépens, mais il les a donnez à des laïques qui ont peu de religion. L'évêque de Vinchestre parloit ainsi en particulier & en public devant le roi son frere, mais il n'étoit pas écoûté ; & c'est ce qui le fit resoudre à convoquer le concile, où il cita le roi lui-même. AN. 1139.

Il se plaignit donc de la capture des deux prelats, dont l'un, savoir l'évêque de Sarisberi, avoit été pris chez le roi, l'autre, savoir l'évêque de Lincolne dans son logis ; & l'évêque d'Heli n'avoit évité la prison que par la fuite. Il se plaignit de l'injure faite à la religion : en ce que sous pretexte de la faute des évêques, les églises avoient été dépouillées de leurs biens. Il ajoûta, que le roi ayant été plusieurs fois averti, n'avoit pas refusé la convocation du concile ; & conclut en demandant le conseil de l'archevêque de Cantorberi & des autres prelats ; & promettant d'executer ce qu'ils auroient resolu, sans aucun égard ni à l'amitié du roi son frere, ni à la perte de ses biens, ou même au danger de sa vie. Le roi envoya des comtes au concile demander pourquoi il y avoit été appellé. Le legat répondit : Etant prince Chrétien, il ne doit pas trouver mauvais d'être appellé par les ministres de Jesus-Christ, pour rendre compte d'un crime

AN. 1139. inoüi de notre tems : car emprisonner des évêques & les dépoüiller de leurs biens, c'est agir comme du tems des païens. Dites donc à mon frere, que s'il veut croire mon conseil, je le lui donnerai tel, qu'il ne pourra être désaprouvé ni par l'église Romaine, ni par la cour du roi de France, ni par le comte de Champagne notre frere. Enfin qu'il est obligé plus qu'un autre à favoriser l'église, qui l'a reçû & élevé au royaume, sans qu'il ait eu besoin d'employer les armes.

Les comtes étant sortis revinrent peu de tems aprés, accompagné d'Aubri de Ver homme exercé dans les affaires & chargé de la réponse du roi. Il attaqua principalement Roger évêque de Sarisberi, car Alexandre de Lincolne s'étoit retiré, épargnant toutefois les paroles dures : mais quelques-uns des comtes qui étoient prés de lui l'interrompoient souvent, & disoient des injures à l'évêque. Aubri rassembla toutes les plaintes du roi contre l'évêque Roger; entre autres, que tout le monde disoit qu'il prendroit le parti de l'imperatrice Mathilde si-tôt qu'elle viendroit en Angleterre. Ainsi qu'il avoit été pris, non comme évêque, mais comme officier du roi, chargé de ses affaires & recevant ses gages. L'évêque se recria contre cette qualité d'officier du roi, & menaça que si on ne lui faisoit justice en ce concile, il la demanderoit à un plus grand tribunal, c'est-à-dire à celui du pape. Le legat dit avec sa douceur ordinaire : Tout ce que l'on avance contre un évêque, doit être éxaminé dans un jugement ecclesiastique. Le roi doit commencer par rétablir les évêques dépoüillez : autrement suivant le droit commun, ils ne plaideront point dessaisis.

Le roi fit remettre la cause à deux jours, jusques à l'arrivée de l'archevêque de Roüen, qui étant venu dit, qu'il demeuroit d'accord que les évêques gardassent leurs châteaux, s'ils pouvoient prouver par les canons, qu'ils eussent droit de les avoir. Puis il ajoûta: Je veux qu'ils en ayent droit, nous sommes dans un tems suspect, où selon l'usage de toutes les autres nations, tous les seigneurs doivent donner les clefs de leurs forteresses au roi qui fait la guerre pour la sûreté commune. L'avocat Aubri ajoûta: Le roi est averti, que les évêques menacent d'envoyer à Rome contre lui; & il vous fait savoir, que personne ne soit assez hardi pour le faire, parce que si quelqu'un sort d'Angleterre contre sa volonté & contre la dignité du royaume, il pourra bien n'y pas rentrer aisément. Au contraire le roi se sentant grevé, vous cite lui-même à Rome. On vit bien à quoi tendoient ces menaces du roi: c'est pourquoi le concile se separa sans rien conclure. Car le roi ne se vouloit point soumettre au jugement des prelats; & ils ne jugeoient pas à propos d'employer contre lui les censures ecclesiastiques: tant parce qu'ils croyoient temeraire d'excommunier un prince sans la participation du pape, que parce qu'ils voyoient des épées tirées autour d'eux; que l'affaire devenoit tres-serieuse. Toutefois le legat & l'archevêque de Cantorberi, pour ne pas manquer à leur devoir, allerent trouver le roi dans sa chambre, & se jettant à ses pieds, le prierent d'avoir pitié de l'église, de son ame & de sa reputation; & ne pas permettre qu'il se formast une division entre le royaume & le sacerdoce. Il les traita avec honnêteté & soutint qu'il n'y avoit point de sa faute:

AN. 1139.

AN. 1139. mais il ne leur fit aucune bonne promesse. Le concile se separa le premier de Septembre ; & l'évêque de Sarisberi mourut de vieillesse & de chagrin le quatriéme de Decembre la même année 1139.

Goduin. p. 395.

LXI. Abailard renouvelle ses erreurs.

Sup. l. v. LXVII. n. 20.

Depuis dix-huit ans qui s'étoient passez, aprés que Pierre Abailard avoit été condamné au concile de Soissons, il avoit continué d'enseigner : s'appliquant principalement à la theologie, quoiqu'il n'y fût pas si versé que dans les arts liberaux. Aussi répandit-il plusieurs erreurs dont les gens de bien furent allarmez. Guillaume abbé de S. Thierri en écrivit ainsi à Geofroi évêque de Chartres & à S. Bernard : Pierre Abailard recommence à enseigner des nouveautez & à en écrire : ses livres passent les mers & traversent les Alpes : ses nouveaux dogmes se répandent dans les provinces, on les publie, on les défend librement : jusques-là qu'on dit qu'ils sont estimez même à la cour de Rome. Je vous le dis, votre silence est dangereux tant pour vous, que pour l'église de Dieu.

Bibl. Cist. to. 4. p. 112. epist. 326. inter Bern.

Dernierement je rencontrai par hazard un ouvrage de cette homme, intitulé : Theologie de Pierre Abailard. J'avouë que ce titre excita ma curiosité ; & comme j'y trouvai plusieurs choses qui me fraperent je les marquai, avec les raisons pourquoi elles m'avoient frapé ; & je vous les ai envoyées avec le livre : vous en jugerez. Je n'ai trouvé que vous à qui je pusse m'adresser en cette occasion. Il vous craint : fermez les yeux, qui craindra-t-il ? & que ne dira-t-il pas s'il ne craint persone ? Voici donc les articles que j'ai tirés de ses ouvrages. 1. Il définit la foi : L'estimation des choses qu'on ne voit point. 2. Il dit, qu'en Dieu les

les noms de Pere, de Fils & de S. Esprit sont impropres; mais que c'est une description de la plenitude du souverain bien. 3. Que le Pere est la pleine puissance, le Fils une certaine puissance, & que le saint Esprit n'est aucune puissance. 4. Le saint Esprit n'est pas de la substance du Pere & du Fils, comme le Fils est de la substance du Pere. 5. Le saint Esprit est l'ame du monde. 6. Nous pouvons vouloir le bien & le faire par le libre arbitre, sans le secours de la grace. 7. Ce n'est pas pour nous délivrer de la servitude du demon, que Jesus-Christ s'est incarné & qu'il a souffert. 8. Jesus-Christ Dieu & homme n'est pas une troisiéme personne dans la Trinité. 9. Au sacrement de l'autel la forme de la substance precedente demeure en l'air. 10. Les suggestions du demon se font dans les hommes par des moyens physiques. 11. Nous ne tirons point d'Adam la coulpe du peché originel, mais seulement la peine. 12. Il n'y a peché que dans le consentement au peché & le mépris de Dieu. 13. On ne commet aucun peché par la concupiscence, la delectation, ni l'ignorance : ce ne sont que des dispositions naturelles. L'abbé Guillaume refute ensuite ces treize articles l'un aprés l'autre, rapportant en plusieurs endroits les propres paroles d'Abailard. AN. 1140.

Saint Bernard lui répondit, approuvant son zele. Mais, ajoûta-t-il, je n'ai pas accoûtumé, comme vous savez, de me fier à mon jugement, principalement en des choses de cette conséquence. C'est pourquoi j'estime à propos de prendre notre tems pour nous assembler en quelque lieu & conferer de tout. Je ne crois pas toutefois que ce puisse être avant *epist. 327.*

AN. 1140. Pâques, pour ne pas troubler l'application à l'oraison que ce tems-ci nous prescrit. Souffrez mon silence & ce delai : d'autant plus que j'ai ignoré jusques à present presque tout ce que vous me mandez. On voit ici, que S. Bernard fut excité par l'abbé Guillaume à écrire contre Abailard. On voit encore avec quelle religion il conservoit le recüeillement du carême, lors même qu'il s'agissoit de l'interêt de la religion.

Vita lib. III. c. 5. n. 13. Saint Bernard voulant corriger Abailard de ses erreurs sans le confondre, l'avertit en secret, & traita avec lui si modestement & si raisonnablement, qu'Abailard en fut touché & lui promit de tout corriger selon qu'il lui prescriroit. Mais quand saint Bernard l'eut quitté, il abandonna cette sage resolution : excité par de mauvais conseils, & se fiant à son esprit & au grand exercice qu'il avoit de disputer. Sachant donc qu'on devoit bien-tôt tenir un concile nombreux à Sens, il alla trouver l'archevêque ; & se plaignit que l'abbé de Clairvaux parloit secretement contre ses livres. Il ajoûta, qu'il étoit prêt à les défendre en public, & demanda que l'abbé fût appellé au concile, pour expliquer ce qu'il pourroit avoir à dire. L'archevêque fit ce qu'Abailard avoit demandé, & écrivit à saint Bernard de se trouver au concile : mais il s'excusa d'y aller, & écrivit ainsi aux évêques qui devoient y être

epist. 187. appellez. Un bruit court, & je croi qu'il est venu jusques à vous, qu'on m'appelle pour me trouver à Sens à l'octave de la Pentecôte ; & que c'est un défi, afin de m'engager à une dispute pour la défense de la foi : quoiqu'il ne convienne pas à un serviteur de

2. Tim. II. 24. Dieu de disputer, mais d'user de patience envers

tout le monde. Si c'étoit mon affaire propre, je pourrois, & peut-être avec fondement, me flater de vôtre protection : mais puisque c'est aussi votre cause, & plus la votre que la mienne, j'ose vous avertir & je vous prie instamment, de vous montrer amis au besoin: je dis amis de Jesus-Christ & de son épouse. Et ne vous étonnez pas de ce que nous vous invitons si subitement : c'est un artifice de notre adversaire pour nous prendre au dépourvû. Le saint abbé ceda toutefois ensuite au conseil de ses amis : qui voyant que tout le monde se préparoit à ce concile, comme à un spectacle, craignoient que son absence n'augmentât le scandale du peuple, & la fierté d'Abailard ; & que l'erreur ne se fortifiât, s'il ne se trouvoit personne pour s'y opposer. Saint Bernard se rendit donc à leur avis, mais avec une telle repugnance, qu'il en versa des larmes ; & il se trouva au lieu & au jour marqué, quoique peu preparé à la dispute. C'est ce qu'il témoigne lui-même dans sa lettre au pape Innocent. *epist. 189. n. 4.*

AN. 1140.

LXII. Concile de Sens. *tom. x. conc. p. 1018.*

Le concile de Sens se tint au jour marqué, c'est-à-dire à l'octave de la Pentecôte, qui étoit le second de Juin 1140. & on ne peut mieux aprendre ce qui s'y passa, que par la lettre synodale que saint Bernard en écrivit au pape, sous le nom des évêques de France, *epist. 337* c'est-à-dire de la province de Sens : savoir Henri archevêque de Sens, Geoffroi évêque de Chartres & legat du saint siege, Elie évêque d'Orleans, Hugues d'Auxerre, Hatton de Troyes, Manassés de Meaux. Aprés avoir raconté ce qui s'étoit passé jusques au concile, l'archevêque continuë ainsi : Ce jour-là, qui étoit l'octave de la Pentecôte, les évêques nos suffra-

AN. 1140.

gans s'étoient assemblez à Sens prés de nous, en l'honneur des reliques que nous devions découvrir au peuple dans notre église; Le roi de France Loüis étoit présent à ce concile, avec Guillaume comte de Nevers & Thibaud comte de Champagne. L'archevêque de Reims y étoit avec quelques-uns de ses suffragans, & tous les notres, excepté Paris & Nevers. Il y avoit grand nombre d'abbez & de savans ecclesiastiques, Pierre Abailard y étoit avec ses partisans.

Otto Fris. 1. Frid. c. 48.

L'abbé de Clairvaux produisit au milieu de l'assemblée le livre de la Theologie d'Abailard, & proposa les articles qu'il y avoit remarquez, comme absurdes, ou plûtôt absolument heretiques: demandant qu'il deniât les avoir écrits, ou s'il les avoüoit pour siens, qu'il les prouvât, ou les corrigeât. Alors Abailard paroissant se défier de sa cause & user de fuites, ne voulut point répondre; & quoiqu'on lui donnât audience en toute liberté, qu'il fut en lieu sûr & devant des juges équitables: il appella toutefois, tres-saint pere, à votre tribunal, & se retira de l'assemblée avec les siens. Pour nous, quoique cet appel ne nous parût pas canonique, toutefois par déference au saint siege, nous ne voulûmes prononcer aucun jugement contre sa persone: mais ayant fait lire & relire plusieurs fois publiquement les propositions de sa mauvaise doctrine; & l'abbé de Clairvaux ayant prouvé évidemment, tant par de solides raisons, que par l'autorité de S. Augustin & des autres peres, qu'elles étoient non-seulement fausses, mais heretiques: nous les condamnâmes la veille de l'appel porté devant vous. Et parce que ces dogmes induisent plusieurs persones en

erreur, nous vous prions instamment de les condamner par votre autorité, & de punir tous ceux qui les défendront opiniâtrement. Que si vous imposiez silence à Abailard, avec défense absoluë d'enseigner & d'écrire, & condamnation de ses livres: vous arracheriez les épines du champ de l'église & la verriez encore fleurir & fructifier. Nous vous envoyons quelques-uns des articles que nous avons condamnez, afin que par là vous jugiez plus facilement du reste de l'ouvrage.

AN. 1140.

Samson archevêque de Reims, qui avoit assisté au concile de Sens, écrivit aussi au pape sur ce sujet: ou plûtôt lui fit écrire par S. Bernard une lettre, qui porte les noms de trois de ses suffragans, Josselin de Soissons, Geoffroi de Châlons, Alvise d'Arras. Il renvoye à la lettre de l'archevêque de Sens, & dit parlant d'Abailard: Etant pressé par l'abbé de Clairvaux en presence des évêques, il n'a ni confessé, ni nié ses erreurs: mais quoiqu'il eût choisi lui-même & le lieu & le juge, quoiqu'il n'eût ni lesion ni grief à alleguer, il a appellé au saint siege. Les évêques par respect pour votre sainteté, n'ont rien fait contre sa persone: seulement ils ont condamné les articles extraits de ses livres & déja condamnez par les saints Peres, de peur que le mal ne s'étendît. Parce donc que cet homme entraîne une grande multitude de peuple qui a créance en lui: il est necessaire que vous arrêtiez ce mal; en y apportant un prompt remede.

Bern. epist. 191.

LXIII. Lettres de saint Bernard.

Saint Bernard écrivit aussi en son nom plusieurs lettres à Rome sur ce sujet, & les envoya par Nicolas moine de Clairvaux & depuis son secretaire, qui avoit été present à tout. Il écrivit premierement au

epist. 190.

AN. 1140. pape une grande lettre où il refute les erreurs d'Abailard, & une plus courte, où il raconte ce qui s'étoit passé. Il reconnoît en celle-ci qu'il s'étoit trompé, en se promettant du repos aprés le schisme de Pierre de Leon; & que ces nouvelles erreurs ne sont pas moins pernicieuses à l'église. Il dit, qu'Abailard a fait venir d'Italie Arnaud de Bresse son disciple, pour attaquer de concert la doctrine catholique. Ils ont, dit-il, une apparence de pieté dans leur habit & leur maniere de vivre, qui leur sert à séduire plus de monde. Abailard releve les philosophes par de grandes loüanges, pour abaisser les docteurs de l'église: il prefere leurs inventions & les siennes à la doctrine des peres; & comme tout le monde fuit devant lui, il veut entrer en combat singulier avec moi qui suis le moindre de tous. Aprés avoir marqué ce qui s'étoit passé au concile de Sens & l'appellation d'Abailard, il ajoûte: C'est à vous qui êtes le successeur de saint Pierre, à juger si celui qui attaque la foi de S. Pierre, doit trouver un asile dans son siége. Souvenez-vous des graces que Dieu vous a faites; & aprés avoir éteint le schisme, réprimez aussi l'heresie, afin qu'il ne manque rien à votre couronne.

epist. 185.

Les autres lettres de saint Bernard s'adressent aux principaux prelats de la cour de Rome. Premierement aux évêques & aux cardinaux en general, à qui il dit: Lisez, s'il vous plaît, la Theologie de Pierre Abailard, vous l'avez en main, puisqu'il se vante que plusieurs la lisent à Rome: lisez son livre des sentences & celui qui est intitulé: Connois-toi toi-même; & voyez combien ils contiennent de sacrileges & d'erreurs. Une autre lettre s'adresse au

epist. 188.

epist. 338.

chancelier Aimeri, à qui il dit, qu'Abailard se glorifie qu'il a eu pour disciples, les cardinaux & les clercs de la cour de Rome : que ses livres sont entre leurs mains & qu'ils prendront la défense de sa doctrine. Une autre lettre est adressée au cardinal Gui de Castel, qui fut depuis le pape Celestin II. Il avoit été disciple d'Abailard, qui comptoit principalement sur son credit. Les autres à qui S. Bernard écrit, sont le cardinal Ives, qui avoit été chanoine de S. Victor à Paris : le cardinal Etienne évêque de Palestine, le cardinal Gregoire, le cardinal Gui de Pise & deux autres qui ne sont pas nommez.

AN. 1140.

epist. 192.

epist. 193.

epist. 331. 332. 333. 34. 35.

LXIV. Traité de saint Bernard contre Abailard.

La grande lettre de S. Bernard au pape Innocent, est plûtôt un traité : où il refute les principales erreurs d'Abailard. Ce Docteur définissoit la foi : L'estimation des choses qui ne paroissent point ; & disoit, qu'il falloit examiner avant que de croire. A quoi il apliquoit ce passage de l'Ecclesiastique : Celui qui croit promptement est leger de cœur. Mais saint Bernard répond, que Salomon ne parle pas de la foi divine, mais de la créance que nous avons les uns aux autres, que Jesus-Christ reprocha à ses disciples, qu'ils étoient tardifs à croire ; & que saint Paul définit la foi : Le fondement des choses qu'on doit esperer : marquant ainsi la solidité. Abailard voulant expliquer le mystere de la Trinité disoit : Le Pere est la pleine puissance, le Fils une certaine puissance, le saint Esprit n'est aucune puissance. C'est qu'il disoit que toute la puissance étoit propre au Pere, que le propre du Fils étoit la sagesse, qui est seulement la puissance de discerner le bien & le mal : & le propre du saint Esprit, la bonté qui n'enferme

epist. 190. *al. Opusc.* VI. *Abail.* 1. *Theil. init.*

Ibid p. 1060. *Eccli.* XIX. 4.

Bern. c. 1. & 4.

Luc. XXIV. 25.

Hebr. XI. 1.

Abail. p. 991.

AN. 1140. point l'idée de puiſſance. Et conſequemment il diſoit, qu'encore que le ſaint Eſprit procedât du Pere & du Fils & leur fut conſubſtantiel, il n'étoit pas de la ſubſtance du Pere.

p. 1085. 1086.

S. Bernard répond : D'où vient donc le S. Eſprit? eſt-il tiré du neant comme les créatures ? & comment eſt-il conſubſtantiel au Pere? Enfin s'il n'y a que le Pere & le Fils de même ſubſtance, ce n'eſt plus Trinité, mais Dualité. S'il y a quelque inégalité entre les perſonnes divines, il n'y a que la plus grande qui ſoit Dieu, puiſque Dieu eſt l'être ſouverainement parfait. Le fond de cette erreur eſt de chercher la diſtinction des perſonnes divines dans les attributs eſſentiels communs à toutes les trois : au lieu qu'il n'y a que les proprietez perſonelles & relatives qui les diſtinguent.

Bern. c. 2.

c. 3.

c. 5.

Abailard diſoit : Il faut ſavoir, que tous nos docteurs depuis les apôtres, conviennent en ce point, que le diable avoit puiſſance ſur l'homme, & en étoit en poſſeſſion depuis que l'homme s'étoit laiſſé vaincre par lui ; & c'eſt pour cela, diſent-ils, que le Fils de Dieu s'eſt incarné, parce que l'homme ne pouvoit autrement être délivré de la ſervitude du démon. Pour moi, il me ſemble que le diable n'a jamais eu ſur l'homme aucun pouvoir, ſi ce n'eſt par la permiſſion de Dieu comme un geolier ; & que le Fils de Dieu ne s'eſt pas incarné pour délivrer l'homme. S. Bernard reprend premierement ſa temerité, de s'oppoſer ſeul à tous les docteurs de l'égliſe : puis il montre par S. Paul, que les méchans ſont retenus captifs dans les filets du demon, que Dieu nous a delivrez de la puiſſance des tenebres ; & qu'encore

2. Tim. II. 25.

Coloſ. I. 13.

que

AN. 1140.

que la délivrance de l'homme soit l'ouvrage de la misericorde, la justice ne laisse pas d'y reluire : en ce que le Sauveur innocent ayant souffert la mort par l'injustice du demon, lui a injustement ôté les coupables qui lui appartenoient. C'est ainsi que la justice de Jesus-Christ est devenue la nôtre. *Bern. c. 6.*

Enfin Abailard disoit, que le but de l'incarnation de Jesus-Christ n'étoit que de nous instruire par sa parole & par son exemple. S. Bernard repond : On dira donc aussi qu'Adam ne nous a nui que par son exemple : puisqu'il est écrit que comme tous meurent en Adam, tous recevront la vie en Jesus-Christ. C'est rétablir l'heresie de Pelage. Il n'y a donc point de redemption pour les petits enfans, qui ne peuvent profiter des instructions ni des exemples de Jesus-Christ, afin d'être excitez à l'aimer & à l'imiter. Il y a trois choses à considerer dans l'ouvrage de notre salut : l'humilité & la charité du Sauveur, & la redemption qu'il nous a acquise par sa mort : les deux premieres nous seroient inutiles sans la troisiéme, qui en nous justifiant, nous a mis en état d'en profiter. S. Bernard declare qu'il laisse plusieurs autres erreurs d'Abailard, pour s'attacher à celles-ci comme aux plus importantes : il en envoye toutefois quelques-unes au pape comprise en 14. articles. *Bern. c. 8. Ab. p. 533 c. 9.* *1. Cor. 15. 22.* *Sup. liv. XXXIII. n. 48.*

LXV. Samson Archevêque de Reims.

Samson qui assista au concile de Sens, avoit été ordonné archevêque de Reims cette même année 1140. aprés deux ans de vacance depuis la mort de Rainal arrivée le treiziéme de Janvier 1138. L'élection fut empêchée tant par l'opposition du roi irrité contre le comte de Champagne, que par celle des bourgeois : qui voulant profiter de la vacance du *Marlot lib. 11. c. 44.*

AN. 1140.

siege pour établir leur commune, en prenoient occasion de contester à l'archevêque d'anciennes coutumes, qu'ils prétendoient mal fondées : comme il paroît par une lettre du roi Loüis le jeune à la commune de Reims, où il marque qu'il leur a accordé ce droit à l'exemple de la commune de Laon : mais sauf le droit de l'archevêque & de toutes les églises.

c. 45.
ap. Marlot. lib. 11. c. 45.
Sup. liv. LXVI. n. 18.

c. 46.

On voulut élire S. Bernard pour l'archevêché de Reims, mais il le refusa ; & touché du triste état de cette église, il écrivit au pape Innocent en ces termes : L'église de Reims tombe en ruine : cette illustre cité est dans l'opprobre, & n'a d'esperance qu'en vous. Le roi est appaisé, il reste que vous tendiez la main à cette pauvre affligée, le plus pressé est l'élection d'un évêque, de peur que le peuple insolent ne perde ce qui reste, si on ne s'oppose à sa fureur. On élut donc Samson de Mauvoisin d'une famille noble du Vexin, archidiacre de Chartres, & neveu de l'archevêque Rainald son predecesseur. Aprés quil fut élû, S. Bernard le recommanda au pape Innocent comme un prelat tres-attaché au saint siege, & qui honoroit son ministere. Il gouverna l'église deReims plus de vingt ans.

ep. 318. al. 319.

epist. 210.

LXVI.
Lettres contre Arnauld de Bresse.

Sup. n. 55.
epist. 195.

Arnauld de Bresse disciple d'Abailard chassé d'Italie & de France, s'étoit retiré à Zuric au diocese de Constance : ce qui obligea S. Bernard d'écrire à l'évêque, pour l'avertir de se garder de cet homme dangereux, à qui sa vie tres-austere donnoit du credit pour insinuer ses erreurs, & soutenir celles d'Abailard. Il étoit appuyé des nobles & s'élevoit contre tout l'ordre ecclesiastique & contre les évêques mêmes. C'est pourquoi S. Bernard conseille à l'évêque de l'arrêter

& enfermer comme le pape avoit déja ordonné étant en France : parce que si on se contentoit de le chasser, il continuëroit de courir & nuiroit davantage. Et comme on disoit qu'Arnaul étoit auprés de Gui legat du pape, S. Bernard lui écrivit aussi & lui dit : prenez garde que sous votre autorité il ne fasse plus de mal, ayant déja l'art & la volonté de nuire. S'il est vrai que vous l'ayez avec vous, je crois de deux choses l'une : que vous ne le connoissez pas assez, ou ce qui est plus croyable, que vous vous promettez de le convertir. Et Dieu veüille que ce ne soit pas en vain. Mais si on le voit dans votre familiarité & même à votre table, il parlera plus hardiment & persuadera ce qu'il voudra à l'ombre de votre protection. Ce n'est pas sans sujet que le pape l'a chassé d'Italie, avec défense d'y rentrer, quoique ce soit son païs : le favoriser, c'est contredire au pape & par consequent à Dieu. *epist. 196.*

LXVII. Condamnation d'Abailard.

Le pape Innocent ayant reçû les lettres des évêques & de S. Bernard contre Abailard, rendit son jugement contre lui, par une lettre adressée à Henri archevêque de Sens, à Samson de Reims, à leurs suffragans & à S. Bernard : où ayant marqué, qu'il n'est plus permis de disputer de ce qui a été une fois jugé dans les conciles, il ajoûte : Aprés avoir pris le conseil de nos freres les évêques & les cardinaux : nous avons condamnez les articles que vous nous avez envoyez, & tous les dogmes pervers de Pierre Abailard, avec leur auteur ; & lui avons imposé un perpetuel silence, comme étant heretique. Nous disons aussi, que tous les sectateurs & les défenseurs de son erreur doivent être excommuniez. Donné à Latran le sei- *ap. Bern. ep. 194. tom. x. conc. p. 1021.*

AN. 1140.

ziéme de Juillet. A cette lettre le pape en joignit une autre datée du jour precedent, & adressée aux mêmes archevêques en ces termes: Nous vous ordonnons par ces Presentes, de faire enfermer separément en des monasteres où vous jugerez le plus à propos, Pierre Abailard & Arnaud de Bresse, auteurs d'un dogme pervers & ennemis de la foi Catholique; & de faire brûler les livres de leur erreur, quelque part qu'ils soient trouvez. Et au-dessus étoit écrit: Ne montrez ces copies à personne, jusqu'à ce que les lettres ayent été presentées aux archevêques dans la prochaine conference de Paris.

LXVIII. Fin d'Abailard.

Petr. Clun. IV. ep. 4.

Aprés le concile de Sens, Abailard prit le chemin de Rome, voulant poursuivre son appel. Il passa à Clugni, où l'abbé Pierre le venerable lui demanda où il alloit. Abailard répondit: Je suis persecuté par des gens qui me traitent d'heretique, nom qui me fait horreur: c'est pourquoi je veux avoir recours au saint siege. L'abbé loua son dessein, & l'assura que le pape ne manqueroit pas de lui rendre justice, & même de lui faire grace s'il étoit besoin. Cependant l'abbé de Cîteaux vint à Clugni, & traita avec l'abbé de Clugni & avec Abailard de sa reconciliation avec saint Bernard. L'abbé de Clugni y travailla de son côté, & conseilla à Abailard d'aller avec l'abbé de Cîteaux. Il l'exhorta de plus, à retracter & effacer ce qu'il pouvoit avoir dit ou écrit, qui offensât les oreilles catholiques. Abailard suivit ce conseil; & étant revenu à Clugni, il dit à l'abbé, qu'il avoit fait sa paix avec l'abbé de Clairvaux par la mediation de celui de Cîteaux.

Cependant sachant que le pape avoit confirmé sa

condamnation ; il se désista de son appel ; & touché des avis salutaires de l'abbé de Clugni, il resolut de quitter le tumulte des écoles & de passer dans ce monastere le reste de ses jours, & l'abbé y consentit avec joye sous le bon plaisir du pape, croyant que cette resolution convenoit à la vieillesse d'Abailard & à son peu de santé ; & que sa science pourroit être utile à une communauté si nombreuse. Il en écrivit donc au pape, à la priere d'Abailard lui-même : demandant qu'il lui fût permis d'achever en repos dans cette sainte maison, une vie qu'on jugeoit ne devoir pas être longue. Le pape y consentit ; & Abailard vêcut encore deux ans, édifiant toute la communauté de Clugni par son humilité & sa penitence. AN. 1140.

Pendant sa retraite il écrivit une apologie, où il désavouë en general tout ce qu'il peut avoir écrit de mauvais : mais venant ensuite au particulier des articles condamnez, il soutient qu'ils lui ont été imputez par ignorance & par malice, quoique la pluspart se trouvent encore dans ses ouvrages : il est vrai qu'on y trouve aussi les propositions contraires, car il n'est pas toûjours d'accord avec lui-même. Quoiqu'il en soit, il donne dans son apologie une confession de foi catholique sur tous les articles condamnez. *Abail. p. 330.*

Nous aprenons les particularitez de la penitence & de la mort d'Abailard, par une lettre de Pierre abbé de Clugni à Heloïse : où aprés avoir beaucoup loüé cette abbesse de sa pieté & de son érudition, il vient à Abailard & dit : Je ne me souviens point d'avoir vû son semblable en humilité, tant pour l'habit, que pour la contenance. Je l'obligeois à tenir le premier rang dans notre nombreuse communauté, mais *IV. ep. 21.*

AN. 1140. il paroissoit le dernier par la pauvreté de son habit. Dans les processions comme il marchoit devant moi selon la coûtume, j'admirois qu'un homme d'une si grande reputation pût s'abaisser de la sorte. Il observoit dans la nourriture & dans tous les besoins du corps la même simplicité que dans les habits; & condamnoit par ses discours & par son exemple, non seulement le superflu, mais tout ce qui n'est pas absolument necessaire. Il lisoit continuellement, prioit souvent, gardoit un perpetuel silence: si ce n'est quand il étoit forcé à parler, ou dans les conferences, ou dans les sermons qu'il faisoit à la communauté. Il offroit souvent le saint sacrifice, & même presque tous les jours depuis que par mes lettres & mes sollicitations il eut été reconcilié au saint siege. Enfin il n'étoit occupé que de mediter ou d'enseigner les veritez de la religion ou de la philosophie.

Aprés qu'il eut ainsi vêcu quelque tems à Clugni, voyant que ses infirmitez augmentoient, je l'envoyai prendre l'air au prieuré de saint Marcel prés Challon sur Saone, qui est la plus agréable situation de toute la Bourgogne. Là continuant ses lectures, & ses exercices de pieté, il fut attaqué d'une maladie qui le reduisit bien-tôt à l'extremité. Tous les Religieux de ce monastere sont témoins avec quelle devotion il fit alors premierement sa confesion de foi, puis celle de ses pechez, & avec quelle sainte avidité il reçût le viatique. C'est ainsi que le docteur Pierre a fini ses jours. L'abbé de Clugni joignit à cette lettre l'épitaphe d'Abailard, où il marque qu'il étoit mort le vingt-uniéme d'Avril. Son corps fut ensuite porté furtivement à l'abbaye du Paraclet: mais l'abbé Pierre

ap. Abail. 342.

y alla lui-même en faire don à cettte communauté. **AN. 1140.**
Il y celebra la messe le seiziéme de Novembre, puis il fit un sermon aux religieuses en chapitre. C'est ce qui paroît par la lettre de remercîment qu'Heloïse lui en écrivit, où elle lui recommande son fils Astralabe, pour lui obtenir une prebende de l'évêque de Paris, ou de quelque autre. Pierre de Clugni dans sa réponse, promet de faire tout son possible pour Astralabe: mais il ajoûte que la chose est difficile, & que les évêques ne manquent pas d'excuses pour se dispenser de ces sortes de presens. A cette lettre il en joignit deux autres qu'Heloïse lui avoit demandées, l'une pour lui promettre un trentain de messes dans Clugni lorsqu'elle mouroit: l'autre est une absolution pour Abailard, comme il étoit en usage d'en donner aux mort, j'en ai rapporté des exemples: mais ce n'étoit que des suffrages pour le repos de leurs ames. Abailard mourut l'an 1142. âgé de soixante trois ans.

ap. Petr. Clun. VI ep. 2.

epist. 22.

ap. Abail. p. 345.

Sup. liv. LIV n. 57. LXIV. n. 36.

LXIX.
Guillaume de S. Thierri.

Guillaume abbé de S. Thierri, qui excita S. Bernard à écrire contre Abailard, & qui le refuta lui-même, écrivit aussi un traité de l'eucharistie qu'il envoya à S. Bernard pour l'examiner & le corriger avant que de le mettre en lumiere. Son dessein étoit de comparer les authoritez des peres sur ce sujet & de recueillir leurs passages, principalement ceux de saint Augustin dont quelques personnes étoient troublées. Surquoi il dit entre autres choses: Parce que depuis le commencement de l'église presque jusques à notre tems, personne n'a touché cette question: les peres ne défendoient point ce qui n'étoit point attaqué: seulement dans leurs traitez ils en disoient ce que de-

Bibl. Cist. tom. 4. p. 132.

c. 11

AN. 1140. mandoit le ſujet qu'ils avoient entre les mains. Et comme ils ne répondoient pas par là aux queſtions qui n'étoient pas encore émuës, ce qu'ils ont dit ne paroît pas maintenant ſuffiſant pour les réſoudre. N'étant pas en garde contre ces queſtions, ils ont laiſſé dans leurs écrits pluſieurs choſes ſur ce ſacrement, qui étoient bien dites à leur place & ſelon leurs ſens: mais qui étant déplacées par ceux qui aiment à diſputer, ou à s'égarer, ſemblent avoir un autre ſens que dans le lieu d'où elles ſont priſes, & que le ſens de l'auteur. Ils ont auſſi laiſſé pluſieurs expreſſions obſcures, parce que n'étant que des hommes, ils ne pouvoient pas prévoir toutes les chicanes des hereſies futures. Ce paſſage eſt une clef importante pour la controverſe.

L'abbé Guillaume compoſa pluſieurs autres ouvrages, la pluſpart de pieté; & l'affection qu'il avoit pour S. Bernard & pour l'ordre de Cîteaux, l'obligea enfin à quitter ſon abbaye pour ſe rendre ſimple moine à Signi, fille de Clairvaux, fondée en 1134. dans le dioceſe de Reims; & il y mourut du vivant de ſaint Bernard, dont il avoit commencé d'écrire la vie.

LXX. Lettre de ſaint Bernard ſur la Conception.

epiſt. 174.

On rapporte au tems de la condamnation d'Abailard, c'eſt-à-dire, à l'an 1140, ou environ, la fameuſe lettre de ſaint Bernard aux chanoines de Lion, touchant la fête de la Conception de la ſainte Vierge nouvellement introduite chez eux. Il commence par l'éloge de l'égliſe de Lion; diſtinguée entre toutes celles des Gaules, par les études, la vigueur de la diſcipline, la gravité des mœurs, l'amour de l'antiquité & l'averſion des nouveautez, principalement

dans

An. 1140.

dans les offices de l'église. C'est pourquoi, continuë t-il, je ne puis assez admirer à quoi pensent quelques-uns d'entre vous, de vouloir introduire une nouvelle fête, que l'usage de l'église ignore, & qui n'est autorisée ni par la raison, ni par la tradition. Sommes-nous plus savans, ou plus devots que nos peres? C'est une presomption dangereuse d'entreprendre en ces matieres ce que leur prudence a laissé; & ceci est de telle nature, qu'il ne leur auroit pas échapé. Mais direz-vous, la mere de Dieu merite de grands honneurs. Vous avez raison, mais il faut l'honorer avec jugement : elle n'a pas besoin d'un faux honeur, étant comblée de titres & de dignitez veritables. Et ensuite:

J'ai appris de l'église à honorer le jour de son Assomption & celui de sa nativité : croyant fermement avec l'église : qu'elle a reçû dans le sein de sa mere la grace d'en sortir sainte. Il raporte les passages de l'écriture, qui portent, que Jeremie & S. Jean-Baptiste ont été sanctifiez avant leur naissance : puis il ajoûte : Je ne voudrois pas decider legerement, quel a été dans ces deux prophétes, l'effet de cette sanctification contre le peché originel : mais je ne crains point de dire, que la tache qu'ils avoient contractée en leur conception, n'a pû leur ôter à leur naissance, la benediction qu'ils avoient déja reçûe. Quoi qu'il en soit, c'est avec grande raison, que l'église celebre la nativité de S. Jean; & il n'est pas permis de soupçonner que Dieu ait refusé à la sainte Vierge ce qu'il a accordé à quelques mortels. Elle a même ce privilege singulier, d'avoir passé sa vie sans aucun peché.

Jerem. 1. 5. Luc 1. 41.

AN. 1140. Que croyons-nous donc devoir encore ajoûter à ces honneurs ? Que l'on honore, dit-on, même la conception, qui a precedé une naissance si digne d'honeur & qui en a été la source. Et si quelque autre par la même raison dit, qu'il faut aussi faire la fête du pere & de la mere de Marie ? C'est que les fêtes de S. Joachim & de sainte Anne n'ont été instituées que plus de 400. ans aprés. Saint Bernard continuë : On demandera le même honeur pour le reste de ses ancêtres, ainsi on multipliera les fêtes à l'infini : mais on produit un écrit d'une prétenduë revelation. Comme si on ne pouvoit pas aussi en produire, où la Vierge ordonnât de rendre le même honeur à ses parens. Pour moi je ne suis point touché de ces écrits, qui n'ont pour fondement ni raison, ni autorité. On trouve entre les œuvres faussement attribuées à saint Anselme, quelques-unes de ces prétenduës revelations. Saint Bernard continue : Quelle est cette consequence ? La conception a precedé une naissance sainte, donc elle doit aussi être sainte. On concluera bien, que Marie ayant été sanctifiée aprés sa conception, a été sainte en sa nativité : mais cette sanctification n'a pû avoir un effet retroactif.

Edit. 1673. p. 305.

D'où vient donc la sainteté de sa conception ? Dira-t on qu'elle a été prévenue par sa sanctification ; mais Marie n'a pû être sainte avant que d'être, & elle n'étoit point avant que d'être conçûe. Dira-t-on qu'elle a été sanctifiée au moment même de sa conception ? mais la raison ne le souffre pas, puisque le S. Esprit est incompatible avec le peché, c'est-à-dire, avec la concupiscence inseparable de cette action. A moins qu'on ne dise que Marie a été conçûe du saint

n. 7.

Eſprit ſans operation de l'homme : ce qui eſt innoüi juſques-ici. C'eſt ôter à J. C. ſa prérogative ſinguliere, en la donnant auſſi à ſa mere ; & par conſéquent c'eſt diminuer la gloire de la Vierge, au lieu d'y ajoûter. Le privilege d'être conçû ſans peché a été reſervé à celui-là ſeul qui devoit ſanctifier tous les autres : c'eſt à-dire Jeſus-Chriſt, qui ſeul étoit ſaint même avant ſa conception.

Et enſuite parlant de la ſainte Vierge : Elle ne peut avoir agréable une nouveauté introduite contre l'uſage de l'égliſe : la nouveauté eſt la mere de la temerité, la ſœur de la ſuperſtition, la fille de la legereté Si l'on avoit ce deſſein, il falloit auparavant conſulter le ſaint ſiege, & ne pas ſuivre ainſi précipitamment la ſimplicité de quelque peu d'ignorans. J'avois déja remarqué cette erreur chez quelques-uns : mais je le diſſimulois : excuſant une devotion qui venoit de ſimplicité de cœur & d'amour pour la ſainte Vierge. Mais ayant trouvé cette ſuperſtition chez des perſonnes ſages & dans une égliſe ſi fameuſe, & dont je ſuis particulierement fils : je ne ſai ſi j'aurois pû la diſſimuler ſans commetre une grande faute, même contre vous. Toutefois ce que j'en ai dit ſoit ſans préjudice du ſentiment de quelqu'un plus éclairé, principalement de l'égliſe Romaine, à l'autorité & l'examen de laquelle je reſerve cette queſtion & toutes les autres de cette nature : prêt à corriger ſelon ſon jugement, les ſentimens que je pourrois avoir differens des ſiens. S. Bernard ſe dit fils de l'égliſe de Lion : parce que ſon monaſtere & le lieu de ſa naiſſance ſont dans le dioceſe de Langres, dont Lion eſt la metropole.

AN. 1140.

LXXI.
Traité du precepte & de la dispense.

Opusc. 4.

Vers le même tems saint Bernard fut consulté par quelques moines de S. Pere en Vallée prés de Chartres, touchant l'obligation de la regle de S. Benoist. Mais comme ils lui avoient écrit à l'insçû de leur abbé, contre la disposition de la regle: il ne leur adressa pas sa réponse, mais à l'abbé de la Coulombs, monastere du même institut & dans le même diocese: afin qu'il l'a fit tenir à l'abbé de S. Pere. Il intitula cet ouvrage: Du precepte & de la dispense. La principale question qu'il y traite, est jusques à quel point la regle de saint Benoist est d'obligation: si tout ce qu'elle contient est de precepte, ou s'il y en a quelque partie qui ne soit que de conseil. Il répond, que la regle entiere n'est qu'un conseil pour ceux qu'i n'y sont pas engagez: mais qu'aprés qu'on en a fait vœu, elle est de precepte & d'obligation. En quoi toutefois il faut distinguer ce que la regle enseigne touchant les vertus spirituelles, la charité, l'humilité, la douceur, & touchant les observances exterieures, la psalmodie, l'abstinence, le silence, le travail: les preceptes du premier genre étant d'institution divine, regardent tous les Chretiens, les autres n'obligent que les moines; & ils en peuvent être dispensez, mais par leurs superieurs seulement & en cas de necessité.

c. 1.

Car ces pratiques d'elles-mêmes indifferentes n'ont été établies que pour procurer ou conserver la charité: d'où il s'ensuit, que s'il arrive quelque cas ou les observant à la rigueur, on nuisist à la charité, on doit alors en dispenser: mais c'est au superieur legitimement établi à juger de ces cas. Sur quoi saint Bernard raporte l'autorité du pape Gelase & du pape Leon, qui marquent, que les decrets des peres doi-

vent être inviolablement observez si la necessité n'oblige à en dispenser. Il n'y a donc que ces pratiques exterieures qui soient soumises au superieur : encore ne sont-elles pas soumises à sa volonté, car il est lui-même soumis à la regle qu'il a avoüée : mais à sa discretion, pour en dispenser suivant la loi de la charité superieure à toutes les regles. AN. 1140.

Les particuliers doivent obéïssance au superieur, mais selon la regle, ni plus ni moins : toutefois cette obéïssance restrainte au devoir est imparfaite ; & le vrai religieux se porte volontairement à une obéïssance aussi étendue que la charité, c'est-à-dire, sans bornes. Aussi l'obéïssance n'est difficile que pour les imparfaits, qui chicanent sur les commandemens, les examinent & en cherchent les raisons ; ne voulant obéïr qu'en ce qui est de leur goût, ou dont ils ne peuvent se dispenser. Or la désobéïssance qui vient du mépris formel du precepte, est beaucoup plus coupable que celle qui ne vient que de negligence, puisque celle-ci ne vient que d'une langueur de paresse, & l'autre d'une enflure d'orgueil, & par cette raison le mépris rend mortel le peché qui ne seroit que veniel par la legerté de sa matiere. c. 5. c. 6. c. 10. c. 8.

S. Bernard traite ensuite la question, s'il est permis de passer d'un monastere à l'autre ; & ne le permet qu'à ceux qui ne peuvent garder dans celui où ils se trouvent l'essentiel de la regle qu'ils ont promise. Mais il ne permet pas à ceux qui sont dans des monasteres bien reglez de passer à d'autres, sous pretexte d'une plus grande perfection, comme de Clugni à Cîteaux. Que si quelqu'un est sorti par scrupule & par inquietude, il ne lui conseille pas de re- c. 16.

AN. 1140

tourner à son premier monastere, de peur qu'il ne cause un nouveau scandale.

LXXII. Hugues de saint Victor.

Opusc. 10.

S. Bernard écrivit aussi un petit traité à Hugues de S. Victor docteur fameux qui l'avoit consulté touchant quelques opinions singulieres d'un personage qu'il ne nommoit point. La premiere étoit, que persone n'avoit pû être sauvé sans le baptême, depuis que Jesus-Christ en eut declaré la necessité à Nicodeme. A quoi saint Bernard répond qu'il n'est pas croyable que Dieu ait voulu obliger tous les hommes à un precepte positif, du moment qu'il a été dit en secret : mais seulement depuis qu'il a été publié suffisamment, pour venir à la connoissance de tout le monde. La seconde erreur de l'anonyme étoit, qu'il n'y a que le martyre qui puisse suppléer au baptême, & que le desir ne sert de rien : ce que S. Bernard refute & apporte l'autorité de S. Ambroise & de saint Augustin. Il soûtient encore contre cet anonyme, que les justes de l'ancien testament n'ont pas eu une connoissance aussi claire de l'incarnation & des autres mysteres du nouveau testament, que celle que nous en avons depuis qu'ils sont accomplis. Enfin il montre contre le même, qu'il y a des pechez d'ignorance.

Jo. II. 5.

c. 1.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

Mabill. 1. Anal. p. 263.

Hugues de S. Victor étoit d'Ypres en Flandres. Il quitta son païs dés sa premiere jeunesse, & étant venu à Paris, se fit chanoine regulier à S. Victor, où il enseigna long tems, & y fut enfin prieur. C'étoit un des plus grands theologiens de son tems, & quelques-uns l'ont nommé la langue de S. Augustin; parce qu'il avoit particulierement étudié les écrits de ce pere. Il a laissé grand nombre d'écrits, qui consistent princi-

palement en explications de l'écriture sainte, entre lesquelles il y en a plusieurs de morales & d'allegoriques. Il y a plusieurs traitez de pieté & plusieurs sermons. Des divisions de tous les arts avec l'histoire de leur origine & leurs définitions, mais succintes & de peu d'instruction. Un abregé de Geographie tiré des anciens sans y rien ajoûter du monderne, comme si le monde n'eût point changé depuis plusieurs siecles. Un abregé d'histoire universelle, qui finit pour l'Orient à Constantin & Irene, c'est-à-dire, vers l'an 800. sans aucune citation d'auteurs originaux. Ces deux ouvrages font voir combien l'étude de l'histoire étoit alors imparfaite chez nous; & on le voit encore par un abregé d'histoire naturelle, toute remplie de fables, & tournée en moralitez.

to. 1. edit. 1648. tom. 2. p. 333. p. 345. p. 348. p. 391.

Le plus grand ouvrage de Hugues est son traité des sacremens: où il marque que l'on donnoit encore l'eucharistie aux enfans en les baptisant: c'est à dire l'espece du vin, qu'on leur faisoit sucer au bout du doigt. Il ajoûte, que quelques prêtres ignorans leur donnoient du vin commun au lieu du précieux sang; & qu'il vaut mieux s'en passer, s'il y a peril à le reserver, ou à le donner à l'enfant. Hugues de saint Victor mourut l'onziéme de Février 1142. âgé seulement de quarante quatre ans, & témoigna de grands sentimens de pieté, particulierement à la reception du viatique.

1. Sac. c. 20. tom. 3. p. 383.

LXXIII.
S. Pierre archevêque de Tarantaise.

La même année 1142. Pierre, une des lumieres de l'ordre de Cîteaux, fut élû archevêque de Tarantaise. Il nâquit dans le diocese de Vienne l'an 1102 de parens d'une condition mediocre, mais d'une vertu éminente, qui aprés avoir élevé leurs enfans, s'ap-

V. c. 1. ap. Boll. 8 Mai. tom. 13. p. 324.

AN. 1140. pliquerent entierement à l'aumône & à l'hospitalité, pratiquant en leur particulier la vie eremitique sous la direction des Chartreux & des moines de Bonnevaux. Cette abbaye de l'ordre de Cîteaux fut fondée en 1118. par Gui archevêque de Vienne, depuis Calliste II. pape; & Jean son premier abbé, fut fait évêque de Valence en 1138. & mourut l'an 1145. en odeur de sainteté. Le frere aîné de Pierre nommé Lambert, fut destiné à l'église & mis aux études : pour lui il étoit destiné à une autre profession, mais il ne laissa pas d'étudier par émulation de son frere & par inclination : en sorte qu'il fit en peu de tems de grands progrés. Les deux freres devinrent donc tous deux clercs ; & toutefois le pere & la mere par une conduite rare déslors, ne voulurent leur procurer aucun benefice.

Pierre étant venu en âge de prendre parti, embrassa la vie monastique à Bonnevaux, suivant le conseil de l'abbé Jean & l'intention de son pere. Il s'y conduisit si bien, que l'abbé le fit passer par differentes charges : & enfin l'envoya en 1132. fonder la nouvelle abbaye du Tamis dans le diocese de Tarantaise, & en être le premier abbé. Quoique le lieu fût sterile & incommode, Pierre ne laissa pas d'y bâtir un monastere & un hôpital pour les pauvres & les passans, avec le secours d'Amedée III. comte de Savoye & de Maurienne, qui le faisoit souvent venir auprés de lui pour prendre ses conseils. Ainsi il commença à être connu dans le monde; & le siege de Tarantaise venant à vaquer, il en fut élû archevêque.

Un autre Pierre de l'ordre de Cîteaux & abbé de la

la Ferté, avoit déja rempli ce ſiege depuis 1124. juſques en 1132. qu'il mourut en odeur de ſainteté : mais depuis cette égliſe avoit été envahie & occupée pendant dix ans par un nommé Idrael, qui ruina tout le bien qu'avoit fait ſon predeceſſeur, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. Cet indigne archevêque ayant été depoſé par l'autorité du pape, l'abbé du Tamis fut élu unanimement pour lui ſucceder ; & comme il ne vouloit point y conſentir, le clergé de Tarantaiſe attendit le chapitre general de Cîteaux, où l'abbé Pierre s'étant trouvé comme les autres, ne pût reſiſter à l'autorité de tout l'ordre & principalement de ſaint Bernard, pour lequel il eut toûjours un reſpect ſingulier. Ainſi il fut mis entre les mains du clergé qui le demandoit & ordonné archevêque de Tarantaiſe. C'étoit environ l'an 1142. & il gouverna cette égliſe trente-trois ans.

Pierre ne changea guere ſa maniere de vivre dans l'épiſcopat. Son habit étoit pauvre, & ſi on lui en donnoit un meilleur, il ne le gardoit guere ſans le donner. Sa nourriture étoit du pain bis & des legumes de la même marmite que l'on mettoit pour les pauvres. Il reparoit par des prieres ſecrettes le long office du monaſtere, dont il s'affligeoit d'être privé, & ſuppleoit au travail des mains par la fatigue des voyages & des fonctions épiſcopales, donnant quelquefois la confirmation depuis le matin juſques au ſoir. Il prêchoit aſſiduëment, mais il laiſſoit à d'autres les ſermons étudiez pour les auditeurs plus delicats ; & s'appliquoit à inſtruire les ſimples, & conſoler, & à exhorter, à reprendre & intimider les pecheurs. Il trouva dans ſon égliſe un clergé compoſé

AN. 1140.

de nobles, mais peu reglez & qui faisoient le service negligemment; & il fit si bien, que sans grand scandale il mit à leur place des chanoines reguliers, qu'il instruisoit & gouvernoit comme ses enfans, assistant avec eux au chœur, au cloître, au chapître. Il leur donna un revenu suffisant, & ne laissa pas d'augmenter celui de sa mense par les dîmes & les autres biens usurpez qu'il retira des seigneurs, soit par la crainte des censures ecclesiastiques, soit à prix d'argent. Il pourvut les églises de meubles & d'ornemens necessaires; & fit en sorte, nonobstant la pauvreté du païs, qu'il ne laissa presque pas une chapelle dans son diocese qui n'eut un calice d'argent. Il rebâtit ses maisons & celles de son clergé, mais de telle maniere, que sans attirer l'admiration, elles étoient commodes & passablement agreables.

Le plus grand soin du saint prelat étoit pour les pauvres & les malades; & sa maison étoit toûjours un hôpital, mais principalement les trois derniers mois avant la moisson, où les vivres manquent le plus dans ces montagnes. Dans ses visites il prévenoit les besoins sans attendre qu'on lui demandât. Deux fois en passant les Alpes, il ôta sa tunique pour en revêtir de pauvres femmes qui mouroient des froids: s'exposant à perir lui-même, & ne gardant que son cilice & sa coulle. En un seul voyage il dépensa en aumônes deux mille sous, somme considerable en un tems où le marc d'argent n'en valoit que quarante.

Leblanc. mon. p. 163.

LXXIV.
Raoul patriarche d'Antioche déposé.
Sup. liv. LXVIII. *n.* 48.

Arnoul qui étoit allé une seconde fois à Rome, solliciter l'envoi d'un nouveau legat, pour juger Raoul patriarche d'Antioche, obtint ce quil desi-

roit; & le pape envoya pour cet effet en Syrie Alberic évêque d'Ostie. Etant arrivé sur les lieux, il convoqua un concile à Antioche pour le dernier jour de Novembre, apparemment de l'an 1140. où se trouverent de la province de Jerusalem le patriarche Guillaume, Gaudence archevêque de Cesarée & Anselme évêque de Bethlehem. De la province de Tyr l'archevêque Foucher, en qui le legat avoit sa principale esperance, pour la conclusion de cette affaire: parce que c'étoit un prélat d'un grand courage & fort attaché à l'église Romaine. Il étoit accompagné de deux de ses suffragans, Bernard de Sidon & Baudoüin de Beryte. Les prélats de la province d'Antioche qui assisterent au concile, étoient partagez de sentimens. Etiene archevêque de Tarse, Gerare évêque de Laodicée & Hugues de Gabales, étoient pour les chanoines contre le patriarche, mais Francon d'Hieraple, Gerare de Corcyce & Serlon d'Apamée, étoient revenus à son parti, aprés lui avoir été contraires: les autres paroissoient neutres.

Tyr. xv. c. 11. 15. to. x. conc. p. 1026. c. 16.

Au jour marqué, les prélats revêtus pontificalement étant assemblez dans l'église de saint Pierre & le legat presidant, on commença par lire sa commission, puis les deux accusateurs se presenterent: savoir Arnoul & l'archidiacre Lambert, qui nonobstant la restitution de sa dignité, s'étoit de nouveau declaré contre le patriarche: plusieurs autres se joignirent à eux, voyant que le tems ne lui étoit pas favorable. Les accusateurs présenterent leurs libelles, se soumettant à la peine de talion, s'ils n'en prouvoient le contenu: qui se reduisoit à trois chefs.

AN. 1140. l'entrée irreguliere de Raoul dans le patriarchat, son incontinence, ses actions simoniaques. Comme ils demandoient instamment qu'il comparût, on envoya l'inviter solemnellement à venir au concile: mais il le refusa, on ne passa pas outre ce premier jour.

Le second, Raoul patriarche d'Antioche fut encore cité & persista dans son refus. Serlon évêque d'Apamée étoit à cette seance sans habits pontificaux: de quoi le legat lui ayant demandé la raison & pourquoi il n'étoit pas, comme auparavant avec les accusateurs: Serlon répondit: ce que j'en ai fait ç'a été par une chaleur inconsiderée, je reconnois mon erreur, & ne veux plus accuser ni juger mon pere: au contraire je suis prest à combattre pour lui jusques à la mort. On lui ordonna de sortir, & on porta contre lui une sentence d'excommunication & de déposition. Car la crainte du prince, qui appuyoit le legat, avoit tellement saisi tous les prélats, qu'il n'y avoit aucune liberté de la contredire: & le prince déja assez passionné par lui-même, étoit encore animé par Pierre Armoins gouverneur de la citadelle, qui esperoit en faisant deposer le patriarche, mettre à sa place son neveu Aimeri doyen de l'église d'Antioche. Serlon ainsi deposé retourna à son diocese & mourut peu aprés de chagrin.

c. 17. Le troisiéme jour on fit au patriarche la derniere citation; & soit qu'il craignist le reproche de sa conscience, ou la violence du prince, il refusa absolument de venir au concile. Il étoit dans son palais avec ses domestiques, environné d'un grand nombre de chevaliers & de bourgeois: qui, n'eût

été la crainte du prince, auroient chassé honteusement de la ville le legat & les prelats du concile. Le legat monta lui même au palais, & ayant prononcé au patriarche sa sentence de déposition, il le contraignit par force à rendre l'anneau & la croix, puis il le livra au prince, qui le fit charger de chaînes, & l'envoya prisonnier au monastere de S. Simeon prés de la mer, sur une haute montagne. Il y fut gardé long-tems: mais enfin s'étant sauvé, il alla encore à Rome, s'étant en quelque façon reconcilié avec le saint siége, come il se pressoit de revenir il fut empoisonné & mourut. Dés qu'il fut chassé, le clergé d'Antioche, principalement ceux qui avoient conspiré pour sa déposition, élûrent à sa place le doyen Aimeri par les artifices & les liberalitez du châtelain son oncle. Aimeri étoit Limousin, homme sans lettres & de mœurs peu édifiantes. c. 18.

Aprés la déposition de Raoul, le Legat Alberic n'ayant plus à faire à Antioche revint à Jerusalem: où il demeura jusques à Pâques, & le troisiéme jour aprés la fête, il dédia solemnellement l'église du temple. Il s'y trouva quantité de noblesse, tant de deçà que de delà la mer, entre autres Josselin le jeune comte d'Edesse. Ensuite le legat assembla les évêques & les autres prélats, & tint un concile dans l'église de Sion, regardée comme la mere de toutes les églises. Là se trouva le catholique d'Armenie, c'est-à-dire le premier des évêques de la nation: avec qui l'on traita des articles de foi, dans lesquels ils semblent s'éloigner des catholiques, & il promit en partie de les corriger. Ce concile fini, le legat retourna à Rome.

Sup. liv. LXVI. n. 47.

AN. 1142.

LXXV. Baudouin III. roi de Jerusalem.

Peu de tems aprés Foulques roi de Jerusalem chassant un liévre prés d'Acre, tomba de cheval si rudement qu'il en mourut le treiziéme de Novembre 1142. aprés avoir regné onze ans. On rapporta son corps à Jerusalem, où il fut enterré dans l'église du saint Sepulcre. Son fils Baudoüin III. âgé de treize ans lui succeda, & fut couronné le jour de Noël de la même année, dans l'assemblée des Seigneurs & des prélats, par les mains de Guillaume patriarche de Jerusalem, & regna vingt ans. La reine Melisende sa mere fut couronnée avec lui, & gouverna pendant son bas âge. Dans l'intervalle de la mort du pere & du couronnement du fils, Edesse autrement nommé Rouha, fut assiegée par Atabec Zengui le plus puissant prince de l'Orient qui residoit à Mosul, & que nos auteurs nomment Sanguin. Il profita de la foiblesse du jeune comte Josselin, & de la mesintelligence qui étoit entre lui & le prince d'Antioche.

c. 27.

Lib. XV. c. 1. 2. 3.

c. 45.

Deux ans aprés, c'est-à-dire, le vingt-septiéme de Septembre 1144. mourut Guillaume patriarche de Jerusalem dans la quinziéme année de son pontificat. On mit à sa place Foucher troisiéme archevêque Latin de Tyr, qui fut transferé à Jerusalem le vingt-cinquiéme de Janvier 1145. & tint ce siege douze ans. Pour lui donner un successeur à Tyr, on tint dans cette église une assemblée, où étoient le jeune roi, la reine sa mere, le nouveau patriarche & les évêques suffragans de Tyr. Les voix se partagerent : une partie demandoit Raoul chancelier du roi, Anglois de nation, homme lettré & bien fait de sa persone, agréable au roi, à la reine & aux courtisans, mais de mœurs trop seculieres. L'autre partie

Guill. Tyr. XVI. c. 17.
Sup. liv. LXVIII. n. 14.

s'opposa à cette élection & en appella au pape. Ils avoient à leur tête le patriarche Foucher, Jean de Pise archidiacre de Tyr, depuis cardinal, Bernard évêque de Sidon & Jean évêque de Beryte. Toutefois le chancelier Raoul se mit en possession par force de l'église de Tyr & de ses revenus, & en joüit pendant deux ans.

LXXVI. Condamnation des écrits de Constantin Chrysomale.

Leo Allat. de Cons. 1. c. 11.

A Constantinople le patriarche Leon Stypiote tint un concile au mois de Mai indiction troisiéme, qui doit être l'an 1140. où assisterent onze metropolitains & deux archevêques avec les officiers de l'empereur. Ce concile fit un decret, où le patriarche dit en substance : Nous avons appris de quelques moines du monastere de saint Nicolas, qu'il s'y trouve des écrits du défunt Constantin Chrysomale, dont aprés les avoir lûs ils ont été fort scandalisez, à cause de la quantité d'impertinences & d'absurditez qui y sont contenues ; & que ces écrits ont été déja communiquez à plusieurs persones, comme tres-utiles & propres pour conduire à la perfection des mœurs. C'est pourquoi nous étant appliquez tres-soigneusement à cette affaire, nous avons recouvré trois exemplaires de ces écrits tirez de differens monasteres ; & les ayant examinez en particulier & dans le concile, nous les avons trouvez pleins, non seulement de nouveautez & d'extravagances : mais d'heresies manifestes ; & principalement de celles des Enthousiastes & des Bogomiles.

L'auteur dit entre autres choses, que c'est adorer Satan, que de rendre honneur à quelque prince ou magistrat que ce soit. Que tous ceux qui ont été baptisez dans l'enfance, suivant la coutume établie,

AN. 1140. ne sont point veritablement Chrétiens, parce qu'ils n'ont pas été instruits auparavant, que leurs vertus ne sont que des vertus payenes, qu'ils ne doivent point lire l'évangile qu'ils n'ayent été instruits, initiez à leurs mysteres & transferez de la puissance de Satan: sans quoi il ne leur serviroit de rien ni d'être élevez à l'épiscopat; ni de savoir l'écriture par cœur, ni d'instruire les autres, n'ayant que la science qui enfle. Tout de même, que la penitence est inutile à ceux qui ne sont pas regenerez par leur baptême: mais que ceux qui ont cet avantage & qui sont les vrais Chrétiens, ne sont plus soumis à la loi, comme étant arrivez à la mesure de l'âge de J. C. Il dit encore, que tout Chrétien a deux ames, l'une impeccable, l'autre pecheresse, & que celui qui n'en a qu'une n'est pas encore Chrétien. Pour ces erreurs & plusieurs autres contenues dans ces livres, nous avons ordonné qu'ils seroient aussi-tôt jettez au feu, & prononcé anathême contre tous ceux qui sont dans ces sentimens. Défendant generalement, que persone ne soit assez hardi pour proposer de nouvelles doctrines & s'attribuer l'autorité d'enseigner. Nous défendons aussi à toute persone de lire aucun nouvel écrit, s'il n'a été examiné & approuvé par l'église catholique: particulierement ces écrits attribuez à Chrysomale & tous les autres du même auteur qu'on pourroit trouver: sous peine d'anathême, & d'être livrez aux bras seculier.

Eph. IV. 13.

Quant à ceux chez lesquels ces écrits avoient été trouvez, & qui étoient deux superieurs de monasteres, l'un d'eux nommé Pamphile, ayant demandé pardon, & declaré qu'il ne les avoit lus que par igno-

rance

rance & à bonne intention : le concile recut sa satisfaction : & le déchargea des peines qu'il avoit encourues : mais l'autre nommé Pierre fut declaré incapable de gouverner, & condamné à passer dans un autre monastere, pour y vivre sous la conduite d'un superieur. Ce qui lui fut accordé par grace, aprés qu'il se fut jetté aux pieds du patriarche & de tous les prelats du concile.

LXXVII. Guillaume archevêque d'Yorc.

Gedouin Ebor. c. 28. 9. Vita S. Guill. 8. Juin. ap. Boll. to. 2. p. 137.

Monast. Angl. to. 2. p. 745.

En Angleterre Turstain archevêque d'Yorc mourut le cinquiéme de Février 1140. aprés avoir tenu ce siege vingt-six ans ; & il vaqua prés d'un an. Car Henri évêque de Vinchestre frere du roi Etiene & legat du pape : fit premierement élire Henri de Coili neveu du même prince : mais comme il étoit abbé de S. Estiene de Caën, le pape Innocent ne voulut point qu'il fut archevêque, s'il ne renonçoit à l'abbaye. Au mois de Janvier 1141. on proceda à une nouvelle élection, & la plus grande partie s'accorda à choisir Guillaume tresorier de l'église d'Yorc. Il étoit aussi neveu du roi Etiene, fils d'Emme sa sœur & d'Hebert comte de Vinchestre : ses mœurs étoient tres-pures, sa douceur le rendoit aimable, & il étoit liberal envers les pauvres. Mais l'archidiacre Gautier & quelques autres s'opposerent à son élection : soûtenant qu'elle n'avoit pas été libre, & que le comte d'Yorc l'avoit ordonnée de la part du roi. En effet ce comte avoit assisté à l'élection ; & l'archidiacre Gautier s'étant mis en chemin pour aller trouver le roi, il le fit prendre & enfermer dans son château de Biham. Cependant l'archevêque élu fut mené à Lincolne où le roi le reçut agreablement, & le mit en possession des terres de l'archevêché.

AN. 1142. Ceux qui se plaignoient de son élection appellerent au pape, & ils avoient pour eux des religieux de grand merite, entre autres Guillaume abbé de Ridal; & Richard abbé de Fontaines, deux monasteres de l'ordre de Cîteaux dans le diocese d'Yorc. Ils accusoient l'archevêque Guillaume, d'avoir procuré son élection par simonie & par violence, & ils en persuaderent si bien saint Bernard, qu'il écrivit plusieurs lettres au pape Innocent contre ce prélat.

ep. 346. 347. ep. 353. Il écrivit aussi à l'abbé de Ridal pour moderer son zele & le consoler de cette élection, par la maxime de S. Augustin, que le peché d'autrui ne nous nuit point si nous n'y consentons. Il ajoûte, que l'on peut sans scrupule recevoir l'ordination & les autres sacremens de la main d'un mauvais évêque, tant que l'église le tolere.

L'abbé de Fontaines alla à Rome avec l'archidiacre Gautier, l'archevêque élû s'y rendit aussi; sa cause fut examinée dans le consistoire en 1142. & comme le principal chef d'accusation étoit que le comte d'Yorc avoit en plein chapitre commandé de la part du roi d'élire le tresorier: le pape declara qu'il pourroit être sacré, si le doyen d'Yorc affirmoit par serment, que le comte n'avoit point porté au chapitre cet ordre du roi; & si l'archevêque Guillaume affirmoit lui-même, qu'il n'avoit point donné d'argent pour cette dignité. On lui accorda même de pouvoir faire prêter le serment par une autre persone aprouvée au lieu du doyen. En exécution de ce decret du pape, l'archevêque Guillaume étant de retour en Angleterre, se presenta au jugement du legat son oncle, dans une assemblée tenuë à Vinchestre au

mois de Septembre où étoient les nobles du clergé d'Angleterre. La multitude étoit pour lui, & demandoit avec empressement qu'il fut sacré; & il ne se presenta persone qui osât parler contre lui. Guillaume de sainte Barbe, qui de doyen d'Yorc étoit devenu évêque de Durham fut mandé à cette assemblée, mais il s'excusa par un deputé; & à sa place se presenterent Raoul évêque des Orcades & deux abbez, qui firent le serment avec l'élû. Ainsi il fut sacré par le legat Henri évêque de Vinchestre le dimanche vingt-septiéme de Septembre 1142. Thibaud archevêque de Cantorberi, pretendoit que cette ordination lui appartenoit: mais il n'approuvoit pas l'élection de Guillaume pour le siege d'Yorc.

AN. 1142.

Goduin. Dunel p. 113.

LXXVIII. Pierre de la Chastre archevêque de Bourges.

Nang. Chr. an. 1142. Rob. de Monte &c. V. Gall. Chr. to. 1. & Mabil. ad ep. 219. &c. Bern.

Il y eut aussi en France un grand trouble à l'occasion du siege de Bourges. L'archevêque Alberic étant mort l'an 1140. le pape fit élire à sa place Pierre de la Chastre, d'une famille noble du païs, parent d'Aimeric chancelier de l'église Romaine, & l'envoya prendre possession. Mais le roi Loüis le jeune, indigné qu'il eût été élu sans son consentement, jura publiquement, que lui vivant, Pierre ne seroit jamais archevêque de Bourges: permettant à cette église d'élire tel autre archevêque qu'il lui plairoit, & il empêcha que Pierre ne fût reçu dans la ville. Pierre alla à Rome & fut sacré par le pape, qui disoit que le roi étoit un jeune homme qu'il falloit instruire, & empêcher qu'il ne s'accoûtumât à de telles entreprises. Ajoûtant que les élections n'étoient pas vraiment libres, quand le prince donnoit l'exclusion à quelqu'un: à moins qu'il ne prouvât devant un juge ecclesiastique qu'il ne devoit pas être élu: car

AN. 1142. alors le prince devoit être écouté comme un autre. Et parce que le roi avoit défendu à l'archevêque Pierre l'entrée de toutes les terres de son obéïssance, le pape les mit toutes en interdit, défendant d'y celebrer l'office divin.

Chr. Maurin. p. 387.

Thibaut comte de Champagne qui avoit de grandes terres en Berri, prit sous sa protection l'archevêque Pierre, en sorte que toutes les églises lui obéïssoient. Mais le roi irrité assembla ses vassaux, & porta la guerre en Champagne, où la ville de Vitri fut brûlée avec une grande multitude de peuple de tout sexe & de tout âge. Il se joignit un autre sujet de division entre ces Princes. Raoul comte de Vermandois voulant épouser Petronille sœur de la reine Alienor : fit déclarer nul son mariage avec la niece du comte de Champagne, sous pretexte de parenté ; & pour cet effet Simon évêque de Noyon, frere du comte Raoul, Barthelemi évêque de Laon & Pierre de Senlis, témoignerent par serment, que le comte & la comtesse étoient si proches parens, que leur mariage ne pouvoit subsister, aprés quoi le comte Raoul épousa Petronille. Le comte de Champagne en porta ses plaintes au pape Innocent ; & S. Bernard lui écrivant pour le même sujet, ne manqua pas de faire valoir la protection que ce prince donnoit à l'archevêque de Bourges. Sur ces plaintes le pape fit excommunier le comte de Vermandois par le cardinal Ives son legat en France, qui avoit été chanoine regulier de S. Victor : les terres de ce comte furent mises en interdit, & les trois évêques ses complices furent suspendus de leurs fonctions : mais le comte de Champagne pressé par la

Hist. Tourn. to. 12. Spicil p. 480.

epist. 216.

guerre qui desoloit son pays, fut reduit à promettre par serment, qu'il feroit revoquer cette censure ; & S. Bernard se joignit encore à lui pour le demander au pape : disant qu'il lui seroit facile d'excommunier de nouveau le comte de Vermandois, s'il ne tenoit pas sa parole.

LXXIX. Lettre de S Bernard pour l'archevêque de Bourges.

Le roi sachant que ce comte qu'il avoit pris sous sa protection étoit menacé d'une seconde excommunication : se plaignit de S. Bernard, qui avoit été mediateur de cette paix avec Hugues évêque d'Auxerre : & lui fit écrire de l'empêcher, à cause des maux qui en pouvoient suivre. Le saint abbé lui répondit : Quand je le pourrois faire, je ne voi pas que je le pusse raisonnablement. Je suis affligé des maux qui en pourroient arriver : mais nous ne devons pas faire un mal, afin qu'il en arrive du bien. Et à la fin il ajoûte : Ne resistez pas, sire, si ouvertement à votre roi, au createur de l'univers dans son royaume & son domaine ; & n'ayez pas la temerité d'étendre la main si souvent contre celui qui ôte la vie aux princes & qui est terrible aux rois de la terre. Je parle fortement, parce que je crains pour vous de plus fortes punitions ; je ne les craindrois pas tant, si je vous aimois moins.

Ep. 220.

Ps. 75.

Quelque vive que fût cette lettre, S. Bernard en écrivit encore une plus forte au roi sur le même sujet : où il lui reproche de suivre des conseils diaboliques, & de violer la paix concluë l'année precedente, en renouvellant les incendies, les homicides & toutes les horreurs de la guerre : puis il ajoûte : Mais de quelque maniere que vous disposiez de votre royaume & de votre ame ; nous autres enfans de l'église, ne

AN. 1143. pouvons dissimuler de voir notre mere outragée, méprisée, foulée aux pieds. Nous demeurerons fermes, & nous combattrons pour elle jusqu'à la mort, s'il est besoin, par les armes qui nous sont permises, c'est à dire par nos prieres & nos larmes devant Dieu. Pour moi, outre mes prieres ordinaires pour vous & pour votre royaume: j'avoue que j'ai encore soutenu votre parti auprés du pape par mes lettres & par mes agens, presque jusqu'à blesser ma conscience, & jusqu'à m'attirer, je n'en dois pas disconvenir, la juste indignation du pape. Mais vos excés continuels font que je commence à me repentir de mon imprudence, & d'avoir trop excusé votre jeunesse. Je défendrai desormais la verité selon mon pouvoir.

ep. 22. Il écrivit sur le même sujet aux deux principaux ministres du jeune roi, Josselin évêque de *Soissons*, & Suger abbé de S. Denis, qui avoient été les mediateurs de la paix entre le roi & le comte de Champagne, avec l'évêque d'Auxerre & saint Bernard. Il répond aux plaintes que le roi faisoit contre le comte & contre lui & ajoûte: Nous étions encore convenus, que s'il naissoit quelque differend pour l'éxécution de ce traité, il seroit examiné entre nous quatre, sans que les deux princes usassent de voye de fait l'un contre l'autre, jusques à ce que nous eussions essayé de les reconcilier. C'est ce que le comte demande instamment, mais le roi le refuse. Enfin je veux que le comte ait tort: mais qu'a fait l'église? Qu'a fait non seulement l'église de Bourges, mais celle de Chaalons, celle de Reims, celle de Paris? De quel droit le roi ose-t-il piller les terres des églises, & empêcher qu'on ne donne des pasteurs aux ouailles de J.C. en dé-

fendant aux uns la promotion des évêques élûs, & prescrivant aux autres un delai pour l'élection, ce qui est sans exemple, jusques à ce qu'il ait tout consumé, en pillant le bien des pauvres, & désolé le païs? Est-ce vous qui lui donnez de tels conseils? Il est étonant qu'on le fasse contre votre avis: mais il est encore plus étonant & plus mauvais, que ce soit de votre avis. Donner de tels conseils, c'est manifestement faire schisme, résister à Dieu, reduire l'église en servitude. Le mal que fait un jeune roi ne lui est pas imputé, mais à ses vieux ministres.

Saint Bernard écrivit sur le même sujet au cardinal Etienne évêque de Palestrine, qui avoit été tiré de l'ordre de Cîteaux. Vous savez, dit-il, avec quelle chaleur j'ai soûtenu les interêts du roi auprés du pape; & le bien que j'ai dit de lui, parce qu'il faisoit de belles promesses. Maintenant qu'il me rend le mal pour le bien, je suis contraint d'écrire le contraire. J'ai honte de mon erreur & de la fausse esperance que j'avois conçuë de lui, & je rends graces de n'avoir pas été exaucé lorsque je suppliois pour lui par simplicité. Je croyois avoir de la déference pour un roi pacifique, & il se trouve que j'ai flatté le plus grand ennemi de l'église. On foule aux pieds les choses saintes chez nous: l'église est reduite à une honteuse servitude. Car on empêche l'élection des évêques, & si le clergé ose en élire quelqu'un, on ne lui permet pas de se faire sacrer. Enfin l'église de Paris est dans le deüil & sans pasteur, & persone n'ose parler d'y en mettre un autre. On ne se contente pas de dépoüiller les maisons épiscopales des biens que l'on y trouve: on porte les mains sacrileges sur les terres & les hommes ep. 224.

AN. 1143. qui en dépendent; & on s'attribue les revenus de toute l'année. Votre église de Chaalons a fait une élection, mais l'élu demeure depuis long-tems frustré de sa dignité; & vous savez avec quel préjudice du troupeau. C'étoit Gui, qui avoit été élu évêque de Chaalons à la place de Geofroi mort en 1142.

Saint Bernard continuë : le roi y a envoyé à la place de l'évêque son frere Robert, qui exerce sa puissance dans toutes les terres & les biens de cette église ; & offre tous les jours, non pas des victimes pacifiques, mais les cris des pauvres, les larmes des veuves & des orfelins, les gemissemens des prisonniers, le sang des morts. Encore trouve-t-il cet évêché trop petit. Il envahit celui de Reims ; & sans épargner ni clercs, ni moines, ni religieuses, il a ravagé par le fer les terres si fertiles & les villages si peuplez du domaine de N. Dame, de S. Remi, de S. Nicaise & de S. Thierri, & les a presque tous reduits en solitude. C'est que l'archevêque Samson avoit pris le parti du comte de Champagne. S. Bernard finit sa lettre, en priant l'évêque Etiene, d'exciter le pape à reprimer ces désordres.

ep. 219. Toutefois le saint abbé prévoyant les suites funestes de l'interdit que le pape avoit jetté sur la France, à cause de l'archevêque de Bourges : écrivit au même évêque de Palestrine, & à trois autres cardinaux de la cour de Rome : savoir Alberic évêque d'Ostie, Igmar évêque de Tusculum, auparavant moine à saint Martin des champs & prieur de la Charité ; & le chancelier Gerard, qui fut depuis le Pape Lucius II. Il leur represente que l'église est menacée d'un nouveau schisme. Helas ! dit-il, nous déplorons nos

maux

maux passez, nous gemissons des presens, & nous en craignons pour l'avenir ; & ce qui est de pire, c'est que le monde est venu en tel état, que les coupables ne veulent point s'humilier, ni les juges en avoir pitié ; les uns ne veulent point faire de satisfaction, ni les autres user de condescendance : chacun suit sa passion & tire de son côté jusqu'à tout rompre. Si vous avez le cœur sensible à la pieté, opposez-vous à de si grands maux, & ne permettez pas qu'il arrive un schisme dans ce païs, où comme vous savez, on remedie ordinairement aux autres schismes.

Il y a deux points sur lesquels nous n'excusons point le roi. Il a fait un serment illicite, & il a tort d'y perseverer : mais ce n'est que par mauvaise honte. Car vous savez quel reproche c'est chez les François de fausser un serment, quoique mauvais. Nous ne prétendons pas l'excuser, nous demandons grace. Voyez si sa colere, son âge, sa dignité ne l'excuse point en quelque maniere. Pardonnez-lui, s'il est possible, sans préjudice de la liberté de l'église & du respect dû à un archevêque sacré de la main du pape. Le roi le demande humblement, & toute l'église de deça les monts vous en supplie. J'ai prié pour ce sujet dés l'année passée, mais ma priere n'a attiré que de l'indignation, qui a été suivie de la desolation presque de tout le païs.

Ces dernieres paroles de saint Bernard regardent le pape Innocent extremement refroidi à son égard : comme il paroît par une lettre qu'il lui écrivit en même tems, & qui commence ainsi : Je croyois autrefois être quelque peu de chose, maintenant sans savoir comment je me trouve reduit à rien. Vous

AN. 1143. aviez les yeux sur moi, vous écoutiez mes prieres, vous receviez avec empressement tout ce que je vous écrivois, vous le lisiez avec plaisir, vous y repondiez avec bonté : au lieu que depuis quelque tems vous ne me regardez plus. Il se justifie ensuite au sujet de l'argent du défunt cardinal Ives, dont on l'accusoit d'avoir disposé. Puis il ajoûte : Je sai que je vous ai aussi déplû par la multitude de mes lettres : mais je m'en corrigerai facilement. J'ai trop présumé, ne considerant pas assez qui vous êtes & qui je suis : mais votre bonté, vous en conviendrez, m'avoit inspiré cette hardiesse. D'ailleurs l'affection pour mes amis me pressoit : car si je m'en souviens bien, je vous ai fort peu écrit pour moi : mais il vaut mieux déplaire à quelques-uns de mes amis, que de vous être importun. Et maintenant même je n'ai pas osé vous écrire des perils dont l'église est menacée, & du grand schisme que nous craignons : mais j'en ai écrit aux évêques qui sont auprés de vous, & vous le pourez aprendre d'eux : c'est la derniere lettre de S. Bernard au pape Innocent II.

Pierre le Venerable abbé de Clugni, écrivit aussi au pape en cette occasion une lettre, où avec beaucoup de discretion & de respect, il lui represente la dignité du roi & du royaume de France, l'importance de l'affaire & le peril dont l'église étoit menacée, & le prie d'user de condescendance à l'égard du jeune roi : sans toutefois s'ingerer à donner au pape aucun conseil particulier.

LXXX. Tentative pour l'évêché de Tournai. *Narr. 12. tom. Spicil. p. 480.*

Le clergé de Tournai voulut profiter de la division excitée entre le pape & le roi pour l'affaire du comte de Vermandois, dans laquelle Simon son frere évê-

que de Noyon se trouvoit enveloppé. Ils voulurent donc reprendre la procedure commencée sous le pape Urbain II. & continuée sous Pascal, pour le rétablissement de l'évêché de Tournai. Pour cet effet ils députerent à Rome Herman abbé de S. Martin : qui ayant expliqué l'affaire au pape Innocent, en obtint des lettres, par lesquelles il ordonnoit au clergé de Tournai d'élire un évêque, le presenter à l'archevêque de Reims pour être sacré ; & s'il le refusoit, l'amener au pape. En consequence de cet ordre, Absalon abbé de S. Amand fut élû évêque de Tournai, & l'élection notifiée à l'archevêque de Reims : mais il dit qu'il n'osoit sacrer cet évêque, par la crainte du roi & du comte de Vermandois. Ils furent donc obligez de renvoyer à Rome, mais l'évêque élû ne voulut pas y aller : craignant que la cour de Rome ne se laissast gagner pour changer de sentiment, & qu'il ne reçût un honteux refus. Les députez du clergé de Tournai étant arrivez à Rome, montrerent leur decret d'élection au pape, qui les reçût agreablement ; & ils attendoient de jour en jour sa réponse décisive, quand on apprit tout d'un coup, que Simon évêque de Noyon les avoit suivis & étoit à Rome. Il se plaignit au pape de l'élection que les clercs de Tournai avoient faite au préjudice du serment qu'ils lui avoient prêté, comme à leur évêque : mais le pape répondit, qu'il les avoit absous de ce serment, & qu'ils n'avoient rien fait que par son ordre. Herman qui étoit à la tête des députez de Tournai, répondit qu'ils n'avoient porté au pape aucune plainte contre l'évêque de Noyon ; & que l'élection d'un autre évêque ne venoit d'aucune mauvaise vo-

AN. 1143.

Sup. liv. LXIV. n. 45.

AN. 1143. lonté contre lui: mais du besoin de leur église. Que le diocese de Tournai contenoit plus de neuf cens mille ames: & que l'évêque savoit bien lui-même, que depuis dix ans il en étoit mort plus de cent mille sans avoir reçû la confirmation; & plus de dix mille pecheurs sans avoir reçû la penitence de la main de l'évêque. Le pape étonné de ce discours, confirma publiquement l'élection de l'évêque de Tournai, & promit d'y mettre la derniere main. Les deputez s'attendoient à voir l'affaire incessamment terminée: mais le pape les retint encore plus de quinze jours, pendant lesquels l'évêque de Noyon distribua cinq cens marcs d'argent dans la cour de Rome, & rentra ainsi dans les bonnes graces du pape: qui lui fit embrasser les députez de Tournai, & promettre de ne garder aucun ressentiment contre eux pour cette élection; & lui donna des lettres: par lesquelles il declaroit qu'il n'avoit point changé de volonté, mais qu'il en differeroit l'execution, jusques à ce qu'il assemblast un concile d'évêques & de metropolitains pour confirmer l'élection. Ainsi les deputez de Tournai se retirerent confus.

LXXXI. Ecrits de Pierre de Clugni.

Petr. IV. ep. 17. Bern. ep. 229.

Pierre de Clugni écrivit alors à S. Bernard une grande lettre, où il traite encore des differends entre Clugni & Cîteaux, mais avec plus de douceur qu'il n'avoit fait dans sa premiere défense. En celle-ci il marque avec les expressions les plus fortes, son affection pour saint Bernard & pour tout l'ordre de Cîteaux; & il ajoûte: Il faut que cette charité soit

Sup. n. 20. 27.

bien ardente, puisqu'elle n'a pû être éteinte ni par l'affaire des dîmes, ni par celle de Langres. J'ai parlé de l'une & de l'autre en leur tems. L'abbé vient en-

suite à la premiere source de leur division: qui est la diversité des coutumes, entre ceux qui font profession d'observer la même regle de S. Benoist. A quoi il répond par l'exemple de l'Eglise, où les diverses nations & même les églises particulieres, gardent leurs usages differens en tout ce qui n'est point contraire à la foi, sans alterer l'union & la charité: Entrant dans le détail, il prétend montrer de même, que les differentes pratiques de Clugni & de Cîteaux dans la reception des novices, ou des fugitifs, dans la quantité & la qualité des habits, dans les jeûnes, le travail des mains & tout le reste: que ces differentes pratiques ont été introduites à bonne intention & par principe de charité, qui est l'essentiel de la regle de S. Benoist. AN. 1143.

La seconde source de division étoit la couleur des habits qu'il tient indifferente dans le fonds, puisque la regle n'en parle point, mais il montre que le noir convient mieux aux moines par l'exemple des anciens, particulierement de S. Martin. Il marque en passant, qu'en Espagne on portoit le deüil en noir; ce qui étoit alors singulier à ce païs. Enfin il découvre la principale source de division, qui est l'orgueil & l'envie. Les moines noirs ne peuvent souffrir qu'on leur prefere de nouveaux venus, & les blancs se felicitent d'être plus parfaits & plus estimez que les autres, comme les restaurateurs de l'observance réguliere. Ces pensées font perdre le fruit de l'austérité & de la reforme, faisant perdre l'humilité & par consequent la charité. A la fin de cette lettre Pierre de Clugni marque à S. Bernard, qu'il lui envoye la version de l'Alcoran de Mahomet, & lui demande n. 14.

AN. 1143. son traité du precepte & de la dispense.

Or encore que l'abbé Pierre défendît autant qu'il lui étoit possible les pratiques de son ordre, il ne laissa pas de s'appliquer serieusement à en corriger les abus. Dés l'année 1132. il tint un chapitre general à Clugni, où se trouverent deux cens prieurs & douze cens moines. Il y augmenta les jeûnes, ôta les conversations & quelques soulagemens du corps accordez par ces predecesseurs, imitant les Cisterciens. Toutefois cedant aux remontrances des freres, il adoucit en plusieurs points la rigueur de cette reforme. C'est ainsi qu'en parle le moine Oderic Vital qui avoit assisté à ce chapitre.

Order. lib. XIII. p. 896.

Quatorze ans aprés, c'est-à-dire en 1146. l'abbé Pierre recueïllit les statuts qu'il avoit faits depuis vingt quatre ans qu'il étoit abbé; & les redigea en soixante & seize articles, où l'on voit la correction de plusieurs des abus que l'on reprochoit aux moines de Clugni, & sur chaque article il rend raison du changement. Défense de manger de la graisse les vendredis, nonobstant l'ancien usage. Défense d'user d'hypocras, c'est-à-dire, du vin mêlé de miel & d'épices. Défense de manger de la viande, sinon en maladie. C'est que les moines de Clugni se donnoient sur ce point autant, ou plus de liberté que les seculiers, comme on voit par une lettre vehemente du même abbé à tous les prieurs de l'ordre. Defense de se dispenser du jeûne prescrit par la regle depuis la mi-Septembre jusques au carême, excepté pour certaines fêtes en petit nombre: au lieu qu'on les avoit multipliées pour diminuer les jeûnes. Défense de porter des étoffes & des fourrures précieuses, qui

Bibl. Clug. p. 1354.

art. 10. Sup. lib. LXIII. n. 61.

a. 11.

a. 12.

IV. ep. 15.

a. 14.

ſont ſpecifiées en particulier. Ordonné de garder le ſilence à l'infirmerie, dans la chambre des novices, au refectoire & toûjours pendant le carême. On retranche pluſieurs menuës pratiques qui n'étoient plus ſerieuſes, parce que les raiſons en avoient ceſſé. Défenſe de recevoir aucun moine dans l'ordre ſans la permiſſion de l'abbé de Clugni : parce qu'on rempliſſoit les maiſons de perſones inutiles. On ne donnera l'habit monaſtique à perſone avant l'âge de vingt ans. On éprouvera les novices au moins pendant un mois. On rétablira le travail des mains autant qu'il ſera poſſible. On voit par les raiſons qui ſont raportées de ces reglemens, le relâchement qui s'étoit déja introduit dans l'ordre de Clugni.

AN. 1143.

16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 26. 27. 28.

35.

36. 37.

Quant à la verſion de l'Alcoran, l'abbé Pierre la fit faire en Eſpagne, où il étoit allé viſiter les maiſons de ſon ordre. Il fit premierement traduire en latin, une refutation des erreurs de Mahomet compoſée en Arabe ; & parce que Pierre de Tolede, qu'il employa à faire cette traduction, ſavoit mieux l'arabe que le latin, il le fit aider par le moine Pierre ſon ſecretaire. L'abbé de Clugni fit enſuite traduire l'Alcoran même, par un Anglois nommé Robert archidiacre de Pampelune & un autre ſavant nommé Herman de Dalmatie, qu'il trouva l'un & l'autre en Eſpagne, où ils étudioient l'aſtronomie ; & les engagea à ce travail en les payant largement. L'intention de l'abbé de Clugni fut de ſuivre l'exemple des peres : qui ne laiſſoient de leur tems aucune hereſie ſans la combattre de tout leur pouvoir, & la refuter par leurs diſcours & par leurs écrits. Il voulut combattre de même cette ſecte, qui occupoit alors

Bill. Clun. p. 1109.

AN. 1143. prés de la moitié du monde connu. Il exhorta premierement S. Bernard à écrire sur ce sujet, comme celui qui en étoit le plus capable ; & enfin voyant que persone ne le faisoit, il l'entreprit lui-même & l'executa en cinq livres, qui ne se trouvent plus. Ce n'est pas qu'il esperât grande utilité de ce travail pour la conversion des Mahometans : mais il croyoit qu'il seroit utile du moins aux Chrétiens, pour leur faire connoître l'absurdité de cette secte, & preserver de la seduction ceux qui s'y trouveroient exposez.



AN. 1143.

LIVRE SOIXANTE NEUVIEME.

I. Mort d'Innocent. Celestin II. pape. *Otto Frif. VII. Chr. 6. 27.*

LE pape Innocent avoit depuis long-tems excommunié les Tiburtins, & tenoit leur ville assiegée : enfin il les contraignit à se rendre à des conditions raisonnables. Mais les Romains n'en furent pas contens : se souvenant d'avoir été battus l'année precedente en une sortie que firent les assiegez. Ils vouloient donc que le pape ne pardonnast aux Tiburtins, qu'à condition d'abattre leurs murailles & de sortir tous de la province ; & irritez de ce qu'il les avoit traitez plus humainement, ils firent sedition, s'assemblerent au capitole, rétablirent le senat aboli depuis long-tems, pretendant renouveller ainsi l'ancienne dignité de Rome, & recommencerent la guerre contre les Tiburtins. Le pape s'opposa autant qu'il put à leur dessein, employant les menaces & les presens : car il prevoyoit que l'église pourroit perdre un jour par là l'autorité temporelle sur Rome, qu'elle avoit reçûe de Constantin & toûjours conservée depuis, comme on le croyoit alors. Mais le peuple étant le plus fort, & le pape ne pouvant s'en rendre le maître, il tomba malade & mourut le vingt-quatriéme de Septembre 1143. aprés treize ans & sept mois de pontificat, pendant lesquels il ordonna à diverses fois dix-huit diacres, vingt prêtres & soixante & douze évêques. Il fut enterré à S. Jean de Latran, d'où ses os furent depuis transferez par Pierre évêque d'Albane son frere, à l'église de sainte Marie delà le Tibre, qu'il avoit commencé de rebâtir ; & dans l'ab- *Papebr. Conat.*

AN. 1143.
side de laquelle on voit encore en mosaïque, l'image d'Innocent II. avec celle du pape Callisté I. dont cette église portoit autrefois le nom : du pape Jule dont elle prit aussi le nom aprés qu'il l'eut reparée : du pape S. Corneille & du prêtre S. Calepode, qui y étoient enterrez. On rapporte un serment qu'Innocent II. faisoit prêter aux avocats, par lequel il paroît qu'il y avoit alors à Rome des juges & des avocats gagez par le pape ; à la charge d'exercer leurs fonctions gratuitement. Le saint siege ne vaqua qu'un jour, & le dimanche vingt-six Septembre 1143. on élut pape Gui de Castel, Toscan de nation, prêtre cardinal du titre de S. Marc, qui fut nommé Celestin II. mais il ne tint le saint siege que cinq mois.

ap. Baron. an. 1143.

II.
Mort de Jean Comnene. Manuël empereur.

La même année, mais six mois auparavant, mourut l'empereur Jean Comnene. Ayant essayé en vain de reprendre Antioche sur les Latins, il passa l'hyver en Cilicie, où chassant un sanglier, il se blessa à la main d'une fléche empoisonnée, & le mal negligé d'abord devint mortel, parce que l'empereur ne voulut point se faire couper le bras. Se voyant à l'extremité, il désigna pour son successeur, Manuël le plus jeune des deux fils qui lui restoient, mais le plus capable de regner. Il communia le jour de Pâques quatriéme d'Avril, & mourut le huitiéme du même mois, ayant regné vingt-quatre ans, sept mois & quinze jours. On le nommoit en grec Calo-ioannes, c'est-à dire le beau Jean. Plusieurs années avant sa mort ayant remporté une victoire sur les Perses, il entra en triomphe à Constantinople. Les ruës étoient tapissées, le char orné de clous d'argent & de pier-

Nicet. p. 27. 31.
Cinnam. lib. 1. 13. 15.
Nicet. p. 23.

res mediocrement precieuses, étoit tiré par quatre chevaux blancs : mais l'empereur n'y monta pas, il y fit mettre un tableau de la Vierge, à laquelle il attribuoit sa victoire, & marchoit devant à pied, portant une croix. AN. 1143.

Il reste une constitution de cet empereur, où il dit en substance : Nous avons appris que quelques gouverneurs des provinces, si-tôt que les évêques sont morts, emportent tout ce qui se trouve dans l'évêché, soit en meubles, soit en argent : ou le font emporter par leurs officiers, feignant de n'y avoir point de part. C'est pourquoi nous ordonnons, qu'à l'avenir aprés la mort de l'évêque, aucun gouverneur ne prenne rien de ce qui lui appartenoit, soit à la ville, soit à la campagne, qu'il n'entre pas même dans l'évêché, ou dans les autres lieux dépendans de l'église, ni lui, ni ses officiers, sous peine aux gouverneurs de payer à l'église lezée douze livres de monoye & d'encourir notre indignation ; & pour leurs officiers six livres d'amende & punition corporelle. Que si c'est un clerc qui ait pris quelque chose à l'église, il sera déposé comme sacrilege. Cette défense d'entrer dans les églises & leurs dépendances, pour en enlever quelque chose aprés la mort de l'évêque, s'étend aux juges, aux receveurs, aux ducs, aux strateges & à toutes les autres persones publiques. Mais s'ils prétendent que l'église doive quelque chose au public, ils feront appeller les clercs ; & si la dette est liquide, ils la feront payer sur les revenus de l'église. Ce sera au nouvel évêque à soûtenir les droits de son siege. On voit par-là que l'abus de piller les églises vacantes regnoit en Orient comme en Occident.

Jus Græco. Rom. lib. 2. p. 147.

AN. 1143.

Le nouvel empereur Manuël Comnene étant arrivé à Constantinople, commença par remplir le siege patriarcal vacant par la mort de Leon Stypiote, qui l'avoit tenu huit ans & huit mois. Manuel mit à sa place Michel Oxiste, ainsi nommé du monastere dont il fut tiré. Son surnom étoit Courcoüas; & il étoit ignorant des sciences prophanes, mais bien instruit de la doctrine de l'église, & recommandable par ses mœurs & par l'austerité de sa vie. Il ne tint le siege de C. P. que deux ans & huit mois. Ce fut donc lui qui couronna Manuel: & ce prince regna trente-huit ans. Le jour de son couronnement il mit cent livres d'or sur l'autel, & tous les ans il en envoya deux cens au clergé.

III. Jugemens contre des Bogomiles.

Leo Allat. de Conf. lib. 11. c. 12. p. 671.

Dés la premiere année de son pontificat le vendredi vingtiéme d'Aoust indiction sixiéme, qui étoit l'an 1143. le patriarche Michel tint un concile dans le palais Thomaïte, où assisterent douze metropolitains & quelques grands officiers de l'empereur. Basile metropolitain de Tyane en Cappadoce, y denonça deux pretendus évêques de sa province: savoir Clement de Sasime & Leonce de Balbisse; comme étant de la secte des Bogomiles. Et premierement il montra qu'ils n'étoient point évêques: ayant été ordonnez par le metropolitain seul, sans qu'il fût assisté d'autres évêques, comme les canons l'ordonnent, ce qu'ils confesserent eux-mêmes. Sur quoi le concile fit un decret par lequel il declara leur ordination nulle, & ne les reconnut plus que pour simples moines.

p. 674.

Ensuite & le même jour, le metropolitain Basile produisit un clerc de son église nommé Leon, qui

raporta un écrit ſigné par les clercs, les Magiſtrats & les habitans de Tyane, contenant pluſieurs chefs d'accuſation contre les deux moines Clement de Leonce, ſavoir : Ils enſeignent aux maris de s'abſtenir de la compagnie de leurs femmes legitimes. Ils ordonnent l'abſtinence de la chair, du lait, du poiſſon & du vin pendant trois ans, aprés leſquels ils en permettent l'uſage. Ils diſent, qu'aucun ſeculier ne ſe peut ſauver, quelque vertu qu'il pratique, s'il ne ſe fait moine ; & que l'on peut engager dans la profeſſion monaſtique les maris malgré leurs femmes, & les femmes malgré leurs maris. Ils ont laiſſé des Chrétiens morts ſans ſepulture & ſans prieres, & ne les ont pas voulu recevoir à pénitence de leur vivant. Ils en ont déterré tant dedans que dehors les égliſes : diſant, que c'étoit des pecheurs, & que les demons habitoient dans leurs corps. Ils ne permettent pas d'adorer la croix, ſi elle ne porte cette inſcription, Jeſus-Chriſt fils de Dieu. Ils ont rebaptiſé des enfans, diſant, que ceux qui les avoient baptiſez étoient des pecheurs. Ils ont ordonné des diaconeſſes à qui ils ont permis de dire les oraiſons & de lire l'évangile ; & elles ont celebré la liturgie avec Clement. Ils ont renverſé de ſaintes images. Ils ont dit que la croix de S. Michel, qui fait une infinité de miracles, les faiſoit par operation diabolique. Ils ont livré aux infideles des femmes chrétiennes ſous pretexte d'adultere. Les accuſez ayant été exhortez à ſe défendre, Leonce propoſa des excuſes ſur quelques-uns de ſes articles, convenant des faits : mais le concile condamna ſans diſtinction, toutes les erreurs contenuës dans l'écrit produit par l'accuſateur, avec anathême contre ceux

AN. 1143. qui les soutiendroient ; & ordonna que l'écrit seroit conservé, & qu'on en envoyeroit une copie authentique sur les lieux.

Ibid p. 678

La même année 1143. le vendredi premier jour d'Octobre, la septiéme indiction étant commencée, le patriarche Michel tint un autre concile dans le palais Thomaïte, où assisterent treize métropolitains & les grands officiers de l'empereur, & le patriarche dit : Nous avons reçû plusieurs avis fâcheux contre la reputation du moine Niphon ; & nous avons vû un écrit de lui envoyé nommément à plusieurs persones de Cappadoce, & qu'il a reconnu lui-même. Nous avons aussi appris de plusieurs personnes dignes de foi qu'il insulte à toute l'église, & qu'il traite tous les autres d'heretiques. Il s'est presenté jusqu'à deux fois devant le concile, qui a jugé qu'il étoit besoin d'un plus grand examen pour verifier les avis que nous avons reçûs, & connoître les sentimens de l'accusé ; & cependant le concile a craint que s'il étoit en liberté, il ne communiquât ses erreurs à plusieurs au préjudice de leurs ames.

C'est pourquoi jusques à une plus ample information, nous avons ordonné qu'il sera conduit au monastere de la Periblepte : avec ordre à l'abbé, à l'œconome & aux autres moines, de le mettre en retraite dans une cellule au dedans du monastere, où persone du dehors ne puisse aprocher de lui, sinon un seul serviteur : qu'il ne parle à persone, ni laïque, ni ecclesiastique, ni même aux moines de la maison, qu'il n'écrive à persone, & ne lise que les livres que nous lui prescrirons. Sous peine d'excommunication, s'il écrit ou instruit quelqu'un en cachete ; & d'être

AN. 1144.

tenu pour convaincu des raports qui nous ont été faits contre lui. La Periplepte est un titre de la sainte Vierge, à qui ce monastere étoit dedié, comme qui diroit l'Admirable. Cing. C. P. 94.

Environ cinq mois aprés, le patriarche Michel porta son jugement définitif contre Niphon, dans un concile tenu le mardi vingt-deuxiéme de Février indiction septiéme l'an 1144. où assisterent onze metropolitains & les officiers de l'empereur. La sentence porte en substance : Nous sommes aujourd'hui pleinement informez des erreurs que tient & enseigne le moine Niphon contre la sainte communion des mysteres de J. C. & sur d'autres articles, par le témoignage de tels & tels. Nous savons qu'il reconnoît pour orthodoxes les deux évêques de la province de Tyane que nous avons déposez depuis peu, & qu'il aprouve leurs sentimens. Enfin nous lui avons oüi dire aujourd'huy publiquement en notre presence, anathême au Dieu des Hebreux. C'est pourquoi nous avons ordonné qu'il soit enfermé sans aucune communication avec persone; & quiconque osera desormais communiquer avec lui en quelque maniere que ce soit, sera reputé être dans ses sentimens & puni comme tel. Le moine Niphon étoit entierement ignorant des lettres humaines ; mais il avoit étudié dés l'enfance les saintes lettres. En execution de cette sentence on lui coupa sa barbe qui descendoit jusques aux talons, on l'enferma & il demeura dans sa retraite forcée pendant tout le patriarcat de Michel Oxite. Ibid p. 681. Cinnam. II. c. 10. p. 35.

IV. Mort de Celestin. Lucius II. pape.

Le pape Celestin sachant, que Pierre abbé de Clugni étoit en peine de l'état de l'église Romaine,

AN. 1144.

en ce tems de trouble & de sedition : lui écrivit comment il avoit été élu le troisiéme jour aprés la mort du pape Innocent, par les cardinaux prêtres & diacres assemblez dans l'église de Latran, avec les évêques & les soudiacres, aux acclamations du clergé & du peuple Romain : ce sont ses termes. La lettre est dattée du sixiéme de Novembre ; & l'abbé Pierre la reçut le vingt-neuviéme du même mois veille de S. André, & la fit lire en plein chapitre. C'est ce qu'il témoigne dans sa réponse, où il felicite le pape, de ce que sa promotion a été plus pacifique que celle de tous ses predecesseurs depuis Alexandre II. Il temoigne un grand desir de l'aller trouver, & de renouveller leur ancienne amitié. Mais il n'en eut pas le tems ; car le pape Celestin mourut l'année suivante 1144. le neuviéme jour de Mars, aprés cinq mois & treize jours de pontificat, & fut enterré à S. Jean de Latran.

Celest. ep. 1. to. x. conc. p. 1031.

Pet. Clun. II. ep. 18.

Le saint siege ne vaqua encore qu'un jour ; & le lendemain dixiéme de Mars, on élut Gerard prêtre cardinal du titre de sainte Croix en Jerusalem, qui fut nommé Lucius II. & couronné le dimanche de la passion douziéme jour de Mars. Il étoit né à Bologne & chanoine regulier : ce fut le pape Honorius II. qui le fit cardinal & bibliothecaire de l'église Romaine. Il rebâtit son église dont il augmenta les revenus, & y établit une communauté de chanoines reguliers. Le pape Innocent II. connoissant sa vertu & sa capacité, le fit chancelier aprés la mort d'Aimeri ; & en mourant il le fit camerier, lui confiant les biens de l'église Romaine. Il ne tint le saint siege qu'onze mois.

Cod. Vatic. ap. Bar.

Il

AN. 1144.

V.
Dol soumis à l'archevêque de Tours.

Sup. liv. LXIVI. *n* 16.
Maritn ecollect. *to.* I. *p.* 80.

Il jugea le differend qui duroit depuis si longtems entre l'archevêque de Tours & l'évêque de Dol, touchant la jurisdiction sur les évêques de Bretagne, que le pape Urbain II. avoit adjugé à l'archevêque de Tours cinquante ans auparavant. Le pape Lucius confirma ce jugement par une bulle adressée à Hugues archevêque de Tours: où il dit, que le pape Innocent avoit commis cette affaire à Geofroi évêque de Chartres son legat, qui ne l'ayant point terminée, lévêque de Dol avoit prié le même pape de l'évoquer à soi & l'avoit obtenu. Mais la mort du pape Innocent étant survenue, continue Lucius, vous vous étes presentez l'un & l'autre devant nous: vous archevêque de Tours, avez produits les titres de votre église, entre autre la bulle du pape Urbain à quoi l'évêque de Dol n'a rien répondu de raisonnable, ni soutenu sa pretention par l'autorite d'aucun pape. C'est pourquoi de l'avis de notre conseil où étoient plusieurs évêques cardinaux, abbez & nobles Romains; nous avons confirmé ce jugement du saint siege, & vous avons investi de notre propre main par un bâton de l'obéïssance de ces évêques. Ordonnant que tant l'évêque de Dol que tous les autres de Bretagne, soient désormais soumis à l'église de Tours, comme à leur metropole. Avec cette restriction toutefois, que notre fere Geofroi évêque de Dol, tant qu'il gouvernera cette église, aura le pallium, & ne sera soumis qu'au pape.

Cette bulle est dattée de Latran le quinziéme de Mai 1144. & le pape y nomme en cet ordre ceux qui étoient de son conseil; premierement deux évêques cardinaux, puis Raimond archevêque de Tolede,

AN. 1144. Henri, évêque de Vincheſtre, Ulger d'Angers & trois autres évêques François, puis les cardinaux prêtres & diacres: enſuite Pierre de Clugni & deux autres abbez, & enfin les nobles Romains. On garde encore à Tours le bâton par lequel le pape donna cette inveſtiture. En conſequence de cette bulle le pape Lucius écrivit aux évêques de S. Brieu & de Treguier pour les abſoudre de l'obéïſſance qu'ils avoient promiſe à l'évêque de Dol, & leur enjoindre de la rendre à l'archevêque de Tours. Il écrivit auſſi au comte Geoffroi & aux ſeigneurs de Bretagne, pour leur enjoindre de ne point s'oppoſer à l'execution de ce jugement.

Su. liv. LXIII. n. 43.
Luc. ep. 3.

Raimond archevêque de Tolede étant à Rome, obtint de ſon côté la confirmation de la primatie déja donnée à cette égliſe par Urbain II. ſur toute l'Eſpagne, cinquante-ſix ans auparavant. La bulle de *Lucius*, datée du tréiziéme de Mai 1144. porte entre autres clauſes, que les dioceſes des villes qui ont perdu leurs metropolitains par l'invaſion des Sarraſins, ſeront ſoumis à l'archevêque de Tolede, tant qu'ils demeureront en cet état. Sous ce même pontificat Alfonſe duc de Portugal & depuis roi, promit à l'égliſe Romaine un cens annuel de quatre onces d'or, payables par lui & par ſes heritiers.

Inn. III. lib. 1. ep. 99.

VI. Lettres des Romains au roi Conrad.

Otto Friſing. III. chr. c. 31.

Cependant les Romains pouſſant toûjours leur entrepriſes, ajoûterent un patrice aux ſenateurs qu'ils avoient déja établis, & donnerent cette dignité à Jourdain fils de Pierre de Leon, ſe ſoumettant à lui comme à leur prince, puis ils allerent trouver le pape & lui demanderent tous les droits regaliens dont il joüiſſoit, tant à Rome que dehors, comme apar-

tenant à leur patrice. Car ils soutenoient, que le pape devoit se contenter pour sa subsistance des dîmes & des oblations, comme les anciens évêques. Le pape ainsi persecuté, eut recours à Conrad roi des Romains; & lui écrivit une lettre fort soumise, pour l'inviter à prendre la protection de l'église Romaine. Les Romains seditieux, écrivirent de leur côté à Conrad une lettre, où ils soutiennent qu'ils n'agissent que pour son service, & pour remettre l'empire Romain en l'état où il étoit du tems de Constantin & de Justinien. Pour cet effet, ajoûtent-ils, nous avons pris les tours & les maisons fortes des plus puissans de Rome, qui vouloient resister à votre majesté, avec le Sicilien & le pape. Nous en gardons quelques-unes pour votre service, & nous avons abatus les autres. Nous sommes traversez en ce dessein par le pape, les Frangipanes, les fils de Pierre de Leon, excepté Jourdain notre chef: par Ptolomée & plusieurs autres. Ils continuent en priant le roi, de ne point écouter les calomnies qu'on lui rapportera contre eux, & de venir s'établir à Rome: pour commander plus absolument que ses predecesseurs à l'Italie & à l'Allemagne, ayant ôté l'obstacle qu'y mettent les clercs. Et ensuite: Nous avons apris que le pape a traité avec le Sicilien, & lui a accordé la verge, l'anneau, la dalmatique, la mitre & les sandales, & de ne point envoyer chez lui de legat qu'il ne demande; & le Sicilien lui a donné beaucoup d'argent à votre préjudice. Le roi Conrad ne fit pas plus de cas de cette lettre que de plusieurs autres, que les mêmes Romains lui avoient écrites, & qui étoient demeurées sans réponse: au contraire il re-

AN. 1144.

çut fort bien les envoyez du pape, entre lesquels étoit Gui de Pise cardinal & chancelier.

VII. Mort de Lucius Eugene III. pape.

epist. 1.

epist. 6.

Par une lettre du pape Lucius à Pierre abbé de Clugni du vingt-deuxiéme de Septembre 1144. on voit qu'il avoit eu une conference avec le roi de Sicile, & qu'il avoit fait une tréve avec lui. Par la même lettre le pape mande à l'abbé Pierre de lui envoyer treize de ses moines, pour les placer à Rome comme il fit, en leur donnant le monastere de S. Sabas fondé dés le tems de S. Gregoire, afin d'y établir l'observance: à la charge que ce monastere seroit dans la dépendance de l'abbé de Clugni. C'est ce qui paroist par la bulle du dix-neuviéme de Janvier 1145. indiction huitiéme. Le pape Lucius mourut le treiziéme de Février suivant, ayant tenu le saint siege onze mois & quatre jours, & fut enterré dans l'église de Latran.

Papebr. Conat.

Dés le lendemain quatorziéme de Février, les cardinaux assemblez dans l'église de S. Cesaire, élurent pour lui succeder Bernard abbé de S. Anastase à Rome. Il étoit de Pise, & avoit été vidame de cette église: depuis il entra dans l'ordre de Cisteaux, & passa quelque tems à Clairvaux sous la discipline de S. Bernard. Atenulfe abbé de Farfe en Italie, ayant demandé à S. Bernard des moines, pour fonder une communauté, le saint abbé lui envoya Bernard de Pise avec quelques autres: mais le pape Innocent les prit pour lui-même, & leur donna l'église & le monastere de S. Anastase martyr à Rome prés les eaux Salviennes qu'il fit reparer, & en fit abbé Bernard de Pise l'an 1140. Il en fut donc tiré pour être pape, & si-tôt qu'il fut élu, on le mena au palais de Latran, on

Vita S. Bern. III. c. 7. n. 23. epist. ap. Bern. 343. 344. 345.

Cod. Vatic. ap Bar.

le fit asseoir selon la coûtume, dans la chaire pontificale, & on le nomma Eugene III. Il devoit être sacré le dimanche suivant à S. Pierre : mais il fut averti, que les senateurs avoient resolu de faire casser son élection par violence s'il ne confirmoit le senat nouvellement établi. C'est pourquoi il sortit de Rome la nuit avec quelques cardinaux, & se retira à la forteresse de Monticelle ; & le lendemain ayant rassemblé tous les cardinaux qui s'étoient dispersez, craignant la fureur du peuple : il se rendit avec ses domestiques au monastere de Farfe, où il fut sacré le dimanche suivant qui étoit la sexagesime & le dix-huitiéme de Février. Il tint le saint siege huit ans & quatre mois.

VIII.
Lettres de S. Bernard.

epist. 237.

Quand S. Bernard eut apris cette élection, il écrivit aux cardinaux & aux évêques de la cour de Rome en ces termes : Dieu vous le pardonne, qu'avez-vous fait ? vous avez retiré un mort du tombeau, & replongé dans la foule & dans les affaires, un homme qui ne cherchoit qu'à s'en éloigner. A quoi avez-vous pensé de vous jetter tout d'un coup aprés la mort du pape sur un homme rustique, & lui faire tomber des mains la cognée & la bêche, pour le traîner au palais, l'élever sur la chaire, & le révêtir de pourpre ? Ne semble-t-il pas ridicule de prendre un petit homme couvert de haillons, pour être au dessus des princes, commander aux évêques, disposer des royaumes & des empires ? Je ne nie pas que ce ne puisse être un miracle, veu que j'entends dire à plusieurs, que c'est l'ouvrage de Dieu. Mais je ne suis pas sans inquietude : je crains qu'étant modeste & accoûtumé au repos, il ne s'acquitte pas des fonctions

AN. 1145. pontificales avec toute l'autorité necessaire. Quels pensez-vous que soient maintenant les sentimens d'un homme, que l'on arrache tout d'un coup du secret de la contemplation & de la solitude du cœur, comme un enfant du sein de sa mere : pour le produire en public & le mener comme une victime à des occupations nouvelles & desagreables? Helas! si la main de Dieu ne le soutient, il faut qu'il succombe sous ce fardeau, formidable aux anges même. S. Bernard conclut en exhortant les cardinaux à conserver leur ouvrage, & assister le nouveau pape de leurs conseils.

Il n'écrivit pas si-tôt au pape même, s'attendant qu'il lui écriroit le premier, & lui envoyeroit quelqu'un lui apprendre les circonstances de sa promotion. Enfin pressé par ses amis, il lui écrivit à l'occasion de l'archevêque d'Yorc. En cette lettre il lui dit : Mon fils Bernard, par une changement heureux est devenu mon pere Eugene : il reste que ce changement passe aussi à l'église votre épouse, qu'elle change en mieux; & que vous ne la regardiez pas comme étant à vous, mais vous comme étant à elle, & comme étant obligé à donner s'il est besoin, votre vie même pour elle. Si J. C. vous a envoyé, vous croirez être venu, non pour être servi, mais pour servir. & il y a d'autant plus de sujet de l'esperer, que vous aviez déja appris à n'être plus à vous-même. L'église a donc raison de se réjouir, puisqu'elle attend plus de vous que d'aucun de ceux qui vous ont précédé depuis long-tems; & je m'en réjoüis aussi, mais avec crainte, considerant le peril d'une dignité si éminente.

ep. 23. S. Bern.

AN. 1144.

Il vient ensuite à l'affaire d'Yorc, dont il avoit écrit deux ans auparavant au pape Celestin & aux prelats de la cour de Rome : se plaignant qu'au lieu d'executer le jugement du pape Innocent, on écoutoit encore Guillaume intrus dans ce siege, à la honte de l'église Romaine. Dans la lettre au pape Eugene il ajoûte : Puissai-je avant que de mourir, voir l'église comme en ses premiers jours : quand les apôtres étendoient leurs filets, non pour prendre de l'or ou de l'argent, mais pour prendre des ames ! Que je souhaite que vous disiez comme celui dont vous remplissez la chaire : Ton argent perisse avec toi ! Parole magnifique, parole foudroyante, capable de confondre tous les ennemis de Sion. C'est ce que l'église attend de vous : vous êtes établi sur les nations & les royaumes, pour arracher & détruire ; édifier & planter. A la nouvelle de votre promotion, plusieurs ont dit en eux-mêmes : La cognée est maintenant à la racine des arbres, le tems de tailler la vigne est venu. Prenez donc courage, faite sentir votre pouvoir à vos ennemis : mais souvenez-vous toûjours que vous êtes homme. Pensez combien de papes vous avez vû mourir à vos yeux ; & souvenez-vous que comme vous occupez leur siege, vous les suivrez bien tôt dans le tombeau. Cette lettre fut suivie de prés de deux autres, touchant la même affaire de l'archevêque d'Yorc. Dans la premiere S. Bernard dit : Je suis importun, mais j'ai une bonne excuse. On dit que c'est moi qui suis pape & non pas vous : ceux qui ont des affaires viennent fondre sur moi de toutes parts, & dans cette multitude d'amis, il y en a à qui je ne puis en conscience refuser mes

ep. 233. 236.

Act. VIII. 20.

Jerem. 1.

ep. 239.

AN. 1145.

ep. 140.

offices. Dans l'autre il felicite Eugene des exemples de justice qu'il avoit déja donnez.

IX. Robert Pullus cardinal.

ep. 205. & ibi Mabill.

S. Bernard écrivit aussi au cardinal Robert Poulain ou Pullus chancelier de l'église Romaine. C'étoit un savant Anglois, qui avoit enseigné quelque tems à Paris; & S. Bernard avoit alors prié son évêque de l'y laisser à cause de sa sainte doctrine. Etant retourné en Angleterre, il rétablit les études à Oxfort, où elles étoient presque éteintes: puis le pape Innocent II. connoissant son merite l'appella à Rome, & Lucius II. le fit cardinal du titre de S. Eusebe & ensuite chancelier de l'église Romaine. C'est le premier cardinal Anglois que l'on connoisse. S. Bernard lui écrivit donc incontinent aprés la promotion du pape Eugene, benissant Dieu d'avoir preparé au pape un tel secours, car le chancelier étoit son principal ministre. Il exhorte le cardinal Robert à s'acquitter de sa charge avec fidelité & avec prudence; pour empêcher le pape d'être surpris par les artifices des mechans, dans la multitude des affaires qui l'environnoient. Robert n'exerça la charge de chancelier, que pendant les trois premieres années du pape Eugene. Nous avons de lui un corps entier de theologie sous le titre de sentences, divisé en huit parties: où il traite solidement les principales questions qui étoient agitées de son tems, tant sur les mysteres que sur les sacremens; & les resout par l'autorité de l'écriture & des peres: mais il a quelques opinions singulieres.

ep. 361. al. 334. ibi Mabill.

Edit. 1655.

X. Le pape à Viterbe.

Otto. Fris. VII. Chr. c. 31. Id. II. Fris. c. 20.

Le pape Eugene aprés son sacre, passa dans des places fortes pour éviter la fureur du peuple Romain, puis il vint à Viterbe, où il fit quelque sejour. Cependant Arnaud de Bresse vint à Rome & échauffa la

révolte

revolte, qui n'étoit déja que trop allumée. Il proposoit au peuple les exemples des anciens Romains, qui par les conseils du senat, la valeur & la discipline de leurs armées, avoient soumis toute la terre à leur domination. Il disoit, qu'il faloit rebâtir le Capitole, & rétablir la dignité du senat & l'ordre des chevaliers: que le gouvernement de Rome ne regardoit point le pape, & qu'il devoit se contenter de la jurisdiction ecclesiastique. Les Romains avec Jourdain leur patrice, excitez par ces discours, abolirent la dignité du prefet de Rome, & contraignirent tous les principaux des nobles & des citoyens de se soumettre au patrice. Ils abatirent non seulement les tours de quelques laïques les plus distinguez, mais encore les maisons des cardinaux & des ecclesiastiques, & firent un butin immense. Ils fortifierent l'église de S. Pierre, où ils contraignoient à force de coups, les pelerins de faire des offrandes, pour en profiter; & en tuerent quelques-uns jusques dans le vestibule de l'église, parce qu'ils le refusoient.

AN. 1145.

Chr. c. 31.

VII. Chr. c. 32.

Pendant que le pape Eugene étoit à Viterbe, il lui vint des deputez des évêques d'Armenie, & de leur Catholique, ou patriarche; qui avoit, selon eux, sous sa jurisdiction plus de mille évêques. Ils avoient été dix-huit mois à leur voyage; & étant arrivez à Viterbe, ils saluerent le pape, lui offrant de la part de leur église toute sorte de soumission. Ils venoient consulter l'église Romaine & se raporter à son jugement touchant les differends qu'ils avoient avec les Grecs: car ils ne mettent point d'eau dans le vin pour le saint sacrifice, comme font les Grecs & les Latins, quoyqu'ils y employent du pain levé comme les Grecs, &

AN. 1145. ils ne font qu'une fête de Noël & de l'Epiphanie. Le pape les reçut agreablement, & les fit assister à la messe : où même il voulut qu'ils vissent de prés ce que le saint sacrifice a de plus secret ; afin d'observer tout exactement. Un de ces députez rapporta depuis, qu'assistant ainsi à la messe le dix-huitiéme de Novembre, jour de la dedicace de S. Pierre de Rome : il avoit vû sur la tête du pape officiant, un rayon de soleil & deux colombes, qui montoient & descendoient, sans qu'il pût découvrir par où entroient ces colombes ou cette lumiere. C'est ce que cet évêque Armenien témoigna devant toute la cour Romaine, & que cette merveille l'excitoit d'autant plus à rendre obéïssance au saint siege.

c. 33. Otton évêque de Frisingue, qui raporte ce fait, étoit alors à Viterbe : où il dit avoir aussi vû Hugues évêque de Gabale en Syrie, qui avoit le plus travaillé à soumettre Antioche au saint siege. Il se plaignoit de son patriarche & de la mere du prince d'Antioche, & prétendoit la dîme des dépoüilles prises sur les Sarrasins, à l'exemple de Melchisedec, qui l'avoit reçûe d'Abraham. Il demandoit sur ce sujet la protection du pape. L'évêque de Gabale parloit d'un prince Chrétien mais Nestorien nommé le prêtre Jean, qui regnoit à l'extremité de l'Orient, & qui avoit remporté des victoires considerables sur les Persans ; on disoit qu'il vouloit venir au secours de l'église de Jerusalem. C'est la premiere fois que je trouve dans nos auteurs ce nom de Prêtre Jean, pour marquer un prince.

Gen. XIV. 20.

I. Seconde croisade publiée.

Mais le sujet le plus important du voyage de l'évêque de Gabales, étoit de demander du secours pour

l'église d'Orient consternée par la perte d'Edesse. Car cette ville n'étant point secourue contre Zengui, qui l'assiegeoit depuis deux ans: il la prit enfin le jour de Noel 1144. & fit un grand massacre des habitans, qui étoient tous Chrétiens, parce qu'elle n'étoit jamais tombée au pouvoir des infideles. L'archevêque nommé Hugues voulant en sortir lors de la prise, fut étouffé dans la foule: ce qui fut regardé comme une punition de son avarice. Car il avoit amassé de grands tresors, qui auroient pû sauver la ville, s'il les avoit employez à payer les troupes. Edesse étant prise, les églises furent profanées, principalement celle de la sainte Vierge & celle où étoient les reliques de saint Thomas. L'évêque de Gabale racontoit avec larmes ces tristes nouvelles: resolu de passer les Alpes, & d'aller demander du secours au roi des Romains & au roi de France pour les Chrétiens d'outremer.

AN. 1145.

Ott. VII. Chr. Ibid c. 30. Tyr. XVI. c. 5.

Nous avons la lettre que le pape Eugene écrivit à ce sujet au roi Loüis le jeune, datée du premier jour de Decembre à Vetralle près de Viterbe. Il y exhorte tous les François, principalement les puissans & les nobles, & même leur enjoint pour la remission de leurs pechez, de prendre les armes pour la défense de l'église Orientale, que leurs peres ont délivrée aux dépens de leur sang. Il accorde à ceux qui s'engageront à cette sainte entreprise, la même indulgence que donna le pape Urbain II. à la premiere croisade. Il met leurs femmes, leurs enfans & leurs biens sous la protection de l'église: défend d'intenter aucune action contre eux pour ce qu'ils possedent paisiblement: décharge les croisez des usures qu'ils doivent pour le passé, & leur permet d'engager leurs fiefs à

Epist. 1.

Sup. liv. LXIV. n. 32.

AN. 1145 des églises ou à des particuliers : en cas que leurs seigneurs ne veüillent, ou ne puissent leur prêter de l'argent. Au reste il exhorte les croisez à ne point porter d'habits précieux, & ne point mener des chiens ou d'oiseaux pour la chasse, ni tout ce qui ne sert qu'au plaisir.

Otto Fris. 1. Frid. c. 24. Tom. x. conc. p. 1099.

Avant que cette lettre fut aportée en France, le roi avoit déja resolu de se croiser : pour accomplir le vœu qu'avoit fait Philipe son frere aîné, & que sa mort imprevûë l'avoit empêché d'accomplir. Il declara ce dessein à quelques-uns des seigneurs de sa cour, qui lui conseillerent d'appeller S. Bernard & le consulter. Le saint abbé répondit, qu'il ne faloit rien resoudre sur une affaire de cette importance sans avoir consulté le pape. Le roi declara encore son dessein aux évêques & aux seigneurs, dans la cour qu'il tint à Bourges à la fête de Noel 1145. Geofroi évêque de Langres y parla avec tant de force sur la prise d'Edesse, qu'il tira les larmes des assistans ; & les exhorta à se croiser avec le roi, qui les y excitoit assez par son exemple. Pour cet effet on indiqua une autre assemblée à Vezelai pour la fête de Pâque prochaine, afin d'y resoudre la croisade plus solemnellement : cependant le roi envoya au pape, pour l'instruire de ce qui s'étoit passé. En cette assemblée de Bourges Samson archevêque de Reims donna la couronnne au roi, suivant la coutume des grandes fêtes : de quoi Pierre archevêque de Bourges se plaignit au pape, comme d'un entreprise sur ses droits.

Eug. epist. 8.

XII. Le pape à Rome. Ott. VII. Chr. c. 31. 34.

Cependant le pape Eugene pour reduire les Romains rebelles, commença par excommunier Jourdain leur prétendu patrice, avec quelques-uns de ses

partisans. Ensuite il se servit des troupes des Tiburtins, anciens ennemis des Romains, qu'il reduisit ainsi à lui demander la paix. Mais il ne la leur accorda qu'à condition d'abolir le patriciat, de rétablir le prefet en sa premiere dignité, & de reconnoître que les senateurs ne tenoient leur authorité que du pape. Il rentra ainsi à Rome, où il fut reçû avec une joye singuliere, parce qu'on ne s'attendoit pas à l'y voir si-tôt. Le peuple vint en foule au devant de lui avec des rameaux à la main & se prosternoit à ses pieds; toutes les compagnies marchoient avec leurs bannieres, les Juifs mêmes y vinrent avec le livre de la loi porté sur les épaules. Le pape étant ainsi rentré dans Rome, y celebra la fête de Noel 1145. & logeoit au palais de Latran. Mais il n'y demeura pas long-tems: car comme les Romains le sollicitoient de jour en jour de ruiner Tibur, il fut obligé, pour éviter leurs importunitez, de passer au delà du Tibre, c'est-à-dire, comme l'on croit, au château S. Ange. S. Bernard connu & respecté à Rome par les grandes choses qu'il y avoit faites pour le pape Innocent, écrivit aux Romains pour les ramener à l'obéïssance du pape Eugene. Il s'excuse d'abord de ce qu'étant si peu considerable par lui-même, il s'adresse à un peuple illustre & sublime; mais, dit-il, c'est la cause commune; & quand le chef est attaqué, la douleur s'étend à tous les membres. Il leur reproche ensuite d'agir contre leurs propres interests, en s'élevant contre le saint siege, dont la prééminence fait leur gloire; & les fait souvenir des desordres arrivez chez eux par le schisme d'Anaclet, lorsque les églises de Rome furent dépoüillées de leurs ornemens & de

Cod. Vatic. ap. Bar.

Epist. 143.

AN. 1146. leurs tresors, & leurs revenus dissipez. Il leur represente les maux de la division entre les citoyens, les parens & les proches, & finit en les exhortant à se reconcilier à Dieu, aux apôtres & à leurs autres saints protecteurs.

Cette lettre est toute pathetique ; & S. Bernard n'y traite point la question contre les Arnaudistes : à qui il faloit, ce semble, prouver en general, que la seigneurie temporelle n'est pas incompatible avec la puissance spirituelle ; & en particulier, que le pape étoit legitime successeur de Rome : mais il ne paroist pas que personne doutast alors de la donation de Constantin. Le saint abbé écrivit de même au roi Conrad, appuyant sur la concorde qui doit regner entre le royaume & le sacerdoce ; & l'exhortant à proteger l'église, & à reprimer l'insolence & la temerité des Romains.

ep. 244.

XIII. Evêché de Tournai.

Narrat. To-nac. Spicil. tom. 12. p. 403.

Pendant que le pape Eugene étoit refugié au delà du Tibre, il termina l'affaire qui duroit depuis si long-tems pour le rétablissement de l'évêché de Tournai. Les chanoines de cette église ayant apris combien le nouveau pape étoit desinteressé, le firent instruire de leur affaire, & lui demanderent sa resolution. Il répondit, qu'il feroit tout ce que lui en manderoit l'abbé de Clairvaux. Les chanoines ayant reçû les lettres de S. Bernard, les envoyerent à Rome par leurs deputez, dont le chef étoit Letbert. Il expliqua au pape toute l'affaire, le suppliant de la terminer : & comme le pape vouloit lui donner des lettres en vertu desquelles on feroit à Tournai une nouvelle élection : Letbert répondit qu'il ne se chargeroit jamais de telles lettres, mais que si le pape vouloit lui donner de sa main un évêque tout sacré il retourne-

roit avec lui, & qu'il seroit reçû à Tournai avec l'honeur convenable. Le pape cedant enfin aux instances & à la fermeté de Letbert, lui demanda qui dans sa cour il vouloit choisir pour évêque. Letbert s'en raporta au pape, qui assembla les cardinaux & leur en demanda leur avis. Anselme abbé de S. Vincent de Laon, & auparavant moine de S. Medard de Soissons, étoit venus à Rome pour quelques affaires de son église; & il étoit trés connu à la cour du pape, qui le nomma pour évêque de Tournai. Letbert & les autres députez l'élurent aussi-tôt & le presenterent au pape pour le sacrer. Anselme s'en défendit, disant qu'il étoit attaqué d'une infirmité considerable, & qu'il devoit plutôt songer à la mort qu'à l'épiscopat: mais le pape persista, l'obligea à se soumettre par obéissance, & le sacra solemnellement le quatriéme dimanche de carême, qui cette année 1146. étoit le dixiéme jour de Mars. Ensuite il fit expedier plusieurs lettres en sa faveur. La premiere adressée au clergé & au peuple de Tournai, par laquelle il leur ordonne de le reconnoître pour évêque: & les absout du serment de fidelité, ou d'obéissance qu'ils pourroient avoir fait à l'évêque de Noyon. La seconde lettre est adressée au roi de France pour l'exhorter à reconnoître & proteger le nouvel évêque de Tournai. Ces deux lettres sont du quinziéme de Mars. Le pape écrivit aussi pour ce sujet à Thierri comte de Flandres, à Simon évêque de Noyon, à Samson archevêque de Rheims, & aux autres évêques de la province. Ces lettres eurent leur effet; & Anselme fut reçû sans opposition dans le siege de Tournai. Ainsi fut terminée cette grande affaire commencée

AN. 1146.

V. Herman. de mirac. lib. III. c. 20. & 21. post. Guib.

Eug. ep. 63. 64. ex to. 5. Spicil. p. 565.

Sup. liv. LXIV. n. 48.

AN. 1146. cinquante ans auparavant sous le pontificat d'Urbain II. & l'évêché de Tournai est demeuré separé de celui de Noyon, aprés lui avoir été joint depuis le tems de S. Medard pendant six cens ans.

Sup. liv. XXXII. n. 43.

XIV. Croisade en France.

10 n. x. conc. p. 1100.

Otto. I Frid. c. 36.

Le roi Loüis le jeune, ayant reçû du pape une réponse favorable touchant la croisade, tint un grand parlement à Vezelai en Bourgogne: où l'on croyoit alors avoir les os de sainte Madelaine, comme témoigne Otton de Frisingue: on tint ce parlement à la fête de Pâque, qui cette année 1146. fut le trente-uniéme de Mars. Les évêques & les seigneurs de France s'y trouverent en grand nombre; & entre plusieurs abbez, S. Bernard fut chargé de prêcher la croisade. Le roi l'y avoit déja invité jusques à deux fois, & le pape lui en avoit écrit: mais il ne put s'y resoudre, qu'aprés en avoir reçû l'ordre exprés par la lettre generale du pape. Comme il n'y avoit *point* à Vezelai de lieu assez grand pour contenir toute la multitude qui s'y étoit assemblée: on dressa en pleine campagne un échafaut, sur lequel le saint abbé monta avec le roi. Il prêcha fortement, le roi parla aussi sur le même sujet; on lut la lettre du pape; & de tous côtez on s'écria pour demander des croix. On en avoit preparé un paquet qui fut bien-tôt distribué; & comme il ne suffisoit pas, Bernard fut obligé de mettre en pieces ses habits pour y suppléer; & il fit en cette occasion un grand nombre de miracles. Avec le roi se croiserent la reine Alienor son épouse, & grand nombre de seigneurs: entre autres Alfonse comte de S. Gilles & de Toulouse, Henri fils de Thibaut comte de Blois & de Champagne, Gui comte de Nevers & son frere Renaud comte de Tonnerre,

Vita lib. III. c. 4.

Bern. ep. 423.

nerre, Robert comte de Dreux frere du roi, Ives comte de Soissons; entre les prelats on nomme Simon évêque de Noyon, Geoffroi de Langres, Arnoul de Lisieux.

Pour regler plus particulierement le voyage, on indiqua un autre parlement à Chartres au troisiéme dimanche d'aprés Pâques, vingt-uniéme d'Avril. Pierre abbé de Clugni y fut invité, comme un de ceux dont le conseil étoit le plus necessaire. S. Bernard & l'abbé Suger lui en écrivirent; & par ses réponses on voit combien il étoit touché du peril de l'église d'Orient : mais il s'excusa de se trouver à l'assemblée de Chartres, tant sur sa mauvaise santé, que sur ce qu'il avoit convoqué un chapitre à Clugni pour le même jour. Amedée archevêque de Lion & Geoffroi archevêque de Bordeaux s'en excuserent aussi : le premier, principalement à cause du refus que faisoit l'archevêque de Sens de le reconnoître pour primat. L'assemblée de Chartres se tint, & tous d'un consentement unanime, y voulurent élire S. Bernard pour chef de la croisade : mais il le refusa constamment, comme il le manda au pape Eugene dans une lettre, où il l'exhorte à presser avec tout le zele possible cette entreprise, & à employer à cette occasion les deux glaives de l'église.

Lib. 2. p. 147. Bern. ep. 364. Petr. VI. ep. 17. 18. 19. 20.

Duchesne hist. to. 4. ep. 134. 135.

epist. 256.

C'est que sur le fondement de cette parole des Apôtres à Jesus-Christ: Seigneur, voici deux glaives: on pretendoit que ces deux glaives signifioient la puissance temporelle; qu'on appelloit le glaive materiel, & la puissance ecclesiastique qu'on appelloit le glaive spirituel; & c'est en ce sens que S. Bernard dit dans cette lettre, l'un & l'autre glaive appartient à Pierre,

Luc. XXII. 38.

AN. 1146. l'un doit être tiré à sa sollicitation, l'autre de sa main, toutes les fois qu'il en est besoin. C'est de celui qui convenoit le moins à Pierre, qu'il lui fut dit de le mettre dans le fourreau. Il étoit donc aussi à lui, mais il ne le devoit pas tirer de sa main. Je croi qu'il est tems, & même necessaire de les tirer tous deux, pour la défense de l'église d'Orient. Cette allegorie des deux glaives si celebre dans la suite, avoit déja été marquée dans un écrit de Geoffroi abbé de Vendôme. S. Bernard l'étend ici davantage; & il est clair que dans l'affaire dont il s'agit, c'est-à-dire dans la croisade; c'étoit le pape qui excitoit les princes Chrétiens à employer le glaive materiel contre les infideles: mais S. Bernard ne pretendoit pas pour cela, qu'ils ne pussent entreprendre aucune guerre sans la permission du pape.

Jo. XVIII. II.

Geofr. opusc. 4. *Sup. liv.* LXVII. *n.* 23.

Il continue dans sa lettre: Vous aurez déja apris, si je ne me trompe, comment dans l'assemblée de Chartres, j'admire par quelle vûë, on m'a choisi pour chef & pour general d'armée. Mais soyez assuré, que ce n'a été ni par mon conseil, ni de mon consentement. Il ne me seroit pas même possible, autant que je puis mesurer mes forces, d'arriver jusques-là. Qui suis-je pour ranger des armées en bataille & marcher à la tête des troupes? qu'y a-t-il de plus éloigné de ma profession, quand j'en aurois la force & la capacité? Je vous conjure, par la charité que vous me devez, de ne me pas exposer à la volonté des hommes, mais de consulter en tout celle de Dieu. Dans une autre lettre au pape écrite la même année, il marque ainsi le succés de ses predications pour la croisade: Vous avez commandé, j'ai obéi, & vôtre autorité a

Ep. 224.

rendu mon obéïssance feconde: les villes & les châteaux deviennent deserts, & on voit par tout des veuves dont les maris sont vivans. AN. 1146.

S. Bernard écrivit aussi une lettre circulaire, pour exciter à la croisade: qui se trouve en differens exemplaires adressée diversement, pour l'Allemagne, pour l'Angleterre, pour la Lombardie; & il en fit écrire une à peu prés pareille par Nicolas son secretaire, pour le comte & les seigneurs de Bretagne en particulier. Dans la grande lettre circulaire, il releve d'abord la dignité des lieux saints, & le peril où ils sont exposez, d'être profanez de nouveau par les infideles: puis il releve l'utilité de la croisade en disant: Combien de pecheurs confessant leurs fautes avec larmes, en ont obtenu le pardon en ces lieux, depuis que la valeur de vos peres en a banni l'impureté des payens? l'Ennemi le voit & en fremit de rage. Et ensuite: N'est-ce pas une occasion precieuse de salut, & une invention digne des profondeurs de la bonté divine: que le Tout-puissant daigne appeller à son service des homicides, des voleurs, des adulteres, des parjures, des hommes chargez de toutes sortes de crimes, comme si c'étoit des justes. Il veut être votre debiteur, afin de vous rendre pour recompense le pardon des vo pechez & la gloire éternelle. Le saint abbé les exhorte à ne plus tourner leurs armes les uns contre les autres, pour la perte de leurs ames, & à employer leur courage plus utilement. Il marque l'indulgence de la croisade qui fait obtenir le pardon de tous les pechez que l'on aura confessez d'un cœur contrit.

ep. 365 al. 322.

XV. S. Bern. empêche de tuer les Juifs.

Au reste, ajoûte-il, je vous avertis de ne pas croire à tous esprits, & de regler votre zele selon la scien-

AN. 1146. ce. Il ne faut point persecuter les Juifs, il ne faut point les tuer, ni même les chasser. Ce sont comme des léttres vivantes qui nous representent la passion de N. S. C'est pour cela qu'ils sont dispersez dans tous les pays du monde : afin que souffrant la juste peine d'un si grand crime, ils rendent témoignage à notre redemption. Toutefois ils se convertiront à la fin, aprés que la multitude des Gentils sera entrée dans l'église. Si nous en attendions autant des payens, il faudroit les souffrir, plûtôt que de leur faire la guerre: mais puisqu'ils ont commencé à nous attaquer, il faut que ceux qui ont droit d'user du glaive, repoussent la force par la force. Or il est de la pieté chrétienne d'épargner ceux qui sont soumis, comme de dompter les superbes. Enfin S. Bernard avertit les croisez, de ne choisir pour chefs que des guerriers, & les plus experimentez, & de marcher tous ensemble, en corps d'armée, pour éviter l'inconvenient de ceux qui suivirent temerairement Pierre l'ermite à la premiere croisade.

Rom. 11. 25.

Sup. liv. LXIV. n. 40.

Ce que le saint abbé dit ici des Juifs, regarde le zele indiscret d'un moine nommé Rodolfe, qui prêchoit en même tems la croisade à Cologne, à Mayence, à Vormes & aux autres Villes proche du Rein. Il faisoit profession d'une grande severité, mais il étoit peu instruit, & dans ses predications il disoit qu'il falloit tuer les Juifs, comme les ennemis de la Religion chétienne; & ses discours seditieux firent un tel effet, qu'en plusieurs villes de Gaule & de Germanie il y eut grand nombre de Juifs massacrez. Henri archevêque de Mayence en ayant écrit à S. Bernard il lui répondit: Cette homme n'a aucune mission, ni des

Otto. 1. Frid. c. 37.

Epist. 363. al. 323.

hommes ni de Dieu. Que s'il se vante d'être moine ou ermite, & prétend par là s'attribuer la liberté de prêcher : il doit savoir que le devoir d'un moine n'est pas d'enseigner, mais de pleurer; & que la ville doit être pour lui une prison, & la solitude un paradis. Il y a en celui-ci trois choses tres dignes de reprehension, l'usurpation du ministere de la parole, le mépris des évêques, l'approbation de l'homicide. L'église triomphe plus glorieusement des Juifs, les convaincant ou les convertissant de jour en jour, que si elle les faisoit passer une fois au fil de l'épée; & ce n'est pas en vain qu'elle fait pour eux cette priere, où elle demande à Dieu d'ôter le voile de leurs cœurs. C'est l'oraison du vendredi saint. Saint Bernard conclut que Rodolfe est plein de l'esprit d'arrogance, & cherche à se faire un grand nom.

AN. 1146.

Pierre abbé de Clugni étoit dans le même sentiment au sujet des Juifs: comme il paroît par la lettre qu'il écrivit au roi Loüis vers le même tems, pour lui souhaiter un heureux succés dans sa croisade. Il convient que les Juifs sont les plus grands ennemis des Chrétiens, & pires que les Sarrasins : toutefois il ne veut pas qu'on les fasse mourir, mais qu'on les reserve à un plus grand supplice: qui est d'être toûjours esclaves, timides & fugitifs. Ce qu'il demande au roi, c'est de les punir en ce qu'ils ont de plus cher, qui est leur argent : leur ôtant les gains illicites qu'ils font sur les Chrétiens, non-seulement par les usures, mais par les larcins dont ils sont complices & receleurs : principalement de l'argenterie des églises. Car les voleurs ne trouvant point de Chrétiens, qui voulussent acheter des vases sacrez, les vendoient à

IV. ep. 36.

AN. 1146.

des Juifs, qui les fondoient, ou les employoient à des usages profanes. L'abbé de Clugni exhorte le roi à punir ces sacrileges; & à prendre sur les Juifs de quoi faire la guerre aux Sarrasins.

XVI.
S. Bernard en Allemagne.

Otto. I. Frid. c. 39. IV c. 3. Vita S. Bernard. lib. VI. c. I.

S. Bernard alla lui-même prêcher la croisade en Allemagne, & vint à Mayence où il trouva le moine Rodolfe en grand credit auprés du peuple. Il le fit venir, lui representa, qu'il agissoit contre le devoir de sa profession: & enfin le reduisit à lui promettre obéissance, & à retourner dans son monastere. Le peuple en fut fort indigné, & vouloit exciter une sedition, s'il n'eût été retenu par la consideration de la sainteté de Bernard. Etant allé à Francfort trouver le

c. 4.

roi Conrad, pour mettre la paix entre lui & quelques seigneurs: il prit le roi en particulier, & l'exhorta à se croiser lui-même pour le salut de son ame: mais le roi lui dit, qu'il n'y avoit point d'inclination; &

c. 1.

le saint abbé n'osa l'en presser d'avantage. Herman évêque de Constance, qui se trouvoit à Francfort auprés du roi, pria instamment S. Bernard de venir chez lui. Il y avoit grande répugnance, étant pressé de retourner à Clairvaux, dont il étoit absent depuis prés d'un an: mais il se laissa vaincre à la perseverance de l'évêque de Constance, qui l'en fit prier par les autres évêques & par le roi même; & il crut connoître que c'étoit la volonté Dieu. En ce voyage Il fit un grand nombre de miracles, dont nous avons une relation exacte, écrite à la priere de Samson archevêque de Reims, par Philippe, qui accompagnoit le saint abbé dans ce voyage, étant archidiacre de Liege: mais il se convertit alors, & au retour se rendit moine à Clairvaux. Cette relation est un jour-

nal depuis le premier dimanche de l'Avent premier jour de Decembre 1146. jusques au jeudi second jour de Janvier 1147. Philippe fait parler tous ceux qui avoient été avec lui témoins de ces miracles, savoir, Herman évêque de Constance & Everard son chapelain, deux abbez Baudouin & Frouin, deux moines Gerard & Geoffroi; trois clercs, Philippe, qui est l'auteur, Otton & Francon: enfin Alexandre de Cologne, qui se joignit à eux dans le voyage. Ce sont dix témoins de ces miracles.

XVII. Miracles de S. Bernard.

Le journal commence ainsi: l'évêque Herman dit: le curé du village d'Herenheim étant appellé exprés, m'a declaré, qu'un homme aveugle depuis dix ans, qui étoit de sa maison, ayant reçu le signe de la croix en passant, le premier dimanche de l'Avent, recouvra la vûë aussi-tôt qu'il fut arrivé dans la maison: je l'avois déja oüi dire à un autre, & la chose est tres-certaine dans tout le païs. Le chapelain Everard dit: J'ai oüi dire à deux hommes d'honeur, l'un prêtre & l'autre moine, qu'au village de Lapenheim, deux aveugles ont recouvré la vuë le même jour par le signe de la croix. Philippe: le lundi en ma presence, un vieillard aveugle fut amené à l'église; & aprés l'imposition des mains, tout le peuple cria qu'il avoit recouvré la vuë, comme vous l'entendîtes tous. L'abbé Frouin: Je le vis qui voyoit clair, & le frere Geoffroi le vit avec moi. Francon: Le mardi à Fribourg, une mere presenta au logis son enfant qui étoit aveugle: & comme elle le reportoit aprés l'imposition des mains, l'abbé fit demander à l'enfant s'il voyoit: je le suivis moi-même, je l'interrogeai, & il me répondit qu'il voyoit clair: ce qui fut

AN. 1146. aussi éprouvé en plusieurs manieres. Geoffroi : Aussitôt que nous fûmes entrez dans l'église, un jeune homme boiteux fut gueri par le signe de la croix. L'évêque : Nous le vîmes tous devant l'autel, tandis que le peuple loüoit Dieu avec de grands cris. Et ensuite : Pourquoi n'avez-vous pas dit qu'à Fribourg le premier jour l'abbé ordonna de prier pour les riches, afin que Dieu ôtat le voile de leurs cœurs : parce qu'au lieu que les pauvres se presentoient pour être croisez, les riches se reculoient, & la priere ne fut pas vaine ; mais les plus riches du lieu, comme vous savez, & même les plus méchans, se croiserent.

c. 5. Aprés plusieurs autres miracles, l'évêque raconte ainsi ce qui s'étoit passé à Basle le vendredi sixiéme de Decembre : Aprés le sermon & les croix données, on presenta à l'homme de Dieu une femme *muette* ; & si-tôt qu'il eût touché sa langue, elle fut déliée & la femme parla bien : je la vis & lui parlai. Mais ce boiteux qui avoit été gueri auparavant, & pour lequel le peuple jetta de si grands cris, qui de vous le vit ? Otton : Nous le vîmes tous. Everard : les chevaliers de mon maistre & moi le même jour vendredi, nous vîmes un enfant que sa mere avoit amené aveugle au logis du saint homme, & qu'elle remenoit voyant clair. Gerard : Il se fit plusieurs miracles ; principalement ce jour-là, que nous ne pûmes savoir, à cause du tumulte. Ensuite Everard parlant du lundi neuviéme Decembre, dit : J'ai conferé avec les chevaliers de mon maître, & de ce que nous avons vû, tant eux que moi, nous avons compté trente-six miracles fait ce jour-là. Philippe : Le mardi

di à Schafouse nous en perdîmes plusieurs; parce que le tumulte étoit insuportable; & l'abbé fut obligé à s'abstenir de donner la benediction aux malades, & à s'enfuïr, tant le peuple se pressoit l'un l'autre. Everard : Moi-même je le priois instamment devant l'autel, de n'imposer les mains à personne, ne sachant comment on pourroit le tirer de-là. Philippe: Toutefois à l'entrée de l'église une boiteuse fut guerie en ma presence, & vous oüites tous le chant du peuple.

Ils arriverent à Constance le mercredi onziéme de Decembre, & y demeurerent le jeudi & le vendredi. Peu de gens, dit l'abbé Frouin, virent ce qui s'y passa, à cause du tumulte: toutefois je vis cet aveugle qui recouvra la vuë le jeudi devant l'autel. L'abbé de Richenau qui lui donnoit l'aumône l'avoit fait amener. Geoffroi : Il n'y a point de miracles que nous sachions le moins que ceux de Constance : parce qu'aucun de nous n'osoit se mêler dans la foule; & nous nous sommes proposez d'écrire ceux que nous avons vus. L'auteur continue à rapporter les miracles qui se firent à Zuric, à Rinfeld, à Strasbourg & aux autres lieux sur la route, jusques à Spire, où ils arriverent le mardi veille de Noël vingt-quatriéme de Decembre. Le roi Conrad y avoit convoqué une assemblée des évêques; & S. Bernard y vint, pour mettre la paix entre quelques princes, dont les inimitiez empêchoient plusieurs personnes de se croiser. Il ne s'y fit pas beaucoup de miracles, parce, dit l'auteur, que Dieu ne daigne pas faire paroître sa gloire dans le concours d'une multitude curieuse: toutefois le saint abbé y fit ce qu'il appelloit le miracle des miracles, en persuadant au roi de se croiser.

c. 3.

c. 4. Otto. 1. Frid. c. 39.

AN. 1146. Outre ce qu'il lui en avoit dit à Francfort, il l'y exhorta encore à Spire, nommément dans un sermon public; & le vendredi jour de S. Jean l'évangeliste, il lui en parla encore en particulier, l'exhortant à ne pas perdre l'occasion d'une penitence si legere, si courte & si honorable. Le roi lui répondit enfin, qu'il y penseroit, qu'il en parleroit à son conseil, & rendroit réponse le lendemain. Mais ensuite pendant la messe, S. Bernard se sentit vivement pressé de prêcher ce jour-là sans en être prié, contre sa coûtume. Il prêcha donc, & à la fin du sermon il adressa la parole au roi comme à un particulier. Il lui representa le jugement dernier, comme s'il eût été devant ce terrible tribunal; & fit parler J. C. qui lui reprochoit les biens dont il l'avoit comblé, la couronne, les richesses, la force de corps & de courage: enfin il le toucha tellement, que ce prince interrompit le sermon, & s'écria avec larmes: Je reconnois les bienfaits de Dieu, & desormais, moyennant sa grace, je n'en serai plus ingrat: je suis prêt à le servir, puisque j'en suis averti de sa part. Alors le peuple s'écria en loüant Dieu; & le roi prit aussi-tôt la croix, & reçut par la main de l'abbé un étendart pris dessus l'autel, pour le porter de sa main en cette guerre. Avec lui se croiserent Frideric son neveu duc de Suabe, & une infinité d'autres seigneurs.

v. 5. Le dimanche vingt-neuviéme de Decembre, le roi assembla tous les seigneurs & les chevaliers croisez, & S. Bernard leur fit une exhortation plus divine qu'humaine. Ce sont les paroles de Philippe, qui ajoûte: Quand nous fûmes sortis, comme le roi luimême conduisoit le saint avec les princes, de peur

qu'il ne fût accablé de la foule, on lui presenta un enfant boiteux : il fit le signe de la croix, releva l'enfant & lui ordonna de marcher devant tout le monde. Qui pourroit dire avec quels transports de joye on conduisoit cet enfant ? mais le saint abbé se tournant vers le roi lui dit : Ceci a été fait pour vous, afin que vous connoissiez, que Dieu est vraiment avec vous, & que votre entreprise lui est agréable. A la même heure, avant que nous sortissions du logis, une fille fut redressée, & une femme aveugle recouvra la vuë. Aprés plusieurs autres miracles faits à Spire, Philippe continue ainsi, parlant de ce qui arriva le mardi dernier jour de l'année. AN. 1146.

Au même lieu arriva une chose qui nous fit grand plaisir : parce que ce fut en presence d'un duc Grec, envoyé par l'empereur de CP. Il parloit à notre pere dans la chapelle du roi, quand on lui presenta une femme aveugle : aussi-tôt qu'il eut fait sur elle le signe de la croix, elle recouvra la vuë, & le Grec en fut extremement touché. De même vers le soir, en presence du roi, de ce Grec & de plusieurs seigneurs, on lui presenta un enfant boiteux. Aussi-tôt le saint homme dit avec confiance. Au nom de Jesus Christ je te le commande, leve toi & marche. L'effet suivit, l'enfant se leva & marchoit librement : d'abord les jambes lui trembloient, mais peu à peu il se fortifia devant tout le monde. Anselme évêque d'Havelsberg avoit un grand mal de gorge, ensorte qu'à peine pouvoit-il avaler ou parler. Il disoit à S. Bernard : Vous devriez aussi me guerir. Il lui répondit agreablement : Si vous aviez autant de foi que les femmelettes, peut-être pourrois-je vous rendre service.

AN. 1147. L'évêque reprit : Si je n'ai pas de foi, que la vôtre me guerisse. Enfin le pere le toucha en faisant le signe de la croix, & aussi-tôt toute la douleur & l'enflure cessa. Saint Bernard fit encore plusieurs miracles le mercredi premier jour de l'année 1147. & le jour suivant, qui furent vus par le roi, la cour & toute la ville de Spire : mais l'auteur se plaint, que le memoire où ils avoient été écrits fût perdu ; ce qui marque qu'on les écrivoit chaque jour, & que la relation fut dressée sur ces memoires. La cour se separa le vendredi troisiéme de Janvier, & S. Bernard partit pour Vormes. ici finit la premiere partie du journal de ses miracles,

c. 6. 7. & commence la seconde adressée au clergé de Cologne, qui contient le voyage de Spire jusques à Liege. Le saint abbé étant arrivé à Vormes, n'y voulut point sejourner, quoi qu'on l'en priât instamment: parce qu'il y avoit passé deux mois auparavant, & donné la croix à une multitude innombrable. Ils passerent à Cruzenach le jour de l'Epiphanie qui étoit le lundi ; & le jeudi suivant neuviéme de Janvier ils arriverent à Cologne. Comme on n'y attendoit pas le saint abbé, la foule du peuple n'y fut pas si grande ce jour-là : car il entroit secretement dans les villes autant qu'il pouvoit, pour éviter les receptions solemnelles : mais il le pouvoit rarement. Le samedi il fit un sermon au clergé de Cologne, leur reprochant leur vie peu reguliere, leur molesse, leur oisiveté, leur orgueil, & leur appliquant plusieurs menaces des prophetes.

c. 8. Le dimanche aprés avoir dit la messe il prêcha dans la place, parce que le peuple ne pouvoit tenir dans l'église. Là, dit l'auteur, en notre presence, un aveu-

gle recouvra la vue & un manchot, qui avoit la main seche fut guéri. Et aprés quelques autres miracles il ajoûte : Aprés le dîner les miracles ne nous manquerent point ce jour là ; & nous le savons certainement, car nous les examinâmes avec soin. Le saint homme étoit à une fenêtre, & on lui présentoit les malades par une échelle, car personne n'osoit ouvrir la porte de la maison, tant étoit grand le tumulte & l'empressement. Et ensuite : le lundi dés le grand matin, un homme sourd recouvra l'oüie, & une fille aveugle la vue ; & un peu aprés encore une femme aveugle. Là le concours & le tumulte fut si grand, qu'à peine put-on ramener le saint homme au logis ; & je ne sai s'il s'y fit un plus grand miracle, que de ce qu'il échappa sain & sauf. A chaque miracle le peuple s'écrioit en Alleman : *Christ uns gnade*, c'est-à-dire, J. C. ayez pitié de nous, *Kyrie eleison. Die heiligen alle helffen uns*, Tous les saints secourez-nous. Et ensuite : Nous sommes tous témoins de ces miracles & toute la ville de Cologne : ils n'ont pas été faits dans un coin, mais en public. Si quelqu'un est incredule ou curieux, il en peut examiner facilement une grande partie, principalement ceux qui ont été faits sur des personnes, qui ne sont ni du dernier rang ni inconnues.

AN. 1147.

C'étoit sans doute ces miracles, qui faisoient, que les Allemans sans entendre la langue du saint abbé, écoutoient ses sermons avec une affection merveilleuse ; & en étoient plus touchez que des discours les plus éloquens. Ce qu'on reconnoissoit à les voir se frapper la poitrine, & verser quantité de larmes. S. Bernard partit de Cologne le lundi treiziéme de

Vita. lib. III. c. 3. n. 7. lib. VI. c. 9.

AN. 1147. Janvier, & passa les jours suivans par Juliers, Aix la-Chapelle & Mastric, faisant par tout des miracles. Le dimanche dix-neuviéme & le lundi suivant, il

c. 11. sejourna à Liege, d'où il vint à Gembloux, à Mons, à Valencienes, & le dimanche vingt-sixiéme à Cam-

c. 12. brai, où il séjourna le lundi. Le vendredi suivant il vint à Laon, & le samedi premier jour de Fevrier

c. 13. à Reims. Le dimanche jour de la purification il se rendit à Chaalon, ou le roi Louis étoit venu au devant de lui: il y avoit aussi plusieurs seigneurs de France & d'Allemagne, & des ambassadeurs du roi des Romains, pour conferer sur le voyage de Jerusalem. S. Bernard fut tellement occupé de cette conference pendant le dimanche & le lundi, qu'il ne pût sortir pour satisfaire le peuple qui le desiroit ardemment: mais le bien general étoit preferable aux desirs des particuliers. Le jeudi sixiéme de Fevrier, il arriva à Clairvaux, & ne faisoit pas moins de miracles dans son païs qu'ailleurs. Il amena avec lui trente moines qu'il avoit gagnez en ce voyage; & il en attendoit environ autant, qui avoient deja fait leur vœu, & pris jour pour se rendre au monastere.

c. 14. Il demeura peu de jours à Clairvaux, & pendant ce sejour, il défendit d'y laisser entrer les malades qui venoient pour être guéris: de peur de troubler le repos des freres. Depuis ce retour à Clairvaux, la relation des miracles ne marque plus exactement les jours, mais seulement les lieux où ils furent faits.

XVIII. Parlement d'Estampes. to. x. conc. p. 1104.

Le dimanche de la septuagesime seiziéme de Février 1147. S. Bernard se rendit à Estampes, où le roi Louis tint encore une conference au parlement touchant la croisade. On y parla de la route que l'on

devoit tenir, & on resolut d'aller par la Grece : contre l'avis de plusieurs, particulierement des envoyez de Roger roi de Sicile, qui representoient le danger qu'il y avoit de se fier aux Grecs. Ensuite on délibera à qui on devoit confier la garde du royaume pendant l'absence du roi. Il en laissa le choix aux prelats & aux seigneurs, & aprés qu'ils l'eurent fait, S. Bernard revint le premier l'annoncer ; & montrant l'abbé Suger & Guillaume comte de Nevers, il dit : Voici des glaives, & c'est assez. Tout le monde approuva ce choix, excepté le comte de Nevers, qui avoit fait vœu d'entrer dans la chartreuse, & l'executa peu de tems aprés : sans pouvoir en être détourné par les prières du roi ni de tous les autres. Ainsi l'abbé Suger demeura seul chargé de la regence, qu'il ne voulut toutefois accepter, qu'aprés en avoir reçû l'ordre exprés du pape. On marqua le jour du départ à la Pentecôte, où l'on devoit encore s'assembler à Mets. Le roi portoit toûjours sur l'épaule la croix cousue à son habit, depuis qu'il l'eut prise à Vezelai à Pâques 1146.

XIX. Croisez Allemans. *Otto. 1. Frid. c. 40.*

Pendant le même mois de Février 1147. le roi Conrad tint une cour pleniere en Baviere, ayant avec lui Adam abbé d'Yorc à la place de S. Bernard. Aprés avoir celebré la messe & invoqué le S. Esprit, il monta au jubé ; & ayant lû les lettres du pape & de S. Bernard, c'est-à-dire la lettre circulaire dont j'ai parlé : il fit une exhortation simple & courte, qui persuada presque à tous les assistans de se croiser. Car ils venoient à ce dessein, étant déja excitez par le mouvement precedent. Trois évêques se croiserent sur l'heure, Henri de Ratisbonne, Otton de Fri-

AN. 1147. ſingue & Reinbert de Paſſau : Henri duc d'Auſtriche, frere du roi Conrad ſe croiſa auſſi, & une infinité d'autres ſeigneurs. Mais ce qui ſembla plus merveilleux, c'eſt la grande multitude de pillards & de voleurs qui accouroient pour ſe croiſer ; & ce changement paroiſſoit un coup du ciel. Labeſlas duc de Boheme, Odoacre marquis de Stirie & Bernard Comte de Carinthie, ſe croiſerent peu aprés.

XX. Otton de Friſingue. *Martyr. R. 15. Nov. Vita Ott. init. Chr. Radevic 1. hiſt. c. 11.*

Otton évêque de Friſingue, de qui nous tenons ce recit, étoit fils de Leopold IV. marquis d'Auſtriche, qui eſt compté entre les ſaints, & honoré comme tel le quinziéme de Novembre : ayant été canoniſé par le pape Innocent VIII. en 1485. environ 350. ans aprés ſa mort. La mere d'Otton fut Agnés fille de l'empereur Henri IV. Elle avoit épouſé en premieres noces Frideric duc de Suabe, dont elle avoit eu Frideric, qui ſucceda au duché, & Conrad roi des *Romains* : ainſi Otton étoit frere uterin de ce prince. S. Leopold ſon pere l'ayant fait étudier, le fit prevoſt du chapitre de Neubourg en Auſtriche qu'il avoit fondé. Mais Otton voulant étudier plus à fond, vint à Paris, & y paſſa pluſieurs années. Comme il retournoit en ſon païs, touché de la regularité de l'obſervance de Cîteaux & des vertus de S. Bernard, il embraſſa la vie monaſtique avec quinze compagnons de ſon voyage dans Morimont, dont il fut depuis abbé. En 1138. le roi Conrad ſon frere le tira de ce monaſtere, pour lui donner l'évêché de Friſingue, qu'il gouverna vingt ans ſans quitter l'habit monaſtique. Il retira les biens alienez & diſſipez de cette égliſe ; & rétablit la regularité dans le clergé & les monaſteres. Il paſſoit pour un des plus ſavans entre les évêques d'Allemagne,

magne, & fut un des premiers qui introduisit l'étude de la filosofie, particulierement la logique d'Aristote. Il étoit éloquent, & traitoit souvent les affaires de de l'église devant les rois & les princes.

XX. Autres croisades d'Allemans.

Les Saxons ne se croiserent pas pour l'Orient comme les autres Allemans, mais ayant dans leur voisinage des nations idolâtres, ils se croiserent pour leur faire la guerre : ce qui toutefois ne s'executa que l'année suivante. Cependant ce mouvement de croisade causa dés lors un grand bien, qui fut une paix generale presque par tout l'Occident. Quant au roi Conrad il partit à l'Ascension, qui cette année 1147. étoit le vingt-neuviéme de Mai : étant suivi de son neveu Frideric duc de Suabe, qui s'étoit aussi croisé : & ayant traversé la Hongrie, la Bulgarie & la Thrace, il arriva prés de Constantinople le huitiéme de Septembre. Une partie des Allemans qui se croiserent fut destinée pour l'Espagne ; & s'étant assemblez des environs du Rein & du Veser ils formerent une armée navale qui partit de cologne le jour de l'octave de Pâques vingt-septiéme d'Avril 1147. Ils passerent en Angleterre, où ils trouverent une flote d'environ deux cens bâtimens tant Anglois que Flamans, & firent voile tous ensemble en Espagne. Ils arriverent en Galice, & celebrerent à S. Jacques la Pentecôte : puis entrant par le fleuve Doüero, ils vinrent à la ville de Portugal, où ils trouverent l'évêque qui les attendoit de la part du roi Alfonse Henriqués. Ils entrerent ensuite dans le Tage, & le vingt-huitiéme de Juin veille de la S. Pierre, ils arriverent devant Lisbone alors occupée par les Mores. Ils l'assiegerent par mer & le roi par terre, pendant prés de quatre

Otto 1. Frid. c. 40.
c. 42.
c. 44 45.

Helm. Chr. Slau. lib. 1. c. 60. 61.
Chr. Saxo. an. 1148.
Rob. de Monte. 1147.

AN. 1147. singue & Re
che, frere du
nité d'autres s
veilleux, c'est
voleurs qui a
gement parois
Boheme, Od
Comte de Car

XX.
Otton de Frisingue.
Martyr. R. 15. Nov.
Vita Ott. init. Chr.
Radevic 1. 1. hist. c. 11.

Otton évêqu
recit, étoit fils
qui est compté
le quinziéme d
le pape Innocen
sa mort. La me
reur Henri IV.
Frideric duc de
qui succeda au d
ainsi Otton étoit
son pere l'ayant f
de Neubourg en
Otton voulant é
y passa plusieurs
païs, touché de
teaux & des vert
monastique ave
dans Morimont
roi Conrad son
lui donner l'évê
vingt ans sans
les biens alienez
la regularité dans
pour un des plu

[illegible] à composition le jour de [illegible] vingt-unième d'Octobre. Les condi[illegible], que la ville demeureroit au roi Al[illegible], & que tout le butin appartiendroit aux croisez. Ainsi cette grande ville fut reduite à l'obeïssance des Chrétiens, & ce fut tout le fruit de cette part de la croisade.

XXII.

Cependant le pape Eugene fatigué par les [illegible]tions des Romains, vint en France; & fut reçu à Paris par le roi Loüis & l'évêque Thibaut, auparavant prieur de S. Martin des champs. Ils allerent au-devant du pape, & l'amenerent en grande solennité à l'eglise de Nôtre-Dame. Quelques jours après [illegible] voulut aller dire la messe à sainte Geneviéve: quand il y fut arrivé, les officiers de l'eglise [illegible] devant l'autel un drap de soye, où [illegible] terna pour faire son oraison. Ensuite il [illegible] sacristie & se revêtit pour la messe. Cependant les officiers du pape prirent le drap de pied, [illegible] leur appartenoit selon la coutume: de quoi les [illegible]teurs des chanoines étant irritez, ils voulurent l'arracher, & en tirant de part & d'autre [illegible] en pieces: puis ils en vinrent aux coups [illegible] bâton. Le roi même voulant appaiser [illegible] frappé dans la foule.

Les officiers du pape vinrent se plaindre [illegible] leurs habits déchirez & leurs visages [illegible] le pape en demanda justice au [illegible] la vie de ces chanoines étoit [illegible] pape & le roi convinrent de donner [illegible] Geneviéve à des moines noirs, [illegible] Ce[illegible], laissant toutefois les prebendes [illegible]

ır vie durant. Le roi partant pour la
'a l'exécution de ce projet au pape &
; & on étoit prêt à recevoir à sainte
't moines de S. Martin des champs, *Eugen. epist. 13. 14. 15. 16. 18. 19. 20.*
ere des anciens chanoines, le pape
& leur permit d'y mettre des cha-
tirez de S. Victor, ce qui fut executé
Odon prieur de S. Victor, fut le pre-
nte Genevieve depuis cette réfor-

jeune avant que de partir pour la *Gesta Lu. . c. 4.*
S. Denis, selon la coûtume, pren-
ts Martyrs, & recevoir le bourdon
flame. Il patit le samedi d'aprés la *Chr. Bibl. Clugn. p. 1623.*
éme de Juin 1147. & prit la même
nrad par l'Allemagne & la Hon-
choient pas ensemble, à cause de
armées, & de la diversité des
toient composées, qui pouvoit
n. Ils avoient chacun un legat
des Romains étoit Theotin Al-
vêque de Porto; & avec le roi
lorence, prêtre cardinal du titre
e.

XXIII. Erreurs de Gilbert de la Poirée. *Tom. x. conc. p. 1105. & 1120.*

oit à Paris dés la fête de Pâques,
fut le vingtiéme d'Avril; & à
assemblée, où furent examinées
de la Poirée évêque de Poitiers.
oitiers même, avoit passé sa vie *Gauf. Claraval. V. Mabill. præf. in Bern. n. 62.*
hie en divers lieux de France; &
s pour maîtres les deux freres,
Laon. Il passoit lui-même pour

AN. 1147. mois, & la prirent enfin à composition le jour de sainte Ursule vingt-uniéme d'Octobre. Les conditions furent, que la ville demeureroit au roi Alfonse, & que tout le butin appartiendroit aux croisez. Ainsi cette grande ville fut reduite à l'obéïssance des Chrétiens, & ce fut tout le fruit de cette partie de la croisade.

XXII. Reforme à Ste. Genevieve. *Vita S. Guill. Roſch 6. April. Boil. tom. 9. p. 626.*

Cependant le pape Eugene fatigué par les seditions des Romains, vint en France; & fut reçu à Paris par le roi Loüis & l'évêque Thibaut, auparavant prieur de S. Martin des champs. Ils allerent au devant du pape, & l'amenerent en grande solemnité à l'église de Nôtre-Dame. Quelques jours aprés, le pape voulut aller dire la messe à sainte Genevieve, & quand il y fut arrivé, les officiers de l'église étendirent devant l'autel un drap de soye, où il se prosterna pour faire son oraison. Ensuite il entra dans la sacristie & se revêtit pour la messe. Cependant les officiers du pape prirent le drap du pied, disant qu'il leur appartenoit selon la coutume: de quoi les serviteurs des chanoines étant irritez, ils voulurent le leur arracher, & en tirant de part & d'autre ils le mirent en pieces: puis ils en vinrent aux coups de poing & bâton. Le roi même voulant appaiser le tumulte, fut frappé dans la foule.

Les officiers du pape vinrent se plaindre, lui montrant leurs habits déchirez & leurs visages ensanglantez: le pape en demanda justice au roi, & comme d'ailleurs la vie de ces chanoines étoit peu reguliere, le pape & le roi convinrent de donner la maison de sainte Genevieve à des moines noirs, c'est-à-dire de Clugni, laissant toutefois les prebendes aux anciens

AN. 1147.

chanoines leur vie durant. Le roi partant pour la croisade, laissa l'exécution de ce projet au pape & à l'abbé Suger; & on étoit prêt à recevoir à sainte Geneviève huit moines de S. Martin des champs, quand à la priere des anciens chanoines, le pape changea d'avis; & leur permit d'y mettre des chanoines reguliers tirez de S. Victor, ce qui fut executé par l'abbé Suger. Odon prieur de S. Victor, fut le premier abbé de sainte Genevieve depuis cette réforme.

Eugen. epist. 13. 14. 15. 16. 18. 19. 20.

Le roi Loüis le jeune avant que de partir pour la terre sainte, alla à S. Denis, selon la coûtume, prendre congé des saints Martyrs, & recevoir le bourdon de pelerin & l'Oriflame. Il patit le samedi d'aprés la Pentecôte quatorziéme de Juin 1147. & prit la même route que le roi Conrad par l'Allemagne & la Hongrie: mais ils ne marchoient pas ensemble, à cause de la grandeur de leurs armées, & de la diversité des nations dont elles étoient composées, qui pouvoit causer de la division. Ils avoient chacun un legat du pape: avec le roi des Romains étoit Theotin Alleman de nation, évêque de Porto; & avec le roi de France Gui de Florence, prêtre cardinal du titre de saint Chrysogone.

Gesta Lud. c. 4.

Chr. Bibl. Clugn. p. 1623.

XXIII. Erreurs de Gilbert de la Poirée.

Tom. x. conc. p. 1105. & 1120.

Le pape Eugene étoit à Paris dés la fête de Pâques, qui cette année 1147. fut le vingtiéme d'Avril; & à cette fête il tint une assemblée, où furent examinées les erreurs de Gilbert de la Poirée évêque de Poitiers. Ce prelat natif de Poitiers même, avoit passé sa vie à étudier la philosophie en divers lieux de France; & avoit eu entre autres pour maîtres les deux freres, Anselme & Raoul de Laon. Il passoit lui-même pour

Gauf. Claraval. v. Mabill. praef. in Bern. n. 62.

AN. 1147. grand docteur, & ses mœurs avoient beaucoup de gravité: mais il donnoit trop dans les subtilitez de la dialectique. Dés la premiere année du pontifiat d'Eugene, c'est-à-dire, l'an 1145. Gilbert fut accusé devant lui par Arnaud, surnommé Qui ne rit & Calon, tous deux archidiacres de Poitiers, pour quelques propositions touchant la sainte Trinité, qu'il avoit avancées en plein synode. Les deux archidiacres s'étant mis en chemin pour aller à Rome, rencontrerent à Siene le pape qui venoit en France; & qui ayant apris le sujet de leur voyage, leur ordonna de se trouver à Pâques à Paris, où il auroit plus de commodité d'examiner cette affaire, à cause de la quantité de gens de lettres qui y demeuroient. Les archidiacres revinrent en France consulter S. Bernard, & l'exciterent à s'opposer aux erreurs de Gilbert.

Le concile se tint à Paris au tems marqué, le pape y presida assisté de plusieurs cardinaux; il y avoit grand nombre de tres savans hommes, entre lesquels étoit S. Bernard. Gilbert de la Poirée étoit present. On produisit contre lui pour témoins deux docteurs, Adam de petit-pont, chanoine de l'église de Paris, & Hugues de Chamfleuri chancelier du roi: qui assurerent par serment avoir oui de sa bouche, quelques-unes des propositions qu'on lui reprochoit; & on produisit aussi contre lui un extrait de son commentaire sur Boëce. Les principales erreurs dont on l'accusoit étoient, de dire que l'essence divine n'est pas Dieu, que les proprietez des personnes divines ne sont pas les personnes mêmes: que les personnes divines ne sont attribut en aucune proposition: enfin que la nature divine ne s'est point incarnée, mais

seulement la personne du fils. L'évêque Gilbert nioit d'avoir jamais dit ou écrit, que la divinité ne soit pas Dieu; & produisoit pour témoins deux de ses disciples, Raoul évêque d'Evreux & depuis archevêque de Roüen, & un docteur nommé Ives de Chartres, que l'on croit être le chanoine de S. Victor, qu'Innocent II. avoit fait cardinal. Saint Bernard étoit le principal adversaire de l'évêque Gilbert en cette dispute, qui dura quelques jours: mais le pape en remit la decision au concile qu'il devoit tenir l'année suivante à la mi-carême. AN. 1147.

XXIV. Henriciens heretiques. *Vita Bern. lib. III. c. 6.*

La même année 1147. le pape Eugene envoya à Toulouse en qualité de legat, l'évêque d'Ostie Alberic, qui avoit déja été legat en Angleterre & en Syrie. C'étoit pour combattre l'heretique Henri disciple de Pierre de Bruis. Ils avoient prêché l'un & l'autre premierement en Dauphiné, puis en Provence, d'où ils avoient passé dans la Province de Narbonne. On le voit par une lettre de Pierre abbé de Clugni, adressée à Guillaume archevêque d'Embrun, Ulric évêque de Die, & Guillaume de Gap: où il les felicite du succés de leurs travaux contre ces heretiques; & ajoûte: passant depuis peu par vos dioceses, j'ai trouvé que cette erreur avoit été chassée de ses provinces pour la plus grande partie avec ses auteurs; mais j'y en ai trouvé aussi quelques restes. Et ensuite On a vû par un crime inoüi chez les Chrétiens, rebaptiser les peuples, profaner les églises, renverser les autels, brûler les croix, foüetter les prêtres, emprisonner les moines, les contraindre à prendre des femmes par les menaces & les tourmens. Vous avez banni les chefs de cette secte par le secours des prin-

Bibl. Clun. p. 1120.

p. 1121. B.

AN. 1147. ces Catholiques : mais il en reste des membres, comme j'ai dit. Il se plaint ensuite, que Pierre de Bruis & Henri ont été reçûs vers l'embouchure du Rône & à Toulouse, c'est-à-dire dans tout le Languedoc, & il employe cette lettre qui est tres-longue, à refuter leurs erreurs.

p. 1116. Il commence par établir l'autorité des saintes écritures, parce que l'on disoit que ces heretiques les rejettoient toutes, ou en partie ; & aprés avoir montré la verité du nouveau testament, il s'en sert pour prouver l'autorité de l'ancien, puis il vient à leurs erreurs particulieres, qu'il reduit à cinq principales. La
p. 1135.
p. 1143. premiere, de rejetter le baptême des enfans, sous pretexte qu'ils ne peuvent croire, ni recevoir les instructions. Sur quoi il dit ces paroles remarquables ;
p. 1125. Depuis environ cinq cens ans toute la Gaule, l'Espagne, la Germanie, l'Italie, enfin toute l'Europe, n'a presque baptisé que des enfans : d'où il s'ensuit selon vous, qu'elle n'a point eu de Chrétiens, ni par consequent d'église ; & que tous nos peres ont peri.

p. 1553. La seconde erreur étoit de ne vouloir ni autels, ni églises materielles. La troisiéme, de dire qu'il ne faloit ni adorer, ni honorer la croix : mais la briser & la fouler aux pieds. Sur quoi il leur fait ce reproche : Ayant
p. 1160. fait un grand bûcher de croix entassées, vous y avez mis le feu ; vous en avez fait cuire de la viande, & en avez mangé le vendredy saint, aprés avoir invité publiquement le peuple à en manger.

p. 1174. La quatriéme erreur étoit de dire, que le sacrifice de la messe n'étoit rien, & que les évêques & les prêtres ne consacroient point le corps & le sang de Jesus-Christ. Sur quoi Pierre de Clugni reproche aux nou-

veaux heretiques d'être pires que les Berengariens, qui ne nioient pas que le corps de J. C. ne fût dans le ſacrement, au moins en figure. Enfin la cinquiéme & derniere erreur, étoit de rejetter les prieres & les autres ſuffrages pour les morts. Ils diſoient encore, que s'étoit ſe moquer de Dieu, de chanter & le prier à haute voix. Pierre de Clugni répond fort au long à toutes leurs objections, prouvant les veritez contraires par l'écriture & la tradition, & conclut en adreſſant cet écrit aux évêques, comme à ceux à qui le ſoin de l'égliſe eſt confié, & à qui il convient principalement d'inſtruire les peuples & de reprimer les heretiques.

AN. 1147.

p. 1202.

p. 1219. c.

Quelques tems aprés Pierre de Bruis fut brûlé à S. Gilles par les Catholiques, en punition des croix qu'il avoit brûlées. Il avoit prêché ſes erreurs pendant prés de vingt ans. Henri ſon diſciple continua de les enſeigner, mais avec quelque changement, & ajoûta aux cinq articles que je viens de rapporter. C'eſt ce que vid Pierre de Clugni dans un livre que l'on diſoit avoir été recueïlli de ſes diſcours. Je me ſens, dit-il, excité à le refuter auſſi : mais parce que je n'ai pas encore de preuve complete : que Henri penſe & prêche ainſi : je differe ma réponſe juſques à ce que j'en aye une certitude entiere. C'eſt ainſi qu'il parle dans une lettre à l'archevêque d'Arles & aux trois évêques precedens : leur envoyant ſa premiere lettre, & marquant que ces heretiques avoient paſſé de la Septimanie qui eſt le Languedoc, dans la Novempopulanie, nommée deſlors Gaſcogne.

Ibid. p. 1117.

L'heretique Henri avoit auſſi paſſé au Mans lors qu'Hildebert en étoit évêque, c'eſt-à-dire avant l'an

Analect. tom. 3. *p.* 312.
Sup. liv. LXVII. *n.* 24. 6.

AN. 1147. 1125. C'étoit alors un jeune homme de grande taille, qui avoit les yeux agitez, la voix forte, la barbe longue, les pieds nuds, tout l'exterieur negligé : il avoit déja une grande reputation de sainteté & de doctrine. Arrivant au Mans il envoya devant deux de ses disciples, qui portoient comme lui un bâton, au haut duquel étoit une croix de fer, & paroissoient des penitens. Ils arriverent le jour des cendres : l'évêque Hidelbert les reçut favorablement ; & comme il partoit pour aller à Rome, il ordonna à ses archidiacres qu'ils permissent à Henri d'entrer dans la ville & d'y prêcher. Comme il étoit fort éloquent, le peuple accouroit en foule pour l'entendre, joint l'amour de la nouveauté ; & l'effet de ses sermons fut, que le peuple entra en fureur contre les clercs, les regardant comme des excommuniez, & refusant de rien vendre à leurs domestiques. On vouloit abattre leurs maisons, piller leurs biens, les lapider eux-mêmes, ou les pendre : si les seigneurs ne se fussent opposez à la violence du peuple. L'évêque lui-même à son retour de Rome, fut mal reçû par ceux que Henri avoit infatuez ; & ils refuserent avec mépris sa benediction. Hildebert le chassa donc de son diocese, & reçût deux de ses disciples qui l'abandonnerent, ayant reconnu ses erreurs & ses mœurs infames. C'est ce qui se passa dans le diocese du Mans.

Le legat Alberic étant donc envoyé contre ces heretiques, prit avec lui Geofroi évêque de Chartres, & persuada aussi à S. Bernard de l'accompagner en ce voyage, nonobstant ses infirmitez : mais l'église de Toulouse l'avoit déja souvent prié d'y venir. Il envoya

envoya devant une lettre qu'il écrivit à Alfonse comte de S. Gilles & de Toulouse, dans les terres duquel étoit Henri; & il décrit ainsi les ravages qu'il y faisoit. Les églises sont sans peuple, le peuple sans prêtres, les prêtres méprisez : les églises ne sont plus estimées des lieux saints, ni les sacremens des choses sacrées, on ne celebre point les fêtes. Les hommes meurent dans leurs pechez sans penitence & sans communion : on refuse le baptême aux enfans. Et ensuite : Aprenez maintenant quel est cet homme. C'est un Apostat, qui aprés avoir été moine, en a quitté l'habit & est retourné aux impuretez du siecle. N'osant ensuite demeurer avec ses parens, il est devenu vagabond & mandiant; & comme il avoit des lettres, il s'est mis à prêcher pour vivre. S'il avoit quelque chose de reste, il l'employoit au jeu, ou à des usages plus honteux. Car souvent aprés qu'il avoit attiré le jour les applaudissemens du peuple, on l'a trouvé la nuit suivante avec des prostituées, ou même des femmes mariées. Informez-vous, monseigneur, comment il est sorti de Lausane, du Mans, de Poitiers, de Bordeaux. Il n'ose retourner nulle part, tant il est décrié par tout. Ainsi parle saint Bernard.

AN. 1147.

epist. 241.

XXV. Saint Bernard à Toulouse.

Vita lib. III. c. 6.

Vita lib. VII. in f.

En ce voyage de Languedoc il fut par tout reçû comme un ange envoyé du ciel, & fit encore plusieurs miracles : en sorte qu'il étoit accablé de la foule du peuple, qui demandoit jour & nuit sa benediction. Geofroi alors moine & depuis abbé de Clairvaux, le dit expressement dans la vie du saint; & dans une lettre écrite pendant ce voyage où il l'accompagnoit, il specifie plusieurs miracles faits à Ber-

AN. 1147. gerac, à Cahors, à Toulouse, à Verfeuil, & en d'autres lieux. Le plus fameux de tous ces miracles, est celui qu'il fit à Sarlat en Perigord. Aprés le sermon on lui offrit plusieurs pains à benir, comme on faisoit par tout. En les benissant il éleva la main, fit le signe de la croix, & dit : Vous connoîtrez que ce que nous vous prêchons est vrai; & que ce que les heretiques vous prêchent est faux, si vos malades guerissent aprés avoir goûté de ce pain. Geofroi évêque de Chartres, qui étoit auprés du Saint abbé, craignant qu'il ne s'avançât trop, ajoûta : s'ils le prennent avec foi, ils seront gueris. Mais S. Bernard reprit : Ce n'est pas ce que je dis, mais assurément ceux qui en goûteront seront gueris : afin qu'ils sachent que nous sommes veritables & vraiement envoyez de Dieu. Tant de malades furent gueris aprés avoir goûté de ce pain, que le bruit s'en répandit par toute la province; & le saint homme en revenant passa par les lieux voisins, n'osant venir à Sarlat, à cause du concours insupportable du peuple.

ead. c. 6.

Une lettre écrite à tous les fideles par un moine nommé Heribert, nous apprend quels étoient ces heretiques de Perigord. Ils prétendoient mener la vie apostolique, ne mangeoient point de chair, & ne buvoient point de vin : faisoient cent genuflexions par jour, & ne recevoient point d'argent. Ils ne disoient point *Gloria Patri*. Ils soûtenoient que l'aumône n'étoit point meritoire, parcequ'on ne devoit point avoir de quoi la faire, ni rien posseder. Ils comptoient pour rien la messe & la communion; & si quelqu'un d'eux celebroit la messe pour tromper le peuple, il ne disoit point le canon, ni ne communioit, mais jettoit

tom. 3. Analect. p. 467.

l'hostie derriere l'autel, ou dans le missel. Ils n'adoroient ni la croix, ni l'image de notre Seigneur, disant que c'étoit une idolâtrie. Ils avoient perverti plusieurs nobles, à qui ils avoient fait quitter leurs biens, plusieurs ecclesiastiques, moines & religieuses. Les plus ignorans devenoient en huit jours si savans avec eux qu'on ne pouvoit plus les convaincre. On disoit qu'on ne pouvoit les retenir en prison & qu'ils faisoient des miracles. Leur chef étoit nommé Pons, apparemment disciple de Henri.

Albi étoit la ville de tout le pays la plus infectée de cette heresie, d'où vint ensuite le nom d'Albigeois à toute la secte. Le legat y arriva vers la fin de Juin, & le peuple alla au devant avec des asnes & des tambours par dérision; on sonna la messe, & à peine s'y trouva-t-il trente persones. Mais S. Bernard qui arriva deux jours aprés, fut reçû du peuple avec une grande joye: le lendemain jour de S. Pierre il vint au sermon une si grande multitude, que l'église, quoique grande ne la pouvoit contenir. Le saint homme parcourut tous les articles de leurs erreurs: commençant par le saint Sacrement de l'autel, & leur expliquant sur chaque point ce que les heretiques prêchoient, & ce qui est de la foi Catholique. Enfin il leur demanda ce qu'ils choisissoient. Tout le peuple declara qu'il detestoit l'heresie, & qu'il revenoit avec joye à la verité catholique. Revenez donc à l'église reprit S. Bernard; & afin que nous sachions qui sont ceux qui se repentent, qu'ils levent la main au ciel. Ils leverent tous la main droite, & ainsi finit le sermon. Geofroi rapporte ce fait comme le plus grand miracle du saint en ce voyage. Gauf. ep. n. 10.

AN. 1147. Il fut reçû à Toulouse avec assez de devotion, & en peu de jours elle augmenta jusques à un empressement excessif. Il y avoit peu de gens en cette ville qui favorisassent la personne de Henri: c'étoit seulement quelques tisserans, & on les nommoit Ariens: mais il y en avoit un grand nombre & des principaux de la ville, qui favorisoient l'heresie. On appella Henri, on appella aussi les Ariens, & le peuple promit que desormais personne ne les recevroit, s'ils ne venoient & ne s'expliquoient publiquement. Mais Henri s'enfuit, les Ariens se cacherent, & la ville de Toulouse parut entierement delivrée de l'heresie. Quelques-uns des gentilshommes promirent qu'ils les chasseroient & ne les protegeroient point; & le legat prononça une sentence contre les heretiques & leurs fauteurs: portant qu'ils ne seroient reçus ni en témoignage, ni en jugement, & que personne ne communiqueroit avec eux. En cette Sentence on decouvroit à tout le peuple la vie corrompuë de Henri, comment il avoit abjuré au concile de Pise toutes les heresies qu'il prêchoit encore, & comment pour le delivrer S. Bernard avoit promis de le recevoir moine à Clairvaux.

p. 4.

n. 5.

Saint Bernard suivit Henri dans sa fuite, & prêcha dans les lieux qu'il avoit seduits. Il trouva quelques gentilshommes obstinez, moins par erreur, que par mauvaise volonté. Car ils haïssoient le clergé, & prenoient plaisir aux railleries de Henri. Il fut tellement cherché & poursuivi, qu'à peine pouvoit-il trouver un lieu de sûreté; & enfin il fut pris, enchaîné & livré à l'évêque; mais S. Bernard n'étoit plus dans le pays. Il eût été besoin qu'il y fit un plus

long sejour, pour déraciner tant d'erreurs: mais il avoit trop peu de santé pour suffire à un si grand travail, & ne pouvoit quitter si long-tems ses chers freres de Clairvaux, qui par de frequentes lettres le pressoient de retourner. AN. 1147.

A Toulouse il logeoit à S. Sernin, qui étoit un monastere de chanoines reguliers. Un d'eux, habile medecin, étoit devenu paralytique; & depuis sept mois reduit à telle extremité, qu'il n'attendoit que la mort de jour en jour. Il pria le saint abbé de permettre qu'on le mît dans une chambre proche de son logement, & il fallut six hommes pour l'y porter. L'abbé le vint voir: le malade lui fit sa confession & le pria instammant de le guerir. L'abbé lui donna sa benediction; & sortant de la chambre il dit en lui-même: Vous voyez, seigneur, que ces gens ci demandent des miracles, & nous n'avancerons rien autrement. Aussi-tôt le paralytique se leva, courut aprés le saint, & vint lui baiser les pieds, avec une devotion incroyable. Un de ses confreres l'ayant rencontré s'écria, croyant voir un fantôme. Le bruit s'en étant repandu, on accourut à ce spectacle, l'évêque & le legat y vinrent des premiers. On alla à l'église le paralytique marchant devant les autres, on chanta le *Te Deum*. Le chanoine guerit suivit S. Bernard à Clairvaux où il se fit moine; & le saint homme le renvoya depuis en son pays où il fut abbé. S. Bernard à son retour écrivit aux Toulousains, pour les exhorter à la perseverance; & à poursuivre sans relâche les heretiques, jusques à ce qu'ils les eussent entierement chassez du pays. Il leur recommande, comme il avoit fait de vive voix, de ne point recevoir de predica- *epist.* 242.

AN. 1147. teurs étrangers ou inconnus : mais seulement ceux qui auroient la permission du pape, ou la permission de l'évêque de Toulouse.

XXVI.
Heretiques de Cologne.

Analect. to. 3. p. 452 ap. Bern. to. 1. p. 1487.

Vers le même temps S. Bernard reçut une lettre d'Evervin prevost de Steinfeld en Vestfalie de l'ordre de Premontré : par laquelle il l'avertissoit, que l'on avoit découvert depuis peu prés de Cologne certains heretiques, dont deux, savoir leur éveque & son compagnon, avoient été brûlez par le peuple malgré le clergé, & avoient souffert le supplice avec une extrême fermeté. Voici, dit-il, quelle est leur heresie. Ils disent que l'église n'est que chez eux : parce qu'ils sont les seuls qui suivent les traces de J. C. & qui menent la vie apostolique, ne possedant rien en ce monde. Vous autres, disent-ils, vous êtes tellement attachez aux biens temporels : que ceux même qui passent parmi vous pour les plus parfaits, comme les moines & les chanoines reguliers en possedent en commun. Nous sommes les pauvres de J.C. qui allons errant & fuyant de ville en ville, comme des brebis au milieu des Loups, persecutez avec les apôtres & les martyrs : quoique nous vivions dans le jeûne, l'abstinence, la priere, le travail, dont nous nous occupons jour & nuit, seulement pour gagner le necessaire.

Evervin continue : Ils ne mangent aucune sorte de laitage, ni rien qui soit produit par generation. Ils cachent leur doctrine sur les sacremens : toutefois ils nous ont confessé, qu'en prenant leur nourriture ordinaire ils prétendent en faire le corps & le sang de J. C. par l'oraison dominicale : pour s'en nourrir, eux qui sont les membres & le corps de J. C. Ils disent

que nos sacremens ne sont qu'un ombre & une tradition humaine. Ils nous ont avoüé qu'outre le baptême d'eau, ils pretendent baptiser par le feu & le S. Esprit, & que ce Baptême se doit faire par l'imposition des mains. Par cette ceremonie on passe chez eux du rang d'auditeurs à celui de croyant, puis à celui d'élûs, par leur baptême. Pour le nôtre, ils ne s'en mettent pas en peine. Ils condamnent le mariage ; mais je n'ai pû en apprendre d'eux la raison : soit qu'ils n'osent l'avoüer, soit qu'ils l'ignorent.

Il y a d'autres heretiques en notre païs, qui ne sont aucunement d'accord avec les premiers ; & c'est leur division qui nous les a fait découvrir les uns & les autres. Ceux-ci pretendent qu'on ne fait point sur l'autel le corps de J. C. parce qu'il n'y a point dans l'église de prêtres consacrez. Car, disent-ils, les papes s'embarassant d'affaires seculieres, ont perdu leur pouvoir ; & n'ont pû le communiquer aux archevêques & aux évêques, qui menant aussi une vie seculiere, ne peuvent plus consacrer les autres. Ainsi ils aneantissent le sacerdoce de l'église, le reduisant au seul ministere de la parole ; ils rejettent les sacremens, hors le baptême seul : encore ne l'admettent-ils que pour les adultes. Ils condamnent le mariage, excepté celui qui est contracté entre deux personnes vierges. Ils n'ont aucune confiance en l'intercession des saints ; & disent que les jeûnes & les autres mortifications, ne sont necessaires ni aux justes ni aux pecheurs. Ils traitent de superstitions toutes les observances ecclesiastiques, que J. C. & les apôtres n'ont pas établies : ils ne conviennent point du purgatoire, & aneantissent ainsi les prieres & les oblations pour les morts.

AN. 1147.

Evervin exhorte S. Bernard à écrire contre ces erreurs, & ajoûte : Ceux qui ſont revenus à l'égliſe nous ont dit, qu'ils ont une grande multitude répanduë preſque par tout le monde, même pluſieurs de nos clercs & de nos moines ; & ceux qui ont été brûlez nous ont dit pour leur défenſe, que cette hereſie eſt demeurée cachée en Grece & en d'autres païs depuis le tems des martyrs. Les uns ont leur pape, les autres ne reconnoiſſent ni nôtre pape ni aucun autre. Ils ſe nomment apoſtoliques, & menent avec eux des femmes qu'ils pretendent être continentes, à l'exemple, diſent-ils, de celles qui ſuivoient les apôtres. On voit par ce recit, que ces heretiques de Cologne étoient des Manichéens, auſſibien que ceux d'Ivoi, & ceux d'Anvers dont j'ai parlé en leurs tems.

Sup. liv. LXVII. n. 29.

Pour ſatisfaire à la priere d'Evervin S. Bernard fit deux ſermons contre ces heretiques, en continuant ſon explication du cantique. Il releve d'abord le ſoin qu'ils avoient de ſe cacher, juſques à y employer le parjure, eux qui d'ailleurs condamnoient toute ſorte de ſerment. Un faux catholique, dit-il, nuit beaucoup plus qu'un heretique découvert ; & aprés avoir décrit l'hypocriſie de ceux-ci, qui à l'exterieur paroiſſoient irreprehenſibles dans la foi & dans les mœurs : Il inſiſte ſur ce qu'ils avoient tous avec eux des femmes, qui n'étoient ni leurs épouſes ni leurs proches parentes ; & montre que quand ils garderoient la continence, comme ils pretendoient, ils pecheroient toûjours par le ſcandale. Au reſte, dit-il, ce ſont des gens ruſtiques & ſans lettres, & qui ne perſuadent que des femmes ignorantes comme eux. Je ne leur ai rien oüi dire de nouveau, mais ſeulement

Serm. 65.

ment

ment ce qui a été avancé par les anciens heretiques, examiné long-tems & refuté par nos docteurs. AN. 1147.

Dans le sermon suivant, S. Bernard montre que ces heretiques sont ceux qui ont été prédits par saint Paul: ces hypocrites qui défendront de se marier, & qui ordonneront de s'abstenir des viandes que Dieu a créées, pour être prises avec action de graces. Otez, dit-il, de l'église le mariage, vous la remplissez de concubinaires, d'incestueux & d'impudiques de toutes les especes les plus abominables: choisissez ou de sauver tous ces monstres, ou de reduire le salut au nombre si petit des vrais continens. Il combat aussi ceux, qui reduisoient le mariage aux persones vierges: par l'autorité de S. Paul, qui permet aux veuves de se marier, & l'ordonne même en certains cas. Quant à l'abstinence des viandes, il dit: Ils sont heretiques, non parce qu'ils s'en abstiennent, mais parce qu'ils s'en abstiennent par superstition. Car je m'en abstiens aussi quelquefois, mais c'est en satisfaction de mes pechez. Blâmons-nous S. Paul, qui châtie son corps & le reduit en servitude? Et ensuite: Si cette abstinence vient des preceptes de la medecine, nous ne condamnons point un soin raisonnable de la santé: si elle vient des maximes de la vie spirituelle, nous l'approuvons, comme un moyen de dompter la chair: mais si elle vient de l'extravagance de Manés, qui déclare immonde quelque creature de Dieu, c'est un blasfême que je déteste.

Serm. 66.

1 Tim. IV. 1.

1. Cor. VII. 36.

1. Tim. V. 14.

1. Cor. IX 27.

Il montre ensuite, que ces heretiques s'attribuent à faux le nom d'apostoliques & de veritable église: parce qu'ils sont cachez & en petit nombre, au lieu que l'église est répandue par tout le monde & toû-

AN. 1147.

jours visibles. Il refute leurs autres erreurs, touchant le baptême des enfans, le purgatoire & le pouvoir des pasteurs & des ministres de l'église, même pecheurs. Il montre, qu'il ne faut pas s'étonner, que l'opiniâtreté des heretiques imite la constance des martyrs: enfin il répond si précisément à tous les articles de la lettre d'Evervin, qu'il est clair qu'elle a été l'occasion de ces deux sermons.

XXVII.
Cosme patriarche CP. déposé.

A Constantinople le patriarche Cosme fut déposé comme suspect de l'heresie des Bogomiles, à peu prés la même que celle-ci. Le Patriarche Michel Oxite renonça au pontificat en 1146. aprés avoir tenu le siege de CP. deux ans & huit mois; & retourna à son monastere dans l'Isle Oxie. Là s'étant prosterné dans le vestibule de l'église, il exposa son cou pour être foulé aux pieds de tous les moines qui y entroient: disant, que mal-à-propos il avoit quitté cette retraite, qu'il avoit aimée dés l'enfance, pour monter sur le trône patriarcal, où il ne devoit faire aucun fruit. On mit en sa place Cosme l'Attique diacre natif de l'Isle d'Egine, homme de grande vertu, mais trop simple. Il étoit extremement prévenu en faveur du moine Niphon, condamné & enfermé deux ans auparavant par sentence synodale, comme Bogomile; & se plaignoit qu'on l'avoit condamné injustement. Non seulement il le mit en liberté, mais il l'avoit souvent auprés de lui, il faisoit ses prieres avec lui, & le faisoit manger à sa table. Niphon ainsi autorisé, recommença à dogmatiser hardiment dans les compagnies & dans les places publiques, rejettant ouvertement le Dieu des Hebreux. La plupart blasmoient la conduite du patriarche: ses

Catalog. Jur. Gr. R. p. 102. Nicet. lib. 11. n. 3.

Cinn. lib. 11. c. 10. p. 35. Sup. c. 3.

amis lui representoient, que la compagnie de ce moine le rendoit suspect lui-même : ses ennemis crioient hautement contre lui, & demandoient justice à Dieu & à l'empereur. Mais Cosme méprisoit tous ces discours, demeurant opiniâtrement attaché à Niphon : jusques-là, que l'empereur ayant donné ses ordres pour l'arrêter de nouveau, le patriarche sortit de l'église : voulant l'arracher des mains de ceux qui l'emmenoient, ou aller en prison avec lui. L'empereur Manuel qui étoit à la guerre, étant de retour à C. P. voulut faire cesser cette division dans l'église. Il prit chacun des évêques en particulier, & leur demanda quelle opinion ils avoient de la religion de Niphon. Tous lui dirent sincerement, que c'étoit un impie : mais le patriarche interrogé le dernier, se jetta à son ordinaire sur les loüanges de Niphon ; & dit à l'empereur, que c'étoit un homme d'une pieté & d'une vertu incomparable.

ap. Allat. II. Conf. c. 12. p. 683

On en vint à un examen juridique ; & le mercredi vint-sixiéme de Février 1147. indiction dixiéme, l'empereur assembla dans le palais de Blaquernes les princes ses parens & les grands officiers de l'empire, avec tous les prelats qui se trouverent à C. P. Le patriarche Cosme interrogé par l'empereur dans ce concile, quelle opinion il avoit du moine Niphon, répondit sans déguisement qu'il le croyoit orthodoxe ; & ajoûta : Je suis seul comme Lot à Sodome : témoignant ainsi le mépris qu'il faisoit de ceux qui n'étoient pas de son sentiment. C'est pourquoi, comme convaincu par sa propre bouche, il fut déposé & declaré indigne de l'episcopat. La sentence fut souscrite par trente-un, tant métropolitains qu'archevêques, dont

AN. 1147.

le premier étoit Constantin de Cesarée en Capadoce. Car il presidoit au concile en qualité d'exarque & de protothrone.

Catalog. Jus Gr. Rom.

Cosme n'avoit tenu que dix mois le siege de C. P. qui vaqua ensuite dix autres mois; & au mois de Decembre de la même année 1147. on élut patriarche Nicolas Muzalon, qui avoit été archevêque de Chipre, & s'étoit retiré pour vivre en repos trente-sept ans auparavant : d'autres disoient, qu'il avoit seulement quitté le gouvernement des affaires. Il tint le siege de C. P. trois ans & quatre mois. L'année suivante 1148. selon les Grecs 6659. indiction onziéme au mois de Février, l'empereur Manuel voulant s'attirer le secours du ciel en la guerre contre Roger roi de Sicile : donna une bulle d'or pour confirmer à toutes les églises la possession de leurs meubles, & suppléer à tout ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans leurs titres.

Manuel Const. 1. Jus Græco Rom. lib. 2. p. 149.

XXVIII. Voyage des deux rois croisez.

Nicet. lib. 1. n. 4. p. 41.

Cinnam lib. 11. n. 12. p. 37.

Cependant les deux rois Conrad & Loüis, arriverent l'un aprés l'autre sur les terres de l'empereur Manuel, à qui ces armées immenses d'Allemans & de François donnerent une terrible allarme. Il envoya les reconnoître; & quoiqu'ils declarassent qu'ils ne demandoient que le passage, pour aller visiter les lieux saints, & délivrer l'Orient de l'oppression des infideles : les Grecs foibles & soupçoneux, croyoient toûjours qu'ils en vouloient à leur empire; & les croisez n'observoient pas assez de discipline pour les rassurer. Manuel ne pouvant les arrêter par force, usoit d'artifice; & aprés leur avoir donné de belles paroles, il les faisoit attaquer par ses troupes dans des defilez, & quand ils venoient aux villes pour

AN. 1147.

acheter des vivres, ils en trouvoient les portes fermées. Les Grecs qui étoient sur les murailles, descendoient des cordes & tiroient premierement l'argent des croisez, puis leur donnoient ce qu'ils vouloient de pain ou d'autres vivres, quelquefois ils disparoissoient sans leur rien donner : quelquefois ils mêloient de la chaux à la farine qu'ils leur vendoient. On disoit que tout cela se faisoit par l'ordre de l'empereur Manuel ; & il est certain qu'il avoit fait fabriquer exprés de la monoye de bas alloi, pour donner à ceux des croisez qui avoient quelque chose à vendre. Enfin il n'y avoit malice qu'il ne leur fit & n'ordonnât de leur faire, pour servir d'exemple à leurs descendans, & les detourner de venir sur les terres de l'empire Grec. Ce sont les paroles de Nicetas auteur Grec lui-même.

Otto. I. Frid. c. 47. Guill. Tyr. lib. XVI. c. 19. 20. Gesta Ludov. Duch. to. 4.

Le roi Conrad arriva à C. P. au mois de Septembre 1147. passa l'Hellespont, & s'avança avec son armée dans la Natolie, conduit par des Grecs que l'empereur Manuel lui avoit donnez pour guides. Quand ils furent entrez dans le païs ennemi, ces guides avertirent les commandans, de faire provision de vivres pour un certain nombre de jours : pendant lesquels ils devoient passer par des lieux deserts pour prendre le plus court, assurant qu'ils se trouveroient ensuite devant Icone dans un païs excellent. Mais ils les menerent exprés par des chemins détournez, & les engagerent dans des lieux difficiles, & où ils étoient le plus exposez aux ennemis. Au bout du tems que ces guides avoient marqué, le roi Conrad leur fit des reproches de ce qu'il n'arrivoit point à Icone : ils assurerent qu'on y seroit

Tyr. c. 21.

AN. 1147.

dans trois jours : mais ils s'enfuirent la nuit suivante, laissant l'armée Allemande en des lieux steriles & impratiquables, sans un seul homme qui sçût par où en sortir.

XXIX. Mauvais succés de la Croisade.

Le sultan d'Icone Turc Seljouquide, averti par l'empereur Manuel, avoit assemblé des troupes formidables, pour s'opposer aux croisez : avec lesquels c. 22. il vint fondre sur les Allemans pesamment armez & affamez eux & leurs chevaux. Ainsi de cette armée de soixante & dix mille hommes d'armes, & d'une multitude innombrable de gens de pied, à peine s'en sauva-t-il la dixiéme partie. Cette défaite arriva au mois de Novembre 1147. Le roi Conrad ayant échapé, se retira à Nicée, où il rencontra le roi Loüis : qui étant venu aprés lui à C. P. y avoit été trés-bien reçu, & avoit passé le détroit avec son armée. Les deux rois ayant marché ensemble *jusques* à Ephese, Conrad retourna à C. P. pour y passer l'hiver ; & Loüis s'avança jusques aux bords du Meandre, où il eut un avantage considerable sur les Turcs: mais ensuite ses troupes s'étant laissé couper par les c. 26. ennemis il perdit son arriere-garde au mois de Janvier 1148.

Il arriva avec le reste de son armée à Antioche, c. 27. où le prince Raimond le reçut magnifiquement, esperant qu'il lui aideroit à faire des conquêtes & étendre sa principauté; mais le roi Loüis ne voulut point se détourner du voyage de Jerusalem, disant, qu'il falloit avant toutes choses occomplir son vœu & ce Chron. Sax. an. 1147. refus aliena entierement de lui le prince d'Antioche. Le roi Conrad ayant passé l'hiver à C. P. vint par mer au port d'Acre & delà à Jerusalem ; & Alfonse comte

de Toulouse, étant arrivé vers le même tems, mourut peu de jours aprés à Cesarée, & à ce qu'on disoit de poison. Cependant comme on sut à Jerusalem l'arrivée du roi de France, on envoya au devant de lui le patriarche Foucher, de peur qu'il ne s'arrêtast à Antioche ou à Tripoli : car le roi de Jerusalem & tous les princes Latins d'Orient, avoient conçu de grandes esperances de l'arrivée des deux rois. Aprés qu'ils eurent satisfait à leur dévotion en visitant les saints lieux : on indiqua une cour generale à Acre, pour déliberer de l'entreprise, que l'on feroit sur les infideles.

Tyr. lib. XVII. c. 1.

A cette assemblée se trouverent le roi Conrad, Otton évêque de Frisingue son frere, Etiene évêque de Mets, Henri évêque de Toul, frere du comte de Flandres, Theotin legat du pape prés le roi conrad : des seigneurs Allemans, Henri duc d'Autriche frer du roi, Frideric duc de Suabe son neveu & plusieurs autres. Les François étoient, le roi Loüis, Geofroi évêque de Langre, Arnoul évêque de Lisieux, Gui de Florence cardinal legat du pape. Les seigneurs laïques étoient Robert comte de Dreux frere du roi, Henri son gendre fils du comte de Champagne, Thierri comte de Flandres beaufrere du roi de Jerusalem, & plusieurs autres. Le roi de Jerusalem Baudoüin III. étoit aussi à cette assemblée avec la reine Melisende sa mere, le patiarche Foucher, Baudoüin archevèque de Cesarée, Robert archevêque de Nazareth, cinq autres évêques Latins de Palestine, Robert maître des chevaliers du Temple, Raimond maître des hospitaliers & quelques seigneurs laïques. La résolution que l'on prit à cette assemblée, fut

AN. 1147. d'assieger Damas, & le rendez-vous fut donné à Tiberiade pour le vingt-cinquiéme de Mai.

c. 5. Damas fut donc attaqué & pressé si vivement que les habitans ne songeoient plus qu'à se retirer: quand ils trouverent moyen de gagner par argent quelques-uns des Francs, qui trahissant les autres, leur persuaderent de décamper & d'attaquer la ville par un autre côté, où les vivres leur manquerent, ensorte qu'ils furent obligez à lever le siege. On disoit aussi qu'il y étoit entré de la jalousie du comte de Flandres & du prince d'Antioche: dont chacun prétendoit devenir seigneur de Damas par la conquête. Le roi Conrad s'en revint en Allemagne incontinent aprés: le roi Louis demeura en Syrie le reste de l'année, & fit à Jerusalem la Pâque de l'année suivante 1149. aprés quoi il revint en France; & tel fut le malheureux succés de la seconde croisade. Depuis ce

c. 9. tems la condition des Latins Orientaux devint manifestement plus mauvaise: car les infideles voyant le peu de fruit des grands efforts de leurs plus puissans princes, commencerent à s'en moquer; & à mépriser, aprés les avoir vûs de prés, ceux dont les seuls noms les effrayoient auparavant.

XXX. Croisade des Saxons.

Chron. Saxo. an. 1148.

Saxo. Gramm. lib. 15. p. 229.

Helm. chr. Slav. l.b. 1. c. 63.

La croisade des Saxons contre les payens du Nord, n'eut gueres plus de succés. Elle fut aussi entreprise par l'autorité du pape & par l'exhortation de plusieurs religieux; & elle avoit pour but de soumettre ces peuples à la religion Chretienne, ou de les détruire entierement. Les chefs de cette croisade étoient Frideric archevêque de Magdebourg, les évêques d'Halberstat, de Munster, de Mersbourg, de Brandebourg, d'Havelberg & de Moravie ou d'Olmus; & l'abbé

l'abbé de Corvei. Il y avoit auſſi pluſieurs ſeigneurs laïques; & l'armée étoit de ſoixante mille hommes. D'un autre côté s'armerent Alberon archevêque de Breme, Thietmar évêque de Verden, Henri duc de Saxe & pluſieurs autres ſeigneurs, avec quarante mille hommes. Le roi de Danemarc avec les évêques du royaume, aſſembla auſſi ſes forces par terre & par mer, qui faiſoient une armée d'environ cent mille hommes. Toutes ces troupes attaquerent les Sclaves pour venger les meurtres & les ravages qu'ils avoient faits ſur les Chrétiens, principalement ſur les Danois. On attaqua donc les payens en divers endroits, on porta la terreur par tout, on fit le dégât, & on brûla pluſieurs villes; entre autres celle de Malehon, avec le temple d'idoles qui en étoit proche. Mais aprés que cette guerre eut duré trois mois, les ſerviteurs des princes Allemans les plus voiſins leur repreſenterent, qu'en ruinant ce païs, ils perdoient les tributs qu'ils avoient accoûtumé d'en tirer: ainſi ils commencerent à faire la guerre foiblement; & enfin ils firent la paix, à condition que les Sclaves recevroient la religion Chrétienne, & relâcheroient les Danois qu'ils tenoient eſclaves. Il y en eut pluſieurs en effet qui furent baptiſez, mais ſans être convertis; & ils rendirent les vieillards & les autres eſclaves, qui leurs étoient inutiles, retenant les gens de ſervice. Ainſi cette grande entrepriſe produiſit peu de fruit: car incontinent aprés les Sclaves firent pis qu'auparavant: ils ne garderent ni les promeſſes de leur baptême, ni la paix avec les Danois; ſur leſquels ils ne ceſſerent point de faire des courſes.

AN. 1148.

c. 66.

XXX. Concile de Reims.

Le pape Eugene tint le concile de Reims dans le

AN. 1148.

Tom. x. conc. p. 1107. Rob. de M. ad Sigeb.

Eug. ep. 74. 82.

Otto 1. Frid. c. 44 45.

tems marqué, & le commença le vingt-deuxiéme de Mars, qui étoit le lundi aprés le quatriéme dimanche de carême. Il s'y trouva des évêques de France & d'Allemagne; & Thibaut archevêque de Cantorberi y vint nonobstant la défense du roi Etiene, ce qui le fit recevoir favorablement du pape. Quelques évêques d'Espagne s'y trouverent; entre autres les deux archevêques de Tolede & de Tarragone.

A ce concile fut amené un gentilhomme Breton nommé Eon de l'Etoile, homme presque sans lettres, qui se disoit être le fils de Dieu & le juge des vivans & des morts, sur l'allussion grossiere de son nom avec le mot latin *Eum* dans cette conclusion des exorcismes, *Per eum qui judicaturus est*; & dans celle des oraisons, *Per eumdem*. Cette imagination toute absurde qu'elle étoit, ne laissa pas de lui servir à seduire une grande multitude de peuple ignorant des extremitez de la France, c'est-à-dire de Bretagne & de Gascogne: on pretendoit même qu'il faisoit plusieurs merveilles par l'operation des demons. Aprés que quelques seigneurs eurent en vain essayé de l'arrêter, il fut pris par l'archevêque de Reims avec ses principaux disciples. On le presenta au concile, où étant interrogé par le pape, il ne répondit que des impertinences, & fût jugé insensé plûtôt qu'heretique: l'archevêque de Reims qui l'avoit amené, obtint qu'on lui sauvât la vie: mais on chargea l'abbé Suger comme regent en France, de l'enfermer; & il le mit dans une étroite prison, où ce miserable mourut peu de tems aprés. Quelques uns de ses disciples furent livrez au bras seculier, & se laisserent brûler, plûtôt que de renoncer à leur folie.

Ce concile fit plusieurs canons, la pluspart repetez des conciles precedens, & rapportez diversement en divers exemplaires. Voici les plus remarquables. Si un clerc reçoit les revenus d'une église qu'il ne dessert pas, il sera excommunié jusques à ce qu'il ait restitué tout ce qu'il en a perçû injustement; & le prêtre qui aura cependant desservi cette église, sera degradé. Défense aux prêtres de se rendre chapelains des seigneurs, sinon par permission de l'évêque diocesain, & aprés lui avoir fait serment d'obéïr en tout à ses ordres. Défense à eux de celebrer l'office divin dans les forteresses, aprés qu'il a été interdit dans quelque église du même lieu. Defense d'arrêter les clercs, les mettre en prison ou aux fers, en tirer rançon, ou retenir des ôtâges: sous peine d'anathême, & d'interdiction du lieu où ils seront detenus, & de tous les lieux appartenans au seigneur qui les aura pris. On ne celebrera point dans le lieu où sera un excommunié, même en presence du roi; sous peine aux chapelains de la cour ou aux prêtres des lieux, de déposition & de perte de Benefice.

An. 1148. Martenne Col. lect. tom. 1. p. 132. c. 2. c. 10. c. 14. c. 4. 5. c. 7. 8.

Les évêques & les clercs éviteront dans leurs habits la varieté des couleurs, les découpures & les ornemens superflux. Nous avons vû les plaintes de S. Bernard contre cet abus. On declare nuls les mariages des ecclesiastiques constituez dans les ordres sacrez, des religieux & des religieuses; & on ordonne aux chanoinesses & aux autres religieuses d'observer la clôture & la vie commune. Défense aux laïques de posseder les dîmes ecclesiastiques, soit qu'ils les ayent reçûës des évêques, des rois, ou de quelques personnes que ce soit. Les avouez des églises ne pren-

Tom. x. conc. c. 2. Sup. liv. LXVII. n. Opusc. II. c. 2. Serm. 77. in Cant. c. 7. c. 4. c. 8. c. 6.

AN. 1148. dront rien sur elles, ni par eux; ni par leurs inferieurs au-delà de leurs anciens droits. On ne mettra point dans les églises des prêtres mercenaires par commission : mais chacune aura son prêtre particulier, qui ne pourra être destitué que par le jugement canonique de l'évêque, ou de l'archidiacre; & on lui assignera sa subsistance convenable sur les biens de l'église. Voilà les curez titulaires. On ordonne aux incendiaires pour penitence, de faire un an le service de Dieu à Jerusalem, ou en Espagne, c'est ainsi que l'on nommoit la croisade. On défend à qui que ce soit de recevoir, ou proteger les heretiques de Gascogne & de Provence; c'est-à-dire, les Manichéens: sous peine d'excommunication contre les personnes, & d'interdit sur les terres.

c. 10.

c. 15.

c. 18.

Ce fut apparemment en ce concile de Reims, que le pape Eugene examina la contestation entre l'archevêque de Cantorberi & l'évêque de Meneve, ou S. Davis. Henri I. roi d'Angleterre, ayant soumis à son obéïssance le pays de Galles, voulut aussi soumettre tous les évêques de ce pays à l'archevêque de Cantorberi. Pour cet effet l'église de S. Davis ayant vaqué, il y fit mettre Bernard clerc de sa chambre, & par son autorité le fit sacrer à Cantorberi; & lui fit prêter serment de ne jamais prétendre le droit de metropole, dont l'église de S. Davis étoit auparavant en possession. Le roi Henri étant mort, l'évêque Bernard vint devant le pape Eugene revendiquer son droit de metropole; & aprés qu'il eut été long-tems à la cour du pape à la poursuite de cette affaire: l'archevêque Thibaut y vint aussi & se plaignit de son côté, que Bernard se vouloit soustraire à la metro-

Roger par Post. p. 768.

pole de Cantorberi. Sur quoi le pape ayant oüi les deux parties contradictoirement, donna la provision à l'archevêque de Cantorberi; & pour juger definitivement, les assigna à la S. Luc de l'année suivante. C'est ce qui paroît par la lettre du pape datée de Meaux le vingt-neuviéme de Juin: par consequent en 1148. aprés le concile de Reims. On ne voit point de sentence qui ait decidé la contestation; & toutefois l'évêque de S. Davis est demeuré simple suffragant de Cantorberi.

AN. 1148.

Eug. epist. 2.

XXXII. Erreurs de Gilbert condamnées.

Otto. 1. Frid. c. 56 Gaufr. epist. ad Card. Alb. & l. b. 111. Vita S. Bern. c. 5. Sup. n. 29.

A la fin du concile de Reims les canons étant publiez, le pape termina la cause de Gilbert de la Poirée évêque de Poitiers, commencée l'année precedente au concile de Paris. Pour cet effet il assembla premierement les prelats les plus habiles & les plus voisins; entre autres Geofroi de Loroux archevêque de Bordeaux, metropolitain de Poitiers, Milon évêque de Teroüane, & Josselin évêque de Soissons, tous trois renommez pour leur doctrine: l'abbé Suger & S. Bernard. C'étoit au tems de la passion, & la séance se tenoit dans la chambre du pape. Le premier jour Gilbert fit lire quantité de passages des peres, dont il avoit fait apporter les volumes entiers, se plaignant que ses adversaires ne produisoient que des extraits où les passages étoient tronquez. Le pape ennuyé de ces longues lectures, le pressa de dire nettement s'il croyoit que l'essence divine fût Dieu. Gilbert répondit, que non. Alors S. Bernard dit: Nous tenons ce que nous cherchions: qu'on écrive cette confession. Le pape l'ordonna, & Henri de Pise alors soûdiacre de l'église Romaine & depuis cardinal, apporta du papier, une plume & de l'en-

AN. 1148. cre : & comme il écrivoit, Gilbert dit à S. Bernard : Ecrivez aussi vous, que la divinité est Dieu. S. Bernard répondit sans s'émouvoir : Qu'on écrive avec le fer & le diamant, que l'essence divine, sa forme, sa nature, sa bonté, sa sagesse, sa puissance est vraiement Dieu. Et comme on disputa long-tems sur cet article, S. Bernard ajoûta : Si cette forme n'est pas Dieu, elle est meilleure que Dieu, puisque Dieu tient son être d'elle.

On disputa de même sur les autres articles, que l'on reprenoit dans les écrits de Gilbert de la Poirée, & comme on se separoit, les cardinaux dirent : Nous avons oui ce qui a été proposé, c'est pourquoi nous allons juger comment ces questions doivent être decidées. Plusieurs des assistans furent choquez de ce discours ; en sorte que le lendemain dix archevêques, avec grand nombre d'évêques, d'abbez & de docteurs, c'est-à-dire, tous ceux de l'église Gallicane, s'assemblerent chez S. Bernard. Ils representerent, que les cardinaux, qui sembloient s'être reservé à eux seuls le jugement de cette affaire, étoient presque tous favorables à Gilbert, quoiqu'ils n'aprouvassent pas ses erreurs ; & par conséquent, disoient-ils, il faut avec les articles de Gilbert, leur envoyer un symbole de foi, afin qu'ils puissent juger avec plus de connoissance. Ils écrivirent donc quatre articles opposez aux quatre de Gilbert, se servant autant qu'il étoit possible, des mêmes termes pour exprimer leur confession de foi opposée à ses erreurs ; & ce symbole composé avec une grande deliberation, fut souscrit par tous les évêques & les autres, qui avoient assisté à cette assemblée particuliere. En voici la substance.

1. Nous croyons que la nature simple de la divinité est Dieu, & que Dieu est la divinité : qu'il est sage par la sagesse qui est lui-même, grand par la grandeur qui est lui-même, & ainsi du reste. 2. Quand nous parlons des trois persones divines, nous disons qu'elles sont un Dieu & une substance divine ; & au contraire, quand nous parlons de la substance divine, nous disons qu'elle est en trois persones. 3. Nous disons que Dieu seul est éternel, & qu'il n'y a aucune autre chose, soit qu'on la nomme relation, proprieté, ou autrement, qui soit éternelle sans être Dieu. 4. Nous croyons que la divinité même & la nature divine s'est incarnée dans le Fils. Ceux qui composerent ce symbole, ne craignoient pas que les cardinaux jugeassent autrement : mais ils craignoient que quelques-uns d'entr'eux n'eussent intention de dissoudre le concile sans rien decider. Pour presenter cet écrit au pape & aux cardinaux, on choisit trois deputez : Hugues évêque d'Auxerre, Milon évêque de Teroüane & l'abbé Suger ; & on les chargea de dire : Nous avons souffert par respect pour vous, des discours que nous ne devions pas entendre, jusques à ce que nous avons apris que vous vouliez juger cette affaire. Vous avez par écrit la confession de Gilbert, nous avons aussi la nôtre, afin que vous ne jugiez pas sans oüir les deux parties. Mais il y a cette difference, qu'en presentant sa confession, il a declaré qu'il étoit prêt à corriger, ce qui ne seroit pas conforme à vos sentimens : au lieu que nous excluons expressément cette condition ; & nous vous declarons que nous perseverons dans cette confession, sans jamais en rien changer.

AN. 1148.

Le pape sans hesiter répondit aux deputez, & leur ordonna de le dire à ceux qui les avoient envoyez, que l'église Romaine ne s'éloignoit en rien de leur confession de foi ; & que si quelques-uns avoient paru soûtenir la personne de Gilbert, ils ne soûtenoient en rien sa doctrine. Tout le concile s'assembla donc à Reims au palais nommé Tau, à cause de sa figure en double potence; Gilbert évêque de Poitiers, fut interrogé sur chacun des articles de ses erreurs, & renonça librement, en disant : Si vous croyez autrement & moi aussi, si vous parlez ou écrivez autrement & moi aussi. Alors le pape du consentement de tout le concile condamna ces articles, défendant étroitement de lire ou de transcrire le livre d'où ils étoient tirez, si l'église Romaine ne l'avoit corrigé auparavant. Gilbert répondit je le corrigerai comme il vous plaira. Mais le pape lui dit : On ne vous confiera pas cette correction. On déchira publiquement des écrits contenant quelques autres erreurs, qu'il avoit enseignées, suivant le témoignage de ses écoliers. J'ai suivi sur cette affaire de Gilbert de la Poirée, le recit du moine Geoffroi, depuis abbé de Clairvaux, qui étoit present au concile de Reims: plûtôt que celui d'Otton de Frisingue, qui étoit alors en Syrie, & qui paroît prevenu en faveur de Gilbert.

Serm. 80. n. 6.

Quelque tems aprés S. Bernard continuant son explication du Cantique, combattit fortement les nouveaux dialecticiens, ou plûtôt des heretiques, comme il les nomme, qui pretendoient que les attributs divins, la grandeur, la bonté, la sagesse, la justice ne sont pas de Dieu; & en disoient autant de la divinité

vinité même. Si elle n'eſt pas Dieu, dit-il, elle eſt donc quelque autre choſe, ou n'eſt rien. Si elle eſt quelque autre choſe, elle eſt moindre ou plus grande, ou égale à Dieu; & il montre l'inconvenient de toutes ces ſuppoſitions. Enſuite parlant de la grandeur de Dieu, il dit: Dieu n'eſt grand que par la grandeur qui eſt la même choſe que lui: autrement cette grandeur ſeroit plus grande que Dieu. Je le dis aprés S. Auguſtin, le plus terrible marteau des heretiques. Il marque enſuite la condamnation des erreurs de Gilbert au concile de Reims: mais il declare qu'il ne parle point contre ſa perſonne, parce qu'il a humblement acquieſcé au jugement des évêques.

Aug. v. Trinit. c. 10.

XXXIII. Milon évêque de Terouane.

Bibl. Præmonſt. p. 459.

Milon évêque de Teroüane, qui aſſiſta au concile de Reims, & fut des commiſſaires en l'affaire de Gilbert de la Poirée, étoit un des illuſtres prelats de France. Il nâquit à Selincourt au dioceſe d'Amiens, & ſe fit religieux à Prémontré ſous la conduite de S. Norbert: qui le fit quelques tems aprés premier abbé du monaſtere de S. Joſſe-au-bois, aujourd'hui Dom-Martin, fondé en 1122. dans le dioceſe d'Amiens. Huit ans aprés ſaint Jean évêque de Teroüane étant mort, une grande partie du peuple vouloit lui donner pour ſucceſſeur Baudoüin frere puiſné de Thierri comte de Flandres: mais Rainald archevêque de Reims & ſes ſuffragans ne l'en ayant pas jugé capable, le clergé élut l'abbé Milon; & le pape Innocent II. qui étoit alors en France, ayant confirmé l'élection, il fut ſacré par l'archevêque le dimanche quinziéme de Février 1331. & tint ce ſiege vingt-ſept ans. Il fonda pluſieurs monaſteres de ſon

AN. 1148.

ordre de Prémontré; & il est particulierement loüé pour son humilité.

XXXIV. Guillaume archevêque d'Yorc déposé.

Vita ap. Boll. tom. 10. p. 188. Sup. liv. LXVIII. n. 77. epist. 235.

Au concile de Reims fut déposé Guillaume archevêque d'Yorc. Aprés la mort du pape Innocent, sous lequel il avoit été ordonné : S. Bernard écrivit au nouveau pape Celestin II. une lettre trés vehemente, pour l'exciter à soûtenir la sentence de son predecesseur, qu'il disoit avoir été mal-executée : en ce que l'archeveque n'avoit pas laissé d'être sacré, quoique le doyen d'Yorc eût refusé de jurer pour lui. Il le traite de personne infame, & de deux fois intrus, une fois par le roi, une seconde par le legat. Le saint abbé écrivit aux cardinaux une lettre aussi vehemente; & l'on voit par l'une & par l'aure, combien on l'avoit prévenu contre l'archevêque Guillaume, qui étoit lui-même un saint personage. De là vint que ce prelat ayant envoyé des deputez à Rome demander *solemnellement* le pallium : le pape le lui refusa, & lui ordonna de venir en persone se justifier. Le pape Lucius II. ne lui fut pas si contraire; & Henri évêque de Vinchestre ayant trouvé grace auprés de lui, obtint que le pallium seroit envoyé à l'archevêque son neveu par le cardinal Imar, qui fut envoyé legat en Angleterre. Mais l'archevêque negligea de l'aller trouver : car ayant été élevé en grand seigneur, il avoit ce deffaut entre plusieurs vertus, d'être mou & ennemi de la peine. Il manqua donc l'*occasion* de recevoir son pallium. Le pape Eugene étant monté sur le saint siege, l'archevêque Guillaume l'alla trouver & demander le pallium, & le college des cardinaux étoit pour lui : mais S. Bernard renouvella contre lui ses instances, & écrivit au pape deux let-

epist. 236.

epist. 239. 240.

tres trés-fortes à son sujet. L'archevêque voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir à Rome, passa en Sicile chez le roi Roger son parent. Cependant en Angleterre quelques gentilshommes de ses parens touchez de sa disgrace, brûlerent une terre de l'abbaye de Fontaines : ce qui acheva de rendre le pape Eugene implacable à son égard. Enfin au concile de Reims, les clercs de l'église d'Yorc renouvellerent leurs plaintes contre l'archevêque Guillaume. Ils avoient à leur tête Henri Murdac, nouvel abbé de Fontaines, qui sous l'archevêque Turstain avoit été considerable dans l'église d'Yorc & dans toute la province, par sa noblesse & par les honneurs & les richesses dont il joüissoit : mais il avoit tout quitté pour se rendre moine à Clairvaux sous la conduite de S. Bernard ; & il s'y étoit distingué par sa vertu & sa regularité.

AN. 1148.

On accusa donc l'archevêque Guillaume dans le concile de Reims, de n'être ni canoniquement élû, ni sacré légitimement, mais intrus par l'autorité du roi. Il en fut convaincu ; & Alberic évêque d'Ostie, prononça contre lui au nom du pape, la sentence de déposition : alleguant pour motif, qu'avant l'élection il avoit été nommé par le roi Etiene. Toutefois cette sentence fut donnée contre l'avis de la plus grande partie des cardinaux. Ensuite le pape écrivit à Guillaume évêque de Durham & au chapitre d'Yorc, d'élire dans quarante jours un autre archevêque. Ils s'assemblerent la veille de S. Jacques vingt-quatriéme de Juillet ; & la plus grande partie du chapitre élut Hilaire évêque de Chichestre : mais les autres élûrent l'abbé Henri Murdac. Le pape confirma cette éle-

AN. 1148.

ction à Auxerre; & le second dimanche de l'avent cinquiéme de Decembre étant à Treve, il sacra Henri de ses propres mains.

Quand l'archevêque Guillaume fut revenu de Sicile, l'évêque de Vinchestre son oncle le retira auprés de lui; & lui donna le choix de toutes ses maisons, lui offrant tout son domestique pour le faire servir comme archevêque : Guillaume choisit une des terres du prelat, où il vêcut en solitude, ne songeant qu'à faire penitence. Il souffrit sa déposition avec une extrême patience, sans murmurer, sans se plaindre de ses adversaires, & sans écouter ceux qui parloient contre eux. Il étoit continuellement appliqué à la lecture & à la priere; & il devint tout un autre homme qu'auparavant.

XXXV. Union de Savigni à Cîteaux. *Sup. liv.* LXVII. *n.* 10.

Au même concile de Reims se trouva Serlon, quatriéme abbé de Savigni, pour demander l'union de sa congregation à celle de Cisteaux. Aprés la mort de S. Vital, les moines de Savigni élûrent tout d'une voix pour leur abbé, Geofroi homme trés noble natif de Bayeux. Il avoit été moine dans l'abbaye de Cerisi au même diocese : mais le desir d'une plus grande perfection, l'en fit sortir avec Serlon de Valbodon son ami qu'il y avoit attiré; & ils entrerent à Savigni sous la conduite de S. Vital. Trois ans aprés & vers l'an 1116. Geofroi fut fait prieur de Savigni, & enfin élû abbé malgré sa resistance en 1122. Il augmenta l'austerité de l'observance, quoiqu'elle fût déja considerable, & fonda grand nombre de monasteres par les liberalitez de divers seigneurs : entre autres, les Vaux de Cernai au diocese de Paris, en 1128. Foucarmont au diocese de Roüen en 1130. &

Order. lib. VIII. *p.*

AN. 1148.

Aulnai au diocese de Bayeux en 1131. Il en fonda aussi plusieurs en Angleterre, & mourut en 1139. Aprés avoir gouverné seize ans l'abbaye & la congregation de Savigni. Il est compté entre les saints, & on lui attribuë plusieurs miracles faits pendant sa vie & aprés sa mort.

Son successeur fut Evan Langlois natif d'Avranches, recommandable pour sa science & sa pieté, qui avoit été des premiers disciples de S. Vital: mais il ne gouverna qu'environ un an, & Serlon disciple de S. Geofroi lui succeda dés l'an 1140. Il fonda quatre abbayes, entre autres la même année 1140. celle de la Maison-Dieu de la Trappe au diocese de Sées, qui s'est renduë si celebre depuis cinquante ans. L'abbé Serlon étoit ferme dans son gouvernement, & assembloit regulierement tous les ans les chapitres generaux. Mais voyant que quelques abbez d'Angleterre negligeoient de s'y trouver, il resolut avec les abbez de France & quelques Anglois, de se donner à S. Bernard avec toute sa congregation. C'est pour ce sujet qu'il vint au concile de Reims avec Osmond abbé de Baubec fille de Savigni. S. Bernard les presenta lui-même au pape Eugene, qui approuva leur dessein; & dés la même année 1148. ils furent admis au chapitre general de Cisteaux, par l'entremise de S. Bernard. La congregation de Savigni étoit alors composée de trente-trois abbayes sans les maisons de filles. Le pape Eugene confirma cette union par une bulle donnée à Reims l'onziéme d'Avril 1148. & toutefois quelques abbez d'Angleterre s'y opposerent: mais aprés bien des contestations tous se soûmirent à Clairvaux. Serlon vouloit s'y retirer lui-même dés-

Chr. Savig. to. 2. Misc. Baluz. p. 311. Martenne Coll. to. 1. p. 611

AN. 1148.

lors, mais S. Bernard n'y consentit pas ; & lui donna un de ses moines nommé Thibaud, pour instruire ceux de Savigni des usages de Cisteaux. Ils quitterent leur habit qui étoit gris pour prendre le blanc, & se conformerent en tout au reste de l'ordre. Aprés la mort de S. Bernard Serlon se retira à Clairvaux & y mourut saintement en 1158. Il reste de lui quelques sermons. Telle fut la fin de la congregation de Savigni : dont j'ai tiré l'histoire, principalement du memoire ; que le R. P. Dom Claude Auvry prieur de cette abbaye a bien voulu me communiquer.

Bibl. Cist. to. I. p. 107.

XXXVI. Primatie de Tolede.

Mariana x. hist. c. 20.

Sup. liv. LV. n. 25.

En allant au concile de Reims, Raimond archevêque de Tolede passa à Paris & à S. Denis : où il aprit, que l'on avoit des reliques de S. Eugene martyr, que l'on tenoit avoir été le premier évêque de Tolede. Ce qui suppose que S. Gerard de Brogne n'en avoit emporté qu'une partie six-vingt ans auparavant. Le roi Loüis le jeune en donna depuis un bras au roi de Castille. Cependant l'archevêque Raimond étant arrivé à Reims se plaignit de la part du roi de Castille son maître, de ce que le pape Eugene avoit accordé le titre de roi de Portugal à Alfonse Henriqués, moyennant une redevance annuelle de quatre livres d'or, au préjudice de la couronne de Castille. L'archevêque de Tolede se plaignit encore, que celui de Brague & ses suffragans, refusoient de reconnoître sa primatie : ce qui apparemment étoit une suite de l'érection du nouveau royaume de Portugal.

Roderic. Tol. VII. hist. c. 6.

epist. 74.

Pour satisfaire à ces plaintes, le pape Eugene écrivit au roi de Castille Alfonse VIII. une lettre : où il lui déclare, qu'il n'a jamais eu intention de dimi-

nuer en rien sa dignité ni les droits de sa couronne; & lui promet de favoriser en son royaume l'expedition contre les infideles; c'est-à-dire, comme je croi d'y attribuer l'indulgence de la croisade. Nous voulons, ajoûte-t-il, que l'évêque de Brague & ses suffragans obéïssent à l'archevêque de Tolede comme à leur primat, ainsi qu'il a été ordonné par nos predecesseurs; & l'évêque de Brague est suspens pour ce sujet. Et ensuite: Pour marque de notre affection, nous vous envoyons par l'évêque de Segovie la rose d'or, que le pape a coûtume de porter tous les ans le quatriéme dimanche de Carême; & parce que vous avez voulu que les évêques & les abbez de votre royaume assistassent au concile de Reims, nous dechargeons à votre priere ceux qui n'y sont pas venus, de la suspense prononcée contre eux. La lettre est datée du vingt-septiéme d'Avril dans le territoire de Langres. Par une autre lettre il marque, qu'à la priere du même roi, il a accordé à l'archevêque de Compostelle la prerogative de faire porter la croix devant lui. J'ai déja parlé de la rose d'or, que le pape benissoit le quatriéme dimanche de Carême. ep. 75. Sup. liv. LXIV. n. 36

Bernard archevêque de Tarragone, refusoit aussi de reconnoître la primatie de Tolede, & avoit le même interêt que celui de Brague; se trouvant dans un autre royaume, sous Raimond Berenger, qui de comte de Barcelone étoit devenu roi d'Arragon en 1138. Bernard assista au concile de Reims, où le pape voulut l'obliger à reconnoître l'archevêque de Tolede pour son superieur: mais Bernard representa qu'étant nouvellement archevêque, il n'étoit pas encore bien instruit de ses droits, & promit de prendre con- Eug. ep. 82.

AN. 1148. ſeil ſur cette affaire, quand il ſeroit retourné à ſon égliſe.

L'archevêque de Brague ſe ſoumit enfin à Raimond archevêque de Tolede, comme il paroît par une ep. 81. autre lettre du pape Eugene : mais Raimond qui étoit avancé en âge mourut peu de tems aprés, ſçavoir le mercredi neuviéme d'Août 1150. Son ſucceſſeur fut Jean évêque de Segovie, qui alla trouver le pape Eugene, & obtint de lui la confirmation de ſa primatie par une bulle du treiziéme de Février 1152. epiſt. 72. où les évêchez ſuffragans de Tolede ſont ainſi exprimez : Oſma, Segovie, Siguença, Palencia. Le pape ajoûte, que les autres qui lui étoient anciennement ſoumis lui reviendront, quand Dieu les aura remis ſous la puiſſance des Chrétiens. Il lui ſoumet auſſi les dioceſes qui ont perdu leurs metropolitains par l'invaſion des Sarraſins, juſques à ce que ces metropoles ep. 79. 80. ſe rétabliſſent. Le pape écrivit en même tems aux autres évêques d'Eſpagne en general, & à Bernard de Tarragone en particulier, de reconnoître Jean archevêque de Tolede pour leur primat : mais il ne paroît pas que ce dernier l'ait jamais reconnu.

ep. 83. On trouve auſſi une lettre du pape Eugene adreſſée au clergé & au peuple de Tolede, où il dit avoir apris, que ceux que l'on nommoit Moſarables, refuſoient obéïſſance à l'archevêque, recevoient des égliſes de la main des laïques, & ſuivoient leur ancienne coûtume, differente de l'uſage Romain, dans la celebration de la meſſe & de l'office divin, dans les habits & la tonſure clericale. C'eſt pourquoi le pape ordonne de leur enjoindre expreſſément, qu'ils ſe conforment au reſte de l'égliſe, & qu'ils obéïſſent à leur prelat

prelat s'ils veulent demeurer dans sa province. Ces Mosarabes étoient les anciens Chretiens, qui étoient demeurez en Espagne sous la domination des Musulmans; & on voit ici combien ils étoient attachez à leurs usages, nonobstant ce qui s'étoit passé soixante ans auparavant.

AN. 1148.

Sup. liv. LXIII. n. 56.

XXXVII. Revelations de sainte Hildegarde.

Aprés le concile de Reims, le pape Eugene vint à Treves avec dix-huit cardinaux, plusieurs évêques & plusieurs abbez; y étant invité par l'archevêque Adalberon, qui défraya pendant trois mois toute cette compagnie. Le pape y celebra un concile; & Henri archevêque de Mayence, jugea à propos d'y venir avec les principaux de son clergé, pour consulter le pape touchant les revelations d'Hildegarde religieuse de grande reputation. Elle étoit née l'an 1098. de parens nobles & vertueux, qui la dévoüerent au service de Dieu dés son enfance; parce que dés qu'elle put parler elle fit entendre, tant par ses discours, que par signes, qu'elle voyoit des choses extraordinaires. A l'âge de dix-huit ans elle fut enfermée à Disemberg, c'est-à-dire, au mont S. Disibode, avec une vertueuse fille nommée Jutte, qui la forma à l'humilité & à l'innocence; & lui apprit simplement à lire le psautier. Hildegarde avançoit en vertu, mais elle souffroit des maux de tête & d'autres infirmitez presque continuelles, ensorte qu'elle étoit rarement en état de marcher; & toutefois elle vécut quatre-vingt-deux ans.

tom. x. concil. p. 1118. ex Trithem. Chr. Hispan. 1150.

Vita S. Hildeg. lib. c. 4. ap. Sur 17. Sept.

c. 1.

A l'âge de quarante-deux ans & sept mois, elle vit le ciel s'ouvrir, & un feu tres-lumineux qui lui penetra la tête, le cœur & toute la poitrine sans brûler, mais avec une chaleur douce; & aussi-tôt elle

AN. 1148. reçut l'intelligence du pſautier, de l'évangile & des autres livres de l'ancien & du nouveau teſtament: enſorte qu'elle en expliquoit le ſens, quoiqu'elle ne pût expliquer les mots grammaticalement, ne ſçachant ni latin ni grammaire. Aprés pluſieurs années elle entendit une voix, qui lui ordonnoit d'écrire ce qu'elle verroit & ce qu'elle entendroit: mais la pudeur de ſon ſexe & la crainte des diſcours du peuple & des jugemens temeraires la retenoit. Toutefois ſe ſentant preſſée interieurement d'obéir; & ayant été long-tems malade, elle découvrit ſa peine à un moine qui étoit ſon directeur, & par lui à ſon abbé. L'abbé ayant pris conſeil des plus ſages de ſa communauté, & interrogé Hildegarde, lui ordonna d'écrire, ce qu'elle fit pour la premiere fois; & auſſi-tôt elle ſe trouva guerie & ſe leva de ſon lit. Cette gueriſon parut à l'abbé ſi miraculeuſe, qu'il ne voulut pas s'en tenir à ſon jugement: il vint à Mayence faire le rapport de ce qu'il avoit appris à l'archevêque & aux principaux de ſon clergé, & leur montra les écrits d'Hildegarde.

C'eſt ce qui donna lieu à l'archevêque de conſulter le pape, qui voulant s'informer plus exactement de cette merveille, envoya au monaſtere d'Hildegarde Alberon évêque de Verdun avec Albert ſon primicier & d'autres perſonnes capables, pour aprendre d'elle-même ce que c'étoit, ſans bruit & ſans curioſité. Elle leur répondit avec grande ſimplicité; & aprés que l'évêque en eut fait ſon rapport au pape, le pape ſe fit encore apporter les écrits d'Hildegarde, & les prenant entre ſes mains il les lut lui-même publiquement en preſence de l'archevêque, des cardi-

c. 4

naux & de tout le clergé : il raconta auſſi ce que lui avoient rapporté ceux qu'il y avoit envoyez, & tous les aſſiſtans en rendirent graces à Dieu. S. Bernard étoit preſent, & rendit auſſi témoignage de ce qu'il ſçavoit de cette ſainte fille ; car il l'avoit viſitée quand il alla à Francfort, & il lui écrivit une lettre, où il la felicite de la grace qu'elle a reçuë, & l'exhorte à y être fidelle. Il pria donc le pape, & tous les aſſiſtans le prierent avec lui, de publier une ſi grande grace que Dieu avoit faite de ſon tems à l'égliſe, & de la confirmer par ſon autorité. Le pape ſuivit leur conſeil, & écrivit à Hildegarde, lui recommandant de conſerver par l'humilité la grace qu'elle avoit reçuë, & de declarer avec prudence ce qu'elle connoîtroit en eſprit. Il lui permet auſſi de s'établir avec ſes ſœurs par la permiſſion de ſon évêque, au lieu qui lui avoit été revelé, & d'y vivre en clôture ſuivant la regle de S. Benoît. Ce lieu étoit le mont S. Rupert prés de Bingue ſur le Rein, à quatre lieuës au deſſous de Mayence, ainſi nommé d'un ſeigneur qui vivoit au neuviéme ſiecle, & qui eſt honoré comme ſaint le quinziéme de Mai. Hildegarde paſſa en ce lieu-là avec dix-huit filles nobles qu'elle avoit attirées par ſa reputation, & en fut la premiere abbeſſe.

AN. 1148.

Epiſt. 366.

Boll. to. 14. p. 503

Trith. Chr. Span an. 1148.

XXXVIII.
Le pape à Clairvaux.

Vita S. Bern. l. 2. c. 8. n. 50.

Le pape Eugene étant de retour en France, vint à Clairvaux, où il édifia toute la communauté par ſon humilité & ſa regularité. Il portoit ſur la chair ſa tunique de laine ſans ſergette par deſſous, & ne quittoit la coulle ni jour ni nuit. Pour garder la bienſéance on lui portoit des carreaux en broderie, & ſon lit étoit entouré de pourpre & couvert de riches étofes, mais par deſſous il n'étoit garni que de paille

AN. 1148. battuë & de draps de laine. En parlant à la communauté, il ne pouvoit retenir ses larmes & ses soupirs, il les exhorta & les consola, vivant avec eux en frere plûtôt qu'en maître : mais sa nombreuse suite ne lui permit pas de faire chez eux un long sejour. Il assista aussi cette même année au chapitre general des abbez de Cîteaux, non comme president ou comme pape, mais comme un d'entre eux. Enfin il reprit le chemin d'Italie, & arriva heureusement à Rome.

lib. IV. c. 7. n. 40.

XXXIX. S. Gilbert de Sempringam.

Vita. Monast. Angl. to. 2. p. 669. Boll. 4. Febr. to. 3. p. 567.

Gilbert de Sempringam vint à ce chapitre, offrit à l'ordre de Cîteaux sa congregation qu'il venoit de former. Il étoit Anglois, né dans la province de Lincolne en 1083. & aprés qu'il eut fait ses études, son pere lui donna les deux cures de Sempringam & de Tirington dont il étoit patron : mais il ne tiroit sa subsistance que de la premiere, & donnoit aux pauvres tout le revenu de la seconde. Il n'étoit pas encore dans les ordres, & ne possedoit ces cures qu'en personat, comme on le nommoit, les faisant servir par des vicaires, suivant l'abus qui regnoit alors, de separer le revenu & les fonctions ; & c'est cet abus qui fut condamné, comme j'ai dit, au concile de Reims par le pape Eugene. Gilbert s'attacha ensuite à la cour d'Alexandre évêque de Lincolne, qui l'ordonna prêtre malgré lui, & le voulut faire son archidiacre ; mais Gilbert le refusa, disant, qu'il ne voyoit point de chemin plus court pour se perdre. C'est que les archidiacres exerçoient la jurisdiction ecclesiastique, qui étoit une grande tentation d'avarice.

v. Cang. gloss. persona.

Voulant donc donner son bien aux pauvres & faire une fondation, & ne trouvant point d'hommes qui voulussent vivre aussi regulierement qu'il sou-

haittoit : il assembla dans sa paroisse de Sempringam sept filles vertueuses, qu'il enferma prés de l'église de S. André, par le conseil & le secours de l'évêque Alexandre, pour vivre en clôture perpetuelle: ensorte qu'elles recevoient par une fenêtre les choses necessaires à la vie. Pour les leur aporter & les servir au dehors, elles avoient de pauvres filles en habit seculier : mais depuis par le conseil de personnes sages, il fit aussi prendre un habit regulier & faire des vœux à ces filles du dehors aprés les avoir bien instruites & bien éprouvées. Il y joignit des hommes pour l'agriculture & les autres travaux les plus rudes ; & leur prescrivit une maniere de vie dure, & un habit qui marquoit l'humilité & la renonciation au monde. Cet institut fut tellement approuvé, que plusieurs seigneurs d'Angleterre offrirent à Gilbert des terres & des revenus, pour fonder des monasteres semblables; l'évêque Alexandre commença & le roi Henri acheva : mais Gilbert ne recevoit ces biens qu'avec crainte & comme par force, & en refusoit même plusieurs tant il aimoit la pauvreté & craignoit la vanité de voir un grand peuple sous sa conduite.

AN. 1148.

Ce fut dans cette pensée qu'il vint au chapitre de Cîteaux où étoit le pape Eugene, voulant se décharger du soin de tant de maisons dont il se croyoit incapable, & les remettre à ces religieux, qu'il connoissoit par l'exercice frequent de l'hospitalité, & qu'il jugeoit les plus exacts de tous dans l'observance de la regle, comme étant en leur premiere ferveur. Mais le pape & les abbez de Cîteaux lui dirent, qu'il ne leur étoit pas permis de gouverner d'autres religieux, & encore moins des religieuses, & par

AN. 1148. leur conseil le pape lui ordonna de continuer avec la grace de Dieu l'œuvre qu'il avoit commencé. Il voulut s'excuser sur son âge de soixante & cinq ans & sur son incapacité, mais le pape le jugea d'autant plus propre à la conduite des ames qu'il la desiroit moins. Il eut regret de ne l'avoir pas connu plûtôt, & déclara qu'il lui auroit donné l'archevêché d'Yorc. En ce voyage Gilbert lia une étroite amitié avec S. Malachie d'Irlande & S. Bernard : il se trouvoit souvent en tiers quand ils étoient seuls. Ils lui donnerent chacun leur crosse, & S. Bernard y ajouta une étole & un manipule.

Gilbert étant de retour en Angleterre, appella à son secours des ecclesiastiques pour la conduite de ses religieuses ; & forma ainsi une double congregation de filles sous la régle de S. Benoît, & de chanoines reguliers sous la regle de S. Augustin, & leur donna des constitutions écrites, qui furent confirmées par le pape Eugene, & par ses successeurs. Dieu benit tellement son travail, qu'il fonda treize monasteres, quatre de chanoines & neuf de religieuses, contenant plus de deux mille personnes. Il fonda d'ailleurs plusieurs hôpitaux, de malades, de lepreux, de veuves & d'orfelins. Sa vie étoit austere; il ne mangeoit point de viande, & s'abstenoit même de poisson pendant l'Avent & le Carême. Il ne se servoit que de vaiselle de bois ou de terre & de cuilleres de corne. Il ne portoit point de fourrures, & toûjours les mêmes habits hiver & été. Il étoit vêtu de gris, & fut long-tems sans prendre l'habit ni la regle de chanoine regulier : mais ses disciples lui representerent, qu'il étoit à craindre que sous ce pre-

texte on ne leur donnât aprés sa mort un superieur étranger. Il prit donc l'habit de chanoine, des mains de celui de sa congregation qui étoit le plus distingué pour son merite: il lui promit obéïssance en faisant ses vœux, & le regarda toûjours depuis comme son superieur.

XL. Etienne d'Obasine.

Vita 4. Miscell. Baluz. p. 69. Boll. 8. Mart. to. 6. p. 800. c. 2.

Etienne abbé d'Obasine vint aussi trouver le pape Eugene à Cîteaux, & pour le même sujet. Il étoit né en Limousin de parens mediocres, & aprés avoir étudié la science ecclesiastique, il ne laissa pas de demeurer dans le monde, prenant soin de sa famille & des pauvres: mais ayant été ordonné prêtre, il resolut de se donner entierement à Dieu, & commença à mener une vie austere & à prêcher avec beaucoup de force & d'onction. Les lectures qu'il faisoit pour instruire les autres, lui firent naître le dessein de renoncer à tout, & suivre J.C. dans une parfaite pauvreté. Il consulta sur ce sujet Etienne de Mercœur, qui avoit été disciple de S.Robert de la Chese-Dieu; & ce saint homme lui conseilla d'exécuter au plûtôt son pieux dessein. Etienne avoit déja pour compagnon un autre prêtre nommé Pierre, homme d'une grande simplicité; qui étoit dans la même resolution. Donc le jeudi d'aprés le jour des cendres, ils assemblerent leurs parens pour leur dire le dernier adieu, leur donnerent un grand repas, & distribuerent aux pauvres tout ce qui leur restoit de bien. *c. 3.*

Ils passerent la nuit suivante en prieres, pour demander à Dieu la grace d'accomplir ce qu'il leur avoit inspiré: puis s'étant revêtus d'un habit de religieux, & marchant nuds pieds, ils partirent avant le jour pour quitter leur pays & se bannir volontaire-

AN. 1148. ment. Il y avoit dans le voisinage un ermite nommé Bertran, qui avoit quelques disciples : ils demeurerent avec lui dix mois, mais sans engagement, & le quitterent par le desir d'une plus grande perfection. Aprés avoir visité toutes les maisons religieuses d'alentour sans y trouver ce qu'ils cherchoient, ils s'arrêterent à Obasine, lieu desert environné de bois & de roches, & arrosé d'une petite riviere. Ils y arriverent le vendredi saint, & passerent ce jour & le suivant sans manger. Le jour de Pâques ils allerent à une église voisine, où ayant emprunté des souliers, l'un d'eux dit la messe & l'autre y communia; & personne ne les ayant invitez à dîner, ils revinrent assez tristes à leur desert : mais une femme du voisinage leur apporta la moitié d'un pain & un pot de lait, dont ils firent le plus agreable repas de leur vie. Ils passerent plusieurs jours sans autre nourriture que les racines, & les autres choses qu'ils pouvoient trouver dans ce desert; mais ils furent secourus par des personnes charitables, particulierement des pastres qu'ils recompensoient en les instruisant.

47. Quelque tems aprés Pierre, de l'avis d'Etienne, alla à Limoges avec un clerc nommé Bernard, qui s'étoit joint à eux : ils parlerent à l'évêque Eustorge, & lui expliquerent leur dessein, qu'il approuva; & ayant beni une croix qu'ils lui avoient apportée, il leur permit de dire la messe & de bâtir un monastere, à la charge de suivre en tout la tradition des peres. Ils commencerent donc à bâtir des lieux reguliers, car ils avoient déja quelques disciples, mais en petit nombre, à cause de l'extrême austerité de leur vie. Ils suivoient la regle des chanoines en ce qui regarde l'office divin,

divin & celle des ermites en leur maniere de vie. Car ajoûte l'auteur de cette histoire, qui est du tems même, encore que les chanoines chantent regulierement, leur nourriture est abondante & delicate; ils ont beaucoup de repos, & peu ou point de travail des mains. De quoi le saint homme ayant une grande aversion, il avoit ordonné que tout le tems de la journée fût employé au travail, excepté ce qu'emportoit la lecture ou l'office divin. Ils y employoient même pendant l'hyver une partie de la nuit; & durant ce travail on recitoit des pseaumes. p. 11.

Etienne voulut persuader à Pierre son premier compagnon d'aller chez les Sarrasins, dans l'esperance d'en convertir quelques-uns, ou de souffrir le martyre. Mais Pierre l'en détourna, en lui disant, qu'il valoit mieux s'appliquer à la conversion des mœurs de ceux qui avoient déja de la foi, que de travailler inutilement chez les infidelles, qui peut-être n'étoient pas predestinez. Aprés qu'ils eurent bâti le monastere d'Obasine, il y eut une dispute entr'eux deux à qui le gouverneroit, chacun voulant déferer à l'autre cet honneur. Pour terminer ce differend, on les mena devant le legat Geofroi évêque de Chartres, qui se trouvoit alors dans le pays; & qui aprés les avoir bien examinez, donna la superiorité à Etienne. Sur la reputation des Chartreux, qui passoient pour les plus parfaits religieux, il alla les visiter; & y arriva vers le tems qu'une fonte extraordinaire de neiges avoit emporté plusieurs de leurs cellules avec les moines qui étoient dedans. Etienne d'Obasine consulta le prieur de la Chartreuse, qui étoit alors le venerable Guigues, sur l'institut qu'il devoit choisir;

n. 10.
n. 14.
n. 24.
n. 26.

AN. 1148. & le prieur lui répnodit : Les Cisterciens venus depuis peu suivent le grand chemin, & leurs statuts peuvent suffire pour la plus grande perfection : quant à nous nous sommes bornez & dans le nombre des personnes & dans l'étenduë de nos possessions. Vous qui avez assemblé plusieurs personnes au service de Dieu, & qui avez resolu d'en recevoir encor davantage, vous devez plûtôt embrasser la vie cenobitique.

Au retour de la Chartreuse Etienne augmenta les bâtimens d'Obasine, pour recevoir ceux qui venoient tous les jours se ranger sous sa conduite, entre lesquels fut un gentilhomme, qui ayant déja mené dans le monde une vie trés-reglée, se donna à lui avec sa femme, ses enfans, toute sa famille & tous
c. 29. ses biens ; car Etienne recevoit aussi des femmes, & il en convertit un grand nombre, même des plus no-
c. 30. bles, & de celles qui avoient le plus vêcu dans le luxe, la molesse & le desordre ; & il les accoutumoit à ne point dedaigner les travaux les plus bas. Elles avoient leur habitation separé, mais ensuite il les mit plus loin, & dans une clôture plus exacte ; & elles furent bien-tôt jusques au nombre de cent cinquante.

Ib. II. c. 1. Etienne ayant donc resolu de prendre la regle monastique, principalement par le conseil d'Aimeri évêque de Clermont, envoya à Dalone, qui étoit le seul monastere regulier du pays, & qui suivoit déja l'observance de Cîteaux, sans toutefois être encore
c. 2. aggregé à l'ordre. Il en fit venir des moines pour instruire les siens ; & le jour des Rameaux de l'an 1142. il reçut la benediction abbatiale de Geraud

évêque de Limoges, qui donna aussi l'habit monastique à tous ceux de ses disciples qui étoient clercs, laissant les autres dans l'habit qu'ils portoient auparavant. Ensuite l'évêque avec son clergé, le nouvel abbé & ses moines menerent en procession les religieuses au monastere qui leur étoit preparé, où l'abbé les enferma pour n'en jamais sortir, sous quelque pretexte que ce fût. Leur église étoit disposée, comme nous voyons encore, celles des anciens monasteres de filles; c'est-à-dire que la partie orientale comprenant l'autel, étoit separé du reste par une muraille, & avoit une porte du côté du Septention par où entroient les moines pour chanter les nocturnes & la messe. Le mur de separation avoit une fenêtre grillée avec un rideau en dedans, par où les religieuses recevoient la communion, même les malades, que l'on y aportoit en quelque état qu'elles fussent. Car les moines leur rendoient tous les services spirituels, sans jamais entrer dans la clôture; & elles avoient un frere lai pour procureur, qui les servoit quant aux besoins temporels.

Les moines de Dalone qui avoient été appellez c. 7. pour instruire ceux d'Obasine, les traitoient durement & avec peu de discretion, comme s'ils avoient dû sçavoir tout d'abord les pratiques monastiques, qu'ils n'avoient point apprises. Ils s'en plaignoient à l'abbé Etienne, qui les avoit accoûtumez à être traitez charitablement; & il les exhortoit à la patience. Toutefois sçachant que le pape Eugene étoit en c. 11. France, & qu'aprés le concile de Reims il étoit venu à Cîteaux, il alla l'y trouver; car il desiroit depuis long-tems de se soumettre à cet ordre. L'abbé Etienne c. 12.

AN. 1148. s'étant donc presenté au pape, & lui ayant expliqué son dessein, le pape fit appeller Rainard abbé de Cîteaux, homme d'un merite singulier, & lui recommanda Etienne pour le regarder comme son fils, & l'associer à l'ordre. Rainard le presenta aux abbez assemblez en chapitre general, & leur dit : Vous voyez cet abbé de petite taille & de mauvaise mine, mais tout rempli du saint Esprit ; & leur ayant declaré l'ordre du pape, ils reçûrent Etienne tout d'une voix, & l'assignerent à la Maison de Cîteaux, pour être de sa filiation. Il y avoit quelque difficulté, en ce que la maison d'Obasine avoit certaines pratiques contraires aux coûtumes de Cîteaux, principalement la conduite des femmes : mais on passa par dessus pour l'amour d'Etienne ; & Rainard qui le cherissoit tendrement promit que ces differences s'aboliroient peu à peu. Etienne revint donc à Obasine plein de joye, amenant ceux que l'abbé de Cîteaux lui avoit donnez pour maîtres, dans l'observance ; sçavoir deux moines prêtres & deux freres lais. Ces nouveaux maîtres, bien differens de ceux de Dalone, instruisoient doucement, familierement & avec une grande discretion. Le changement qui fit le plus de peine à l'abbé Etienne, fut d'accorder l'usage de la viande aux malades, conformément à la regle. Depuis cette association, le monastere d'Obasine alla toûjours augmentant, & continua d'en produire plusieurs autres. Etienne vêcut encore environ onze ans, jusques en 1159. qu'il mourut le huitiéme de Mars ; & il
p. 177. est compté entre les saints de son ordre.

XLI. Fin de S. Malachie. S. Malachie archevêque d'Irlande, desiroit depuis long-tems le pallium pour honorer son siege, & ne

manquer à aucune des ceremonies de l'église. Le pape Innocent le lui avoit promis ; & il étoit d'autant plus affligé de ne l'avoir pas envoyé querir de son vivant. Mais sçachant que le pape Eugene s'étoit aproché jusques en France, il voulut profiter de l'occasion, ne doutant pas qu'il ne lui fût favorable, comme enfant de sa chere maison de Clairvaux. Il assembla donc son concile ; & aprés avoir traité pendant trois jours les affaires qui se presentoient, le quatriéme jour il declara son dessein touchant le pallium ; & les évêques l'approuverent, pourvû qu'il l'envoyât demander par un autre. Toutefois voyant qu'il vouloit y aller lui-même, & que le voyage n'étoit pas trop long, ils n'oserent s'y opposer.

AN. 1148.

Vita per S. Bern. c. 30.

Malachie se mit donc en chemin ; mais étant arrivé en Angleterre on le retint quelque tems, refusant de le laisser passer en France, parce que le roi Etienne étoit mal content du pape Eugene, qu'il croyoit ne lui être pas favorable. Quand l'archevêque arriva à Clairvaux, S. Bernard le reçut avec une joye incroyable, & courut l'embrasser avec une legereté bien au dessus de sa foiblesse : mais le pape étoit déja à Rome, ou prés d'y arriver. Ainsi l'archevêque fut obligé de s'arrêter dans cette sainte maison pour attendre quelques-uns de sa suite retenus en Angleterre, & se preparer au voyage de Rome. Quatre ou cinq jours aprés son arrivée ayant celebré la messe conventuelle le jour de S. Luc, la fievre le prit, & il se mit au lit. Toute la communauté s'empressoit à le servir & à lui donner tous les soulagemens possibles ; mais il leur disoit : Vos soins sont inutiles : je fais toutefois pour l'amour de vous ce que vous

De S. Malach. Serm. 1. n. 1.

c. 31.

AN. 1148.

voulez. Car il sçavoit que sa fin étoit proche ; & assûroit qu'il mouroit cette année & au jour qu'il desiroit depuis si long-tems, qui étoit celui des Trepassez, ayant grande confiance aux secours que les morts reçoivent des vivans en ce jour-là. Il avoit aussi dit long-tems auparavant, que s'il mouroit en voyage, il vouloit mourir à Clairvaux.

Il demanda l'huile sainte ; & comme la communauté se preparoit à venir la lui apporter solemnellement : il ne le voulut pas souffrir, mais il descendit de la chambre haute où il étoit, marchant de son pied & remonta de même, aprés avoir reçû l'extrême-onction & le viatique. Son visage n'étoit point changé ; & on ne pouvoit croire qu'il fût si prés de sa fin. Mais on changea d'avis le soir du jour de la Toussaints : on vit qu'il étoit à l'extremité, & toute la communauté se rendit auprés de lui. Il leur donna à tous sa benediction par l'imposition des mains, & les recommanda à Dieu. Enfin il mourut la nuit même du second jour de Novembre l'an 1148. étant dans sa cinquante-quatriéme année. S. Bernard fit son oraison funebre le jour même, & quelque tems aprés il écrivit sa vie à la priere de l'abbé Congan & de toute la communauté de Cisterciens qu'il gouvernoit en Irlande. Le motif du saint en écrivant cette vie, fut de conserver la memoire d'un si grand exemple de vertu, dans un tems où les saints étoient si rares, particulierement entre les évêques. Le successeur de S. Malachie dans le siege de Doune, fut Chrétien son archidiacre abbé de Millefont, qui le premier avoit porté en Irlande l'observance de Cîteaux.

De S. Mal. Serm. 1.

Rob. de monte. Vulg. an. 1148. Sup. liv. LXVIII.

XLII. Conferences d'Anselme d'Anvelberg avec les Grecs.

Anselme évêque d'Avelberg en basse Saxe, étant

auprés du pape Eugene à Tuſculum au mois de mars 1149. le pape lui dit entre autres choſes : Il m'eſt venu de puis peu un évêque en qualité d'ambaſſadeur de l'empereur de Conſtantinople, dont il m'a aporté une lettre écrite en grec. Cet évêque bien inſtruit dans les livres des Grecs, parlant bien & ſe confiant en ſon éloquence, nous a propoſé pluſieurs objections touchant la doctrine & le rit des Grecs, pretendant ſoutenir tout ce qu'ils ont de different de l'égliſe Romaine ; entre autres touchant la proceſſion du ſaint Eſprit & les azymes. C'eſt pourquoi ſçachant que vous avez autrefois été ambaſſadeur de l'empereur Lothaire à C. P. & que pendant le ſejour que vous y avez fait, vous avez eu ſur ce ſujet pluſieurs conferences tant publiques que particulieres, je vous prie d'en compoſer un traité en forme de dialogue, qui contienne ce qui a été dit de part & d'autre. Nous avons vû que l'empereur Lothaire reçut une ambaſſade de l'empereur Jean Comnene en 1137. & ce fut apparemment à cette occaſion qu'il lui envoya l'évêque Anſelme.

AN. 1149.

Prolog. tom. 13. Spicil. p. 88.

Sup. liv. LXVIII. n. 40.

En exécution de l'ordre du pape, Anſelme lui envoya un traité intitulé Anticimenon, c'eſt-à-dire, Recueïl d'objections, où il raporta, autant que ſa memoire lui put fournir, les conferences qu'il avoit eües avec les Grecs : mais ſans leur impoſer, comme quelques-uns, qui ne les ayant oüi qu'en paſſant, leur faiſoient dire ce qu'ils ne diſoient point. A la tête de cet ouvrage, Anſelme mit un petit traité de la perpetuité & de l'uniformité de l'égliſe, pour répondre à ceux qui étoient ſcandaliſez de la multitude des ordres religieux & de la diverſité de leurs obſervances.

AN. 1149. Entrant en matiere ſur les differends des Grecs avec les Latins, il dit :

Lib. II. c. I. Lorſque j'étois à Conſtantinople, comme les Grecs me faiſoient ſouvent des queſtions, & que je leur en faiſois de mon côté, l'empereur Calogean & le patriarche furent d'avis d'une conference publique, qui ſe tint dans le quartier des Piſans prés de l'égliſe de ſainte Irene. On établit des ſilentiaires, c'eſt-à-dire des huiſſiers pour faire ſilence ; des arbitres & des notaires, pour rediger fidelement tout ce qui auroit été dit de part & d'autre. Outre la multide des Grecs, il y avoit pluſieurs Latins, entre autres Jacques Venitien, un Piſan nommé Bourguinon, & Moïſe de Bergame qui ſervoit d'interprete. On avoit choiſi pour diſputer avec moi, Nechités archevêque de Nicomedie, le principal des douze didaſcales, ou docteurs qui gouvernoient les études, & étoient conſultez ſur les queſtions difficiles.

Cang. C.P. lib. IV. p. 149.

c. 2. 3. On traita la queſtion du S. Eſprit ; & Nechités reprocha aux Latins d'admettre en Dieu pluralité de principes, en diſant que le S. Eſprit procede du Pere & du Fils : mais Anſelme répondit, qu'il n'en procede que comme d'un ſeul principe. Nechités preſſé
c. 19. par les autoritez de l'évangile, convint que le ſaint Eſprit eſt du Fils, qu'il eſt envoyé par lui, qu'il reçoit de lui, qu'il tient de lui ce qu'il dit : mais il ne vouloit pas dire qu'il procede du Fils, parce que l'évangile ne le dit pas formellement. Mais répondoit
c. 20. Anſelme, l'évangile ne dit pas non plus expreſſément le contraire ; & vous croyez, comme les con-
c. 21. ciles l'ont decidé, que le Fils eſt conſubſtantiel au Pere, que Marie eſt mere de Dieu, & qu'il faut ado-

rer

rer le S. Esprit, quoique ces expressions ne soient pas dans l'écriture : parce qu'on y trouve la doctrine qu'elles expliquent plus precisement à cause des heretiques qui l'ont contesté. Il refuta ensuite ceux qui disoient, que le S. Esprit procedoit du Pere par le Fils. Enfin Nechités témoigna être persuadé : mais il representa que ces paroles : Le saint Esprit procede du Fils, ne pouroient être avancées sans grand scandale dans les églises des Grecs. C'est pourquoi, dit-il, il faudroit assembler un concile general de l'église d'Occident & d'Orient par l'autorité du pape & du consentement des empereurs, où cette question & les autres fussent décidées. Anselme fit le même souhait, qui fut approuvé par les acclamations de toute l'assemblée. *c. 16.* *c. 17.*

La semaine suivante on tint une autre conference dans l'église de sainte Sophie : où comme on parloit de la primauté de l'église Romaine, l'archevêque Nechités dit entre autres choses : Nous ne lui refusons pas le premier rang entre ses sœurs, c'est-à-dire les églises patriarcales, & nous reconnoissons qu'elle preside au concile general ; mais elle s'est separée de nous par sa hauteur, quand excedant son pouvoir, elle a divisé l'empire, & en même tems les églises d'Occident & d'Orient. C'est pourquoi lorsqu'elle celebre un concile sans nous avec les évêques d'Occident, ils doivent recevoir avec respect, & observer les decrets qui ont été faits par leur conseil & de leur consentement : mais pour nous, quoique nous ne soyons pas divisez de l'église Romaine par la foi, comment pouvons-nous recevoir ses decrets, qui sont faits à notre insû ? Car si le pape prétend nous en- *lib. III. c. 1.* *c. 8.*

voyer ſes ordres en tonnant du haut de ſon thrône, juger & diſpoſer de nous & de nos égliſes ſans notre conſeil, à diſcretion & ſuivant ſon bon plaiſir, quelle fraternité ſera-ce, où quelle paternité? Nous ne ſerions plus que des eſclaves & non des enfans de l'égliſe. Que s'il etoit neceſſaire de porter un joug ſi peſant: il n'y auroit plus que l'égliſe Romaine qui joüiroit de la liberté qu'elle voudroit, & qui donneroit des loix à toutes les autres ſans être ſujette à aucune loi.

A quoi donc nous ſerviroit l'étude des lettres & la ſcience des écritures: à quoi nous ſerviroit d'avoir de l'eſprit? La ſeule autorité du pape, qui comme vous dites, eſt au-deſſus de tous les hommes, rend inutiles tous ces avantages. Il ſera le ſeul évêque, le ſeul docteur, le ſeul paſteur, qui rendra compte à Dieu ſeul du troupeau qui n'eſt confié qu'à lui ſeul. Que s'il veut avoir des ouvriers qui travaillent avec lui dans la vigne du Seigneur: il doit conſerver ſa primauté ſans mépriſer ſes freres que Jeſus-Chriſt a engendrez dans le ſein de l'égliſe, non par la ſervitude, mais pour la liberté. Car nous devons tous, ſelon
1. Cor. v. 10. l'apôtre, comparoître devant le tribunal de J.C. pour rendre compte de nos actions. Il dit tous ſans excepter le pape & ſans s'excepter lui-même, tout apôtre qu'il etoit. Auſſi ne trouvons-nous dans aucun ſymbole, qu'il nous ſoit ordonné de confeſſer en particulier l'égliſe Romaine, mais une égliſe ſainte, catholique & apoſtolique. Voilà ce que je dis de l'égliſe Romaine, que je revere avec vous, mais je ne croi pas avec vous devoir la ſuivre neceſſairement en tout: ni que nous devions quitter notre rit, pour re-

cevoir son usage dans les sacremens, sans l'examiner par la raison ni par l'autorité des écritures : mais marchant aprés elle les yeux fermez, par tout où elle ira conduite par son propre esprit. C'est aux sages tant Latins que Grecs, de juger combien il nous seroit sûr & honnête d'en user ainsi.

Anselme interrompit ce discours, ne pouvant souffrir, dit-il, que l'archevêque Grec s'emportast de la sorte contre l'eglise Romaine; & il dit : Si vous connoissiez comme moi sa religion, sa sincerité, son équité, son humilité, sa sagesse, sa discretion, sa charité envers tout le monde, & sur tout son exactitude dans l'examen des causes ecclesiastiques, & sa liberté dans les jugemens : vous n'auriez pas ainsi parlé, mais vous vous seriez rangé de vous-même à sa communion & à son obéissance. Ensuite il remarqua l'origine du patriarcat de Constantinople; savoir l'entreprise des évêques du troisiéme concile general & de ceux du concile de Calcedoine, à laquelle S. Leon s'opposa vigoureusement; & aprés avoir traité du pouvoir des apôtres & de la primauté du pape, on vint à la question des azymes : sur laquelle on conclut que cette diversité de pratique indifferente en soi, ne pouvoit être ôtée que par un concile universel. Anselme demanda ensuite, pourquoi les Grecs consacroient le vin pur, & n'y mêloient l'eau qu'aprés la confecration : sur quoi Nechités répondit par des raisons de convenance. Mais il rejetta comme une pure calomnie; le reproche qu'on faisoit aux Grecs de rebaptiser les Latins; sous pretexte qu'ils les arrosoient d'huile benite, doutant s'ils avoient reçû le sacrement de l'onction. La conclusion de cette se-

c. 9.

Sup. liv. XVIII. n. 7. XXVIII. n. 30. 33.

c. 10. 11.

c. 19.

c. 20.

c. 21.

c. 22.

AN. 1149.

conde conference comme de la premiere, fut de souhaiter un concile general pour la réünion parfaite des deux églises d'Orient & d'Occident.

Eug. ep. 6. ex Ott. Fris. 1. Frid. c. 61.

Le pape Eugene ayant apris que le roi Conrad étoit en Lombardie au retour de la croisade, lui fit savoir de ses nouvelles par Artuic archevêque de Breme & Anselme évêque d'Havelberg, puis lui écrivit une lettre de consolation sur le mauvais succés de cette entreprise. La lettre est datée de Tusculum le vingt-quatriéme de Juin 1149.

XLIII. Lettre de Saint Bernard à l'abbé Suger.

epist. 376.

Au retour de la croisade, Robert frere du roi Loüis & Henri fils du comte de Champagne, prirent jour pour un tournoi, où l'on devoit combattre à outrance après les fêtes de Pâques de l'année 1149. S. Bernard en écrivit à l'abbé Suger, qui en l'absence du roi avoit en France la principale autorité. Voyez, dit-il, avec quelles dispositions ces princes sont allez à Jerusalem, puisqu'ils reviennent avec une telle volonté. Opposez-vous au mal, soit par persuasion, soit par force : j'entends celle qui apartient à la discipline ecclesiastique, c'est-à-dire les censures. J'écris de même à l'archevêque de Reims, à celui de Sens, aux évêques de Soissons & d'Auxerre, au comte Thibaut & comte Raoul. Opposez-vous à de si grands maux à cause du roi & à cause du pape, à qui appartient la garde du royaume. C'est que le pape étoit le protecteur des croisez & de leurs biens. Au reste, Thibaut étoit le comte de Champagne, & Raoul le comte de Vermandois.

XLIV. Henry évêque de Beauvais.

Mabill. ad epist. 278. S. Bern.

Henri autre frere du roi Loüis le jeune, & aîné de Robert, avoit été engagé par le roi leur pere dans l'état ecclesiastique, & avoit possedé plusieurs grands benefices ; entre autres, la tresorerie de S. Martin de

Tours, l'abbaye de N. D. d'Estampes, l'archidiaconé d'Orleans. Etant un jour venu à Clairvaux consulter S. Bernard sur une affaire temporelle, il voulut aussi voir la communauté & se recommanda aux prieres des moines. Le saint abbé lui ayant donné des avis spirituels, ajoûta: Je me confie en Dieu, que vous ne mourrez point en l'état où vous êtes; & que vous sentirez bien-tôt par experience, l'utilité de ces prieres, que vous avez demandées. On vit le jour même la verité de cette prediction, le jeune prince se convertit & demanda place entre les moines. Ce fut une extrême joye pour la communauté, mais ses amis & ses serviteurs le pleuroient comme s'il eût été mort.

Metrop. Rem. lib. III. c. 1. Vita S. Bern. lib. IV. c. 3. n. 15.

Le plus emporté de tous étoit un Parisien nommé André, qui disoit que Henri étoit yvre ou insensé, n'épargnant ni les injures, ni les blasphêmes. Au contraire, Henri prioit S. Bernard de travailler particulierement à la conversion de cet homme. Le saint abbé lui dit en presence de plusieurs: Laissez-le: il est maintenant outré de douleur, & n'en soyez pas en peine, il est à vous. Et comme Henri le pressoit de parler à André, il lui répondit avec un regard severe: Qu'est ce cecy? Ne vous ay-je pas déja dit qu'il est à vous? André qui étoit present dit en lui-même, comme il avoüa depuis: je voi maintenant que tu es un faux prophete: car je suis assuré que ce que tu viens de dire n'arrivera pas. Je ne manquerai pas de te le reprocher devant le roi & les seigneurs dans les plus celebres assemblées, afin que ta fausseté soit connuë de tout le monde. Le lendemain André se retira, faisant toutes sortes d'imprecations contre le monastere où il laissoit son maître, souhaitant que la

AN. 1149. vallée même fut renversée avec ses habitans. Il continua de marcher ce jour-là: mais dés la nuit suivante il se sentit vaincu & comme forcé par l'esprit de Dieu: en sorte qu'il se leva devant le jour & revint promptement au monastere.

Henri faisant profession à Clairvaux, laissa ses benefices à Philippe son frere puisné; & aprés qu'il eut quelque tems pratiqué la vie monastique dans cette sainte maison, il fût élû évêque de Beauvais sur la fin de l'an 1149. S. Bernard consulta sur ce sujet Pierre abbé de Clugni, qui lui répondit: Si l'élection s'est faite par le clergé & le peuple unanimement avec le consentement du metropolitain & de ses suffragans: si comme j'ai apris: on vous a souvent prié de l'approuver: si le pape a declaré sa volonté en écrivant à l'archevêque de Reims: que reste-t-il, sinon de vous soumettre à la volonté de Dieu, qui se declare par tant de signes? & ne pas permettre que cette église souffre plus long-tems par les voyages & les dépenses. Si vous vous défiez de la science de Henri, Dieu qui lui a déja fait de grandes graces, peut lui en faire encore de plus grandes. C'est pourquoi il ne faut point differer davantage la conclusion de cet affaire. Le suffrage de Pierre de Clugni contribua beaucoup à la promotion de Henri, comme il paroist par une lettre du moine Nicolas secretaire de saint Bernard.

Rob. de M. Vulg.
v. epist. 8.
ap. Petr. VI. ep. 7.

XLV. Premier livre de la Consideration.

En cette même lettre Nicolas dit à l'abbé Pierre, qu'il lui envoye le livre de l'abbé de Clairvaux au pape, c'est-à-dire, le premier livre de la Consideration. S. Bernard entreprit cet ouvrage, comme il témoigne lui-même, pour l'édification & la consola-

Prolog.

tion du pape Eugene, pour lequel il avoit toûjours une tendresse de pere. D'abord il compatit à sa peine c. 1.
d'avoir été tiré des delices de la vie solitaire, & plongé dans les occupations dont il est accablé : mais il c. 2.
l'exhorte à craindre l'effet de la coûtume, qui endurcit & rend insensible aux plus grands maux. Et aprés avoir décrit les funestes effets de la dureté de cœur : Voilà, dit-il, où vous entraîneront ces maudites occupations, si vous continuez à vous y donner tout entier. Et ensuite : je vous prie, quel est cet état, d'entendre des plaideurs depuis le matin jusques au soir? encore les nuits ne sont pas libres, à c. 3.
peine laisse-t'on au corps le repos necessaire : vous n'avez pas le tems de respirer.

Et ensuite : ne me repondez pas que l'apôtre dit, c. 4.
qu'étant libre, il s'est fait esclave de tous. Votre servitude est bien differente. Voyoit-on venir à lui de 1. Cor. IX. 19.
toute la terre des ambitieux, des avares, des simoniaques, des sacrileges, des concubinaires, des incestueux & d'autres tels monstres, pour obtenir ou conserver par son autorité, les dignitez ecclesiastiques? il se faisoit esclave de tous, pour les gagner à Jesus-Christ, non pour contenter leur avarice. Qu'y a-t-il de plus servile & de plus indigne d'un souverain pontife, que de travailler continuellement à de telles affaires & pour de telles gens? Quand prions-nous? quand instruisons-nous les peuples? quand meditons-nous la loi de Dieu? Car les loix dont retentit votre palais sont celles de Justinien.

Il l'exhorte donc à se moins livrer à ses occupations & à les interrompre pour donner du tems à la consideration : c'est-à-dire aux reflexions & à la meditation

des veritez utiles à son salut ; afin de ne pas s'abandonner lui-même, sous pretexte de la charité du prochain. Il montre ensuite combien il est indigne d'un
c. 7.
pape, de juger des affaires temporelles : par l'autorité de S. Paul, qui renvoye ces jugemens aux plus
1. Cor VI. 5.
méprisables d'entre les Chrétiens : qui dit, que celui
2. Tim. II. 4.
qui est au service de Dieu ne s'embarasse point d'affaires seculieres : par l'exemple de J. C. même, qui
Luc. XII. 14.
refusa d'être arbitre entre deux freres. S. Bernard convient toutefois, que son tems ne pouvoit porter cette perfection ; & que si le pape Eugene refusoit de juger ces sortes d'affaires, on le traiteroit de rustique & d'ignorant, qui deshonoreroit sa dignité. Cependant, ajoûte-t-il, je voi bien que les apôtres ont été presentez pour être jugez : mais je ne voi point qu'ils se soient assis comme juges : le tems n'en est pas encore venu. Le serviteur diminuë-t-il donc sa dignité, s'il ne veut pas être plus grand que son maître ? C'est pour juger les pechez & non pas les biens, que vous avez reçu les clefs du royaume des cieux : ces choses basses & terrestres ont leurs juges, qui sont les rois & les princes de la terre. Pourquoi entreprenez-vous sur le partage d'autrui ? Ce n'est pas que vous soyez indigne de ces occupations, c'est qu'elles sont indignes de vous : parce que vous en avez de meilleures.

c. 9.
Ensuite il ajoûte : Si tout d'un coup vous vous donniez tout entier à cette philosophie, on vous accuseroit d'être singulier & de blâmer vos predecesseurs, en vous éloignant de leur conduite. Et toutefois si nous prenons les exemples des bons papes plûtost que des nouveaux, nous en trouverons qui se

faisoient.

faisoient du loisir au milieu des plus grandes affaires, comme S. Gregoire, qui expliquoit la partie la plus obscure d'Ezechiel pendant le siege de Rome. Enfin si le malheur des tems, la calomnie, la violence, l'oppression des pauvres, vous oblige à juger des causes : qu'on les plaide au moins comme il convient. Car la maniere presente est execrable & indigne, je ne dis pas de l'église, mais d'un tribunal seculier. J'admire comment des oreilles pieuses peuvent souffrir ces disputes d'avocats & ces combats de paroles, plus propres à détruire la verité qu'à la trouver. Rien ne la découvre si facilement qu'une courte & simple narration. Je souhaite donc que vous decidiez promptement les causes, que vous ne pouvez éviter de juger par vous-même : que vous retranchiez les delais frustratoires & captieux : que vous admettiez les causes de ceux qui n'ont rien à donner : vous en pourez commettre plusieurs à d'autres, & vous en trouverez plusieurs indignes de votre audiance. Car à quoi bon écouter ceux dont les pechez sont manifestes? L'impudence des mechans est devenue extrême, faute d'avoir été reprimée, & leur grand nombre empêche d'en avoir horreur. Faites vous craindre de ceux qui se fient à leur argent, qu'ils soient réduits à vous le cacher, sachant que vous êtes plus disposé à le répandre qu'à le recevoir. Si vous êtes ferme dans cette conduite vous en gagnerez plusieurs & les obligerez à s'appliquer à des occupations plus honêtes; vous en preserverez même plusieurs de la tentation. Ajoûtez qu'en vous déchargeant ainsi vous gagnerez du tems pour le loisir que je vous conseille de prendre. Ainsi

AN. 1149.

Sup. liv. xxxv.

c. 10.

c. 11.

AN. 1150.

finit le premier livre de la Consideration.

XLVI. Défense de S. Bernard sur la croisade.

Vita lib. III. c. 4.

Le second fut écrit l'année suivante 1150. & commence par l'apologie de S. Bernard au sujet de la croisade, dont on lui imputoit le mauvais succés, parce que c'étoit lui principalement qui l'avoit prêchée; quoiqu'il ne l'eût fait que sur les instances réïterées du roi de France & par ordre exprés du pape, & que sa mission eût été assez prouvée par les miracles qui accompagnerent sa predication. Il en fit même un ensuite pour sa justification. Car quand la premiere nouvelle vint en France de la défaite de l'armée Chrétiene, un pere lui presenta son fils aveugle pour lui rendre la vûe; & comme s'il s'en excusoit, il pressa tant qu'il vainquit sa resistance. Alors le saint abbé imposant les mains à l'enfant pria Dieu, que s'il étoit l'auteur de cette prédication, & si son esprit l'avoit assisté en la faisant, il lui plût *de le* montrer en guerissant cet aveugle. Et comme aprés la priere il en attendoit l'effet: Que ferai-je, dit l'enfant? je voy clair. Il s'éleva aussi-tôt un grand cri des assistans, qui étoient en grand nombre, tant des moines que des seculiers.

ap. Bern. ep. 386.

S. Bernard reçut au sujet de la croisade, une lettre de consolation de Jean abbé de Casemario prés de Verule en Italie, qui dés l'an 1140. avoit uni son monastere à la congregation de Cisteaux. Il me semble, dit-il, que Dieu a tiré un grand fruit de ce voyage, quoique d'une autre maniere que ne pensoient les pelerins. S'ils avoient poursuivi leur entreprise, comme il convient à des Chrétiens, avec justice & pieté, Dieu auroit été avec eux, & auroit fait par eux un grand fruit: mais comme ils sont tombez en

plusieurs desordres, il a tiré de leur malice une matiere à sa misericorde, & leur a envoyé des afflictions pour les purifier & les faire arriver à la vie éternelle. Enfin ceux qui revenoient nous ont avoüé, qu'ils avoient vû plusieurs croisez qui disoient, qu'ils y mouroient avec joye; & qu'ils n'auroient pas voulu revenir, craignant de retomber dans leurs pechez. Otton de Frisingue explique de même le mauvais succés de la croisade; & ne nie pas que S. Bernard ne l'eût prêchée par l'esprit de Dieu, quoique d'ailleurs il semble quelquefois prevenu contre lui.

AN. 1150.

Frid. lib. 1. c. 60.

XLVII
Second livre de la Consideration.

c. 1.

Le saint abbé commence donc le second livre de la Consideration par son apologie sur ce sujet. Il s'excuse d'avoir tant differé à continuer cet ouvrage, par la douleur que lui avoit causée ce mauvais succés, qui à peine lui permettroit de vivre, loin de pouvoir s'appliquer à l'étude. On nous accuse, dit il, d'avoir fait de belles promesses sans effet, comme si nous nous étions conduits en cette affaire avec temerité ou legereté. Nous n'avons fait qu'executer vos ordres, ou plûtôt ceux que Dieu nous donnoit par vous. Il apporte ensuite l'exemple de Moïse qui ayant tiré d'Egypte les Israëlites, ne les fit point entrer dans la terre fertile qu'il leur avoit promise, quoiqu'il n'agit que suivant l'ordre de Dieu, confirmé par des miracles; & soutient que les croisez n'ont pas été moins incredules, ni moins rebelles. Il apporte l'exemple de la guerre des autres tribus, pour punir le crime de la tribu de Benjamin: ou quoique l'entreprise fût juste & approuvée de Dieu, ils furent défaits jusques à deux fois, & n'ayant point perdu courage, vainquirent à la troisiéme. Puis il ajoûte:

Judic. xx.

AN. 1150. On dira peut-être : D'où ſavons-nous que cette entrepriſe eſt venuë de Dieu ? quels miracles faites-vous pour meriter notre creance ? Ce n'eſt pas à moi à répondre à cette objection ? il faut épargner ma pudeur. Répondez pour moi & pour vous-même, ſelon ce que vous avez oüi & vû, ou plûtoſt ſelon ce que Dieu vous inſpirera. Ce peu ſuffira pour mon apologie. La meilleure excuſe eſt à chacun le témoignage de ſa conſcience. Je me mets peu en peine du jugement de ceux qui appellent le bien mal & le mal bien ; & s'il eſt neceſſaire que l'un des deux arrive, j'aime mieux qu'on murmure contre moi que contre Dieu ; & je ne refuſe pas de perdre ma gloire, pourvû qu'on n'attaque pas la ſienne.

c. 2. Revenant à ſon ſujet, il definit la conſideration une recherche attentive de la verité, la diſtinguant par là de la contemplation, qui ſuppoſe une verité déja connuë. Il diviſe en quatre l'objet de la
c. 3. conſideration, & dit : Vous devez premierement vous conſiderer vous-même, puis ce qui eſt au deſſous de vous, ce qui vous environne & ce qui eſt au
c. 6. deſſus. Quant au premier point il s'étend ſur les de-
Jerem. 1. 10. voirs du prelat, qui conſiſtent à arracher & détruire, édifier & planter : comme il eſt dit dans la miſſion du Prophete : Il n'y a rien là : dit-il, qui ſente le faſte, mais le travail ; c'eſt un miniſtere & non une domination ; & vous n'êtes pas plus qu'un prophete. Vous êtes ſur une chaire élevée, mais c'eſt pour voir de plus loin ; & il ne vous eſt pas permis d'être oiſif, étant chargé du ſoin de toutes les égliſes. Voilà ce que les apôtres vous ont laiſſé, non pas de l'or & de l'argent : ſi vous en avez ce n'eſt pas com-

me leur successeur, mais à quelque autre titre, & vous devez en user comme n'en usant point. Si vous vous glorifiez, ce doit être comme S. Paul dans les travaux & les souffrances. Vous devez dompter les loups & non pas dominer sur les brebis. Votre noblesse consiste dans la pureté des mœurs, dans la fermeté de la foi, dans l'humilité, qui est le plus bel ornement des prelats.

2. Cor. XI. 23.

Et ensuite : c'est une chose monstrueuse qu'un courage bas dans un rang élevé, une vie méprisable sur le premier siege, un visage grave & une conduite legere, une grande autorité sans fermeté. Vous n'êtes pas de ceux qui prennent les dignitez pour des vertus, vous avez connu la vertu par experience avant la dignité. Il releve ensuite la dignité du pape successeur de S. Pierre, au dessus des évêques, pasteur non seulement des brebis, mais des pasteurs, avec la plenitude de puissance : vicaire de J. C. pour gouverner, non un seul peuple, mais tous. S. Bernard toutefois appelle aussi ailleurs les évêques vicaires de J. C. parce qu'ils tiennent de lui immediatement leur puissance quoique plus bornée. Il exhorte ensuite le pape Eugene, à examiner le progrés qu'il a fait dans la vertu depuis qu'il est en place. S'il est plus patient, plus doux, plus humble, plus affable, plus courageux, plus serieux, plus défiant de lui-même : ou s'il n'a point donné dans les défauts contraires. Quel est son zele, son indulgence, sa discretion, pour regler l'un & l'autre. S'il est égal dans l'adversité & dans la prosperité : si dans le repos il ne se laisse point aller à des railleries indecentes : car, dit-il, ce qui est badinerie entre les seculiers est

c. 7.

c. 8.

Opusc. 11. c. 9. n. 36.

II. Consid. c. 11.

c. 11.

c. 12.

AN. 1150. un blasfême dans la bouche d'un prêtre : il vous est honteux d'éclater de rire, & encore plus d'y exciter les autres. Quant à l'avarice, ajoûte-t-il, je n'ai rien à vous faire considerer, car on dit que vous regardez l'argent comme de la paille : mais donnez-vous de garde de l'acception des persones & de la facilité à croire les mauvais raports, qui est le vice le plus ordinaire de ceux qui sont en grande place. Tel est le second livre de la Consideration.

c. 14.

XLVIII. Pierre de Clugni à Rome.

Vers le même tems pierre abbé de Clugni étant revenu de Rome aprés cinq mois d'absence, S. Bernard lui écrivit une lettre fort obligeante : à laquelle toutefois l'abbé de Clugni ne put répondre aussi-tôt qu'il auroit voulu, à cause de la multitude d'affaires dont il fut accablé à son retour. Il trouva des députez qui l'attendoient d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre de France : c'est-à-dire, des monasteres dépendans de Clugni dans tous ces païs, & il fallut expedier les affaires qui s'étoient accumulées pendant son absence. Dans sa réponse à S. Bernard, il parle ainsi de la reception que lui avoit faite le pape Eugene. Il a toûjours eu pour moi un visage égal, quoiqu'il changeât avec discretion pour les autres, suivant la diversité des persones & des évenemens. Il me preferoit à tous, même à ceux qui étoient d'un rang plus élevé : *j'étois* presque le seul étranger qui fût admis à *ses conseils* avec les Romains. Voilà pour le public : mais dans le particulier je n'ai jamais touvé d'amis plus fidele, ni de frere plus sincere. Il m'écoutoit patiemment, il me répondoit promptement & efficacement, il me traitoit comme son égal, quelquefois comme

VI. ep. 47.

epist. 46.

son superieur. Rien ne sentoit le faste ou la grandeur, ce n'étoit qu'équité, humilité & raison : ce que je lui ai demandé, ou il me l'a accordé, ou il me l'a refusé, de maniere que je ne pouvois m'en plaindre. Je l'avois vû à Rome la premiere année de son pontificat, je l'avois vû depuis à Clugni, à Auxerre, à Chaalons, à Reims & ailleurs: mais je l'ai trouvé encore tout autre.

XLIX. Lettres de Pierre de Clugni au roi Roger.

Roger roi de Sicile avoit perdu en 1140. son fils aîné Roger duc de Poüille, aprés avoir perdu trois autres de ses fils: c'est pourquoi en 1150. il fit couronner roi de Sicile le seul qui lui restoit, savoir Guillaume prince de Capouë. Pierre de Clugni écrivit au roi Roger une lettre de consolation sur la mort de ses fils: marquant qu'il a fait dire pour eux des messes & d'autres prieres, & distribuer des aumônes. Ensuite il dit qu'il est fort affligé de l'inimitié, qui est entre ce prince & le roi d'Allemagne, qu'il offre d'aller trouver pour faire la paix entre eux. Mais, ajoûte-t-il, ce qui nous excite le plus, nous & tous les François, à desirer que vous soyez en paix, c'est la déplorable trahison des Grecs contre nos pelerins. Je ne vois persone entre les princes Chrétiens, qui puisse si bien que vous en faire vengeance. Allez-donc, je vous le dis au nom de tous, marchez au secours du peuple de Dieu ; vengez tant d'affronts, tant de morts & tant de sang injustement répandu. Ces Grecs toutefois contre lesquels l'abbé de Clugni excite le roi Roger étoient Chrétiens ; & n'avoit pas besoin d'être exhorté à leur nuire, il étoit déja leur plus grand & leur plus terrible ennemi.

Romu. Salern. ap. Baron. an. 1150. VI. ep. 16.

AN. 1150.

L.
Eglises du Nort.
Vita ap. Boll. 19. Janu. to. 2. p. 249.
J. Magn. hist. Goth. lib. XVIII. *c.* 18.

Vita Er. Boll. 18. Mai. to. 15. p. 187.

Vers le même tems l'église de Suede fut honorée de deux martyrs, Henri évêque d'Upsal & le roi Eric ou Henri, car c'est le même nom. L'évêque étoit natif d'Angleterre, & fut sacré l'an 1148. par Nicolas évêque d'Albane legat du pape, aussi Anglois, qui fut depuis le pape Adrien IV. Il étoit cheri du roi Eric, dont toute l'application étoit de proteger & augmenter la religion, & faire regner la justice: ensorte que ses loix demeurerent celebres dans les siecles suivans. Il en entreprit la guerre contre les Finlandois encore payens & ennemis du nom de Chrétien, aprés toutefois leur avoir offert la paix, s'ils vouloient embrasser la foi; & il mena avec lui l'évêque d'Upsal. Il gagna contre eux une grande victoire, aprés laquelle il se prosterna pour en rendre graces à Dieu: mais avec beaucoup de larmes, songeant à la perte de tant d'ames, qui auroient pû se sauver en recevant le baptême. Il donna la paix au peuple qui restoit & leur fit prêcher l'évangile: plusieurs furent baptisez, on fonda des églises, on établit des prêtres, & l'évêque Henri demeura avec les nouveaux Chrétiens pour les affermir, tandis que le roi retourna en Suede. Un d'eux ayant commis un homicide, le saint évêque voulut le soumettre à la penitence canonique, pour retenir les autres par la crainte. Mais le coupable devenu plus furieux tua l'évêque: dont la sainteté fut confirmée par plusieurs miracles. C'étoit vers l'an 1150. & l'église honore ce saint martyr le dix-neuviéme de Janvier. Le roi Eric étant revenu en Suede, fut attaqué par un prince Danois qui pretendoit à la couronne de Suede. Le jour de l'Ascension comme il entendoit la messe à Upsal sa capitale,

on vint lui dire que les ennemis étoient prés de la ville, & qu'il étoit à propos de marcher contre eux. Laissez-moi, dit-il, achever d'entendre la messe : j'espere que nous entendrons ailleurs le reste du service. Il sortit pour aller au devant des ennemis, mais avec peu de suite ; comme ils en vouloient principalement à sa personne, ils le renverserent, le percerent de plusieurs coups, & lui couperent la tête. C'étoit le dix-huitiéme de Mai 1151. Le lendemain de l'Ascension. On trouva sur son corps un cilice, & il avoit pratiqué pendant sa vie plusieurs autres austeritez, des veilles, des jeûnes, des bains d'eau froide pour dompter la chair rebelle. Il se fit aprés sa mort un grand nombre de miracles par son intercession ; & l'église l'honore, comme martyr le jour qu'il fut tué. *Martyr. Rom. 18. Mai.*

Le legat Nicolas évêque d'Albane, avoit été envoyé par le pape Eugene en Danemarc, & il établit un archevêché en Norvege, qui jusques-là avoit été soumise à l'archevêché de Lunden. Pour en faire autant en Suede, il tint à Lincope un concile provincial en 1148. Mais commme les Goths & les Suedois ne purent s'accorder du lieu de la metropole, ni de la persone de l'archevêque, le legat se retira sans rien faire. Car les Goths aimoient mieux reconnoître l'archevêque de Brême que celui d'Upsal Le legat Nicolas retournant par le Danemarc, laissa à Esquil archevêque de Lunden le pallium qu'il avoit destiné à celui de Suede, afin qu'il le donnât au prelat que les Goths & les Suedois éliroient d'un commun consentement. Ce qui n'eut point d'exécution. Le legat vouloit ainsi établir l'archevêque de Lunden primat de Suede & de Norvege, pour le consoler de l'arche-

Saxo. Gramm. lib. 14. p. 258.

Sup. liv. LXVI. n. 57.

AN. 1151. vêché qu'il venoit d'établir en Norvege, & il confirma depuis cette primatie étant pape.

Hist. ap. Lindem. br. p. 102.

Hartvic étoit alors archevêque de Brême, ayant ſuccedé à Alberon mort en 1148. & il tint ce ſiege vingt ans. L'année ſuivante 1149. comme la Saxe étoit en paix avec les Sclaves, Hartvic ſe propoſa de rétablir les évêchez ruinez par ces barbares: ſavoir Oldembourg depuis transferé à Lubec, Ratzebourg & Meclebourg depuis transferé à Sverin. Ces ſieges avoient été vacans pendant quatre-vingts ans; & Hartvic ſe trouvoit ainſi ſans ſuffragans, n'ayant plus la juriſdiction qu'avoient euë ſes predeceſſeurs ſur les évêques de Danemarc, de Norvege & de Suede. Il s'efforça de la regagner par ſollicitations & par preſens auprés du pape & de l'empereur, & n'y pouvant réüſſir, il entreprit de relever ces évêchez ſituez chez les Sclaves en ſon voiſinage. Il ſacra évêque d'Oldembourg Vicelin prêtre venerable, qui travailloit en Holſace à la propagation de la foi depuis trente ans, & il fit Eminchard évêque de Meclebourg.

II. Vicelin évêque d'Oldembourg. Helm. 1. c. 43.

Vicelin étoit né dans le dioceſe de Minden, de parens plus diſtinguez par leur vertu que par leur condition. Il étudia aſſez tard, premierement en ſon pays, puis à Paderbon ſous Hartman maître celebre qui fut obligé de moderer ſon ardeur pour l'étude. Enſuite Vicelin gouverna l'école de Brême ſous l'archevêque Frideric, dont il étoit aimé, auſſi-bien que de ceux que leur vertu diſtinguoit le plus dans cette égliſe: mais il étoit odieux aux clercs negligens & dereglez. On l'accuſoit auſſi de châtier trop rudement ſes écoliers, dont pluſieurs toutefois devinrent conſiderables, entre autres un jeune homme

c. 45.

nommé Ditmar. Aprés plusieurs années, Vicelin re- AN. 1151.
solut d'aller en France, pour faire lui-même de plus c. 46.
fortes études; & prenant avec lui le jeune Ditmar, il vint à Laon se rendre disciple des deux freres Raoul & Anselme, qui étoient alors les plus fameux pour l'explication de l'écriture sainte. Il étudia trois ans sous eux, évitant les questions curieuses & les disputes superfluës; puis avançant dans le desir de la perfection, il resolut de ne plus manger de viande & de porter un cilice sur la chair. Il n'étoit encore qu'acolyte, & n'avoit pas voulu monter plus haut, craignant la legereté de l'âge: mais aprés ces trois années d'étude en France, il resolut de retourner en son païs & prendre les ordres sacrez.

A son retour il vint trouver S. Norbert alors ar- c. 47.
chevêque de Magdebourg, qui ayant reconnu son merite l'ordonna prêtre. Alors brûlant d'un zele ardent & desirant de se rendre utile à l'église, il apprit que Henri prince des Sclaves, avoit dompté des nations barbares, & ne cherchoit qu'à étendre la religion. Il alla donc trouver Adalberon archevêque de Brême, qui approuva son dessein, & lui donna mission pour aller prêcher chez les Sclaves, & travailler à y extirper l'idolâtrie. Aussi-tôt il entra dans le païs avec deux prêtres qui se dévoüerent à cette bonne œuvre, & obtint du prince Henri la permission de prêcher, & l'église de Lubec pour y faire leurs fonctions.
Mais Henri étant mort, & le païs troublé par une c. 48.
guerre civile, ils s'établirent à Faldere aux confins de la Holsace vers les Sclaves. Les habitans faisoient profession du Christianisme, mais ils n'en avoient que le nom: ils gardoient leurs anciennes superstitions,

AN. 1151. & honoroient encore des bois & des fontaines. Vicelin s'en fit aimer, & ils écoutoient avec étonnement ce qu'il leur prêchoit des biens du siecle futur & de la resurrection : une multitude incroyable eut recours à la penitence, & sa predication se fit entendre dans tout le païs des Nordalbinques. Il commença à visiter les églises circonvoisines, instruisant les peuples, corrigeant les pécheurs, terminant les differends, détruisant les bois prophanes & toutes les ceremonies payennes. Sa reputation lui attira plusieurs disciples, tant clercs que laïques, qui firent une sainte societé : promettant de garder le celibat, s'appliquer à la priere & au jeûne, visiter les malades, nourrir les pauvres, travailler à leur propre salut & à celui du prochain. Ils prioient sur tout pour la conversion des Sclaves ; mais Dieu ne les exauça pas si-tôt.

c. 54. L'empereur Lothaire par le conseil de Vicelin, fit bâtir le château de Sigeberg sur la Trave, & y fonda une église dont il lui donna la conduite & de celle de Lubec. Son dessein étoit de soumettre tous les Sclaves à la religion Chrétienne, & leur donner Vicelin
c. 55. pour évêque. Mais la mort de ce prince arrêta les suites de cet établissement ; & les guerres qui suivirent entre Henri le superbe & Albert l'Ours, obli-
c. 56. gerent Vicelin à retourner à Falderen, avec ses compagnons, & ils faisoient plusieurs miracles, particulierement sur les possedez. Quelque tems aprés Dit-
c. 59. mar ancien disciple de Vicelin, & alors doyen du chapitre de Brême, quitta tout pour se joindre à lui & à sa communauté de Falderen, & lui fut d'un grand secours par son zele & sa vertu. Tel étoit le prêtre Vicelin, quand Hartvic archevêque de Brême l'or-

donna évêque d'Oldembourg le dimanche neuviéme d'Octobre 1149. Mais parce qu'il l'avoit fait sans la participation de Henri le Lion duc de Saxe, ce prince lui ôta toutes les dîmes de l'année : toutefois le nouvel évêque l'étant allé trouver, le duc s'apaisa & lui promit sa protection, à la charge qu'il recevroit de lui l'investiture. La proposition parut dure à Vicelin, parce qu'il étoit contre la coûtume de recevoir l'investiture de la main d'un autre que de l'empereur. Un seigneur ami de l'évêque lui conseilla de se rendre à la volonté du duc, pour le bien des églises de Sclavie : lui representant que la protection de l'empereur ni de l'archevêque ne lui serviroient de rien, si le duc qui étoit le maître du païs lui étoit contraire. L'évêque demanda du tems pour déliberer, consulta l'archevêque Hartvic, qui le détourna fortement de recevoir l'investiture du duc : disant qu'il n'y avoit que l'empereur qui fût seigneur des évêques, dont les autres seigneurs s'empressoient à devenir les vassaux. Mais comme le duc de Saxe continuoit à traiter durement Vicelin, lui retenant les dîmes & lui refusant tout ce qu'il demandoit : il céda enfin & reçut de lui l'investiture par la crosse. Mais peu de tems aprés il reçut une sensible affliction par la perte de Dithmar son cher disciple, qui mourut la veille de la Pentecôte dix-septiéme de Mai 1152.

c.70.

c. 71.

c.74.

LII.
Patriarches de C.P.

A Constantinople le patriarche Nicolas Musalon fut obligé de se retirer en 1151. Dés qu'il commença à gouverner les affaires de cette église, il s'attira les reproches de tout le monde, comme ayant irregulierement usurpé le siege de C. P. aprés avoir renoncé

Cinnam. lib. II. c. 18.
Sup. n. 26.

AN. 1151.

à l'épiſcopat en quittant celui de Chipre. Il reſiſta quelque tems opiniâtrement: mais l'affaire ayant été portée au jugement de l'empereur, comme il vit qu'elle tournoit mal pour lui, il ne voulut pas s'expoſer à être condamné, & renonçant au patriarcat, il ſe retira pour mener une vie privée, aprés avoir porté cette dignité trois ans & quatre mois. De ſon tems on decida ſynodalement, que l'affinité contractée par les fiançailles entre deux couſins germains & deux ſœurs, n'étoit pas un empêchement pour le mariage. Son ſucceſſeur fut Theodote moine & abbé de ſainte Anaſtaſie, à qui ſucceda un reclus nommé Neophyte, tiré du monaſtere de l'Evergetide, c'eſt-à-dire, la bienfactrice, titre de la ſainte Vierge. Enſuite Conſtantin Chliarene diacre & ſacellaire, fut élevé ſur le ſiege de C.P. On ne ſait pas le tems du pontificat de chacun de ces trois patriarches, mais tous enſemble ils ne durerent que quatre ans.

Jus Græco Rom. p. 237. Ibid. Catalog. p. 303.

LIII. Chûte de Nicolas ſecretaire de ſaint Bernard.

Mab. II. praef. in ſerm. S. Bern. n. 36.

S. Bernard s'appercevoit depuis long-tems, que le moine Nicolas ſon ſecretaire le trahiſſoit: mais enfin la choſe éclata en 1151. & ce miſerable ſe retira de Clairvaux. Il étoit François, & dés ſa jeuneſſe il avoit embraſſé la vie monaſtique à Mouſtier-Ramei prés de Troyes. Comme il étoit fort ſavant pour le tems, il fut chargé dans ce monaſtere de l'inſtruction des autres; & ſon eſprit facile & inſinuant, lui fit gagner l'amitié des plus grands perſonages, comme Atton évêque de Troyes, Pierre abbé de Clugni, Pierre de Celles & pluſieurs autres. La reputation de S. Bernard l'attira à Clairvaux, & il y fut reçu dés la premiere année du pontificat d'Eugene, par le grand deſir qu'il témoignoit de paſſer à une obſer-

vance plus étroite que celle de son monastere. A peine étoit-il entré à Clairvaux, qu'il fut donné pour compagnon à Geofroi principal secretaire de S. Bernard, car la multitude des affaires obligeoit le saint abbé à en avoir plusieurs; & Nicolas étant ensuite devenu le premier, en eut aussi d'autres sous lui. Il avoit à Clairvaux son bureau, qui étoit un cabinet plein de livres; & il en trafiquoit, empruntant des originaux pour les faire transcrire, & en prêtant d'autres, à la charge de tirer une copie outre l'original. Sur tout il avoit soin d'entretenir un grand nombre d'amis; & tout cela paroît par ses lettres. Sa fonction & celle des autres secretaires de S. Bernard, n'étoit pas seulement d'écrire sous lui, mais de composer des lettres de leur style par son ordre: d'où vient qu'il se plaint quelquefois qu'ils n'ont pas suivi ses intentions. *ep. 387. al. 352.* Nicolas écrivoit aussi des lettres au nom d'autres personnes, comme de Henri frere du roi depuis évêque de Beauvais. Enfin il écrivoit des sermons, qui passerent pour être de S. Bernard: soit qu'il ne fist que traduire en latin ceux que le saint abbé avoit prononcez en François, soit qu'il en composast de semblables: car il étoit plein des pensées de son maître & savoit parfaitement imiter son stile.

Nicolas vêcut ainsi environ cinq ans, possedant la confiance entiere de S. Bernard & de Pierre de Clugni dont il étoit tendrement aimé; & à qui S. Bernard l'envoyoit de tems en tems pour se communiquer mutuellement leurs plus secretes pensées; enfin *ep. 164. ap. Bern.* S. Bernard s'aperçut que Nicolas le trompoit, & qu'il abusoit de son seau pour écrire de fausses lettres en son nom. Il en écrivit en ces termes au pape Eugene: *ep. 284.*

AN. 1151.
epist. 284.
Nous avons de faux freres & plusieurs lettres falsifiées avec notre seau contrefait, sont tombées entre les mains de plusieurs persones: & ce que je crains de plus, c'est qu'on dit qu'il est venu jusques à vous. C'est ce qui m'a obligé de quitter mon ancien seau, & de me servir du nouveau que vous voyez, qui porte mon image & mon nom. N'en recevez plus d'autre comme de ma part. C'est que les seaux tenoient encore alors lieu de signature. Le saint abbé ne nommoit point ici Nicolas, parce que sa trahison n'étoit pas encore publique.

epist. 298.
1. Jo. 11. 201.
Mais quand il fut sorti de Clairvaux, n'ayant plus rien à ménager, il en écrivit ainsi au pape: Nicolas est sorti d'entre nous, parce qu'il n'étoit pas des nôtres; & en sortant il a laissé des traces honteuses. Je le connoissois long-tems auparavant: mais j'attendois ou que Dieu le convertît, ou qu'il se decouvrît lui-même comme Judas; & c'est ce qui est arrivé. Outre les livres, l'or & l'argent en quantité, on a trouvé sur lui comme il sortoit, trois seaux, un à lui, celui du prieur & le mien, non pas l'ancien, mais le nouveau, que j'avois été obligé de prendre depuis peu pour éviter ses surprises. Qui pourroit dire à combien de personnes il a écrit ce qu'il a voulu sous mon nom, à mon insçû? Plût à Dieu, que votre cour fût entierement purgée de l'effet de ses mensonges, & que l'innocence de ceux qui sont avec moi, pût être justifiée auprés de ceux qu'il a prévenus par ses calomnies. Il a été convaincu & en partie par sa propre confession, de vous avoir aussi quelquefois écrit de ses fausses lettres. Quant à ses infamies qui sont devenues publiques dans tout le païs, je ne veux

en

en soüiller ni mes levres, ni vos oreilles. S'il va vous trouver, car il se vante d'avoir des amis en cour de Rome, souvenez-vous d'Arnaud de Bresse, car il est pire encore. Persone ne merite mieux d'être condamné à une prison perpetuelle & à un perpetuel silence. Nicolas aprés avoir couru de differens côtez, se retira enfin à Moustier-Ramei son premier monastere, & vêcut encore plus de vingt-cinq ans.

LIV. Mort de l'abbé Suger. epist. 266.

Vers le même tems S. Bernard ayant apris que l'abbé Suger étoit malade à l'extremité, lui écrivit une lettre pleine d'amitié & de pieté pour l'encourager à la mort, & lui temoigner le desir qu'il avoit de l'aller voir & recevoir sa benediction. Suger au commencement de sa maladie se fit mener au chapitre ; & aprés avoir dit à la communauté quelques paroles d'édification, il se prosterna à leurs pieds, leur demandant avec larmes, le pardon de toutes les fautes qu'il avoit commises contre eux : ce qu'ils lui accorderent fondant en larmes de leur côté. Il mourut le treiziéme de Janvier 1152. dans la soixante & dixiéme année de son âge, & la vingt-neuviéme de son gouvernement. A ses funerailles assisterent six évêques, plusieurs abbez & le roi Louis le jeune, qui y pleura amerement.

M bill. ad ep. 266.

LV. Le roi Loüis séparé d'Alienor. to. 10. p. 1129.

La même année 1152. le dix-huitiéme de Mars, qui étoit le mardi avant Pâques Fleuries, car on nommoit dés lors ainsi le dimanche des Rameaux, il y eut un concile à Baugenci, où se trouverent quatre archevêques, Hugues de Sens, Hugues de Roüen, Sanson de Reims & Lanfroi de Bourdeaux, avec grand nombre d'évêques & de seigneurs. L'archevê-

AN. 1152.

que de Sens y avoit appellé le roi Loüis & la reine Alienor pour juger de la validité de leur mariage: car on pretendoit qu'ils étoient si proches parens, qu'il ne pouvoit subsister. On produisit dans le concile des témoins, qui aprés avoir prêté serment, déposerent de la parenté; & la preuve étant jugée suffisante, les prelats du concile déclarerent le mariage nul du consentement des parties. Ils avoient vêcu 14. ans ensemble & avoient eu deux filles: mais le roi Loüis avoit reçu de la reine Alienor tant de mauvais traitemens pendant le voyage de la terre sainte, qu'il ne pouvoit plus la souffrir. Elle retourna aussi-tôt à son duché d'Aquitaine, & épousa Henri duc de Normandie & comte d'Anjou qui fut depuis roi d'Angleterre, & le roi Loüis épousa Constance fille d'Alfonse VIII. roi de Castille.

Guill. Tyr. lib. XVII. c. 8. Rob. de M. an. 1151.

LVI. Mort de Conrad. Frideric I. roi.

Otto I. Frid. c. 69.

En Allemagne le roi Conrad III. étant venu à Bamberg tenir sa cour, mourut le premier vendredi aprés les cendres, quinziéme de Fevrier 1152. aprés avoir regné prés de treize ans sans avoir été couronné empereur. Il fut enterré au même lieu prés le tombeau de l'empereur S. Henri qui venoit d'être canonisé par le pape Eugene, à la priere de l'évêque & des chanoines de Bamberg, & sur le raport de deux legats, envoyez en Allemagne pour d'autres affaires, mais chargez d'aller sur le lieu & s'informer de la vie & des miracles du saint empereur. Le pape marque dans sa bulle, que la canonisation ne se doit faire regulierement que dans les conciles generaux. Le roi Conrad voyant que son fils Frideric étoit en trop bas âge, pour être élû roi, désigna pour son successeur, Frideric fils de son frere; & il fut élû en effet à

Eugen. epist. 7.

Francfort dans une trés-grande assemblée, où se trouverent même quelques seigneurs Italiens. Frideric fut élû le quatriéme jour de Mars de la même année, qui étoit le mardi de la troisiéme semaine de Carême; & le dimanche suivant il fut couronné à Aix-la-Chapelle par Arnold archevêque de Cologne. Ce prince étoit jeune & regna trente-sept ans. Il étoit brave, magnanime, juste & prudent, mais fier & colere. Il est connu sous le nom de Frideric barberousse. AN. 1152. *Otto II. de gest. Frid. c. 1. 3.*

Si tôt qu'il fut couronné, il tint conseil avec les principaux seigneurs, & de leur avis envoya à Rome Hilin élû archevêque de Treves, & Eberard évêque de Bamberg, pour donner part de son élection au pape Eugene, aux Romains & à toute l'Italie. Incontinent aprés le pape & le roi Frideric firent ensemble un traité, par leurs députez, qui étoient de la part du pape, sept cardinaux & Brunon, abbé de Caravalle prés de Milan, de l'ordre de Cîteaux: de la part du roi, Anselme évêque d'Havelsberg, Herman évêque de Constance, & trois comtes. Le roi promit de ne faire ni paix ni treve avec les Romains, ni avec Roger roi de Sicile, sans le consentement des Romains & du pape; & de travailler de tout son pouvoir à rendre les Romains aussi soumis au pape, qu'ils l'avoient été depuis cent ans. De défendre contre tous la dignité papale & les regales de S. Pierre, comme avoüé de l'église Romaine, & l'aider à recouvrer ce qu'elle avoit perdu. De n'accorder aucune terre à l'empereur des Grecs deça la mer; & s'il en envahissoit quelqu'une, l'en chasser au plûtôt selon son pouvoir. Le pape promit de donner au roi la couronne impe- *c. 4.* *ap. Baron. an. 1152.*

AN. 1152.

riale quand il viendroit la recevoir, de l'aider de tout son pouvoir à maintenir & augmenter sa dignité: employant pour cet effet les censures ecclesiastiques; & d'empêcher l'empereur Grec de faire aucune conquête deça la mer. Ce traité est daté du vingt-troisiéme de Mars indiction quinziéme, l'an 1152.

LVII.
Guicman transferé à Magdebourg.
Chr. Saxo an. 1153. Otto. c. 6.

Le siege de Magdebourg étoit vacant par le decés de l'archevêque Frideric, arrivé le quinziéme de Janvier, & il y eut partage dans l'élection: les uns élisoient le prevôt Gerard, les autres le doyen. Pour terminer le differend, ils allerent trouver le roi qui étoit en Saxe; & qui n'ayant pû les réünir, persuada au doyen & à son parti d'élire Guicman évêque de Ceïts, encore jeune, mais noble; & l'ayant fait venir il lui donna l'investiture de l'archevêché de Magdebourg. Car la Cour d'Allemagne pretendoit que depuis l'accord fait entre le pape Paschal *II.* & l'empereur Henri V. touchant les investitures, en cas de partage dans l'élection d'un évêque, le prince pouvoit choisir qui il lui plaisoit par le conseil des seigneurs. Le roi Frideric ayant reglé les affaires de Saxe passa en Baviere, & celebra la S. Pierre à Ratisbonne: où les deux évêques qu'il avoit envoyez en Italie, revinrent lui raportant des nouvelles agréables.

Sup. liv. LXVI. n.

Otto. c. 8.

Cependant Gerard prevôt de Magdebourg alla à Rome, & se plaignit au pape Eugene, que Guicman avoit été intrus dans ce siege par l'autorité du prince. Le pape le trouva fort mauvais: comme il le témoigna par la réponse qu'il fit à quelques prelats d'Allemagne qui lui avoient écrit sur ce sujet par complaisance pour le roi. C'étoit trois archevêques,

Eberard de Salsbourg, Hartuic de Breme & Hilin de Treves, & huit évêques, du nombre desquels étoit Otton de Frisingue. En cette lettre le pape reprend les évêques de leur peu de fermeté, & leur represente que la Loi de Dieu ne permet point les translations d'évêques sans une utilité manifeste & même sans necessité. C'est pourquoi il leur ordonne de faire en sorte par leurs exhortations, que le roi Frideric se desiste de son entreprise, & qu'il laisse à l'église de Magdebourg la liberté entiere de l'élection. Car, ajoûte-t-il nous ne pouvons rien accorder contre Dieu & contre les canons. La lettre est du dix-septiéme d'Août 1152.

AN. 1152.

epist. 8.

LVIII. Troisiéme livre de la Consideration. Appellations.

c. 1.

S. Bernard composa cette année le troisiéme livre de la Consideration, où il represente au pape Eugene ce qui est au dessous de lui. C'est, dit-il, le monde entier, mais pour en prendre soin, non pour le posseder comme seigneur : ce titre n'apartient qu'à Jesus Christ. Il n'y a ni poison ni fer que je craigne tant pour vous, que la passion de dominer. Vous devez étendre vos soins sur tous : premierement sur les infideles, pour procurer leur conversion : car pourquoi mettre des bornes à la predication de l'évangile ? attendons-nous que la foi les rencontre par hazard sans leur être annoncée ? J'ajoûte l'opiniâtreté des Grecs qui sont avec nous & n'y sont pas : unis par la foi, divisez par le schisme, quoiqu'ils ne marchent pas même droit dans la foi. J'ajoûte l'heresie, qui s'insinuë presque par tout en cachette, & en quelques lieux nous attaquent ouvertement : principalement vers le midi. Il parle des nouveaux Manichéens. Parmi les catholiques mêmes, l'église est désolée par

AN. 1152.

l'ambition & l'interest. N'est-ce pas l'ambition plus que la dévotion, qui attire à visiter les tombeaux des apôtres? n'est-ce pas de ses cris que retentit continuellement vôtre palais? toute l'Italie n'est-elle pas attentive à profiter de ses dépoüilles avec une avidité insatiable.

A l'occasion de cette foule de solliciteurs qui accouroient à Rome de toutes parts, il parle de l'abus des appellations. C'étoit un effet des fausses decretales, qui établissent comme une tradition apostolique, la liberté d'appeller des évêques aux metropolitains & aux primats; & de porter à Rome les affaires les plus difficiles ou les plus importantes. Que tous les évêques vexez peuvent avoir recours au saint siege, & doivent y venir toutes les fois qu'ils y sont appellez. Que les causes des évêques ne peuvent être jugées definitivement que par le pape. Enfin, que ceux qui se pretendent vexez, doivent obtenir des delais toutes les fois qu'ils appellent. Et comme l'autorité de ces decretales étoit établie depuis prés de trois cens ans, persone ne pensoit plus à s'en défier, ni à contester ces maximes. S. Bernard suppose donc l'utilité & même la necessité des appellations au saint siége, il n'en attaque que les abus.

Anacl. ep. I. c. 4. II. c. 4. III. c. 4.

Sixt. I. ep. II. c. 2.

Victor. ep. I. c. 3. Zephyr. c. 1. Fab. ep. III. c. 3. 5. Sup. liv. LIV. n. 2. liv. L. n. 37. LI. n. 5.

III. Cons. c. 2.

On appelle, dit-il, à vous de tout le monde: c'est un témoignage de votre primauté: mais vous devez regarder l'utilité. Rien n'est plus beau que de voir les foibles à couvert de l'oppression dés qu'ils interposent votre nom: mais rien n'est plus triste que de voir ceux qui ont fait du mal, triomfer sous ce pretexte; & ceux qui l'ont souffert, se fatiguer inutilement. Vous devez aussi reprimer les appellations sans cause,

qui ne servent de rien à l'appellant & ne nuisent point à l'intimé. S. Bernard se plaint que l'on appelloit avant la sentence, même sans grief, pour vexer sa partie, ou gagner du tems : que l'on appelloit pour se mettre à couvert de la justice & vivre impunément dans le crime, comme l'inceste ou l'adultere. Les méchans se servoient de l'appellation pour s'opposer au bien; & c'étoit un moyen pour arrêter les évêques qui vouloient dissoudre, ou empêcher des mariages illicites, punir des violences & des sacrileges, éloigner des ordres & des benefices, des personnes indignes & infames. S. Bernard s'étoit déja plaint fortement au Pape Innocent II. de cet abus des appellations qui anéantissoient l'autorité des évêques. Ceux qui étoient lesez, aimoient mieux souffrir la vexation, que d'aller à grands frais à Rome, où l'on favorisoit les appellans & les appellations, & où l'on n'en voyoit point qui fussent condamnez aux dépens. *epist. 178.*

S. Bernard conclut, qu'il ne faut ni mépriser les appellations, ni en abuser : mais que l'abus est le pire, parce qu'il attire le mépris. Il rapporte deux exemples notables de l'un & de l'autre arrivez à Paris. Un homme étoit fiancé : le jour des nôces tout étant prest & la compagnie assemblée : un autre voulant lui ôter sa femme interjette appel, disant qu'elle lui avoit été promise auparavant. Le fiancé & tous les assistans demeurent étonnez, le prêtre n'ose passer outre, la compagnie se separe, & le mariage demeure suspendu jusqu'à ce qu'on soit revenu de Rome. Un autre mariage dont le jour étoit pris, fut arrêté par des gens qui prétendoient qu'il ne pouvoit s'accomplir

AN. 1152 legitimement. La cause fut portée au tribunal ecclesiastique : mais sans attendre la sentence, on appella seulement pour retarder. Le fiancé méprisa cet appel & ne laissa pas de se marier. Voyez donc, continue S. Bernard, d'où vient que vous punissez presque toûjours le mépris des appellations, & que vous en dissimulez l'abus. Vous faites bien de renvoyer plusieurs causes sur les lieux, à ceux qui peuvent en avoir une connoissance plus prompte & plus facile, & les décider plus sûrement : mais prenez bien garde à qui vous les confiez.

c. 3. S. Bernard parlant ensuite du désinteressement necessaire à tout homme qui est au dessus des autres, rend ce témoignage au pape Eugene : Nous avons vû deux prelats venir d'Allemagne avec des chevaux chargez d'argent, qu'ils ont remporté de même. Chose inoüie, que Rome ait renvoyé de l'argent : aussi ne croyai-je pas que vous l'ayez fait par le conseil des Romains. Ces prelats étoient tous deux riches & tous deux coupables : c'étoit l'archevêque de Mayence & celui de Cologne. Il parle ensuite d'un autre venu de delà les mers & des extremitez du monde, pour acheter une seconde fois un évêché, que l'on croit être Guillaume archevêque d'Yorc ; il parle aussi d'un évêque pauvre, à qui le pape Eugene donna secretement de quoi faire ses presens, pour sauver la bienséance & l'honeur de ce prelat.

LIX. Exemptions. c. 4. Passant aux exemptions, c'est, dit-il, une plainte generale des églises, qu'elles sont tronquées & démembrées. On soustrait les abbez aux évêques, les évêques aux archevêques, les archevêques aux primats. Vous montrez par là que vous avez la plenitude

tude de la puissance, mais peut-être aux dépens de la justice. Il ne faut pas seulement regarder ce qui est permis, mais ce qui est bien seant, ce qui est expedient. N'est-il pas indecent de prendre votre volonté pour loi, & de negliger la raison, pour n'exercer que votre puissance, parce que vous n'avez point de superieur à qui on puisse appeller? Il y a autant de bassesse que de hauteur à ne suivre que sa fantaisie: c'est vivre en bête. N'est-il pas indigne de vous de n'être pas content du total, si vous ne vous attribuez encore je ne sai comment quelques petites portions? Et ne m'alleguez point le fruit de ces exemptions. Les évêques en deviennent plus insolens, les moines plus relâchez, & même plus pauvres. Ils pechent avec plus de licence, n'ayant persone pour les corriger; & on les pille plus librement, parce qu'ils n'ont persone pour les défendre. A qui auront-ils recours; aux évêques irritez du tort qu'on leur fait? Ils regardent en riant les maux que font, ou que souffrent ces malheureux moines. Vous serez coupable de tous ces maux, du scandale qui en resulte, des inimitez, des discordes éternelles entre les églises.

Je doute même que vous ayez le pouvoir de consentir à ce qui produit tant de maux. Croyez-vous qu'il vous soit permis de confondre l'ordre, & d'arracher les bornes posées par vos peres? vous vous trompez, si vous croyez que votre puissance est la seule établie de Dieu: comme elle est la premiere: il y en a de moyennes; il y en a d'inferieures. Vous faites un monstre, si détachant un doigt de la main, vous le joignez à la tête, au dessus de la main, à côté du bras: en un mot, si dans le corps de Jesus-Christ

AN. 1152. vous rangez les membres autrement qu'il ne les a placez lui-même. L'ordre de la Hierarchie a Dieu pour auteur, & tire ſon origine du ciel: mais ſi un évêque dit: Je ne veux pas être ſoumis à un archevêque, ou un abbé: Je ne veux pas obéïr à un évêque, cela ne vient pas du ciel. Je ſai que vous avez le pouvoir de diſpenſer, mais pour l'édification ſeulement. Quand la neceſſité preſſe, la diſpenſe eſt excuſable: quand l'utilité le demande, elle eſt louable: je dis l'utilité commune, non celle du particulier. Il convient toutefois qu'il y a quelques monaſteres exempts, ſuivant l'intention des fondateurs, qui les ont donnez au ſaint ſiege par une dévotion particuliere.

Enfin, dit-il, vous devez étendre vos reflexions ſur toute l'égliſe, pour voir ſi chacun y fait ſon devoir: mais particulierement pour ſavoir comment vos ordonnances ſont obſervées. Sans aller plus loin, je puis vous montrer, qu'on n'obſerve point les reglemens que vous avez publiez de votre bouche au concile de Reims, touchant la modeſtie des habits dans le clergé, & les ordres que doivent avoir les dignitez des chapitres. Si vous croyez qu'on les obſerve, vous vous trompez: ſi vous ne le croyez pas, vous avez eu tort ou d'ordonner des choſes impraticables, ou de diſſimuler l'inobſervation de vos reglemens. Il y a déja quatre ans qu'ils ſont faits, & nous n'avons vû encore pour ce ſujet aucun clerc privé de ſon benefice, ni aucun évêque ſuſpendu de ſes fonctions: ainſi la negligence a produit l'impunité, mere de l'impudence & du mépris des loix. On dit que Dieu ne ſe met pas en peine des habits, mais des mœurs.

Sup. n. 56.

l'indécence des habits est la marque du déreglement des esprits & des mœurs. AN. 1152.

LX. Derniers livres de la Consideration.

Dans le quatriéme livre, S. Bernard propose au pape pour objet de sa consideration, ce qui est autour de lui, son clergé, son peuple & ses domestiques. Votre clergé, dit-il, doit être parfaitement reglé, puisqu'il doit être la regle & le modele de tous les autres. Quant à votre peuple, tout le monde connoît l'insolence & le faste des Romains. C'est une nation accoûtumée au tumulte, cruelle, intraitable, qui ne sait se soumettre que quand elle ne peut resister. Et ensuite : C'est alors principalement qu'ils veulent dominer, quand ils ont promis de servir. Ils jurent fidelité pour mieux trouver l'occasion de nuire à celui qui s'y fie. Ils veulent dés lors être admis à tous vos conseils, & ne peuvent souffrir qu'on les refuse à une porte. Ils sont habiles pour mal faire, & ne savent point faire le bien. Odieux au ciel & à la terre, impies envers Dieu, seditieux entre eux, jaloux de leurs voisins, inhumains envers les étrangers : ils n'aiment persone & ne sont aimez de persone; & voulant se faire craindre de tous, ils craignent de tout le monde. Ils ne peuvent se soumettre, & ne savent pas gouverner : infideles à leurs superieurs, insuportables à leurs inferieurs; impudens pour demander & pour refuser : importuns & inquiets jusques à qu'ils reçoivent, & ingrats quand ils ont reçû. Ils parlent magnifiquement & executent peu, promettent liberalement & tiennent le moins qu'ils peuvent : flateurs & médisans, dissimulez & traîtres. C'est le portrait que fait S. Bernard des Romains de son tems; & toutefois il ne laissa pas d'ex-

c. 1.

c. 2.

c. 4.

An. 1152. horter le pape à travailler à leur conversion, quelque
n. 2. peu d'esperance qu'il ait de succés : puisqu'on n'est obligé qu'à travailler, & non pas à réüssir.

n. 7. 8. Plus ils sont rebelles, dit-il, plus vous devez avoir de courage à les attaquer : mais avec la parole, non avec le fer. Vous ne devez plus employer le glaive, depuis qu'il vous a été dit de le remettre au foureau. Les deux glaives appartiennent à l'église, le spirituel & le materiel, mais l'un doit être tiré par la main du prêtre, l'autre par la main du soldat, suivant le conseil du prêtre & le commandement du
Sup. n. 21. prince. Nous avons déja vû cette allegorie des deux glaives; & le meilleur sens qu'on lui puisse donner, est que le glaive materiel ne doit être employé que par l'ordre du prince, mais que le prince doit consulter le prêtre pour savoir si la guerre est juste, ou même suivre ses exhortations pour employer sa puissance à proteger la religion.

S. Bernard dit encore en cet endroit, ces paroles
n. 5. 6. remarquables : Tout le zele des ecclesiastiques ne tend qu'à conserver leur dignité : si vous voulez dans l'occasion vous abaisser un peu & vous rendre plus sociable, on dit que vous ne sçavez pas garder votre rang, ni soûtenir votre personnage. Nous ne voyons point que saint Pierre ait jamais paru en public orné d'or & de pierreries, revêtu de soye, monté sur un cheval blanc environné de soldats & d'officiers marchant à grand bruit. En cela vous n'avez pas succedé à S. Pierre, mais à Constantin. Souffrez-le pour vous accommoder au tems, mais faites votre capital de vos devoirs. Quoique revêtu d'or & de pourpre vous ne devez pas dédaigner les fonctions de pasteur,

ni rougir de l'évangile. S. Bernard ne doutoit non plus de la donation de Constantin, que des fausses decretales. AN. 1152.

Il vient ensuite au choix des cardinaux, qu'il dit devoir être pris de tout le monde, puisqu'ils doivent en juger; & les plus parfaits qu'il est possible, parce qu'il est plus aisé de venir bon à la cour, que d'y devenir bon. Il insiste particulierement sur le choix des legats, en qui il demande particulierement la vie exemplaire & le désinteressement; il raporte des exemples édifians du cardinal Martin legat en Danemarc, & de Geofroi évêque de Chartres. Il se plaint de ce que les officiers du pape pretendent avoir rang devant les prêtres, sous pretexte que dans les ceremonies ils sont plus proches de lui, quoiqu'ils soient ainsi placez, non pour marque de leur dignité, mais pour la commodité du service. Enfin il conseille au pape de se décharger entierement sur quelqu'un de ses domestiques, du soin de son temporel, comme indigne d'un prelat, qui se doit tout entier au service de l'église. Il dit à ce sujet: C'est une chose merveilleuse, que les évêques trouvent de reste sous leur main des personnes à qui ils confient les ames, & n'en trouvent point à qui ils puissent confier leurs biens. Dans le cinquiéme livre de la Consideration, il traite de ce qui est au dessus de nous; & donne au pape Eugene des sujets de meditations sublimes, sur les anges, sur l'essence divine & sur les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation.

c. 4.

c. 5.

c. 6.

LXI. Jourdain Legat en Allemagne.

Jourdain des Ursins avoit eté envoyé legat en Allemagne vers le roi Conrad en 1151. & depuis étoit venu en France & en Normandie, laissant par tout

AN. 1152.

epist. 290.

des traces affreuses de son passage. C'est ainsi qu'en parle S. Bernard dans une lettre à Hugues cardinal évêque d'Ostie, où il ajoûte : On dit qu'il a commis par tout des actions honteuses, qu'il a emporté les dépoüilles des églises : qu'il a conferé les dignitez ecclesiastiques à de jeunes garçons bien faits, dans les lieux où il l'a pû, & qu'il l'a voulu faire dans les autres. Plusieurs se sont rachetez de sa visite, & il a rançonné par ses subdelegez, ceux où il n'a pu aller. Il s'est rendu la fable des écoles, des cours, des carrefours : tous parlent mal de lui, seculiers & reguliers ; les pauvres & les riches, les moines & les clercs s'en plaignent. Il est generalement décrié. Il n'en est pas ainsi du seigneur Jean Paperon, qui a par tout honoré son ministere. Lisez cette lettre au pape : c'est à lui à voir ce qu'il faut faire d'un tel homme : pour moi j'ai acquitté ma conscience. Je dirai toutefois avec ma promptitude ordinaire, qu'il est bon qu'il acquitte aussi la sienne en purgeant sa cour. J'avois resolu de me taire sur ce sujet : mais le prieur du Montdieu m'a pressé d'écrire ; & sachez que j'en ai moins dit que le public. Le Montdieu est une chartreuse du diocese de Reims.

LXII.
Archevêchez en Irlande.
Jo. Hagulst. d. tom. 2. conc. p. 1130.
Vara antiq. lib. c. 15.

Jean Paperon cardinal prêtre du titre de S. Laurent, fut envoyé legat en Irlande par le pape Eugene dés l'année précedente 1151. & vint trouver le roi d'Angleterre, qui refusa de lui donner sauf-conduit, s'il ne lui faisoit serment de ne rien faire en ce voyage au prejudice de son royaume. Le legat indigné retourna vers le pape, & la cour de Rome en sut mauvais gré au roi d'Angleterre. L'année suivante 1152. Paperon revint & s'adressa à David roi d'Ecosse,

pour lui demander passage en Irlande. David le reçut avec honeur vers la S. Michel, & ainsi le legat arriva en Irlande accompagné de Christien évêque de Lismore, dans la même isle, aussi legat. Ils tinrent un concile dans le nouveau monastere de Mellifont ordre de Cisteaux : où se trouverent les évêques, les abbez, les rois, les ducs & les anciens de l'Irlande ; & de leur consentement on y établit quatre archevêchez : à Armach, à Dublin, à Cassel & à Toüam ; & on leur assigna leurs suffragans. Les quatre premiers archevêques furent Gelase autrement Giolla, Mac-liah archevêque d'Armach & primat d'Irlande, successeur de S. Malachie, Gregoire ou Greri archevêque de Dublin, Donat ou Domnaldo, Lonargam archevêque de Cassel, & Edan ou Aeda Ohossin archevêque de Touam. On voit par cet exemple comment les Irlandois latinisoient leurs noms pour les adoucir. Le legat Paperon distribua aux archevêques quatre palliums qu'il avoit aportez de Rome. Il assujetit aussi les Hibernois à la loi des mariages, à laquelle ils n'étoient pas accoûtumez, & corrigea chez eux plusieurs abus. Il quitta l'Irlande aprés Pâques l'année suivante 1153. & retourna par l'Ecosse par où il étoit venu.

Sup. liv. LXVIII.

LXIII.
Alain évêque d'Auxerre.

Hist. Autiss. to. I. Bibl. Labb. p. 46.
Mabill. ad epist. Bern. 280.

En France le siege d'Auxerre vaqua environ quinze mois, aprés la mort de Huges, que S. Bernard qualifie de saint évêque. Il avoit été moine de Cîteaux & premier abbé de Pontigni, & mourut le dixiéme d'Octobre 1151. Comme on vouloit proceder à l'élection selon la coûtume, il survint un jeune homme qui interjetta appel, & défendit de passer outre jusques à ce qu'il eût été à Rome & en fût re-

AN. 1152.

venu : mais voyant qu'on méprisoit son appel, trois jours aprés l'élection faite par les autres, il assembla ceux qu'il pût & fit une autre élection. L'affaire ayant été portée au pape, il ordonna encore une nouvelle élection, & commit pour y presider trois persones, dont S. Bernard étoit un : il s'accorda avec un des deux autres, mais le troisiéme reclama. S. Bernard s'adressa au pape, qui confirma l'élection faite de la persone d'Alain Flamand de nation, qui aprés avoir été élevé dés l'enfance dans l'église de l'Isle, se rendit moine à Clairvaux sous S. Bernard, & fut ensuite le premier abbé de Larivoir au diocese de Troyes, & gouverna douze ans ce monastere. On fit entendre au roi Loüis, que la premiere élection qu'il avoit permise n'ayant pas eu lieu, on n'avoit pû en faire une autre sans une nouvelle permission : mais S. Bernard lui representa, que le premier consentement suffisoit, & qu'il n'étoit pas necessaire de recourir au roi toutes les fois que le clergé se trouvoit partagé sur ce sujet. Alain tint le siege d'Auxerre treize ans, aprés lesquels il le quitta par permission du pape, & retourna finir ses jours à Clairvaux.

ep. 182.

LXIV.
Henri archevêque de Mayence déposé.

Le pape Eugene envoya deux legats en Allemagne, Bernard prêtre cardinal du titre de S. Clement, auparavant prieur des chanoines reguliers de S. Jean de Latran, & Gregoire diacre cardinal du titre de S. Ange. C'étoit pour juger la cause de Herni archevêque de Mayence, qui étoit accusé depuis long-tems de dissiper les biens de son église, & avoit reçu plusieurs reprimandes sans se corriger. Les deux legats se trouverent avec le roi Frideric à Bamberg, où il celebra la fête de Pâques, qui cette année 1153. fut le

Otto. II. Frid. c. 9.

le dix-neuviéme d'Avril S. Bernard ayant apris que l'archevêque de Mayence avoit été cité devant les legats, leur écrivit en sa faveur : les priant autant que la justice le permettoit, de ne pas pousser à bout ce malheureux prelat ; & d'avoir égard à sa simplicité, dont on disoit que de faux freres avoient abusé pour le surprendre. Toutefois il fut déposé, à la cour que le roi tint à Vormes à la Pentecôte de la même année, & le roi fit mettre à sa place dans le siege de Mayence Arnold son chancelier, par l'élection de quelques deputez du clergé & du peuple, qui étoient venus à cette cour. Les legats y déposerent aussi, par la permission du roi, Bouchard évêque d'Eichstet accablé de vieillesse, comme incapable d'agir : mais lorsqu'ils vouloient porter aussi leur jugement contre l'archevêque de Magdebourg & quelques autres, le roi les en empêcha & les renvoya chez eux. Henri deposé de Mayence se retira en Saxe dans un monastere de Cîteaux, où il mourut pieusement le premier jour de Septembre de la même année.

AN. 1153.

ep. 302.

Serr. lib. v. p. 817.

LXV.
Mort d'Eugene III. Anastase IV. pape.

Vetera mon. ap. Bar. & pa. ibr. Conat.

Le pape Eugene III. mourut aussi la même année 1153. le huitiéme de Juillet : aprés avoir tenu le saint siege huit ans & prés de cinq mois. Il ne venoit jamais celebrer la messe à S. Pierre sans y faire quelque present, & il donna aux chanoines de cette église la quatriéme partie des offrandes qui s'y faisoient. Il mourut à Tibur, d'où il fut porté à Rome en grande solemnité & enterré dans l'église de S. Pierre. On le regarda comme saint, quoiqu'il ne paroisse pas avoir été honoré d'un culte public, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau, dont on en specifie sept operez sur divers malades. Le lendemain de sa mort neuviéme de

AN. 1153. Juillet, on élut pour lui ſucceder Conrad évêque de Sabine, Romain de naiſſance, & chanoine regulier qui fut nommé Anaſtaſe IV. C'étoit un vieillard de grande vertu & de grande experience dans les uſages de la cour de Rome: mais il ne tint le ſaint ſiege qu'un an & quatre mois.

LXVI.
S. Bernard à Mets.
Vita lib. v. c. 1.

S. Bernard ſe ſentoit défaillir de jour en jour, & ſes confreres ne croyoient pas qu'il pût paſſer l'hiver, où commença l'année 1153. mais il les aſſura qu'il iroit juſques à l'été ſuivant. En cet état, quoiqu'obligé à garder le lit, & ſouffrant de grandes douleurs: il ne laiſſoit pas de mediter les choſes ſaintes, de dicter, de prier, d'exhorter ſes freres. Il ne manqua preſque jamais à celebrer la meſſe, juſques à ce qu'il vint à la derniere défaillance. Il étoit ainſi malade quand il écrivit à ſon oncle André chevalier du Temple, & un des principaux appuis du royaume de Jeruſalem, qui lui avoit mandé le deſir qu'il avoit de le venir voir. Si vous venez, dit-il, hâtez-vous, car je ne croi pas être encore long-tems ſur la terre. Et parlant des princes qui avoient été à la terre ſainte: Ils n'y ont, dit-il, rien fait de bon, & ſont revenus promptement chez eux, où ils ont fait des maux incroyables. Il écrivit en même tems, comme ſon oncle l'en avoit prié, à Meliſende reine de Jeruſalem, pour l'inſtruire de ſes devoirs de veuve & de reine. *Ep. 2.* *Ep. 289.*

Cependant le peuple de Mets ne pouvant *ſouffrir* les inſultes des ſeigneurs voiſins, ſortit contre eux en grand nombre: mais il fut battu, & il en perit environ deux mille tant tuez que noyez dans la *Moſelle*. Cette grande ville ſe preparoit à la vengeance, & leurs ennemis enrichis par le butin & encouragez par la victoire, vouloient continuer la guerre qui avoit

ruiné toute la province. Alors Hillin archevêque de Treves & metropolitain de Mets, crut que S. Bernard étoit le seul qui pût remedier à ces maux. Il vint à Clairvaux, & se jettant aux pieds du saint abbé & de tous les moines, il le conjuroit de venir au secours de ce peuple affligé. Il se trouva par une providence singuliere, que S. Bernard aprés avoir été à la mort, se portoit un peu mieux depuis quelques jours. Il suivit l'archevêque, & quand ils furent arrivez sur les lieux, on tint une conference au bord de la Moselle; où comme le saint abbé exhortoit les deux partis à la paix, les seigneurs la refuserent obstinément; & se levant en furie se retirerent sans lui dire adieu. Ce n'étoit pas par mépris, au-contraire c'étoit par respect, n'ayant pas le front de lui resister en presence.

La conference alloit se separer en trouble, & on ne pensoit de part & d'autre qu'à reprendre les armes, quand le saint abbé dit aux freres qui l'avoient suivi: Ne vous troublez point, la paix se fera, quoiqu'avec beaucoup de difficulté. En effet la nuit étant à moitié passée, il reçut une députation des seigneurs, qui se repentoient de leur retraite: on se rassembla & on traita de la paix pendant quelques jours. Les difficultez furent grandes, on desespera souvent de la conclusion: mais ce délai fut utile à plusieurs malades, ausquels le saint homme rendit la santé, & ces miracles ne contribuerent pas peu à la conclusion de la paix: quoique d'ailleurs ils la retardassent, à cause du grand concours & de l'importunité de la multitude. Pour s'en garantir il falut chercher une Isle au milieu de la riviere, où les principaux des deux partis passoient en bateau, là se terminerent les conferences. Entre les malades gueris en cette occasion, il

AN. 1153.

y eut une femme, qui depuis huit ans étoit tourmentée d'un tremblement violent de tous les membres. Elle vint se presenter au saint dans le tems où l'on desesperoit presque de la paix, & la vûë de sa misere attira tous les assistans. Ils virent tous, pendant que le serviteur de Dieu prioit pour elle, son tremblement cesser peu à peu, & enfin elle fut parfaitement guerie. Les plus durs en furent tellement touchez, qu'ils frapoient leur poitrine; & leurs acclamations durerent prés d'une demie heure. La foule du peuple qui s'empressoit à baiser les pieds du saint, obligea à le mettre dans un bateau & l'éloigner de terre; & comme il exhortoit ensuite les seigneurs à la paix, ils disoient en soupirant: Il faut bien que nous écoutions celui que Dieu exauce si visiblement, & pour qui il fait de si grands miracles à nos yeux. Ce n'est pas pour moi qu'il les fait, dit S. Bernard, C'est pour vous. Le même jour étant entré dans Mets, pour presser l'évêque & le peuple de consentir à la paix: il guerit une femme paralytique de la ville, ensorte qu'ayant été aportée sur un lit, elle s'en retourna à pied. Enfin la paix fut concluë, les deux partis se reconcilierent, se toucherent la main & s'embrasserent.

LXVII. Mort de Saint Bernard.

Ce fut le dernier voyage de S. Bernard; & à son retour il se sentit entierement défaillir, mais avec une consolation semblable à celle d'un voyageur qui arrive au port. Comme il voyoit l'affliction & la desolation extrême de ses freres, il les consoloit avec beaucoup de tendresse; & les conjuroit avec larmes, de conserver la regularité & l'amour de la perfection, qu'il leur avoit enseignée par ses discours & ses exemples. Peu de jours avant sa mort il écrivit en ces termes à Arnol abbé de Bonneval, qui lui avoit envoyé quel-

ques rafraîchissemens, témoignant être fort en peine de l'état de sa santé : J'ai reçû votre charité avec charité, mais sans plaisir. Car quel plaisir peut-on goûter quand tout est amertume? je n'ai quelque sorte de plaisir qu'à ne point prendre de nourriture. J'ai perdu le sommeil, ensorte qu'il n'y a point d'intervalle à mes douleurs. Presque tout mon mal est une défaillance d'estomac. Il a besoin d'être souvens fortifié jour & nuit de quelque peu de liqueur ; car il refuse inexorablement tout ce qui est solide ; & ce peu qu'il prend ce n'est pas sans grande peine. Mes pieds & mes jambes sont enflez comme ceux d'un hydropique. Cependant pour tout dire à un ami comme vous, l'esprit est degagé quoique la chair soit infirme. Priez le Sauveur de me garder à la sortie de ce monde, sans la differer ; & en ce dernier moment, où je me trouverai dépoüillé de merites, munissez-moi de vos prieres, ensorte que le tentateur ne trouve pas où porter ses coups. Je vous écris moi-même en l'état où je suis, afin qu'en reconnoissant la main, vous reconnoissiez le cœur.

AN. 1152.

ep. 310.

Comme on sçut qu'il étoit à l'extremité, les évêques voisins avec quantité d'abbez & de moines s'assemblerent à Clairvaux. Enfin son dernier jour vint, qui fut le vingtiéme d'Aoust 1153. & il mourut sur les neuf heures du matin. Son corps revêtu des ornemens sacerdotaux, fut porté dans la chapelle de la sainte Vierge. Il y eut un grand concours de la noblesse & du peuple de tous les lieux voisins, & toute la vallée retentit de leurs gemissemens. Mais les femmes arrêtées à la porte du monastere, étoient celles qui pleuroient le plus amerement, parce qu'il ne leur étoit pas permis d'entrer dans l'église, suivant l'ancienne discipline qui s'observe encore à Clairvaux & à Cî-

n. 13.

AN. 1153. teaux. Le corps demeura exposé durant deux jours; & le peuple venoit en foule lui toucher les pieds, lui baiser les mains, appliquer sur lui des pains, des ceintures, des pieces de monnoye & d'autres choses, pour les garder comme benites & s'en servir au besoin. Dés le second jour la presse fut telle, que l'on n'avoit presque plus de respect pour les moines, ni pour les évêques mêmes: c'est pourquoi le lendemain matin on celebra le saint sacrifice avant l'heure ordinaire, & on mit le saint corps dans un sepulcre de pierre, avec une boëte sur sa poitrine contenant des reliques de l'apôtre S. Thadée: que la même année on lui avoit aportées de Jerusalem, & qu'il avoit ordonné qu'on mît sur son corps. Il fut ainsi enterré devant l'autel de la sainte Vierge, à laquelle il avoit toûjours eu une grande devotion.

S. Bernard étoit dans sa soixante & troisiéme année: il y en avoit quarante qu'il avoit fait profession à Cîteaux, & trente-huit qu'il étoit abbé de Clairvaux. Il avoit fondé ou aggregé à son ordre soixante & douze monasteres, trente-cinq en France, onze en Espagne, six dans les Païs bas, cinq en Angleterre, autant en Irlande, autant en Savoye: quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suede, un en Hongrie, un en Danemarc: mais en comprenant les fondations faites par les abbayes dépendantes de Clairvaux, on en compte jusques à cent soixante & plus. L'église honore sa memoire le jour de sa mort; & la doctrine, le zele, la pieté qui reluisent dans ses écrits, le font regarder comme le dernier des peres de l'église.

Sup. liv. LXVI n. 21.

Martyr Rom. 20. Aug.

Fin du Tome XIV.

TABLE DES MATIERES

A

C.

F

G

H

L

M

Pise

V

Fin de la Table des Matieres.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut; Nôtre bien amé Pierre Emery, pere, Doyen des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, nous ayant très-humblement fait remontrer que dans les Lettres de Privilege que nous luy avons accordées le deuxiéme Fevrier dernier pour trente années, pour l'impression de tous les Ouvrages du sieur Abbé Fleury nôtre Confesseur, il n'y est fait mention que de son Histoire Ecclesiastique, qui ne fait qu'une partie de ses Ouvrages; ayant encore composé ceux intitulez, le Catéchisme Historique & son Abregé, les Mœurs des Israëlites, les Mœurs des Chrétiens, l'Institution au Droit Ecclesiastique, le traité du Choix & de la Methode des Etudes & le Devoir des Maîtres & des Domestiques; & que comme nôtre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, il se trouvoit neanmoins privé de cette grace par la seule omission des titres desdits livres dans nosdites Lettres du deuxiéme Fevrier dernier : ce qu'il ne peut faire sans que nous luy accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il nous a très-humblement fait supplier de lui vouloir accorder. A CES CAUSES : Voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le recompenser de son application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impression de plus de soixante Volumes, tant *in-folio*, qu'*in-quarto*, dont quelques-uns n'ont pas eû tout le succès qu'il avoit esperé. Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, intitulez : *Histoire Ecclesiastique de M. l'Abbé Fleury, son Catéchisme Historique avec son Abregé & en toutes langues, les Mœurs des Israëlites, & des Chrétiens, l'Institution au Droit Ecclesiastique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes, & son Traité du devoir des Maîtres & des Domestiques. Commentaire Litteral sur tous les Livres de l'Ecriture sainte, avec des Dissertations ou Prolegomenes, par le Pere Calmet, avec son Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament, & le Dictionnaire Historique, Géographique, Chronologique, Critique & Litteral de la Bible, du même Autheur*; en tels volumes, forme, marge, caractere, en tout ou en partie, conjointement ou separement, & autant de fois que bon luy semblera, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout nôtre Royaume, pendant le tems de *Trente années consecutives*, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défense à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nôtre obéïssance, *à peine de trente livres pour chaque volume* desdits Ouvrages qui se trouveront contrefaits. Comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire aucun desdits Ouvrages cy-dessus

expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque pretexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être saisis en quelque lieu qu'ils soient trouvez, sans le consentement exprès & par écrit dudit exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit exposant, & de tous dépens, dommages, & interêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression desdits Livres cy-dessus specifiez, sera faite dans nôtre Royaume & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de les exposer en vente, les manuscrits ou imprimez, qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les aprobations y auront été données, ès mains de nôtre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires de chacun dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson, le tout à peine de nullité des Presentes. Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Presentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin desdits Livres soit tenuë pour duëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace mil sept cens dix neuf, & de nôtre Regne le quatriéme. *Signé*, Par le Roy en son Conseil, DE SAINT HILAIRE.

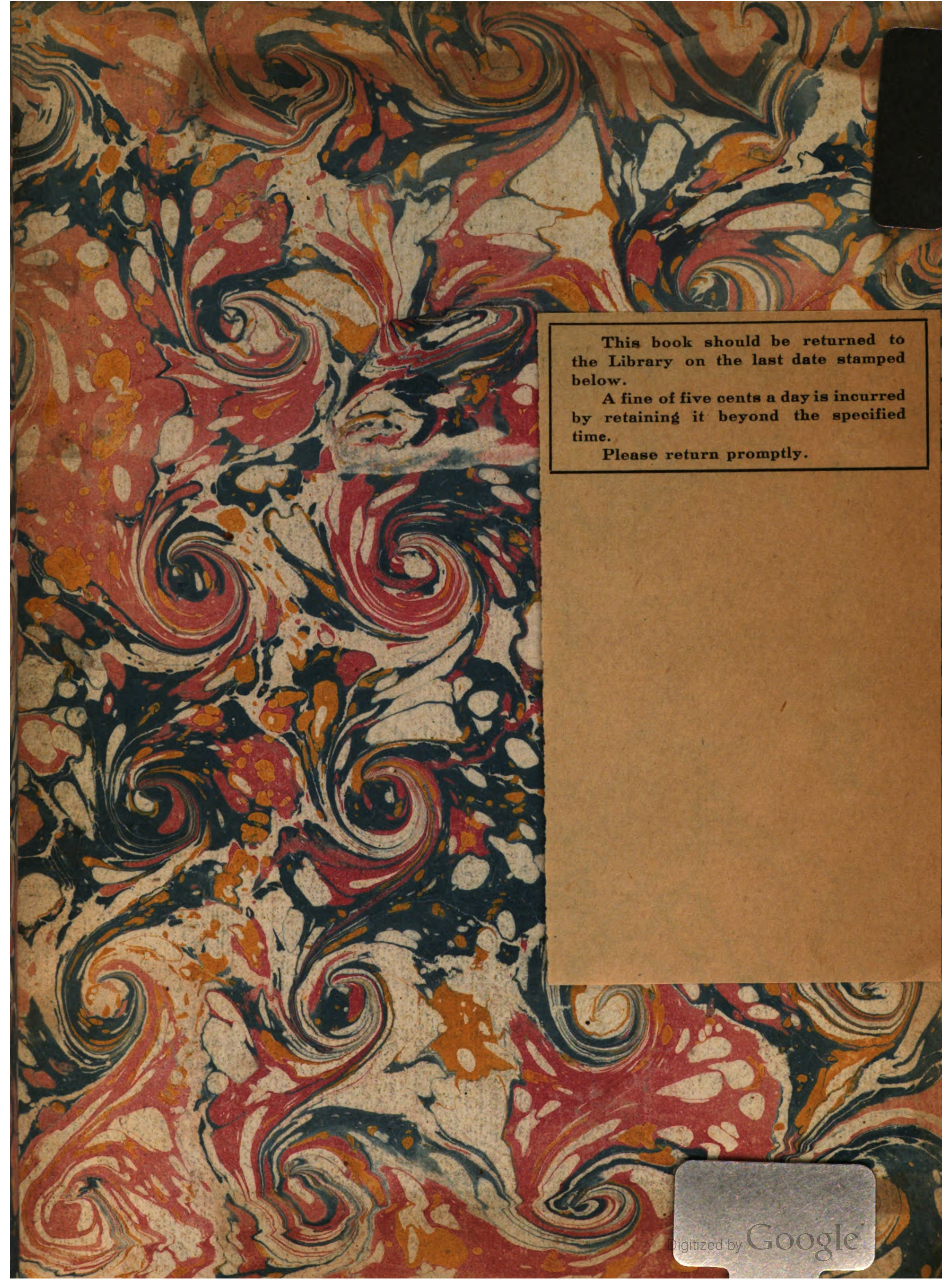
J'ay fait part à Monsieur Mariette de la moitié du present Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de Monsieur l'Abbé Fleury seulement. Et de l'autre moitié desdits Ouvrages, comme aussi de la totalité du present Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. D Calmet, à Emery mon fils, Saugrain, & Martin, mes gendres, pour en joüir en mon lieu & place, suivant l'accord fait entre nous, à Paris le vingt May 1719.

Signé, P. EMERY.

Registré le present Privilege, ensemble les cessions cy-dessus sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 489. No. 515. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13 Août 1709. A Paris le 16 Juin 1719.

Signé, DE LAULNE, Syndic.




This book should be returned to the Library on the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.
Digitized by Google

